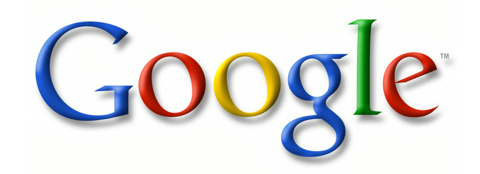


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

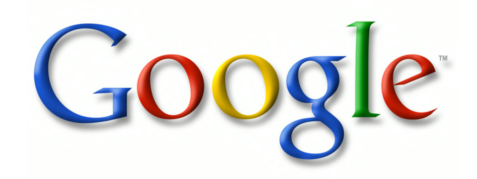
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 927,645

PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

NL 1117

L'ORFÈVRERIE ALGÉRIENNE

ET TUNISIENNE

PRINCIPAUX OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Le Quartier Saint-Pierre, in-8°, Vve MELLINET.
L'Hôtel Drouot et la curiosité, 9 vol. in-12, chez G. CHARPENTIER et Cie.
La vente Hamilton, 1 vol. in-8°, chez G. CHARPENTIER et Cie.
Charles Davillier, 1 vol. in-8°, chez G. CHARPENTIER et Cie.
Aimé Desmottes, 1 vol. in-18, chez MARCHESSAN fils.
Soixante planches d'Orfèvrerie, 1 vol. in-8°, chez QUANTIN.
Le Truquage, 1 vol. in-12, chez DENTU.
Les locutions nantaises, 1 vol. in-18, chez GRIMAUD.
Collections et Collectionneurs, 1 vol. in-12, chez G. CHARPENTIER et Cie.
Constantinople, Smyrne et Athènes, 1 vol. in-12, chez DENTU.
Champfleury, sa vie et son œuvre, 1 vol. in-8°, chez SAPIN.
A la Bourboule, 1 vol. in-18, chez Paul OLLENDORFF.
Un peu de tout, 1 vol. in-12, chez Paul OLLENDORFF.
Le Journal de bord de mon frère Émile, 1 vol. in-4°, chez ALLAIRE et HOTEAU.
A travers la Bretagne, 1 vol. in-8°, chez Paul OLLENDORFF.
Alexandre Legros, 1 vol. in-8°.
Envois d'auteurs, 1 vol. in-12.

EN PRÉPARATION :

Chez les Algériens.
D'Alger à Bou-Sàada.
Un touriste en Hollande.

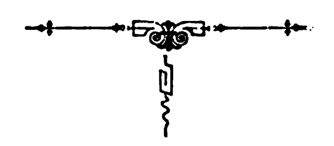
DE CE VOLUME IL A ÉTÉ TIRÉ

Deux exemplaires sur Japon ;
Deux exemplaires sur Japon couleur ;
Dix exemplaires sur Hollande.

PAUL EUDEL

L'ORFÈVRERIE ALGÉRIENNE ET TUNISIENNE

Ouvrage Illustré de nombreux Dessins
Chromolithographies et Cartes



ALGER
TYPOGRAPHIE & LITHOGRAPHIE ADOLPHE JOURDAN
IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR
4, PLACE DU GOUVERNEMENT, 4

1902

NK
7187
.E86

722.42-404

AVANT-PROPOS

Chargé, par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, d'étudier les diverses manifestations de l'Art arabe, j'ai cru bien faire en limitant un champ d'études aussi vaste et en consacrant exclusivement ma mission à des recherches sur l'orfèvrerie arabe auxquelles m'avait déjà préparé mon ouvrage sur l'orfèvrerie française au XVIIIe siècle.


MAURESQUE D'ALGER.

La bijouterie algérienne n'avait encore fait l'objet d'aucune investigation approfondie. Cette branche des arts industriels algériens était demeurée jusqu'ici la moins connue de toutes. L'entreprise était nouvelle : je devais me heurter à de grandes difficultés d'exécution. A part quelques observations éparses dans les récits des voyageurs célèbres, rien n'avait été publié sur la matière et il n'existait aucun document postérieur à la conquête. Il m'a fallu lire, analyser, voir et interroger. La lecture m'a donné quelques indications histo-

riques ; les réponses aux questions posées de tous côtés m'ont permis de rassembler des renseignements techniques et d'y joindre des noms de bijoux qui n'avaient jamais été imprimés.

J'ai tenu autant que possible à recueillir par moi-même, *de visu et auditu,* des informations précises, des traits de mœurs caractéristiques ; quelques voyages à Constantine, à Oran et dans l'intérieur de la Kabylie, puis dans le Sud, à Boghari, à Biskra, à Tlemcen, à M'sila et à Bou-Saâda, m'ont mis à même d'apprendre sur place les noms des bijoux, puis d'en dresser un dictionnaire que je serai heureux d'offrir à mes lecteurs. Je dois leur avouer cependant que l'influence du Maroc et de la Tunisie sur les produits purement algériens m'a souvent troublé. Près de la frontière, le mélange s'accentue de telle façon, qu'il devient presque impossible de distinguer nettement les provenances.

J'ai fait dessiner par plusieurs peintres de talent, Louis Bombled, Grandjouan, Marc Mangin, de Bussière et surtout par deux Algériens, artistes de mérite, M. Fritz Muller et M. Marius Ferrand, attaché à l'École supérieure des sciences, les meilleurs modèles de bijoux que j'aie pu rencontrer sur ma route. Ces illustrations, habilement exécutées d'après nature, portant souvent au-dessous de la reproduction de chaque bijou son nom arabe, me semblent la meilleure des descriptions. C'est en montrant les bijoux qu'on peut seulement les faire connaître. Aussi, j'ai voulu compléter l'illustration par une suite de portraits de femmes arabes, mauresques, ouled-naïl tunisiennes et kabyles, indiquant, suivant la contrée, la manière dont elles portent leurs parures, et en outre par quelques types de bijoutiers indigènes dans leurs ateliers, avec leurs outils de travail.

Il ne m'a pas fallu moins de plusieurs années d'un labeur assidu,

pour mener à bonne fin une pareille entreprise. Je l'avais abordée avec ardeur, croyant trouver partout aide, appui et renseignements. Mes prévisions optimistes ne se sont pas réalisées. La moindre conquête sur l'esprit humain exige beaucoup de persévérance. Je n'en ai pas manqué. Sans me décourager, j'ai remonté le courant, laissant descendre derrière moi la routine et l'envie.

Comme une préface ne saurait être un réquisitoire plein d'amertume, je suis heureux de constater qu'à côté des obstacles dressés sur ma route par une indifférence mal déguisée, j'ai reçu, comme on le verra plus loin, de si précieux encouragements, au fur et à mesure que l'horizon de mes recherches s'élargissait devant moi, qu'ils m'ont fait oublier bien vite les heures déprimantes de la lutte.

Je ne le sais que trop : mon livre, composé quelquefois avec les livres des autres, pourra donner lieu à certaines critiques. Le temps m'a manqué pour lui donner la forme que j'aurais souhaitée. J'ai dû interroger cent personnes, parcourir deux cents volumes, accumuler des milliers de notes. Je ne donne ici que le résumé de mes lectures et les réponses à mes questionnaires.

Malgré tout le soin, toute la conscience apportés à la rédaction et à la correction de cet ouvrage, il s'est certainement glissé quelques erreurs dans les noms, faits et dates qu'il renferme. Que le lecteur indulgent les pardonne à l'auteur qui n'est pas infaillible ! Il accueillera avec plaisir dans l'errata raisonné d'une nouvelle édition les communications lui permettant de rectifier ses méprises.

Autre avertissement utile : afin de ne pas indiquer sans cesse les emprunts que j'ai dû faire, aussi pour éviter des citations tronquées, ne pas surcharger le bas des pages de notes qui alourdissent le texte, et surtout dans la crainte d'oublier de restituer à chacun ce qui lui

appartient, j'ai voulu me mettre en règle vis-à-vis de mes devanciers. Dans ce but, j'ai donné une nomenclature des ouvrages importants d'où j'ai extrait des documents, et j'ai ainsi formé, aussi complètement que possible, mon index bibliographique.

C'est maintenant pour moi un devoir très agréable à remplir de remercier publiquement, dans cette préface, tous ceux qui m'ont prêté leur concours dans les nombreuses recherches que cet ouvrage a exigées.

Qu'il me soit permis d'inscrire, en tête de cette liste, les deux gouverneurs généraux de l'Algérie, M. Jules Cambon et M. Louis Lépine, de leur adresser l'hommage de ma profonde gratitude, et d'y joindre ma sincère reconnaissance pour les fonctionnaires de tous ordres auprès desquels ils m'avaient accrédité.

M. Paul de Cazeneuve, contrôleur de la Garantie d'Alger, dont l'obligeance a été inépuisable pour moi, trouvera ici l'expression du bon souvenir que j'en ai gardé. Sans lui, je n'aurais pu mener mon travail à bonne fin. J'ai contracté à son égard une dette de reconnaissance que rien ne me fera oublier et que je tiens à enregistrer dès la première page de ce livre.

Son collaborateur, M. Albert Buatoy, aujourd'hui commis principal des Contributions diverses, a été pour moi un auxiliaire des plus précieux. Dans les bureaux du Contrôle, où j'ai fait de bien longues séances, tout le personnel s'est mis toujours à ma disposition pour les renseignements dont j'avais besoin. M. Auguste Mattei, essayeur, m'a fourni des données très utiles sur les divers procédés en usage. Le chaouch Mohammed ben Hammou ben El-Bedjaoui, l'un des descendants de l'ancien ministre du bey de Constantine, m'a maintes fois éclairé sur les provenances des bijoux.

Si mon travail a quelque mérite au point de vue des étymologies et de l'orthographe précise des noms, il le doit à la fois à M. O. Houdas, professeur à Paris aux Écoles des langues orientales vivantes et des sciences politiques, l'un de nos plus savants orientalistes, qui n'a cessé de me prêter le concours précieux de son érudition, et à M. le commandant Rinn, alors conseiller de Gouvernement, arabisant d'une science profonde, qui a bien voulu prendre la peine de revoir en même temps la partie historique, ce qui m'a permis d'y ajouter quelques remarques du plus haut intérêt.

Je n'ai garde d'oublier l'obligeance de M. G. Delphin, directeur de la Médersa, qui m'a laissé consulter, par privilège spécial, les manuscrits inédits de M. Devoulx sur la topographie du vieil Alger, et les communications détaillées sur l'art arabe de M. Victor Waille, professeur à la Faculté des lettres, président de la Société historique algérienne, de MM. Maurice Colin et Louis Vincent, professeurs à l'École de droit, et de mon vieil ami Hippolyte Dubois, directeur de l'École nationale des Beaux-Arts, avec lequel je me suis souvent entretenu du moyen de mettre en pratique la théorie de l'« Art en tout ».

J'ai mis plus d'une fois à contribution, à Paris, M. Marcel, chargé du Service de la Géographie à la Bibliothèque nationale, M. Maupas, conservateur à Alger, M. Saché, sous-bibliothécaire de la Bibliothèque départementale, et aussi M. Pierron, chargé de la Bibliothèque du Gouvernement. Leur obligeance a toujours été pour moi inépuisable.

Le caïd Ben Gana, de Biskra, et Choaïb Abou Bekr, de Tlemcen; le caïd de M'sila, Boudiaf Hadj ben Ahmed; Lalla Zineb, à El-Hammel; Mameri Gana ben Ali, adjoint indigène des Beni-Yenni, m'ont

reçu avec cordialité dans leur demeure. Ils ont, pour moi, fait exception à la règle générale, en me montrant les bijoux de leurs familles.

Je conserve aussi un souvenir reconnaissant des informations, puisées à bonne source, qui me sont parvenues de l'Administration par l'intermédiaire de M. Joseph Dominici, de Constantine; de M. Lucq, d'Oran, contrôleur des Contributions, faisant fonctions de contrôleur de la Garantie; de M. J. Barbié, de Tlemcen, et des correspondants du Contrôle de Constantine, M. Gustave Cabanis, de Batna, M. Zannetti, de Sétif, et M. Aimé Duillet, de Bône.

L'émir Khaled El-Hosseïn, petit-fils d'Abd-el-Kader, lieutenant au 1er spahis, m'a procuré par son père des renseignements, puisés à bonne source, sur les ornements qui distinguaient entre eux les officiers de l'émir Abd-el-Kader. Mohammed Bouzar de Miliana m'a, pendant plusieurs années, avec intelligence et dévouement, servi de traducteur et d'interprète.

J'ai également rencontré, pour faciliter l'accomplissement de ma tâche, un grand empressement de la part de MM. Lourdeau, président honoraire de la Cour d'Alger; Paysant, trésorier-payeur général; Aumerat, ancien rédacteur en chef de la *Dépêche;* E. Robe, conseiller à la Cour d'Alger; Mermet, architecte diocésain; Ernest Prunier, directeur du Mont-de-Piété; Charles Jourdan, délégué financier; Fournier, commissaire-priseur; Rivière, directeur du Jardin d'Essai; Ahmed Bouderba, avocat indigène; Lamalli, professeur à la Medersa; René Garnier, secrétaire de la Société de géographie et du Comité d'hivernage; Hector Mahyeux, notaire à Alger; Pinto, interprète militaire près les Conseils de guerre; le docteur Rouby, médecin aliéniste; Haïn Boucris, bibliophile, qui possédait sur Alger une série de pièces populaires impossibles à réunir aujourd'hui;

Hamdane, ancien sous-chef de bureau à la Préfecture d'Alger, petit-neveu d'Osman Khodja, l'ami du dey Hussein et petit-fils de Hadj Mohammed, le dernier Amine-Sekka de la Régence.

Pour le Soudan, M. Brunache, administrateur à Aïn-Fezza ; le lieutenant Dyé, de la mission Marchand, le baron de Vialar, M. Émile Rubby, payeur-adjoint du Trésor à Kayes, m'ont apporté un précieux appoint de renseignements.

Pour la Tunisie, j'ai eu recours à M. Maurice Bompard, aujourd'hui ministre plénipotentiaire, auteur d'un recueil très estimé des lois et règlements de la Régence, et à Mohamed ben Abdallah, secrétaire de la Garantie, pour toutes les questions qui se rattachent au contrôle. Par l'intermédiaire de M. Lasram, directeur du service de la Ghaba, me sont parvenues d'utiles indications topographiques. M. Olivier, agent consulaire et contrôleur civil, a, par ses lumières, éclairé mes recherches sur l'île de Djerba.

C'est une bonne fortune pour moi d'avoir, pour le Maroc, trouvé un auxiliaire très obligeant en la personne de M. Benghabrit, cadi, drogman auxiliaire à la légation de Tanger, qui m'a envoyé quelques belles photographies de bijoux. De Fez, par M. Henri Gaillard, vice-consul, et par son chancelier, M. Georges Marchand ; — de Mogador, par M. Lefrère, d'Alger, agent du service de santé dirigé par le docteur érudit Lucien Raynaud, j'ai reçu les éléments nécessaires pour compléter le chapitre consacré à ces localités.

M. Lacau, consul général à Tripoli, a droit, pour les mêmes motifs, à mon plus reconnaissant souvenir.

M. Paul Azan, sous-lieutenant à Nemours, m'a secondé par ses notes, par ses photographies, par ses vocabulaires et par ses dessins, dans mes recherches sur les bijoux sahariens.

Je dois mentionner les orfèvres qui m'ont aidé de leur expérience pour déterminer la provenance et le nom des bijoux. En première ligne: MM. Dorez frères, d'Alger; de Bessis et son fils, de Tunis; Ben Kalfate, de Tlemcen, et Sudaka, El-Guiz, Bellaïche, d'Alger. Je m'en voudrais aussi de ne pas citer le brodeur Ali Bou Netta, l'importateur Alphonse Nounou et les deux nonagénaires, dont l'un, à la mémoire intacte, m'a permis de dresser un plan de la place du Gouvernement avant 1830, et de déterminer les emplacements où les orfèvres travaillaient avant la conquête.

Enfin M. P. Famin, d'Alger, et M. Garrigues, de Tunis, ont mis sans condition, à ma disposition, de nombreuses et belles photographies de types indigènes provenant de collections qu'ils ont éditées.

C'est de la collaboration de toutes ces bonnes volontés, de toutes ces hautes compétences, que ce volume est né.

Si j'ai pu oublier de mentionner quelques-uns de ceux qui, par leurs conseils et leurs renseignements, m'ont permis d'écrire ce livre, qu'ils reçoivent ici l'expression de mes regrets, de mes excuses et de mes remerciements.

Je présente au public le résultat, fort imparfait, sans doute, de longues et patientes études. Je ne me dissimule pas ce qu'elles renferment de lacunes et d'imperfections. Je ne saurais avoir la prétention d'être définitif, ni d'avoir épuisé une question si vaste et si difficile à pénétrer. L'Afrique septentrionale offre une abondante moisson à récolter encore sur ses diverses industries. De nouvelles recherches feraient trouver des choses nouvelles, si, surtout, il était possible de dépouiller ces nombreux in-folio arabes qui s'ensevelissent peu à peu dans certaines archives trop semblables à des nécropoles,

et que leurs gardiens, accablés par l'âge, laissent indéfiniment reposer sous la poussière vénérable du passé.

Je n'ai poursuivi, en résumé, que le développement de la prospérité de l'Algérie. Mon souhait le plus vif serait que l'ensemble de mon travail aidât à la renaissance de l'art de la bijouterie arabe et qu'il perpétuât, grâce aux planches dont il est orné, le souvenir des beaux modèles de jadis. Il est fâcheux que les types de la Régence disparaissent. La concurrence étrangère cherche à substituer des créations nouvelles et banales aux formes anciennes, et à modifier peu à peu le goût des femmes indigènes. Il est temps aussi d'arriver à élargir le cercle d'action du Service de la Garantie pour réprimer les fraudes et augmenter les revenus de l'État par de nouvelles et légitimes perceptions. Ce sont des questions qui viendront à leur place dans le cours et à la fin des pages qui vont suivre. En résumé, mon livre cherche à intéresser et à instruire. Si j'ai rendu ainsi quelques services, j'aurai atteint mon but, et ce sera ma meilleure récompense.



1830. — Batteries du fort de Bab-el-Behar.

(Place actuelle du Gouvernement, à Alger.)

BIBLIOGRAPHIE

Algérie artistique et pittoresque. — Documents d'art et d'histoire. — Archéologie. — Mœurs et coutumes indigènes (Revue bi-mensuelle illustrée). — Alger, J. Gervais Courtellemont, 1890. Gr. in-8°.

Algérie (L'). — Revue synoptique des trois provinces. — Paris, 1872. Gr. in-8°.

AMICIS (Edmondo de).

Le Maroc (traduction de Henri Belle). — Paris, Hachette, 1882. Gr. in-4°.

ANDRIEU (E.).

Algérie. Types et Croquis. — Riom, 1875. 2 séries in-8°.

Annuaires et Almanachs :

Annuaire de l'État d'Alger, publié par la Commission de la Société Coloniale. — Paris, Firmin Didot frères; Marseille, Feissat, 1832. In-16. — 2e année. Paris, Carillan Gœury, 1833.

Annuaire de l'Algérie, par F. Gomot, ancien employé au Ministère de la Guerre. — Paris, Victor Magen; Alger, J.-B. Philippe.

Almanach algérien. — Alger, J.-B. Philippe, 1838; Bône, Abadie frères.

Almanach algérien, rédigé par le Commissaire central de police Lafontaine. — Alger, H. Vaisin, rue Palma, n° 4. 1842.

Annuaire de l'Algérie. — Alger, Bastide, place Royale, 1848.

Annuaire de l'Algérie, administratif, militaire, commercial, statistique et agricole, par Artus Mahyeux, rédacteur dans les services civils de l'Algérie. — Alger, Dubos frères, rue Bab-Azoun, vis-à-vis les galeries Duchassaing, 1849.

AUMERAT (Joseph-François).
Souvenirs algériens. — Blida, imp. A. MAUGUIN, 1898. In-12.

BARGÈS (l'abbé Jean-Joseph-Léandre).
Histoire des Beni-Zeiyan, rois de Tlemcen, par l'imam Sidi Abou Abd' Allah Mohammed Ibn Abd' el-Djelil et Tenessy. — Ouvrage traduit de l'arabe par l'abbé J.-J.-L. BARGÈS. — Paris, DUPRAT, 1852. In-12.
Complément. — Paris, 1887. In-8°.

BAVOUX (Jos.-Evariste).
Alger ; voyage politique et descriptif dans le Nord de l'Afrique. — Paris, 1841. 2 vol. in-8°.

BELLEMARE (Alexandre).
Abd-el-Kader, sa vie politique et militaire. — Paris, HACHETTE, 1863. In-12.

BERBRUGGER (Adrien).
Algérie historique, pittoresque et monumentale, ou *Recueil de vues, monuments, costumes, armes et portraits faits d'après nature dans les provinces d'Alger, Oran, Bône et Constantine*, par FLANDIN, RAFFET, etc., avec texte historique par A. BERBRUGGER. — Paris, DELAHAYE, 1843-1845. 5 parties en 3 vol. in-fol.

BISSUEL (le capitaine H.).
Les Touareg de l'Ouest. — (Alger, JOURDAN) ; 1889. In-8°, 2 cartes.

BOMPARD (Maurice), secrétaire général du gouvernement tunisien.
Législation tunisienne. Recueil des lois et règlements en vigueur en Tunisie le 1er janvier 1888. — Paris, Ernest LEROUX. In-8°.

BOUTIN (le colonel Vincent-Yves).
Aperçu historique, statistique et topographique sur l'Etat d'Alger, à l'usage de l'armée expéditionnaire d'Afrique. Paris, 1830. In-8° et atlas de 7 plans et 12 vues.

CAZENEUVE (Paul de).
La Garantie française et ses poinçons, de 1260 à nos jours. Alger, S. LÉON, 1898. In-8°.

CARETTE et ROZET (capitaines).
Algérie. — Paris. 1850. In-8°, carte et 13 fig.
(*L'Univers*, histoire et description de tous les peuples.)

CAT (Edouard).
Essai sur la province de Maurétanie Césarienne. — Paris, E. LEROUX, 1891. In-8°.
Collection des actes du gouvernement, depuis l'occupation d'Alger jusqu'au 1er octobre 1834. — Alger, imprimerie du Gouvernement, 1834. In-8°.

CONTRERAS (Raphaël).
L'Alhambra, l'Alcazar et la grande mosquée d'Occident. Étude descriptive, 4e édition. — Madrid, typ. DE RICARDO, 1889. In-4°.

DALY (César).
Architecture arabe (Revue générale de l'Architecture, in-fol.).

DAUMAS (le général Melchior-Joseph-Eugène.
Mœurs et Coutumes de l'Algérie : Tell-Kabylie-Sahara, 4e édition, revue et augmentée. — Paris, HACHETTE, 1864. In-12.

DAVILLIER (le baron Charles).
Recherches sur l'orfèvrerie en Espagne, au Moyen Age et à la Renaissance ; documents inédits tirés des Archives espagnoles. — Paris, QUANTIN, 1879. Gr. in-4°, avec 19 planches gravées à l'eau-forte.

DENNIÉE (le baron).
Précis historique et administratif de la campagne d'Afrique. — Paris, DELAUNAY, 1830. In-8°, avec 6 pl.

DEVOULX (Albert).
Etudes archéologiques et topographiques (*Revue Africaine*, tomes XVI, XIX, XX, XXI, XXII). — Alger, Ad. JOURDAN.
Les Archives du consulat général de France à Alger. Recueil de documents inédits concernant, soit les relations politiques de la France, soit les rapports commerciaux de Marseille avec l'ancienne régence d'Alger. — Alger, BASTIDE, 1865. In-8°.

Tachrifat. Recueil de notes historiques sur l'administration de l'ancienne régence d'Alger. — Alger, imprimerie du Gouvernement, 1852. In-8°.

DOZY (Reinhart-Pieter-Anne).
Dictionnaire détaillé des noms de vêtements chez les Arabes. — Amsterdam, MULLER, 1845. In-8°.

DUBOIS (le capitaine Charles).
Alger en 1861. — [Alger] Paris, CHALLAMEL, 1861. In-8°.

DUVAL (Jules).
Les Colonies et l'Algérie au concours général et national d'agriculture de Paris en 1861. Rapport du jury. — Paris, CHALLAMEL, 1861. In-8°.

DUVEYRIER (Henri).
Exploration du Sahara. Les Toudreg du Nord. — Paris, CHALLAMEL, 1864. In-8°.

DEPONT (Octave) et COPPOLANI (Xavier).
Les Confréries religieuses musulmanes. — Alger, Ad. JOURDAN, 1897.

FÉRAUD (C.).
Les Corporations de métiers à Constantine avant la conquête française. Traduction d'un manuscrit arabe (*Revue Africaine,* vol. XVI, p. 450).

FEYDAU (Ernest).
Alger. — Paris, CALMANN-LÉVY. In-12.

FONTENAY (E.).
Les Bijoux anciens et modernes. — Préface par Victor Champier. — Paris, QUANTIN, 1887, Gr. in-8°, avec 700 dessins.

FONTENELLE (Julia de).
Nouveau Manuel complet du bijoutier, du joaillier, de l'orfèvre, du graveur sur métaux et du changeur. — Nouvelle édition par F. MALAPEYRE. — Paris, RORET, 1855, 2 vol. in-18.
(Collection des *Manuels Roret.*)

GAFFAREL (Paul).
L'Algérie. Histoire, conquête et colonisation. — Ouvrage illustré de 4 chromolithographies, de 3 cartes en couleur, et de plus de 200 grav. sur bois. — Paris, F. DIDOT, 1882. In-4°.

GAROT (Henri).
La Colonisation maritime en Algérie. — Alger, Joseph ANGELINI, 1900. In-8°.

GAVOY (Dr).
Notice sur Tizi-Ouzou ; historique ; climatologie ; constitution médicale. — Alger, AILLAUD, 1878. In-8°, plans.

GAYET (Al.).
L'Art arabe. — Paris, Librairies Réunies. In-12.

GSELL (Stéphane).
L'Algérie dans l'antiquité. — Alger, GIRALT, 1900. In-8°.

HAEDO (Frey Diego de).
Topographia e historia general de Argel, repartida in cinco tratados, do se veran casos estranos, muertes espantosas, y tormentos exquisitos, que conviene se entiendan en la Christiandad. — Valladolid, par D. FERNANDEZ de Cordoua, 1612. Pet. in-fol.

HAMET (Ismaël), interprète militaire.
Cinq mois au Maroc. — Alger, Adolphe JOURDAN, 1901. Brochure in-8°.

HANOTEAU (le général Adolphe) et A. LETOURNEUX.
La Kabylie et les Coutumes kabyles. — [Imprimerie impériale], 1873. 3 vol. in-8°.

HOTTENROTH (Frédéric).
Le Costume, les Armes, Ustensiles, Outils des peuples anciens et modernes, dessinés et décrits par Frédéric HOTTENROTH. — Paris, GUÉRINET, 1885. 2 vol. in-4°, nombr. pl. et fig.

JOURDAN (Charles).
Croquis algériens. — Paris, A QUANTIN. In-12.

KHODJA (Sidi Hamdan ben Othman), fils de l'ancien secrétaire d'Etat Makatagy, de la Régence d'Alger.
Aperçu historique et statistique sur la Régence d'Alger, intitulé en arabe *Le Miroir.* Traduit de l'arabe par H. D., Oriental. — Paris, GŒTSCHY, 1833. In-8°.

LACROIX DE MARLÈS.

Histoire de la domination des Arabes et des Maures en Espagne et en Portugal..., rédigée sur l'histoire traduite de l'arabe en espagnol de Jos. DE CONDE... — Paris, A. EYMERY, 1825. 3 vol. in-8°.

LA PRIMAUDAIE (F. Élie de).

Le Commerce et la Navigation de l'Algérie avant la conquête française. — Paris, CHALLAMEL, 1860. In-8°. 1 carte.

(Extrait de la *Revue algérienne et coloniale.*)

LAUGIER DE TASSY.

Histoire du royaume d'Alger. — La Haye, 1725, in-12, cartes.

LE BON (le docteur Gustave).

La Civilisation des Arabes. — Ouvrage illustré de 10 chromolithographies, 4 cartes et 366 grav., dont 70 grandes planches d'après les photographies de l'auteur ou d'après les documents les plus authentiques. — Paris, F. DIDOT, 1883, In-4°.

MARMIER (Xavier).

Lettres sur l'Algérie. — Paris, BERTRAND, 1847, In-12.

MARMOL CARAVAJAL (Luys de).

Description générale de l'Afrique, trad. par N. PERROT D'ABLANCOURT. — Paris, 1667, 3 vol. in-4°, cartes.

MARTHA (Jules).

L'Art étrusque, illustré de 4 planches en couleurs et de 400 gravures dans le texte. — Paris, F. DIDOT, 1888. In-4°.

MAS-LATRIE (le comte Louis de).

Relations et Commerce de l'Afrique septentrionale ou Magreb avec les nations chrétiennes au moyen âge. — Paris, F. DIDOT, 1886. In-12.

Traités de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen-âge ; publiés avec une introduction historique. — Paris, PLAN, 1865-1873. In-4°, avec supplément tables.

MERLE (J.-T.), secrétaire particulier de M. le comte de Bourmont, commandant en chef de l'expédition d'Afrique.

Anecdotes historiques et politiques pour servir à l'histoire de la conquête de l'Algérie en 1830. — Paris, G.-A. DENTU, 1831. In-8°.

MONTAGNE (D.-J.), ancien administrateur et agriculteur à Alger.

Physiologie morale et physique d'Alger en 1833. — Alger, LUXARDO et GUENDE, 1834 ; Paris, DELAUNAY au Palais-Royal.

MORNAND (Félix).

La Vie arabe. — Paris, LÉVY, 1856. In-12.

NETTEMENT (Alfred).

Histoire de la conquête d'Alger, écrite sur des documents inédits et authentiques. — Paris, Victor LECOFFRE, in-8°.

OUDOT (Jules), ingénieur civil.

Le Fermage des autruches en Algérie. Incubation artificielle. — Paris, CHALLAMEL aîné, 1880, in-8°.

PARADIS (Venture de).

Alger au XVIIIe siècle, par Venture de PARADIS, édité par FAGNAN. — Alger, typ. JOURDAN, 1898. In-8°.

Paris-Exposition. — Paris, HACHETTE, 1900. In-12.

PARISOT.

Description spéciale du port, des fortifications, des monuments et de la position de la ville d'Alger. — Paris, 1830. In-fol.

PAYSANT (L.), chef de bureau du Mont-de-Piété.

La Population indigène et le Mont de Piété d'Alger. — Alger, V. AILLAUD ET Cie, 1877. In-8°.

PERROT (A.-M.).

Alger, Esquisse topographique et historique du royaume et de la ville. — Paris, LADVOCAT, 1830. In-8°, carte et plan.

PESCHEUX (Réméon).

Kabyles, Maures et Arabes, ou leurs métiers, industries, arts, sciences, religion, lois, mœurs et coutumes, avec traduction de légendes et chants inédits. — [Constantine], Paris, J. LAISNÉ, 1853. In-8°.

PEYSSONNEL et DESFONTAINES.

Voyages dans les régences de Tunis et d'Alger, publiés par DUREAU DE LA MALLE. — Paris, GIDE, 1838, 2° vol. In-8°, 1 carte et 6 lithog.

PICHON (le baron L.-A.).

Alger sous la domination française, son état présent et son avenir. — Paris, T. BARROIS ET B. DUPRAT, 1833. In-8°, 3 cartes.

PINSON DE MÉNERVILLE (Charles-Louis).

Dictionnaire de la législation algérienne. Code annoté et manuel raisonné des lois, ordonnances, décrets, publiés au *Bulletin Officiel des actes du Gouvernement.* — Paris, DURAND ET MARCHAL, 1868-1872, 3 in-8°.

PLANTET (Eugène).

Correspondance des deys d'Alger avec la cour de France (1579-1833), recueillie d'après les dépôts d'archives des affaires étrangères, de la marine, des colonies et de la chambre de commerce de Marseille et publiée avec une introduction et des notes par Eugène PLANTET.— Paris, F. ALCAN, 1890. 2 vol. gr. in-8°.

PLAYFAIR (R. Lambert).

A Bibliography of Algeria from the expedition of Charles V in 1541 to 1887. — London, [1887]. In-8°.

The Scourge of Christendom. — Annals of British relations with Algiers prior to the French conquest. — London, ELDER, 1884. In-8°.

POIRET (J.-L.- Marie).

Voyage en Barbarie, ou *Lettres écrites de l'ancienne Numidie,* pendant les années 1785 et 1786, sur la religion, les coutumes et les mœurs des Arabes Bédouins ... — Paris, NÉE DE LA ROCHELLE, 1789. 2 vol. in 8°.

PRISSE D'AVENNES.

L'Art arabe, d'après les monuments du Kaire, depuis le VII° siècle jusqu'à la fin du XVII°. — Paris, MOREL, 1869-1877. 1 vol. in-4° de texte et atlas de 200 planches.

RACINET (Auguste).

Le Costume historique. — 500 planches, 300 en couleurs, or et argent, 200 en camaïeu, avec des notices explicatives, une introduction générale, des tables et un glossaire. — Paris, F. DIDOT. 1888. Gr in-4° en 20 livr.

RENAUDOT.

Alger : tableau du royaume, de la ville d'Alger et de ses environs ; état de son commerce, de ses forces de terre et de mer ; description des mœurs et des usages du pays. — Paris, MONGIE aîné, 1830. In-8°, avec 1 plan., 1 carte et 4 grav.

Revue Africaine (la), journal des travaux de la Société historique algérienne, trimestriel. — Alger, JOURDAN, 1856 à 1900.

RINN (L.).

Histoire de l'insurrection du 1871 en Algérie. — Alger, JOURDAN, 1890. Gr. in-8°, avec 2 cartes.

Marabouts et Khouan. — Étude sur l'Islam en Algérie, avec une carte de l'Algérie indiquant la marche, la situation et l'importance des ordres religieux musulmans. — Alger, JOURDAN, 1885. Gr. in-8°.

Les Origines berbères, études linguistiques et ethnologiques.—Alger, JOURDAN. In-8°.

ROBERT (A.).

Métiers et Types algériens. — Alger, Ernest MALLEBAY, 1885. In-8°.

ROBERT (Georges).

Voyage à travers l'Algérie. — Notes et croquis. — Paris, DENTU, 1888. In-4°, avec 500 illustrations dont 50 hors texte.

ROCHES (Léon).

Trente-Deux Ans à travers l'Islam (1832-1864). — Paris, F. DIDOT, 1884. 2 vol. in-8°.

ROTALIER (Ch. de).

Histoire d'Alger et de la piraterie des Turcs dans la Méditerranée, à dater du seizième siècle. — Paris, PAULIN, 1841. 2 vol. in-8°.

ROZET (Claude-Antoine).

Voyage dans la Régence d'Alger, ou description du pays occupé par l'armée française en Afrique ; contenant des observations sur la géographie physique, la géologie, la météorologie, suivies de détails sur le commerce, l'agriculture, les sciences et les arts, les mœurs, les coutumes et les usages. — Paris, Arthus BERTRAND, 1833. 3 vol. in-8° et atlas de 30 planches.

SABATÉRY (A.).

Éléments de droit musulman, comprenant l'exposé de l'organisation de la justice dans le Pachalik d'Alger avant 1830. — Alger, 1866. In-8°.

SAINT-YON (lieutenant-colonel) et colonel CARRION-NISAS.

Aperçu historique, statistique et topographique sur l'Etat d'Alger, à l'usage de l'armée expéditionnaire d'Afrique. — Paris, C. PIQUET, 1830.

SHALEN (William).

Esquisse de l'État d'Alger, considéré sous les rapports politique, historique et civil, traduit de l'anglais par X. BIANCHI. — Paris, LADVOCAT, 1830. In-8°, 1 pl.

SHAW (Thomas).

Voyage dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant (traduit de l'anglais). — La Haye, 1743. 2 vol. in-4°, avec fig.

Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie. — Paris, Imprimerie nationale, 1837-1838. In-4°.

TERZUELLI (Jacques).

Types algériens. — Alger, place de la Préfecture, 3, chez l'auteur. In-8°.

VILLOT (lieutenant-colonel).

Notices et Mémoires historiques (*Annuaire* de la Société archéologique de Constantine). — Constantine, ARNOLET, 1853 à 1900. In-8°.

Mœurs, Coutumes et Institutions des indigènes de l'Algérie. — Alger, A. JOURDAN, 1888. In-16.

WORMS.

De la constitution territoriale des pays musulmans. — Paris, impr. DE COSSON, In-8°.

L'ORFÈVRERIE ALGÉRIENNE ET TUNISIENNE

CHAPITRE PREMIER

L'ORFÈVRERIE A TRAVERS LES AGES

Le bijou avant les bijoux.

Née coquette, la femme a de tout temps aimé à se parer. Dès qu'elle put se mirer dans l'eau calme d'une fontaine, elle connut sa beauté : pour plaire, elle chercha à s'embellir encore ; et d'un mouvement spontané, dégageant son visage, elle releva sa chevelure, la tressa, la réunit en un diadème sur sa tête. Puis, de sa main mignonne, elle cueillit, pour la piquer dans ses cheveux, une fleur, ce bijou de la nature.

Plus tard, elle se fit une couronne de feuilles, un bracelet de graines et des boucles d'oreilles de deux cerises, vermeilles comme ses lèvres. Alors, elle se trouva belle selon ses souhaits. L'instinct naturel de la femme avait créé le bijou. On peut dire qu'il est vieux comme le monde. Pourquoi ? C'est qu'il est par essence l'ornement de la femme et son emblème ; il brille sur elle et il l'aide à briller ; il attire les regards, les retient et fait remarquer celle qui le porte.

F. M.

COIFFURE MAURESQUE.

La femme devant le bijou.

Précisons cette question importante sous des dehors frivoles. Certains bijoux n'ont-ils pas un rôle esthétique dans l'éternelle comédie de la séduction féminine ? Ne prêtent-ils pas plus d'élégance à la partie du corps qu'ils parent ? Les bracelets dessinent et accusent la finesse des attaches de la main ou du pied. Le collier, tranchant sur le cou, le détache de

la poitrine ; le diadème droit met en relief la courbe des sourcils ; la bague fait ressortir la forme gracieuse d'un doigt effilé et la boucle d'oreille encadre admirablement l'ovale de la figure.

Avant l'histoire. La Mythologie.

Le bijou, tout d'abord, apparaît dans la Mythologie. La ceinture de Vénus, seule parure que portât la déesse quand Pâris lui décerna le prix de beauté, était constellée de gemmes. Les couleurs de l'arc-en-ciel se jouaient dans l'écharpe d'Iris, tissée et lamée d'or et d'argent. Dans les travestissements qu'il prenait pour séduire les mortelles, Jupiter, maître des dieux, ne pouvait négliger l'aide du bijou, cet entremetteur irrésistible ; des joyaux se mêlaient, sans doute, à la pluie d'or qui lui servit de voile pour vaincre les résistances de Danaé.

Le bijou aux temps primitifs.

Aussi loin qu'on remonte dans le passé, on le retrouve dans les cavernes des Troglodytes, sous la forme de cornes et d'os grossièrement travaillés. A l'âge de pierre, il est représenté dans nos musées par de nombreux colliers de cornaline. A l'âge de bronze, ce sont des bracelets et des anneaux que la femme accroche à ses bras, à ses poignets, à ses chevilles, à tous les endroits qui lui offrent un point d'attache. Tels furent les premiers types de bijoux et les premières matières avec lesquelles ils furent façonnés, aux temps préhistoriques.

Mais l'humanité marche. Arrive l'âge de fer, et les métaux précieux sortent des entrailles de la terre. La femme s'en empare et devine en eux les plus merveilleux auxiliaires de sa séduction naturelle. Les artisans d'une époque qui dépouille peu à peu sa barbarie primitive, se mettent à fondre, à marteler et à ciseler l'or et l'argent pour l'enchanteresse. Ils s'ingénient à varier les formes des joyaux qu'ils fabriquent à son intention.

La genèse du bijou est pleine de légendes merveilleuses. Son histoire vraie est liée aux secrets de la nature. Ainsi, le premier bijou d'or sorti d'une pépite trouvée à la surface du sol, fut travaillé à l'aide de deux cailloux, l'un servant d'enclume et l'autre de marteau. Plus tard, mis au feu, l'or devint malléable : la pépite s'élargit en feuille mince, qui reçut des caractères primitifs, semblable à ces bractées que les botanistes appellent des feuilles florales.

En Palestine.

Chez les Hébreux, qui eurent leur légendaire forgeron, leur Vulcain, sous le nom de Tubalcaïn, le bijou fut l'insigne de la richesse et de la puissance. Il s'incruste dans les murailles et resplendit sur les vases sacrés du temple de Jérusalem. La reine de Saba se pare comme

une châsse pour visiter Salomon le Sage, qui préfère à tout cet éclat la blancheur pure du lis des champs. Le grand prêtre, prototype du Joad de Racine, attache des pierres précieuses sur ses vêtements, à ses épaules et à sa poitrine. Les femmes portent le croissant symbolique d'Astarté. L'Écriture se complaît dans la description des bijoux royaux. Les fiancées s'accrochent à l'une des narines le *nezem*, sorte d'anneau dont l'usage, emprunté sans doute aux Asiatiques, s'est perpétué dans l'Inde jusqu'à nos jours.

Une ceinture d'orfèvrerie, d'un travail très fin, analogue au *strophium* des Latins et qui fut l'ancêtre du corset moderne, enlaçait, en les contournant, les ondulations des seins des Chananéennes.

L'Orient a coloré de tous ses reflets les pages de la Bible où Nabuchodonosor, monarque d'Assyrie, le plus frappant exemple de grandeur et de décadence royales, fait étalage de ses richesses. Faut-il rappeler le festin de Balthazar, servi dans de la vaisselle d'or d'une somptuosité inouïe ?

En Égypte.

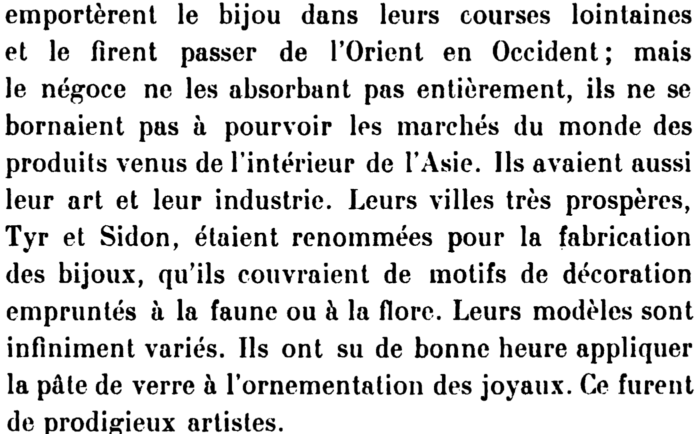
La fleur fut tout d'abord la parure des Égyptiennes, comme elle avait été celle de la première femme. Ce fut le lotus qui eut ses préférences. Le culte des animaux a laissé aussi des traces profondes sous l'ancienne dynastie des Ptolémées. A cette époque, le bœuf Apis servait de hochet ; le serpent s'enroulait en bracelets autour des poignets. Le scarabée en or, pareil à celui qui inspira à Edgar Poë une de ses histoires fantastiques, fut aussi l'un des joyaux préférés sous les Pharaons.

Ninive et Babylone ont tenu le premier rang parmi les villes disparues. La postérité nous a conservé quelques-uns des secrets de la fabrication des bijoux dans ces deux métropoles. Ninive faisait des perles en pâte émaillée, et Babylone connut les bagues servant de cachets et incrustant dans la cire le sceau royal. Depuis Sémiramis, qui trônait dans le rayonnement des pierreries, dépouilles opimes des peuples vaincus, jusqu'à Sardanapale, que le récit de Méry et le tableau de Delacroix nous montrent entassant sur son bûcher funèbre ses bijoux et ses femmes, les monarques assyriens ont ébloui le monde par leur fastueuse prodigalité.

Les mages de Chaldée, précurseurs des astrologues du moyen âge, ceignaient leur front de tiares constellées de cabochons. Ils s'entouraient ainsi, aux yeux des peuples, de la même auréole majestueuse que les satrapes de la Perse et les souverains de la Cappadoce.

En Phénicie.

Les Phéniciens, nation de navigateurs et de commerçants, emportèrent le bijou dans leurs courses lointaines et le firent passer de l'Orient en Occident; mais le négoce ne les absorbant pas entièrement, ils ne se bornaient pas à pourvoir les marchés du monde des produits venus de l'intérieur de l'Asie. Ils avaient aussi leur art et leur industrie. Leurs villes très prospères, Tyr et Sidon, étaient renommées pour la fabrication des bijoux, qu'ils couvraient de motifs de décoration empruntés à la faune ou à la flore. Leurs modèles sont infiniment variés. Ils ont su de bonne heure appliquer la pâte de verre à l'ornementation des joyaux. Ce furent de prodigieux artistes.


PENDELOQUE D'CH.

Homère.

A la suite des Phéniciens, le bijou pénètre en Europe, chez les Étrusques, artisans très habiles pour l'époque, inventeurs du filigrane, et chez les Grecs, qui trouvent dans Homère le plus merveilleux des poètes du bijou et le plus précis de ses historiens. Il élève les héros de ses poèmes au rang de demi-dieux, mais ses fictions ont un fond de réalité et donnent le reflet exact de la civilisation de son temps. La description du bouclier d'Achille, qui remplit presque tout un chant de l'*Iliade*, montre avec quelle perfection travaillaient les ouvriers d'art de l'Attique.

Le bouclier d'Achille.

Le poète des temps héroïques chante avec pompe ce bouclier splendide, chef-d'œuvre de ciselure, sur lequel le divin forgeron Vulcain avait figuré la terre et la mer, le ciel et les étoiles, avec des guerriers en marche, des laboureurs aux champs, des vignerons cueillant des grappes de raisin d'acier suspendues à des échalas d'argent.

Vulcain lui-même, sur la prière de Thétis, exécuta cette œuvre prodigieuse dans l'antre des Cyclopes. De cette forge divine sortaient aussi le sceptre d'Agamemnon, sa cuirasse lamée d'or et d'étain, le collier d'Hermione et les boucles d'oreilles de Junon. Après avoir remarqué qu'Homère a rendu hommage, en les nommant, à des bijoutiers de son temps, citons un autre grand poète de la Grèce primitive, Hésiode, qui, dans les *Travaux et les Jours,* fraya la voie aux *Géorgiques* de Virgile. Il est l'auteur du *Bouclier d'Hercule,* où il reprend avec des détails plus techniques la description qu'Homère avait faite du bouclier d'Achille.

Il est certain que si nous ramenons même la légende à la vérité,

la Grèce avait, dans les temps les plus reculés, des orfèvres d'une habileté extraordinaire.

Le siècle de Périclès.

Dans l'Athènes de Périclès, le bijou partage la faveur qui s'attache à tous les arts. Phidias et Praxitèle revêtent de couleurs éclatantes et enrichissent d'orfèvrerie leurs statues de l'Acropole et du Parthénon : la *Minerve,* le *Jupiter Olympien.* Aristophane raille le luxe des chevaliers aux chlamydes attachées par des agrafes de grand prix. Aspasie de Milet, la courtisane philosophe, se montre richement parée à ses amants, dont le plus fastueux, Alcibiade, étale aussi devant les Athéniens un luxe effréné.

Sparte exceptée, aucune des parties de la Grèce n'échappe à cette contagion du luxe, propagée par le bijou. Corinthe, ville peuplée de statues, voit les jeunes gens se ruiner pour couvrir de joyaux la célèbre Laïs, qui tarifait ses faveurs au point de faire dire à Démosthène : « Je ne veux pas acheter si cher un repentir. »

L'anneau de Polycrate.

Le tyran de Samos lance dans la mer un anneau magnifique, comme le roi de Thulé, dans la légende germanique, jeta dans les flots sa coupe en or ciselé. Le charmant satirique de la décadence, Lucien, allume, autour des bijoux que les chefs d'hoplites rapportent de la guerre, les convoitises des belles courtisanes.

Chez les Romains.

A Rome, le bijou se montre peu, d'abord ; il jure avec l'austérité des mœurs républicaines, au temps de Brutus et de Cornélie, la mère des Gracques : « Mes deux fils, disait celle-ci, sont mes seuls trésors. » Avant de prendre la forme de l'emblème, signe de fécondité, qui se suspendait au col des chastes matrones filant la laine à leurs foyers, il ressemblait, le plus souvent, à ces colliers d'or massif ou *torques,* comme celui dont Manlius, surnommé Torquatus, dépouilla, après l'avoir tué, un Gaulois gigantesque. Les torques ou anneaux de cou, portés par les guerriers, pesaient près d'une livre. A l'exemple des Gauloises ou des femmes des Cimbres et des Teutons, dont les riches parures avaient ébloui les légionnaires de Marius, les Romaines adoptèrent dans la suite des bracelets d'or, tantôt tordus et tantôt cannelés.

A la belle époque de la République, le bijou revêt surtout un caractère guerrier. Tite-Live rapporte qu'Annibal expédia à Carthage plusieurs boisseaux, remplis jusqu'aux bords des anneaux d'or dont il avait dépouillé les cadavres des chevaliers romains, tombés sur le champ de bataille de Cannes.

Les peuples soumis prennent leur revanche en amollissant leurs rudes conquérants. De toutes les nations qui passaient sous le joug latin, on peut répéter ce qu'un écrivain disait de la Grèce à demi-orientale : *Græcia capta ferum victorem cepit.* « La Grèce, conquise, a conquis son fier vainqueur. »

Cléopâtre.

Quand le luxe asiatique envahit Rome, il n'eut pas, pour séduire les femmes et corrompre les hommes, de plus subtil auxiliaire que le bijou. Le lieutenant de Jules César, Marc-Antoine, perdit la bataille d'Actium pour avoir suivi, sur sa galère aux voiles de pourpre, la royale courtisane qui l'avait affolé, cette Cléopâtre, capable de composer un breuvage avec des perles dissoutes dans du vinaigre, et qui, coquetterie suprême ! meurt de la piqûre d'un aspic, après l'avoir enroulé comme un bracelet autour de son bras.

Grandeur et décadence des Césars.

Des bagues sigillaires, des pierres gravées, des camées retrouvés intacts à Pompéi, mis au jour par les fouilles ou exhumés des tombeaux, accusent la rare finesse de travail et les conceptions ingénieuses des artistes, au temps de la splendeur romaine.

Mais la décadence de l'Empire arrive à grands pas ; le bijou règne cependant en maître absolu sur la Rome fastueuse et dissolue des empereurs. Il couvre la robe flottante des convives impurs du festin de Trimalcion ; il resplendit sur l'armure du gladiateur qui va mourir. Tous les Césars, au visage glabre comme celui des femmes, Néron, Domitien, Héliogabale, le profanent, le prodiguent, le jettent parfois à la populace qui n'a pas de pain. Juvénal, dans sa *Satire des femmes,* le stigmatise comme un agent des pires voluptés : *Auribus extensis magnos commisit elenchos.* « Elle s'allonge les oreilles en y accrochant de lourdes perles, » s'écrie le satirique, à propos d'une de ces patriciennes dégénérées dont il flagelle les curiosités malsaines, l'appétit effréné de débauche et de luxe.

Les Gallo-Romains.

Cette époque a quelques beaux bijoux en bronze, incrustés d'or ; d'autres en *electrum,* ce métal dont la composition est actuellement perdue. Des milliers de bracelets, de colliers, d'épingles, de fibules gravées, retrouvés par les archéologues dans leurs fouilles, attestent, aux yeux des visiteurs de tous les musées de l'Europe, l'importance du bijou dans les premiers temps de la Gaule.

Trésors des églises.

Au déclin de la monarchie franque, le clergé s'empare du bijou et, lui donnant un caractère de majesté hiératique parfaitement conforme aux manifestations du culte chrétien, l'enchâsse somptueu-

sement dans les mitres, les crosses, les croix, les anneaux et les évangéliaires.

Dans les trésors des basiliques et des cathédrales qui couvrent alors les Gaules, brillent les vases religieux en or massif, pareils au vase de Soissons qui inspira à Clovis un acte bien connu de justice militaire.

Saint Éloi.

Le populaire patron des orfèvres fonde des ateliers d'où sortent la châsse de saint Denis, apôtre des Gaules, et le trône du bon roi Dagobert, sans compter de merveilleux calices et des ostensoirs d'une richesse inouïe.

Charlemagne.

Les Carlovingiens cherchent, plus encore que les Mérovingiens, à rehausser par des joyaux l'éclat de la majesté souveraine. Charlemagne pose sur son front le diadème impérial, décoré de fleurs de lis et surmonté d'une croix. Il tient en main le globe d'or, symbole de sa domination sur le monde. Son sceptre, son trône, sa table, son glaive crucifère, sa cuirasse ciselée, en or massif, ont frappé l'imagination de ses contemporains. Il comble les églises de ses dons, croix processionnelles et reliquaires en forme d'autels portatifs. Les visiteurs de l'Exposition des trésors religieux, au Trocadéro, en 1889, ont pu juger de ces présents aux basiliques par l'A gigantesque de l'église de Conques, un simple triangle dont les « ayz sont recouverts d'argent doré à ymaiges enlevées » — comme on disait, en vieux français, pour désigner un travail repoussé.



MEDOUAR.
(Broche.)

Bijoux des sacres.

Au moyen âge, les cérémonies du sacre des rois de France donnent lieu au plus magnifique déploiement de bijoux historiques, exhumés pour cette grande solennité. La description de ce pompeux cérémonial, qui resta presque le même pendant une durée de dix siècles, ne rentre point dans notre sujet ; une simple énumération des bijoux portés par le roi et sa suite remplirait plusieurs pages. Bornons-nous à désigner les habits et ornements royaux que l'on déposait d'abord sur l'autel : la grande couronne de Charlemagne et deux autres, d'or et pierres précieuses, que le pape Étienne V avait offertes à Louis le Débonnaire ; l'épée, le sceptre, la main de justice, les éperons, le livre des cérémonies, une camisole de satin rouge, garnie d'or ;

une tunique, une dalmatique, des bottines et un manteau royal de velours bleu, semé de fleurs de lis d'or, doublé d'hermine.

C'est aussi l'époque du tressoir, un cercle plat de métal qui retient le voile sur la tête et qui, transformé en bandeau enrichi de pierres, s'appelle plus tard le fronteau.

Taille du diamant.

La plus précieuse des pierres, taillée avec art, fait bientôt son apparition. C'est, en effet, au xve siècle, que l'on commence à tailler le diamant. Charles le Téméraire perd, à la bataille de Morat, le *Sancy*, venu des Indes, et qui est resté, grâce à son éclat merveilleux, à sa grosseur surprenante et à ses possesseurs illustres (Nicolas-Harlay de Sancy, Henriette d'Angleterre, Mazarin, la duchesse de Berry), un des diamants les plus célèbres.

Agnès Sorel, l'amie de Charles VII, porte la première un collier de diamants, comparé par ses contemporains à un carcan incommode. Elle entoure sa taille de la ceinture d'orfèvrerie en cuir et en velours, couverte d'ornements ciselés et émaillés, qui, faisant le tour du corsage, retombe jusqu'aux pieds, sur le devant de la robe tissée d'or.

MENQOUCHA.
(Boucle d'oreille.)

Benvenuto Cellini.

Après cette époque brillante de la fin du moyen âge commence l'ère fastueuse de la Renaissance. Alors apparaît un prodigieux ciseleur, émailleur incomparable, Benvenuto Cellini, l'auteur de la salière que l'on peut voir encore à Vienne ; ses pendants de cou et ses moindres ouvrages feront à jamais l'admiration et le désespoir de ses imitateurs. Il sait mettre dans une simple pendeloque une recherche d'art aussi exquise que dans sa statue de Persée :

> L'étoile vaut le soleil,
> L'étincelle vaut la flamme ;
> La miette de Cellini vaut le bloc de Michel-Ange,

a dit Victor Hugo.

La Renaissance.

La cour des Valois aurait pu prendre le nom qui sert de titre à un tableau de féerie, et s'appeler le Royaume des Bijoux.

Dans cette France raffinée et efféminée qui se modelait sur l'Italie des Médicis, ce n'étaient que festons, ce n'étaient qu'astragales, ce n'étaient que girandoles de joyaux. Pour l'entrevue du camp du Drap d'Or, les deux souverains, François Ier et Henri VIII, avaient

revêtu des cuirasses damasquinées d'or, leurs chevaux étaient splendidement caparaçonnés. On peut juger de la richesse de ces armures par la cuirasse que portait plus tard Charles IX, et que tous les visiteurs du Louvre admirent dans une vitrine de la galerie d'Apollon.

Reines et maîtresses royales.

Dans le fastueux étalage de leur luxe, les reines légitimes étaient éclipsées par leurs rivales, souveraines de la main gauche. La comtesse de Châteaubriant, maîtresse de François I[er], faisait fondre en un lingot les joyaux que son royal amant voulait l'obliger à remettre à la duchesse d'Étampes, la nouvelle favorite. Diane de Poitiers se couvrait de colliers et de pendants de perles fines. Arbitre de l'élégance de l'époque, elle les mit bientôt à la mode à la cour des Valois. La belle Ferronnière a été représentée par les peintres de l'époque, le front ceint d'un bandeau d'orfèvrerie.

Côte à côte avec ces dames galantes, dont Brantôme énumère complaisamment les somptueux affiquets, une jeune et charmante reine, Marie Stuart, la femme de François II, se montra comme une vision à la cour de France, son pays d'adoption, parée de joyaux magnifiques.

Luxe des hommes.

Les hommes disputent alors aux femmes la gloire futile de porter des bijoux :

> Je connais sur ce point
> Bon nombre d'hommes qui sont femmes,

a dit plus tard le fabuliste.

Les mignons, flétris par Agrippa d'Aubigné, pleurés par Henri III dans ces vers qui leur ont servi d'oraison funèbre :

> Que Dieu conserve en son giron
> Quélus, Schomberg et Maugiron,

mettent des perles à leurs oreilles et à leurs toques, et laissent tomber des chaînes d'or sur leurs pourpoints de velours aux crevés de satin.

XVII[e] siècle.

A cette époque, le style, n'empruntant plus rien au passé, devient bien français et règne en souverain maître sur le monde entier. L'orfèvrerie atteint une grande perfection en suivant la nouvelle manifestation de l'art. Elle se plie aux caprices du goût et aux fantaisies imprévues de la mode. Dans le tableau de la vie élégante ou familiale, des bals, des réceptions, des spectacles de la cour et de la ville,

que déroulent devant nous les mémoires et les correspondances perpétuellement exhumés, les bijoux ont laissé leurs traces et leurs reflets.

La folie des bijoux.

Sous Louis XIV, les femmes les adoraient toujours autant ; elles mettaient dans leurs cheveux des attifets qu'elles appelaient *culbutes*, et leur corsage n'était qu'une cuirasse étincelante de pierreries. Le luxe devient tel que Mazarin, en 1644, édicte des lois somptuaires pour protéger le métal réservé à la Monnaie, que les orfèvres finissaient par accaparer pour leurs travaux. Et pourtant, le fastueux cardinal, en sa vaniteuse ostentation d'Italien, fit le premier tailler douze diamants de la Couronne, connus sous le nom des *Douze Mazarins*.



OUARDA.
(Épingle trembleuse.)

A la cour du grand Roi, les diamants arrivent à flots des Indes, des pays mystérieux que les poètes appellent Golconde. Drainés et canalisés à Versailles, ils deviennent des *rivières* qui coulent encore de nos jours. Les femmes sont radieuses avec leurs *guêpes* et leurs *papillons* qui tremblent dans leurs coiffures. Madame de Sévigné écrit de ses contemporaines qu'elles aimeraient mieux se passer de chemise que de bijoux.

Le XVIIIe siècle.

La passion des joyaux continue. Le duc d'Orléans, régent de France, achète, en 1717, pour 3.375.000 francs, le superbe diamant auquel il donne son nom, et le porte dans ses fêtes libertines du Palais-Royal. Partout, dans les petits appartements de Versailles, aux soupers de la Pompadour et de la du Barry, étincelle le feu des pierres précieuses qui rivalise avec celui des regards enflammés. Sur la table des gros financiers, des Turcaret qui prêtent de l'argent à Louis XV, s'étalent les pots à oïls, les rafraîchissoirs ventrus. La corbeille de mariage de Marie-Josèphe de Saxe contient plus de 150.000 livres de bijoux.

Le style « rocaille ».

Un joaillier invente les miniatures, montées en bagues ou en bracelets par Bazan, que le duc de Choiseul appelle le Maréchal de Saxe de la curiosité. Un autre trouve la châtelaine en or, rehaussée de diamants et de bergerades ciselées, dans le goût de Boucher, qui de la

ceinture retombe sur la jupe. Un autre enfin enrichit et couvre les montres de reliefs pris dans la masse, et les constelle de pierres fines et d'émaux. C'est le règne de la rocaille, qui se contourne, ressemblant aux paraphes que l'on retrouve dans les cahiers des maîtres d'écriture de l'époque.


RAS CHECHIA. (Fond de calotte.)
Modèle turc.

Efflorescence du bibelot.

Le grand luxe diminue sous Louis XVI. Le roi dit « Elle me gêne, » en posant sur sa tête la couronne du sacre, ciselée par Auguste, son orfèvre attitré, comme s'il prévoyait qu'elle serait trop lourde pour sa tête.

A cette époque fleurit le bibelot, cher aux collectionneurs qui se disputent aujourd'hui les boîtes d'or émaillées en bleu moiré, pour le tabac et pour les mouches ; les boutons de strass, qui flamboient aux corsages des dames ou ferment les habits des gens du bel air ; les étuis en or guilloché pour la cire d'Espagne qui doit sceller les poulets parfumés ; les mignons souvenirs, avec crayon et feuilles d'ivoire, pour ne pas oublier les rendez-vous galants ; les boucles de souliers ou les gardes d'épée que Leblanc a trouvé le moyen d'exécuter en similor, le nouvel alliage qui fit fureur à son apparition.

A Versailles, les dames d'honneur de Marie-Antoinette posent délicatement une aigrette appelée pouff sur leurs cheveux poudrés, qui sont de véritables édifices.

Affaire du Collier.

A Trianon, le bijou s'efface ou se dissimule dans les pastorales, mais cette simplicité dure peu. Il reparaît bientôt avec tout l'éclat de sa redoutable puissance. Le célèbre collier de perles et diamants, sorti de l'officine de Boehmer et Bossange, excite les convoitises de la reine ; complice de la faction rivale, il a le fatal privilège de hâter la chute de la monarchie.

Période révolutionnaire.

Sous la République, à l'époque des enrôlements volontaires, un élan patriotique décide les « Dames françaises » à sacrifier leurs joyaux sur l'autel de la Patrie, pour payer les frais de la guerre. On ne fabrique plus que des bijoux nationaux, émaillés aux trois couleurs.

Directoire, Consulat, Empire.

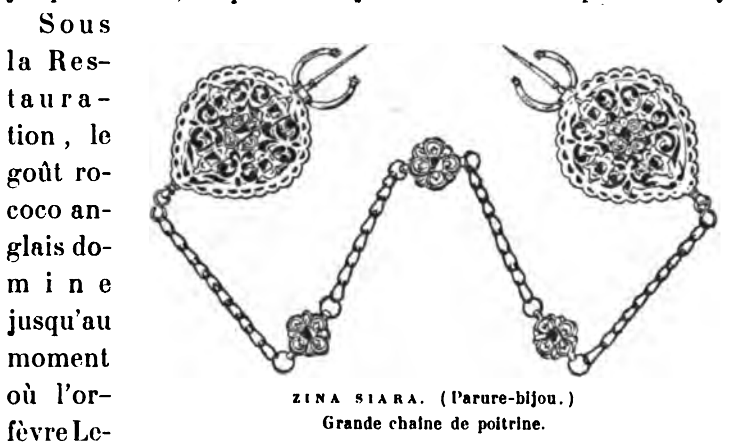
Avec Barras, le luxe reparaît. Sous le Directoire, les Incroyables, affublés de lorgnons aux riches montures, laissent pendre de leurs gilets deux grosses chaînes d'or ; les Merveilleuses, retenant leurs jupes par des agrafes de prix, retournent chez les orfèvres et font revivre, avec les muscadins, le culte de l'élégance la plus raffinée. L'orfèvre Biennais offre un nécessaire de voyage à tous les officiers des campagnes d'Égypte et d'Italie.

A la cérémonie du Sacre, Napoléon Ier déploie une splendeur qui contraste avec sa simplicité habituelle. Il porte la couronne et le sceptre de Charlemagne ; le Régent scintille à la garde de son épée. Il tient à voir tout resplendir autour de lui. La ville de Paris fait à Joséphine présent d'une toilette en argent massif. L'Empereur met dans la corbeille de Marie-Louise deux rubis, montés en boucles d'oreilles, et valant un demi-million. Les diadèmes légers sont à la mode, ainsi que les broches où s'incruste une miniature reproduisant les traits du mari qui est à la Grande Armée.

C'est l'art grec, ou plutôt le néo-grec du goût de Percier, qui, jusqu'en 1814, inspire les bijoutiers et leur impose son style.

La Restauration.

Sous la Restauration, le goût rococo anglais domine jusqu'au moment où l'orfèvre Lebrun, secondé par de très habiles dessinateurs et sculpteurs, fait quelques essais de gothique et de Renaissance, qui plaisent. Odiot tient alors la tête dans la corporation. Fauconnier a pour élève Barye, le grand sculpteur animalier. Caillet exécute les ornements du sacre de Charles X, qui sont à Notre-Dame. Alors brillent, renouvelées de la femme de l'avocat Ferron, maîtresse de François Ier, les *ferronnières*, qui aplatissent les cheveux et serrent les bandeaux plats sur le front. Puis c'est la grande mode de porter des chaînes d'or, retombant sur la poitrine, et que Théophile Gautier compare à un ordre de chevalerie.



ZINA SIARA. (l'arure-bijou.)
Grande chaîne de poitrine.

Froment Meurice.

Une nouvelle ère se dessine : le style troubadour fait son apparition et se développe sous l'influence du romantisme. Alors surgit Froment Meurice, un « coloriste, » a dit Burty, un artiste comme il ne s'en était pas vu depuis la Renaissance. Tout à la fois orfèvre, bijoutier et joaillier, il devient le fournisseur attitré de toutes les célébrités contemporaines. Il fait rimer à Victor Hugo ces vers exquis :

Nous sommes frères ; les fleurs
Par deux arts peuvent être faites.
Les poètes sont ciseleurs,
Les ciseleurs sont poètes.

Eugène Sue l'appelle : « Mon cher Benvenuto, » et lui commande des salières charmantes, à l'indécence près. Balzac lui écrit : « Mon cher « *Auri faber*, » et fait exécuter par lui une coupe symbolique, composée de cactus et de ronces, pour Madame Anska ; et pour lui-même, une canne à la pomme parée de turquoises, enchâssées dans de l'or, pour éblouir les éditeurs.

Le bouclier de Froment Meurice pour l'empereur de Russie ; son aiguière pour la reine Victoria ; son couteau de chasse du prince Albert ; sa coupe de vendanges pour le duc de Montpensier ; sa toilette pour la duchesse de Parme ; ses épées de souscription pour les généraux Cavaignac et Changarnier sont les meilleures œuvres de l'époque, mais elles se ressentent trop de ce style qui prit pour motifs favoris d'ornementation les toques et les claymores des héros de Walter Scott, et qui sema partout des hallebardiers, des pages et de nobles châtelaines.

Le second Empire.

Napoléon III attacha, la veille de son mariage, sur les épaules de Mademoiselle de Montijo, qui adorait les diamants, un splendide collier valant, dit-on, 500.000 francs. La dernière des souveraines qui se soit parée du Régent, avant son entrée au musée du Louvre, est l'impératrice Eugénie : elle le portait enchâssé dans un diadème. Les femmes adoptèrent alors le bouton de diamant piqué dans l'oreille, le bracelet-jarretière et le breloquier représentant un cochon, plus élégamment appelé porte-bonheur.

Après la guerre.

Les revers de 1870 arrêtèrent momentanément toute la fabrication de luxe ; elle ne reprit qu'à l'Exposition de 1878. On vit alors surgir le luxe écrasant des demi-mondaines, dans les loges de l'Opéra.

Tout le Paris des premières a pu admirer le collier de perles fines de Mlle Léonide Leblanc, cadeau princier d'un duc de sang royal.

Exposition de 1889.

A la dernière Exposition de 1889, affluèrent de tous côtés des spécimens curieux.

La Bohême envoya ses appliques rondes, parées de petits grenats ; la Hongrie, ses opales ajustées avec précision ; la Grande-Bretagne, ses bijoux en or natif, venus des Indes ; la Suisse, ses montres dissimulées dans des boutons de rose, sertis de pierres ; Milan, ses bracelets de torsades d'or jaune ; Florence, ses mosaïques de marbre, ajustées sur fond d'ardoise ; Gênes, ses filigranes d'argent ; Naples, ses feuillages en corail ; Rome, ses montures étrusques en or jaune, avec ses mosaïques cubiques ; la Norwège, son bijou national en filigrane, sur des fonds d'argent oxydé ; le Danemark, ses incrustations de monnaies anciennes sur des planés dorés ; le Caucase, ses boîtes avec ses nielles d'argent bruni ; l'Espagne, ses bracelets en damasquine de fer ; l'Égypte, ses scarabées montés sur filigrane d'argent doré ; Siam, ses boîtes étoilées en or fin, repoussé et incrusté de rubis ; New-York, ses flacons en cristal de roche, sertis de pierres précieuses, ses porte-mine, ses briquets en or, son argenterie martelée de Tiffany ; et le Japon, ses vases mélangés de bronze et d'argent.

Exposition coloniale.

Nos colonies étaient représentées par l'Inde et le Sénégal, qui avaient exposé des bijoux de filigrane d'or et d'argent ; la Cochinchine, des bracelets gravés, champlevés, ou ajourés, des boucles d'oreilles en forme de clous, et d'autres bijoux en or rouge, teint par la poudre de Cassius. La Tunisie semblait s'être désintéressée de l'Exposition. Cette contrée, si riche en joyaux de toute sorte, n'avait guère, pour attirer les regards, que des anneaux de pied en fer à cheval.

L'Algérie.

Le rapporteur du Jury international, M. Marcel, consacra quelques lignes seulement à l'Algérie. Après avoir parlé sommairement des bijoux kabyles, boucles d'oreilles, colliers, agrafes, plaques de front, et constaté que cette partie de l'Exposition était plutôt rétrospective qu'industrielle, il disait un mot des produits des pêcheurs de corail. Il établissait ensuite une distinction entre l'industrie toute naïve des Arabes et celle qui s'inspire, à la fois, du mode de travail européen et du goût arabe.

Quant à la bijouterie purement arabe, l'honorable rapporteur, tout en la trouvant primitive et un peu grossière de détails, ne la jugeait

pas indigne d'attention. « Les bijoux arabes, disait-il, tirent leur intérêt de la simplicité des moyens de travail. »



MEQIAÇA.
(Bracelet algérien sur un modèle tunisien)

N'ayant que peu d'outils à sa disposition, transportant son atelier partout où il lui prend fantaisie de faire la sieste, l'ouvrier arabe n'a évidemment ni le moyen ni le loisir de ciseler des bijoux d'un art raffiné et d'une exécution achevée. On doit plutôt s'étonner des résultats qu'il sait encore obtenir, et encourager toutes ses tentatives originales.

Le jury de 1889, accentuant les réserves du rapporteur, ne pécha pas par excès d'indulgence pour les bijoutiers arabes. Sur trente-trois exposants algériens (chiffre modeste, à la vérité), aucun ne remporta de grande récompense. Quelques simples mentions honorables furent accordées aux joailliers indigènes de notre grande colonie africaine.

Vitrines des bijoutiers français.

L'exposition des bijoutiers français était magnifique. L'abaissement du prix du diamant, depuis la découverte des mines du Cap, avait permis de multiplier les parures en brillants. Les vitrines étincelaient de mille feux. Exposé par un syndicat de négociants anglais et français, le diamant Impérial, du poids de 180 carats, taillé à Amsterdam, figurait comme la plus belle pièce dans une vitrine spéciale. Autour de lui, les exhibitions de toute la joaillerie française rivalisaient de splendeur. On ne comptait plus les colliers de diamants et les diadèmes de rubis ; il serait trop long d'en faire la nomenclature, mais il est impossible d'oublier, après les avoir vus : une touffe de cyclamens fleuris, sertis en pierres précieuses ; des filets de perles, séparés par des lentilles de diamant ; une couronne en petits brillants, composée de larges rinceaux et de feuilles en trèfle ; un soleil de diamants ; des réseaux de fils de platine ; un nœud en perles noires, avec rinceaux de boutons d'amandier en or ; une pointe de corsage faite de ramages de fleurettes et de feuillage courant dans les rubans ; des montures noires pour robes sombres, disposées de façon à ne laisser voir que les motifs dessinés par les diamants.

M. Marcel, l'érudit rapporteur de l'Exposition de 1889, auquel nous empruntons ces détails, ajoute encore au catalogue des merveilleux

objets d'art exhibés par nos joailliers, des flacons en topazes et en améthystes creusés en torse ; une fleur de carotte sauvage, légère et souple, faite de petits chatons de diamants fixés à l'extrémité de tiges de crin ; une lampe de nuit, avec un travail de vitraux d'émail dans le goût oriental ; un vase en cristal fumé, sorte d'anneau dont le centre évidé était traversé par une chimère d'or, émaillée de toutes couleurs. Ce véritable chef-d'œuvre restera comme le plus remarquable travail en or connu dans les phases de la bijouterie contemporaine : c'est le rapporteur lui-même qui en donne l'assurance.

Bijoux du jour.

Maintenant règnent les perles fines. On cite certains colliers, comme celui de Mme Boucheron, qui, par leur régularité et par leur orient, dépassent le million.

Un nouveau genre de bijoux vient de surgir. On a pu le voir dans nos derniers Salons qui font maintenant une large place aux arts décoratifs. Le créateur du bijou néo-égyptien est un véritable artiste. Il a su trouver les combinaisons les plus variées, enchâssées dans un travail d'une précision parfaite. C'est le goût et la mode du jour.

Le bijou au seuil du XXe siècle.

Quels nouveaux trésors, conçus par l'imagination féconde de nos joailliers et exécutés par les mains habiles de leurs collaborateurs, nous réserve l'Exposition universelle de 1900 !

Nul doute qu'il ne s'y rencontre encore de nouvelles merveilles, suscitées par le désir de plaire à la femme et de la parer. Dans ce chapitre, l'histoire de la bijouterie à travers les âges doit s'arrêter au XXe siècle. J'aurais pu l'étendre encore ; mais ce simple exposé a déjà trop retardé l'entrée en matière d'un ouvrage qui doit se borner à traiter de l'art chez les Arabes.

Résumé.

Cependant ces considérations générales n'auront pas été inutiles pour montrer ce qui rapproche ou ce qui sépare, dans la recherche de la parure et des bijoux, la femme arabe de la patricienne de Rome ou de la parisienne de Paris ; car on peut le dire hardiment, tout ce qui brille plaît à la femme, depuis la duchesse qui se couvre de diamants jusqu'à la femme sauvage qui s'affuble de verroteries, dans les déserts de l'Afrique centrale.

Il faut maintenant revenir en arrière, au point où notre étude a bifurqué, et reprendre l'histoire et le rôle du bijou sur la rive africaine. Ce sera l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE II

APERÇU HISTORIQUE DE L'ORFÈVRERIE ALGÉRIENNE

Première période : Carthage.

Aucun sol n'a été plus bouleversé que la rive africaine. Aucun pays n'a gardé moins de traces de son antique splendeur. La charrue des conquérants a réduit en poussière ces villes primitives dont le glorieux passé ne nous apparaît plus qu'à travers les récits des historiens. Les Phéniciens, premiers navigateurs du monde, fondèrent Carthage, l'orgueilleuse métropole qui, par sa puissance maritime et commerciale, rayonna sur toute l'Afrique du Nord. C'était plutôt, comme dit Rotalier, une ville qu'un peuple, mais cette ville avait des colonies jusqu'au pied de l'Atlas. Rien ne donne mieux l'idée de sa richesse que les descriptions de Gustave Flaubert dans cette *Salammbô*, qu'il écrivit avec son génie de romancier et la patience d'un archéologue. Une savante reconstitution du passé, les laborieuses recherches d'un écrivain qui ne livrait rien au hasard, donnent au roman la valeur d'un livre d'histoire. Flaubert ne dédaigne aucun détail de costume



MEBKHARA.
(Brûle - parfums.)

ou d'ornement. Décrit-il la toilette de Salammbô, la fille d'Hamilcar, il n'oublie ni ses sandales à pointes recourbées, qui disparaissaient sous un amas d'émeraudes, ni le réseau en fils de pourpre qui retenait ses cheveux. Il sait encore qu'elle avait pour pendants d'oreilles deux petites balances de saphir, supportant une perle creuse, pleine d'un parfum liquide.

Les hommes, les guerriers avaient aussi leur luxe. Les gardes de la Légion carthaginoise portaient des boucliers à bordure d'ivoire, couverts de pierreries, que le poète compare à des soleils passant sur des murs d'airain.

Car *Salammbô* est bien le poème en prose des bijoux. Dans la description de la salle des sépultures de famille, Flaubert se plaît à faire étinceler les pierres précieuses. A côté d'étranges productions du règne minéral, il place les rubis, les saphirs, les émeraudes et même les diamants, que les belles Carthaginoises connaissaient déjà.

« ... La salle était pleine de pierreries, qui se trouvaient dans des calebasses d'or accrochées comme des lampadaires aux lames d'airain, ou dans leurs blocs natifs rangés au bas du mur. C'étaient des callaïs arrachées des montagnes à coups de fronde ; des escarboucles formées par l'urine des lynx ; des glossopètres tombés de la lune ; des tyanos, des diamants, des sandastrum, des béryls, avec les trois espèces de rubis, les quatre espèces de saphirs et les douze espèces d'émeraudes. Elles fulguraient, pareilles à des éclaboussures de lait, à des glaçons bleus, à de la poussière d'argent, et jetaient leur lumière en nappes, en rayons, en étoiles. »

Les guerres puniques.

Une ville aussi somptueuse ne pouvait souffrir de rivale. Rome et Carthage aspiraient l'une et l'autre à la domination du monde : la lutte allait fatalement éclater entre elles. Les historiens latins ont donné le nom de « guerres puniques » à ce duel fameux, qui se prolongea durant tout un siècle. Tout d'abord, Carthage triompha. Après la bataille de Cannes, Rome allait succomber ; mais les mercenaires d'Annibal s'étant amollis dans les délices de Capoue, ne résistèrent pas longtemps à la tactique savante de Fabius Cunctator. La défaite de l'armée carthaginoise précéda d'un demi-siècle la prise et la destruction radicale de l'opulente rivale de Rome.

Dès lors, les Romains prirent pied en Afrique. De leur colonie d'Utique, ils exercèrent une sorte de protectorat sur les royaumes barbares, alliés ou vaincus.

Les Numides et Jugurtha.

Les Numides présentèrent la plus longue résistance. C'était une nation d'hommes vigoureux et agiles, de cavaliers intrépides. Ils avaient accepté la domination carthaginoise, mais ils ne voulaient pas subir le joug romain. Un de leurs rois, Massinissa, soumit à une discipline sévère leurs hordes à demi-sauvages. Son successeur, Jugurtha, leva hardiment contre les Romains l'étendard de la révolte. Salluste, un ennemi, a noblement retracé les exploits du héros qui inquiéta sérieusement la République. Livré par son beau-père, Jugurtha suivit à Rome le char de son vainqueur, Marius. Le pays des fiers Numides, ces ancêtres des Kabyles, fut réduit en province romaine, l'an 46 avant Jésus-Christ.

Jugurtha mort, les Romains ne trouvèrent plus de résistance pour importer leur civilisation en Afrique. Le roi indigène Juba, fondateur de Cherchell, fut un des plus zélés propagateurs de leur influence. Aux derniers temps de la République, on disait de l'Afrique qu'elle était le grenier d'abondance de Rome.

Civilisation et décadence.

La prospérité de l'Afrique romaine dura pendant deux siècles, sous les Césars, les Flaviens et les Antonins. Des villes se fondèrent : l'une des principales fut Icosium, qui devint, après bien des transformations, El-Djezaïr, et posséda bientôt un théâtre, des monuments superbes et un port assez fréquenté.

Il reste encore quelques traces de la domination romaine à Hippone, rivale de Carthage, ville épiscopale de saint Augustin, où on a retrouvé des bijoux en pâte de verre noir et des anneaux gravés, représentant des gladiateurs. A Tébessa, ce sont des anneaux de bronze, avec un chaton en émail bleu ; dans les ruines de Timgad et de Tipasa, des objets de toilette et de table semblables à ceux que l'on exhume du sol d'Herculanum et de Pompéi. Les fouilles de Cherchell, la cité de Juba, ont fait découvrir une fibule en or, travaillée avec un art exquis.

La décadence de l'empire romain eut son contre-coup dans les provinces du Nord de l'Afrique. Pendant deux siècles, ce ne furent que guerres civiles et religieuses. La désorganisation lente de la puissance romaine menait tout droit à l'anarchie. Quand les Barbares arrivèrent, ils trouvèrent une proie facile, un pays mûr pour la servitude.

Invasion des

A l'appel du gouverneur romain Boniface, Genséric, roi des Vandales, lança contre l'Afrique ses hordes barbares, qui ravageaient

Barbares. Genséric et les Vandales (439).

alors l'Espagne. Genséric s'empara des trois Mauritanies. Quel fut le rôle joué par les envahisseurs? *Historici certant et adhuc sub judice lis est.* Le terme injurieux de « Vandales », pour désigner des destructeurs sauvages et systématiques, n'a pas paru justifié à tous les historiens. Voici, à ce sujet, comment s'exprime M. le commandant Rinn : « La prise de Carthage, en 439, par Genséric, n'a pas donné lieu à un pillage effréné, mais à une mainmise impitoyable, faite « à la Prussienne », avec beaucoup d'ordre et de méthode, sur toutes les richesses qui furent portées au palais, en commençant par les trésors des temples. » Le savant arabisant ajoute que le règne de Genséric fut glorieux et fécond, remettant l'ordre dans le désordre, et que ses successeurs perdirent leur royaume pour s'être amollis dans le luxe. Il est bien difficile de faire la lumière sur ces points d'une histoire à peine connue. Voleurs à main armée ou pillards disciplinés, les Vandales semblent ne pouvoir être ni calomniés, ni défendus. Admettons qu'on ait exagéré la brutalité guerrière des soldats de Genséric, il demeure certain que, moins d'un demi-siècle après la prise de Carthage par ce conquérant, des guerres atroces avaient couvert de ruines le sol de la Mauritanie.

Le Bas-Empire. Justinien et Bélisaire.

En des temps aussi troublés, un nouvel art ornemental ne pouvait éclore. Aussi ne reste-t-il de cette époque aucune œuvre intéressante, jusqu'au jour où Justinien, le maître tout-puissant de Constantinople, résolut de chasser les Vandales d'Afrique. L'empereur envoya Bélisaire, son meilleur général, pour reconquérir les provinces perdues. L'armée des Vandales fut exterminée par les Byzantins, car la métropole de l'Empire latin s'était transportée des bords du Tibre aux rives du Bosphore.

L'art byzantin.

Constantinople était alors dans tout son rayonnant éclat. La capitale du Bas-Empire devenait le trait d'union entre l'Europe et l'Afrique. Un souffle artistique, puissant et fécond, se répandit bientôt sur les côtes de la Méditerranée. De tous côtés, on vit renaître et revivre les arts. Le luxe reparut, affectant des formes charmantes et variées. L'originalité de l'Orient s'allia, pendant de longues années, à la finesse toute grecque de l'Occident. Ce fut l'apogée de la richesse et de la splendeur du pays africain. Les lieutenants de l'empereur donnaient le bon exemple. Salomon, successeur de Bélisaire, releva les ruines de Theveste (Tébessa) et de Thamugadi (Timgad). De nouvelles cités remplacèrent les villes dévastées par les Vandales. Mais la

Mauritanie devait encore changer de maîtres. Les Arabes allaient se ruer, comme un torrent, sur le monde oriental et occidental.

Mohammed, dit Mahomet.

En 589, Mohammed, que nous appelons improprement Mahomet, naquit à La Mecque. Se disant le prophète, l'envoyé direct de Dieu, il fanatisa son peuple et le prépara à envahir l'univers entier. Il mourut en 622, enseveli dans son triomphe, laissant à ses descendants la tâche de porter aux quatre coins de la terre la gloire de l'Islam, ayant fondé une religion nouvelle, à laquelle devait s'adapter un art nouveau.

Quinze ans après la mort de leur grand prophète, les Arabes sortirent de la presqu'île de l'Hedjaz. Des bords de la Méditerranée, qu'ils atteignirent promptement, ils menaçaient toute l'Europe méridionale. Mais ils furent repoussés dans leur attaque contre Constantinople, refoulés en Syrie.

Première domination arabe.

Ils se dirigèrent alors vers l'Égypte, en 690 ; puis s'établirent dans l'Afrique du Nord. Les Arabes n'avaient point les appétits destructeurs des Vandales ; au lieu d'anéantir les œuvres des Romains, perfectionnées par l'influence byzantine, ils s'en inspirèrent ; ils y mirent l'empreinte de leur goût personnel et créèrent un style d'une rare élégance, dont la merveilleuse mosquée du Caire est le type achevé. Les Byzantins avaient transformé l'art grec : ils transformèrent, à leur tour, l'art byzantin. Leur esprit inventif, leur activité extraordinaire s'exercèrent dans toutes les branches de la vie intellectuelle.

L'art arabe en Berbérie.

Les premières villes d'Afrique où il y eut des préoccupations artistiques furent El-Mehedia en Tunisie, puis la Qalâa des Beni-Hamoud, dont il ne reste rien, et enfin la Bougie des Hammadites, celle de Bennaceur qui, d'après les auteurs musulmans, rivalisa avec Bagdad, et dont il ne reste rien dans la ville française, laquelle n'occupe que le dixième de la ville hammadite. Puis ce fut Fez et Tlemcen.

La seule ville réellement fondée par les Arabes est la Qirouanne (Kaïrouan) de Sidi Oqba, et, sauf sa mosquée, plus célèbre et plus vénérée qu'elle n'est réellement artistique, elle ne fut jamais qu'un centre religieux.

Les Arabes refoulés en Espagne.

Au comble de la puissance et de la gloire, les Arabes voulurent entreprendre la conquête de l'Espagne et de la Gaule. De là, ils auraient inquiété l'Europe entière, qu'ils rêvaient de soumettre à

l'Islamisme. Ils passèrent les Pyrénées, pénétrèrent jusqu'au cœur du pays des Francs ; ils se heurtèrent alors contre un mur d'airain : Charles-Martel battit leur armée, en 732, dans les plaines de Poitiers, et en rejeta les débris dans la Péninsule. Cette bataille acharnée, qui sauva la chrétienté, favorisa, par contre-coup, le développement d'une exquise manifestation de l'art. Renonçant aux hasards de la guerre, les Arabes cultivèrent passionnément en Espagne toutes les connaissances humaines, qui ne peuvent se développer qu'en temps de paix, et, comme ils étaient admirablement doués, ils parvinrent rapidement à une civilisation très avancée. L'orfèvrerie, la bijouterie, sont deux des industries qu'ils portèrent à un haut degré de perfectionnement.

Splendeur du khalifat de Cordoue.

Les califes de Cordoue, accablés sous le poids des richesses, plongés dans toutes les félicités, se faisaient construire des palais où s'accumulaient des trésors en tapis, en meubles, en joyaux de toutes sortes. Leur luxe était inouï, fantastique : des bassins pleins de vif-argent, des tapis tissés d'or, des perles enfouies dans les soffites, des arcs d'ivoire entourés d'émeraudes, des portes en cuivre et en or. « Une » des portes de la mosquée, » dit un érudit historien, le baron Davillier, « était en or pur, aussi bien que les murs du Mihr'ab. Le » plafond de la Makssurah était d'argent. On y admirait des colonnes » incrustées d'or et de lapis-lazuli. »

A côté des richesses incalculables de ses palais, de ses mosquées, dont l'une coûta trois cent mille doubles d'or, Cordoue possédait des collèges, des établissements scientifiques de premier ordre. Ses savants, ses artistes jetèrent sur le VIIIe siècle un éclat extraordinaire.

La prospérité des Maures d'Espagne nous est attestée par les merveilleux monuments de Grenade. L'histoire a conservé le souvenir de beaucoup d'autres splendeurs. Citons seulement le palais enchanté de Ruzafa, construit vers 850, dont la description pourrait figurer dans les *Mille et une Nuits ;* il renfermait, d'après M. Contreras de Grenade, des fontaines de jaspe, avec des figures d'animaux et des cygnes d'argent sculpté.

Intervention de Charlemagne

Une invasion ne va jamais sans pillage. Quand les Arabes firent la conquête de l'Espagne, un de leurs chefs, Tharik ben Zai'ad, s'empara, à la prise de Tolède, en 712, des diadèmes portés par les rois visigoths ; il trouva, s'il faut en croire l'historien Al-Makkar, des vases remplis de rubis, d'émeraudes, de topazes et de toutes sortes de

pierres précieuses. Les trésors entassés par les Arabes provenaient quelquefois du butin recueilli dans des incursions sur les frontières de France. Le grand empereur Charlemagne s'émut de ces fréquentes violations du droit des gens, et, pour refouler les Sarrasins définitivement au delà des Pyrénées, il entra en Espagne, suivi de ses douze pairs et de l'élite de sa chevalerie.

Les musulmans, secouant leur torpeur, organisèrent la résistance. Mais, renonçant à une lutte ouverte où ils n'auraient pas eu l'avantage, ils attendirent que leur redoutable adversaire eût repassé les Pyrénées pour fondre sur son arrière-garde et l'écraser dans le défilé de Roncevaux. Si nous rappelons cet épisode historique, c'est que le trouvère, auteur de la *Chanson de Roland,* décrit complaisamment le luxe guerrier des Sarrasins aux cuirasses étincelantes, aux chevaux magnifiquement harnachés et caparaçonnés, et met cette richesse en opposition avec les simples armures de fer des Francs. La Durandal de Roland était d'acier pur, sans ornements, et les chroniqueurs ne nous ont pas dit que le cor d'ivoire qui servit à ses appels désespérés se rehaussât d'aucun ornement précieux.



MEQIAÇA.
(Bracelet du Sud algérien.)

Charlemagne et Haroun al-Raschid.

Charlemagne, qui vengea son neveu en châtiant le roi Marsile, n'avait pas que des ennemis parmi les sectateurs de Mahomet. Il entretint les meilleures relations avec le généreux Haroun al-Raschid, le calife de Bagdad si souvent célébré dans les *Mille et une Nuits,* le souverain du vaste empire ottoman. Les arts avaient pris, sous ce prince, un rapide essor ; Bagdad était la capitale du monde musulman.

Ambassade d'Haroun al-Raschid.

En 807, il envoya à Charlemagne une ambassade qui éblouit de son luxe les Francs, encore à demi-barbares. Parmi les bijoux, d'un travail merveilleux, qu'apportèrent en présents les ambassadeurs, les mémoires du temps parlent longuement d'une horloge qui fit l'étonnement de la cour de France. Ce cadran solaire, ou hydroscope, sonnait les douze heures avec de petits globules d'airain qui tombaient sur de petites plaques de métal, pendant que douze cavaliers se mettaient en mouvement et disparaissaient derrière une porte.

Dès cette époque, les Arabes pratiquaient l'art de nieller sur l'argent, qu'ils ont porté à sa perfection. Le *South Kensington Museum* conserve, sous le nom de deux califes, plusieurs de leurs coffres d'ivoire, ornés d'élégantes montures en ce genre. Ils étaient aussi très habiles dans l'art de travailler le filigrane ; cette tradition, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours à Malaga, date du second siècle de l'hégire.

Chute des Maures d'Espagne.

Cependant, la domination des califes de Cordoue s'affaiblissait. Au x[e] siècle, elle commençait déjà à se désagréger : de petits États indépendants surgissaient en foule. Les Espagnols s'affranchirent alors, peu à peu, du joug des Maures. En 1085, ils prirent Tolède. En 1236, Ferdinand III, roi de Castille et de Léon, s'empara de Cordoue, de Séville et de Cadix ; il chassa d'une partie de la Péninsule les mahométans, qui regagnèrent, en grand nombre, la côte africaine. Après avoir gouverné l'Espagne pendant huit siècles, les Arabes abandonnaient pied à pied leur conquête. La croix remplaçait partout le croissant, sauf à Grenade, dernier asile, sur la terre espagnole, des descendants du Prophète. Cette lente occupation d'une partie de leur sol, ce contact fréquent avec les musulmans, expliquent certaines affinités de langue et de mœurs entre les deux peuples. Le baron Davillier a noté plusieurs de ces analogies, en ce qui concerne les bijoux. Le mot espagnol *joya*, qui signifie joyau, dérive de l'arabe *djouher*, nom générique des perles. On trouverait bien d'autres termes, désignant des bijoux ou des pièces d'orfèvrerie, que la langue castillane a tirés de l'arabe.

Rapports entre Espagnols et Arabes.

A un point de vue plus général, le goût arabe influença le goût espagnol. Il y eut pénétration lente des chrétiens par les musulmans. Malgré les guerres et les différences de religions, ces deux races se rapprochaient dans une commune passion pour l'orfèvrerie, pour la bijouterie et la céramique, pour tous les arts décoratifs que les Maures de Grenade cultivaient avec tant de succès.

Dans leur amour de la parure et même du clinquant, les Espagnoles suivent évidemment les traditions des Mauresques qui portaient, en ces âges reculés, des colliers, des bracelets, des bagues, des amulettes d'or et d'argent. Un historien, cité par Casiri, dit que le luxe déployé par ces femmes dans leurs vêtements et dans leurs chevelures allait presque jusqu'à la folie ; il cite, parmi leurs ornements, des ceintures, des corsages, des anneaux pour les jambes,

des coiffures, le tout en or très pur et en argent d'un travail merveilleux.

Caractéristiques de l'art arabe.

Nous persistons, selon l'usage, à appeler « Arabes » les conquérants de l'Espagne. C'est là un terme général, qu'il ne faut pas prendre dans une acception trop rigoureuse. Les Berbères, originaires du Nord de l'Afrique, eurent dans la conquête, et surtout dans l'œuvre civilisatrice, un rôle peut-être plus important que les Sémites arabes venus de la péninsule Arabique. Comme les compagnons d'armes de Tarik ben Ziad, le Jinali, et de Mouça ben Nocéeir, qui, les premiers, envahirent l'Espagne par Tarifa et Gibraltar, les ouvriers et les artistes, les créateurs de l'art arabe étaient des Berbères. Le commandant Rinn soutient, avec beaucoup d'ardeur et d'érudition, cette idée, qui paraît conforme à la vérité historique : « La grandeur de » l'Islam, nous écrit-il, a été faite par les Kouchites et les Ariens ; » par les Iraniens dans l'extrême Orient, par les Coptes en Égypte, » par les Berbères en Afrique et en Espagne. Ce sont les gens de ces » races productrices et organisatrices qui ont créé l'art arabe. » Notre savant correspondant ajoute qu'il y a un art musulman, qu'il n'y a pas d'art arabe. Au sens strict, il a raison ; mais le mot « Arabe » continuera, pour le vulgaire, à désigner la collectivité musulmane.

Les Maures d'Espagne en Afrique.

Nous arrivons au moment où les Maures, chassés d'Espagne, viennent s'établir à Bougie, à Cherchell et sur les différents points de la côte africaine. Ils renoncent alors à l'esprit de conquête qui avait fait leur grandeur et leur perte. Plus de guerres aventureuses, plus d'expéditions lointaines. Ils s'attachent à leur sol et développent leur industrie. Les uns se font commerçants et artisans dans les villes ; les autres deviennent pasteurs et se mêlent à la population autochtone, aux Berbères, dont beaucoup d'entre eux étaient issus. L'ardeur belliqueuse des Arabes se change en activité maritime et commerciale. Leurs ports trafiquent avec l'Occident. Nous avons nommé déjà les grandes villes qui se développent alors : Tunis, Fez, Tlemcen, Bougie surtout, dont les relations s'étendent dans l'Europe entière. El-Djezaïr n'est encore qu'une bourgade berbère, bâtie sur les ruines de l'antique Icosium ; rien n'y laisse prévoir les futures destinées d'Alger.

Le fondouk.

Pour recevoir les importations qui affluent de l'étranger, s'élèvent de toutes parts des *fondouks*. Ce sont de petites cités indépendantes.

Enclavées dans les villes arabes, elles reçoivent les marchands et les marchandises de tous pays. Le fondouk n'a qu'une porte, gardée comme un entrepôt de douanes. Les cargaisons y sont emmagasinées sous la surveillance de l'autorité. La juridiction des consuls s'exerce seule dans l'intérieur des fondouks, qui s'appellent « quartiers francs. »

C'est d'une période de prospérité pour El-Djezaïr, et, par conséquent, beaucoup plus moderne, que doit dater le fondouk d'Alger, que l'on peut voir près de la grande mosquée, dans la rue de la Marine. Il subsiste encore des traces de ce très ancien caravansérail, transformé aujourd'hui en une immense cour, avec deux rangées d'arcades superposées. On y accède par un couloir voûté, conduisant au premier étage, à cause de l'exhaussement du sol qu'a subi le quartier. Ce fondouk devait être autrefois au niveau de la mer, et assez près de l'endroit où les vaisseaux vidaient leur cargaison.

Origines d'Alger.

Nous manquons de détails précis sur l'importance et même sur la topographie d'Alger pendant le XIVe et le XVe siècles. Nous savons que la ville eut très anciennement une Casbah, assez éloignée de la Casbah actuelle, exactement à l'endroit de la mosquée de Sidi-Ramdan, qui, pour cette raison, porta longtemps le nom de mosquée de la vieille Casbah.

Inventaire d'un trésor, au Caire.

La richesse et le faste des maîtres du pays ne pouvaient alors rappeler que de très loin ceux d'un des fatimites du Caire, Mostaner Billah, précisément originaire de la côte africaine, et dont les trésors, avant d'être vendus à l'encan, furent inventoriés par un historien égyptien qui en a minutieusement décrit les splendeurs. La lampe merveilleuse d'Aladin n'a point éclairé une plus belle profusion de pierres précieuses. On voyait des coffres remplis d'émeraudes, valant au moins 36 millions ; 1.200 bagues d'or et d'argent, ornées de pierreries, dont l'une avait pour chaton une émeraude, une autre un rubis balais, une troisième un rubis spinelle. Ces trois bijoux étaient estimés neuf millions.

L'énumération comprend aussi un grand nombre de plats d'or, émaillés ou non émaillés, et neuf mille boîtes de formes variées, faites de bois précieux, doublées de soie et enrichies d'or ; mais nous croyons devoir donner pour ce qu'elle peut valoir cette nomenclature qui se continue toujours aussi merveilleuse.

D'autres coffres débordaient d'encriers ronds ou carrés, en or, en

argent, en ébène, en ivoire, enrichis de pierreries et remarquables par la perfection et l'élégance du travail. D'autres encore étaient remplis de coupes d'or et d'argent, de miroirs enrichis de filigranes, avec des montures de cornaline et d'émeraudes, enfermés dans des étuis dont les serrures étaient d'or ou d'argent, et de nombreux parasols dont les manches étaient en métal précieux. Puis des cages contenaient des bijoux de toutes espèces, des vases d'or pour mettre des narcisses et des violettes, des melons de camphre enveloppés de résilles d'or, des turbans enrichis de pierreries.

Enfin, trois objets se distinguaient entre tous les autres : un paon avec les yeux de rubis et le plumage imité par des émaux dorés ; un coq avec une crête de rubis, et surtout un palmier d'or dont les dattes, à tous les degrés de maturité, étaient formées de pierres précieuses.

Violation des préceptes du Coran.

On le voit, dès cette époque, malgré les défenses formelles du Coran, les musulmans ne savaient pas résister à leurs penchants pour la splendeur du costume et de l'ameublement. Mahomet, cependant, leur avait recommandé de ne rien changer à ses mœurs très simples, de rester fidèles à ses austères traditions, de ne point se servir de vaisselle précieuse, d'écarter de leur personne les étoffes de soie, et de ne se vêtir que d'un manteau en poil de chameau.

Prestige de l'imagination arabe.

Il convient, d'ailleurs, dans les descriptions que nous avons citées, de faire la part de l'exagération naturelle au peuple arabe. L'imagination de ses poètes et de ses conteurs grossit et colore les objets, au point de les rendre méconnaissables. Certaines énumérations de bijoux, dans les auteurs du XIIIe et du XIVe siècles, méritent de rejoindre, au paradis des songes, les armées aussi nombreuses que les grains de sable du rivage et les édifices qui se perdent dans les nues.

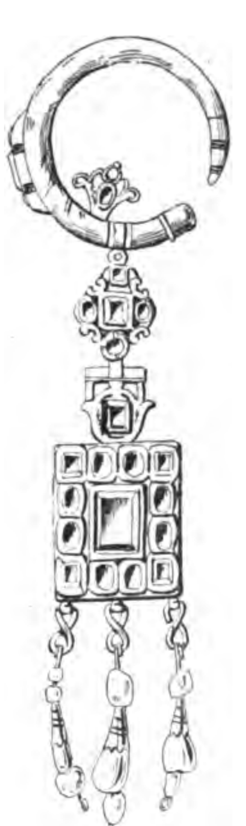
Faut-il, par exemple, prendre au sérieux le récit de l'historien Ibn Khaldoun, qui nous apprend qu'en 1340, le sultan Abou l'Hocène envoya de Tlemcen en Égypte une ambassade, conduite par Arif ibn Yahia, pour porter des présents au sultan de ce pays. Les 500 chevaux d'escorte avaient le mors en or pur. On remit au sultan *une mesure de perles et de rubis*. L'Extrême-Orient, la Perse, les Indes, approvisionnaient, il est vrai, l'Afrique de pierres précieuses. Les bijoux de l'Inde affluaient, chaque année, au pèlerinage de La Mecque.

Relations de Marseille avec l'Afrique.

L'histoire commence enfin à nous livrer des faits précis. Nous trouvons, dès le XIIIe siècle, les Marseillais, aussi bien que les Génois et les Catalans, en relations commerciales avec les côtes barbaresques. Un peu plus tard, Marseille fait un traité de commerce avec Khaled ben Zakkaria, roi de Bougie. Cette importante cité africaine passe, à la même époque (1392), un traité avec Venise, qui lui envoyait déjà des bijoux, des pierres précieuses, des perles et des coraux en abondance. Les droits de douane furent fixés à 5 % de la valeur des objets importés. Ceux qui étaient destinés au sultan de Bougie étaient indemnes de tout droit.

Louis XI et l'Afrique.

La France suivit l'exemple de Marseille. Louis XI chercha aussi à entretenir les bons rapports de son royaume avec l'Afrique. En 1480, il écrivit aux gouverneurs des provinces de Bône et de Bougie pour les prier de bien accueillir les commerçants français, comme jadis, au temps du roi René. Tous les documents historiques démontrent le désir des Arabes de se créer des relations avec l'Europe entière.



PENDANT D'OREILLE DE FEZ.

Malheureusement, les renseignements sont rares sur cette période artistique de l'Algérie, qui recevait de Tunis et du Maroc de nombreux envois d'orfèvrerie. On sait seulement que le luxe était considérable, à cette époque. Les grands donnaient à leurs sujets l'exemple d'une véritable passion pour les pierres précieuses. Le Nord de l'Afrique devait subir l'influence du royaume de Grenade, où les orfèvres fabriquaient des bijoux couverts d'ornements estampés, d'autres, en argent émaillé, composés de cloisons d'une ténuité extrême, qu'ils soudaient habilement entre elles. Mais les pièces qui restent de leurs travaux sont d'une insigne rareté. Nous manquons d'éléments pour contrôler les descriptions merveilleuses, faites par les historiens arabes, du luxe des femmes de l'Andalousie. Nous savons, par les rares types qui se sont conservés, qu'elles portaient des bracelets de métal

mince, dont l'intérieur était rempli d'une pâte composée, en grande partie, de résine. Ajoutons que ce procédé de fabrication existe toujours en Espagne, et que la résine y porte un nom arabe.

Chute des Maures de Grenade (1492).

Cependant le royaume arabe de Grenade, qui avait survécu, pendant deux siècles et demi, à la reprise de la Péninsule par les Espagnols, penchait vers son déclin. Les rois de Grenade avaient souvent guerroyé contre leurs redoutables voisins. Un trait, qui se rattache à l'histoire des bijoux, peint bien la cupidité brutale de cette époque. Le roi d'Aragon, Pierre le Cruel, ayant invité le roi de Grenade Abou Saïd à sa cour, et admirant les bijoux qu'il portait, ne trouva rien de mieux, pour s'emparer de ces trésors, que de tuer traîtreusement leur possesseur. Un des rubis volés par ce féroce amateur fut donné par un roi d'Espagne à un prince anglais ; il est aujourd'hui un des fleurons de la couronne de la reine d'Angleterre : on peut le voir à la Tour de Londres.

L'histoire n'a pas que des pages sanglantes. En 1411, de bonnes relations existaient entre Maures et Espagnols. La reine de Castille acceptait les bijoux que lui offraient les Maures. C'était le roi maure qui présidait les tournois. Cependant, les Espagnols songeaient toujours à reconquérir leur unité nationale. En 1492, Ferdinand, dont le mariage avec Isabelle la Catholique réunissait toute l'Espagne sous le même sceptre, s'empara de Grenade, et, chassant devant lui les Maures de son royaume, les refoula jusqu'à la mer.

École de l'Alhambra.

Sortant de l'Espagne par la même route que leurs ancêtres avaient suivie, en 1230, les Arabes laissaient derrière eux d'impérissables monuments, l'Alhambra, le Généralife, qui attestent leur génie inventif d'architectes. Ils n'étaient pas moins habiles comme artistes et ouvriers d'art. Quelques épaves de l'Alhambra, conservées à l'*Armeria real* de Madrid, donnent une idée du talent des orfèvres armuriers de Grenade. L'armure attribuée au dernier roi, Abou Abdallah ben Abacène, le Boabdil des Espagnols, qui l'appelaient aussi le petit roi, *el rey chico,* est une des plus belles qui existent. La poignée et le pommeau de l'épée, sur laquelle une croix apparaît, sont couverts d'émail, d'ivoire, de filigranes, parsemés de légendes arabes. La cuirasse, ornée de rondelles de cuivre, ne laisse aucun doute sur son origine mauresque ; elle est doublée d'un beau tissu, frisé d'or. La salade, la plus belle pièce de ce genre qui existe au monde, rappelle, selon le baron Davillier, par ses ornements d'argent

incrusté, composés d'entrelacs, d'arabesques et de cornes d'abondance d'une exquise élégance, la forme de celle du Chevalier de la Mort, dans la célèbre estampe d'Albert Dürer.

De longues recherches dans les livres et les documents ne nous ont fait recueillir que de rares indications sur la bijouterie et l'orfèvrerie de ce siècle lointain. La seule trace authentique qui reste du costume des femmes réside en une sculpture de la cathédrale, qui représente les Maures expulsés de Grenade. On y voit des femmes portant aux bras des bracelets, et vêtues, comme le sont toujours les femmes arabes, du large pantalon serré aux chevilles par des kalkals ou anneaux de pieds.

Les Espagnols à Oran et à Alger.

Chassés d'Espagne, les Maures andalous s'établirent dans le bassin de la Méditerranée, de Tunis à Oran. Le cardinal Ximénès s'empara de cette dernière ville, en 1502, puis il mit le siège devant Alger. Le ministre espagnol poursuivait un but politique et religieux : il voulait prendre une éclatante revanche sur l'Islamisme, qui avait longtemps asservi la catholique Espagne.

Les Espagnols étendirent leurs conquêtes dans la Barbarie. Ils s'emparèrent de Tlemcen. Alger leur offrit un tribut pour ne point être ravagé comme Oran et Bougie. Ils construisirent alors en face d'Alger, sur la roche Stofla, une forteresse, le *Peñon* (de *peña*, rocher). La citadelle se dressait comme une menace perpétuelle de représailles ; elle provoquait, chez la population indigène, une haine acharnée contre le *Roumi* (le chrétien).

Alger ne date que du XVIe siècle.

L'histoire d'Alger ne date vraiment que de cette époque. Ses corsaires et ses vice-rois vont rapidement faire une cité importante de *El-Djezaïr,* que les Espagnols appellent *Argel,* les Italiens *Algieri* et que nous avons nommée *Alger.* Elle n'avait rien qui la distinguât alors de Tédelès (Dellys), de Ténès, d'Achir, d'Afgane, de Honeïne et autres bourgades disparues.

Les Espagnols menacés.

Les habitants d'El-Djezaïr avaient signé, le 31 janvier 1510, avec Don Pedro de Navarre, le vainqueur de Bougie, un traité reconnaissant la suzeraineté de l'Espagne. Mais la tyrannie, les attaques incessantes des Espagnols leur devinrent bientôt insupportables. Effrayé de ces menaces perpétuelles qui entravaient le commerce, et craignant de perdre son royaume, l'émir Sélim Eutemi appela à son secours Baba-Aroudj, plus connu sous le nom de Barberousse, corsaire turc d'une audacieuse bravoure, et alors à Djidjelli.

Cet écumeur de mers arrive en 1516, s'empare de Cherchell, entre en triomphateur à Alger, avec Sélim à ses côtés. Bientôt il se débarrasse traîtreusement de son allié en l'égorgeant dans son bain, se fait proclamer à sa place et réprime, par la violence, toute tentative de rébellion dans la ville. *Intervention de Barberousse.*

Les Espagnols s'émeuvent. Au mois de septembre de cette même année 1516, Diégo de Vera tente un coup de main sur Alger et subit un désastre complet : 1.500 de ses soldats sont tués vers l'Oued-Mghacel, la rivière des Blanchisseurs (des Frais-Vallons), celle qui a donné son nom à la porte et au quartier de Bab-el-Oued. *Guerre des Turcs et des Espagnols.*

Baba-Aroudj prend l'offensive, mais la chance des armes l'abandonne : il est battu et tué sur la frontière marocaine, près de Tlemcen, en 1518. Khir Eddine, son frère, rallie les débris de l'armée, dont il prend le commandement ; renouvelant la ruse d'Hippomène dans sa lutte contre Atalante, il sème derrière lui les trésors de Barberousse qui assouviront la cupidité et retarderont la marche des vainqueurs. *Mort de Baba-Aroudj (1518).*

Puis il rentre à Alger, soumet son élection au peuple, qui l'acclame, fait hommage de la ville au sultan Sélim Ier, qui le nomme pacha d'Alger en lui donnant le droit de battre monnaie. *Élection de Khir Eddin.*

La guerre continue entre Turcs et chrétiens. Le 20 août 1519, Hugo de Moncade débarque avec quarante navires à l'Harrach (Maison-Carrée) ; l'ennemi et la tempête s'acharnent sur sa flotte, qui subit un terrible désastre.

En 1529, le 27 mai, Khir Eddine chasse du Peñon le gouverneur Martin de Vargas, et, sur son refus d'embrasser la foi musulmane, le fait périr sous le bâton ; il réduit en esclavage les vingt-cinq blessés, survivants de la garnison espagnole. Il est bientôt après rappelé en Turquie et nommé capitan.

Enhardis par leurs succès, par la prise de Ténès, de Collo, de Constantine, les pirates des côtes barbaresques ne mirent plus de bornes à leur audace. Ils avaient chassé les Espagnols, ils repoussèrent le célèbre amiral génois, André Doria, à Cherchell. Ils firent des courses aventureuses, de véritables razzias, sur les côtes d'Espagne, de France et d'Italie. La Méditerranée n'offrit aucune sécurité aux navigateurs paisibles qui n'étaient par armés en course et ne pouvaient résister à un coup de main. *Exactions des pirates algériens.*

Traité de François Ier avec Alger.

Les deux grands souverains de l'Occident tentèrent de remédier à cet état de choses. François Ier passait, en 1535, avec les pirates turcs, maîtres d'Alger, un traité de commerce pour la protection de nos nationaux, convention bien digne d'un monarque civilisé, mais qui ne pouvait donner aucun résultat sérieux : la bonne foi avait disparu du pays. Comme aux temps qui suivirent la chute de l'empire romain, la barbarie régnait en souveraine maîtresse sur l'Afrique septentrionale. Enrichie par le pillage à main armée, la blanche reine des îlots des Beni-Mezghenna, El-Djezaïr, se souciait peu de cultiver le commerce et l'industrie ; c'était moins un port de guerre qu'un repaire de corsaires audacieux.

Défaite de Charles-Quint (1541).

Charles-Quint, qui regardait l'Afrique comme une province de son vaste empire, pensa que la prise de Tunis (1535) lui assurerait la conquête de toute la côte. Il débarqua, en 1541, à l'Harrach, près d'Alger, arriva sous les murs de la ville ; mais une tempête, qui détruisit une partie de sa flotte, l'obligea de renoncer à son expédition.

Le puissant empereur, humilié d'avoir été vaincu par des barbares, redoutait les railleries du cynique pamphlétaire L'Arétin, et lui envoya, pour les conjurer, une chaîne d'or de cent ducats. Il chercha à se consoler de son échec en occupant Oran et Mers-el-Kebir, que ses sujets devaient abandonner bientôt, car les jours de leur domination sur le Maghreb (l'ancienne Mauritanie) étaient comptés.

Rivalité d'Alger et de l'Espagne.

L'hostilité constante d'Alger contre l'Espagne est un fait digne de remarque. Au temps de Barberousse et de ses pirates turcs, cet antagonisme s'explique aisément. Mais, dès la période précédente, la population berbère s'était montrée peu accueillante pour les Maures d'Espagne, qui émigrèrent alors vers des villes plus importantes et plus hospitalières : Fez, Tlemcen, Bougie, Tunis.

Travaux d'art des esclaves chrétiens.

La piraterie procurait les ressources nécessaires au luxe. Pendant que les Turcs guerroyaient au loin ou passaient au milieu des voluptés les loisirs que leur laissait une trêve, les prisonniers chrétiens, italiens ou espagnols, devenus leurs esclaves, travaillaient pour eux, sous la surveillance des vieillards restés à terre. Parmi ces esclaves, se trouvaient d'habiles ouvriers qui construisirent les habitations de leurs vainqueurs et de véritables artistes qui les embellirent, dans l'espoir d'obtenir un adoucissement à leur captivité.

La femme du maître leur faisait exécuter d'abord des bijoux, puis

de riches coffrets pour les renfermer. Les lingots trouvés dans les prises et la monnaie des rançons se transformaient en colliers, en bracelets. On se bornait quelquefois à percer simplement et à relier entre elles les pièces d'or.

Alger capitale d'une province turque (1584)

Au point de vue de l'art industriel, dont nous nous écartons le moins possible, nous avons peu à insister sur l'histoire d'Alger après le rappel du frère d'Aroudj. Les luttes permanentes avaient trop préoccupé les habitants. Constantinople en profita pour s'ouvrir, dans le pays, des débouchés commerciaux. Les importations de Turquie devinrent considérables.

Mélange de l'art turc et de l'art arabe.

L'art purement arabe se mélangea avec l'art turc, que les nouveaux maîtres du pays, vassaux du sultan, introduisirent en même temps que leur gouvernement militaire. Il ne reste cependant aucune trace de ce que pouvait être l'orfèvrerie, à cette époque. La fonte et la mode ont, depuis, tout fait disparaître. Pas de document écrit qui puisse nous fixer sur la forme des bijoux et des pièces d'orfèvrerie en usage à Alger, à la fin du XVI[e] siècle. Les auteurs arabes ont surtout écrit des livres d'histoire, de science et de philosophie. Il ne se trouve dans leurs manuscrits aucun dessin reproduisant les objets de la vie intime. Miguel Cervantès, l'illustre auteur de *Don Quichotte*, fait prisonnier à la bataille de Lépante, vécut cinq années dans les prisons barbaresques. Dans plusieurs de ses écrits, en particulier dans une comédie, *La vie à Alger*, il a fait d'intéressantes allusions à sa captivité, aux mœurs de ses compagnons d'esclavage. Rien n'y a trait, malheureusement, au sujet qui nous occupe.



MECHERFA BOU KROUMA.
(Pendant d'oreille de Guelma.)

Les beylerbeys, successeurs des Barberousse.

Jusqu'au gouvernement des pachas, envoyés de Constantinople, Alger eut pour maîtres, nous apprend le commandant Rinn, des *beylerbeys*, ou beys des beys, choisis comme vice-rois, d'où est venu le nom de Régence d'Alger. C'étaient les successeurs immédiats des deux Barberousse. Après la mort de Ladjali (1587), El-Djezaïr devint définitivement un pachalik, comme les autres provinces de l'empire ottoman, ayant à sa tête le plus souvent des renégats et quelquefois des eunuques, d'après l'*Histoire des rois d'Alger*.

De cette époque à 1671, le pouvoir passa donc aux mains des gouverneurs turcs ou pachas, nommés par la Porte. C'étaient des fonctionnaires avides et sans instruction : leur rapide passage au pouvoir fut, d'ailleurs, peu favorable au développement des arts. Leur tyrannie les rendit odieux, et ils virent leur puissance s'amoindrir au profit des pirates, qui continuaient sur mer leurs courses fructueuses, et des janissaires, sorte de garde prétorienne qui représentait la force militaire.

Les janissaires gouvernent Alger (1671).

En 1659, le dernier pacha fut renvoyé par les pirates (raïces) et les janissaires, qui ne permirent pas à son successeur de débarquer. La milice devint souveraine et changea, en 1671, la forme du gouvernement. Les janissaires nommèrent d'abord, comme coadjuteur au pacha, un *agha*, chef suprême de la milice, commandant des troupes, dont l'autorité s'étendait sur la province d'Alger.

Institution des deys.

Bientôt après, la soldatesque choisit pour gouverneur un autre chef, un *dey*, dont elle fit sanctionner l'autorité par le sultan. La Porte, pour conserver un semblant de suzeraineté, envoyait au dey, quand il était élu, un caftan d'honneur et le titre honorifique de pacha. On continua d'appeler le dey pacha, mais ce titre ne lui créait aucune obligation réelle vis-à-vis du sultan ; ne relevant que du Divan (Diouane) qui l'avait nommé, il n'obéissait à aucun autre maître. De 1672 à la conquête française, le gouvernement d'Alger a été « une république oligarchique ou une monarchie indépendante de la Porte ; » ainsi s'exprime M. le commandant Rinn, l'érudit et sagace historien que nous avons souvent cité.

Les exactions des pirates continuent.

Rien de changé, d'ailleurs, dans les habitudes des pirates algériens. La ville traverse des périodes de luxe et de misère, selon que les prises des corsaires étaient plus ou moins fructueuses. Cependant les puissances étrangères s'alarmèrent de ces brigandages, qui rendaient la Méditerranée inabordable pour leurs nationaux : elles décidèrent d'y mettre un terme. La flotte de l'amiral Black vint délivrer les captifs anglais d'Alger. La France allait intervenir avec plus d'énergie encore.

Rapports de la France et d'Alger. Nos consuls inquiétés et persécutés.

Les relations d'Alger avec notre pays s'altéraient, en effet, d'année en année. Le traité de commerce conclu avec François Ier, par l'intermédiaire de Jean de la Forest, son ambassadeur, et qui stipulait la libre navigation, l'inviolabilité des consuls, la mise en liberté des esclaves, était tombé en désuétude. Les renouvellements successifs

par Claude Dubourg, en 1569, par de Brives, en 1603, n'avaient pu le faire respecter. La situation de nos consuls, à l'entretien desquels la Chambre de commerce de Marseille se donna mission de subvenir, pendant près de deux siècles, n'était plus tolérable. On refusa l'entrée d'Alger aux uns, on emprisonna les autres; deux d'entre eux, le Père Levacher et Piolle, furent attachés à la bouche des canons, et subirent l'affreux supplice qui fut infligé plus tard, dit-on, aux Cipayes révoltés.

Bombardement d'Alger par Duquesne (1682-1683).

Tant d'avanies, tant de révoltantes injustices provoquèrent enfin de légitimes représailles. Du 21 août au 5 septembre 1682, du mois de juin 1683 au mois d'août de la même année, l'illustre marin Duquesne bombarda Alger et fit de grands ravages dans la ville; il ne consentit à négocier de la paix avec les habitants terrifiés qu'après la remise de plusieurs centaines de prisonniers français : une première fois, 142; une seconde, 546. Se faisant très humbles devant la force, les Algérois implorèrent la clémence de Louis XIV.

Ambassade algérienne à Versailles. La montre du dey d'Alger (1710).

Selon les mœurs orientales, un ambassadeur extraordinaire apporta plus tard à Versailles de nombreux cadeaux. Un de ces magnifiques présents nous a été conservé. C'est une montre en or ciselé, avec un boîtier constellé de brillants, entourant un croissant de diamant.

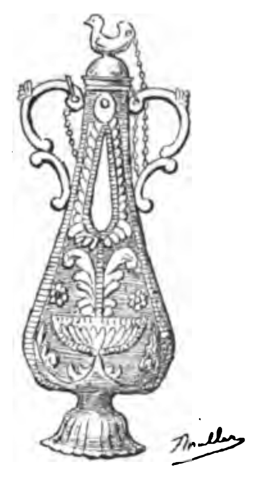
Offerte à Louis XIV par le dey d'Alger, Baba Ali, en 1710, la montre dite « du dey d'Alger » faisait partie des Diamants de la Couronne. Exceptée de la vente, avec quelques autres bijoux, elle figure aujourd'hui dans la grande vitrine de la galerie d'Apollon, au Louvre.

Les juifs orfèvres.

Mais les traités de paix avec les pirates étaient presque aussitôt violés que signés. Leur arrogante et audacieuse barbarie continua à s'exercer impunément. Plus d'une fois même, les puissances européennes, par intérêt ou par crainte, poussèrent l'oubli de leur dignité jusqu'à leur fournir des munitions de guerre et des canons.

L'industrie souffrait de ces guerres perpétuelles. Au XVIIIe siècle, l'orfèvrerie n'était plus exploitée que par les juifs. Très nombreux, dès lors, en Algérie venus des diverses contrées de l'Europe, de l'Italie par Livourne, de l'Espagne par Cordoue et Grenade, de France même et d'Allemagne, les juifs étaient seuls à travailler les bijoux. Ils employaient comme ouvriers des esclaves chrétiens, peu soucieux, d'ailleurs, de donner de l'élégance aux joyaux qu'ils fabriquaient, car les corsaires, de goût assez grossier, à qui ils les vendaient, voulaient

pour leurs femmes des parures éclatantes, accrochant l'œil de loin.



M'KAHLA.
(Flacon à kohl.)

Ces soudards de la mer estimaient plus les bijoux par le poids du métal que par la finesse de la main-d'œuvre ; il les leur fallait lourds, solides et brillants.

Que pouvait-on attendre, au point de vue artistique, de ces Turcs turbulents et indisciplinés, de ces Arabes devenus la terreur des peuples civilisés et courant sus, pour les piller, avec le plus parfait mépris du droit des gens, à tous les navires qu'ils rencontraient sur leur passage ? Le pacha Moussa avait fait au consul anglais, Robert Cole, cet aveu cynique : « Ne sais-tu pas que les Algériens sont une bande de brigands et que j'en suis le chef ? »

Inertie et fatalisme des Arabes.

Une fois à terre, les pirates ne songeaient qu'à boire, à fumer, à dormir, à profiter voluptueusement de l'heure présente. Leur paresse leur donnait, comme à tous les Orientaux, un penchant marqué pour la vie contemplative, un mépris fataliste pour la mort.

« Mieux vaut, dit un de leurs proverbes, être assis que debout, couché qu'assis, et mort que couché. » Mais, en attendant la mort, ils jouissaient de la vie en égoïstes et regardaient travailler les autres. Quelques Maures cependant, faisant concurrence aux orfèvres et bijoutiers juifs, vendaient aussi des étoffes, des parfums, des harnachements, des babouches et des vêtements. Ils tissaient la soie et fabriquaient des armes.

Présents des deys au sultan (1717-1809).

Toujours tributaires du sultan de Constantinople, les deys d'Alger envoyaient, de temps à autre, par des mandataires dévoués, des présents au chef des croyants : Mohammed Pacha confia, en 1717, à Ahmed Khodja, pour les remettre au sultan, 10 poudrières en or et en argent, 75 chapelets en corail, 1 chapelet en ivoire, 1 chapelet en ambre, 1 bague en diamant. En 1758 (année 1171 de l'hégire), Ali Pacha Melmauli envoya Hadj Mohammed Oukil el-Hadj à Constantinople, avec 2 chapelets en ambre, 71 chapelets en corail et 8 poudrières de luxe. Trois ans plus tard, en 1761 (année 1169 du calendrier musulman), le même envoyé alla saluer le sultan de la part de son maître et lui remettre 60 chapelets, dont 2 en ambre et

les autres en corail. L'usage acquit force de loi. Ce fut, au siècle dernier, une règle pour le dey d'Alger d'adresser, dans les premières années de son règne, en échange du firman d'investiture, des cadeaux au chef de la Sublime Porte.

En 1775 (6 choual 1189), Baba Mohammed Ali Pacha continua la tradition par un envoi de 60 chapelets en corail, 1 chapelet en ivoire, 2 en ambre, 10 poudrières, 10 montres, 1 bague.

En 1793 (chaâban 1204), trois ambassadeurs, Ahmed Yaya Bachi, Hadj Chaâban Belouk Bachi, Routchouk Mohammed Ould Bachi, furent chargés d'aller remettre au sultan 8 fusils de luxe et 25 chapelets en corail.

De même, en 1797 (6 redjeb 1206), Hassan Pacha adressa au sultan, par l'intermédiaire de Sidi Hassan Oukil el-Hadj, 1 poudrière en or, enrichie de diamants, 9 poudrières rehaussées d'ornements en or, 8 chapelets en corail, 60 chapelets en ambre, 1 chapelet en ivoire, 9 bagues, 13 montres, 11 fusils ornés en corail, 11 paires de pistolets avec des incrustations en corail, et enfin une paire de pistolets spécialement destinés au sultan, montés en or et enrichis de pierres fines.

Enfin, le *Daftar Tachrifat* (registre des choses nobles), un document historique auquel nous empruntons ces détails, nous donne la liste des cadeaux expédiés d'Alger par Hadj Ali Pacha au sultan de Constantinople, à la date du 17 décembre 1809.

L'envoi se composait : de 100 chapelets en corail ; de 100 chapelets en ambre ; de 15 bagues en or, montées en diamants ; de 16 montres en or, richement ornementées ; de 15 fusils, ornés de corail ; de plusieurs paires de pistolets, décorés comme les fusils ; d'un yatagan en or, garni de pierreries ; d'une paire de pistolets, enrichis de pierres précieuses ; de 3 poudrières, incrustées de diamants.

Cadeaux offerts au dey par les beys.

S'il faisait des cadeaux à son suzerain, le dey en recevait de ses vassaux, les beys, qui dirigeaient les provinces ou beylicks de Constantine, d'Oran et de Titery. Ils venaient tous les ans à Alger séjourner pendant une semaine pour assister, chaque matin, à l'audience tenue par le dey. Ils portaient des cadeaux aux différents ministres, au moment de leurs visites, et en offraient notamment de superbes au khasnadji ; leurs largesses s'étendaient jusqu'aux femmes du dey, des ministres et des principaux officiers.

La redevance annuelle, payée par le seul bey de Constantine,

s'élevait à 246.218 francs, et les présents en nature atteignaient le chiffre de 148.674 francs. Ils consistaient en beurre, moutons, dattes, olives, parfums, bourses, selles, harnachements garnis d'or et d'argent, chapelets en ambre, bijoux de toutes espèces.

Le bey d'Oran versait au dey une somme annuelle de 165.772 francs et apportait de la cire, du miel, du beurre, du riz, des ceintures dorées, des burnous et de nombreuses parures.

Outre le *Daftar Tachrifat*, qui a été publié par les soins de M. Devoulx, et dont nous avons parlé plus haut, le dey possédait d'autres registres qui lui servaient pour la comptabilité de tous les tributs et de tous les cadeaux qu'il recevait. Quelques-uns de ces registres, pris à la Casbah, sont parvenus jusqu'à nous.

Importation de bijoux étrangers.

Parmi ces parchemins poudreux, les uns mentionnent les comptes ouverts à l'amine es-sekka, directeur de la monnaie ; d'autres donnent l'énumération des navires qui apportaient des cadeaux. Ils se trouvent en partie dans le fonds arabe conservé à la Bibliothèque d'Alger.

Enfin, l'un des bureaux actuels de l'administration des Domaines, à Alger, contient des archives très précieuses, qui n'ont jamais été publiées, à cause des difficultés que présente leur traduction. Elles sont en effet écrites, tantôt en langue turque, tantôt en langue arabe. Ces gros in-folio, qui s'effritent, renferment les inventaires des marchandises trouvées sur les bâtiments que capturaient les corsaires algériens, presque à l'époque de l'entrée des Français à Alger.

De tous les bijoux offerts au chef des croyants ou donnés à son vassal, le dey d'Alger, les uns avaient été fabriqués sur place, d'autres provenaient d'importations d'Italie et d'Espagne ; cependant le plus grand nombre avait pour origine les prises opérées par les corsaires. Faire étalage de magnificence avec de l'or et des bijoux pillés : il y avait là de quoi amuser et réjouir ces pirates sans foi ni loi.

Présents des consuls aux deys.

Dans l'Orient, tout finit par des présents. Les consuls des diverses puissances, accrédités auprès de la Régence, marquaient la prise de possession de leur poste diplomatique par une remise de cadeaux, et souvent même, ils renouvelaient leurs offrandes au Beiram et lors de la naissance ou du mariage des enfants du Grand Seigneur.

L'Algérie, pas plus que les autres pays orientaux, n'échappait au règne du « bacchi. » La plupart des objets donnés au dey par les représentants des puissances consistaient en bijoux, en montres

richement ornées et en orfèvreries de prix. Ils transformaient aussi leurs dons gracieux en numéraire et établissaient de la sorte une redevance fixe, payée au gouvernement local. Si les Italiens, les Suédois, les Espagnols, les Portugais et les Danois se soumettaient de bonne grâce aux exigences du dey, la France se refusa toujours à payer un tribut fixe. Elle consentit seulement à faire des présents, évalués à 25.000 francs, provenant de son industrie, lors du renouvellement de ses consuls, comme don de joyeux avènement.

Un présent consulaire en 1739.

Voici, extraite de documents originaux, la mention d'un fait qui intéresse l'histoire des bijoux, en même temps que celle des Français en Algérie, au XVIIIe siècle.

Sous le consulat de M. Taitbout, le 5 décembre 1739, M. Faroux, vicaire apostolique des royaumes d'Alger et de Tunis, et M. Bruno Dengallière, négociant français, délibérèrent sur les présents à faire au dey, à l'occasion de son mariage. Le dey avait exprimé le désir que le compliment d'usage fût précédé de la remise d'un cadeau ; il basait sa prétention sur les avantages essentiels que la nation française en pouvait retirer. Aussi le consul, voulant se distinguer de ses collègues, estima qu'il ne devait pas, comme le consul anglais, se borner à offrir un caftan de drap d'or qui se serait ajouté à la série des caftans ; il sut ne pas dépasser le crédit alloué par son gouvernement, en donnant au dey, pour la mariée, un diamant taillé pour bague et une rose formée de saphirs et de rubis. Le tout n'excéda pas le prix de 525 pataques (600 francs).

Autre fait dans le même ordre d'idées : le 30 juin 1749, une assemblée composée de MM. Lemaire, V. Paul, Bossu, vicaire apostolique, Béranger et Germain, chancelier, vota, sur les fonds de la Chambre de commerce de Marseille, une somme de 240 francs pour achat de brocard d'or. On destinait ce présent à l'intendant de la marine, gros fonctionnaire turc, à son retour du pèlerinage de La Mecque. Le personnage était exigeant, sans doute, car, le 9 novembre 1752, 300 francs sont votés pour lui acheter une montre en or.

Ces petits cadeaux avaient certainement pour but d'entretenir l'amitié entre les musulmans et les Français qui habitaient l'Algérie ou que les pirates rencontraient sur la mer. La diplomatie les multipliait dans l'intérêt de nos nationaux.

Ainsi, nous trouvons encore mention de montres d'argent offertes à Kagi Moussa et à trois corsaires qui partaient en course, « afin de

» les engager à continuer les égards qu'ils ont continué d'avoir » envers les bâtiments français qui se rencontrent dans les environs. »

Voyageurs français en Algérie.

Dans le courant du XVIII[e] siècle, l'Algérie devenait déjà accessible aux voyageurs européens. Il est plus facile, depuis cette époque, de connaître ce pays par les récits des écrivains qui racontent leurs impressions sur l'organisation et les habitudes des contrées qu'ils parcourent. Cependant s'ils parlent de bijoux et de bijoutiers, ce n'est que très accidentellement, quand ils s'occupent des femmes du pays et des mœurs locales.

Ornements de la femme.

En 1725, Laugier de Tassy, commissaire de la marine, publia à Amsterdam une histoire du royaume d'Alger. Les femmes étaient alors recouvertes de tatouages; elles portaient comme ornements des dents de poisson, du corail, des perles de verre, des bracelets aux bras et aux jambes. Leurs cheveux étaient tressés et entrelacés avec des bouts d'ambre et de corail. Le fard était en usage parmi les filles qui se teignaient les paupières et les sourcils. Elles se faisaient de petites taches rondes ou triangulaires sur les joues, y dessinaient même des fleurs de laurier ou de myrte, ou autres attributs semblables. Il s'agissait, sans doute, ici des femmes de l'intérieur du royaume.

Le luxe des villes était certainement plus raffiné, car, soixante ans plus tard, un autre voyageur, Venture de Paradis, dans un travail retrouvé manuscrit à la Bibliothèque nationale et publié dans la *Revue africaine*, fait une description bien différente des ornements des femmes.

Les broderies, dit-il, sont fort à la mode, mais elles sont grossières et l'or seul en fait le prix. Les manches des vêtements, très vastes, sont bordées de dentelles en or ou en argent. Les femmes riches portent sur leur tête de hautes coiffures, travaillées à jour; à leurs pieds, elles mettent des bracelets en or massif, très pesants. Elles s'en couvrent aussi les bras, depuis la jointure du poignet jusqu'au coude. Enfin, dans les cérémonies, la femme arabe endosse l'un sur l'autre plusieurs caftans d'une grande richesse, en velours, en satin et en soie. L'étoffe est brodée en fil d'or ou d'argent, sur les épaules. Sur les devants, les vestes se garnissent d'une double rangée de boutons en métal précieux.

Intérieurs arabes.

D'autres voyageurs ont décrit les intérieurs arabes, avec leurs meubles sculptés, leurs colonnes de marbre à côtes torses, leurs

revêtements de faïences venues de Delft et d'Italie, leurs riches tapis du Maroc et de la Syrie, et leurs coussins recouverts d'étoffes de soie aux reflets chatoyants ; quelques-uns parlent du narghileh au riche bouquin d'ambre que fumait le chef de la famille, et de la petite guitare sur laquelle il s'accompagnait quand il chantait une légende au rythme monotone, de la glace aux arabesques d'argent ciselé, qui se dressait au-dessus du divan, des yatagans aux lames damasquinées, aux fourreaux d'argent travaillés avec art, et des longs fusils dont la crosse était incrustée de corail.


BRIQ. (Aiguière.)

Tout était prétexte à étaler la fortune : le cheval surtout, le cheval, fidèle compagnon de l'Arabe et si cher à son maître qu'il le préfère parfois à sa femme, avait un splendide harnachement, composé de pièces d'argent ciselé, qui devait resplendir dans les fantasias.

Renversement des pachas. Morts tragiques.

Cependant les pachas se succédaient rapidement, « plus souvent massacrés que déposés, » dit un historien. Ils tenaient leur autorité, bien précaire et peu enviable, d'une milice orgueilleuse et cruelle, prête à réprimer chez eux toute tentative d'indépendance. Onze de ces souverains sans couronne occupèrent le pouvoir, depuis le commencement du siècle jusqu'à la conquête française. L'avant-dernier dey, Ali ben Ahmed, eut plus d'énergie que les autres : suspect aux janissaires et ne voulant pas devenir leur prisonnier, il fit transporter pendant la nuit les trésors de son palais à la Casbah, et s'enferma dans cette citadelle avec une garde à lui. L'atelier de monnaie fut également installé à la Casbah, sous la direction de l'amine es-sekka. Il ne fut pas retrouvé lors de la conquête.

Le dernier dey (1819-1830).

L'année suivante (1819), Hussein bou Hassan prenait le caftan d'or. Il devait être le dernier pacha-dey d'Alger. C'est un bijou qui le perdit, selon l'histoire ou la légende, car un doute plane toujours sur « le coup d'éventail » donné à notre consul, Deval.

Comme l'éventail est inconnu des Arabes, c'était un chasse-mouches. On se le représente au manche probablement d'argent, incrusté de corail, supportant un disque de plumes d'autruche, avec, au centre, un miroir cerclé d'or.

Cause financière de la chute d'Alger.

Mais n'anticipons pas et reprenons les événements à leur point de départ. Sous le Directoire, deux riches israélites, Bacri et Busnach, ce dernier juif allemand, l'autre indigène, ami et conseiller du dey, avaient fourni au gouvernement français des blés pour une somme considérable. La loi de finances du 24 juillet 1820 fixa à sept millions de francs le reliquat de cette dette, tout en réservant une somme de deux millions cinq cent mille francs pour rembourser les créanciers français de Bacri et Busnach, qui, d'après M. Aumerat, le doyen des journalistes algérois, avaient péri tous deux de mort tragique.

Cette solution déplut au dey. Se substituant aux deux israélites, il prétendit devoir être seul dépositaire du solde de la créance pour en faire lui-même, suivant son droit, la répartition à son gré.

Autre version.

D'après une autre opinion, qui a ses partisans, le dey n'aurait pas joué ce rôle malhonnête entre la France et les deux israélites. Ce serait le ministre des affaires étrangères d'alors, Talleyrand, qui, entretenant les meilleures relations avec Bacri et Busnach, aurait entrepris de les substituer au gouvernement du dey, dont ils n'avaient été que les agents commissionnaires. La dette de la France, disent les défenseurs de ce système, résultait de livraisons effectuées par ordre du dey : affaire internationale à régler avec lui ou son successeur, et non avec ses intermédiaires. Talleyrand influença à ce point l'opinion que, vingt ans plus tard, la question, portée devant les Chambres de la Restauration, embrouillée à dessein, aboutit au vote de cette loi de finances qui, méconnaissant les droits du dey, profita aux seuls héritiers de Bacri et Busnach. Ceux-ci, sans parler des affiliés ou bénéficiaires européens qu'ils pouvaient avoir, furent ainsi désintéressés ; mais le dey, véritable créancier, ne reçut rien.

Selon le commandant Rinn, qui a modifié sur plusieurs points l'histoire classique de l'Algérie, l'animosité de Hussein contre les Français n'aurait pas eu d'autre origine. On avait cru jusqu'ici que le souci de sauvegarder les intérêts de nos compatriotes, en mettant leur gage hors de toute atteinte, avait retardé la réponse du gouvernement. Quoi qu'il en soit, le dey, que cette résistance mécontentait, confisqua des propriétés françaises saisies à bord d'un navire espagnol.

Des territoires furent contestés. Une série de vexations contre le pavillon français commença par des visites arbitraires.

Altercation entre le dey et le consul de France.

Dans une réception à l'occasion des fêtes du Beiram, le 27 avril 1827, Hussein interpella notre consul général, M. Deval, venu pour lui adresser les compliments d'usage, et il se plaignit des retards que Charles X mettait à lui écrire personnellement. — « Mon maître, repartit le consul, n'écrit pas lui-même. Il a des ministres qui tiennent la plume à sa place. Comme agent diplomatique, je serai chargé de vous transmettre sa réponse. »

Le dey, soupçonnant le consul d'avoir déjà reçu la lettre ou de vouloir l'intercepter, s'emporta violemment. Il reprocha avec colère à M. Deval d'avoir fait placer des canons sur le vieux fort de La Calle, contrairement aux traités. Le consul répondit avec vivacité. L'irritation du dey s'accrut, et il menaça ou frappa (les versions sont différentes) M. Deval du manche de son chasse-mouches.

Paroles injurieuses ou voies de fait.

Les paroles violentes attribuées au dey : « *Rohh ! roumi ben al-kalb,* » (Sors ! chien de chrétien), ont dû être prononcées. Mais le coup d'éventail n'est guère vraisemblable. Il aurait fallu que le dey se levât du divan surélevé où il était assis, les jambes croisées, et se jetât sur M. Deval, qui se tenait debout dans le groupe formé par le corps consulaire, à une certaine distance de lui. Un simple geste menaçant a, sans doute, aggravé le sens des paroles.

Fin de l'incident.

Connaissant le caractère emporté du dey, M. Deval n'attacha tout d'abord qu'une médiocre importance à cet incident ; mais, le soir, dans une réception chez le consul d'Angleterre, ses collègues, froissés dans leur propre dignité, engagèrent le représentant de la France à adresser un rapport à son gouvernement. M. Deval s'exécuta. Peu après, il demanda un congé et mourut l'année suivante (1829), sans avoir revu l'Algérie.

Préparatifs de guerre.

A Paris, le Gouvernement qui, depuis longtemps, guettait une occasion favorable, décida que l'injure devait être réparée. La Restauration donnait à la politique de Louis XIV, faisant bombarder Alger par Duquesne, sa consécration définitive. Elle s'inspirait aussi de Napoléon qui avait fait étudier, comme espion, par le capitaine Boutin, un projet de débarquement sur la côte algérienne.

Le capitaine de la Bretonnière fut envoyé, en 1829, à Alger, pour demander des explications. Hussein Dey refusa toute satisfaction ; il fit même, à son départ, tirer sur le vaisseau parlementaire

par les batteries de la côte. La guerre était devenue inévitable.

Prise du Fort-l'Empereur.

Après le débarquement du 14 juin 1830 à Sidi-Ferruch, la marche de notre armée, commandée par le maréchal comte de Bourmont, fut triomphale. Le Fort-l'Empereur tomba au pouvoir de nos soldats, mais il ne fut pas pris sans coup férir, comme on l'a dit par erreur. Les janissaires le défendirent avec acharnement et se firent tuer très bravement. Le courage des tobjistines ne pouvait lutter contre l'habileté de nos pointeurs. Ils durent se retirer en mettant le feu aux poudres. La forteresse sauta. Sa prise nous ouvrait les portes d'Alger. La ville était désormais incapable de soutenir les feux combinés de notre armée et de notre flotte.

Refuge dans les consulats.

Quand les troupes françaises eurent occupé les collines qui dominent Alger, un moment de terreur régna dans la population. On craignit des pillages. Déjà, un certain nombre de maisons juives avaient été saccagées par des Arabes et des Kabyles. Profitant du désordre, ils rêvaient même un massacre général.

Après la prise du Fort-l'Empereur, les boulets commencèrent à pleuvoir dans les rues tortueuses de la Casbah. Toutes les femmes, affolées, quittèrent les maisons de la ville haute pour se réfugier chez les consuls des différentes puissances, leur demandant aide et protection. Le consulat américain, qui se trouvait au bout de la ville, avait déjà été touché par le bombardement : il avait reçu des boulets dont la trace est visible encore à la corniche de l'une des dernières maisons de la rue Bab-el-Oued. Plus de trois cents femmes, nous a raconté un témoin oculaire, vinrent y chercher asile, apportant avec elles, dans des coffrets ou dans des foulards, leurs bijoux, représentant plusieurs millions.

Capitulation.

Bientôt, la capitulation du 5 juillet, signée à El-Biar, fut connue. Elle stipulait que les habitants conserveraient la libre disposition de leurs biens, que les femmes seraient respectées, et que l'exercice de la religion mahométane ne rencontrerait aucune entrave. Les Arabes, rassurés, vinrent rechercher leurs femmes dans les consulats et les ramenèrent chez elles. Le désordre fut, en somme, plus apparent que réel, a dit un historien de l'époque.

Le dey quitte la Casbah.

Le dey obtenait un délai de quelques heures pour quitter sa forteresse. Le comte de Bourmont lui laissait sa liberté et la possession de ses richesses personnelles, à la condition de les emporter

immédiatement. Il demeurait, ainsi que sa famille, sous la protection du général en chef de l'armée française.

Se sentant perdu, Hussein avait commencé son déménagement depuis la veille. Aussi quand, à dix heures du matin, nos soldats prirent possession de la forteresse de la Casbah, il n'y restait presque plus rien.

Les esclaves chargés du dernier convoi partirent en retard, et, voyant arriver nos troupes, jetèrent leurs fardeaux pour s'enfuir au plus vite par les pentes rapides qui mènent à la mer.

Des coups de baïonnette éventrèrent les ballots, et quelques objets de prix furent recueillis. C'étaient, pour la plupart, des tapis, des robes, des voiles, des vestes brodés ; quelques coussins brochés d'or, quelques beaux vases de Chine, des pistolets ornés de riches ciselures.

Telle fut, réduite à ses véritables proportions, la scène de pillage que l'on voulut plus tard reprocher à notre armée.

Le trésor de la Casbah

Le chef d'état-major invita chacun à remettre au trésor les objets d'or ou d'argent qu'il pourrait trouver dans les quartiers occupés par le dey. Des factionnaires eurent mission de garder les appartements naguère habités par les femmes. D'autres furent placés à l'entrée du trésor de la Régence.

Pendant ce temps, le khaznadji Mohammed Ogel Haïji, grand trésorier et premier ministre du dey, se tenait impassible au milieu de la cour de la Casbah, au moment où le payeur général de l'armée y pénétra le premier. Il portait les clefs du trésor et imposait le respect aux juifs et aux Arabes. Une troupe fanatique attendait, autour de la Casbah, le moment favorable pour piller cette forteresse inaccessible. La foule avide se la représentait comme un palais aussi merveilleux que la caverne d'Ali Baba, où elle pourrait puiser de l'or à pleines mains.

La tradition disait que les caves de la Casbah regorgeaient de lingots dans lesquels les orfèvres venaient puiser, pour la fabrication des bijoux des femmes et celle des pièces d'orfèvrerie, plateaux, chandeliers, tassas, destinés au service du dey, à ses cadeaux et à son harem.

Le khaznadji fit ensuite la déclaration des valeurs possédées par son maître et jura, sur le livre saint, que son témoignage était digne de foi ; puis il guida les délégués français dans les caves du palais. Il était suivi de son trésorier, le Maure Zaoui Mustapha Sayi, qui devait toujours l'accompagner quand il ouvrait les portes du trésor.

Les richesses du dey avaient dû s'élever jadis à cent cinquante millions. Elles provenaient des pillages des corsaires, des indemnités de guerre payées par les Espagnols et des revenus du commerce d'importation avec la France et l'Italie.

A cette époque, elles n'atteignaient plus que le chiffre de cinquante millions seulement. Elles étaient renfermées dans trois salles contiguës. La première était remplie de fusils, de pistolets, de sabres garnis d'or et d'argent et ornés de pierres précieuses ; la seconde contenait quarante coffres (quelques-uns en bois de rose, incrusté de nacre) pleins de monnaies d'or ou d'argent. Enfin, dans la troisième, se trouvaient des étoffes, des parures et une très grande quantité d'ornements. Les favorites du dey venaient y récolter, dans les coffres de cèdre, assabas, pendants d'oreilles, bracelets, bagues et sarmahs d'or.

Que pouvaient être ces bijoux ? Il est probable que leur monture d'or était rehaussée par l'éclat des perles fines et des diamants. Ce ne sont là que des probabilités : le rapport du commissaire du gouvernement français reste muet sur ces bijoux, car le dey avait été autorisé, par la convention qui livrait la Casbah, à emporter ses bijoux et ceux des femmes de son harem.

Prises envoyées au Louvre.

En dehors des cinquante millions de francs, on trouva quelques vases et ustensiles en argent, qui furent envoyés en France et qui figurent maintenant au Musée de la marine du Louvre. Ce sont des brûle-parfums, des cafetières, des aiguières et leurs bassins, des aspersoirs, des assiettes ajourées, des flambeaux gigantesques, de grandes tassas avec couvercles, des boîtes en argent doré, émaillées ou recouvertes d'écaille. L'ornementation, toujours repoussée, est faite de feuilles de palmier, de rinceaux en S, de guirlandes de fleurs. Toutes ces pièces portent, sur des cartons, des dates qui vont de 1725 à 1730, indiquant l'époque de leur fabrication, sans que rien, selon nous, vienne justifier pareille précision de dates. Sur cette orfèvrerie n'apparaissent aucune ligne géométrique ni aucun entrelacs indiquant le style arabe. Elles sont dans le goût italien et proviennent probablement de Livourne, peut-être aussi des prises de corsaires. La pendule à colonnettes d'argent, trouvée dans la Casbah, suivant son inscription, est un travail anglais, comme les poinçons dont elle est marquée le démontrent d'une manière irréfutable.

Du reste, l'amiral, conservateur actuel du Musée de la marine, a l'intention d'éclairer le public sur le lieu de fabrication de ces objets

retournés d'Alger en Europe, d'où ils provenaient, sans aucun doute possible.

Départ du dey d'Alger.

Cependant le dey s'était retiré dans le quartier de la Marine. Il s'installa, croyons-nous, à *Dar-el-Hamra* (la maison rouge), où se trouve aujourd'hui le Génie militaire. On a prétendu que sa première retraite fut le palais où résident, l'hiver, les gouverneurs, en face du palais de sa fille *(Dar-bent-es-Soltan)*, aujourd'hui l'Archevêché. Cette version nous paraît tout à fait inexacte.

En tout cas, Hussein ne devait pas tarder à quitter son pays, sans prendre livraison du service à café, en filigrane d'or, qu'il venait de commander à son orfèvre attitré. Après avoir annoncé l'intention de partir pour Malte, il s'embarqua pour la France et vint à Paris solliciter la bienveillance du Gouvernement. Nous ignorons le résultat de sa démarche. Nous le trouvons enfin à Livourne, où il s'était retiré avec ses femmes et sa famille.

Trésors cachés.

Bien qu'il emportât toutes ses richesses, la légende subsista qu'il avait caché ses trésors dans la Casbah. Le littoral qui s'étend de la Pointe-Pescade au cap Matifou était aussi, disait-on, un véritable Eldorado.

Quelques mois après la conquête, un antiquaire, nommé Sciavi, demandait l'autorisation de faire des fouilles, pour la recherche des antiquités, dans les maisons, jardins et domaines de la Régence. Il est probable qu'il ne rencontra rien. Mais la persistance à vouloir faire fouiller ces murailles de la Casbah qui devaient regorger d'or et de pierres resta longtemps enracinée dans l'esprit de la population. Sachant le peu de stabilité de la puissance du dey, les Algérois étaient persuadés qu'il avait dû, suivant les traditions d'un de ses prédécesseurs, le dey Chaâban, cacher ses richesses pour se constituer une réserve dans les mauvais jours.

Depuis, les colons ont retourné la terre pour leurs cultures, les maçons ont démoli le vieux quartier pour bâtir des maisons européennes, et n'ont pas été plus heureux. Malgré les indications des sorciers, on ne trouva jamais rien.

Bouleversement d'Alger.

Dans les premiers mois qui suivirent la conquête, les démolitions furent incessantes. Effrayés, les Maures et les Turcs disaient : « Nous ne saurons bientôt plus où vivre et mourir. » Les riches indigènes, à qui tout semblait perdu, avaient quitté Alger au lendemain de la capitulation. Ils vendirent leurs immeubles pour des sommes déri-

soires, mais ils emportèrent leurs objets précieux à Constantinople, à Smyrne et au Caire, où ils se réfugièrent.

Premiers colons.

Pendant les premières années de l'occupation, l'industrie de l'Algérie est peu importante. Les arts chôment; mais, en retour, notre histoire militaire s'enrichit de belles pages. C'est le sang de nos soldats qui féconde la conquête. Les premiers colons s'occupent surtout d'arracher ses richesses au sol. Ce n'est que bien plus tard que se réveille le sentiment du bien-être et de l'opulence.

Foire d'Alger.

Vers 1850, se tenait, sur la place du Gouvernement et dans les alentours, une foire considérable, d'un grand attrait pour tous les chefs de l'intérieur du département, et même des provinces voisines. On y faisait assaut de luxe. Les marchands venus de tous les points de l'Algérie y dressaient leurs tentes, pour y vendre leurs soieries chatoyantes. Cette foire a disparu à la suite d'un incendie qui détruisit une partie des baraquements. On y trouvait des bijoux fort curieux qui venaient du Sud et qui sont si rares aujourd'hui.

Exactions et ruine des grands chefs.

A peu d'exceptions près, il n'y a plus de riches chefs indigènes. La source de leur fortune est aujourd'hui tarie. Collecteurs d'impôts, ils étaient chargés de recouvrer les diverses taxes connues sous le nom d'impôts arabes *(achour, zekkah, lezma* et *hockor)*, et d'en verser le montant dans les caisses du Trésor. Quelques-uns ne se faisaient pas faute de percevoir le double sur leurs administrés, augmentant ainsi leur fortune dans des proportions extraordinaires.

Maintenant les goûts se sont modifiés, et la bijouterie française a pris bien souvent la place de la bijouterie indigène. Il reste encore quelques orfèvres qui travaillent, à Alger, suivant les anciens modèles. Avant peu, si on n'encourage pas ces ouvriers d'art, si on ne leur suscite pas d'émules ou d'imitateurs, tout disparaîtra devant les importations étrangères. C'est une tendance néfaste contre laquelle nous protestons et que nous cherchons à enrayer. Il est nécessaire de sauver de la destruction les types du passé pour conserver, dans leur pureté, les anciennes traditions. Il ne faut pas l'oublier, les dernières épaves de l'art arabe deviennent de plus en plus rares. Le temps, en s'enfuyant comme un fleuve qui roule, a laissé bien peu d'objets précieux sur la rive : hâtons-nous de les recueillir pendant que nous le pouvons encore.


Fr. Muller
Lith A. Jourdan. Alger.

CHAPITRE III

MŒURS

Le bijou et la femme arabe.

L'Orient est la terre classique du bijou. Tout ce qui s'y rattache fascine les Orientaux. Aucune lecture ne les passionne autant que celle des ***Mille et une Nuits***. La description étincelante de la caverne d'Ali Baba ne les lasse jamais. Leur imagination ardente s'allume au récit des richesses tirées de l'ombre par la lampe merveilleuse d'Aladin. Les contes plaisent à leur vie contemplative, en quête d'un monde surnaturel. Aussi peut-on affirmer, sans crainte d'un démenti, que l'étude du bijou est liée à celle des mœurs des pays musulmans, et permet de les caractériser sous certains aspects, surtout en ce qui concerne la femme.



KHORSA DE BISKRA.
(Pendant d'oreille.)

La femme arabe sans bijoux serait un corps sans âme. Les poètes qui l'ont chantée l'ont toujours assimilée aux joyaux les plus précieux. Les comparaisons enthousiastes se retrouvent presque toujours dans les ballades que rythme la chevauchée arabe à travers le désert. Et cependant, la femme arabe n'est, au fond, qu'une véritable esclave.

Grâce au prestige de ses parures, qui la transfigure, elle sait se rendre irrésistible et mettre, à son tour, son seigneur et maître en esclavage. Les bijoux sont ses armes offensives, plus cruelles souvent dans leurs attaques que les yatagans à la lame damasquinée.

Puissance du bijou.

Les bijoux ! ils sont toute la vie intime du harem. Ils rappellent, par des souvenirs impérissables, les heures fugitives de l'amour. Ils consolent des abandons et de toutes les trahisons. Le temps n'altère

4

jamais leur valeur intime. Ils ne se fanent jamais comme les fleurs et ne trompent pas comme les serments éternels. La beauté passe, le bijou reste, et, depuis longtemps, les belles *n'sa* le savent très bien.

Partout, le bijou en Algérie est adoré, à la campagne comme à la ville. Il est seulement d'un goût plus raffiné dans le Sahel que dans le Sahara. La misère même ne le fait pas disparaître : les plus pauvres glalmès ont des bagues.

Bijoux de mendiantes.

Les mendiantes se vêtent de guenilles, mais elles se parent d'anneaux qui tressautent à leurs chevilles ; leur malhfa est en lambeaux, mais elle est retenue par des bzaïms, et sur leurs épaules scintillent ces ornements d'argent. Les petites filles qui courent les routes, couvertes de haillons sordides, presque nues, tendent aux voyageurs leurs petits bras chargés de minces bracelets d'argent. Bref, de quelque côté qu'on envisage la femme, le bijou fait corps avec elle. Entre tous, il est à ses yeux l'objet indispensable, s'associe à toutes les phases de son existence ; il est sa fortune, son bonheur et sa gloire.

Rigueurs du Koran contre les bijoux.

Par contre, la religion musulmane interdit aux hommes tous les ornements fastueux. Le harnachement de son cheval, tous les ustensiles à l'usage de sa maison, ne doivent être ni en or ni en argent. Jadis, ces prescriptions étaient, dans certaines contrées, scrupuleusement observées.

Marmol, un écrivain du XVIe siècle, affirme que, de son temps, les musulmans les plus riches prenaient leur nourriture, accroupis sur des estrades, avec un tablier de laine rouge pour essuyer leurs mains (bechkir), surtout la droite, qui dépeçait les viandes. Des vaisseaux de bois et de terre leur servaient pour boire et manger. Ils ne faisaient usage que d'aiguières en cuivre pour laver leurs mains après les repas.

« A table, dit un autre voyageur, Fray Diego de Haedo, dont l'ouvrage, imprimé à Valladolid en 1612, a une grande valeur historique, « les musulmans ne se servent pas de vases d'or ou » d'argent ; car, outre qu'ils tiennent cela pour un péché, parce que » le Koran le prohibe, ils ne savent pas ce qu'est le luxe, sous ce » rapport. » Haedo ajoute qu'ils ne font usage ni de peltre (mélange d'étain et de plomb) ni d'étain pour leur vaisselle, généralement en faïence, et que les riches seuls emploient des vases bien travaillés, apportés de Turquie. Ils se servent cependant quelquefois de vases

de cuivre étamé pour la cuisine, parce qu'ils sont d'une plus grande durée que ceux de terre.

Un siècle plus tard, en 1725, Laugier de Tassy raconte que les Arabes les plus distingués avaient une table basse et ronde, couverte d'une lame de laiton façonnée au tour et en plusieurs endroits. La vaisselle était en terre, excepté quelques grands bassins de laiton.

Simplicité de la table.

A cette époque, on se servait de cuillers en bois ou en écaille; l'usage de la fourchette était fort rare. Si l'on en voyait quelques-unes sur les tables, elles provenaient de prises européennes; les Arabes savaient mal les manier. Les trouvant incommodes, ils les négligeaient le plus souvent et se servaient de leurs doigts.

Mais la table était encore un véritable luxe, qui ne se trouvait que dans les villes; les nomades mangeaient à terre, sans table et sans nappe, le couscouss primitif. Ils négligeaient même de se servir de couteaux. Les ablutions du repas leur étaient inconnues.

Le code religieux a voulu que les croyants restassent simples et modestes. Pour perpétuer la vertu, il n'accorde aux fidèles qu'une bague en argent ne dépassant pas le poids d'un dirhem, à condition de ne pas en tirer vanité. Il permet encore une poignée de sabre ou un fourreau en matière précieuse. Les infirmes ont le droit de se mettre un faux nez en argent et des dents en or.

Le luxe des janissaires.

Le luxe était seul l'apanage des conquérants. Les historiens écrivent que les janissaires, sous la domination turque, interdisaient aux Maures d'Alger de porter sur leurs habits de l'or ou de l'argent. Ils gardaient pour eux seuls le privilège de transgresser les préceptes sévères et précis de la religion musulmane. Les gens de Djidjelli ont été les premiers autorisés à se parer de broderies en or, interdites aux autres indigènes.

Mahomet a donc jugé la femme seule digne de porter des bijoux : elle en a usé largement. Il faut dire qu'il n'aurait pas réussi s'il avait voulu les lui interdire.

Fortune personnelle de la femme.

Maîtresse absolue de ses biens, dont elle confie quelquefois l'administration à un oukil, la femme arabe, suivant ses caprices, vend les bijoux qui ont cessé de lui plaire; néanmoins, il lui est interdit de se défaire des cadeaux venant de son mari. Elle ne peut disposer que de ses biens propres avant le mariage ou venus par héritage. Aussi, quand elle veut acheter des bijoux, soit par son mari, soit par les soins d'un tiers choisi par elle, elle a soin de réclamer une facture en

son nom comme titre de propriété. Souvent, quand son mari vient l'accompagner chez le bijoutier, un débat s'engage au sujet du nom à porter sur la facture. C'est le bijoutier qui tranche la question, en faisant bien établir à qui appartient l'argent destiné à le payer.

Facilités du divorce.

Cette facture joue un grand rôle. Lorsqu'il s'agit d'une vente, au lieu d'un achat, la femme exhibe, souvent enveloppée avec soin, une feuille de papier plié, jauni par le temps, et portant l'acquit du bijou en son nom. Elle a conservé précieusement ce titre, propriété toujours utile dans un pays où le divorce se pratique avec une facilité incroyable de la part du mari.

Les motifs les plus futiles permettent aisément de le prononcer. Il suffit souvent qu'une jeune femme ait contrevenu à la défense de son mari, et, pendant la journée, soit montée sur la terrasse de la maison, le seul endroit où elle puisse prendre l'air à visage découvert. La terrasse et le voile sont, en effet, la cause des perturbations dans les ménages.

Épisode de la conquête. Les terrasses d'Alger.

Dans le mois qui suivit la prise d'Alger, nos officiers trouvaient, le soir, un peu d'air et de fraîcheur sur les terrasses des habitations mises à leur disposition. C'était le lieu où, à l'écart des regards profanes, les femmes turques venaient respirer, suivant leur droit, après le soleil couché. Les Français ignoraient cet usage. Ils se promenaient sur ces terrasses qui forment comme un escalier gigantesque de la mer à la Casbah. Tout d'abord, les Mauresques du voisinage ne se montrèrent plus ou ne vinrent que plus tard, pendant la nuit. A la fin, elles sortirent de leur réserve, la brise de la mer étant pour elles un besoin impérieux. Mais alors, elles s'entourèrent de grandes précautions. Elles se cachaient derrière leurs négresses, faisaient tendre des étoffes pour dérober, à l'indiscrétion des lorgnettes et des longues-vues, leur costume un peu sommaire. L'indiscrétion de nos officiers irrita les maris, qui s'interdisaient, la nuit, l'usage des terrasses, et le général en chef dut intervenir, raconte Léon Galibert dans l'*Algérie ancienne et moderne*.

Contrôle du mari.

Quittons les terrasses et revenons au bijou et au rôle important qu'il joue dans la vie des femmes. C'est pour elles le moyen de placer leur argent. Dans les jours de détresse, elles apportent à l'orfèvre leur trésor dans un mouchoir, pour le transformer en monnaie.

Cependant, il faut que la gêne puisse justifier cette vente, car s'il s'agissait d'une fantaisie de prodigue, le mari peut toujours intervenir

dans la gestion du patrimoine de sa femme, en l'appelant chez le cadi. Ce magistrat décide alors des mesures à prendre pour éviter que la femme ne dilapide son bien et ne le fasse passer en des mains étrangères. En dehors de ces cas exceptionnels, le mari doit se borner à donner des conseils à sa femme. Quand il agit pour elle, il ne peut le faire qu'à l'aide d'une procuration.

Le costume des femmes arabes a été décrit souvent; mais comme il comporte de nombreux bijoux, nous devons en parler, ici, de nouveau.

Marmol de Caravagal.

Citons d'abord des extraits de l'écrivain espagnol, déjà mentionné, Marmol de Caravagal, dans sa *Description générale de l'Afrique*, traduite par Nicolas Perrot d'Ablancourt, en 1667, et à laquelle nous ferons de nouveau des emprunts.

« La femme, dit-il, porte pour pendants d'oreilles des demi-cercles d'or ou d'argent, fort délicats, avec des fils de perles et de pierreries aussi grosses que des œufs ; et, de peur qu'ils ne leur déchirassent les oreilles par leur pesanteur, elles les attachent au haut de la tête avec un cordon de soie.

» Quand elles sortent, elles portent pour bracelets de grandes manicles d'or ou d'argent si pesantes, que celles d'or valent cent ducats et celles d'argent dix à douze ; aussi n'en ont-elles qu'une à chaque bras.

» Elles portent d'autres sortes de manicles au-dessus de la cheville du pied, qui sont rondes et beaucoup plus grosses qu'au poignet. »

D'après nos recherches, c'étaient les mêmes affiquets qui embellissaient les Mauresques, au temps de la splendeur de Grenade.

Diego de Haedo.

Diego de Haedo, historien espagnol des premières années du XVIIe siècle, décrit très minutieusement le costume des femmes d'Algérie. Toutes, d'après lui, portent de longues chemises de toile, très blanches, très fines, sans cols. Mais par-dessus cette chemise, elles mettent, soit une autre chemise fine *(gandoura)*, soit une sorte de drap *(malaxa)*, soit encore une chemise de soie transparente qui leur arrive aux pieds. — Les femmes d'origine turque revêtent, par-dessus leur chemise, un long sayon de drap fin (*r'elila*), de satin, de velours ou de damas, ouvert jusqu'aux seins. Elles maintiennent le sayon sur la poitrine, au moyen de grands boutons d'or ou d'argent, bien ouvrés. Elles ne portent pas de jupons : le sayon en fait l'office. Elles se ceignent, par-dessus cette casaque, avec des cein-

tures faites d'étoffes fines ou de soie de diverses couleurs. Leur plus grande toilette et parure, continue Haedo, historien de haute valeur, consiste à porter beaucoup de perles en colliers, en pendants, en boucles d'oreilles. Quelques-unes les aiment si grandes, qu'elles leur arrivent presque jusqu'aux épaules ; si lourdes (pesant une livre environ), qu'elles leur allongent les oreilles. Elles portent aussi des pendeloques, boucles d'oreilles d'or, à la mode chrétienne (pourvu qu'il n'y ait pas de figures), beaucoup d'anneaux aux doigts, aux bras des bracelets d'argent et d'or fin. Pour l'ordinaire, ces bijoux sont d'un or de bas titre, avec l'alliage qui sert aux *ziana*, monnaie du pays.

Laugier de Tassy.

Laugier de Tassy explique aussi, en parlant des vêtements, que celui pour sortir était tout autre que celui de l'intérieur. La femme riche se drapait alors élégamment dans une grande fouta de soie, sur laquelle elle jetait un voile transparent, orné de broderies plus ou moins somptueuses. Elle ornait sa tête d'une sarmah en or ou en argent. Des bracelets couvraient ses bras jusqu'aux coudes et des kalkals serraient ses chevilles. Ses doigts étaient couverts de bagues, incrustées d'émaux ou serties de diamants. Des colliers de perles, de corail, de lapis-lazuli, couvraient sa gorge, et des rangées de perles enserraient son front et bordaient même les contours de sa veste. Enfin, elle portait constamment sur elle une petite glace, ainsi qu'un flacon de teinture pour les cils et les sourcils. Elle se frottait le bout des doigts avec une herbe nommée *guera*, qui les teignait en bleu, et se noircissait les cheveux et les paupières avec de l'antimoine brûlé.

Rien d'étonnant qu'ainsi surchargée d'ornements, la femme ait été chantée par les poètes du temps qui la comparaient aux pierres les plus précieuses, en des strophes enthousiastes.

L'abbé Poiret.

Dans son voyage en Barbarie, l'abbé Poiret, en 1789, parle ainsi des vêtements des Mauresques : « Elles ont, pour s'habiller, la même pièce d'étoffe que les hommes, mais elles l'arrangent un peu différemment. Elles en font une robe qui couvre chez elles plusieurs parties découvertes chez les hommes. Les Mauresques portent, outre cela, quelques ornements qui ne contribuent sûrement pas à relever leur beauté. Elles ont les cheveux tressés, quelquefois flottants sur les épaules, tandis que les hommes sont rasés et ne conservent, dans le milieu de la tête, qu'une touffe de cheveux. Les oreilles, les bras, les jambes des Mauresques sont ornés de grands anneaux de fer. Quel-

quefois, elles y ajoutent des morceaux de corail. Elles se tatouent avec de la poudre à canon, mêlée d'antimoine, et tracent avec une épingle des figures sur le front et au-dessus des paupières. Quand le sang a fini de couler, elles appliquent leur poudre bien fine, par des frottements réitérés, dans les pores de la peau. »

Venture de Paradis.

Au cours de ses *Notes sur Alger*, recueillies par M. E. Fagnan, Venture de Paradis, auquel il faut toujours revenir pour avoir des renseignements précis sur les mœurs d'Alger, à la fin du siècle dernier, s'exprime en ces termes sur l'habillement des femmes :

« Il est composé d'une chemise de gaze ou soie et coton, coupée sur le devant comme la chemise d'un homme, et même moins ouverte ; elle descend jusqu'à la cheville. Les manches sont d'une largeur démesurée et elles sont aussi larges que la longueur entière de la chemise, mais elles ne sont ouvertes que depuis l'omoplate jusqu'aux hanches : *el-kmiça* ou *kmadja* (qui doit être une corruption du mot « chemise, » en français, à laquelle il ressemble assez). Ces manches sont entrecoupées par des rubans de diverses couleurs, en soie, au milieu desquels est aussi une bande de brocard. Tout à l'entour des manches, on coud encore, en forme de manchettes, une dentelle en or ou en argent ; quelquefois même, au lieu de rubans de soie, ce sont des galons. Ces ornements vraiment ridicules rendent une chemise fort chère. Sur cette chemise est un caftan de satin, ou d'autre étoffe en soie brodée, qui lui descend jusqu'aux mollets : *ghlila* ; ce caftan est sans manches et entièrement ouvert sur le devant. Dans la maison, elle ne met point de culottes : *saroual* ; elle n'en porte que lorsqu'elle sort. Elle s'entoure le corps d'une grande fouta de soie, qui la couvre depuis les hanches jusqu'à la cheville. Elle porte sur la tête, pour toute coiffure, un plateau d'or ou d'argent : *sarma*, travaillé et à jour, cousu sur un morceau d'étoffe. Ce plateau est en deux morceaux, celui qui couvre la tête et celui qui, ceignant le front, vient se lier par derrière. Cet ornement est encore assujetti par un bandeau de crêpe



SARMA.
(Coiffure mauresque.)

de couleur, ou d'un bandeau qui couvre la moitié du front. La *sarma* en or est un objet de sept à huit cents livres, et même de mille livres (cent sequins algériens).

» Une femme riche en parure met, au lieu du bandeau de crêpe, une *assaba*, qui est un bandeau en or, incrusté de perles, de diamants, d'émeraudes ; puis elle porte à ses pieds des bracelets en or massif, et très pesants : *kholkal*. La magnificence de la parure est de mettre quatre ou cinq caftans l'un sur l'autre, de sorte que, sans exagération, on peut dire qu'une femme a sur elle plus de soixante livres pesant de hardes ou de joyaux.

» Les bras, depuis la jointure jusqu'aux coudes, sont couverts de bracelets (*souar* ou *assaouer*), et chacun de ses doigts d'une bague, au moins : elle en a deux paires, plus large l'une que l'autre. Chacun de ses bracelets est distingué par un nom particulier. Le *msdîs*, bracelet pour le gras du bras, en or, sans pierrerie. *Mekyds* est un bracelet fait en corne de buffle, orné ou non. *Routhiche* est le bracelet le plus rapproché du poignet ; c'est celui qui ressemble aux bracelets en usage en Europe. *Souar* ou *assaouer* est un bracelet en or, très large.

» Leurs oreilles sont aussi chargées d'ornements que les bras, et percées en deux ou trois endroits pour les soutenir. Une boucle d'oreille très large, aux deux bouts de laquelle est un ornement en or ou en pierreries, se nomme *dersa* ; les pendants se nomment *menakich* [1].

» Les femmes riches portent aussi plusieurs chaînes, outre le collier, qui leur descendent sur la poitrine et sur le ventre. Ces chaînes se nomment *ambrat* [2].

» Lorsqu'elles vont en fête, elles mettent trois et quatre caftans dorés et descendant jusqu'à la cheville, les uns sur les autres (*koftan*), ce qui, avec tous les autres ajustements et dorures, peut peser au delà de cinquante ou soixante livres. Ces caftans en velours, satin ou autres étoffes de soie, sont brodés en fil d'or ou d'argent sur les épaules ; sur les devants ils ont, jusqu'à la ceinture, de gros boutons en fil d'or ou d'argent, des deux côtés ; ils viennent se lier sur le

(1) Les vrais noms sont : *redif* et non *routiche*, *menguech* et non *mendick*, *khorsa* et non *darsa* ; *meqaïs* est le pluriel de *meqiaça*.

(2) La chaine se nomme *selsla* ; c'est l'ornement qui pend qui se nomme *ambra* et qui donne son nom à la parure.

ventre par deux boutons seulement. Elles portent une ceinture en soie et en or, qu'elles arrangent de manière à leur servir de jupon ; mais c'est pour en montrer l'or.

» Sur la tête, elles ont un crêpe blanc ou de couleur, qu'on nomme *abrouk*, et par-dessus, un haïk de laine très fin, qu'on fabrique dans l'empire du Maroc. Les hommes, en Maroc, portent également de ces haïks ; mais dans le reste de la Barbarie, les haïks des hommes sont plus épais. Lorsqu'elles sortent, les femmes se couvrent d'un voile (*berkâa*) qui leur cache tout le visage et le front, à l'exception des yeux. Leurs babouches ont le dessus en maroquin ou en velours, couvert d'une broderie en or, et leur *seroual*, de satin ou de toile fine, leur descend jusque sur les babouches. La paume de la main, les ongles, la plante des pieds, tous les doigts des pieds sont teints avec de la *henna* (henné). »

La femme chez elle. Un intérieur arabe au XVIe siècle.

Nul ne nous fait mieux connaître que Fray Diego de Haedo le mobilier et la garde-robe d'une famille arabe :

« Une couchette garnie de matelas, deux au plus, le plus souvent un seul. Une ou deux paires de draps de lit. Une ou deux couvertures. Deux oreillers. Deux ou trois chemises par personne, et autant de culottes. Une couple de serviettes pour s'essuyer les mains. Trois ou quatre mouchoirs. Un tapis ou deux, et autant de nattes où ils s'accroupissent, mangent et dorment. Une paire de turbans pour le mari et deux calottes de soie pour la femme. Chez les gens riches, quelques paires de rideaux, en taffetas de couleur, pour couvrir les parois de la pièce où ils se tiennent ; des coussins d'une soie inférieure, ce qui constitue un luxe, les personnes moins fortunées s'asseyant simplement sur un tapis ou une natte, et installant, d'un mur à l'autre de la chambre, deux poutrelles pour y placer quelques planches et établir dessus le matelas sur lequel ils dorment. Ils couchent ordinairement par terre, sur des nattes ou des tapis. Les gens les plus graves, pour ne pas être vus, suspendent par des cordes un drap devant leur lit.

» Ils n'ont ni cassettes, ni armoires, ni pupitres. Un coffret de quatre ou cinq palmes leur suffit pour renfermer quelques objets de femme ; un autre, un peu plus grand, qu'ils appellent *sandouka*, contient leurs effets. Beaucoup de gens pendent tout simplement leurs habillements sur une corde.

» Ils n'ont ni buffet ni table pour manger. Les plus riches mangent

par terre, sur des cuirs de bœuf qui viennent de Turquie et sont quelquefois peints et ornés de broderies de diverses couleurs. D'autres mangent sur une petite table élevée d'environ un palme au-dessus du sol, et qu'ils nomment *mida*. La plupart prennent leurs repas sur des nattes ou tapis. Ils n'ont point de nappes pour la table ; ils placent seulement, devant ceux qui mangent, des serviettes étroites, comme essuie-mains. »

Costume d'intérieur des femmes.

Les ajustements des femmes d'Alger se sont peu modifiés. Ils se sont simplifiés, voilà tout. Comme jadis, il y a costume d'intérieur et costume de ville. Dans leur habitation, les Mauresques portent une chemise de soie, avec deux rubans de couleur ; une veste de velours brodé ou de soie brochée, serrée à la taille, très ouverte devant, et se fermant par un crochet ou un bouton. Quelques-unes de ces vestes brodées en or fin coûtent un grand prix ; il n'est pas rare de les voir atteindre mille francs. On peut voir, rue Médée, à Alger, les brodeurs qui les fabriquent. En guise de jupe, elles mettent sur leur pantalon un mouchoir serré, s'étalant sur le ventre et formant la *fouta*. Sur la tête, un foulard de couleur éclatante emprisonne les cheveux et vient se serrer sur la nuque. La chaussure est élégante et brodée. Les petites filles placent sur le sommet de la tête une petite chéchia, dite *chéchia taça*, en velours brodé d'or, avec un gland d'or ou de soie, retenu sous le menton par un cordonnet.



TADJ CHÈCHIA.
(Coiffure mauresque.)

Les juives.

« Le costume des femmes juives, a écrit Adolphe Joanne, se compose d'une robe de laine noire ou bleue, très large, à manches courtes. Sur cette robe, elles ont une chemise blanche et un caleçon qui leur vient au genou, et qu'à l'aide d'une coulisse, elles attachent au-dessus des hanches, sans porter de bas. Elles ne marchent pas pieds nus, et leurs orteils sont cachés dans de petites sandales ou ceux qui n'ont pas de quartier derrière le talon. Aussi sont-elles obligées à les traîner en marchant, parce qu'elles les perdraient si elles essayaient de les soulever. »

Cette description date déjà de loin. Aujourd'hui, les juives d'Alger

sont toutes mises à l'européenne, à part quelques vieilles femmes qui portent un mouchoir noir, serré sur la tête, comme une calotte. Elles jettent sur leurs épaules de vieux cachemires français, achetés à vil prix. Il est rare de voir quelques belles juives portant la robe de brocard d'or, serrée à la taille par un foulard de soie, et qu'elles traînent avec insouciance dans la poussière ou dans la boue.

Costume de ville.

Autrefois, selon Diego de Haedo, les Mauresques turques ou filles de renégats portaient, pour sortir, des pantalons de toile blanche descendant sur les chevilles, des souliers de cuir noir. Elles se couvraient la figure d'un voile blanc, sauf le front, qui restait à découvert ; elles se mettaient sur la tête une mante de fine étoffe de laine.

Aujourd'hui, peu de changements : pour sortir, les Mauresques ont des bas blancs, des escarpins de maroquin noir, un large pantalon où disparaissent des quantités de mètres d'étoffe, qui tombe sur la cheville ; un mouchoir de mousseline, noué derrière la tête, masque en partie le visage, depuis le menton jusqu'au-dessous des yeux. Il est même des régions où un seul œil apparaît, l'autre est couvert par le manteau. Un large haïk blanc, fait de soieries rayées, tunisiennes, ou d'un tissu très peluché, dans le genre de nos serviettes éponges, mais à Alger seulement, couvre la tête et le front et vient, par derrière, toucher les talons. Les Mauresques ont ainsi l'air de fantômes ambulants ; on aperçoit vaguement les cheveux ; les yeux étant seuls découverts, il est impossible de reconnaître la femme. Les bijoux se voient mal ; ils sont généralement très ordinaires. Les bras sont couverts de bracelets ; un collier traverse le front en diagonale ; les mains sont teintes au henné, et quelquefois recouvertes encore d'une préparation obtenue par le mélange de l'ammoniaque et de la chaux, qui les noircissent encore davantage, ce qui permet de mieux voir les bagues dont les doigts sont surchargés. L'usage des anneaux de pieds disparaît de jour en jour.

Promenade du vendredi aux cimetières.

Les femmes ainsi parées vont à la promenade, aux bains ou au cimetière, le vendredi, sous le prétexte de rendre hommage aux morts. A Alger, elles se font conduire en foule, dans des corricolos, au cimetière de Mustapha, comme, à Constantinople, elles se réunissent au cimetière de Péra. Elles déposent sur les tombes quelques branches de myrte. Dans le champ des morts, elles sont encore chez elles et peuvent se découvrir, et laissent voir les toilettes de dessous, le plus souvent d'une note vive et claire. C'est une occasion de se

couvrir de tous les bijoux. On absorbe les provisions apportées à l'avance. Les femmes ne sont pas gênées par ceux qui dorment sous la stèle; aucun regard indiscret ne profanant leur présence, c'est une fête pour elles, à laquelle elles n'ont garde de manquer chaque semaine.

Haedo signalait déjà, de son temps, les visites aux sépultures des marabouts, hors les murs : le lundi, les femmes allaient au tombeau de Si Yakoub ou à celui de Sidi Bornoz, renégat de Cordoue; le jeudi, aux tombeaux de Sidi Bilka, de Sidi Abd el-Aziz, de Sidi Ezzaoui et de Sidi Abd el-Abbas; le vendredi, à ceux de Sidi Abder-rahman et de Sidi Djanina. Sur ces diverses sépultures, elles faisaient des offrandes de bougies, d'huile pour les lampes, de nourriture et d'argent pour les gardiens.

Les femmes aux bains.

Les femmes d'une condition inférieure ont encore un autre moyen de montrer leurs bijoux : elles vont au bain. C'est pour elles un lieu de délices aussi impénétrable que le gynécée antique, et qui leur sert de salon. Elles s'y rendent à midi et y séjournent jusqu'à la nuit tombante. Après leurs ablutions, elles s'enveloppent de couvertures et font une légère sieste. Dès qu'elles sont suffisamment reposées, elles procèdent à leur toilette. De longues heures se passent à peindre leurs sourcils en noir, en forme de croissant dont les pointes se rejoignent à la racine du nez; à se farder de rouge les joues et les lèvres; à aviver beaucoup l'accent de leurs regards avec du keuhl, souverain remède, d'après certaines croyances, contre les ophtalmies. Une fois maquillées, tout en mâchant l'écorce de noyer qui rougit les lèvres, les femmes mettent leurs plus riches vêtements, se couvrent de leurs bijoux, puis, très jaseuses, elles passent le reste de la journée à converser, en savourant la tasse de café traditionnelle.

Visites aux parents et aux amis.

Il ne faudrait pas croire que la promenade, le cimetière ou le bain contentent la vanité des femmes arabes. Ce sont des satisfactions insuffisantes, et leur ambition va au delà. Elles adorent les visites chez leurs parents, et s'arrangent pour y demeurer plusieurs jours, sans avoir besoin de l'autorisation du mari, car c'est une habitude passée dans les mœurs. Elles se plaisent alors à étaler leurs richesses devant les autres femmes. Rien ne les rend plus heureuses que de voir luire, dans les yeux de leurs amies, un regard d'admiration et surtout d'envie.

En même temps, dans ces réceptions, tout en regardant les bijoux,

les broderies, les soieries chatoyantes et les foutas multicolores, les invitées se rassasient de sucreries, de sirops, de guirlandes de fleurs d'oranger et de jasmins, dégustent les confitures de coings, pêches, prunes et écorces de pastèque.

Les cérémonies du mariage.

Aux mariages, les femmes profitent encore de cette précieuse occasion d'exhiber leurs bijoux. Chaque invitée se couvre de tout ce qu'elle possède, sans se préoccuper de symétrie, plaçant à côté d'ornements de valeur des colifichets sans goût. La quantité remplace la qualité.

Déjà, au temps de Diego de Haedo, la future, au repas précédant les noces, était parée comme une châsse. On l'arrangeait avec beaucoup de joyaux et de perles, dit l'historien ; on lui peignait la figure de blanc et de rouge, et les bras avec du henné, jusqu'au coude, de sorte qu'elle ressemblait à une véritable mascarade. La mariée jeune, richement vêtue, couverte d'or, de joyaux et de perles, se distinguait par son luxe.

Là encore, rien n'a beaucoup varié. La mariée, le jour des noces, porte pour la première fois de vrais bijoux. La chevelure éparse, les sourcils dorés, elle a le front ceint d'un assaba, les oreilles surchargées de pendants, une ouarda piquée dans les cheveux, des colliers plus ou moins riches autour du cou, et des bzaïms accrochés au corsage. Assise, elle doit rester immobile et observer le plus grand mutisme à l'égard des personnes qui lui rendent visite. C'est une véritable statue, tenant dans ses mains un foulard de soie, brodé d'or, présent que lui fait généralement la mère de son nouvel époux.

Cadeaux de mariage.

A l'époque du mariage, les achats sont, pour l'Arabe des campagnes surtout, une importante affaire. Quelquefois, les parents des futurs achètent les bijoux tout faits à la ville la plus proche. Les riches les font venir d'Alger. Les autres sont accaparés par des marchands nomades, toujours à l'affût des unions projetées ; ce sont, le plus souvent, des juifs qui accourent en toute hâte et parcourent les douars pour y vendre des djehaz ou trousseaux, et étaler aux yeux des Arabes leurs marchandises, qu'ils vantent avec des paroles mielleuses. Aux yeux éblouis des parents, les colporteurs indigènes exhibent les mouchoirs de soie aux couleurs étincelantes, les colliers d'ambre, les bracelets d'argent, les petites glaces enchâssées dans du cuir rouge, les parfums et les boîtes d'amulettes, et, avec une facilité incroyable, ils démolissent et reconstruisent leur étalage. Fascinés, les indigènes se laissent entraîner par ces trafiquants, qui font métier

de tout. Ils ont même beaucoup de peine à ne pas dépasser la somme fixée. Cette somme est prélevée sur la dot, car la jeune fille est censée livrée nue à son mari.

Quelquefois aussi, pour les mariages hors les villes, on fait venir dans le douar ou sous la tente des ouvriers ambulants. Ce sont des orfèvres qui appartiennent à une catégorie fort répandue dans la colonie. Ils vont, comme les ouvriers qui font leur tour de France, porter leur industrie un peu partout, jusqu'aux limites de nos possessions dans le Sud. Beaucoup ont leur spécialité. Suivant les moules qu'ils possèdent, on leur fournit le métal et ils installent leur forge, et travaillent sous les yeux défiants des Arabes.

Courtisanes.

Mais revenons aux mœurs arabes. Nous avons rappelé les occasions où les femmes honnêtes, gardiennes fidèles de leur foi, peuvent, en dehors de leur mari, exhiber leurs parures. La courtisane aime plus les bijoux que la femme mariée. A Boghari, les professionnelles viennent de la tribu des Oulad-Naïl. Elles mettent toute leur épargne en bijoux, afin de porter sur elles tout ce qu'elles possèdent. Pour leur métier, « c'est du lard dans la souricière, » comme a dit une grande dame parisienne du XVIIe siècle.

Ksar de Boghari.

Boghari surtout est la contrée préférée des Oulad-Naïl. Elles y viennent gagner leur dot, sous la surveillance de leur mère. A 200 mètres au-dessus de la ville, se trouve le ksar, une ancienne enceinte fortifiée, construite sur la colline pour protéger la ville ; ce n'est plus maintenant qu'un harem ouvert au premier venu, sorte de rendez-vous de plaisir où les Arabes, les Mzabites et les Nègres arrivent, des points les plus éloignés, gaspiller un argent péniblement amassé.

Sur ce pic élevé, semé de grosses pierres, où l'on accède par une pente raide et dégarnie d'habitations, serpentent des rues tortueuses qui deviennent de véritables cloaques après les orages. De chaque côté, des maisons aux toits couverts de fleurs. Au faîte du coteau, un grand café maure, avec une salle immense pour la danse du ventre, dont raffolent les étrangers. Le ksar est curieux à voir, la nuit, quand la fraîcheur remplace le siroco de la journée et permet aux Oulad-Naïl de se montrer, toujours sans voile, à la porte de leur logis, d'où s'exhalent tous les parfums combinés de l'Orient perverti. Elles ont de quinze à seize ans, celles de dix-huit ans sont déjà vieilles et flétries. Ces filles d'amour sont tellement peintes et parées qu'elles ressemblent

aux figures hiératiques des idoles indoues. Leurs cheveux noirs luisent comme des crinières. Ce sont, le plus souvent, de fausses nattes très bouffantes, auxquelles sont suspendus de gigantesques pendants d'oreilles, en argent. Sur la tête, elles portent un djebine ou diadème orné de pendeloques. Leur visage s'encadre d'une keina ou chaîne mentonnière, comme la jugulaire des anciens shakos. Les bras sont couverts de bracelets, les chevilles garnies de khalkhals et de redifs. Pour retenir le haïk, des épingles : bzaïms ou khelaïl. Sur la poitrine, des medouars, plaques d'or découpées en rond ; des miroirs pendent à leur ceinture ; des colliers où s'accrochent des boîtes d'amulettes leur entourent le cou. Les doigts sont surchargés de bagues, parmi lesquelles s'en trouve presque toujours une qui porte le souvenir de l'ami laissé dans le pays.

Comme les hétaïres d'Athènes et de Rome qui faisaient monter en collier les talents et les sesterces, cadeaux de leur riche clientèle, les Oulad-Naïl se font des parures avec les pièces d'or qui proviennent de la générosité de leurs admirateurs. Elles deviennent ainsi de vivantes enseignes, et se font payer plus chèrement leurs faveurs, à l'aide de cette réclame professionnelle qui indique aux passants les folies que souvent, bien jeunes encore, elles ont su déjà inspirer.

Une très vieille Oulad-Naïl, que le commandant Rinn a connue à Biskra, en 1866, et qui avait sauvé du massacre de la garnison de cette ville, en 1844, un sergent, depuis officier, était appelée dans le pays *Chikha*, « la vénérable. » Elle portait avec orgueil des bijoux qui attestaient les hommages de ses anciens adorateurs. « Richement vêtue, couverte de bijoux (d'après le commandant Rinn dans son *Histoire* inédite *de l'Algérie)*, elle présidait aux n'bita (danses), auxquelles les officiers et fonctionnaires faisaient assister les touristes de distinction. Elle disait, en montrant ses bijoux : J'étais belle, jadis ; vois combien de bijoux m'ont donnés ceux qui m'ont approchée ! »

Musique et danse.

Dans les fêtes du ksar, des musiciens chantent des romances d'amour, en s'accompagnant sur la *guesba* et le *guellal*. Leurs couplets, longuement rythmés comme des psalmodies, parlent sans cesse de la femme, la comparant à la blanche cavale qui écume et caracole sous la pression de son cavalier. Ses yeux sont la flamme ardente qui brûle les cœurs. Avec ses cheveux dénoués, ondulant

dans les mouvements de la danse, elle ressemble aux branches de palmier qui palpitent sous les caresses de la brise. Ces poésies enflamment les Arabes qui les écoutent.

Danse du ventre par les Oulad-Naïl.

La danse porte leur délire au paroxysme, car, nulle part, la danse du ventre n'est aussi expressive. Les Oulad-Naïl s'y livrent sans réserve, avec des péripéties qui sont tout le poème de l'amour. Il faut les voir remuer doucement leurs hanches, dans un balancement lascif qui agite leurs seins, sous leurs vestes brodées.

De temps à autre elles s'arrêtent, et les assistants leur collent au front des pièces d'or. Pour les remercier, elles sourient en montrant la blancheur nacrée de leurs dents. Les yeux, emprisonnés dans un cercle de keuhl, deviennent fulgurants. Les ondulations de leur corps font scintiller les grands colliers d'or. Puis, elles jouent la pudeur, à l'aide d'une écharpe légère qu'elles tiennent entre leurs dents, qu'elles mettent devant leurs yeux baissés ou qu'elles font flotter comme des paraphes, autour d'elles, avec une grâce infinie. Enfin, elles se cachent le visage derrière leur bras, puis, lasses de lutter, font le simulacre de se laisser tomber à terre. Alors des douros roulent à leurs pieds, lancés par les chefs au grand burnous blanc, dont elles viennent d'allumer les désirs.

Images des idoles persanes, ces Oulad-Naïl, stimulant les passions, sont comme la continuation de la vie asiatique, arrivant jusqu'à nous en passant par les bayadères de l'Inde et les almées du Caire. Véritable vision, chatoyantes de couleur, elles évoquent certainement le souvenir de ces danseuses des temps antiques dont parle l'Écriture. Salomé devait être ainsi lorsqu'elle entraîna jusqu'au meurtre Hérode Antipas, affolé.

Danseuses de Biskra.

Ce n'est pas seulement à Boghari que les Oulad-Naïl viennent gagner leur vie, en vendant leurs caresses. Elles quittent leur pays natal, qui s'étend de Djelfa à Bou-Saâda, et parcourent aussi tout le Sud de l'Algérie. Elles se répandent jusqu'à Laghouat et séjournent surtout à Biskra, où vient se rassasier de soleil et d'azur le riche hiverneur. C'est là qu'arrive aussi le nomade exténué du Sahara, brûlé par les sables du Sud, pour respirer un air pur sous les palmiers de cette oasis, aux eaux fraîches et abondantes.

Femmes pauvres et nomades.

A l'encontre des Oulad-Naïl, les femmes des douars ont la vie rude. Ce sont de pauvres êtres, soumis aux exigences d'un maître qui leur fait faire les travaux les plus pénibles ; elles conservent

néanmoins l'instinct de l'amour des bijoux. Dans l'Aurès, elles sont vêtues d'une pièce d'étoffe enlaçant leur corps, et qui, retenue à la ceinture, se noue sur les deux épaules ; au moindre mouvement, elles laissent voir leurs jambes nues. Lors de leurs sorties, elles ajoutent un voile, placé sur la tête et descendant sur les épaules, à droite et à gauche, en forme de capuchon. Autour de leur tête, s'enroule un turban ou une pièce d'étoffe. Leurs maigres ressources ne leur permettent que des bracelets en corne et quelques grands cercles d'argent, fixés autour de leurs oreilles. Comme les superstitions ne perdent jamais leurs droits, des amulettes tombent sur la poitrine, surtout des pattes de porc-épic, souveraines pour préserver les nourrices de toutes les maladies.

Sous la tente. Dans l'extrême Sud.

On le sait, les nomades vivent sous la tente et changent de résidence avec les saisons. Faite de bandes d'étoffe de laine et de poil de chameau, soutenue au centre par des poteaux et des perches, la tente se fixe au sol par des cordages de poil de chameau, attachés à des piquets plantés en terre. Ils n'ont aucun mobilier. Des peaux de bouc et des chouaris provenant des tiges de palmier, ou des sacs « tellis » faits de poil de chèvre, leur servent à transporter leurs provisions dans leurs migrations fréquentes.

Tatouage.

Les Bédouines sont presque toutes couvertes de tatouages, ornements peu coûteux et qui durent toute la vie. Le tatouage s'obtient en enfonçant des épingles dans la chair, puis en y versant une substance colorée et en y incrustant du charbon. La couleur bleue apparaît alors sur la peau et demeure ineffaçable. Avec ces tatouages barbares, les pauvres femmes trouvent une occasion de se faire remarquer. Dans leur misère, elles sont heureuses de se couvrir d'oripeaux en fer et en cuivre. La moindre verroterie les enthousiasme comme les Indiens du nouveau monde. Au besoin, elles se font des colliers avec des rondelles de bois et des noyaux de datte.

Cachettes de trésors.

Quelquefois, pour défendre contre les vols quelques bijoux de valeur, des pendants d'oreilles dépareillés, des bouts de collier d'argent, des morceaux de corail qu'elles ont pu se procurer, les femmes berbères creusent une cachette au pied des supports de la tente ou non loin, sous une touffe de diss.

Cette idée d'enfouir les bijoux dans la terre est enracinée chez l'Arabe. Le chef de famille, vieux patriarche des temps bibliques, pratique lui-même cette tradition. Il dort souvent sur un oreiller de

laine *(ousada)*, ouvert par le milieu et renfermant ce qu'il possède en numéraire et en objets précieux. C'est une coutume générale parmi eux, dit Diego de Haedo, qu'ils ne doivent plus toucher à l'argent enterré, dussent-ils mourir de faim et périr de misère à côté.

Il a été toujours prudent, en Algérie, de ne pas passer pour riche, afin d'éviter d'être inquiété. Cette habitude de dissimuler des richesses remonte à plusieurs siècles. On raconte que, souvent, la passion de thésauriser pour la terre allait jusqu'à la frénésie. C'était plus que de la précaution, c'était de l'avarice. Souvent, elle provoquait



BIJOU DE POITRINE EN OR, DES FEMMES DE FEZ (MAROC).

des crimes. On faisait creuser profondément, par un nègre, un trou pour y déposer ses trésors ; et afin que le secret de l'endroit où ils se trouvaient fût bien gardé, on s'assurait de la discrétion éternelle du terrassier en le mettant à mort. On raconte aussi, comme trait de mœurs, que l'agha Sahraoui, de Médéa, avait creusé quatorze trous, connus de lui seul et bien à l'abri des malfaiteurs ; il passait de longues heures, tous les jours, à faire une ronde dans les champs qui recélaient sa fortune. Jamais il ne s'amusait à exhumer son trésor pour le contempler. Son bonheur était de savoir qu'il était toujours caché dans les mêmes trous, et il se gardait bien, par avance, de révéler ses cachettes à ses héritiers.

Voilà pourquoi il existe tant de pièces d'argent, remises dans la circulation, qui portent la trace certaine, par leur oxydation, de leur séjour dans la terre. Cette manie caractéristique eut une autre conséquence. Jadis, lors du décès d'un Arabe ne laissant ni enfants ni frères, le fonctionnaire chargé de s'emparer des successions faisait fouiller partout pour retrouver les cachettes du défunt.

On a donné une autre explication d'une telle propension à thésauriser. Avant l'arrivée des Français, la propriété immobilière n'était point accessible aux Algériens ; c'était, le plus souvent, le produit de la libéralité de quelques beys. La terre était le partage réservé seulement aux grandes familles. Aussi l'indigène n'était-il point porté vers la propriété du sol. Du reste, les mœurs nomades se refusaient à la fixité que la propriété réclame. L'Arabe conservait sa fortune en numéraire ou, ce qui ne lui coûtait pas davantage, la transformait en parures, dont il gardait la possession.

Aujourd'hui, l'habitant des villes et des environs a un dépositaire plus sûr que le sol, qui a trop souvent révélé les secrets à lui confiés, depuis le roi Midas. Le Mont-de-Piété, moyennant un léger droit de garde, permet à l'Arabe de déposer ses joyaux et ceux de sa femme, en toute sécurité, dans ses coffres. Il lui est toujours loisible de les retirer, à l'approche des fêtes, pour les remettre de nouveau en gage quand il n'en a plus besoin.

Préférence du bijou d'or sur la pierre précieuse.

Jadis, les pierres précieuses, représentant, sous un petit volume, une grosse valeur, avaient toutes les préférences des Arabes. Mais ils s'y connaissaient mal et acceptaient, trop souvent, des pierres défectueuses. Quand ils voulaient les revendre, après de mauvaises récoltes, ils ne retrouvaient plus qu'une faible partie de leur achat. Les musulmans préfèrent aujourd'hui n'acquérir que des objets en or, pour lesquels il est difficile de les tromper, grâce aux indications du peseur et au poinçon du Contrôle qui les renseigne sur le titre. Ils n'achètent plus leurs bijoux qu'au poids et à tant le gramme. Ils vont de boutique en boutique, réussissent à faire baisser d'une façon sensible les prétentions des vendeurs, qui sont ordinairement des juifs, et qui aiment mieux, en fin de compte, vendre avec un bénéfice même infime que de manquer une affaire.

Le bijou, c'est l'Orient.

Pour nous résumer, nous croyons avoir démontré que l'étude des bijoux et de l'orfèvrerie est, en Algérie, l'une de celles qui font le mieux connaître les aspects intimes de notre grande colonie africaine.

Nous avons été séduit par ce côté si pittoresque des mœurs arabes, dont le bijou reflète le caractère et qu'il éclaire surtout d'une lueur si vive.

Chassé du reste de la terre, le bijou trouverait un dernier refuge en Orient. A l'instar des Maures, qui faisaient peindre des proverbes au-dessus des arcades de leurs mosquées, nous aurions pu mettre, au frontispice de notre ouvrage, cet axiome que « le bijou, c'est l'Orient. »

CHAPITRE IV

LE SOUQ

L'ancienne rue des Orfèvres.

Sur un plan d'Alger extrait de l'ouvrage de G. Bruyn *(Civitates orbis terrarum Coloniæ,* 1572-1581, 4 tomes en 2 gros vol. in-folio), se trouve la « strada degli Orefici, » ou rue des Orfèvres, qui partait de la « moschea del Re o di Turchi » à la « moschea Maggiore dove concorre tutto il popolo » (la Grande mosquée où allait toute la population).

La mosquée du Roi et des Turcs devait son nom à sa proximité du palais des deys (la Djenina des Français) et de la caserne des janissaires, d'origine turque.



MECHREF.
(Boucle d'oreille du Sud.)

Comme nous l'avons déjà dit dans notre aperçu historique, le même plan, dont nous ne garantissons pas d'ailleurs la parfaite exactitude, donne, à gauche de la rue des Orfèvres, la « strada di Spadari (rue des Armuriers), et plus loin, paraissant perpendiculaire à ces deux rues, la « strada granda del Zocco, » ou grande rue qui conduisait au Souq.

Le marché des Bijoutiers.

Il est certain que, comme son nom l'indique, la « strada degli Orefici » était habitée par les orfèvres. Plus tard, ainsi que nous l'avons déjà vu, par l'adjonction de quelques ruelles et de quelques impasses, il se forma à l'entour tout un quartier, appelé en arabe *Souq-es-Seyyàghin* (marché des Bijoutiers), où ces artisans étaient groupés et, pour ainsi dire, parqués. La plupart étaient juifs, quelques-uns chrétiens renégats ; les Maures comptaient, parmi eux, en très petit nombre.

On s'explique, par les traditions et les mœurs israélites, que les juifs aient, à peu près, là comme partout, détenu le monopole de la fabrication des bijoux. Le dey se fournissait chez les plus habiles et les payait selon son caprice.

La boutique. Nous avons recueilli, en puisant aux meilleures sources, de curieux détails sur les mœurs et coutumes des bijoutiers. Le lecteur apprendra ainsi à les connaître. Tels nous les lui montrerons, enrichis dans leur négoce, occupant, au XVIe siècle, jusqu'à deux cents boutiques, réparties dans deux quartiers, tels il les retrouverait, moins nombreux pourtant, à la veille de la conquête. Immuable, l'Orient n'est point, comme l'Occident, sujet à de perpétuelles transformations.

Les boutiques se ressemblaient toutes. C'étaient des niches d'un accès difficile. Comme escalier, une ou deux grosses pierres informes, étayées contre le mur, et servant de seuil. D'autres fois, des trous creusés dans le mur étaient destinés à servir d'échelons. Enfin, il arrivait quelquefois que le bijoutier ne pouvait pénétrer dans son refuge qu'à l'aide d'une corde pendante à l'entrée ; il la saisissait et se hissait d'un bond dans sa boutique. La porte était enlevée le matin et remise le soir. Bien souvent, cette clôture se composait de deux parties coupées horizontalement. La partie supérieure, retenue en l'air par une corde ou soutenue par un bâton formant arc-boutant, ressemblait à un auvent du moyen âge. Quant à la partie inférieure, rabattue sur le seuil, elle formait un pont-levis, permettant au client de s'approcher, mais non d'entrer. L'ouvrier seul avait place pour se tenir, avec ses outils, dans cet atelier qui n'avait guère que deux mètres en largeur et en hauteur.

L'orfèvre y restait assis, les jambes croisées, fumant tranquillement sa longue pipe, dont il aspirait lentement les bouffées. Il donnait, à des intervalles suffisamment espacés, quelques coups de marteau ou de lime. Sa nonchalance au travail n'avait d'égale que son indifférence pour les clients.

Pas de coffre-fort. Une bourse de cuir, dissimulée dans la large ceinture d'étoffe, de nuance foncée, tenait lieu de caisse. Pas de vitrine, même chez les mieux achalandés : un coffre enluminé de vives couleurs, comme les cantines des anciens marins, fermant avec un cadenas et renfermant les pièces fabriquées. Un acquéreur se présentait-il ? Le bijoutier du Souq, s'appuyant sur le mur latéral de sa boutique, dont le plancher arrivait à la moitié du corps de

l'acheteur, tendait l'objet, en indiquait le prix et hochait la tête en cas d'offre dérisoire ; puis il reprenait la parure si elle ne convenait pas, et se remettait à travailler sans insister davantage.

Jusqu'au jour de l'occupation française, les boutiquiers se gardaient bien de mettre leurs objets précieux à l'étalage, moins peut-être par habitude traditionnelle que par peur de tenter ainsi la cupidité des corsaires turcs et surtout des janissaires, leurs ennemis acharnés.

C'est que le bénéfice de la journée étant parfois bien modeste, le moindre vol eût fait perdre au chétif budget un équilibre rendu déjà très instable par les impôts, qui, d'exactions en exactions de la part des ministres du dey, avaient quadruplé depuis trois siècles.

L'orfèvre fermait souvent sa boutique à la nuit tombante ; aussi, lorsque le jour baissait, n'avait-il pas besoin d'un grand luxe d'éclairage : une chandelle de cire jaune dans une lanterne de papier, et rien de plus.

Silhouette de l'orfèvre juif.

L'habitant n'était pas moins typique que sa case. Le juif du Souq, avec son teint jaune, sa peau parcheminée, son nez busqué, avait tous les traits caractéristiques de la race hébraïque. Son costume différait peu, par la forme, de celui des Turcs ou des Maures, était surtout de couleur sombre, en signe d'infériorité. Il portait sur la tête une chéchia violette et, par-dessus, un turban noir. Il savait que le turban blanc, objet de ses inutiles convoitises, demeurait l'apanage des musulmans, et il n'avait que très rarement, même après 1830, la velléité de s'en parer.

Visite du juif franc.

Nous l'avons vu fumant. Il était aussi grand amateur de café : la tasse que lui apportait souvent le *qahouadji*, son voisin, secouait, pour quelques instants, son apathie naturelle. Mais un seul visiteur avait le privilège de l'éveiller de sa torpeur ; c'était mieux qu'un client d'importance, c'était un coreligionnaire ami, son associé souvent, un juif franc, ne relevant pas, comme lui, du bon plaisir du dey, ne dépendant que du seul consul de sa nation, et qui venait lui parler de leurs affaires, lui donner un bon conseil ou lui conter les événements du jour.

Entre juifs de tous pays

Dans ce quartier, le plus animé d'Alger et le plus pittoresque, en somme, on voyait souvent défiler, se promener d'une humble boutique à l'autre, des juifs espagnols, en bonnets ronds, de point de Tolède ; des juifs de Gênes et de Livourne, en bonnets longs, dont une des

extrémités retombait sur la nuque ; des juifs africains, en calottes rouges, avec bande d'étoffe enroulée autour des cheveux ; des juifs de Constantinople, en turbans jaunes, chaussés de bottes noires ou quelquefois de pantoufles. Tout ce monde aux allures étranges était misérablement vêtu, mais bizarrement coiffé. Comme nous pouvons le constater encore au marché de Leipzig ou à la foire de Nijni-Novgorod, le couvre-chef est la marque distinctive de chacun des groupes de la communauté hébraïque.

Fin de la journée.

Quand il n'était pas inquiété par les janissaires ou menacé de quelque exaction nouvelle par les ministres du dey, véritables limiers toujours en chasse pour remplir les caisses du trésor, le bijoutier du Souq arrivait sans fatigue à la fin de sa journée de travail, et, comme sa parcimonie traditionnelle lui interdisait toute dépense au dehors, il se glissait hors de sa niche par le chemin qu'il avait suivi déjà, poussait les volets du dehors et regagnait sa demeure voisine, où il respirait plus à l'aise, loin des tracas du commerce, au milieu des joies familiales. Pareil à tous ses congénères, le juif d'Alger avait l'esprit de famille très développé. Il avait aussi le sentiment religieux : il observait, avec une ferveur scrupuleuse, les prescriptions de la Bible ou du Talmud ; et l'appât souverain du gain ne lui faisait pas ouvrir sa boutique le samedi, jour du sabbat.

Le juif en famille.

A quel prix le juif achète sa tranquillité.

Comme un pilote qui louvoie à travers les récifs, il tournait adroitement les difficultés de sa situation. Il avait conscience de l'état de dépendance où le sort l'avait placé ; il savait que les indigènes le méprisaient, que les enfants eux-mêmes, petits musulmans sans pitié, avaient le droit de le maltraiter. Mais il ne s'inquiétait guère de ces animosités ; les menaces haineuses ne le troublaient pas. Les modestes aumônes qu'il répandait à propos le sauvaient de la réprobation universelle et lui faisaient autant de profit que d'honneur, car elles protégeaient contre le vol son humble boutique du Souq. N'aimant pas le bruit, il avait horreur des discussions. Si quelque bagarre se produisait entre matelots ivres, dans le quartier où il s'était installé, il avait tôt fait de fermer boutique, et les cris des âniers, leurs disputes avec les rétifs quadrupèdes qu'ils poussaient devant eux, répugnaient à sa nature d'Oriental taciturne.

Le changeur maure du Souq.

Si le bijoutier du Souq était un type, son voisin, le changeur, l'inévitable changeur des villes d'Orient, en était un autre. Au coin de chaque rue bien en vue, il se tenait, guettant le client. Ne l'avez-

27. Prigioni e Carcere.
28. Palazzo dove il re alde le raggion dei Leventt.
29. Bagni di lavarsi.
30. Seraglio dei Christiani.
31. Seraglio o bagno di incolati.
32. Seraglio o bagno della Bastarida.
33. Seraglio o bagno degli Leoni.
34. Seraglio o bagno di Chiobali.
35. Seraglio o bagno di Galochi.
36. Seraglio o bagno di Mami.
37. La Doana.
38. La Rabba.
39. Loco dove si vende legname.
40. Loco dove si allegiano i Christiani.
41. Giardino sopra la porta di Babazoun.
42. Castello imperiale.
43. Strada per andar a Oran.
44. Montagna detta il Calcaro.
45. Sepolchri di figluosa di Samph.
46. Maragglio nimphi.
47. La Alcazaba.

F·
d
la jo

Le j
en fa

A
quel
le juif
sc
tranqu

Le char
mau
du Sc

vous pas rencontré un peu partout, à Smyrne, à Damas, à Constantinople, dans le faubourg de Péra, où il trône derrière son petit comptoir chargé de piles de monnaies ?

A Alger, c'était presque toujours un Maure de la plus basse extraction, méprisé et méprisable, car il avait la réputation justifiée de tirer de son trafic des profits illicites.

Ce personnage aux aspects multiples connaissait et pratiquait toutes les finesses de son métier. Tantôt, il changeait en aspres (l'*aspre* était une petite monnaie de cuivre, l'équivalent de notre ancien liard) les pièces d'argent, ou il donnait des *boudjous* d'argent contre des pièces d'or : son habileté frauduleuse consistait alors à glisser, dans la poignée de monnaie qu'il tendait à son client, quelques fausses pièces bien difficiles à distinguer des bonnes, même pour un œil exercé.

Vérification des monnaies.

Tantôt il vérifiait, pour le compte du juif, son compère, la pièce qu'un acheteur ou un négociant avait remise en paiement à celui-ci. Il la pesait en ses fines balances, il la grattait de l'ongle, il l'essuyait avec sa langue. Lui paraissait-elle, le moins du monde, rognée, altérée, douteuse ; n'avait-elle pas le poids minutieusement exact : il l'engageait à la refuser impitoyablement. Notez que l'acheteur avait été de bonne foi en présentant sa pièce. L'Algérie des Turcs et des corsaires était la terre classique de la fausse monnaie et du protectionnisme en matière pécuniaire ; si l'on y réservait une peine sévère aux falsificateurs du soltani national, voire du vulgaire boudjou, aucun châtiment n'atteignait les faux monnayeurs qui fabriquaient des pièces étrangères. Le changeur avait donc beau jeu pour déprécier les douros d'Espagne, les mitqal de Fez, les sequins de Turquie, les ducats d'Italie, les louis de France, soumis à son examen, quitte à en exagérer la valeur dans le cas où un voyageur, reprenant la mer, voulait garnir sa poche d'argent de son pays.

L'État algérien indulgent pour les faux monnayeurs.

Le changeur dupé.

Mais, à tout prendre, il ne vivait que des petits bénéfices résultant de son douteux commerce, et, dans ce commerce même, il avait bien des mécomptes, il éprouvait que toute médaille a son revers. L'État turc n'était pas scrupuleux à l'excès sur le chapitre de la fabrication des monnaies. D'une piastre d'Espagne qui valait 36 mezounes, le sultan en faisait 42, d'après Venture de Paradis. Le poids des pièces diminuait ou augmentait, selon ses caprices ou les exigences du

trésor. Le changeur devait être sans cesse en éveil pour éviter des pertes sur les monnaies en circulation.

Les comptes.

Notre homme se laissait prendre rarement. Il s'était improvisé comptable, et nul ne lui en aurait remontré sur ce point. On venait le consulter pour établir les comptes les plus compliqués, qu'il dressait avec une habileté prodigieuse. Neuf fois sur dix, sa mémoire le servait ; il était rarement assez instruit pour couvrir une ardoise de calculs, en chiffres et en signes arabes. Afin de résoudre les problèmes les plus ardus, il avait mis en usage une monnaie fictive, la *saïma*, qui valait 50 aspres et qui servait de base à toutes ses opérations. Les monnaies ne manquaient point dans les États barbaresques : il y avait les soltanis et les sequins d'or, les boudjous d'argent, la pataque chique et l'aspre tout au bas de l'échelle. Mais le changeur servait ses intérêts et éblouissait ses clients avec cette saïma mystérieuse et commode, que personne n'avait jamais vue. Les numismates lui ont pourtant, depuis Laugier de Tassy, attribué une valeur comparative ; d'après M. Delphin, le distingué directeur de la Medersa, elle aurait valu trois sous environ de notre monnaie.

La monnaie fictive : la saïma.

Rapacité du changeur.

Que de beaux ducats, sequins et florins, aux effigies des princes d'Europe ; que de pièces d'or à la marque du croissant, sorties des ateliers monétaires de Turquie, d'Égypte ou d'Arabie, passaient par les mains du Maure astucieux et cupide ! Il les recevait avec une feinte indifférence, les palpait avec amour, les voyait partir avec regret, non sans en conserver quelques spécimens entre ses doigts crochus.

Le petit changeur, dont nous venons d'esquisser la physionomie, pouvait passer pour un des types les plus curieux du vieil Alger. On le considérait peu, mais on ne pouvait guère se passer de lui : il en imposait à sa clientèle par son aplomb et son expérience. Il vivait dans les meilleurs termes avec le captif chrétien que l'orfèvre juif faisait travailler ; avec le juif lui-même ; avec le majordome ottoman qui venait s'approvisionner de bijoux pour le harem de son maître. Nous ne concevons pas plus le Souq sans le changeur que sans le bijoutier.

Physionomie du Souq.

Tout ce monde de manieurs d'or, d'argent et de pierres précieuses grouillait dans un dédale de rues sans écriteaux, bordées de maisons sans numéros, où le soleil ne pénétrait jamais. Comment indiquer la demeure exacte de chaque bijoutier du Souq, au travers des ruelles

tortueuses de cet étrange quartier, si étroites qu'elles laissaient à peine aux portefaix la place d'y circuler avec leurs fardeaux? Pour bien exprimer que les masures se serraient, s'embrassaient presque, une des ruelles portait le nom significatif de « rue de l'Accolade. »

Recherches topographiques.

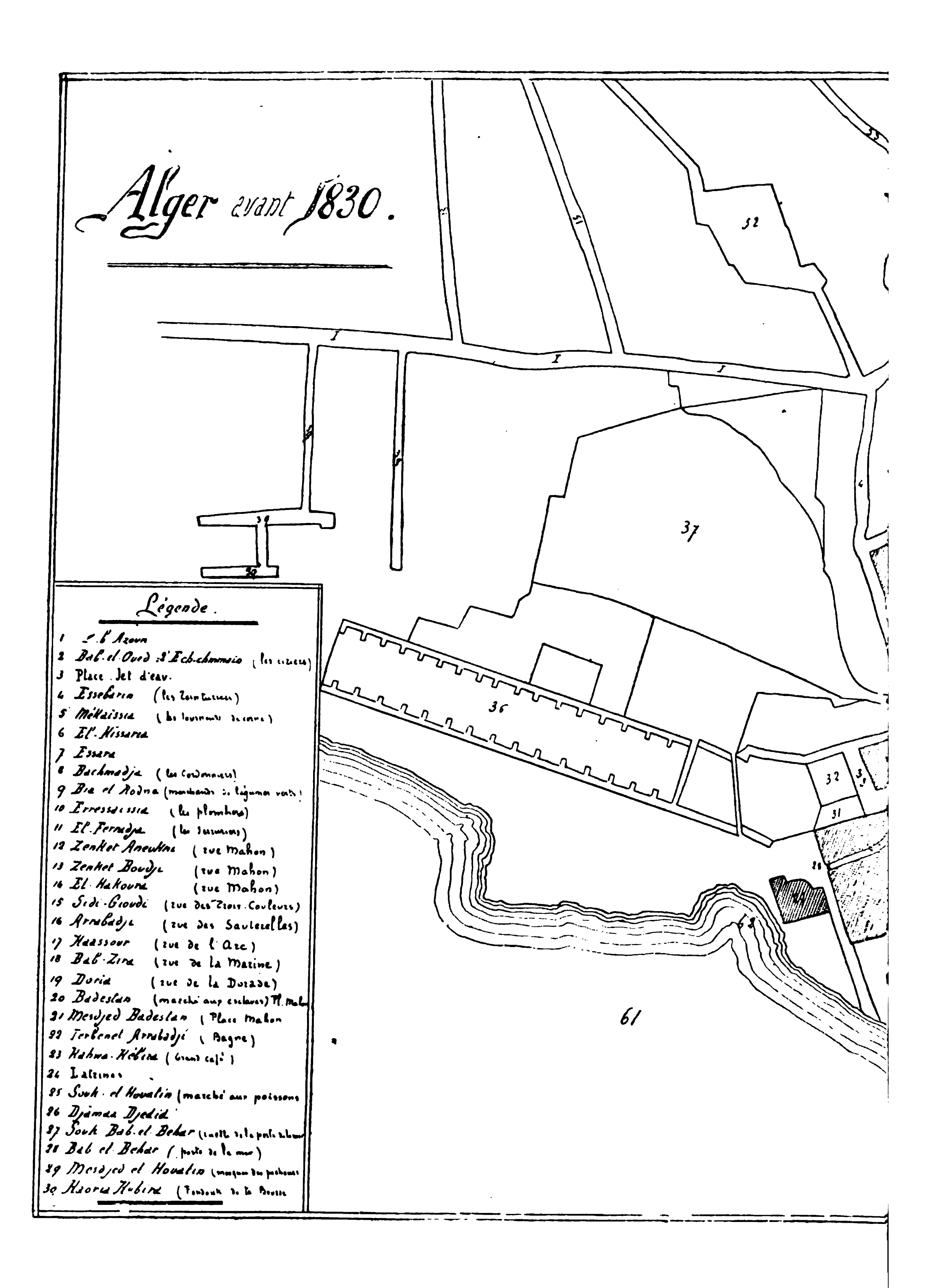
Tel devait être l'aspect général du « Souq des Orfèvres, » véritable ghetto algérien ; essayons de le reconstituer dans ses détails.

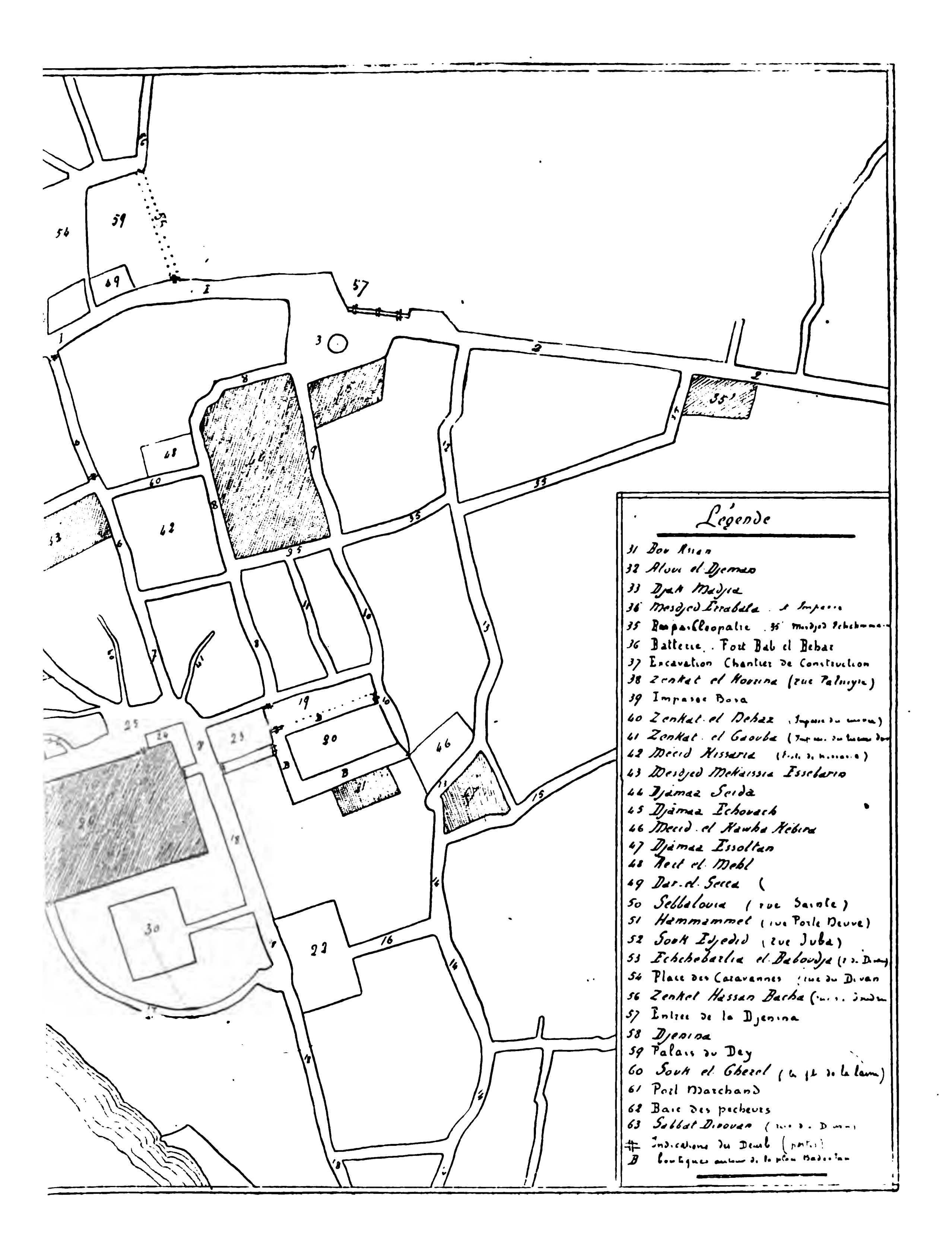
Mais réussirons-nous à rétablir la physionomie de tout le quartier qui entourait le Souq, et que les alignements et le nivellement de la place du Gouvernement avaient, dès les premiers temps de l'occupation française, détruit ou entièrement transformé? Nous n'osons l'affirmer, à cause de l'insuffisance des documents officiels.

Nous ne possédons plus les archives de l'État algérien. Elles furent, il y a quarante ans, au moment de la création d'un ministère de l'Algérie, ayant à sa tête le prince Napoléon, réclamées par Paris ; mais elles y arrivèrent dans un tel désordre, qu'un archiviste, envoyé d'Alger, essaya vainement de les classer ; il ne put ranger qu'un petit nombre de pièces, le reste fut perdu.

A défaut des données certaines que nous aurions ainsi obtenues par la voie administrative, nous avons dû puiser à plusieurs sources : ce sont, d'abord, les cartes militaires dressées peu après la conquête, sur lesquelles la direction du Génie d'Alger a bien voulu nous faire des relevés par sections : malheureusement, les noms ne s'y trouvent pas ; puis les papiers et la carte, laissés par un érudit algérois, M. Devoulx, mis à notre disposition par M. Delphin ; enfin les renseignements trouvés à la Bibliothèque nationale, grâce à l'obligeance de M. Marcel, conservateur du département des cartes géographiques. Il faut y ajouter notre enquête personnelle auprès de deux nonagénaires, avec lesquels nous avons bien souvent parcouru en tous sens la place du Gouvernement pour retrouver, en nous aidant de leurs souvenirs, l'endroit où commençaient, où finissaient les rues disparues. Mais à cause de leur grand âge, leurs souvenirs étaient souvent confus.

Aussi, au milieu d'indications souvent contradictoires et d'incertitudes que nous avons tranchées, optant soit dans un sens, soit dans un autre, notre reconstitution peut ne pas être d'une précision absolue ; mais elle se rapproche de la vérité autant qu'il était possible d'y atteindre. Décrire un quartier que l'on n'a pas vu personnellement, sur lequel il ne subsiste que de rares documents et une tradition vague, devient une tâche assez difficile. Comme tous leurs confrères,


Alger avant 1830.
52
37
36
32
31
61
Légende.
1 ... Azoun
2 Bab-el-Oued ... Ech-chemmaïa
3 Place. Jet d'eau.
4 Essebarin
5 Mékaïssia
6 El-Kissaria
7 Essara
8 Bachmadja
9 Bir el Rodna (marchands de légumes verts)
10 Erressassia (les plombiers)
11 El-Fernadja
12 Zenket Aneukhe (rue Mahon)
13 Zenket Boudje (rue Mahon)
14 El-Hakoura (rue Mahon)
15 Sidi-Giroudi (rue des Trois-Couleurs)
16 Arrabadje (rue des Sauterelles)
17 Haassour (rue de l'Arc)
18 Bab-Zira (rue de la Marine)
19 Doria (rue de la Dorade)
20 Badeslan (marché aux esclaves) Pl. Mah
21 Mesdjed Badeslan (Place Mahon
22 Terbenet Arrabadjé (Bagne)
23 Kahwa-Kébira (Grand café)
24 Latrines
25 Souk-el Houatin (marché aux poissons
26 Djâmaa Djedid
27 Souk Bab-el-Behar
28 Bab el Behar (porte de la mer)
29 Mesdjed el Houatin
30 Haoria Kebira (Fondouk de la Bourse


Légende
31 Bou Asen
32 Alouc el Djemaa
33 Djak Madjia
34 Mesdjed Errabala
35 Rampa Cleopatre
36 Batterie . Fort Bab el Bebar
37 Excavation Chantier de Construction
38 Zenkat el Hourina (rue Palmyre)
39 Impasse Bora
40 Zenkat el Dehaz
41 Zenkat el Gaouba
42 Mecid Hissaria
43 Mesdjed Mekaissia Esselarin
44 Djamaa Seida
45 Djamaa Echouach
46 Mecid el Kawka Kebira
47 Djamaa Essoltan
48 Reel el Mebl
49 Dar el Secca
50 Sebbalouia (rue Sainte)
51 Hammammet (rue Porte Neuve)
52 Souk Edjedid (rue Juba)
53 Echchebarlia el Baboudja
54 Place des Caravannes (rue du Divan
56 Zenkel Hassan Bacha
57 Entree de la Djenina
58 Djenina
59 Palais du Dey
60 Souk el Ghezel
61 Port Marchand
62 Baie des pecheurs
63 Sabbat Diouan
Indications du Dessin (portes)
B Boutiques autour de la place Badestan

les archéologues algérois se sont absorbés dans l'étude des antiquités romaines; uniquement préoccupés d'un passé très lointain, ils ont délaissé les temps plus rapprochés. Ils ont négligé ce qui leur paraissait contemporain et ne l'est plus déjà.

Rues du vieil Alger.

Nous avons dit que la grande façade des bâtiments de la Djenina, Dar-es-Soltan-el-Qedima (ancienne maison du Sultan), se profilait, d'un côté, sur la rue Bab-Azzoun, et de l'autre, s'étendait sur une partie de la rue Bab-el-Oued. C'est sur la façade gauche du palais, près d'un corps de garde de janissaires, qu'ouvrait la porte de Dar-es-Sekka (l'hôtel de la Monnaie), que les juifs affermaient pour 2.000 pataques, prétend Venture de Paradis. Ils travaillaient gratis pour le Beylik qui, seul, avait le droit de battre la monnaie d'argent. Mais chacun ayant le droit de faire battre des sequins, une redevance pour la façon et le droit de ferme était due aux juifs qui opéraient sous la surveillance de l'amine, seul dépositaire des empreintes.

Sur la gauche de la Djenina, deux ruelles tortueuses montaient vers la Casbah.

La première, la rue du Soudan, passait d'abord sous le palais du Dey (Dar-el-Imara) et finissait découverte. Elle s'appelait d'abord Dar-Hussein-Pacha, puis Zenqat-Djedid.

La seconde, voûtée tout d'abord, portait le nom de Sabat-Diouan ; elle partait de la rue Bab-Azzoun, en face de El-Qissaria, aboutissait à la petite place des Caravanes, passait sous une arcade et finissait en serpentant, vers la haute ville. C'est là que fut exécuté le chef du Peñon, Martin de Vargas, l'amiral espagnol.

A gauche de Sabat-Diouan (voûte du Divan), venaient successivement : Souq-el-Djedid (rue Juba) ; la rue Hammamet (Porte-Neuve), et Sabat-el-Louh (voûte de la Planche) (rue Sainte).

Les rues qui s'amorçaient à partir de la rue Bab-Azzoun et de la rue Bab-el-Oued, devant la façade de la Djenina, traversaient un quartier très commerçant ; suivant l'usage, elles prenaient le nom des différents corps de métiers qui les habitaient.

Trois voies principales et presque latérales descendaient directement vers la mer.

Es-Sebbâghin et Meqaïssia.

La première commençait par une porte de quartier (deurb), en face de la rue Juba, sous le nom d'Es-Sebbâghin (les Teinturiers), et aboutissait à la hauteur de la porte occidentale de la Djamâ-Djedid, bâtie, en 1660, par les Turcs du rite hanéfi, sous celui de El-Meqaïssia

(les Fabricants de bracelets), nom relevé déjà dans les actes du XIe siècle. Les boutiques à main droite en descendant formaient la limite de la ville et permettaient de voir le rivage du haut d'un mamelon très escarpé, en contre-bas duquel se trouvait une excavation. Nous aurons occasion de reparler de ce bas-fond, qui servait de réceptacle aux immondices.

El-Qissaria, et Es-Sagha.

La seconde voie, divisée en deux tronçons, s'ouvrait rue Bab-Azzoun, en face de Sabat-Diouan. Elle portait deux noms :

Dans sa première partie, El-Qissaria (le Marché franc), bien que, depuis deux siècles, cette appellation fût sans objet. Elle avait, aux extrémités, deux portes qui témoignaient de son isolement d'autrefois ; elle était occupée par des écrivains (tolba) et des fabricants de burnous.

La seconde partie de la rue prenait le nom de Es-Seyyâghin (les Bijoutiers) ou Es-Sagha, et elle arrivait à la grande rue de Bab-Dzira, qui est aujourd'hui la rue de la Marine et qui s'appelait alors la rue de la Mer. Es-Seyyâghin était en partie voûtée. C'était là le quartier des orfèvres, qui avaient fini par appeler toute la rue Es-Sagha, comme cela est constaté par un acte (1030 de l'hégire) où il est dit que l'ancien El-Qissaria-el-Qedima a perdu en partie son nom.

Bechmaqdjia.

La troisième voie, El-Bechmaqdjia (les Fabricants de pantoufles), s'ouvrait sur la rue Bab-Azzoun par une porte (deurb) ; elle longeait la mosquée Seïda et aboutissait à ce qui forme actuellement le fond de la place Mahon, c'est-à-dire devant le couloir, maintenant la rue de la Dorade, à l'endroit où se trouvait une des portes du Bedestan.

Bia-el-Khodra et Erressaïssia.

Vis-à-vis de l'entrée de la Djenina, sur une petite place triangulaire, ornée d'un jet d'eau, s'ouvrait une voie : Bia-el-Khodra (Marchands de légumes verts), qui longeait la mosquée Seïda pour aboutir à Erressaïssia (les Plombiers). Cette rue descendait en ligne directe au Bedestan.

El-Ferraghia.

La rue des Fondeurs (El-Ferraghia) partait de la mosquée Seïda pour aboutir au Bedestan. Elle était occupée par des fabricants de gonds, d'anneaux et d'entraves.

La dernière rue dont nous avons à parler prenait naissance dans la rue Bab-el-Oued. Elle s'appelait : 1° Zenqat-Aneuqni (Embrasse-moi) jusqu'à larue Cléopâtre ; 2° Zenqat-Sidi-el-Djoudi (de la zaouïa

du marabout) jusqu'à la rue des Trois-Couleurs ; 3° El-Hakoura jusqu'à la rue de la Charte. C'est la rue Mahon actuelle.

Ech-Chemmaïn.

La rue Ech-Chemmaïn (les Ciriers) (aujourd'hui Cléopâtre) prenait naissance dans la rue Bab-el-Oued, faisait un coude à angle droit, traversait la rue Mahon, la rue Erressaïssia, longeait Djamâ-Seïda ou Essida et aboutissait à Bechmaqdjia.

Bechmaqdjia était réuni à El-Qissaria par le Souq-el-Ghezel (marché des Fils), qui longeait le Beit-el-Mal (Curateurs aux biens vacants).

Qissaria était relié à Es-Sebbâghin par une rue qui passait devant la Mesdjed-Qissaria (petite mosquée d'El-Qissaria).

Souq des bijoutiers.

C'est entre Es-Sagha et Meqaïssia que se trouvait le Souq des orfèvres, réduit, en 1830, à 80 boutiques, jetées là dans un dédale, fouillis inextricable de petites ruelles, de culs-de-sac sans nom.

Zenqat-en-Nehas (impasse du Cuivre) y pénétrait. Une autre, Zenqat-el-Daouba (impasse des Fileurs d'or ?), s'engageait dans le pâté de maisons compris entre Es-Seyyâghin et Bechmaqdjia.

Mosquée Ech-Chououâch.

Les commerçants de l'époque n'étaient pas les seuls habitants de ce quartier. Sur la petite place triangulaire de la Djenina, se dressait la mosquée Ech-Chououâch.

Le local des Bolouk-Bachi, ou officiers de la milice turque, alignait ses colonnades dans la rue Bab-Azzoun, contre le palais du Sultan.

Vis-à-vis du poste étaient installés divers bureaux pour le kahia, l'intendant de l'armée, le bach-agha et le bach-djerrah ou chirurgien en chef des janissaires.

École de Qissaria.

Entre la mosquée Seïda et El-Qissaria, au-dessus de la rue Cléopâtre, l'école d'El-Qissaria, assez importante, était spécialement destinée à l'enseignement du Coran. Son emplacement se retrouve encore sous les voûtes de la place du Gouvernement.

Quartier de Bab-Dzira.

Au commencement de la rue Bab-Dzira, en face de la Djamâ-Djedid (mosquée nouvelle, actuellement mosquée de la Pêcherie), se trouvait, d'après les renseignements qui nous ont été donnés, Kahoua-Kebira, un grand café très fréquenté par les marchands du quartier. Du même côté de la rue Bab-Dzira, le Tabernet-Arabadji (taverne du Cocher), faisant l'angle de la rue des Sauterelles, touchant le Bedestan.

En face de la rue des Trois-Couleurs, le Souq-Erressaïssia.

C'était de l'autre côté de la rue Bab-Dzira, faisant vis-à-vis de Arabadji (rue des Sauterelles), que s'amorçait Qâa-es-Sour (la rue du pied du Rempart), conduisant à Djamâ-Djedid en contournant El-Kebira (le vieux fondouk de la Bourse), dont l'entrée était aussi dans Bab-Dzira. De l'une des sorties du Palais consulaire, on peut aujourd'hui reconnaître, par son contour, que le nom de la rue de l'Arc était bien donné. La porte de la mosquée a été bouchée. Quant au fondouk de la Bourse, il est devenu une cité ouvrière. *Qâa-es-Sour.*

Afin que notre reconstitution de cette partie d'Alger soit complète, décrivons encore le quartier des Pêcheurs. *Souq-el-Houatin.*

On y accédait par le couloir en pente, devenu la rue de la Dorade, qui aboutissait sur une petite place, Souq-el-Houatin (marché aux Poissons) ; puis une impasse menait à Mesjed-Errabta ou Mesjed-el-Merabta (de la maraboute Ez-Zerzoura). Derrière cette mosquée, passait le Tchaqmaqdjia, dernier tronçon subsistant de la large et courte rue des Armuriers, qui, en contournant Aloui-el-Djenan (maison haute du Jardin, bâtiment habité par les Turcs), allait se perdre dans les terrains vagues servant de chantiers de construction pour les bateaux.

Le côté gauche de la rue des Pêcheurs était formé par des constructions adossées à Djamâ-Djedid. Au milieu, s'engageait une petite ruelle voûtée qui tournait sous la mosquée et se terminait par Bab-el-Behar (porte de la Mer), débouchant sur la grève. Ce passage existe encore en partie, mais par suite de l'exhaussement du sol, la porte se trouve aujourd'hui au-dessous du niveau de la place de la Pêcherie. *Djamâ-Djedid.*

L'oratoire des pêcheurs était adossé à la mosquée, à gauche, en descendant de Bab-el-Behar, en dehors de la ville. L'oratoire s'appelait Mesdjed-el-Houatin (deux chambres et une pièce pour les ablutions). Cette mosquée était située sur la place de la Pêcherie actuelle. Les marins hélaient leurs bateaux sur la plage où se trouvait la porte de la Mer.

En faisant quelques pas à gauche, sur le rivage, on longeait les fortifications, commençant par une voûte, bouchée depuis longtemps, et dont la porte se trouvait près du restaurant installé aujourd'hui au bas de la rampe de la Pêcherie. Puis s'élevait le fort de Bab-el-Behar, construit par Sid Horraïn sur un emplacement habité par les pêcheurs. Sa batterie avait deux étages, communiquant par un escalier. Les ruines de cette batterie se voient encore, et il est facile *Fort de Bab-el-Behar.*

d'en déterminer l'emplacement. C'est la partie qui s'étend en diagonale, en bordure de la place du Gouvernement, jusqu'à l'amorce du boulevard de la République.

Chantiers. Dans ce bastion, s'ouvraient les deux portes des chantiers de construction des galères. C'était une demi-lune concave de 80 mètres, à laquelle on accédait par deux portes en arceaux, servant de passage aux galères. L'une pouvait aisément se démolir; l'autre, fermant à clé, servait de passage aux ouvriers. Cet arsenal n'avait aucune communication avec l'intérieur de la ville. Il est probable que le chantier, en partie abandonné, n'était plus, en 1830, qu'une grande excavation qui figure sur les plans de l'époque.

S'accrochant aux rebords élevés de cette vaste fosse, à gauche, la rue Palmyre, qui aboutissait rue Bab-Azzoun, presque en face de la rue Sainte (Sabat-el-Louh), et l'impasse Bosa qui, comme elle, rejoignait la rue Bab-Azzoun, formaient la limite de la partie de la ville que nous venons de décrire.

Démolitions. Quand les soldats français pénétrèrent, en 1830, dans cet enchevêtrement de rues dominées par la Djenina et aboutissant au port, ils s'y trouvèrent trop à l'étroit pour se défendre contre une surprise. L'autorité supérieure logea les sapeurs du génie et une batterie dans les bâtiments de la marine, mais il fallait un large emplacement pour permettre aux troupes de bivouaquer, à l'artillerie d'évoluer.

Place d'Armes. La construction d'un parc s'imposait. Le maréchal de Bourmont fit alors abattre les maisons avoisinant la petite place triangulaire sur laquelle se trouvaient l'une des entrées de la Djenina et la caserne des officiers des janissaires. Telle fut l'origine de la grande place publique sur la bordure de laquelle devaient s'élever de beaux édifices, le Théâtre, la Bibliothèque et la Mairie. C'était la place d'Armes, devenue aujourd'hui place du Gouvernement, et qui, avant de porter ce dernier nom, a subi le contre-coup des changements de régime en France, et s'est appelée, tour à tour, place Royale, place Nationale, place Impériale et place de la République.

Souq-el-Djedid. Les orfèvres qui occupaient le Souq-es-Sagha furent effrayés des démolitions qui les entouraient et les chassaient peu à peu du centre où ils avaient si longtemps travaillé. Déjà, plusieurs de leurs boutiques étaient tombées sous la pioche des soldats du génie. Entourés de décombres et de ruines, d'abord affolés de désespoir, ils durent

chercher un refuge ailleurs. Un certain nombre d'entre eux s'installèrent dans des baraques adossées au palais du dey et à la caserne des janissaires ; d'autres allèrent rue de la Marine, mais la plus grande partie choisit pour résidence la rue Juba, la rue Sainte et les environs de la place de Chartres, où des spéculateurs de terrains avaient construit deux passages, celui de la rue du Divan et celui de la galerie d'Orléans. Ce dernier fut appelé par les indigènes Souq-el-Djedid (Nouveau marché), du nom que portait avant la rue Juba.

Au début, les marchands du nouveau Souq avaient été très surpris, lorsque leurs concurrents, peu nombreux du reste, arrivant de Paris, vinrent s'installer à Alger pour profiter des débouchés que présentait la nouvelle clientèle européenne. C'est avec stupéfaction qu'ils virent s'ouvrir des boutiques spacieuses, bien approvisionnées et éclairées par une devanture vitrée. L'aménagement de ces magasins, dont ils s'exagéraient la dimension et le luxe, les effraya d'abord. Toute concurrence leur semblait impossible. Puis ils avaient été mis en défiance par les précédentes expropriations, dont les remboursements devaient s'éterniser.

Cependant, ils reprirent courage et se décidèrent à habiter les rues et passages de construction récente. Dans ces nouveaux emplacements, se rencontraient tous les corps de métiers : les brocanteurs établis là rappelaient un peu nos anciens fripiers des villes françaises, et les collectionneurs puisèrent longtemps chez eux. On trouvait dans leurs boutiques des bourses en cuir, des bracelets, des porte-cigares, des pantoufles brodées, des pipes à long tuyau, des glands d'or pour les cannes, des tables basses peinturlurées, des ceintures de soie aux nuances claires, des vestes soutachées, des poignards en fer trempé, en un mot, tous les articles algériens qui s'entassent aujourd'hui dans les bazars de la rue de Rivoli. M. Aumerat, dans son intéressant ouvrage, *Souvenirs algériens*, en nous donnant ces détails, ajoute que le *dellal*, ou vendeur à l'encan, s'y tenait en permanence, les épaules chargées de burnous, les mains pleines de bijoux maures. Ce chef des crieurs indigènes existe encore ; ses fonctions sont subventionnées par le Gouvernement général de la colonie.

Mosquée Seïda.

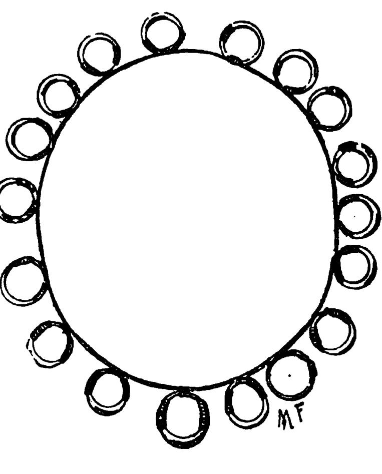
Dans les démolitions du premier moment, la mosquée Seïda (la *moschea del Re o degli Turchi*, d'après le plan de Bruyn), construite par Ismaïl Pacha, s'était écroulée sous la pioche des sapeurs du génie. Le minaret avait été épargné, mais, au mois de mai 1832,

on le fit tomber par affaissement en brûlant les étais dont il était soutenu. Un conflit qui surgit entre le Génie militaire et l'administration des Ponts et Chaussées n'arrêta pas les démolitions. L'artillerie déblaya le reste de la place, enlevant ce qui subsistait de la mosquée, d'après ce que raconte l'intendant civil, le baron Pichon, dans une brochure de l'époque.

De la charmante mosquée Seïda (mosquée de la Dame), il reste encore les colonnes en marbre, bien conservées, avec leurs chapiteaux sculptés en grappes de raisin, que le promeneur peut contempler en s'abritant sous les arcades qui bordent la grande mosquée de la rue de la Marine.

Sabat-Diouan.

Il existe aussi des vestiges des ruelles qui descendaient en serpentant vers la Djenina, avec des marches de mètre en mètre, et aboutissaient à la ville basse. Un bout de rue voûtée, très bien conservé, peut se voir en face de la Cathédrale d'Alger, le long de l'Archevêché, à droite. C'est tout ce qui reste de Sabat-Diouan. De chaque côté, de véritables niches avec un pas de marche. C'est sous cette voûte que, d'après une légende populaire, peu croyable du reste, le dey venait rendre la justice. Sous l'Archevêché, une cave renferme aussi des vestiges des anciennes boutiques qui bordaient la rue du Soudan (Dar-Hussein-Pacha).



COLLIER EN OR.
(Trouvé à Carthage.)

Incendie de la Djenina.

Revenons aux bijoutiers. Ils s'étaient groupés, comme nous l'avons vu, dans certaines parties des nouveaux bazars. Ils y travaillèrent quelques années, lorsqu'un événement vint de nouveau bouleverser leur corporation. Le 26 juin 1844, à 9 heures du soir, toutes les constructions en bois, adossées à la Djenina, prirent feu. Deux galeries superposées et deux cours, où se réunissait jadis le Divan, les dimanche, lundi et mercredi, furent en partie brûlées, ainsi que les dépendances, anciens magasins de la manutention du temps des Turcs et servant de réserves pour les effets de campement de l'armée française.

Le feu continuait l'œuvre de destruction commencée par le fer des soldats, en 1830. La vieille maison du Sultan *(Dar-es-Soltan-el-Qedima)* allait, du reste, achever promptement de disparaître. Peu après, malgré les protestations du savant Adrien Berbrugger, les démolisseurs attaquaient ce qui restait de la Djenina, — *le petit jardin*, — comme l'avaient appelée les Français, à cause du jardin intérieur qu'elle renfermait. Bientôt, il ne resta plus que le souvenir de ce palais, qui avait vu mourir la domination arabe et naître la domination turque. Bien peu, parmi les Algérois actuels, peuvent se rappeler l'aspect imposant de cette antique demeure, si remarquable par ses gracieuses fenêtres de style mauresque et les merveilleux carreaux de faïence dont les couleurs vives tranchaient sur la blancheur des murs.

Du désastre de la Djenina, ce Kremlin d'Alger, une seule épave a survécu ; encore n'est-elle point musulmane : c'est l'horloge que les Français enlevèrent à un observatoire dans la Casbah et firent poser sur le palais du dey. Aujourd'hui, elle marque les heures sur le minaret de la mosquée de la Pêcherie. Abd-el-Kader avait prédit que lorsque cette horloge tinterait sur Dar-es-Soltan-el-Qedima, les infidèles seraient les maîtres du pays. Pour l'émir, les infidèles étaient les chrétiens. On sait comment la prédiction se réalisa. C'était écrit ! Mektoub ! raconte M. Aumerat dans ses *Souvenirs algériens*.

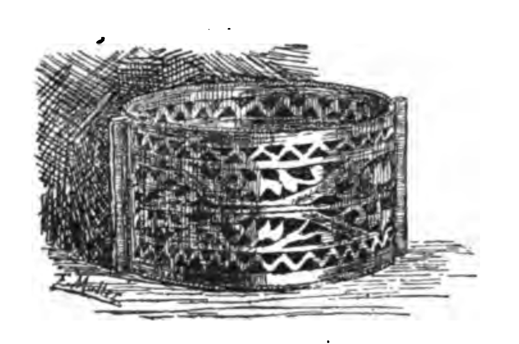
L'ancien palais des deys entraîna dans sa ruine le second quartier des bijoutiers, moins pittoresque, sans doute, que l'ancien, mais qui évoquait encore de curieux souvenirs de la cité musulmane.

Étapes successives

Peu à peu, les orfèvres, dans leur migration ascensionnelle, avaient marché des bords de la mer vers la haute ville. Nous avons dit qu'ils occupaient d'abord le Souq-es-Seyyâghin, d'où les chassèrent la conquête et l'occupation françaises. Cependant, ils continuaient à appeler Seyyâghin le quartier de la rue Juba, où ils s'étaient établis. Ils se tenaient alors surtout dans le Souq-el-Djedid, épargné par les flammes de l'incendie de 1844. Quand le Souq-el-Djedid eut disparu à son tour, ils se trouvèrent de nouveau dans la nécessité de plier bagage. Quelques-uns des plus pauvres gagnèrent les ruelles plus hautes du Lézard, Blondel, Médée, Porte-Neuve, où on les retrouve encore dans d'étroites et sales échoppes. D'autres s'installèrent dans la rue de la Lyre. C'est là que les plus fortunés

Rue de la Lyre.

ont élu domicile, de nos jours; leurs boutiques, moins sordides que jadis, quelquefois même d'une certaine élégance, s'ouvrent sous les arcades de cette large voie, construite sur le modèle de la rue de Rivoli, et qui, mieux entretenue, pourrait rivaliser avec les plus belles de la ville.



BADIDA.

(Bracelet en or et ajouré, de Tunis.)

CHAPITRE V

LES AMINES

Il importe de bien déterminer, au début de ce chapitre, la définition de l'*amine* (au pluriel *oumena*). *Origine du mot amine.*

Ce mot, étymologiquement, sert à indiquer un homme digne de confiance, le « vir probus » des Romains. Les tribus berbères ont parfois donné le nom d'amine au chef de la tribu, et ce titre correspondait alors à celui de caïd. Mais, dès le XVIe siècle, on le trouve employé au Maroc et en Algérie pour indiquer un fonctionnaire chargé d'établir les rôles de l'impôt et d'en faire la perception. Il versait ensuite les sommes qu'il avait reçues, soit au chef de l'État lui-même, soit au khaznadji. De nos jours, au Maroc, le nom d'amine désigne les agents financiers et, en particulier, le chef de la Douane.



BEZIMA.
(Épingle de haïk.)

L'amine es-sekka était à Alger un fonctionnaire du service des finances, investi de la confiance du dey. Il avait pour mission de s'occuper de la frappe de la monnaie et il devait, en même temps, éviter la circulation des monnaies de mauvais aloi et empêcher toute fraude en ces matières.

Puis, comme la loi musulmane interdit de vendre des matières d'or ou d'argent autrement qu'en donnant en paiement un poids égal de même métal monnayé, il se trouvait appelé à juger les contestations auxquelles ce commerce pouvait donner lieu, et, par conséquent, celles qui portaient surtout sur le titre des bijoux ou des pièces d'argenterie échangés en réalité plutôt que vendus, car

c'était la différence des titres qui constituait la seule rémunération du travail des orfèvres.

D'un autre côté, chaque corporation choisissait l'un des siens parmi les plus dignes, et lui confiait le soin de décider toutes les difficultés qui s'élevaient au sujet de l'exercice de la profession. Ce personnage prenait aussi le nom d'amine ou syndic du corps de métier.

Aucun amine pour les orfèvres.

Seuls, les orfèvres et bijoutiers échappaient à cette règle : ils n'avaient pas d'amine proprement dit ; c'est, du moins, ce que nous croyons pouvoir affirmer.

Nous ne trouvons, en effet, dans la longue liste des amines que renferme le *Tachrifat*, aucune mention d'un chef de corporation, d'un syndic des ouvriers fabricants et marchands d'objets d'or et d'argent.

Cependant, M. le commandant Rinn croit à l'existence de ce syndic des bijoutiers-orfèvres ; il lui trouve un nom : « amine es-seyyâghin ; » il définit ainsi ses attributions : « L'amine es-seyyâghin » n'engageait pas le gouvernement ; il était responsable seulement, » comme les autres, vis-à-vis de ce gouvernement, des actes de la » corporation dont il était le chef et l'intermédiaire attitré ; » et il regrette la disparition de cet amine et des autres chefs des corporations indigènes, infiniment préférables, dit-il, pour la police, aux agents de police indigènes.

Le rabbin juge des orfèvres.

Quelle que soit l'autorité de M. le commandant Rinn en tout ce qui concerne les affaires algériennes, nous ne pouvons voir dans son système qu'une ingénieuse hypothèse que n'appuient aucun texte ancien ni aucune tradition. S'il n'est pas question d'un amine des orfèvres dans le *Tachrifat*, rien de plus naturel : leur corporation n'était pas formée de musulmans ; elle était composée de juifs, placés sous l'autorité de leur chef religieux. Le rabbin soutenait leurs intérêts vis-à-vis du gouvernement et se faisait l'arbitre des contestations qui s'élevaient entre eux. Mais pour les affaires graves et pour les délits de droit commun, les orfèvres juifs devaient aller devant le cadi.

L'amine es-sekka.

L'amine es-sekka n'avait donc aucun titre à figurer sur une liste de syndics de corporations. Il remplissait subsidiairement les fonctions d'essayeur. La conquête française fit disparaître tous les amines, chefs de corporations : l'amine es-sekka dut à son titre et à ses attributions spéciales de fonctionnaire de survivre, après une éclipse momentanée, jusqu'à l'établissement de la Garantie.

L'amine es-sekka veut dire littéralement *syndic du coin à frapper la monnaie*, appellation moins pompeuse et plus juste que celle de *chef de la monnaie*. Nous empruntons au *Livre des exemples instructifs concernant l'histoire des Arabes et des Berbères*, par Ibn Khaldoun, ouvrage qui s'applique aux Arabes d'Algérie comme à tous ceux de même race, la définition assez complexe et fort étendue du mot *sekka* ou *sicca*.

Définition ancienne du mot sicca.

« Le mot *sicca* signifie, dans l'usage primitif de la langue, le coin, » c'est-à-dire le morceau de fer qu'on emploie pour cela. Mais on » l'a transporté à l'empreinte qu'il produit, je veux dire à ces gra- » vures qui s'impriment sur les pièces d'or ou d'argent, et, plus tard, » à la direction de ce genre de fabrication et à la surveillance de » l'exacte observation de toutes les conditions requises en cette » matière. Le mot *sicca* désigne alors un office, dans le langage usuel » de l'administration politique. Cet office est d'une absolue nécessité » à l'empire, puisque c'est par son ministère que, dans les transac- » tions commerciales, on distingue la bonne monnaie de la mau- » vaise, et que c'est le type connu, imprimé sur les monnaies par » l'autorité du souverain, qui garantit leur bonté et prévient toute » fraude. »

L'amine el-fodda a-t-il existé ?

L'amine es-sekka était, on le voit, un véritable contrôleur de la monnaie en Algérie.

Grâce à l'obligeante érudition de M. Delphin, directeur de la Medersa, nous pouvons éclaircir ici une distinction de titres qui n'est, au fond, qu'une confusion de mots.

Les anciens auteurs ou les personnes dont les souvenirs remontent dans le passé, et aussi les actes administratifs, parlent souvent de l'*amine el-fodda* aux lieu et place de l'amine es-sekka.

D'après M. Delphin, l'amine el-fodda n'a jamais existé. Cette appellation est comme un sous-titre, un nom vulgaire donné à l'amine es-sekka. Débarrassons-nous donc de ce « terme trivial ou vulgaire » (comme s'exprime, à son tour, le commandant Rinn) et qui a, en arabe, le sens bien vague de « syndic de l'argent. »

Ni amine es-seyyâghin ni amine el-fodda. C'est de l'amine es-sekka que nous avons exclusivement à nous occuper. D'après M. Delphin, les ouvriers de la Monnaie, des juifs pour la plupart, étaient seuls à relever de l'amine es-sekka, qui essayait encore et poinçonnait les métaux précieux pour les orfèvres et les bijoutiers.

Nomination de l'amine es-sekka.

L'amine es-sekka était donc nommé par le dey. Quelques-uns prétendent qu'il ceignait le yatagan d'or. M. Delphin ne le croit pas. Généralement, le fils succédait au père. Le cadi et le muphti présentaient au dey le nouvel amine et le conduisaient chez les bijoutiers et chez les orfèvres, afin de le faire reconnaître par eux.

Alliage de monnaies.

D'après le *Tachrifat*, l'alliage des monnaies frappées à la fabrique du gouvernement devait respecter les proportions suivantes :

1° Pour 60 livres d'argent pur, 40 livres de cuivre ;

2° Pour 65 livres d'argent, 35 livres de cuivre ;

3° Pour 1 livre d'argent, 3 livres de cuivre.

Mais ces trois titres n'étaient obligatoires que pour les Arabes, dans leurs relations avec le dey ou les beys.

En 1686, les alliages étaient les suivants :

1° Pour la frappe des monnaies, on prenait 70 livres de diverses pièces, auxquelles on ajoutait 30 livres d'argent.

Un deuxième alliage consistait à mélanger 60 livres d'argent pur à 40 livres d'argent mêlé ou de vieille monnaie.

Ouvriers juifs de la Monnaie.

Les ouvriers employés à la fabrication des monnaies, au nombre desquels étaient 24 juifs, touchaient, sur les fonds du palais, 400 samias par quintal de monnaie ; 4 fr. 80 par livre de soltani ; 3 fr. par livre de 1/2 soltani ; 1 fr. 80 par livre de 1/4 de soltani.

Sous le règne d'Ali Pacha, il fut ordonné au directeur de la Monnaie, à l'oukil el-khardj, commissaire général de la marine, aux ouvriers juifs et au sahab ettabâa, de frapper des quarts de boudjous (0,45) et des huitièmes de boudjous (0,22) en argent.

Salaire de l'amine.

Une décision du dey, en date du 29 choual 1172 (1758), fixa le salaire de chacun de la manière suivante, pour chaque sac pesant 10 livres :

Amine, 10 rial (6 fr.) ;

Oukil el-khardj, 1 rial (0 fr. 60) ;

Ouvriers juifs, 20 rial (12 fr.).

Le hakem ettabâa (ouvrier qui gravait les coins et était chargé de les entretenir) touchait, par quintal, 17 rial (10 fr. 20).

Le sahab ettabâa recevait 21 rial par quintal (12 fr. 60). C'était une espèce d'économe, sorte d'officier d'administration sous les ordres du chef chargé du détail de l'ordonnance des dépenses.

Selon les règlements, le salaire des ouvriers juifs pour le blanchiment des monnaies par le feu était fixé à 5 rial (3 fr.) par 1.000 rial,

lorsque l'opération avait lieu pour le compte des beys et des caïds. Mais lorsque le blanchiment était fait pour le palais, ils ne touchaient que 3 rial (1 fr. 80) par 1.000 rial passés au feu.

En 1686, le directeur de la Monnaie, dans le palais du dey, était Hadj Omar, et les plus habiles ouvriers juifs y étaient employés.

Au XVIIIe siècle, on frappait des pièces d'or et d'argent, dont la valeur était très variable, parce que le dey les démonétisait quand bon lui semblait et faisait ajouter l'alliage qu'il voulait dans les nouvelles pièces mises en circulation.

L'histoire ne nous a pas laissé la liste chronologique des amines es-sekka qui se sont succédé depuis Hadj Omar.

Dernier amine avant la conquête.

Nous savons seulement que le dernier amine exerçant ses fonctions avant la conquête se nommait Hadj Mohammed. Il demeurait rue Pompée, et sa maison, qui porte aujourd'hui le n° 4, a gardé le nom de Dar-es-Sekka.

D'après les souvenirs recueillis par ses descendants, il travaillait, dans les derniers temps, à la Monnaie, dans le palais même du dey, à la Casbah. Il n'en sortait que tous les huit jours, pour voir sa famille.

Poinçon algérois.

Quand un bijou en argent était achevé, le bijoutier le portait à la boutique où se tenait l'employé de l'amine es-sekka, qui l'examinait à la pierre de touche et y apposait son poinçon, portant « Fodda. » Le bijoutier ne portait pas chez l'amine les objets d'or ; mais lorsqu'un Arabe venait faire un achat, il allait, de concert avec le marchand, soumettre à l'amine l'objet de la transaction.

L'amine déclarait si le métal était « bon. »

Le procédé qu'il employait pour les essais était des plus primitifs. Il faisait sur la pierre de touche une prise. Avec un petit lingot d'or ou d'argent pur, suivant que le bijou était en or ou en argent, il traçait un trait parallèle à celui de la prise d'essai. Il se prononçait au vu de cette seule expérience. Les droits étaient, pour l'or, de 0,05 centimes par mitqal, soit 5 grammes moins 3 décigrammes ; et de 0,05 centimes par ouquia ou 31 grammes, pour l'argent et les perles fines. Les diamants payaient 0,05 centimes par centigramme.

Tolérance des amines es-sekka.

Les amines ne devaient marquer que les objets ayant 3/4 de métal fin ; mais la recense générale de 1859 prouva que les essayeurs indigènes avaient souvent transgressé cette règle, soit par tolérance,

soit par inexpérience. D'ailleurs, leur mode d'essai au touchau pour l'or, sans le concours d'autre réactif que leur souffle ou la cire de leurs oreilles, leur avait fait apposer le poinçon sur des objets d'argent si bas, que les résultats du frottement disparaissaient, à cette époque, sous l'action de l'eau-forte.

Limitation des pouvoirs des amines.

Les pouvoirs des amines étaient, à la fin, très limités. Ils ne constataient aucune contravention par procès-verbal. Jamais ils ne se rendaient à domicile, c'était à l'acheteur à prendre ses précautions.

Ils ne faisaient aucun recensement chez les orfèvres. Ils se bornaient au rôle d'essayeur public. L'amine es-sekka avait seulement le droit de briser les objets soumis à son examen, qui n'étaient pas au titre, ou lorsque la déclaration du bijoutier était mensongère. Mais il n'avait pas le droit de briser les bijoux faux appartenant à des particuliers venant le consulter pour en connaître la valeur et le titre. Les amines n'avaient donc qualité que pour garantir les opérations commerciales, et seulement encore, lorsqu'ils en étaient requis. Cependant, les particuliers qui n'étaient pas satisfaits de la manière dont avait été exécutée une commande, pouvaient se plaindre à l'amine. Celui-ci obligeait l'ouvrier à refaire l'ouvrage et même à payer une indemnité, si les matériaux à lui confiés avaient été gâchés.

Il fallait évidemment sévir avec vigueur dans ces temps où la bonne foi était loin de présider aux opérations du commerce.

Le fabricant indigène opérait ses alliages absolument au hasard, mais il évitait de frustrer ses intérêts, et n'épargnait ni le cuivre ni la soudure. Les bijoux obtenus de cette façon étaient à bas titre, ce qui permettait à l'ouvrier malhonnête de les vendre, travail compris, au poids de la monnaie, avec un très gros bénéfice.

Répression de la fraude. Châtiments.

Quels étaient les châtiments et les moyens de répression, en cas de fraude ?

Pour les Arabes, la première faute provoquait un avertissement sévère. La récidive entraînait la justice sommaire des coups de bâton sur la plante des pieds, supplice terrible. Deux hommes, armés chacun d'un morceau de bois gros comme une canne ordinaire, frappaient alternativement le coupable.

En dehors de ce châtiment corporel, très en usage à Alger, on coupait aux voleurs la main droite et on la leur attachait au cou. On les liait ensuite sur un âne, la face tournée du côté de la queue, et on les menait processionnellement, à travers les rues de la ville.

Les condamnés à mort étaient ou pendus, ou brûlés vifs, ou empalés. Dans ce dernier cas, ils étaient précipités sur de grands crochets en fer, fixés près de la porte Bab-Azzoun. Lorsque l'armée française entra à Alger, elle trouva plusieurs cadavres qui pourrissaient ainsi au soleil.

Supplices des juifs.

Toutes ces tortures n'étaient pas appliquées aux juifs, qui étaient décapités. Mais pour une simple tromperie sur la qualité de la chose vendue, le cadi ne prononçait jamais contre le bijoutier de sentence aussi cruelle. Il était utile de conserver les orfèvres juifs pour les rançonner de temps à autre.

Retraite de l'amine Hadj Mohammed.

L'amine Hadj Mohammed resta trente-deux ans amine es-sekka. Il était surpris, paraît-il, d'être monté si haut, et craignait que sa chute n'en fût que plus dangereuse. Elle n'arriva pas. Comme on ne battait plus de monnaie, il fut seulement remercié à l'arrivée des Français. Mais il est probable qu'il continua ses fonctions d'essayeur pour les Arabes. Il se retira dans une villa de Mustapha-Inférieur, au-dessus de la rue Darwin actuelle, plus connue jadis sous le nom de Fontaine-Bleue. Il habitait le logement de droite, et celui de gauche était occupé par son neveu Hamdan ben Osman, l'ami du dey, et qui joua un grand rôle à l'époque de la conquête d'Alger. Hadj fut reconnu débiteur envers l'État d'une somme de 318.760 boudjous, valeur de laines et de matières d'or et d'argent à lui livrées par la Régence. Il vint à Paris, en 1831. A l'établissement des patentes, Hadj Mohammed, malgré son grand âge, partit pour Tunis. Le baron Pichon dit qu'il ne put le retenir à Alger.

Plus tard, le général Clauzel occupa sa maison. De nos jours, le petit-fils de Hamdan a pris le nom de Hamdan Amine es-Sekka. Il habite le Ruisseau, commune de Kouba. Après avoir été employé dans l'Administration, il est le commanditaire d'un orfèvre de la rue de la Lyre.

Patente des orfèvres.

Toutes les vieilles institutions algériennes furent renversées en 1830. Il fallait d'abord assurer la défense avant d'administrer. L'établissement des patentes, qui furent l'un des premiers impôts perçus par l'Administration française, fit disparaître les impôts prélevés sur les corps de métiers. Les orfèvres furent compris dans la deuxième classe par un arrêté du 7 décembre 1830, pour un droit fixe, annuel, de quarante francs par tête.

Un essayeur public.

Le 31 mars 1831, un arrêté du baron Pichon, intendant civil à Alger, nomma Maâllem Mustapha comme essayeur public, pour pour-

remplace l'amine.

voir au service des essais de matières d'or et d'argent, emploi vacant par le départ du titulaire. C'était le rétablissement, sous un autre nom, de l'amine es-sekka, réduit au rôle d'essayeur public.

L'administration des Domaines mettait à la disposition du nouveau fonctionnaire, pour la tenue de son essai, la boutique domaniale située rue Juba, n° 32, en attendant qu'il pût être plus convenablement placé pour le service public.

Traitement de l'essayeur.

L'essayeur recevait un traitement annuel de 1.200 francs, et jouissait, en outre, des rétributions pour ses essais, suivant les anciens tarifs. Il devait tenir, sur un cahier contrôlé par le commissaire du roi, le registre journalier de ses opérations, de leur titre et de leur quantité.

Les anciens orfèvres prétendent avoir connu son successeur, sous le nom de Mohammed ben Routchaï, qui ne figure pas dans les actes officiels.

Le 2 novembre 1843, Si Mohammed el-Mandani fut nommé amine es-sekka. Il mourut en 1870. Il possédait à El-Biar une maison de campagne, ancien quartier d'Aouinet-ed-Djadj, actuellement propriété Prénat, et qui porte encore le nom de Djenan-Amine-es-Sekka.

Domicile de l'amine.

Son bureau se trouvait, en dernier lieu, à l'intersection de l'emplacement de la rue de Chartres et du passage du Commerce, entre un barbier et un marchand de tabacs. On raconte qu'il avait deux acolytes juifs, dont l'un, Morali, était orfèvre et avait la spécialité de fabriquer des sarmahs.

Création d'amines en province. Leur insuffisance professionnelle.

Des nominations furent faites. Le Gouvernement créa successivement, souvent sous le vocable erroné d'amine el-fodda, des charges d'amine es-sekka à Milianah, à Médéah, à Aumale, à Blidah.

Ces amines, à qui on assignait des résidences, étaient à peu près indépendants, bien que placés sous la surveillance de l'administration des Contributions diverses. Les agents de ce service financier étaient complètement étrangers à la partie technique des essais, et ne pouvaient contrôler les opérations de l'amine. Leur mission se bornait à apposer un visa sur le registre dont la tenue était prescrite à l'essayeur indigène, qui n'avait à subir, avant d'entrer en fonctions, aucun examen professionnel.

L'institution des amines es-sekka, évidemment imparfaite sous tous les rapports, ne procurait point de contrôle sérieux et n'offrait au commerce de la bijouterie, en Algérie, aucune garantie. Ce système défectueux était préjudiciable à tous, qu'il s'agît du Trésor ou bien du public.

CHAPITRE VI

CONTROLE

L'amine es-sekka suspendu en 1830. Rétabli en 1831.

Comme nous l'avons déjà dit, en 1830, l'amine es-sekka fut suspendu de ses fonctions, devenues un peu illusoires, puisque la Monnaie indigène ne frappait plus.

L'industrie de la bijouterie fonctionna, sans aucun contrôle, jusqu'en 1831.

A cette date, un nouvel amine fut nommé pour réprimer les abus et les fraudes : mais ses attributions restreintes n'étaient définies par aucun règlement.

Il s'agissait seulement de maintenir, pour les indigènes, un mode de contrôle auquel ils étaient habitués, et qui avait toute leur confiance.

M. le baron Pichon, intendant civil, relate dans son livre, *Alger sous la domination française, en 1832*, qu'il fut alors question de créer une Garantie des métaux précieux. Ce service devait entraîner une dépense annuelle de dix mille francs, mais il était assuré d'une compensation par un revenu correspondant de quinze mille francs. Le baron Pichon estimait que la création de cet établissement était prématurée et le service de la Garantie suffisamment assuré, d'après les

OUARDA.
(Épingle trembleuse.)

anciens errements, par le fonctionnaire maure qui portait le nom d'*amine es-sekka* (chef de la Monnaie).

« A quoi bon, disait-il, un service savamment organisé pour » essayer des bijoux grossièrement confectionnés par les indigènes » de la ville et de la montagne, bijoux semblables à ceux des sauvages » d'Amérique ? Le Maure qui remplit les fonctions d'amine est » honorable et suffit bien aux Arabes. »

Pétition Vallier.

On retrouve, dans les Archives des bureaux de la rue Bruce, une pétition adressée, le 2 octobre 1843, au ministre de la Guerre par M. Vallier, demeurant 4, rue de Toulon, à l'effet d'obtenir la création d'un service de Garantie. M. Vallier venait d'être indignement trompé dans ses achats et voulait éviter à d'autres acquéreurs une aussi désagréable surprise. Il faut dire que les fonctions d'amine es-sekka, une première fois rétablies, avaient été de nouveau supprimées.

La pétition Vallier eut pour résultat la nomination d'un amine (arrêté gouvernemental du 2 novembre 1843).

Dans les années qui suivirent, les plaintes adressées par certains marchands européens ne furent pas moins vives et moins pressantes. Tous insistèrent pour l'établissement d'un contrôle de Garantie, afin d'éviter, à l'avenir, le risque d'acheter de faux bijoux pour des bijoux en métal précieux.

Les fraudes de toutes sortes, pratiquées par des commerçants peu scrupuleux, étaient masquées par les introductions d'arsenic jaune. Nous verrons, au chapitre du Truquage, que cette matière, savamment employée, permet de faire passer pour de l'or, aux yeux des acheteurs peu expérimentés, un alliage formé de 2/3 de cuivre et seulement d'un tiers d'or, ou bien encore de présenter pour de l'argent un alliage dans lequel il n'entre qu'une moitié d'argent.

Premier projet d'ordonnance ministérielle.

Le Ministre écrivit à ce sujet au Maréchal Gouverneur général, pour lui proposer un projet d'ordonnance ayant pour but de rendre applicables à l'Algérie les lois et règlements relatifs à la surveillance du titre des métaux précieux et à la perception des droits de garantie. Malgré ce bon mouvement, l'établissement du Contrôle n'allait pas être décidé de sitôt.

Rapport de Colmont.

Dès le 24 décembre 1844, M. de Colmont, inspecteur général des Finances, faisait un rapport au Ministre de la Guerre, au sujet du mode d'essai des montres étrangères et de la situation du commerce de l'horlogerie française en Algérie. Ce haut fonctionnaire exposait

notamment, que l'horlogerie étrangère mettait tout en œuvre pour parvenir à échapper aux droits de douane établis par la France en Algérie, afin de protéger l'industrie nationale. « Les montres étran- » gères, disait-il, sont présentées, après leur entier achèvement, au » bureau de Garantie. Sous prétexte qu'elles ne pourraient être grattées sans détérioration, elles ne sont essayées qu'à la pierre de touche. » M. de Colmont concluait en faisant ressortir que l'essai au touchau ne pouvait pas accuser un résultat aussi précis que l'essai à la coupelle, et que, d'autre part, l'expéditeur étranger réalisait sur son concurrent français un bénéfice afférent à la nature même de ces deux sortes d'essais. Le procédé au touchau entraînait, en effet, le paiement d'un droit de 0 fr. 20 par hectogramme d'argent, tandis que la coupellation de 2 kilogrammes du même métal assurait à l'essayeur une rétribution de 0 fr. 80.

Réponse du Directeur des Contributions indirectes.

24 avril 1845. — Le Directeur général des Contributions indirectes répondit, à cette date, au Ministre, en discutant les termes du rapport de M. de Colmont et en faisant ressortir qu'un essayeur un peu expérimenté ne peut pas se tromper, d'une façon sensible, entre un essai fait au touchau et un autre fait à la coupelle. M. de Colmont avait déclaré que le grattage n'abîmait pas les montres, la prise d'essai n'étant que d'un décigramme par fraction de dix grammes. Or, dans la pratique, on prélève ordinairement cinq décigrammes ou un demi-gramme pour rendre plus facile l'opération de la coupelle. Le Directeur général des monnaies estimait que, d'ailleurs, en cas de doute, on devait recourir à l'essai à la coupelle.

8 mai 1845. — L'Administration algérienne devait, quinze jours plus tard, revenir à la charge sur cette question.

Intervention du Directeur des Douanes.

TABAA.

Poinçon des amines avant 1839 (1) portant *Deheb* (or).

Le Directeur des Douanes fit également un rapport, au sujet de l'importation des montres étrangères, et y annexa un tableau établissant qu'en 1840, l'importation des montres françaises dans la colonie avait été de 521 contre 62, fabriquées à l'étranger. En 1843, la proportion avait changé, mais à notre entier désavantage : les bureaux de la Douane avaient constaté l'entrée, en Algérie, de 2.176 montres étrangères, tandis que le nombre des produits de notre industrie n'était que de 672.

(1) S'insculpait, dit-on, très rarement.

Proposition Gréterin.

Comme on le voit, jusqu'ici tout le monde s'accordait à signaler le mal, mais personne n'indiquait de remède.

10 juin 1845. — Cependant, le Directeur général des Douanes, M. Gréterin, indiqua le moyen de rétablir l'égalité entre les deux horlogeries, française et étrangère, en Algérie. Les montres étrangères, n'étant revêtues d'aucun poinçon, se vendaient à un prix fort inférieur à celui des montres françaises, qui avaient acquitté les droits de garantie. Il était à craindre que cet état de choses ne servît d'encouragement à la fraude, surtout aux horlogers suisses récemment établis à Alger. Aussi pour y remédier, M. Gréterin préconisa la préparation, par la direction générale des Contributions indirectes, d'un projet d'ordonnance royale pour la création d'un bureau de Garantie à Alger. Toute la question pouvait se résumer de la façon suivante : Les montres étrangères reçues directement de Suisse ou d'un autre pays, par l'intermédiaire de la France, payaient un droit de douane oscillant entre 0 fr. 18 et 1 fr. 50 par pièce. Les montres d'origine française étaient exemptes de cette taxe d'entrée, mais, par contre, soumises, avant leur expédition de la métropole, aux droits de garantie en vigueur. D'où inégalité choquante dans la façon dont étaient traités ces produits similaires. On estimait alors que, par suite de l'absence d'un contrôle de Garantie à Alger, le Trésor avait perdu, depuis l'année de l'occupation, une somme peut-être supérieure à 600.000 francs.

Approbation du Ministre des Finances.

Le Ministre des Finances appuya de sa haute autorité les conclusions du rapport du Directeur général des Douanes, et engagea vivement son collègue du département de la Guerre à soumettre à la signature du roi l'ordonnance nécessaire à cette réforme. Il lui adressa, en outre, un projet de création d'un bureau de Garantie, projet élaboré par l'administration des Contributions indirectes, de concert avec celle des Monnaies.

Rapport du Directeur des Affaires de l'Algérie.

28 août 1845. — Un rapport fut fait au Ministre des Finances par la direction des Affaires de l'Algérie, relativement aux matières d'or et d'argent. Nous donnons, ci-dessous, une courte analyse de ce document et la reproduction textuelle du projet d'ordonnance que le département des Finances y avait joint.

Il est d'abord question, dans le rapport fait au Ministre, des nominations récentes d'amines, et le Directeur général cite cette

phrase significative de l'arrêté du 2 septembre 1843 : « ... en attendant que le contrôle de la Garantie puisse être régulièrement institué en Algérie. » L'altération des métaux dans les ouvrages d'or et d'argent, constituant une véritable fraude, la concurrence désastreuse faite à l'horlogerie française par l'importation étrangère, la circulation de produits non revêtus du poinçonnage, la falsification des bijoux par une substance aussi nuisible que l'arsenic, semblaient à l'auteur du rapport les raisons déterminantes d'arrêter de tels abus, par des mesures promptes et efficaces.

L'application de la loi du 9 novembre 1797, prescrivant la saisie des ouvrages falsifiés et la comparution des délinquants devant les tribunaux, paraissait au rapporteur le meilleur moyen de couper court aux fraudes dont le public et le Trésor sont dupes.

Le Ministre des Finances prit en si sérieuse considération le rapport, qu'il fit rédiger et soumettre au roi le projet d'ordonnance suivant : *Projet d'ordonnance du Ministre des Finances.*

MINISTÈRE DE LA GUERRE

LOUIS-PHILIPPE, Roi des Français,

A tous présents et à venir, Salut !

Vu la loi du 19 brumaire an VI, sur la garantie des matières d'or et d'argent ;

Vu notre ordonnance, en date du 15 avril 1845, sur la réorganisation de l'administration générale en Algérie ;

Considérant qu'il importe, autant pour la loyauté des transactions que dans l'intérêt du commerce français, de soumettre, en Algérie, les ouvrages d'or et d'argent aux conditions de titre exigées de la fabrication métropolitaine ;

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'État de la Guerre, Président du Conseil,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier

A partir du 1er janvier 1846, les lois et règlements concernant, en France, la surveillance du titre et la perception des droits de garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent, seront appliqués dans l'Algérie.

Art. 2

Il sera établi, à cet effet, à Alger, à Oran et à Constantine, un bureau de Garantie pour faire l'essai et constater le titre des ouvrages d'or et d'argent, fabriqués en Algérie ou provenant de fabriques étrangères. Les ouvrages

importés en Algérie et provenant de fabrique étrangère seront, après acquittement des droits de douane, dirigés sur lesdits bureaux, sous les formalités prescrites par la loi du 19 brumaire an VI et celle du 2 juillet 1836.

ART. 3

Les matières et ouvrages d'or et d'argent y seront marqués des poinçons et bigornes de contremarque, dont la forme a été déterminée par notre ordonnance du 7 avril 1838.

Le signe caractéristique du bureau d'Alger sera un ب, celui du bureau d'Oran un ج, celui du bureau de Constantine ف.

ART. 4

Aussitôt après la promulgation de la présente ordonnance, notre Ministre secrétaire d'État de la Guerre fera publier, sous forme d'état, les principales dispositions des lois, décrets et règlements en vigueur touchant la garantie, reconnus applicables à l'Afrique française.

ART. 5

Dans le délai de trois mois, à partir du jour où les bureaux de Garantie seront organisés, tout fabricant ou commerçant, détenteur d'ouvrages d'or et d'argent fabriqués en Algérie, ou importés en Algérie de fabrique étrangère, non marqués des poinçons ci-dessus désignés, sera tenu de les porter auxdits bureaux pour les soumettre à l'essai, à la marque et au paiement des droits.

ART. 6

Notre Ministre Secrétaire d'État de la Guerre, Président du Conseil, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au *Bulletin des lois*.

Fait à

Louis-Philippe refuse sa sanction.

Mais l'établissement de la Garantie devait rencontrer le plus sérieux obstacle : l'opposition du roi Louis-Philippe.

Une note ministérielle, en date du 10 janvier 1846, nous apprend que le roi a fait connaître qu'il n'y avait pas lieu de donner suite au projet d'ordonnance soumis à sa sanction, « parce que cela porterait atteinte aux habitudes de fabrication et au commerce des bijoutiers indigènes. »

Louis-Philippe couvrant de son autorité souveraine les petites fraudes du commerce algérien ! On avouera que cela est assez piquant.

La question ne devait être reprise que quelques années plus tard.

Propositions du Préfet d'Oran.

28 septembre 1854. — D'après les propositions faites au Gouverneur général, par le Préfet d'Oran, chaque bureau de la Garantie devait être composé de la manière suivante :

1° D'un Contrôleur spécial, au traitement de 3.000 francs, supplément colonial non compris, nommé par le Ministre des Finances, sur la présentation de la Commission des monnaies ;

2° D'un essayeur, nommé par le Préfet du département, sur la production d'un brevet de capacité délivré par la Commission des monnaies. Cet essayeur serait choisi parmi les pharmaciens du chef-lieu et aurait pour traitement les indemnités accordées par l'article 63 de la loi du 19 brumaire an VI ;

3° Du Receveur des Contributions diverses, nommé spécialement à cet effet par le Directeur général des Douanes et des Contributions indirectes, mais sans indemnité, comme cela existe en France, sauf le remboursement des frais de bureau, que l'on peut évaluer à 300 francs ;

4° D'un chaouch interprète, au traitement de 600 francs.

Enfin, dans le cas où le Contrôleur serait chargé des vérifications extérieures, dont il a été parlé plus haut, il y aurait lieu de lui accorder une indemnité de 800 francs, pour frais de tournées.

Soit une dépense totale de 5.100 francs, dans laquelle ne sont pas prévus les frais occasionnés par le logement, puisque aux termes de l'article 44 de la loi précitée, l'Administration du département serait tenue de procurer le local convenable pour le bureau de Garantie.

Ce rapport concluait, en outre, à l'adoption de plusieurs titres légaux : 920/1000 et 840/1000 pour l'or, 950/1000 et 800/1000 pour l'argent; plus, pour ces deux métaux, la création d'un troisième titre à 700/1000, avec une tolérance de 3/1000.

Ces titres, une fois établis, les commerçants devaient s'y soumettre absolument, sauf à encourir les pénalités indiquées par la loi. Les frais de premier établissement, d'après l'estimation, ne pouvaient être très inférieurs aux frais de perception.

Les Contrôleurs avaient à faire des tournées périodiques pour vérifier la tenue des registres des orfèvres et faire observer les lois et règlements régissant la fabrication et la vente des ouvrages en métaux précieux.

Le nombre des orfèvres ne fut pas jugé assez considérable pour comporter la création d'un contrôle de Garantie. D'autre part, cette installation aurait restreint la vente, soit par l'élévation du titre, soit par le paiement des droits.

Le Gouvernement français laissa subsister les anciens usages.

Décret qui institue la Garantie.

Cependant, un décret du 24 juillet 1857, préparé par le Directeur général des Douanes, M. Gréterin, fut signé par Napoléon III pour l'établissement du Contrôle en Algérie, comme on le verra par le document suivant :

DÉCRET

POUR L'ÉTABLISSEMENT DU CONTRÔLE EN ALGÉRIE

ARTICLE PREMIER

Il est établi en Algérie des bureaux de Garantie pour faire l'essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y seront présentés.

ART. 2

Les lois, décrets et ordonnances, tarifs et règlements, en vigueur en France sur la matière, sont rendus applicables à l'Algérie, en ce qui concerne la fabrication et la vente desdits ouvrages d'or et d'argent.

ART. 3

Par application des dispositions de l'article précédent, les ouvrages d'or et d'argent expédiés de France en Algérie ou d'Algérie en France doivent, sans exception, être revêtus de l'empreinte des poinçons français, de titre et de garantie en vigueur, et, dans aucun cas, ils ne peuvent être admis au bénéfice de la restitution des deux tiers du droit.

ART. 4

De même qu'en France, il y a en Algérie trois titres légaux pour les ouvrages d'or et deux pour les ouvrages d'argent, savoir :

Pour l'or..........	le 1er, de 920/1000 ;
	le 2e, de 840/1000 ;
	le 3e, de 750/1000.
Pour l'argent......	le 1er, de 950/1000 ;
	le 2e, de 800/1000.

La tolérance des titres pour l'or est de 3/1000, et celle des titres pour l'argent, de 5/1000.

ART. 5

La garantie des titres des ouvrages et matières d'or et d'argent est assurée, en Algérie, par des poinçons semblables à ceux qui ont cours en France. Le poinçon de chaque bureau de Garantie a une marque distinctive qui est déterminée par l'administration des Monnaies.

ART. 6

Les fabricants et marchands d'objets d'or et d'argent sont tenus, dans le délai d'un an, à compter de la promulgation du présent décret, de porter au bureau de Garantie de leur circonscription les ouvrages d'or, d'argent et de vermeil sans marque, ou déjà marqués de poinçons français d'exportation, pour y recevoir l'empreinte des poinçons de titre et de garantie et y acquitter les droits.

Les objets marqués des poinçons usités chez les nations étrangères sont considérés comme étant dépourvus de toute empreinte, et conséquemment assujettis, dans le même délai, aux formalités sus-indiquées.

ART. 7

Nos Ministres Secrétaires d'État aux départements de la Guerre et des Finances sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et au *Moniteur universel*.

Fait à Plombières, le 24 juillet 1857.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le Ministre d'État
et de la Maison de l'Empereur,
chargé de l'intérim
du ministère des Finances,
Signé : Achille FOULD.

Le Maréchal de France,
Ministre Secrétaire d'État
au département
de la Guerre,
Signé : VAILLANT.

Pour copie conforme :
Le Conseiller d'État, Directeur général
des Douanes et des Contributions indirectes,
Signé : Th[re] GRÉTERIN.

De grandes difficultés durent s'élever encore. Des influences locales retardèrent l'établissement de la Garantie, car le décret du 24 juillet 1857 ne devint définitif et ne fut rendu applicable que par l'arrêté impérial suivant, promulgué deux ans après, le 25 mai 1859 : *Arrêté impérial promulguant le décret.*

MINISTÈRE DE L'ALGÉRIE ET DES COLONIES

ARRÊTÉ

AU NOM DE L'EMPEREUR.

Le Ministre Secrétaire d'État de l'Algérie et des Colonies,

Vu le décret du 24 juillet 1857, qui a rendu applicable à l'Algérie les lois et règlements de la métropole, concernant les droits de garantie sur les matières d'or, d'argent et de vermeil.

Vu les arrêtés successifs de l'Administration locale, qui ont confié, depuis 1832, à des essayeurs indigènes, le soin de procéder au contrôle des matières d'or et d'argent, moyennant la rétribution d'un droit fixé d'avance à leur profit, et payable par les assujettis.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — A partir de la notification qui leur aura été faite du présent arrêté, les essayeurs indigènes, désignés sous le nom d'*amine el-fodda* et *es-sekka*, cesseront d'avoir qualité pour procéder au contrôle des objets d'or, d'argent et de vermeil.

ART. 2. — Les Préfets feront connaître au public, dans le plus bref délai, et par voie d'affiches, le jour de l'ouverture du bureau de Garantie afférent à leur circonscription respective.

ART. 3. — Une recense de tous les objets d'or, d'argent et de vermeil existant aujourd'hui entre les mains des fabricants et marchands de l'Algérie, devra être effectuée, dans le délai indiqué par les Préfets, à partir du jour de l'ouverture de chaque bureau de Garantie.

ART. 4. — Sont et demeurent abrogées les dispositions contraires à la teneur du présent arrêté, dont l'exécution est confiée, tant aux Préfets, en territoire civil, qu'aux Généraux commandant les divisions, en territoire militaire.

Paris, le 25 mai 1859.

Signé : Cte DE CHASSELOUP-LAUBAT.

Installation du nouveau service.

Comme on l'a vu précédemment, l'organisation spéciale des amines es-sekka fut maintenue, malgré le décret du 24 juillet 1857, jusqu'au 25 mai 1859, date à laquelle un arrêté créa des établissements de Garantie, gérés par des Contrôleurs.

Proclamation Vallières.

En prenant ses fonctions, le nouveau contrôleur, M. Vallières, fit insérer en arabe dans le *Mobacher*, journal officiel de la colonie, la note suivante :

« Vous ne devez pas ignorer, vous, enfants de l'Algérie, que les anciens amins-foddhah sont remplacés par un service tout français connu sous la dénomination de Contrôle de Garantie et qui fonctionne déjà dans les trois provinces, à la satisfaction générale.

» Le service actuel a, en effet, sur la manière d'opérer des anciens amins, des avantages dignes d'attirer votre confiance :

» 1° Les fonctionnaires chargés de ces attributions possèdent toutes les connaissances théoriques et pratiques de leur service ;

» 2° La présentation au Contrôle de tous les bijoux est obligatoire ;

» 3° Les ouvrages d'or, d'argent ou de vermeil qui ne sont pas reconnus à l'un des titres légaux, sont brisés ;

» 4° Les bijoux doivent porter deux espèces de marques : celle du fabricant et celles d'un ou de plusieurs poinçons de Garantie, selon le cas ;

» 5° Les ouvrages trouvés chez les marchands et fabricants, non poinçonnés à bas titre ou irrégulièrement fabriqués, sont saisis, donnent lieu à de fortes amendes et entraînent parfois des peines plus sévères encore.

» Vous conviendrez qu'avec de pareils moyens, il est facile d'assurer à la bijouterie les qualités qu'elle doit posséder.

» Désormais, défiez-vous donc de ces orfèvres ambulants qui parcourent vos tribus. Ne leur confiez plus vos douros pour les convertir en khalkhals ou rédifs, parce qu'ils vous trompent, en mélangeant à votre argent fondu, une forte proportion de cuivre, d'arsenic ou d'antimoine.

» Quand vous aurez des bijoux à acheter, adressez-vous de préférence aux fabricants des grandes villes et exigez les marques de garantie.

» N'oubliez pas aussi que l'acheteur a le droit de réclamer de son vendeur une facture datée, signée et énonçant :

» 1° La désignation des objets vendus et leur prix ;

» 2° La nature en métal ;

» 3° Le poids en grammes ;

» 4° Le titre exprimé en millièmes.

» Tous ces renseignements ont pour but de vous éclairer, indigènes, sur l'utilité et l'importance du nouveau Service de la Garantie des ouvrages d'or et d'argent. »

Application de la loi.

Loin de nuire au développement du commerce de la bijouterie, le régime nouveau allait, au contraire, sauvegarder les intérêts des commerçants honnêtes. Aussi se soumirent-ils facilement, dans les principaux centres, à l'application de la nouvelle loi.

Les bijoutiers de Miliana, Aumale, Médéa, apportèrent alors à pied le travail de plusieurs mois. Les difficultés du voyage empêchèrent seules les orfèvres de Boghari et de Laghouat de se présenter au Contrôle.

Il faut reconnaître encore que si la loi nouvelle ne créait pas de difficultés aux Européens il n'en était pas de même pour les indigènes. Leurs objets d'argent, toujours massifs et d'un cachet grossier, n'avaient jamais un titre supérieur à 750/1000. Ignorants des notions élémentaires de l'alliage, ils avaient toujours procédé au hasard et ne savaient pas faire un lingot à un titre déterminé. Aussi venaient-ils le faire essayer avant de le travailler.

Poinçons venus de Paris.

La Garantie dut, pour fonctionner, demander à Paris les poinçons de maître à l'usage des fabricants, parce qu'il était impossible de les faire graver sur place. Une planche en cuivre, une série de lettres et

de chiffres furent déposées au bureau des Poids et Mesures, afin que l'on pût procéder à l'insculpation.

Pour faciliter les opérations du Contrôle avec les points éloignés du département, les bijoutiers furent autorisés à déposer chez le Receveur des Contributions diverses de leur résidence, dans des boites ficelées, cachetées et contresignées par les Receveurs, les matières précieuses destinées à l'essai. Il n'était que juste de ne pas ajouter au montant des droits de garantie les frais onéreux d'un transport par les Messageries, transport qui, en 1859 surtout, eût coûté fort cher.

Le Contrôle à Oran.

29 septembre 1859. — Le Contrôle d'Oran fut, en vertu d'un arrêté préfectoral ouvert, à partir du 1er octobre suivant, les mardi et vendredi de chaque semaine, de 8 à 10 heures du matin, pour la réception des ouvrages soumis à la marque et aux droits.

Organisation des bureaux d'Alger.

A Alger, le service fonctionna à compter du 1er juin de la même année, dans un local situé au 3e étage du n° 4 de la rue Boutin, en vertu d'un bail, signé le 1er octobre 1858. Huit pièces étaient affectées au Contrôle. On y accédait par un escalier arabe de 57 marches, dont la raideur fit, dès le début, le désespoir du Contrôleur.

Les assujettis peu agiles, qui passaient leur journée courbés en deux par leur travail, ne pouvaient les gravir sans souffrance. Cette ascension les forçait à s'arrêter pour souffler un peu. Ils faisaient leur entrée dans les bureaux, en se plaignant de leur fatigue.

En outre, l'orientation du laboratoire était mauvaise. L'élévation de température occasionnée par les essais à la coupelle rendait, lorsque venait le soleil, le séjour intolérable ; aussi le Contrôleur demanda-t-il à être autorisé à opérer surtout par la voie humide.

Dès l'ouverture du bureau, on procéda à la recense du stock des magasins. On reconnut alors que les bijoux à bas titre offraient un alliage très faible, aux points multiples des soudures. Certains objets de mauvais aloi cassaient même comme du verre, au moment de l'application du poinçon ; ce qui, entre parenthèses, occasionna la mise hors d'usage d'un assez grand nombre de poinçons.

Tireurs d'or.

Quelques jours après, les tireurs d'or et d'argent demandaient à continuer leur profession chez eux, avec leur propre filière, et à travailler des lingots au-dessous de 950/1000. Ils exposaient qu'en France, les argues ou bancs à tirer avaient leur trou, fait avec un

poli parfait, dans une pierre dure, ce qui permettait de travailler au titre de 980/1000.

Premières recettes.

La recense du premier mois d'exercice, dont nous avons parlé plus haut, donna comme valeur des pièces marquées, 17.816 francs. Le poids en or était de 373 hectogrammes, et en argent de 4.906 hectogrammes. Les droits d'essai s'élevèrent à 656 francs, ceux de garantie à 14.861 francs. Dans ces chiffres, la fabrication indigène représentait les 2/3 pour l'or et la moitié pour l'argent.

14 juillet 1860. — Le Contrôleur spécial de la Garantie, à Alger, proposa d'établir 12 bureaux nouveaux en Algérie, et de décider que, dans toutes les villes où le service l'exigerait, le pharmacien en chef de l'hôpital militaire remplirait de droit, et obligatoirement, les fonctions d'essayeur. Il demanda, en outre, que les agents de la Garantie fussent dispensés, dans leurs visites chez les fabricants ou marchands d'or et d'argent, de la présence officielle du commissaire de police ou d'un officier municipal. Il proposa ensuite d'abroger l'obligation de rédiger lesdits procès-verbaux sur les lieux mêmes où la fraude était constatée, et d'autoriser le dépôt des objets saisis au greffe de la justice de paix la plus voisine de l'endroit où la contravention venait d'être constatée. Le dernier desideratum, formulé, était l'adjonction d'un sous-contrôleur.

Après examen, la plus grande partie de ces propositions furent rejetées comme présentant de grandes difficultés d'application et offrant de graves inconvénients.

Disparition des monnaies, transformées en bijoux.

Février 1861. — Le Contrôleur d'Alger, revenant à la charge, proposa de créer, dans plusieurs villes éloignées du chef-lieu, des bureaux secondaires d'essai et de marque, en déterminant la circonscription territoriale de chacun. Il signala également dans son rapport le danger de la disparition des pièces d'argent et d'or, transformées en bijoux.

Le poids moyen des objets présentés au Contrôle, en 1861, était excessivement élevé, et atteignait plus de 40 grammes. Ces bijoux étaient confectionnés grossièrement, sans art, blanchis très souvent ; avec les aspérités brunies, ils n'avaient généralement qu'une forme matérielle étant livrés tels qu'ils sortaient de la matrice, du marteau ou de la filière. Les industriels israélites, qui avaient le monopole de cette fabrication, disaient que les Kabyles et les Arabes de l'intérieur, à qui ces objets étaient destinés, les rejetteraient si le fini donnait à ces bijoux une autre apparence.

Avertissements au public.

12 février 1862. — Le *Mobacher*, journal officiel de l'Algérie, prévenait de nouveau le public que tout acheteur de bijoux d'or ou d'argent avait le droit d'exiger du vendeur une facture, contenant les indications suivantes :

1° Désignation des objets vendus ;

2° Espèce du métal (or ou argent) ;

3° Poids en grammes ;

4° Titre.

Inconvénient des petits poinçons.

28 novembre 1862. — Le Contrôleur de la Garantie, à Constantine, fit remarquer que, par leur grand développement, les bijoux se prêtaient admirablement à l'empreinte de la tête de médecin grec ou de celle de Minerve, selon la nature du métal. Mais le poinçon de petite garantie, difficile à voir à l'œil nu, n'était pas sans offrir des inconvénients. « On n'ignore pas, disait-il, que, pour les indigènes, plus la marque est apparente, plus elle inspire de confiance à ces natures primitives qui se dispensent rarement d'examiner l'empreinte légale (tabâa) apposée sur le bijou. Les détails du crabe et de la contremarque, ainsi que ceux de la tête de cheval, sont généralement noyés dans l'imperfection du travail. Cela permet aux faux poinçons de rivaliser parfois avec le poinçon de la Monnaie. Il est difficile de remédier à cet état de choses. Les ouvriers indigènes, n'ayant d'autres outils que la lime et le marteau, ne paraissent pas disposés à modifier leurs procédés de fabrication et à les rendre, sinon plus difficiles, du moins plus dispendieux. D'ailleurs, leur but est suffisamment atteint, puisque avec des moyens très simples, ils donnent satisfaction aux femmes indigènes, dont les exigences artistiques ne vont pas loin. »

Précautions pour le poinçonnage.

1863. — Le Contrôleur de la Garantie se préoccupait de savoir à quelle limite de titre devait s'appliquer le poinçon dit « étranger. » En effet, les instructions de l'Administration des Monnaies étaient les suivantes :

Seront marqués du poinçon E T, les ouvrages dont le titre aura paru trop faible et qui seront reconnus pour être de fabrication étrangère.

Le Contrôleur trouvait ces indications trop peu précises. En Algérie, beaucoup plus qu'en France, les ouvrages à bas titre, provenant de fabrication étrangère, tant ancienne que nouvelle, abondaient à cette époque.

Beaucoup de ces bijoux, sous l'action du touchau, produisaient une

effervescence et ne laissaient qu'une faible trace d'argent sur la pierre de touche, trace qui, d'ailleurs, disparaissait en totalité au moindre frottement d'un tampon. La Garantie refusait alors d'appliquer le poinçon E T et soulevait ainsi les réclamations des commissaires-priseurs, dans les ventes du Mont-de-Piété. Il semblait au Contrôleur que l'empreinte du poinçon E T pouvait égarer l'opinion publique et mal éclairer la religion de l'acheteur. En un mot, il fallait, à son avis, éviter que l'acquéreur d'un bijou revêtu de l'empreinte d'un poinçon eût jamais à subir, *a priori*, une perte quelconque en revendant l'objet, et pût reprocher au Service d'avoir garanti un bijou d'une valeur infime, en raison de son titre.

Les commissaires-priseurs et le Contrôle. Maintien du titre légal.

1864. — De nouvelles difficultés surgirent entre les commissaires-priseurs chargés de la vente et le Contrôle. Ces officiers ministériels se plaignaient que l'on brisât, après l'essai, de véritables objets d'art. Le Contrôleur leur fit connaître que l'essayeur était seul juge de l'opportunité de briser ou non les pièces ; que, d'ailleurs : 1° l'essai se faisait à la pierre de touche (décision ministérielle du 15 juillet 1824) ; 2° tous les objets reconnus au titre légal étaient marqués des poinçons en cours de service (même décision) ; 3° tout objet de fabrication étrangère, reconnu trop faible à l'essai, était marqué du poinçon E T (même décision) ; 4° les ouvrages doublés ou fourrés de matières étrangères, fer, cuivre, plomb, gomme laque, devaient être brisés, dans l'intérêt du public et du commerce ; 5° lorsque la vente du Mont-de-Piété ou toute autre vente publique comprenait des objets d'or ou d'argent, le commissaire-priseur devait en donner avis, en temps opportun, pour permettre de venir procéder à la vérification des nantissements ou des lots.

Le Contrôleur ajoutait, dans sa réponse, qu'il n'était appelé qu'au titre de vérificateur et non d'essayeur, et que, par suite, sa mission se bornait à établir la distinction entre les objets poinçonnés et ceux qui ne l'étaient pas, ou qui encore étaient revêtus de marques inadmissibles. Il concluait enfin que le maintien du titre légal devait primer toute autre considération, dans un siècle où l'imitation de l'antique n'était plus qu'un jeu pour la galvanoplastie.

Argent kabyle.

14 novembre 1867. — Une vérification du service de la Garantie dans le magasin d'un bijoutier fit rencontrer des objets en argent, à un titre très inférieur à celui prescrit par la loi. Au touchau,

ils donnaient de 4 à 500 millièmes, tandis que le 2e titre légal est de 800 millièmes.

L'orfèvre allégua, pour obtenir un sursis à une mesure de rigueur, que ces objets étaient de fabrication kabyle et n'étaient ni achetés ni revendus comme étant en argent. Bijoux de pure fantaisie, ils offraient un grand attrait pour les étrangers.

Le Contrôleur ne se rangea pas à l'avis du bijoutier, estimant, avec raison, que tolérer la mise en vente de pareils bijoux était vouloir aller à l'encontre des prescriptions de l'article 4 de la loi du 19 brumaire an VI. De plus, il demanda à l'Administration supérieure de prescrire aux bureaux arabes d'empêcher que cette fabrication illicite ne pût être tentée ni en Kabylie, ni dans les territoires de commandement. Pour rester dans les limites des prescriptions légales, il n'y avait qu'à fabriquer, pour les bourses modestes, des bijoux en maillechort.

Depuis le 8 juillet 1863, la question de savoir jusqu'à quelle limite du titre devait s'arrêter l'application du poinçon ET, se trouvait à l'étude en France. Elle fut à nouveau soulevée, et cette fois résolue.

Limite du titre.

26 avril 1869. — La Monnaie décida que pour les ventes du Mont-de-Piété ce poinçon serait appliqué à l'avenir seulement sur tous les ouvrages d'or et d'argent dont le titre ne serait pas inférieur à 501 millièmes.

8 septembre 1869. — Les fabricants et marchands bijoutiers de Médéa sollicitèrent l'établissement dans cette ville d'un Contrôle de garantie. Déjà, le 10 décembre 1860, le Contrôleur d'Alger avait fait un rapport favorable à ce sujet. Nous avons vu, au chapitre des Amines, qu'ils désiraient en outre la nomination, au poste de Contrôleur, de l'ancien amine de la localité. Cette pétition n'obtint aucun résultat.

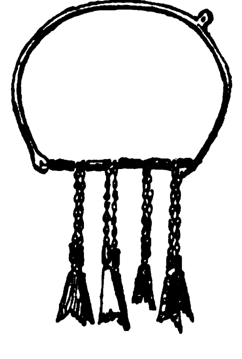
Médéa et Laghouat sollicitent un Contrôle.

25 février 1870. — Le conseil municipal de Laghouat, étant donné l'éloignement du Contrôle d'Alger, sollicita la création, dans cet avant-poste du Sud, d'un bureau secondaire de Garantie. Pour s'éviter des déplacements onéreux ou des envois, par les Messageries, de colis qui auraient coûté fort cher, les orfèvres de la région lançaient dans le commerce une quantité considérable de bijoux de fabrication clandestine. La municipalité estimait à 100.000 francs la valeur des objets fabriqués ; en raisonnant sur le chiffre de 500 kilogrammes d'argent, les droits de garantie perdus pouvaient s'élever annuelle-

ment à 6.000 francs, les droits d'essai à 1.000 francs. Les frais de gestion ne devaient pas dépasser 850 francs. De l'avis du Contrôleur d'Alger chargé d'instruire cette pétition, ces chiffres étaient très admissibles; il fallait même, selon lui, compter en outre 5 kilogrammes d'or travaillé chaque année à Laghouat, ce qui représentait un droit de garantie de 1.200 francs et un d'essai de 450 francs. Il estimait que l'installation, dans le Sud, d'un Contrôle secondaire, rendrait plus de service et offrirait plus de profit que le maintien, dans le département de Constantine, de certains bureaux dont la disparition passerait inaperçue.

Les Soltani devenus des bijoux.

28 février 1874. — Les services de la Garantie d'Alger, d'Oran et de Constantine furent consultés au sujet du commerce considérable de monnaies dites « soltani, » frappées antérieurement à la conquête d'Alger par les deys, et que les bijoutiers juifs employaient en colliers pour garnir les coiffures appelées chéchias.



ALLAGA TCHOUTCHANA
de Batna.
(Boucle d'oreille de négresse.)

La question était de savoir si les soltani employés devaient être soumis au poinçonnement.

L'avis du service de Constantine fut que les anciennes monnaies algériennes, n'ayant plus de cours, ne pouvaient qu'être assimilées aux matières d'or et d'argent ordinairement employées par les bijoutiers.

La Garantie d'Oran proposa de tolérer la mise en circulation des soltani d'origine ancienne, en les considérant comme médailles ou jetons, et de les soumettre aux droits de garantie par l'application du poinçon spécial E T, lorsqu'ils seraient utilisés dans la bijouterie indigène.

Alger constata que les soltani étaient, le plus souvent, une imitation très inexacte des pièces authentiques, et à un titre inférieur. Il paraissait, par conséquent, rationnel de les considérer, non comme fausse monnaie, mais comme pièces de fantaisie, et de les classer dans la catégorie des médailles et jetons. Le service d'Alger était d'avis d'étendre cette faveur aux boudjous (monnaie d'argent ayant la même origine que les soltani), quand ils étaient montés, par les fabricants indigènes, en colliers, diadèmes ou bordure de chéchias, car, alors, percés, ils n'étaient plus que des monnaies dénaturées,

employées dans leur forme entière, sans soudure, à des parures d'or et d'argent. Il estimait en outre qu'il y avait lieu de dispenser les soltani du droit de garantie, lorsqu'ils étaient enchâssés simplement dans un cercle en or, comme le sont, en bijouterie, les camées ou les pierres gravées.

Décision de la Monnaie pour les soltani-bijoux.

22 août 1874. — L'avis du Directeur de l'administration des Monnaies et Médailles fut que les soltani refusés dans les caisses publiques de l'Algérie pouvaient continuer à servir dans les transactions particulières entre indigènes, et qu'il y avait lieu de réprimer sévèrement la fabrication des soltani imitant les pièces anciennes. Quant à leur emploi pour la confection des bijoux, les monnaies perdant leur caractère légal dans la transformation qu'on leur faisait subir, le droit de garantie devait s'exercer sur les bijoux, sans déduction du poids des pièces qui entrent dans leur composition. Cette règle était appliquée aux monnaies courantes, montées en bijoux, à plus forte raison devait-elle être suivie pour les monnaies n'ayant plus cours légal.

Mais la Monnaie estimait que c'était le poinçon de petite garantie qui devait être employé, puisque le titre des soltani était de 800 à 811 millièmes, c'est-à-dire supérieur au troisième titre d'or français. Les soltani de provenance incertaine devaient être brisés si l'essai n'accusait pas, au moins, le troisième titre de 750/1000.

Il en advint que, pour éviter cet inconvénient, les faux soltani furent fabriqués au titre légal minimum, représentant ainsi une valeur inférieure à celle des anciennes pièces dont le titre dépassait parfois 940/1000.

Janvier 1872. — Le Directeur des Monnaies envoya des instructions pour exiger que les soltani de fabrication récente fussent soumis à l'essai et à la marque de la Garantie, seulement après avoir été percés pour témoigner qu'ils étaient destinés à la confection des colliers et autres objets de parure, de telle sorte qu'ils ne pussent être confondus avec les anciens soltani en circulation.

Les indigènes furent invités à n'accepter aucun soltani qui ne serait pas revêtu des poinçons de marque et percé aux deux points d'attache. Ils furent, en outre, prévenus de tenir compte de ce fait que les soltani imités étaient fabriqués au titre légal minimum de 750/1000, c'est-à-dire que leur valeur intrinsèque était inférieure d'un quart environ à celle des anciennes pièces.

Les droits de garantie étaient, antérieurement à 1872, de 20 francs par hectogramme pour l'or et de 1 franc pour l'argent. Ils sont actuellement de 37 fr. 50 par hectogramme pour l'or et de 2 francs pour l'argent et le vermeil. Quant au platine employé dans la confection des bijoux d'or, il acquitte les mêmes droits que l'or. *Taxe des matières d'or et d'argent.*

23 avril 1873. — Il fut question de créer pour les objets d'argent ou d'or un dernier titre, plus faible que ceux énumérés dans la loi du 19 brumaire an VI. Cette mesure avait spécialement pour but de protéger la fabrication des bijoux à bas titre, fort recherchés sous la tente, et de concurrencer ceux de provenance marocaine ou tunisienne. Les titres à adopter devaient être de 550, 600 et 650 millièmes. Le Gouvernement général de l'Algérie ne prit pas ces propositions en considération.

28 mai 1873. — Le Général commandant la division d'Alger écrit au Gouverneur que la fabrication des bijoux dans les tribus du territoire militaire ne doit pas être considérée comme clandestine. Elle se fait au grand jour, et ces industriels seraient surpris d'être poursuivis en vertu du décret du 24 juillet 1857, qui rend applicable à l'Algérie toute la législation française sur les objets d'or et d'argent. *Intervention militaire en faveur des fabricants indigènes.*

Du moment où cette industrie, dit-il, serait touchée par une formalité ou un impôt, elle cesserait immédiatement. Elle ne peut, d'ailleurs, faire concurrence à l'industrie française, qui ne fabrique point de bijoux à l'usage des indigènes. Il serait à craindre que, ne pouvant s'alimenter autrement, les Arabes ne fissent leurs achats en Tunisie, au Maroc et dans les ksours du Sahara.

Le Général commandant la division d'Alger exposait encore, dans cette même lettre, au Gouverneur général, qu'il serait presque impossible d'apprendre aux indigènes la signification des poinçons.

Comme nous l'avons déjà dit les bureaux de la Garantie, au début, étaient situés rue Boutin. Ils furent successivement installés en 1872 rue Duquesne, en 1883 place de la Lyre, en 1890 rue Rovigo. Maintenant le contrôle fonctionne rue Dumont-d'Urville, n° 12, à Alger, depuis le mois de juillet 1890, au second étage d'une maison luxueuse. Le local, dont les charges incombent au budget départemental, occupe deux pièces contiguës au bureau de la recette des Contributions diverses d'Alger-Ville. *Siège actuel de la Garantie.*

A l'extrémité d'un couloir, se trouve une porte au milieu de laquelle s'ouvre un guichet avec une tablette. De chaque côté du corridor,

des banquettes où attendent les bijoutiers qui apportent des objets à contrôler. La loi interdit au public l'accès des bureaux : l'orfèvre dépose sur la tablette l'objet à vérifier, ainsi que la déclaration énumérative du poids de l'espèce et du nombre des pièces.

Dans la première salle, réservée à la marque, se trouvent l'adjoint au contrôleur, M. Buatoy ; l'essayeur, M. Mattei ; le receveur et le chaouch.

Comme matériel : 1° Une balance de la Monnaie (système Deleuil), d'un prix de 800 francs, sert à constater le poids des gros objets d'orfèvrerie ;

2° Une balance dite trébuchet, d'un prix de 250 francs, sert à la pesée des menus objets de bijouterie et à la constatation du poids des chaînes ou bracelets soumis à la marque au poids ;

3° Deux balances également de Deleuil, sensibles au 1/10e de milligramme, et servant aux analyses chimiques ;

4° Une balance Lewal, pour les essais par la voie humide.

Sur le mur, des tableaux indiquant les monnaies comprises dans la convention monétaire, le règlement officiel de la Garantie, le cours officiel de l'argent et de l'or, le tableau des pays avec lesquels la France a signé des traités de commerce. Le Contrôleur a, en outre, tiré de sa collection particulière des documents contenant les anciens poinçons et des indications sur les diverses pierres qui peuvent servir d'ornements aux bijoux.

Dans un casier, tous les registres réglementaires en usage dans la métropole.

Dans un autre, les souches ou déclarations à remplir par les assujettis, et dont la couleur varie suivant la nature de cette déclaration. Ces souches, au nombre de six, sont relatives : 1° aux objets neufs ; 2° aux objets provenant de ventes publiques ; 3° aux importations ; 4° aux objets provenant du Mont-de-Piété ; 5° aux réimportations ; 6° aux tournées.

Un peu plus loin, une table, échancrée de deux côtés, conforme au modèle de la Monnaie de Paris, sert à l'opération de la marque. Un étau au milieu de la table, sur lequel se fixe la bigorne au moment de l'opération, car cette pièce doit être, à la fin de chaque séance, remise dans le coffre-fort, en même temps que les poinçons mis en œuvre au cours de la séance. Dans un petit coffret, à portée de la main, le chaouch présenteur a tous ses outils.

Le cabinet du Contrôleur s'ouvre sur cette pièce. Très exigu, il donne cependant asile au moufle qui sert aux essais. La place est tellement comptée dans les bureaux du Contrôle d'Alger, que le même local sert de cabinet au chef de service et de laboratoire aux essais. Impossible d'y séjourner quand le fourneau à réverbère est chauffé à 1200° pour la coupellation. Il était à désirer que l'Administration supérieure donnât un autre local à un service qui est appelé à recevoir un public nombreux. Une nouvelle installation se prépare.

Nomenclature des essais.

Les essais sont de diverses sortes, suivant qu'il s'agit d'or ou d'argent.

1° *Essai par voie humide pour l'argent.* — Il est fondé sur l'insolubilité du chlorure d'argent. Si l'on dissout dans l'acide nitrique un alliage d'argent et de cuivre, une dissolution de sel marin précipitera tout l'argent à l'état métallique. Pour déterminer le titre d'un alliage, il suffira donc de mesurer le volume d'une dissolution titrée de chlorure de sodium nécessaire pour précipiter un gramme d'argent. Dans le laboratoire de la Garantie, on emploie une dissolution de chlorure de sodium telle que 100 centimètres cubes contiennent justement 0,54274 de sel et précipitent complètement 1 gramme d'argent.

2° *Essai à la coupelle.* — Pour les bijoux en argent, on pèse 1 gramme de l'alliage que l'on passe, avec une certaine quantité de plomb, à la coupelle. Celle-ci est portée au rouge vif dans le moufle. Quand elle a atteint cette température, on y introduit d'abord le plomb et ensuite la pesée.

L'opération une fois terminée, on pèse le résidu d'argent fin. Ce poids, représenté par un certain nombre de milligrammes, donne le titre.

3° *Essai à la coupelle d'un bijou d'or.* — On pèse 1/2 gramme de l'alliage et 1 gramme d'argent vierge. Le tout est placé dans une coupelle d'os calciné, chauffée au rouge blanc dans le fourneau à moufle, et contenant une certaine quantité de plomb pauvre.

Après la coupellation terminée, le bouton, qui est un alliage d'argent et d'or, est aplati sur un tas d'acier. Cette rondelle, qui doit avoir à peu près la grosseur d'une pièce de 0 fr. 50, est transformée par le laminoir en une lame de 5 centimètres environ de longueur sur 13 millimètres de largeur. Ce ruban est de nouveau recuit au rouge, une à deux minutes, puis roulé en cornet.

Ce cornet est alors introduit dans un matras contenant 30 centimètres cubes d'acide nitrique pur et bouillant, marquant 22 degrés au pèse-acide. Quand les vapeurs d'acide hypoazotique ont cessé de se produire et que le liquide bout à gros bouillons, on décante et on ajoute 20 centimètres cubes d'acide nitrique à 32°.

Après dix minutes d'ébullition, on retire du feu, on décante, on lave à l'eau distillée et on recueille le cornet d'or fin dans un creuset à recuire. On pèse le cornet, et la différence entre le poids trouvé et le poids primitif indique la quantité exacte d'or fin, et, par suite, le titre du bijou.

4° *Essai au grain.* — Ce n'est autre chose que l'essai au touchau, avec cette différence qu'au lieu d'agir sur le bijou lui-même, on opère sur l'ensemble de ce bijou, préalablement fondu au moyen du chalumeau et transformé en grenaille.

5° *Essai au touchau.* — Les épreuves relatives à l'or, se font à l'aide d'une eau régale composée selon la formule suivante :

98 parties d'acide nitrique à 13,40 de densité.
2 parties acide chlorhydrique à 11,73.
25 parties eau distillée. L'eau prise pour unité à 1.000.

Ce mélange chimique est sans action sur l'or à 750 millièmes et au-dessus.

Dans les épreuves relatives à l'argent, on utilise le sulfate d'argent, l'acide chromique, ou bien du monosulfure de sodium dans de la glycérine. Ce dernier procédé est dû à M. Mattei, nommé, après concours, essayeur de la Garantie d'Alger, en août 1883. Dans les essais au touchau, l'étoile pour l'or indique les titres de 750, 730, 708, 667, 625, 583, 542 et 500 millièmes. L'étoile pour l'argent indique les titres de 950, 900, 850, 800, 750, 700, 650, 600, 550 et 500 millièmes.

Poinçons appliqués en Algérie.

Quant aux poinçons dont on se sert dans les bureaux de Garantie de l'Algérie, ce sont les mêmes que ceux des bureaux des départements, en France, avec, comme signes caractéristiques : ج (*Dj*, initiale arabe d'Alger) pour Alger ; و (*Waw*, initiale arabe d'Oran) pour Oran ; و• (*qaf* arabe, point à droite) pour Mostaganem ; •و (*qaf* arabe, point à gauche) pour Tlemcen ; ق (*qaf*, initiale arabe de Constantine) pour Constantine ; س (*sin*) pour Philippeville (bureau supprimé) ; ٢ (2 arabe) pour Bône ; ٤٠ (*40* arabe) pour Sétif ; و (*ouaou*) pour Batna.

Dans son excellent ouvrage sur la *Garantie française et ses poinçons*

de 1260 à nos jours, M. Paul de Cazeneuve a donné la reproduction des différentes marques employées le plus souvent en Algérie.

Voici leur nomenclature :

I

FABRICATION ALGÉRIENNE

(Poinçons fabriqués en exécution de l'ordonnance royale du 30 juin 1835 et mis en service le 25 mai 1859)

I. — Ouvrages d'or

1er Titre : 920 millièmes. Tolérance 3 millièmes. — Tête de médecin grec dans un cadre octogone. Le chiffre du titre devant le front.

2e Titre : 840 millièmes. — Même profil. Cadre ovale tronqué. Le chiffre 2 est sous le menton.

3e Titre : 750 millièmes. — Même profil. Cadre hexagone. Le chiffre 3 est devant le nez. Ce poinçon est le plus employé.

II. — Ouvrages d'argent

1er Titre : 950 millièmes. Tolérance 5 millièmes. — Profil de tête de Minerve. Cadre octogone. Le chiffre 1 est devant le front.

2e Titre : 800 millièmes. — Même profil. Cadre ovale tronqué. Le chiffre 2 est sous le menton.

III. — Petite garantie

Or

Titre : 750 millièmes. Tolérance 3 ou 20 millièmes. — Tête de cheval.

IV. — Petite garantie

Argent

Titre : 800 millièmes. Tolérance 5 ou 20 millièmes. — Un crabe.

II

EXPORTATION

(Poinçon créé le 27 juillet 1878 mis en service en Algérie le 1er avril 1879)

I. — Ouvrages d'or

1er Titre : 920 millièmes. Tolérance 3 millièmes. — Tête de Mercure encadrée d'un trait. Le chiffre 1 est sous le menton.

2e Titre : 840 millièmes. — Tête de Mercure encadrée d'un trait. Chiffre 2 sous le menton.

3e Titre : 750 millièmes. — Tête de Mercure encadrée d'un trait. Chiffre 3 sous le menton.

II. — Petite garantie

Or

1er Titre : 750 millièmes. — Tolérance 3 ou 20. Petite tête de Mercure sans chiffre sous le menton.

III. — Argent

1er Titre : 950 millièmes. Tolérance 5 millièmes. — Tête de Mercure dans un hexagone. Chiffre 1 sous le menton.

2e Titre : 800 millièmes. Tolérance 5 millièmes. — Tête de Mercure dans un cadre ovale tronqué. Chiffre 2 sous le menton.

IV. — Petite garantie d'argent

Titre : 800 millièmes. Tolérance 5 millièmes. Petite tête de Mercure dans un ovale.

III

IMPORTATION

Venant des pays ayant un traité de commerce :

Ouvrages d'or

Titre : 750 millièmes. Tolérance 3 ou 20 millièmes. — Charançon dans un cadre ovale. *(Décret du 13 janvier 1864.)*

Ouvrages d'argent

Titre : 800 millièmes. Tolérance 5 millièmes. — Charançon dans un rectangle. *(Décret du 29 juin 1893).*

Pays non contractants :

Ouvrages d'or

Titre : 750 millièmes. Tolérance 3 ou 20 millièmes. — Hibou dans un cadre ovale. *(Décret du 29 juin 1893.)*

Ouvrages d'argent

Titre : 800 millièmes. Tolérance 5 ou 20 millièmes. — Cygne dans un cadre ovale. *(Décret du 29 juin 1893.)*

IV

RECENSE GÉNÉRALE

(Décret des 10 mai ou 10 octobre 1838)

Ouvrages d'or et d'argent

Grosse recense. — Tête de Girafe dans un listel.

PETITS OUVRAGES D'OR ET D'ARGENT

Petite recense. — Tête de dogue avec listel.

V

MONT-DE-PIÉTÉ

Étranger (sans garantie de titre). *(Décret du 13 janvier 1864.)*

Le poinçon ET s'applique indistinctement sur les ouvrages d'or ou d'argent qui atteignent au moins 500 millièmes et qui passent aux ventes publiques du Mont-de-Piété.

Tels sont les poinçons qui fonctionnent le plus souvent. Il faut noter aussi que les différents signes des bureaux que nous avons cités se trouvent gravés sur les poinçons, et qu'un contre-poinçon, seul connu de la Garantie, sert à déjouer les manœuvres frauduleuses des faussaires qui voudraient appliquer des poinçons contrefaits.

Le bureau d'Alger seul est un bureau de plein exercice, ouvert à toutes les opérations (horlogerie, importations et exportations); tandis que les autres bureaux secondaires de Mostaganem, Tlemcen, Sétif, Batna, Bône, même Constantine et Oran, ne sont ouverts qu'aux opérations de la fabrication locale.

Nous avons vu quels étaient actuellement les droits de garantie perçus en Algérie ; il nous reste à parler des droits d'essai. Ce sont les suivants :

Essai à la coupelle : 3 fr. pour l'or, 0 fr. 80 pour l'argent, par essai.

Essai au touchau : 0 fr. 09 par décagramme d'or et 0 fr. 20 par hectogramme d'argent.

Essai par voie humide : 0 fr. 80 par essai.

Les Contrôleurs de la Garantie.

Les divers Contrôleurs de la Garantie du bureau d'Alger ont été : MM. Vallière, jusqu'en 1879 ; Bonhote (1879-1882) ; Onfray (1882-1889) ; Gaye (1889-1893) ; M. de Cazeneuve le remplaça, le 21 juillet 1893, en qualité de Contrôleur de 3e classe, chef de service. Entré le 15 octobre 1882 dans le service, à la Monnaie de Paris, avec le premier numéro du concours, il fut nommé Commis principal en mars 1886 ; puis chef de service à Lyon, le 4 juillet 1891. Il est Contrôleur de 1re classe depuis le 1er janvier 1897 et il a été chargé, en octobre 1898, de faire une tournée jusqu'à Djelfa et Laghouat, et en 1899 dans le Mzab, pays qui avait toujours échappé aux obliga-

tions de la loi de l'an VI et aux tournées des Contrôleurs. Il avait pour mission de se rendre compte, sur place, de l'importance de la fabrication et remédier aux abus existants.

Recettes des Contrôles.

Les recettes du Contrôle de la Garantie d'Alger ont été, pendant ces dernières années :

En 1890....	31.042 f. 43	En 1895....	50.001 f. 31
1891....	32.194 28	1896....	52.825 76
1892....	28.062 09	1897....	50.053 »
1893....	23.626 35	1898....	39.379 »
1894....	39.466 76	1899....	61.986 »

En 1898, les recettes furent peu élevées, les effets de la période troublée que traversa la ville d'Alger s'étant tout particulièrement fait sentir sur le commerce des métaux précieux.

Les droits perçus dans les autres départements se relèvent ainsi :

Département d'Oran

	ORAN	TLEMCEN	MOSTAGANEM	TOTAL
En 1897.......	9.154	2.663	1.732	13.549
En 1898.......	10.419	2.943	1.925	15.287
En 1899.......	17.709	3.953	3.976	26.638
TOTAUX.....	37.282	10.559	7.633	55.474

Département de Constantine

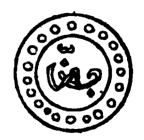
	CONSTANTINE	SÉTIF	BÔNE	BATNA	TOTAL
En 1897...	23.065	4.568	6.456	1.220	35.309
En 1898...	15.557	4.929	4.015	1.370	25.871
En 1899...	28.927	4.945	7.276	2.921	44.069
TOTAUX..	67.549	14.442	17.747	5.511	105.249

Prestige des Contrôleurs.

Les bijoutiers ont reporté sur le Contrôleur de la Garantie le grand respect qu'ils avaient autrefois pour l'amine es-sekka. C'est pour eux le chef des bijoutiers et ils l'entourent d'une véritable vénération. Quand ils se présentent chez lui, ils ne l'appellent ni M. le Contrôleur, ni mon Contrôleur, mais « mon Contrôle. » Ils ont élevé, au cimetière de Saint-Eugène, un monument à la mémoire de M. Vallière, avec

cette inscription : « Les bijoutiers d'Alger à M. Vallière, témoignage de respect et de reconnaissance. » Il faut cependant, pour être sincère, reconnaître que les orfèvres européens ne se sont pas associés à ce témoignage, dû entièrement à l'initiative des israélites.

Les archives du Contrôle contiennent différents poinçons anciens, entre autres un poinçon (tabâa) d'amine es-sekka, grand comme une pièce de 0 fr. 20 et portant le mot « argent », dans une bordure perlée. Il s'y trouve aussi d'anciens coins en acier trempé pour frapper les monnaies arabes. Leur gravure, assez nette, porte sur la face : « Sultan Selim Khan, frappé à Alger en l'an 1221 de l'hégire. »



TABAA.
(Poinçon des amines, avant 1859, portant *Fodda* (argent).

Les chaouchs.

Les préposés à la Garantie furent Abraham Stora, jusqu'en 1871, puis Isaac Lankri et Jules Temime. Le chaouch est actuellement Mohammed ben Hammoud ben El-Bedjaoui. Il descend de princes tunisiens. Il est le petit-fils du premier ministre du bey de Constantine. Avec ses fonctions de chaouch, il remplit celle d'interprète. Il est, en outre, chargé de la marque, et touche un traitement fixe de 1.200 francs par an. Le 21 juin 1898, le Gouvernement lui a décerné une médaille d'honneur pour ses bons et loyaux services.

Séances et ventes

Les séances de Garantie ont lieu au Contrôle d'Alger, trois fois par semaine : les lundi, mercredi et vendredi. La journée du jeudi est consacrée aux opérations du Mont-de-Piété. Quant aux ventes effectuées par les commissaires-priseurs indigènes, elles sont assez fréquentes et doivent être suivies de très près par les agents, pour éviter la mise en vente, par négligence, de matières d'or et d'argent non contrôlées.

Fraudes.

Quelques indigènes, très peu heureusement, n'hésitent pas à frauder, et lorsqu'ils sont pris, ils savent avec adresse se montrer rampants pour implorer la clémence. Un jour, le Contrôleur d'Alger voulut sévir contre un orfèvre qui n'était pas en règle et lui dresser, pour cette infraction, un procès-verbal entraînant une assez forte amende. Le délinquant se jeta alors à ses pieds, les entoura de ses bras, les embrassa, déclarant qu'il ne se relèverait pas tant qu'il n'aurait pas été pardonné.

A Constantine, les bijoutiers pratiquent un moyen ingénieux pour éviter le Contrôle. La moitié de leurs bijoux sont généralement en règle ; quant à l'autre moitié, elle ne leur appartient pas, disent-ils.

Ce n'est qu'un dépôt; naturellement, les poinçons brillent par leur absence.

Recrutement actuel des essayeurs.

Exposons, en terminant, comment, suivant la loi du 22 vendémiaire an IV, sont recrutés actuellement en Algérie les essayeurs de la Garantie. Les candidats doivent subir un examen pour obtenir le certificat de capacité d'essayeur du commerce, exigé de tous les aspirants à l'emploi d'essayeur de la Garantie.

Cet examen se compose de deux parties :

1° *Une épreuve orale.* — Le candidat est interrogé sur les éléments de chimie générale que doit avoir toute personne chargée d'exécuter une opération chimique. Il est questionné, en outre, sur la partie théorique de l'art des essais. Il doit indiquer le moyen de reconnaître les matières que renferme l'eau ordinaire, les réactifs dont il est fait usage dans ce but, les moyens de purifier l'eau et les acides.

On lui demande de décrire les essais à la pierre de touche ; les essais d'argent par la voie sèche et la voie humide ; les essais d'or ; les procédés à employer pour obtenir l'or et l'argent à l'état de pureté et les essais de cendres d'orfèvre.

2° *Épreuve pratique.* — Si l'épreuve orale a été satisfaisante, le candidat est admis à subir l'épreuve pratique. A cet effet, on met à sa disposition une certaine quantité de matières d'or et d'argent à différents titres, dont il a à déterminer d'abord le titre par le procédé au touchau, puis par la voie sèche et la voie humide. Plusieurs jours lui sont accordés pour faire les essais.

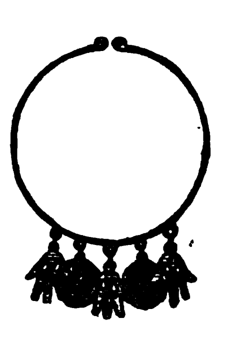
Dès qu'il a terminé, il soumet aux examinateurs un tableau présentant les titres qu'il a obtenus et les matières d'or et d'argent provenant de ses opérations. Il subit alors un deuxième examen qui roule principalement sur la partie technique de l'art de l'essayeur.

Si toutes les épreuves sont satisfaisantes, il doit, avant d'entrer en fonctions, prêter serment devant le tribunal dans le ressort duquel se trouve le bureau de Garantie.

L'essayeur sortant remet ensuite le service à son successeur, pour lui permettre d'exercer légalement. Un inventaire est enfin dressé des poinçons et des bigornes.

CHAPITRE VII

PESEURS


MEQUIAS.
(Bracelet pseudo-arabe.)

Les Arabes tiennent au titre et au poinçon de garantie ; aussi n'est-ce pas sans de grandes précautions qu'ils achètent un bijou. Ne pouvant faire seuls une estimation exacte des objets soumis au trafic, ils ont recours à un peseur pour éclairer leur religion. Le marché n'est définitivement conclu entre l'acheteur et le vendeur (un orfèvre, dans la plupart des cas) qu'après que le pseudo-contrôleur a indiqué le poids des matières précieuses et affirmé que l'objet est revêtu des poinçons réglementaires.

Profession tolérée.

Ces peseurs ne sont pas assermentés ; leur profession n'est pas reconnue officiellement, mais seulement tolérée, eu égard aux vieux usages enracinés dans le pays et aux services que rendent ces experts officieux en empêchant les tromperies. La grande masse des indigènes ignore notre système métrique ; comment leur imposer l'obligation de se passer d'intermédiaire, alors que les bijoux se vendent au poids ?

En Algérie, et notamment dans les grands centres, les peseurs continuent la vieille tradition des essayeurs publics.

Les deux peseurs en exercice.

A Alger, il existe actuellement deux de ces fonctionnaires, Mohammed ben Hamoud et Ali ben Kaddour. Les honoraires de ce dernier s'élèvent, paraît-il, à la somme d'environ 3.000 francs par an. L'autre peseur, Mohammed ben Hamoud, est ou se prétend moins bien partagé que son confrère. D'après ses propres allégations, son travail ne lui rapporterait pas plus d'un franc par mois. Est-ce

exagéré ? Nous ne saurions le dire. Mais la vérité, c'est qu'il est en même temps commissaire-priseur indigène et perçoit, à ce titre, 2 0/0 sur le produit des ventes publiques, soit 12 à 15 francs par semaine, sans avoir, de ce fait, un travail bien absorbant.

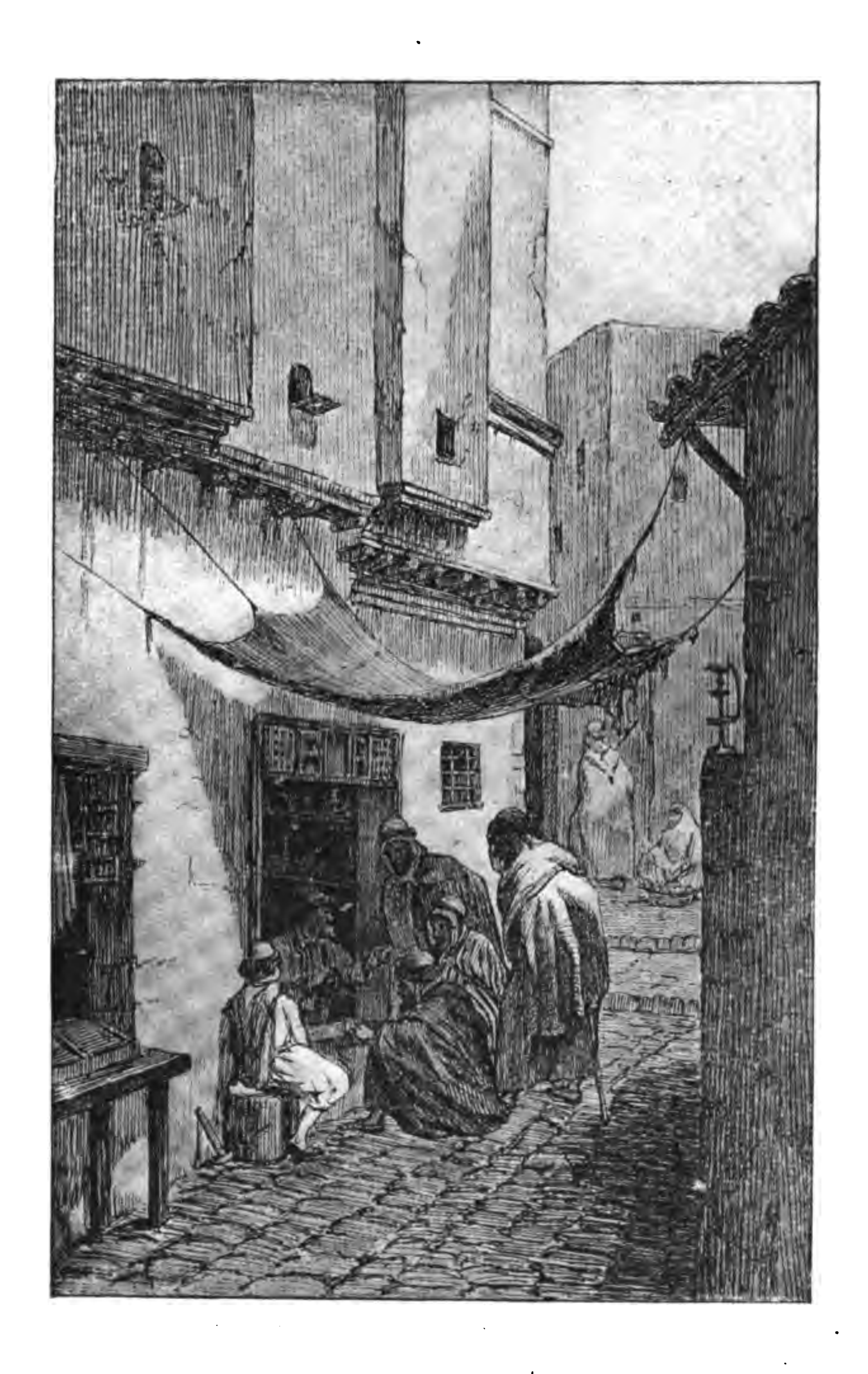
Une seule vente a fait époque dans ses souvenirs, celle d'un diadème indigène *(açaba)* magnifiquement ouvragé, qui a atteint le joli chiffre de 14.500 francs.

Tarif des expertises.

Les expertises sont tarifées de la façon suivante :

0 fr. 01 par gramme d'or ; 0 fr. 05 par 31 grammes d'argent, poids équivalent à l'oukia d'avant la conquête.

En échange de cette rétribution, le peseur vérifie, indépendamment du titre, si le poids indiqué par le vendeur est bien exact, et il donne, dans l'affirmative, à l'indigène acheteur, un certificat ainsi conçu : « Je reconnais l'objet en règle ; il pèse tant et il vaut tant. »



BOUTIQUE DE BIJOUTIER ALGÉROIS.

(Avant 1830.)

CHAPITRE VIII

ORFÈVRES D'ALGER MORTS ET VIVANTS

Auri faber, telle est l'étymologie latine du mot orfèvre. Sous les Romains, c'était celui qui fabriquait les objets d'or et d'argent. Au moyen âge, la corporation des orfèvres comprit aussi les bijoutiers et les joailliers. Les bijoutiers fabriquaient plus spécialement les parures d'or et d'argent ; les joailliers sertissaient les diamants, les pierres précieuses et les perles. De nos jours, la bijouterie et l'orfèvrerie se confondent si souvent dans leurs productions, qu'il faut les réunir. L'orfèvre a pris aussi la place de l'argentier. *Définition*

COUTEAU DE CIRCONCISION EN ARGENT. (Modèle tunisien.)

D'ailleurs, « séparer ces professions est un contresens, » a dit M. Fontenay. Pour exceller dans l'un et l'autre de ces métiers artistiques, il est nécessaire de savoir modeler, dessiner, de connaître les principes de l'architecture, afin de donner aux ouvrages de l'élégance, de la tournure et de ne pas les charger d'ornements superflus. La mise en œuvre est ensuite à peu près la même, qu'il s'agisse de créer un flambeau, de monter un bijou ou de sertir un diamant. C'est la même famille d'ouvriers qui fond, martèle ou cisèle ; aussi avons-nous pris le mot « orfèvre » pour titre de ce chapitre, bien que nous devions nous y occuper aussi des bijoutiers et des joailliers.

Avant la conquête, les orfèvres d'Alger n'étaient pas horlogers. Comme nous l'avons vu, ils s'étaient tous groupés dans le *Souq-es-Siagha*, où ils ne venaient que pour travailler et vendre leurs ouvrages, *Juifs et janissaires.*

leurs boutiques étant trop étroites pour leur permettre d'y demeurer. Juifs indigènes, pour la plupart, ils vivaient très sobrement ; le gain le plus modique leur suffisait pour nourrir leur famille. Opprimés par le dey et les janissaires, il leur était interdit d'entrer dans les habitations des musulmans, sous peine de recevoir la bastonnade.

Quand ils venaient livrer les bijoux commandés, ils devaient rester dans la rue ; un esclave sortait pour recevoir les objets, ou bien les marchands les passaient à la femme arabe par la porte entrebâillée. L'argent leur était remis de la même façon, et ils s'en allaient sans avoir aperçu aucun visage.

L'orfèvre, dit-on, se vit quelquefois arracher des mains les bijoux qu'il apportait. Sa cliente mauresque, après les avoir pris, lui fermait la porte au nez, sans autre forme de procès. Ses instances pour toucher son argent étaient vaines. Après de nombreuses protestations, et de guerre lasse, il courait chez le cadi, qui écoutait rarement sa plainte.

Émancipation.

En résumé, les juifs étaient soumis, de la part des femmes des janissaires, à une foule de vexations, trop longues à énumérer.

On comprend avec quelle joie ils durent voir s'implanter en Algérie notre civilisation, qui allait les relever de la déchéance morale dans laquelle les faisait vivre et les laissait croupir le gouvernement despotique du dey.

POINÇON DE MAÎTRE INDIGÈNE (avant 1859).

Neqqach.

N'écrivant pas l'histoire des juifs algériens, nous n'avons pas à rappeler dans quelle mesure ils profitèrent, plus que tous les autres indigènes, des bienfaits de la civilisation européenne.

Depuis 1830, d'heureuses modifications se sont produites dans les mœurs et les coutumes de l'artisan affranchi de la domination musulmane. Peu après l'arrivée des Français, nous ne trouvons plus le bijoutier travaillant dans sa niche étroite et sombre, mais dans un local composé de deux pièces et décoré du nom pompeux de magasin.

Souq-el-Djedid.

En nous aidant des souvenirs d'un ancien orfèvre, nous avons réussi à reconstituer une liste de la plupart des ouvriers qui exerçaient le métier d'orfèvre, avant et après la conquête. Ils étaient bijoutiers de père en fils, et depuis des siècles, sans doute, dans le vieux Souq-es-Siagha. Nous avons décrit ailleurs leurs coutumes pit-



خيط الرّوح بلزرّوف

Fr. Muller

Lith. A. Jourdan, Alger.

toresques, leurs boutiques étroites comme des niches, où le soleil ne pénétrait jamais. Après les démolitions qu'amena l'ouverture de la place du Gouvernement, ils étaient venus s'établir à l'extrémité de la rue Juba, qui avançait sur l'emplacement actuellement occupé par la place du Gouvernement. Au Souq-el-Djedid, que beaucoup s'obstinaient à appeler encore Es-Siagha, se serraient les nouveaux ateliers ou magasins de vente autour d'un arbre pittoresque. Quelques-uns habitaient dans des rues voisines de la Djenina, comme la rue Boutin, la rue Porte-Neuve, la rue Sainte, la rue du Lézard, la rue Blondel. Nous les avons suivis dans leurs différentes étapes. La nomenclature qui va suivre, et qui indique souvent le domicile de chacun d'eux, montrera que, après le Souq-es-Siagha, le Souq-el-Djedid était devenu, en quelque sorte, leur quartier général.

Ces anciens orfèvres d'Alger ont été classés par ordre alphabétique.

Anciens orfèvres.

Ibraïm ABENDANAN, joaillier, habita le Souq-es-Siagha, puis il s'établit dans la Msid-Dalia (école de la Vigne), dont nous avons fait la rue du Lézard.

Haïm et Mardoché ABENDANAN, ses associés, eurent les mêmes demeures que le précédent.

Amar ABIDA travaillait surtout l'argenterie.

Jacob ABIDA, orfèvre, était fabricant d'objets en argent.

Élie ABIDA faisait les mêmes objets que le précédent.

Éliaou et Jacob ABOULKER s'installèrent après la conquête. C'étaient les premiers et les plus importants de tous les joailliers. Ils faisaient surtout des assabas ornés de diamants. Ils demeuraient à Hammam-Fouita, qui est devenu la rue de Nemours. Le fils du premier habite actuellement la rue Randon.

Aron ABOULKER était fileur d'or, rue du Divan.

David et Moïse ADDA faisaient des bijoux d'argent.

Jacob et Mardoché AMAR travaillaient principalement l'or. Mardoché AMAR exerçait son métier en 1841, rue Juba, 38.

Aron AKOUNE, joaillier, s'installa après la conquête. Il habitait le Souq-Tarih (commencement de la rue de la Lyre actuelle). Il avait un procédé spécial pour reconnaître le titre d'un bijou. Après l'avoir frotté vigoureusement, il le flairait. Doué d'un odorat excessivement subtil, l'odeur du cuivre le guidait et suffisait pour lui faire apprécier infailliblement la proportion de l'alliage.

Ismaël et Salomon ALBOU, bijoutiers.

Moïse AMAR, bijoutier, diamants et pierres précieuses.

ARON dit SAMUEL habitait rue du Divan, 51.

Abraham ATHON, bijoutier, mort en 1876. Il habitait le Msid-Dalia, à l'endroit de la rue Boutin. Il venait du Souq-es-Siagha.

Aron ATHON, bijoutier, était le frère et fut l'associé du précédent. Il demeurait au Msid-Dalia (emplacement de la rue Blondel) et venait du Souq-es-Siagha.

Abraham et Mardoché AZAN ne travaillaient que l'argent.

Isaac AZOULAY, ciseleur de sarma, habitait une ruelle donnant sur le Souq-es-Siagha, puis il s'installa rue Médée (Dar-el-Qechaïria).

Moïse et Abraham AZOULAY, bijoutiers, venaient du Souq-es-Siagha et habitaient le Msid-Dalia (rue Boutin).

Aron BAKRI travaillait avec ses trois frères.

Chalabi et Salomon BENASSO.

Mardoché et Chalabi BENSIMON, joaillier, venait de Es-Seyyâghin et habita rue du Lézard.

Mardoché et Moïse BELAÏCHE, bijoutier, père de S. Belaïche, encore vivant et établi rue de la Lyre, travaillait dans une ruelle qu'il quitta pour s'installer rue Sainte, Sebâa Leouyate (les Sept tournants). Il ne faisait que des bijoux en argent.

Chiche BELAÏCHE, orfèvre comme le précédent.

David Aimé, dit BENKARIA.

Joseph et David BOUCRIS.

Abraham CHEKLER travaillait seul. Il faisait l'argenterie du dey, qui lui fournissait les lingots et n'exerçait sur lui aucune surveillance spéciale; tant il avait confiance en lui. Il livrait à la Régence des zerefs à café, des tassa pour le bain, des aiguières, des chandeliers, des jarres devant contenir l'eau de senteur pour le bain, des plateaux pour servir le café, des brûle-parfums. Il avait tant de commandes qu'il passait des nuits à marteler les pièces que ses clients attendaient. Il habitait rue Bab-el-Oued et, plus tard, rue Scipion (Khedar-Bacha). Eliaou d'abord, puis Messaoud ensuite, lui succédèrent.

Abraham, Chaloum et Jacob CHEKLER, ses arrière-petits-fils, continuent maintenant son industrie.

Amran et Isaac COHEN, bijoutiers en or.

Moïse DAHAN travaillait l'argent.

Moïse et Mimoun DRIGUÈS faisaient la bijouterie d'or. Moïse habitait rue Sainte.

Maklouf FITOUSSI, bijoutier venu du Souq-es-Siagha, mourut, il y a longtemps, dans la Msid-Dalia (rue du Lézard).

Aron JAÏS faisait de l'argenterie dans une petite ruelle près d'Es-Seyyaghine, qu'il quitta pour aller rue Porte-Neuve.

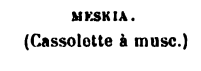
Isaac, Élie, Moïse, Joseph, Chalabi et Bouchlaghem HADJADJ.

Élia HANOUN.

David HASSIO.

Salomon et Jacob KESPI.

Baruch LELLOUCHE était bijoutier. Après avoir quitté la ruelle où il exerçait son métier avant 1830, il s'installa rue Sebâa-Leouyate (rue Sainte).



MESKIA.
(Cassolette à musc.)

Éliaou LELLOUCHE faisait des pièces d'orfèvrerie en argent. Il quitta la ruelle qu'il habitait dans le Souq pour prendre une boutique dans la rue Porte-Neuve, où il mourut avant 1870.

Moïse, Jacob et Judas LELLOUCHE, orfèvres, s'installèrent, après la démolition du Souq-es-Siagha, où ils travaillèrent, dans la rue de Nemours (Hammam-el-Belat, bain de l'Ardoise).

Simon LÉVY-VALENSI, joaillier, habita les mêmes rues que le précédent.

MESGUICHE était ciseleur, comme Jaïs, mais il n'avait pas la même habileté. Il quitta la ruelle qu'il habitait et se fixa dans la rue Porte-Neuve (Zenqat-el-Haschia, rue du Ruban).

MARDOKAÏ, fileur d'or, rue Porte-Neuve.

Aron et Moïse MOATTI vendaient des bijoux ornés de pierres précieuses. Ils vinrent impasse Bosa. On retrouve, en 1841, un Rochemin MOATTI, installé à la galerie Duchassaing.

Joseph MOHA, argentier, habitait primitivement le Souq. Il s'installa ensuite rue Sainte (Sebâa-Leouyate, les Sept tournants).

Mardoché, Salomon et Moïse MOHA étaient joailliers-orfèvres dans le Souq-es-Siagha. Ils s'installèrent plus tard rue Blondel, avec David Morali.

David MOLKO était joaillier dans une ruelle, hors du Souq. Plus tard, il transféra sa boutique maison Lehlou (Dar-Lehlou), rue du Vieux-Palais.

David MORALI était l'associé de Mardoché Moha. Il avait son

magasin dans le Souq et, plus tard, dans la rue du Beurre (Maghazen-Dar-el-Agha, magasins de la maison de l'Agha), à l'endroit appelé Souïqa.

Moïse MORALI habitait une ruelle de Seyyaghine, avant la conquête. Il vint exercer ensuite son métier d'argentier dans la rue Sainte (rue Sebâa-Leouyate).

Moïse MULKOZ était bijoutier du dey.

Mardoché et Moïse NAHON, bijoutiers.

Chaloum NARBONI était fils d'Abraham Narboni. Nous ne connaissons pas sa première adresse. Il était installé, après la conquête, dans la Zenqat-el-Fehamine (rue des Charbonniers, donnant rue Bisson).

Jacob NARBONI était joaillier dans le Souq-es-Siagha et, plus tard, dans la rue du Beurre (Souïqa).

Moïse NARBONI exerçait la même profession aux mêmes endroits que le précédent. Il perdit sa fortune en spéculant sur des terrains. Tous les trois ans, Narboni exécutait, avec les deux Sanguinetti, les pièces destinées au sultan de Constantinople.

Joseph et Moïse OUALID, orfèvres d'abord dans le Souq, le furent plus tard, l'un à Hammam-Fouïta et l'autre dans la rue de Nemours (Hammam-el-Belat).

Joseph OUZILOU.

Haïm SAADA faisait de l'orfèvrerie dans une ruelle et, plus tard, dans la maison Lekeharia, rue de Chartres. Ses spécialités étaient les garnitures de cheval, les khalkhals et les bzaïms.

Ruben SADOUN habitait le Souq, où il travaillait l'orfèvrerie. Il s'installa ensuite rue du Lézard, dans la Msid-Dalia. Il mourut en 1836.

Salomon et Ichoua SADOUN, fils du précédent, vivaient avec lui et moururent dix ans après, 42, rue Juba, laissant leur maison à leur frère David, auquel ont succédé Éliézer, Aron et Moïse.

Abraham SANGUINETTI, bijoutier du dey, était né à Gênes. C'était lui qui approvisionnait son harem de colliers et de boucles d'oreilles enrichies de brillants. Il habitait Sidi-el-Kyder (rue Bisson, n° 3), une maison qui a été démolie. Mais on n'y voyait aucun étalage. Pas de vitrine pour arrêter les acheteurs. Tout était renfermé dans des coffres-forts, afin de ne pas tenter les passants. Pendant trois ans, il travailla, avec son frère Judas, dans une cave. Leur habileté était très grande. L'agha Yaya Hara, général en chef du dey, qui

avait sa campagne à Telemly (aujourd'hui le couvent du Sacré-Cœur), leur faisait exécuter des parures, et pour empêcher que l'on ne prît leurs modèles, il postait des sentinelles à leur porte. Quant à lui, il regardait ses ouvriers pendant toute la durée de leur travail, peut-être par admiration, peut-être pour être sûr que les lingots et les pierres qu'il fournissait ne fussent pas changés.

Abraham Sanguinetti faisait aussi l'estimation des bijoux du dey. Tous les trois ans enfin, Moïse Narboni se joignait à son frère Chaloum Narboni pour exécuter avec lui les objets que le dey envoyait au chef de la Sublime Porte. C'étaient surtout de riches tabatières ornées de diamants, et des montres ornées de pierres précieuses, et dont le mouvement, sinon la cuvette, venait d'Europe.

Au moment de la conquête, Sanguinetti avait reçu du dey une commande très importante pour un service à café, en or, qui ne fut jamais livré.

Chaloum-Lévy SCHEBAT habitait le Souq-el-Attarine (rue Vialar et rue Porte-Neuve). La bijouterie n'était qu'un accessoire dans son commerce de drogueries et de fournitures pour les orfèvres.

Abraham SOLAL. Son principal commerce était la revente des bijoux fabriqués par les orfèvres.

Jacob SOUSSY, bijoutier du Souq-es-Siagha, s'installa dans le marché neuf ou Souq-el-Djedid (rue Vialar).

Abraham et Amran STORA fabriquaient surtout des bijoux d'or.

Joseph SUDAKA, bijoutier et orfèvre, habita les mêmes endroits que le précédent. Il faisait le commerce des métaux précieux, des diamants et aussi des tissus. Il mourut en 1871.

Messaoud SUDAKA habitait le Souq-es-Siagha, où il faisait de la joaillerie. Il vint plus tard rue Vialar, dans le Souq-el-Djedid.

Samuel SUDAKA frappait les monnaies soltanis dans la maison du bey. Il faisait aussi des bijoux en or et vendait des diamants. Un Arabe le fit appeler un jour rue Pompée, sous prétexte de choisir des bijoux pour la corbeille de sa fille, qu'il mariait. Il emporta avec lui 80.000 francs de diamants. Attiré dans un véritable guet-apens, il y fut assassiné. On ne trouva jamais trace des diamants. Cela se passait un mois avant la conquête. Samuel Sudaka était le grand-père d'Éliaou Sudaka, auquel, de nos jours, Salomon Belaïche a succédé.

Abraham TABET, joaillier du Souq-es-Siagha, transféra son magasin dans la Zenqat-el-Fehamine, un tronçon de la rue Bisson.

Éliaou TEMIME s'installa comme joaillier, après la conquête, au bazar Tirrari, dans la rue de Chartres.

Joseph et Jacob TRIGANO étaient des orfèvres installés au Souq. Ils faisaient surtout des pièces d'argenterie. Plus tard, s'étant fixé rue Sainte, Joseph assistait El-Mandani, l'un des derniers amines depuis la conquête.

Joseph TUBIANA, orfèvre de peu d'importance.

Salomon VALENSI, bijoutier en or.

Mardoché ZEMOUR fut un des bijoutiers du Souq-es-Siagha, connu pour son habileté. Il installa plus tard sa boutique dans le nouveau marché, Souq-el-Djedid, à l'endroit où passe aujourd'hui la rue Vialar.

Abraham, Moïse, Jacob et Salomon ZERATT fabriquaient des parures d'or.

Jacob ZERMATI faisait principalement des bijoux d'argent.

Après 1830. De tous les orfèvres que nous venons de nommer, bien peu vécurent assez longtemps pour voir l'installation du Contrôle et de la Garantie.

DAUVERGNE fut le premier orfèvre français qui s'établit en Algérie après 1830. Il venait d'Avignon. Sa spécialité était l'achat des diamants et des pierres fines aux Arabes. Ce furent des spéculations très heureuses. Il demeurait, en 1832, rue Bab-el-Oued, en face de la Djenina, où il faisait des bijoux pour les Européens.

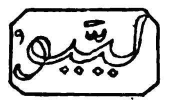
Louis ORFILA, un Espagnol sans doute, figure également sur l'*Annuaire* de 1832 comme orfèvre installé rue Bab-el-Oued.

L'*Almanach algérien* de 1842, rédigé et publié par M. Lafontaine, commissaire central de police, indique comme bijoutiers de cette époque, sans tenir compte des deux noms cités plus haut :

POINÇONS DE MAÎTRE INDIGÈNE (1859).



Bechloum.



Éliaou (Léon).

AARON dit SAMUEL, rue du Divan, 51 ;
BERTHAUD, rue Bab-Azzoun ;
DRITCH, Moïse, rue Sainte ;
LAURENT, rue de Chartres ;
MARTIN, rue Jénina, 2 ;
Mardoché AMAR, rue Juba, 38 ;
RACHMIN (Moathi), israélite, galerie Duchassaing, rue Bab-Azzoun ;
Saïd SADOUN, rue Juba, 42 ;

JAMSIH, Jacob, rue Juba, 56 ;

Moïse SEROR, rue du Divan, 51 ;



Bouca.

DAUVERGNE est indiqué dans cet almanach comme demeurant 178, rue Bab-Azzoun.

L'*Annuaire de l'Algérie* de 1849, par Artus Mayeux, mentionne quelques noms nouveaux :

COLOMBARD, rue Neuve-du-Commerce ;

GAROT, rue Bab-el-Oued ;

PINARD, rue Bab-Azzoun ;

ROCHAS, rue Mahon ;

VAUTHIER, rue Duquesne, 20 (procédé Ruolz).

Dans l'*Annuaire général de l'Algérie*, par Tombarel (Bastide, 1850), nous relevons encore :

CACHOT ;

DANIEL, rue des Trois-Couleurs ;

GEYSER, rue Bab-Azzoun ;

ROQUES, place Mahon ;

LERICHE, rue du Soudan ;

WOUMARD, rue Bruce.

Comme on le voit, bien peu de noms de bijoutiers indigènes figurent sur ces listes, qui contiennent surtout les noms des Européens venus se fixer à Alger.

Eugène Dorez.

Mais bientôt une nouvelle période commença. Elle fut caractérisée par la fusion de l'art purement indigène avec l'art des ouvriers européens. Le bijoutier le plus important de cette époque de transition fut Eugène DOREZ. C'était le fils d'un orfèvre parisien. Lui-même avait été ouvrier dans la maison Pays, joaillier de la Couronne, établie alors rue Saint-Honoré. En 1844, il vint tenter la fortune à Philippeville et entra au service d'un entrepreneur de constructions. Il tomba malade et fut conduit à Alger, où il se rétablit. Il remarqua qu'il était le seul Européen capable de faire de la bijouterie, et il entra chez l'orfèvre Aaron, israélite associé avec un Allemand, nommé Fleisch. Aaron et Fleisch partirent pour la Tripolitaine ; Eugène Dorez resta à Alger, et, s'étant installé rue Sogdjema, il sut conserver pour lui la clientèle de ses anciens patrons.

Avec un goût très raffiné, il fit des bijoux dans le style arabe et procédant de la fabrication française. Sa renommée se répandit vite. En 1855, il occupait 40 ouvriers. Il se trouvait parmi eux un bon

nombre de victimes du coup d'État, placées sous la surveillance de la haute police. Comme c'étaient de très habiles ouvriers, Dorez se porta caution pour eux et les garda sous sa responsabilité.

Au premier voyage de Napoléon III dans l'Afrique française, Dorez fut chargé d'exécuter les clefs de la ville d'Alger, que la municipalité devait offrir à l'empereur. Elles étaient en acier forgé par un ouvrier très habile, nommé Subra, venu de Lyon pour exécuter ce travail.

Il fit aussi, à la même époque, les garnitures des selles des chevaux offertes par les trois provinces. Les étriers, les éperons et la muselière furent forgés par Subra. Dorez se chargea personnellement de la damasquinure.

Parmi les présents se trouvaient encore, pour le prince impérial, des œufs d'autruche montés en argent et gravés par un excellent ouvrier, qui avait eu la faiblesse, peu de temps avant, d'utiliser le balancier de Dorez pour fabriquer de la fausse monnaie. Comme le cas n'était pas grave, puisqu'il ne s'agissait que de pièces de un et de deux sous, il fut autorisé à sortir de prison pour venir travailler dans l'atelier de son patron, et l'empereur lui fit grâce, à raison de son habileté.

Au deuxième voyage de Napoléon III, le consistoire israélite de la ville d'Alger commanda à Dorez le chasse-mouches de l'impératrice. C'était un objet superbe. On avait, pour la circonstance, recherché les plus belles plumes d'autruche. Il les fallait intactes et d'une blancheur éclatante, n'ayant subi aucune préparation. Ce fut Tuggurt qui les fournit. Elles coûtaient plus de cent francs pièce. L'éventail, dessiné par le peintre Lazerges, fut exécuté avec une grande richesse. Au centre, d'un côté, un miroir rond, orné d'émeraudes, de rubis et d'une couronne de perles ; au revers, dans un disque d'émail bleu, le sceau de Salomon : deux triangles renversés l'un dans l'autre, formant une étoile à six pointes, avec une grosse émeraude au centre.

Le manche était un canon de corail, cannelé d'or ; à sa partie supérieure, deux branches formant des arabesques, entre lesquelles brillait la couronne impériale. Au bas, une boule en or mat, semée d'étoiles de diamants, sur laquelle était fixé un anneau enrichi de rubis et d'émeraudes. Ce chasse-mouches coûta, dit-on, une quarantaine de mille francs. Ce magnifique cadeau était renfermé dans un bel écrin de maroquin.

Enfin, l'habile artiste fut encore l'auteur de la truelle et du marteau qui ont servi pour la pose de la première pierre du boulevard de la République (anciennement boulevard de l'Impératrice).

Vers 1860, Dorez se mit à fabriquer des bijoux fort recherchés des touristes et des voyageurs européens. Il les composait de plusieurs parties, la principale en argent et toutes les autres en maillechort.

Cette fabrication mixte comportait presque toujours des pièces de monnaie arabes, égyptiennes, turques, tunisiennes ou marocaines. Les étrangers, séduits par le cachet original et le bon marché de ces bijoux, en achetaient beaucoup. Deux correspondants de Dorez en vendaient aussi à Paris. Le premier, Sadoun, habitait boulevard des Italiens; le second, Bacri, rue de Rivoli, hôtel du Louvre. Le Contrôle s'inquiéta de savoir s'il ne fallait pas exiger qu'un bijou fût fait d'un seul métal, ou si les combinaisons de divers métaux étaient permises.

La vente des objets en argent et maillechort était tolérée à Paris, mais elle pouvait néanmoins être interdite à Alger. Malgré les observations du Contrôleur, Dorez, vu son talent, fut autorisé, par ordre de l'Administration supérieure, à continuer cette fabrication.

Tout en conservant le style arabe, Dorez créa de nouveaux modèles. Avec un goût très sûr, il fit des aiguières entremêlées de corail, rehaussées de pierres précieuses, enchâssées de rubis et d'émeraudes.

Après avoir été, pendant de longues années, le plus important des orfèvres de l'Algérie fabriquant des bijoux indigènes, Eugène-Pierre-François Dorez mourut à Alger, le 7 avril 1896, entouré de l'estime générale.

Deux de ses fils, Émile et Ernest, tiennent aujourd'hui son magasin, boulevard de la République. De toutes les contrées de l'Orient, leur viennent les bijoux qu'ils exhibent derrière des vitrines où étincellent des diamants, des émeraudes, des rubis et des saphirs, qui jettent leurs feux multicolores aux yeux éblouis des passants.

Révolte des israélites.

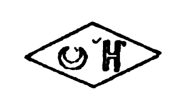
A l'époque où Eugène Dorez vint s'installer à Alger, il existait quelques orfèvres qui survécurent à l'installation du Contrôle. Nous devons mentionner d'abord Samuel Émy. C'était un israélite parlant français et arabe, qui avait une boutique de bijoutier dans la rue de la Marine. Il rompit avec l'arbitraire, et, abandonnant les vêtements noirs que lui imposaient les Turcs, il porta un turban blanc et le même costume que ses oppresseurs. Assailli un jour dans la rue

par des musulmans mécontents, il joua des pieds et des mains et fit comprendre à ses agresseurs, par des arguments irrésistibles, que les israélites étaient soustraits désormais à leur tyrannie.

Les poinçons des orfèvres.

Depuis l'établissement de la Garantie, il est prescrit à chaque orfèvre d'avoir un poinçon de maître, portant deux lettres initiales de son nom et un symbole à son choix. Ce poinçon doit être insculpé sur une planche de cuivre, à la Mairie ou à la Préfecture. L'insculpation au Contrôle n'est plus aujourd'hui obligatoire.

L'orfèvre est tenu d'appliquer son poinçon sur tous les ouvrages qu'il commence, de telle façon que la confection de l'objet ne le fasse pas disparaître. Quand ces ouvrages sont suffisamment avancés, il doit, avant de les finir, les présenter au bureau du Contrôle.



POINÇON DE MAÎTRE INDIGÈNE (depuis 1859).

Voici les noms des autres orfèvres qui, avec Dorez, Pinard et Émy, ayant vu l'installation de la Garantie en 1859, sont morts depuis, ont disparu ou ont cessé leur commerce. Nous donnons cette liste, relevée sur les registres de la Garantie, dans l'ordre de date de l'insculpation des poinçons et avec l'orthographe des noms, telle qu'elle est indiquée sur les registres de la Garantie.

DATE	NOMS	INITIALES	SYMBOLES	BIFFAGE
16 août 1859.	Youcef Moha. . . .	Y M	Un mât de cocagne garni de divers objets. . . .	27 janv. 1862.
—	Mouchi Morali. . .	M M	Un mors de bride. . .	17 déc. 1860.
—	Liaou Schekler . .	L S	Une sphère sur pied . .	. . . .
—	Simon Fitoussi. . .	S F	Un fusil à double canon.	15 avril 1865.
—	David Tabet	D T	Un tabouret surmonté d'une étoile.	20 déc. 1862.
—	Chalabi ben Chimoun.	C C	Un chat sur ses pattes.	20 mars 1870.
—	Moïse Naoun. . .	M N	Un nid avec trois œufs.	15 mars 1866.
—	Attoun et Sudaka.	A & Cie	Un anneau avec un trèfle au centre.	15 déc. 1859.
—	Samuel ben Danan.	S D	Un domino, le double-trois, surmonté d'un croissant.	5 nov. 1866.
—	Éliaou Zeratti. . .	E Z	Un Z encadré par deux branches de laurier. .	5 août 1871.
—	Aïem Saada	A S	Un sablier	15 oct. 1872.
—	M'Habed ben Moubarek.	M M	Une main tout ouverte.	1er mai 1869.
—	Komiato Soussy . .	K S	Un Janus, tête à double face.	15 déc. 1864.
—	Joseph Cutayard. .	J C	Un casque de dragon français	15 juin 1866.
—	Moïse Seror	M S	Un serin tenant dans son bec une couronne.	30 janv. 1875.

DATE	NOMS	INI-TIALES	SYMBOLES	BIFFAGE
16 août 1859.	Youda Bacri. . . .	Y B	Une barrique debout et une bouteille dessus.	3 fév. 1863.
—	Isaac Moha.	I M	Une mandoline. . . .	15 fév. 1869.
—	Aaron Aiche. . . .	A A	Un artichaut tenant à sa tige.	15 fév. 1861.
—	Raymond Mouren .	R M	Un marin coiffé de son chapeau	. . . .
—	Mardochée Lahini .	M L	Une lyre.	30 mai 1859.
—	Liaou Tabet	L T	Un triangle avec une étoile au milieu. . . .	15 juill. 1860.
—	Emile Ott	O	La lettre O entre deux croissants.	7 nov. 1868.
15 déc. 1859.	Atton et Cie. . .	A & Cie	Une ancre de marine. .	3 fév. 1868.
—	Messaoud Chedaka.	M C	Un croissant, l'ouverture en haut, et surmonté d'une croix . .	22 déc. 1859.
18 janv. 1860.	Louis Rochas. . . .	L R	Une roue dentelée, à quatre rayons	17 mars 1869.
—	Messaoud Chedaka.	M C	Une cage en dôme . . .	3 mars 1865.
28 sept. 1860.	Emile Dehurau. . .	E D	Un démêloir	4 mars 1861.
17 déc. 1860.	Morali Mouchi. . .	M & Cie	Un marteau de cordonnier.	27 déc. 1874.
20 mars 1861.	Adolphe Piel . . .	A P	Point de symbole. . . .	—
—	Baptiste Sandoz . .	Sandoz (72)	Le mot *Alger*, le chiffre 72 et une étoile entre deux branches de feuillage	14 janv. 1867.
4 avril 1861.	Jules Lamoureux. .	J L	Un *la* en clef de *sol*. . .	2 juill. 1864.
—	Abraham Zerath. .	A Z	*Zerath* en toutes lettres.	5 août 1871.
—	Paul Puleyrac. . .	P P	Une pipe ordinaire. . .	4 sept. 1866.
22 juill. 1861.	Isaac Aboulker . .	I A	Deux aiguilles de montre, l'une sur 3 heures et l'autre sur midi . .	9 avril 1869.
—	Pagano Constantin	P C	Un filon de mortier . .	30 oct. 1866.
6 nov. 1862.	Dahman Moubarek.	D M	Un marabout surmonté d'un croissant	15 juin 1878.
—	Laferla Joseph . .	J L	Un laboureur, 1er poinçon. — Un oranger, 2e poinçon	15 juin 1866.
7 nov. 1862.	Abraham Solfati. .	A S	Un soufflet ordinaire. .	15 nov. 1862.
—	Aaron Moatti . . .	A M	Une montre avec aiguilles et bélière. . .	Décédé.
31 mars 1864.	Abraham Tabet . .	A T	Une tenaille ouverte . .	22 mai 1870.
2 mai 1864.	Cyprien Subra. . .	C S	Un sabre couché. . . .	7 avril 1866.
21 sept. 1864.	Charles Chouquet .	C C	Un chapeau gibus . . .	15 juin 1877.
27 avril 1865.	V. et A. Décelis . .	V & AD	Un calice d'église. . . .	10 mai 1865.
5 juill. 1865.	Pierre Cappella . .	P C	Une chèvre sur pattes .	1er janv. 1878.
2 mai 1866.	Samuel Cohen Bacry.	S B	Un berceau sur pieds .	15 mars 1881.
5 mai 1866.	Moha Isaac.	I M	Une mandoline. . . .	—
16 mai 1866.	Abendanan Éliézer.	E A	Un aigle aux ailes déployées.	—
13 fév. 1867.	Griessinger Michel.	M G	Un gazogène (deux sphères superposées).	Avril 1878.
21 oct. 1867.	Tudary Joseph. . .	J T	Un tire-bouchon ordinaire.	15 mars 1875.
27 fév. 1868.	Chudaka Éliaou . .	E C	Une canne de tambour-major.	15 mars 1881.
20 avril 1868.	Atton Abraham . .	A A	Une botte d'asperges. .	25 oct. 1875.
2 mars 1869.	Narboni Samuel. .	S N	Un nez humain vu de face.	17 juin 1870.
6 sept. 1871.	Narboni Samuel. .	S N	Un pistolet à piston, le chien baissé	5 avril 1872.

DATE	NOMS	INI-TIALES	SYMBOLES	BIFFAGE
6 sept. 1871.	Zehath Moïse . . .	Z M	Trois étoiles en triangle dans un écusson ouvert par le haut . . .	15 déc. 1872.
—	Messaoud Schekler	M S	Un fer à cheval à six clous.	15 mars 1881.
11 sept. 1871.	Aaron Abendanan .	A A	Pot à eau, anse à droite.	4 sept. 1873.
28 oct. 1871.	Jaïs et Chemama . .	. . . .	Jaïs et Chemama. . . .	9 déc. 1872.
30 déc. 1873.	Hadjadj Nassim . .	N H	Une hache de sapeur. .	25 juin 1874.
12 août 1874.	Karkousse Ruben .	R K	Un coq sur pattes, vu de côté.	Déc. 1876.
28 nov. 1874.	Moïse Nahon. . . .	M N	Nid avec trois œufs. . .	14 août 1879.
24 juill. 1875.	Rica Karkousse, femme Zekri. . .	R K	Un chameau sur pieds, tête à gauche.	4 fév. 1876.
20 mars 1876.	Jonas Tabet	J T	Une tête de taureau . .	25 juill. 1879.
22 mars 1876.	Moïse Zehath . . .	M Z	Un gros rat.	10 fév. 1879.
26 mars 1877.	Louis Gentile . . .	L G	Un rocher de corail . .	Janvier 1881.
—	Joseph Aïnos. . . .	J A	Une autruche sur pieds.	24 oct. 1878.
15 juill. 1877.	Rica, Vve Mesguich.	R M	Tête de mulet, vue à droite.	Cessé en 1883.
30 janv. 1878.	Bonnefoy Claudius.	B C	Une autruche sur pieds.	. . . .
25 avril 1879.	Louis Nava. . . .	L N	Une botte de navets . .	. . . .
—	Alfred Novel. . . .	M A	Un pistolet à piston . .	. . . .
10 sept. 1879.	Eliezer Abendanan.	A E	Un aigle, aux ailes déployées.	Eut son poinçon volé. Réinscrit le 5 fév. 1880, il est décédé.
5 fév. 1880.	Nessim Hadjadj . .	N H	Une hache de sapeur. .	Parti pour Dra-el-Mizan.
—	Lota et Gascon. .	L G	Une pipe.	Cessation. Dissolution de société
10 nov. 1882.	Schwartz Pérez . .	S P	Niveau égalitaire. . . .	Parti pr Oran.
—	Zeraffa Salomon. .	Z S	Un bonnet turc. . . .	Décédé.
—	Hadjadj Mardochée.	H M	Deux palmes en croix .	. . . .
—	Feisch Auguste. . .	F A	Un casque.	Parti pour l'Allemagne .
—	Gnédy Léon	G N	Un compas mi-ouvert. .	Disparu.
Mars 1884.	Chaloum Moïse. . .	C M	Un cube	Cessé en mars 1887.
Juin 1884.	Léon Hadjadj. . . .	L H	Un pince-nez.	Cessé en juill. 1888.
Juillet 1884.	Henri Peyot	H P	Un coquillage	Décédé à Paris.
. . . .	Joseph Amar. . . .	J A	Un verre à bordeaux. .	. . . .
. . . .	Lévy Cheptail. . .	C L	. . . .	Disparu.
. . . .	Grassy Joseph. . .	J G	. . . .	Parti pr Oran.
. . . .	Chouraqui Ephraïm	C E	. . . .	Parti pr Boghari (mai 1891).
18 oct. 1888.	Jacob Bitoun. . . .	B J	. . . .	Parti pour le Maroc.
—	Antoine Pons. . . .	A P	Une fleur.	. . . .
—	Moïse Kalifa. . . .	M K	La lettre K dans un pentagone	Changé de profession.
—	Aaron Boumendil. .	A B	. . . .	Cessé fabricon 11 nov. 1890.
22 fév. 1890.	Salomon Bensimon.	B S	Un trident.	Cessé fabricon 7 sept. 1890.
22 fév. 1892.	Joskowitz Alexre. .	J A	Un sabot.	Parti pr France (6 août 1892).
13 janv. 1893.	Atlan Éliézer. . . .	A E	Une abeille.	Cessé le 7 mars 1894.
11 fév. 1895.	Capitani	C	Un képi de capitaine. .	Parti pour Paris en 1895.

Orfèvres en exercice.

Avant la chute du dey Hussein, le crédit était inconnu. Tout se traitait au comptant. Les israélites, courtiers habituels de toutes les opérations financières, monopolisaient depuis des siècles l'industrie des métaux précieux et le commerce des pierres précieuses.

Depuis la conquête, les relevés que nous avons donnés montrent que le monopole du travail des métaux d'or et d'argent, à part de très rares exceptions, n'a pas changé de mains, comme on le verra par la liste alphabétique des principaux orfèvres d'Alger, en exercice le 1er janvier 1899. Nous donnons, comme pour leurs confrères disparus, leurs lettres de poinçon, leurs marques ou symboles.

Cohen-Mardoché Bacri, rue Boutin ; poinçon de maître : M B ; symbole : une balance. Il fait tous les genres de bijoux qui se vendent dans le Sud, et surtout les kheit-chaïrs.

Salomon Belaïche, 12, rue de la Lyre ; poinçon de maître : B S ; symbole : un sabre. Successeur d'Éliaou Sudaka, il fabrique toute la bijouterie en or et en argent pour la province, et surtout le Sud. Il fabrique beaucoup de redifs en torsade, de bzaïms, de bracelets à jour. Il fait des bijoux en or rouge ou jaune, suivant les alliages, et monte les pierres précieuses.

Richard Bergmann (R B). Boucles d'oreilles ; fort habile pour les réparations. L'un des meilleurs ouvriers français d'Alger. Il a su créer des modèles ingénieux. A fait insculper son poinçon, le 21 octobre 1891.

Chaloum Chekler, rue de Chartres ; poinçon de maître : C C ; symbole : un drapeau. Orfèvre travaillant surtout l'argent.

Messaoud Chekler, rue de Chartres ; poinçon de maître : C M ; symbole : un fer à cheval.

Chekler Frères. Maison qui réunit les deux précédentes (C F et une cafetière). Orfèvres de père en fils. Le dey avait pour orfèvre l'un de leurs ancêtres. Ne travaillent que l'argent.

Dorez Frères, 4, boulevard de la République ; poinçon de maître : D F ; symbole : une dorade. Orfèvres français, fils et successeurs de Eugène Dorez, qui fonda la maison en 1841, l'une des plus importantes d'Alger, actuellement. Fabriquent peu ; vendent surtout des bijoux anciens et des objets d'art. Spécialité de perles et de pierres fines.

Famin, Européen, rival de Dorez frères. Vente considérable de

bijoux anciens et modernes. Ne fabriquait pas autrefois, mais a fait insculper récemment son poinçon de maître : F A. Tête de lion.

Atlan FREDJ, 12, rue Médée ; poinçon de maître : A F ; symbole : un marteau. Fait sa spécialité de l'argent repoussé au marteau. Très habile pour les tassa.

EL-GUIZ père et fils, joailliers, rue de la Lyre ; poinçon de maître : E A ; symbole : une guitare. Ils vendent beaucoup de bijoux européens aux juives, qui les recherchent, car leur goût les porte maintenant de ce côté. Les El-Guiz ont, rue Blondel, un atelier de monture. Ils font aussi le commerce des pièces anciennes. Les El-Guiz sont les premiers orfèvres indigènes d'Alger. Ils approvisionnent tout le Sud. Ils sont d'origine tunisienne, et ils ont un important atelier de mise en œuvre des pierres taillées, de toute espèce. Les Parisiens leur envoient le tableau des monnaies qu'ils achèteraient : les francs à pied et à cheval de Charles V et de Charles VII, en or, et les blancs de Henri IV.

Chaloum HADJADJ, 9, rue du Lézard, et 13, rue Bénachère ; poinçon de maître : C H ; symbole : une lance. Il fait beaucoup de pièces d'argenterie pour le Sud et vend quelques bijoux en or. Travail un peu lourd.

LAANKRI et STORA, tireurs d'or ; poinçon de maître : L S ; symbole : un entonnoir. Ils s'approvisionnent au comptoir Lyon-Allemand, travaillent rue Bénachère et vendent, jusque dans Marseille, des bracelets du type semaine. Ils font également des bagues tunisiennes, à devises arabes, qui coûtent en gros 50 francs le cent ; des bracelets ajourés, avec ornements de corail, vendus en gros 3 fr. 50 et revendus 5 francs. Leur atelier est muni d'une filière et d'un banc à tirer.

Ferdinand PINARD (P F, un papillon aux ailes déployées). Le doyen des orfèvres européens d'Alger. S'occupe beaucoup d'horlogerie, fait des réparations de bijoux indigènes, mais vend surtout des bijoux européens.

Adolphe RATTO, Italien, 12, rue Socgémah ; poinçon de maître (19 juin 1893) : A R ; symbole : une roue de voiture. Italien habile ; il sait émailler. Il s'est attaché à faire des bijoux pseudo-arabes.

SADOUN et Cie, rue de la Lyre ; poinçon de maître : S D ; symbole : deux marteaux en croix. Le vieux Sadoun a laissé à ses trois fils, Eliézer, Aron et Moïse, sa maison importante, qui eut longtemps

l'une des premières places dans le commerce de la bijouterie. Dans leur atelier de la rue Blondel, nº 2, ils font à peu près tous les bijoux, mais ils fondent surtout des bzaïms, beaucoup de bracelets d'avant-bras, gravés d'ornements kabyles et destinés à être envoyés à Bougie. Ils expédient à Sétif des khalkhals massifs et fabriquent des croissants avec étoiles de roses, d'une monture assez ordinaire, qu'ils vendent à Lyon.

Au milieu de leur petit étalage, rue de la Lyre, brillent, sur des étagères, des bijoux anciens mélangés à des bijoux modernes, des colliers de pierres précieuses, des landjassas en filigrane d'or, en forme de courge, des montres turques fort belles et des meska couvertes de pierreries.

En dehors de ceux que nous avons nommés, nous allons donner la nomenclature, d'après la date d'insculpation de leurs poinçons, d'un certain nombre d'orfèvres vivants ou morts tout récemment, pendant l'impression de ce livre.

DATE	NOMS	INITIALES	SYMBOLES
15 mars 1870.	Simon LELOUCHE.	L S	Un fer à cheval.
. . . . . .	Duc frères.	D A	Un dé à coudre.
. . . . . .	MESSIKA Nessim.	M N	Une presse à lettres.
. . . . . .	Abraham SASPORTÈS. . . .	A S	Un clairon.
22 juin 1876.	Olivier DELOS SANTOS. . .	O D	Une dinde sur pied.
28 fév. 1878.	BARTHELOT Charles	C B	Un bidon avec couvercle levé.
5 fév. 1880.	Alfred DESCHENEAUX . . .	D A	Une fourchette.
—	Judas DEJEAN.	D J	Un arbre.
14 janv. 1884.	François BOZONNATI. . . .	B F	Une patte de dinde.
—	UGUET Antoine	U A	Une poire.
16 oct. 1888.	Gustave BRUGÈRE.	G B	Une fleur de lis.
18 oct. 1888.	Abraham LELOUCHE. . . .	L A	Un baquet.
8 août 1889.	Jules GALMARD	G J	Un triangle.
22 fév. 1890.	Léon BRACHET.	L B	Un trèfle.
—	Moïse ZANA.	M Z	Le mot *Zana*, souligné.
—	Samuel Cohen BACRI. . . .	B S	Une pipe.
30 juin 1890.	Moïse STORA.	S M	Une chaise.
—	Salom SETBON.	S S	Une clef.
—	Halem JAÏS	H J	Un maillet.
7 nov. 1890.	Léon DAYAN.	L D	Un fouet.
—	Isaac ZERBIB.	I Z	Une ancre marine.
—	NAHON Isaac.	N I	Un chien.
—	MORET Palmyre.	M P	Une loupe.
20 mars 1891.	Isaac BARANÈS.	I B	Un encrier.
—	Louis PETTINE.	L P	Une étoile.
3 août 1891.	BASKIERA Sébastien. . . .	B S	Une seringue.
9 déc. 1891.	MANFOUS Nicolas	M N	Un moulin à vent.
29 janv. 1892.	ROMANO Vincent.	R V	Une lyre.
22 fév. 1892.	HADJADJ Itro.	H I	Un étau.
18 mai 1892.	HADJADJ Léon	H L	Un arrosoir.
13 janv. 1893.	ISNARD Eugène	I E	Un sablier.
29 mai 1893.	HADJADJ Isaac.	H I	Une carafe.

DATE	NOMS	INITIALES	SYMBOLES
1er fév. 1894.	Sliman ben LINN. . . .	S L	Un grand B.
16 avril 1894.	HADJADJ Maklouf Abraham	A A	Bzaïm.
1er fév. 1895.	ABOULKER Prosper.	A P	Trois boules, en forme de trèfle.
8 mars 1895.	ZITOUN Jacob	Z J	Une branche d'olivier.
19 juill. 1895.	BOUMENDIL et LELOUCHE. .	B L	Un violon.
29 nov. 1895.	Chaloum SÉROR.	S C	Deux étoiles superposées.
. . . .	Joseph ENOS.	J E	Un nez.
. . . .	VICO Antoine	A V	Un raisin.
. . . . . .	ABOULKER Elie	A E	Une boule blanche.
. . . .	ATLAN Abraham.	A A	Une croix d'honneur.
. . . .	BOUMENDIL Simon. . . .	B S	Une feuille d'olivier.
. . . .	CHICHE Samuel	C S	Cancer, signe du zodiaque.
. . . . . .	NARBONI Isaac.	N I	Une bouteille.
5 janv. 1896.	Sliman ben Mostefa ben LIMEN	S L	Un grand B.
30 sept. 1896.	LELOUCH Joseph. . . .	. . . . .	Une pointe.
—	Robine NORKACHE. . . .	R N	Une flèche.
21 déc. 1896.	HADJADJ Léon.	H L	Une cruche arabe.
10 mars 1897.	BENZAKIN Elie.	B E	Un croissant traversé par une lance.
3 août 1897.	CAROIN Charles	C C	Un gobelet plein.
29 août 1897.	KRIEF Mardochée.	K M	Un poignard.
19 oct. 1897.	BENYAYA Joseph.	B J	Un pied.
7 déc. 1897.	Moïse SASPORTÈS	S	Une banane.
14 déc. 1897.	Louis NAVA.	L N	Une botte de navets.
29 mars 1898.	AMAR Lévy	A L	Une fleur (vient de Tizi-Ouzou).
21 août 1898.	ABOULKER Georges	G A	Un chapeau.
10 janv. 1900.	BENZAKIM	B H	Une altise.
22 août 1900.	HELIA B. HOUSSINE	H H	Un mât.
27 août 1900.	Azoulay BARUCH.	A B	Un saule.
5 nov. 1900.	GRAB-SMID, Joseph.	G J	Une grappe de raisin.
7 nov. 1900.	NIVET	N	Un lion debout.
10 nov. 1900.	BOUKRIS Simon	S B	Une main ouverte.

L'orfèvrerie est monopolisée par les israélites.

Ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut, la plupart des orfèvres actuels sont israélites. Ils font, à peu près seuls, à Alger, la fabrication des bijoux indigènes. Tous ont maintenant un poinçon de maître, insculpé sur les tables officielles d'Alger; mais ce poinçon minuscule n'est souvent lisible qu'à la loupe. Les types véritables de bijoux algériens deviennent de plus en plus rares. La fabrication va toujours s'éloignant sensiblement des types qui existaient en 1830. Depuis cette époque, un mélange s'est fait entre le pur style arabe, qui se perd de plus en plus, et les styles turc, tunisien, marocain, syrien, indien et persan, qui pénètrent en Algérie par suite des importations des pays voisins.

Souvent même, les bijoux vendus en Algérie comme produits indigènes arrivent de France ou de l'étranger, ce qui n'empêche pas

les touristes de les emporter comme souvenirs, ou de les acheter comme spécimens de l'art industriel de notre grande colonie.

Les nombres donnant des renseignements précis, nous indiquerons ici le chiffre des importations d'orfèvrerie faites à Alger par les nations étrangères, d'après les relevés dressés par l'administration des Douanes pour l'année 1900 : — Allemagne : 9.695 grammes. — Espagne : 8.745 gr. — Italie : 4.065 gr. — Indes anglaises : 7.570 gr. — Russie : 650 gr. — Turquie : 18.475 gr. — Tunisie : 465 gr. — Total : 49.665 grammes.

Ces importations vont, en grande partie, alimenter le commerce de la curiosité.

Quant aux importations de France, elles s'élevaient :

1° Dans le département d'Alger, en 1832, à 6.289 grammes, représentant, au cours de l'époque, environ 30 centimes le gramme pour l'orfèvrerie ouvrée, une valeur de 18.867 francs. Elles atteignaient, en 1900, pour la bijouterie d'or française 1.300 grammes et pour l'argenterie 462.800 grammes.

2° Dans le département d'Oran, pour la bijouterie d'or, en 1896, 5.000 grammes ; en 1898, 2.703 grammes. Pour l'argent ouvré, 101.981 grammes en 1896, 302.815 grammes en 1897, 458.594 grammes en 1898, 279.860 grammes en 1899 et 151.361 grammes en 1900.

3° Dans le département de Constantine (principalités de Philippeville et de Bône), pour l'or et l'argent ouvrés, en 1897, 165.756 grammes ; en 1898, 190.533 grammes ; en 1899, 27.609 grammes, et en 1900, 53.765 grammes.

Mais il faut tenir compte de l'augmentation considérable de la population européenne, qui n'emploie pour son usage que des objets ne concernant pas la bijouterie et dont la fabrication n'est nullement indigène. Néanmoins le lecteur tirera aisément de ces statistiques la conclusion qui en découle : l'approvisionnement de l'Algérie, en partie, par la métropole.

Cependant les relevés des bureaux de la Douane sembleraient démontrer le contraire, car les exportations d'Algérie sont supérieures à celles de la France pour l'Algérie.

Le département d'Alger a, en effet, expédié en France en orfèvrerie d'argent, en 1899, 713.525 grammes ; en 1900, 624.085 grammes, et en Tunisie, en 1900, 116.500 grammes. Le département de Constantine (Philippeville et Bône), 24.000 grammes en 1899 et 242.489

en 1900. Ce qui forme un total plus élevé que celui des importations relatées ci-dessus.

Or, les chiffres ci-dessus, d'après les renseignements du service de la Garantie, représentent pour une certaine part : 1° les quantités d'ouvrages d'argent à l'usage des hiverneurs et remportés par eux à la fin de la saison ; 2° les marchandises des commis voyageurs parisiens retournant invendues dans la mère patrie ; 3° enfin, en ce qui concerne les envois en Tunisie, le poids des ouvrages que transportent avec eux les représentants de commerce des maisons algéroises et françaises qui, après avoir fait leur tournée dans la colonie, passent ensuite dans la Régence pour y continuer leurs opérations.

Il n'est, en résumé, exporté en France et en Tunisie que très peu de bijoux arabes fabriqués en Algérie. Comme on le voit, il ne faut pas trop se fier aux tableaux officiels des relevés douaniers pour juger de la situation actuelle de l'orfèvrerie algérienne. La France alimente largement notre colonie africaine et la réciproque n'est pas également vraie — malgré les statistiques.



QALEB.

(Modèle en cuivre pour mouler les bzaïms.)

CHAPITRE IX

PERLES ET PIERRES PRÉCIEUSES

Le luxe suprême dans la parure a été de tout temps la pierre précieuse, surtout en Orient. C'est la clé des cœurs, comme disent les Orientaux dans leur langage poétique. *Dans l'antiquité.*

La Bible décrit le pectoral du grand prêtre Aaron, frère de Moïse, décoré des douze pierres précieuses les plus renommées : cornaline, topaze, émeraude, rubis, saphir, diamant, hyacinthe, agathe, améthyste, chrysolithe, sardoine, jaspe. Chacune d'entre elles était dédiée aux douze tribus d'Israël.

Les récits des écrivains arabes parlent avec enthousiasme des gemmes arrachées aux entrailles de la terre pour couvrir les murs des mosquées.

Les poètes éblouissent leurs lecteurs des milliers d'étincelles qui jaillissent des parures idéales des femmes.

Il n'est pas de conte des *Mille et une Nuits* sans une description où, dans des bassins d'or, les pierres les plus rares jettent des feux comme un cratère de volcan.

KHORSA RAS EL-HANECH.
(Boucle d'oreille à tête de serpent.)

L'Oriental adore les pierres précieuses qui l'aveuglent de leur éclat et le fascinent de leurs rayons. Non seulement il leur trouve d'étroites affinités avec la femme, autre objet de sa convoitise, mais il les poétise et les personnifie. Il va même jusqu'à leur donner une réelle influence.

Comme nos astrologues du moyen âge, il leur découvre des vertus

Vertus des gemmes.

célestes. Le diamant est un antidote contre la peste. L'émeraude conserve la clarté et guérit des morsures venimeuses.

Un Maure, dont l'ouvrage a été traduit en latin au XIIIe siècle par Jehuda Mosca, ne leur en compte pas moins de trois cent vingt-cinq, qu'il répartit, selon leur pouvoir bienveillant ou hostile à l'espèce humaine, entre les douze signes du zodiaque.

D'ailleurs, Grecs ou Latins, Musulmans ou Chrétiens, croyaient fermement à la vie propre de la pierre précieuse à sa naissance, à son état de santé ou de maladie et à sa mort.

C'est l'avis de Théophraste dans son *Discours des pierres*, de Pline l'Ancien dans un chapitre de son *Histoire naturelle*, du médecin arabe Avicenne dans son *Traité sur les pierres*, du docteur Albert le Grand, un des maîtres de la science hermétique, dans son ouvrage *De Rebus metallicis*.

Pour tous ces auteurs, la pierre précieuse respire et souffre, participant aux joies et aux misères de l'humanité. Théophraste, cet observateur sérieux et sincère qui a inspiré à La Bruyère l'idée de ses *Caractères*, a été jusqu'à lui donner un sexe. Nul ne se serait avisé alors de contester son pouvoir magique.

Dans toutes les régions du superstitieux Orient s'affirme, pour les gemmes, le même culte fervent et passionné. Les Pharaons d'Égypte, les rajah de l'Inde et les mandarins de la Chine se parent de perles, d'émeraudes, de rubis et de saphirs, dont les seuls diamants du schah de Perse ont dépassé la splendeur.

Symboles.

Tour à tour occupée par les Romains, par les Arabes et par les Turcs, l'Afrique septentrionale a été depuis des siècles la terre promise des pierres précieuses. Encore aujourd'hui les Tunisiennes donnent à chaque pierre une signification déterminée. C'est un langage des fleurs d'un nouveau genre.

Le diamant personnifie l'orgueil.

L'émeraude fait plaisir à voir et dissipe la mauvaise humeur.

La turquoise est un porte-bonheur.

Le rubis inspire la sympathie.

La perle est l'image de la noblesse.

Le diamant.

Le diamant, cet objet de tant de désirs, n'est qu'un souffle, un rien, du charbon qu'un rayon solaire passant par un miroir anéantit en une seconde, ne laissant après lui qu'une trace légère d'acide carbonique.

Avant les découvertes des mines du Cap, il se trouvait surtout dans l'Inde, sur les rives sablonneuses ou dans les creux de rochers. Les Perses, les Turcs, les Arabes l'appellent الالماس *el-almace*, qui est l'expression littéraire, et aussi le nomment très souvent, mais à tort, ياقوت *yaqoute*, qui est *rubis* (1).

Avant le XVIe siècle on l'employait en cabochon, le mélangeant aux pierres de couleur. Souvent même il restait à l'état naturel.

Bientôt la taille se perfectionna. On le tailla en rose. Il conservait ainsi son étendue. On l'appelait alors « diamant à facettes. »

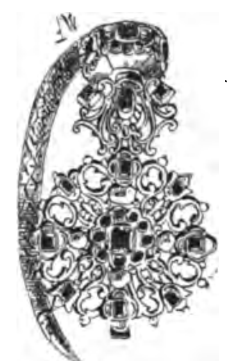
Mais le progrès s'accentua. On chercha à donner au diamant tout son éclat. La taille en brillant qui attisait ses feux prévalut.

Les Algériens eurent beaucoup de brillants sous les deys. Avant la conquête ils venaient de Golconde en passant par l'Orient.

Émeraude, rubis et saphir.

Avec le diamant, les seules pierres adoptées sur la côte africaine sont l'émeraude, le saphir et le rubis, quelquefois la turquoise et le grenat. La topaze, زبرجد *zeberdjad*, est négligée.

L'émeraude, en arabe زمرد *zmerred*, d'un beau vert pré vaut plus cher que le diamant, son prix s'élève souvent jusqu'à 500 francs le carat. Lorsque la pierre est ordinaire sa valeur moyenne est de 5 francs le carat, et de 40 à 50 francs lorsqu'elle est foncée et veloutée : plus elle est claire et plus elle a de défauts, et moins elle a de valeur.



Grand pendant d'oreilles de Tanger.

Le rubis spinelle, en arabe ياقوت, de couleur bien carminée est également recherché. Une pierre parfaite, de forme ronde ou octogone, vaut de 2 à 300 francs le carat. Son prix est plus élevé si la couleur tire au rouge ; on paye alors à 500 francs le carat la « goutte de sang. » Le rubis balais couleur lie de vin vaut moins.

Quant au saphir, il a baissé de prix. La pierre bleu pâle ne dépasse guère 5 à 10 francs le carat. La belle pierre indigo violet, transparente et translucide, avec une double réfraction, s'élève à 100 ou 150 francs le carat.

La turquoise n'est pas appréciée des Arabes. Rarement, ils s'en

(1) Il y a près de Batna l'Aïne-Yaqoute, « la fontaine de diamant, » selon les uns, « la fontaine de rubis, » selon les autres ; *iaqoute* veut plutôt dire « gemme. »

servent comme chaton de bague. Unie et non gravée, une belle pierre vaut à peine cent francs.

Le grenat syrien ou oriental vient tout taillé de la France. Cette escarboucle des lapidaires, d'un beau rouge feu, n'est pas cotée un prix élevé à Alger, où on la rencontre rarement dans les bijoux.

Mais les grands chefs arabes ne peuvent plus se permettre aujourd'hui de fastueuses prodigalités avec leurs femmes; aussi s'attachent-ils seulement à l'étendue et au poids des pierres, sans trop tenir compte des défauts. Ils peuvent ainsi, facilement, contenter certaines fantaisies coûteuses de leurs femmes.

Diamant rose.

C'est surtout la rose qui est en faveur aujourd'hui.

Avec sa forme plate dessous et sa table aux coins arrondis ou en pyramides taillées à facettes elle ressemble à un bouton de rose avant son épanouissement.

Bien qu'elle ne soit plus qu'un diamant défectueux, elle lance peut-être des feux plus vifs que le brillant, à cause de la largeur de ses facettes, mais elle joue moins et fournit moins de variétés de couleur. Pour qu'une rose soit bien taillée, il faut que sa hauteur, prise de la base à la pointe, ait la moitié de la largeur du diamètre de la base de la pierre.

Valeur des roses.

Les belles roses d'Algérie sont quelquefois venues du Midi lors des mauvaises récoltes. Aujourd'hui les roses épaisses arrivent de Hollande où on les taille de 12 à 24 faces. Elles valent sur papiers de 90 à 100 francs le carat.

Lorsqu'elles proviennent de Belgique elles sont taillées à 6 faces. Elles ne se vendent alors qu'environ 45 francs le carat aux indigènes.

Mais il en reste encore beaucoup dans le pays provenant d'anciens bijoux démodés, démontés et fondus. Ce sont, pour la plupart, des roses de 3 à 6 faces.

Calcul du prix des roses.

Leur prix varie suivant leur poids et leur étendue; du reste pour calculer le prix des roses, les auteurs des traités sur les pierres précieuses indiquent un moyen pratique.

Le prix du premier carat (1) de la rose bien pure, bien blanche, sans défauts, taillée à 24 facettes et amincie sur les bords, étant de

(1) Le mot carat vient d'une érythrine, nommée Kouara en Afrique, dont les semences, petites fèves rouges avec un point noir, sont employées dans les Indes orientales pour peser les diamants et les perles. Le poids du carat est, en France, de 0 gr. 206. Il se subdivise en 1/2 et 1/4 de carat. Aux Indes, il est de 0 gr. 398.

50 francs par exemple, et la rose pesant deux carats, il suffit de multiplier le poids par lui-même, 2 × 2 = 4, et de multiplier ce produit par le prix de 50 francs. Le total obtenu donne le prix de la rose : 200 francs.

Emploi des roses.

En Algérie, les roses brillent, serties dans des montures faites de branchages et d'enroulements. Elles ornent surtout les boucles d'oreilles et les ouardas qui se piquent à la chevelure ; on les retrouve souvent sur les messkas, au milieu des rubis et des émeraudes. Rarement, elles parent les bracelets et les khalkhals.

Ajoutons qu'on ne voit plus guère que des pierres défectueuses et sans valeur, ne dépassant pas 35 à 40 francs le carat. Mais l'Arabe dédaigne les verroteries, qui l'humilieraient en l'assimilant aux nègres du Sud ; aussi il repousse les imitations, qui lui semblent indignes de lui.

Perles fines.

La perle fine s'appelle en arabe جوهرة *djouhra* et aussi très souvent dite لولو *loulou*. Cette sécrétion de l'huître bivalve était connue de toute antiquité. Elle fut l'ornement préféré de Cléopâtre.

L'histoire raconte qu'elle possédait deux perles superbes. Elle en détacha une de ses oreilles et, l'ayant fait dissoudre dans du vinaigre, l'avala d'un trait dans un festin offert à Marc-Antoine.

Collier vaut mieux que pudeur.

A l'époque de la Renaissance, les Valois mirent la perle à la mode, les mignons la portèrent aux oreilles, les courtisanes en parèrent leurs corsages.

Le collier de perles, très en faveur à la cour de Louis XIV, donna lieu à une anecdocte que raconte Tallemant des Réaux :

Une grande dame sortait du bal. Un rôdeur voulut lui arracher ses bijoux. Elle se défendit et porta la main à son collier. Pour lui faire lâcher prise, le voleur mit la main dans son corsage et lui prit le sein, mais elle tint bon.

— Cela, dit-elle, vous ne le prendrez pas, mais vous emporteriez mon collier.

On vint heureusement à son secours.

Perles baroques.

Les Mauresques adorent les perles comme les Parisiennes, avec cette différence qu'elles ignorent la perle noire qui rehausse l'éclat de la peau et qu'elles recherchent surtout la perle baroque, peut-être parce qu'elles ne peuvent en avoir d'autres. Pour elles, la perle ronde ne leur paraît pas sincère. Il leur semble qu'elle n'est devenue sphérique que par un travail mécanique.

Goût algérois

Autre différence : dans l'Est, à Tunis, et même à Constantine, la perle blanche de couleur argentine ou de lait, est la plus estimée ; à Alger c'est, au contraire, la perle jaune. Son rayonnement solaire séduit plus que le rayonnement lunaire ; peut-être les Algéroises n'ont-elles pas tort, en tout cas des goûts et des couleurs il ne faut pas discuter.

Le comble de l'élégance, pour les Mauresques, est une belle cravate ou un beau collier pendant de perles à 3, 5, 7 et 9 rangées. On en voit souvent qui valent 1.500 et 2.000 francs. Le collier n'est jamais porté en sautoir comme à l'Opéra de Paris, sous l'Empire, ou en long chapelet comme à Londres, au théâtre d'Hyde-Park. Tantôt à un seul rang, la perle plus grosse au centre et les autres enfilées en gradation avec les autres, il n'est pas ajusté au cou. Tantôt à plusieurs rangs, il s'attache sur des morceaux d'étoffe matelassée aux extrémités de forme triangulaire, auxquels sont fixés deux cordons quelconques se nouant derrière le cou.

A Alger, quelques riches indigènes mettent leurs économies en perles fines. Ils peuvent ainsi garder une forte somme sous un petit volume. On cite une famille qui possède quatre ou cinq kilog. de perles fines.

A Tunis, c'est la grande folie, comme à Alger. Les femmes des hauts fonctionnaires ont des colliers superbes ; il en est dont la valeur dépasse 100.000 francs.

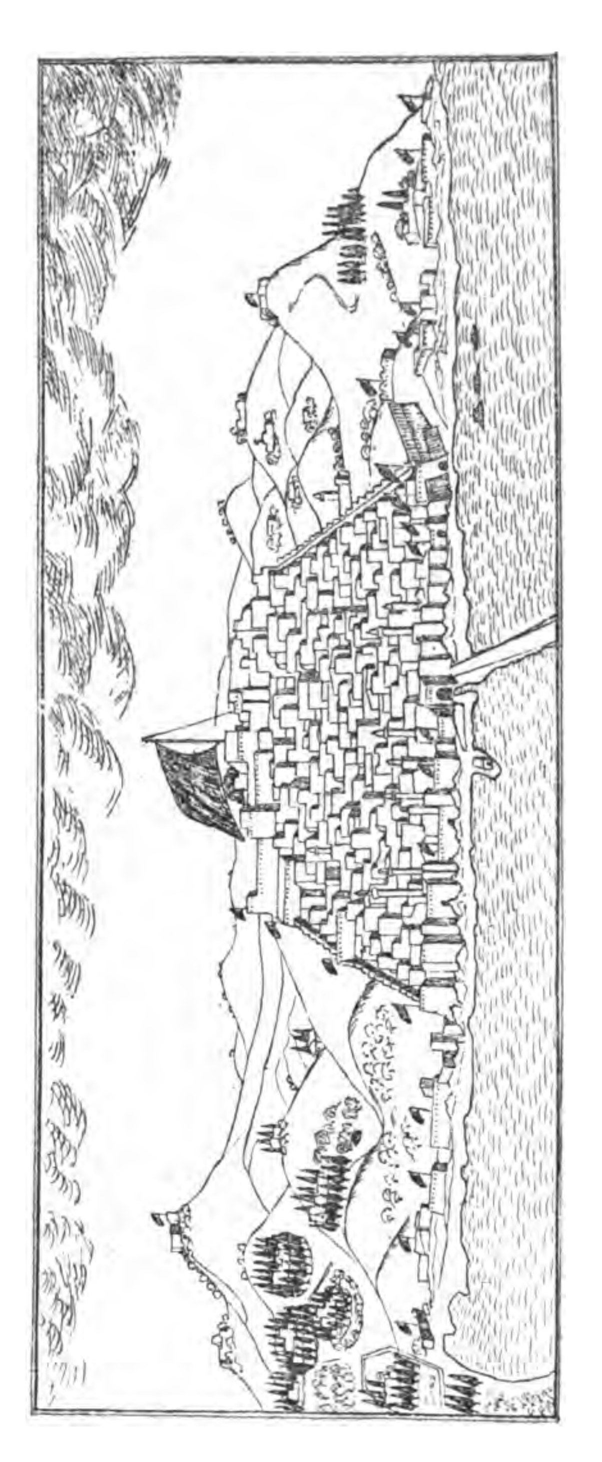
La perle dans les bijoux.

Non seulement la perle se porte en collier en Algérie, mais les orfèvres l'emploient beaucoup pour orner leurs bijoux. Sa couleur s'enlève bien sur l'or à côté des rubis et des émeraudes. On la retrouve sans cesse encadrant les belles messka, enfilées dans les meqfoul, servant de pendeloques aux assabas, tombant en écheveaux de la Khorsa Nab Tounès, jouant librement dans les mengouch, servant d'ornement aux medhibah, cousues en pavage sur les belles ceintures ou servant à composer des pendeloques avec des boules ou des olives de pierres précieuses, roulées comme des cailloux polis par la mer.



MEDOUAR.
(Broche en or.)

La Méditerranée ne recèle pas d'huîtres perlières. Les plus belles



Vue de la ville d'Alger, en 1824, à l'époque de son bombardement par l'amiral anglais Harry Neal, d'après une gouache turque trouvée dans la Casbah et offerte à la Bibliothèque d'Alger par un neveu du général Tolozé.

Provenance et prix des perles.

perles viennent du golfe Persique par La Mecque, le Caire, Constantinople, Vienne ; mais c'est Paris et Londres qui en sont les grands marchés européens.

Il reste encore beaucoup de perles baroques en Algérie, provenant des anciens bijoux disparus dans le creuset des orfèvres.

Pendant longtemps, vu la pauvreté du pays, le stock actuel suffira à pourvoir en grande partie à tous les besoins en attendant des temps meilleurs.

La perle s'achète au carat par les marchands, et par les indigènes à l'once (l'ouqia de 30 grammes) avec ses subdivisions.

Suivant leur grosseur, leur pesanteur, leur orient et leur poli, les belles perles peuvent valoir jusqu'à 1.400 francs; les moyennes 500 francs ; les semences de 150 à 200 francs.

Moyen de faire revenir l'éclat des perles.

Les perles se ternissent à l'usage. Leur éclat diminue avec le frottement de la peau. La tradition voulait que jadis on les fit avaler à un poulet. Un court séjour dans son gésier leur rendait leur éclat et on reprenait la perle à la poule en lui coupant le cou. Nous donnons cette légende orientale pour ce qu'elle peut valoir, mais nous croyons que pour lui faire retrouver son éclat, le meilleur moyen consiste à laver la perle avec l'eau chaude, ensuite à la rouler dans du riz pilé, réduit en poudre fine.

La perle peut redevenir, de cette façon, aussi belle et aussi brillante qu'au moment où, après avoir été longtemps baignée par l'eau de la mer, elle vient de quitter la coquille qui la retenait en captivité.

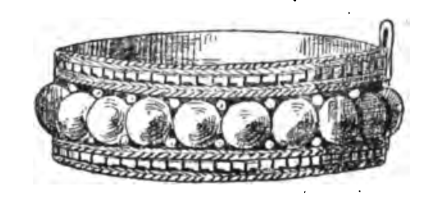
CHAPITRE X

MATIÈRES EMPLOYÉES

OR ET ARGENT

ذهب *deheb* et فضة *foddha*. Les Arabes ont, de tout temps, beaucoup employé l'or dans leurs travaux. Une des deux espèces d'or connues au moyen âge s'appelait l'*or d'Arabie*. Tandis que des légendes se formaient autour de l'*or espagnol*, qui passait pour être composé de cuivre, de basilic, de sang humain et de vinaigre, on connaissait mieux la composition de l'or d'Arabie. Il était rouge. Comme l'antiquité en avait déjà fait l'expérience, on obtenait cette couleur par un fort mélange de cuivre. Pour savoir si l'or était pur, on le mettait au feu. S'il y perdait son éclat, le cuivre avait été mêlé à doses trop élevées.

L'or d'Arabie au moyen âge.



MEQIAS DEG EL-HAMMAS.
(Bracelet dit « pois chiche ».)

Les orfèvres arabes suivent, en tout, la tradition. L'or, l'argent, la corne, le corail, ont été ou sont actuellement les principales matières employées à la fabrication des bijoux algériens.

Provenance de l'or et de l'argent.

Sous la domination du dey, l'or sans alliage provenait des lingots tenus en réserve dans la Casbah. Il arrivait aussi de la poudre d'or par les caravanes du Soudan, qui passaient par le Mzab.

Mais il y avait aussi, pour la fabrication des bijoux, « l'or et l'argent d'Alger, » fortement mélangés de cuivre, comme le relatent les inventaires des notaires dans les premiers temps de la conquête.

L'or et l'argent dont se servent maintenant en Algérie les orfèvres et les bijoutiers viennent de Paris, principalement du Comptoir d'Escompte et de la maison Lyon-Allemand. L'argent arrive en

grenailles, en lingots, en fils et planés au 1er titre, et en fils et planés seulement au 2e titre. L'alliage avec le cuivre se fait à Alger. L'or n'est expédié qu'au 1er titre, avec une tolérance de quelques millièmes.

Une très grande quantité de bijoux démodés sont également soumis à la fonte : c'est un perpétuel recommencement. Il n'est pas jusqu'aux monnaies démonétisées qui ne soient appelées à payer un tribut à la fabrication de l'orfèvrerie indigène. Ce sont surtout les pièces du Pérou et celles à l'effigie de Ferdinand de Naples que les indigènes continuent à englober sous le nom générique de « Douros. »

Titres des bijoux d'or et d'argent.

Depuis l'établissement du Contrôle de la garantie, tous les bijoux d'or sont à l'un des trois titres légaux : 920 millièmes, 840 millièmes, 750 millièmes. Les ouvrages au troisième titre sont de beaucoup les plus nombreux.

Ce n'est que depuis 1859, date à laquelle les bijoux ont été soumis, en Algérie, aux prescriptions de la loi de brumaire an VI, que l'argent se trouve à l'un des deux titres réglementaires : 950 ou 800 millièmes. Autrefois, on trouvait des bijoux en argent variant entre 200 et 400 millièmes dans le département d'Oran, entre 240 et 614 dans celui de Constantine. A Blida, le titre était plus élevé (500 millièmes). Il atteignait 600 et 650 à Alger.

CORAIL

Pêche du corail sur les côtes d'Algérie.

مرجان *mordjane.* L'emploi du corail dans les bijoux arabes est incessant. Aussi cette sécrétion calcaire mérite une étude spéciale. Plusieurs économistes ont été attirés déjà par ce sujet.

Le corail, cet « ornement de la mer, » comme disaient les anciens, cette broussaille des bas-fonds, si appréciée des Orientaux, est une agglomération de carapaces de polypes. Ce zoophyte à l'axe pierreux, que les Grecs appelaient *Corallion* et les Arabes *Mordjane,* se rencontre en plus ou moins grande quantité sur le littoral de l'Algérie ; mais les endroits privilégiés étaient Bône et la Calle, dans le département de Constantine, où la pêche du corail a produit jusqu'à un million de francs par année. A la Calle, la pêche était surveillée par un bâtiment de l'État. Elle occupait plus de deux cents balancelles : françaises, sardes, toscanes, napolitaines et siciliennes.

Cette pêche se faisait à l'aide de petites barques pontées, ayant chacune dix à douze hommes d'équipage. Chaque barque possédait une drague en bois simulant une croix de Saint-André, avec, au centre, une pierre pesante pour la faire plonger. Aux extrémités des bras de la croix, tenue horizontalement, pendaient perpendiculairement des bourses solides, à mailles. Dès que la croix touchait le fond, les rameurs dirigeaient leur embarcation de droite à gauche, puis circulairement sur les couches d'arbrisseaux où vivent les polypes qui font le corail. La croix détachait des rochers les branches de corail qui tombaient dans les poches des filets suspendues au-dessous d'elle.

Fondation du Bastion de France.

C'est pour l'exploitation de cette pêche qu'en 1561, deux Marseillais, Thomas Linchès et Carlin Didier, fondèrent une station à douze lieues de Bône, entre la Calle et le cap Rosa, sous le nom de Bastion de France, mais ils ne voulaient nullement désigner ainsi une forteresse. Les deux associés, n'ayant pas réussi, eurent pour successeur un sieur de Mrissac, qui vit détruire par les gens du pays, en juin 1615, son établissement alors en pleine prospérité.

Vicissitudes du comptoir français.

Depuis cette époque, l'histoire de cette station est à peu près celle des relations françaises avec les États barbaresques. La Compagnie Languedocienne d'abord, la Compagnie d'Afrique ensuite, subissent des luttes incessantes : leurs pêcheries sont tour à tour détruites, relevées, évacuées ou reprises, pendant soixante ans, jusqu'au moment où Sanson Nappolon, devenu directeur du Bastion en 1626, obtint en 1628, par un traité conclu avec le Divan la mise à mort de tout *raïce* (capitaine) qui ne respecterait pas le pavillon français.

D'après M. le Commandant Rinn, le traité stipulait « la paix perpétuelle avec les Français ». Mais en 1633, les relations se tendirent à propos d'échange de captifs, les maladresses de la Cour de France et de l'Amiral de Sourdis envenimèrent les affaires et finalement, le 8 décembre 1837, par ordre du Diouane où le parti des Raïces était prépondérant, six galères reçurent l'ordre de détruire l'établissement « de la Mazoub ». Le 13 décembre Ali Bitchine qui les commandait débarqua tranquillement au Bastion où personne ne se doutait de sa mission. Personnellement connu comme un ancien ami de Sanson Nappolon (mort en 1633) il fut bien accueilli ; mais, sans répondre à ces avances, il notifia tout d'abord l'objet de sa mission au Gouverneur intérimaire, ajouta qu'il avait tenu à venir lui-même pour éviter de mauvais traitements à ses amis. Après quoi ses équipages entourant

le Bastion et rendant impossible toute résistance, il fit embarquer tout le monde. Ses lieutenants agirent de même au cap Rosa et à La Calle, et après avoir incendié tous les établissements, il rentra à Alger avec 317 captifs et de gros approvisionnements.

Trois ans plus tard on restitua à la France ses établissements d'Afrique. Les pêcheurs de corail obtinrent de nouveau aide et sûreté contre paiement, chaque année, d'une somme de 34.000 doubles.

En 1683, lorsque Duquesne vint bombarder Alger, cet amiral donna ordre à quatre galères d'aller recueillir la petite colonne de la Calle, pour la transporter à Tabarka et la soustraire ainsi aux violences de la population.

Installation de la Compagnie royale d'Afrique.

Ce ne devait être qu'en 1694 que Pierre Hély put ouvrir de nouveau le Comptoir. En 1719, la Compagnie d'Afrique qui, seize ans auparavant, avait pris la succession de Pierre Hély, cédait elle-même son privilège à la Compagnie des Indes. Mais en 1730, les affaires de celle-ci n'étant pas prospères, ce fut Jacques Auriol qui prit la direction du Bastion de France. L'établissement génois installé à Tabarka également pour la pêche du corail disparut en 1741, au moment où la Compagnie Royale d'Afrique venait s'installer à la Calle et réaliser, bon an mal an, un bénéfice net de 400.000 francs jusqu'en 1794.

Comptes d'armement.

D'après les documents recueillis et cités par M. Henri Garot, dans son livre si utilement écrit sur « la *Colonisation maritime en Algérie,* » la Compagnie estimait à 1.200 livres le rapport d'un bateau monté de sept hommes. Chaque bateau lui coûtait 4.600 francs à construire, son équipage 4.550 francs pour six mois, son entretien 3.261 francs, et la nourriture des matelots 2.200 francs; en tout, environ 15.000 francs pour les dépenses de la première année de l'armement d'un bateau.

La Compagnie royale d'Afrique, riche, puissante et payée pour être très méfiante, signait avec les patrons des barcades des chartes-parties d'affrètement, à raison de 5 à 30 francs la livre de corail, suivant les qualités. Elle payait cent mille livres de redevance par an au Dey d'Alger ; elle donnait à ses actionnaires plus de 30 °/o de bénéfice et distribuait à la « vendue » de chaque pêcherie des pots-de-vin (*sic*) au patron ayant pris la plus belle branche.

Il n'y avait à La Calle (*Mors-el-Mordjane,* le port au corail) que les employés européens de la Compagnie. Celle-ci outre le tribut payé

au souverain d'Alger, versait 6,600 réaux au cheikh de la *Nazoule* (la concession) qui était le chef des Ouled-Dieb, elle donnait ainsi quelque argent au chef des Nehed, tribu rivale. Grâce à ces sommes et à quelques cadeaux, les relations étaient toujours bonnes avec les indigènes du voisinage qui tiraient grand profit de leur commerce avec le Bastion. La Compagnie avait aussi un agent à Bône et un autre à Collo. D'ailleurs elle disposait de 50 soldats européens pour garder intérieurement les établissements ; et le cheikh de la Nazoule, de son côté, entretenait un *makhezene* protecteur.

Redevances de la Compagnie.

Venture de Paradis, si heureusement exhumé de la section des Manuscrits de notre Bibliothèque nationale, par M. E. Fagnan, s'exprimait ainsi vers 1789 dans ses *Notes sur Alger*, où nous avons fait déjà plusieurs emprunts :

« Un objet de conséquence qui est dans le trésor est le corail. Depuis 1685, la Compagnie d'Afrique paye une redevance de deux caisses de corail au gouvernement, de 120 livres chacune. On met dans le trésor le plus beau corail de l'assortiment, qu'on doit évaluer à 40 livres par caisse, et la (illisible) vend, depuis cent ans, 80 livres de corail (par caisse) ; cela fait une somme immense. On peut évaluer ce corail à raison de 100 lb. (livres tournois) au moins, la livre pesant. On en prend rarement pour faire orner quelques fusils que l'on envoie en présent au Grand Seigneur et aux grands de Constantinople. »

Et il ajoute en note :

« Ce ne serait pas une exagération de dire que le Khasné a peut-être cent millions, soit en argent comptant, soit en bijoux, soit en pierres précieuses, soit en corail. »

Fin du siècle.

L'expédition d'Égypte, en 1798, devait avoir son contre-coup sur le littoral algérien. Le Bey de Constantine fut chargé de s'emparer de la Calle. Il réussit à attirer dans un piège le directeur Peyrou et envoya les habitants en captivité à Alger. Le traité signé en 1801 avec la France nous restitua nos possessions d'Afrique, moyennant le paiement annuel d'une somme de 50.000 francs.

Le privilège de la pêche du corail concédé à un Anglais.

Après Trafalgar, le privilège de la pêche fut concédé à un Anglais, moyennant une somme de 250.000 francs ; mais l'exploitation n'eut pas lieu, le seul but poursuivi par la nation britannique était d'établir un poste militaire dans la Méditerranée.

En 1817, les commerçants français reparurent à la Calle et payèrent

au Dey un tribut de 60.000 francs, jusqu'en 1820, époque à laquelle cette redevance fut portée à 100.000 francs.

La pêche redevient française.

En 1823, le Dey d'Alger, violant la convention, déclarait libre la pêche au corail. L'établissement brûlait en 1827. Ce n'est qu'en juillet 1836 que la France devait en reprendre possession. La Calle fut retrouvée telle que l'incendie l'avait laissée et fut occupée sans coup férir. Le capitaine Berthus, qui vint de Bône avec quelques spahis en prendre possession le 14 juillet, fut d'autant mieux accueilli par les indigènes que ceux-ci étaient en hostilités ouvertes avec le Bey de Constantine, El Hadj Ahmed.

Telle est l'histoire très abrégée de ce Comptoir, tant de fois ruiné, pillé et sans cesse rétabli.

Situation actuelle.

La Calle est encore, avec ses gisements allant de l'est à l'ouest, le grand centre de la pêche du corail. Cependant il existe des bancs corallifères, à peu près épuisés, à Oran, Ténès, Cherchell, Azeffoun, Takouch, aux caps Rosa, de Fer et de la Garde.

En 1838, on comptait à la Calle 245 bateaux corailleurs, de grande et de petite pêche, de 5 à 15 tonneaux, français, napolitains, toscans ou sardes. En 1878, leur nombre était réduit à 200, à 170 en 1879 et à 120 en 1880. Chaque barque coralline payait une redevance de 800 francs pour droit de pêche. Le produit général de cette industrie maritime pouvait s'élever alors, pour toute l'Algérie, de 25 à 30.000 kilog. Depuis 1880, une véritable décadence s'est produite, augmentant chaque année dans une grande proportion. En 1890, 17 barques seulement pêchaient à la Calle. On ne comptait plus qu'une cinquantaine de bateaux de grande pêche, sur toutes nos rives algériennes.

Beaucoup de marins ont renoncé à cette pêche pénible. Il faut, jour et nuit, avec six heures de repos seulement, virer au cabestan pour relever la croix de Saint-André, descendue souvent à près de 100 mètres de profondeur. Ils sont considérables, les efforts nécessaires pour arracher, au fond de la mer, le corail dont la racine adhère fortement aux rochers. Le salaire est maigre pour les matelots employés à cette rude besogne : quarante à quarante-cinq francs par mois, avec la nourriture et une petite part de pêche.

Le scaphandre.

Quelques essais ont été tentés pour la pêche au scaphandre, entre le cap Bougaroun, à Djidjelli, et le cap Rosa, à Bône. Là, les gisements sont moins profonds. De 10 à 35 brasses, se rencontre l'arbris-

seau sous-marin. La hauteur de l'eau n'est pas trop forte. Le plongeur peut supporter la colonne d'eau et choisir à son aise les plus beaux morceaux, sans crainte d'être étouffé par la pression. Par ce moyen, la destruction des bancs est moins grande.

Travail algérois.

Jadis, l'Italie prenait de très belles pièces à l'état brut, les autres restaient en Algérie, où elles étaient travaillées. Une quinzaine d'ouvriers taillaient le corail. Ils le coupaient, le limaient, le perçaient au foret et le polissaient au grès ou à l'émeri. Ces corailleurs algérois pouvaient gagner de dix à douze francs par jour, s'ils étaient habiles et assidus à leur travail. La plupart travaillaient chez eux, et souvent en famille. D'autres, dans des ateliers spéciaux. Le perçage des petites pièces valait, le cent, de 1 à 3 francs et allait même jusqu'à 5 francs, pour les fortes grosseurs. Le polissage se payait 2 francs le sac de cinq kilos. La taille et le limage se comptaient à la journée. A cette époque, les plus petits morceaux, environ 1.500 par kilo, se vendaient de 50 à 120 francs le kilo, et les pièces exceptionnelles atteignaient jusqu'à 500 francs le kilo. Mais la couleur du corail faisait encore varier beaucoup les prix.



TEKHRAZINE.
(Boucle d'oreille du Riff.)

C'était l'âge d'or pour les fabricants algérois ; tous s'enrichissaient dans ce commerce et dans cette industrie.

Déplacement des Italiens pour la vente.

Alléchés par les prix pratiqués, de petits négociants de Torre-del-Greco se déplaçaient pour vendre leurs stocks en Algérie, qui leur offrait, par sa grande consommation, des débouchés importants. Comme les mercantis du Souq, du temps de la Régence, ils s'installaient dans une petite chambre de la rue de la Marine et, sans payer patente, ils écoulaient facilement leur approvisionnement, puis s'en retournaient dans leur pays, emportant un gros bénéfice.

Les temps sont bien changés ; deux causes y ont contribué : l'élévation du prix de la main-d'œuvre et la suppression des droits.

Produits italiens en franchise.

D'un côté, le corail italien, après avoir payé une taxe de 20 francs par kilo, est entré ensuite en franchise ; puis les droits ont été rétablis à 10 francs le kilo, le 28 février 1888, et enfin supprimés définitive-

ment en 1892, ce qui, d'après le plus grand nombre des revendeurs algérois, a permis l'envahissement de l'importation italienne.

Les chiffres ont, d'ailleurs, une éloquence qu'on ne saurait nier, et nous relevons, d'après la statistique, dans les tableaux de la Douane pour le département d'Alger : en 1893, 2.480 kilogrammes de corail travaillé, importés d'Italie; 682 en 1894, 1.550 en 1895, 3.783 en 1896, 3.248 en 1897, 1.286 en 1898, 2.980 en 1899 et 2.898 en 1900; pour le département d'Oran, 204 en 1896, 31 en 1898, 186 en 1899 et 237 en 1900; et pour le département de Constantine, 15 en 1896, 977 en 1897, 189 en 1898, 178 en 1899, 110 en 1900.

Envahissement de l'industrie italienne.

D'un autre côté, les ouvriers algérois n'ont pas voulu aider les fabricants à soutenir la concurrence. Se liguant entre eux, se refusant d'apprendre le métier à d'autres, malgré les offres qui leur étaient faites, ils ont laissé périr l'industrie dont ils vivaient.

Au contraire, vers 1860, appréciant les ressources qu'allait leur donner le travail du corail, après la découverte des gisements corallifères des bancs de la Sicile, les Italiens, à Gênes, à Livourne et à Torre-del-Greco, s'organisèrent pour abaisser le prix de revient de leur main-d'œuvre, tout en continuant à se servir de moyens très primitifs : la meule pour tailler, les drilles pour perforer, la lime pour détacher et la pierre ponce pour polir.

La main-d'œuvre tomba, dans ce pays, à 5 ou 6 francs le kilo, en moyenne, alors qu'elle revenait à plus du double en Algérie, même en faisant venir des ouvriers italiens pour remplacer les ouvriers indigènes.

Maintenant, le travail occupe à Torre-del-Greco toute la famille, depuis les enfants jusqu'au grand-père. Les femmes enfilent, percent les petites pièces, les hommes taillent, liment et se chargent des grosses, exigeant plus de force et plus de dextérité. Beaucoup d'intérieurs ressemblent à celui de Graziella, immortalisée par Lamartine.

Greggio.

Aussi, actuellement on ne taille plus, en Algérie. Le corail brut (Greggio) est expédié des lieux de pêche à l'étranger, quand il n'est pas acheté sur place, car les Italiens préfèrent souvent venir choisir eux-mêmes ce qui leur convient. Ils ont même des barques qui pêchent pour leur compte.

Sur les lieux de pêche, le triage du corail se fait ainsi : corail mort ou pourri (Malaguasta); corail en débris (Tirallia); beau corail, d'une pâte dure et fine (Roba viva); enfin, le corail rosé (dit

Peau d'ange) et le corail noir. — Cent kilos de corail brut produisent environ la moitié de corail à travailler, et donne à peine quelques kilos pour la bijouterie fine. Le reste est le corail vulgaire, destiné à la côte africaine.

Malgré les frais de transport, les produits du polypier algérien reviennent donc taillés d'Italie à Alger, où ils sont achetés sur échantillons à des représentants de maisons napolitaines, par les marchands algérois, quand ces derniers ne vont pas eux-mêmes opérer leurs choix et leurs achats à Naples ou à Gênes.

Il est même probable, comme cela commence déjà, que les maisons italiennes établiront bientôt de nombreuses succursales dans les grandes villes algériennes, pour la vente directe de leurs produits à la consommation africaine.

Consommation importante du corail en Algérie.

Il faut le dire : plus qu'aucun autre pays, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc aiment le corail. Nulle part, ni en Syrie, ni en Égypte, ni en Turquie, ni en Albanie, la vente n'est aussi considérable. A part Alger, certaines grandes villes, comme Oran, Tlemcen et Constantine, en emploient peu ou pas dans la confection des bijoux. Mais la Kabylie, le Mzab, les Hauts-Plateaux et tout le Chéliff en prennent de fortes quantités.

Actuellement, pour protéger l'industrie de la taille du corail, le gouvernement italien a, dit-on, suspendu la pêche sur les bancs découverts à Sciacca, en Sicile, jusqu'au moment où le stock actuel aura baissé. Une hausse de 40 à 60 % s'est produite. Alors le goût du corail a repris en Europe ; les Parisiennes l'ont de nouveau adopté dans leurs parures. Mais l'Algérie résiste à ce mouvement, estimant que les sources d'approvisionnement n'ont pas baissé. Quelques négociants d'Alger, cependant, ne voient pas d'un mauvais œil cette hausse. Les femmes, disent-ils, estiment les bijoux d'après leur valeur. Plus le corail sera cher, plus elles le rechercheront, comme elles le font pour les pierres précieuses. Le corail à vil prix cesserait d'être un bijou.

Les diverses qualités de corail.

Le classement adopté pour le corail travaillé (lavorato) par les maisons italiennes est le suivant :

Il y a d'abord cinq qualités différentes, suivant les couleurs : 1° Belli-Rosi (beau rose) ; — 2° Rosso-Chiaro (clair) ; — 3° Scuro (rouge) ; — 4° Chiari (pâle) ; — 5° Insolfati (terreux).

Le corail d'un beau rouge vermillon, dit « fleur de sang, » est la

couleur préférée en Algérie, et non le corail rose, peau d'ange, comme en France. Il coûte moins cher : c'est peut-être le secret de cette préférence. Pour pousser la vente, les marchands préfèrent débiter un produit bon marché à des bourses toujours mal garnies. Puis, la couleur très douce du corail rose est fade. Elle convient moins bien aux femmes du désert ou de la montagne que la couleur violente du rouge, qui s'enlève mieux sur les peaux bronzées.

Une maison italienne vend actuellement son corail suivant le prix courant ci-après, mais sauf les variations de hausse et de baisse, car le corail est soumis aux mêmes fluctuations que les autres produits.

I. — Robba infilata.

Prix du corail, suivant sa façon.

خيط *khett*. Morceaux de corail enfilés, comprenant les classifications ci-après :

1re qualité.....	N. P.	*Netti perfetti*	(net parfait) ;
2e —	S. N.	*Simili netti*	(presque net) ;
3e —	S.	*Scarti*	(inférieur).

1° *Spezetti*. — Petites branches. N. P. 15 fr. le cent. — S. 6 fr.

2° *Tronchetti*. — Branches percées de travers et enfilées ; se subdivise en N. P. 35 fr. les cent fils. — S. 17 fr.

3° *Olivetti*. — Olives enfilées en collier زيتوني *zitouni*. Se vendent au kilo, suivant leur grosseur ; N. P. 100 à 500 fr. ; S. N. 50 à 250 fr. S. 10 à 100 fr.

4° *Mezzannia*. — Boules de corail, enfilées ; 35 cm. de longueur d'enfilade et 50 cm. longueur totale du collier. N. P. 25 fr. les cent fils. S. N. 15 fr. les cent fils et S. 10 fr. les cent fils.

5° *Filotti*. — Plus gros que le Mezzannia, toujours même longueur de fil. N. P. 60 fr. les cent fils ; S. N. 30 fr. les cent fils et S. 20 fr.

6° *Carpetti*. — Moyenne grosseur entre le Mezzannia et le Filotti. N. P. 40 fr. les cent fils de 35 centimètres ; S. N. 20 fr. ; S. le plus mauvais, 10 fr.

7° *Franchetti*. — Branches percées au milieu et enfilées. N. P. 50 fr. les cent fils ; S. N. 25 fr. ; S. 18 à 20 fr.

8° *Capodesti.* — Petits barillets pour mettre dans les chapelets, suivant couleur et grosseur. Chaque fil d'une longueur de 2 m. 20 : N. P. 40 fr. ; S. N. 20 fr. ; S. 12 fr.

II. — SGAGLIA.

قشور *qchour*. Écorces plates du bas du polypier, mises en morceaux en Italie. Ces écorces, recouvertes de leurs sécrétions blanches et souvent rongées à la surface, sont taillées, polies par les Kabyles. Elles deviennent des chatons de bagues et des incrustations de bijoux et de fusils. Les qchour valent de 25 à 250 fr. le kilo. Le sgaglia est aussi transformé en paillettes. Ces petits boutons, polis et troués sans être traversés, sont vendus de 25 à 250 fr. le kilo, suivant le poids et la grosseur. Ce sont les seuls coraux taillés quelquefois à Alger, mais la main-d'œuvre rend de plus en plus difficile cette fabrication. Il est à craindre qu'elle ne disparaisse bientôt.

III. — ROBBA FABRICA.

مكوّر *mekouer*. Les boules; prix moyen, suivant grosseur et qualité; enfilade de 35 cm. de longueur et de 50 cm. en tout. N. P. 15 fr. le fil de 45 gr. ; S. N. 10 fr. ; S. 5 fr.

IV. — OLIVETTI.

زيتوني *zitouni*. Olives; au kilo, suivant grosseur et qualité. N. P., moyenne de 1.000 au morceau : 100 fr. ; S. N. 75 fr. ; S. 40 fr.

V. — MAHOMETTI.

تونسي *tounsi*, Tunisienne. Tiges percées de part en part, dans l'axe. — Mametti, corruption de *Mohammedi* محمدي (Musulman). Vente au kilo, suivant la grosseur. N. P. 90 fr.; S. N. 50 fr.; S. 15 fr.

VI. — BLANGE.

عروق نصافي *aroug nçaf*. Branches (suivant grosseur et poids moyen d'une branche). Une once, 31 gr. 1/2. N. P. 15 fr.; S. N. 8 fr.

Le prix varie suivant le poids de la branche. Une branche de 12 onces N. P. peut valoir 100 fr.

VII. — Cornetti.

عرق *arg*, cornes. Branche unique vendue, toute montée, de 25 à 100 fr. le cent, ordinairement suivant qualité.

Biskra prend beaucoup de branches (aaroug nsaff); les femmes les portent sur la poitrine ou s'en servent pour orner leur front, comme les fumeurs de kiff aiment à faire glisser sous leur chéchia une fleur de jasmin qui leur pend sur la joue. Les Oulad-Naïl payent ces branches de corail de 0 fr. 15 à 0 fr. 25 chaque et les boules taillées à facettes qu'elles enfilent dans le cercle de l'Ounaïs 55 francs l'once.

La Kabylie achète les olivettes pour faire des colliers, les mahomettis pour mélanger ces tubes à des perles fausses et en composer les cinq ou six rangs du tizlaguine.



TEGOUD MATINE.
(Boucle d'oreille émaillée des Beni-Yenni.)

Corail du Japon.

Le Japon pêche un corail épineux et fragile, qui se brise comme du verre en tombant. Il en importe à l'état brut, depuis quelque temps, d'assez grandes quantités en Europe. Ce corail séduit par son très beau rouge carmin foncé. « Il a plus de force que celui de la Méditerranée », comme disent les marchands, c'est-à-dire qu'il est plus gros. Il tendrait vite à faire concurrence aux provenances de la Méditerranée, si l'Italie n'avait su, jusqu'ici, habilement monopoliser ces importations auxquelles elle sait donner, à bas prix, toutes les formes du sien.

Travail de la surface.

En Algérie, la surface du corail est toujours unie, les morceaux striés à la surface que l'on remarque dans certains bijoux sous la forme de larmes ou d'amandes viennent de La Mecque ; c'est aussi un travail spécial aux Albanais.

Depuis peu, la Kabylie a eu l'idée d'ajouter une étoile d'argent sur les morceaux incrustés.

Celluloïd.

Comme à tous les produits recherchés il faut une contrefaçon qui en abaisse le prix, le corail est imité par le celluloïd venant de Paris en feuilles minces. Mises dans l'eau bouillante, elles se ramollissent,

prennent toutes les formes et se substituent, en Kabylie, aux cabochons de corail vrai.

Remède à la décadence de la pêche.

Dans son ouvrage sur la colonisation maritime, M. Henri Garot a complètement étudié le corail au double point de vue historique et industriel ; il indique les causes multiples de la décadence de la pêche sur la côte africaine : d'abord la rareté des gisements par suite de l'emploi des engins destructeurs comme le gratte-fer qui arrache les souches et le salabre qui pénètre au-dessous des rochers, puis la découverte des bancs siciliens vers lesquels se dirigent maintenant les barques algériennes ; enfin l'exode des barques étrangères auxquelles la pêche est interdite par la loi de 1888. Il ajoute encore la concurrence du faux corail dont le bas prix séduit les indigènes du Sud, et il insiste beaucoup sur le cantonnement qui, pour reconstituer les bancs, a fait sectionner les endroits de pêche. Cinq années accordées pour l'exploitation dans chacune des trois zones ne permettent pas d'installer à longue date des manufactures pourvues d'un matériel perfectionné.

Pour sauver l'industrie française du corail, M. Garot propose comme remède un droit élevé de sortie, de 40 % de sa valeur marchande à tout corail brut exporté d'Algérie et de Tunisie, et un droit d'entrée en France et en Algérie de 100 francs par kilo pour tout corail travaillé venant d'Italie. Le corail algérien ou tunisien, brut ou ouvré, devrait être exempt de tout droit.

Nous n'avons pas dans ce livre d'études sommaires à donner notre opinion sur les moyens radicaux préconisés par M. Garot, cela nous entraînerait trop loin. Nous nous bornons à les indiquer sans les discuter.

NACRE

Importation à l'état brut ou travaillé.

La coquille de nacre (صديو *sedif*) pêchée à Ceylan ne se travaille qu'au dehors, comme le constate les relevés de la Douane où les importations de la nacre à l'état brut sont absolument nulles.

La nacre est l'objet d'une industrie spéciale à Bethléem comme à Naples pour le corail. Elle y est taillée en cubes, en boules et en olives, percée et enfilée en chapelets. Cette matière est aujourd'hui d'un emploi très restreint. Jadis, les femmes portaient beaucoup de colliers de nacre.

Les statistiques de Douane ne permettent pas d'indiquer les importations de nacre travaillée et percée, qui figure mélangée dans le chapitre de la tabletterie avec l'ivoire, l'écaille et l'ambre. Les droits sont de douze francs cinquante par kilog.

Colliers de nacre. La nacre travaillée en petits morceaux, ronds, longs ou carrés, vaut environ vingt à quarante francs le kilog. Les olives, quelle que soit leur grosseur, se vendent de quarante à soixante francs le kilog. Mascara, Tlemcen, Orléansville, Sidi-bel-Abbès, emploient la nacre pour composer des colliers mélangés de corail.

Les boîtes plates ou en forme de toiture, anciens coffrets à bijoux revêtus de plaques de nacre que l'on rencontre très souvent chez les marchands de curiosité d'Alger, paraissent l'œuvre non d'une industrie locale aujourd'hui disparue, mais d'importation syriaque ou turque.

AMBRE

Ambre transparent. كهراب *kaherab,* كهرابان *kaherabane* et on dit aussi السيال الاصفر *sial el-asfeur,* l'écoulement jaune. — Cette résine fossile se trouve surtout dans la Baltique enfouie dans des couches d'argile et de sable.

Arrondi en grains ou façonné en olives bien poli, l'ambre avec sa belle couleur jaune citron était très apprécié. Les femmes arabes s'en servaient en colliers, soit pour le cou, soit pour leurs cheveux, où elles le mélangeaient avec le corail. Mais cette mode a disparu.

Ambre factice L'ambre véritable n'est donc plus recherché. C'est maintenant l'ambre mélangé et fondu qui se vend le plus en colliers dont les grains sont taillés à facettes et vendus à Orléansville, Relizane et Sidi-bel-Abbès.

Les Arabes le préfèrent à cause de sa limpidité et de son bon marché. Il se traite à raison de 10 à 20 francs la livre allemande par chapelets du poids régulier de 330 grammes, avec dix numéros servant de base, le nombre des fils diminuant suivant la grosseur. Les plus petits grains ont 15 millimètres de diamètre, les plus gros de 20 à 21. Le droit de Douane est de 12 fr. 50 par kilog.

Pâte d'ambre L'ambre gris عنبر *anebar,* cette secrétion si odorante est inconnue en Algérie; sous ce nom s'écoule un produit factice fait de pâtes et d'essences diverses qui n'a d'ambre que le nom.

CELLULOID

Cette matière fabriquée arrive en feuilles minces de toutes les couleurs. Grâce à sa facilité de devenir très malléable par la chaleur il permet d'imiter, quand il est de couleur bleue, la turquoise ; de couleur rouge, le corail, et de couleur crème, la perle fine. Son emploi est fort grand en Kabylie où il remplace, vu son prix peu élevé, le corail rouge. Ce produit factice paie à l'entrée, en masses, feuilles ou plaques 75 centimes le kilog. Il coûte environ 10 à 15 centimes la feuille. *Ses transformations.*

CAURIS

ودع *oudâa*, نبّاح *nebbah* (à Alger). — La petite porcelaine des Nègres qui leur sert de monnaie au Soudan est employée pour orner les armes et hampes de drapeaux garnies d'argent et certains bijoux grossiers. Ce coquillage, recueilli à Bombay, donne lieu à un petit commerce à Alger, où il en arrive à peine un millier de kilog. par an. Au détail, suivant blancheur et grosseur, le cauris vaut de 25 à 30 francs le kilog. *Son emploi.*

Quelqûes spécialistes savent sans le trouer le fixer avec une certaine habileté. Il s'emploie dans l'extrême Sud pour les mekfouls, مقفول et les colliers.

PLUMES D'AUTRUCHE

ريش النعام *riche en-nâam.* — Les montures des chasse-mouches et des écrans relèvent de la bijouterie et même de la joaillerie par les pièces précieuses qui les ornent souvent. Aussi la plume d'autruche doit trouver place dans le chapitre des matières premières employées par l'orfèvrerie. *Émigration des autruches vers le Sud.*

Mais nous nous en occuperons surtout au point de vue rétrospectif, car les autruches disparaissent de plus en plus de nos possessions algériennes et les essais pour les acclimater dans des parcs n'ont pas réussi.

Dans les temps reculés les caravanes du Soudan arrivaient sur le littoral avec des esclaves chargés de ce qu'ils pouvaient porter en ivoire, poudre d'or et plumes d'autruche. Shaller racontait que l'exportation de la Régence pouvait s'élever à 15,000 francs en 1820.

Avant la conquête, de nombreux troupeaux d'autruches se rencontraient entre le Tell et la région des Oasis. Ils venaient pâturer sur les bords des Chotts des Hauts-Plateaux. Un grand nombre de ces oiseaux étaient pris, amenés vivants et élevés à Alger.



MESSKA.
(Cassolette à parfums.)

Chasse de l'autruche.

Ce chameau ailé du désert a fui vers des régions plus hospitalières au fur et à mesure que notre domination s'étendait vers le Sud. Le Général Margueritte a décrit les dernières belles chasses. D'après le Général Daumas, c'était le triomphe du cheval arabe entraîné à cet effet.

Aujourd'hui ces chasses sont l'apanage des Chambaâ, des Atba et des Touareg ces écumeurs du désert dans les régions du Sahara qu'ils parcourent au delà de Ouargla et de Ghadamès. Ils forcent le grand échassier à la course, l'égorgent, évitent avec soin les taches de sang sur ses plumes, dépouillent la peau et se régalent de la chair. Mais ils détruisent peu à peu la race sauvage de l'autruche, dans la région du Touat. Après notre organisation définitive à Tombouctou et au Touat, il est facile de prévoir que cet animal craintif aura disparu.

Parcs d'autruches.

Des tentatives plus ou moins fructueuses ont été faites pour la création de parcs à Aïn-Sefra, à Kouba et au Mazafran. Le Jardin d'Essai sous la direction de M. Hardy, puis sous celle de M. Rivière avait été d'abord, avec l'incubation artificielle, le centre de l'acclimatation en Algérie. Mais du troupeau qui existait en 1880, il ne reste plus que quelques couples conservés par curiosité.

Les juifs de Tripoli.

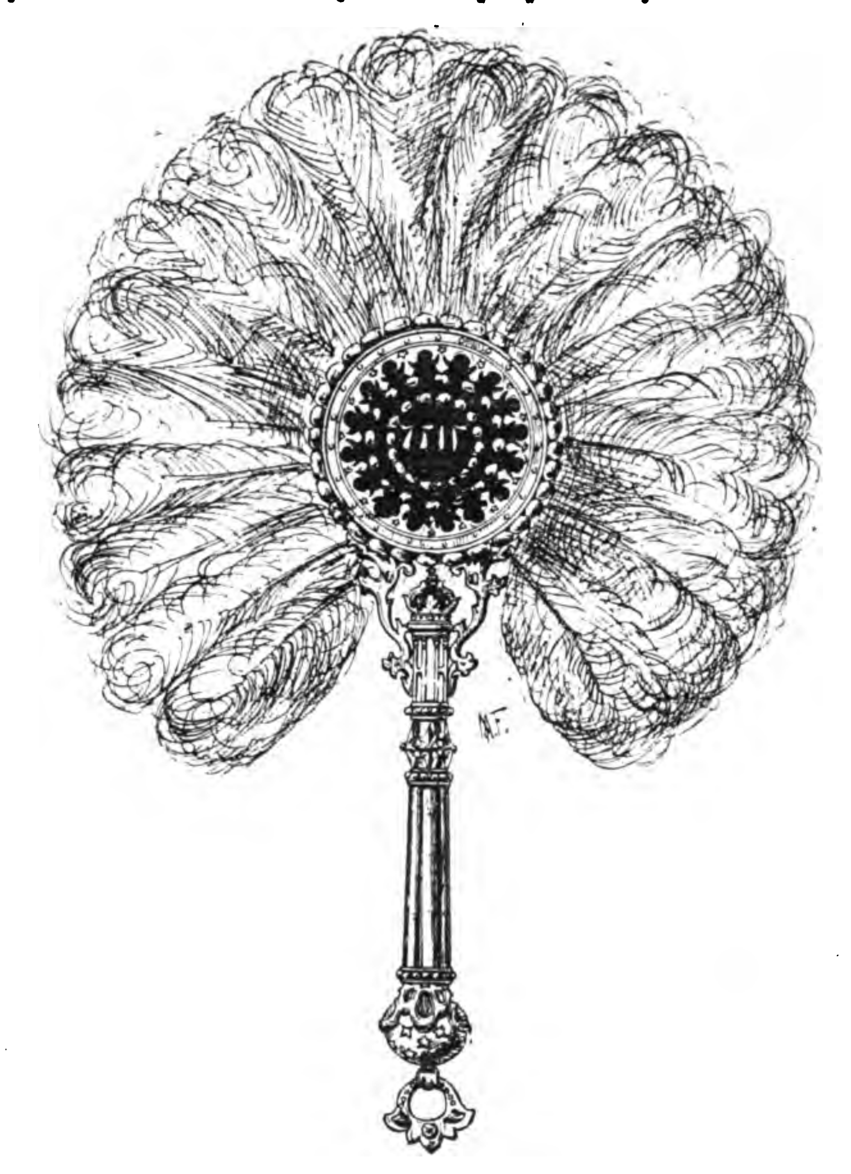
M. Jules Oudot qui, dans un livre sur le *Fermage des Autruches*, avait théoriquement préconisé l'incubation artificielle, dit qu'à Tripoli le commerce de la plume subsiste encore. Il est entre les mains des juifs qui étranglent comme prix, d'un côté à l'achat, les caravanes venant du Fezzan et même du Darfour et de l'autre à la vente des correspondants des maisons de Londres et de Paris. Ils achètent les dépouilles et avant de les revendre sur place arrachent les plumes et les trient par couleurs et dimensions.

Commerce algérien.

Quelques marchands algérois traitent de temps à autre de 150 à 200 francs suivant les qualités, les dépouilles qui viennent du Sud.

Il est à regretter qu'en Algérie disparaisse un revenu aussi pré-

cieux. Chaque autruche domestiquée rapportait 300 à 400 francs par an avec un arrachage de vingt grandes plumes. Chacune



Chasse-mouches de plumes d'autruche
offert par le Consistoire israélite à l'impératrice Eugénie
et exécuté par Eugène Dorez.

d'elles, prise aux ailes, valait de 10 à 25 francs. Il y en avaient de noires et de grises. Les blanches valaient presque la moitié plus

cher que les deux autres sortes. La plume de Barbarie avec ses longues barbes ondoyantes est en effet supérieure aux autres provenances. Apprêtée pour la vente par le plumassier qui les dresse, les frise et les colore, elle a les préférences des connaisseurs avisés. Certaines plumes provenant de la queue du mâle, aux longs brins et bien neigeuses, sans aucun assemblage ni teinture peuvent dépasser le prix de 100 francs.

Emploi variés de la plume.

La plume d'autruche n'est pas seulement employée pour faire les panaches des corbillards des pompes funèbres ou les plumets des régiments écossais des highlanders, pour garnir de ses duvets les chapeaux de nos généraux ou fournir des frisures aux boas de nos frileuses, elle sert encore en Algérie a faire des garnitures pour le poitrail des chevaux dans les grandes fantasias.

Les guerriers nomades de l'Est portaient jadis et portent encore quelquefois aujourd'hui leurs grands chapeaux de paille entièrement garnis de petites plumes d'autruche, ce sont les Araridj عرارج (1) au singulier عروج aroudj.

Les belles plumes étaient offertes aux Marabouts et les tentes des grandes personnalités maraboutiques, notamment celles des Ouled Sidi Cheikh étaient surmontées de houppettes de plumes شوشة choucha ce qui a fait donner par nos officiers d'Afrique le nom de ***Marabout*** aux grandes plumes d'autruche formant panache.

Quelques Arabes, pour protéger le filali de leur porte-monnaie et lui conserver son odeur acre et pénétrante, garnissent les compartiments d'une couche de légers duvets. Lors des mariages il est de bon goût d'offrir à la fiancée un large écran de plumes noires se développant en éventail avec, au centre un petit miroir encadré d'argent. Enfin pour guérir la migraine, brûler de la plume d'autruche est selon les vrais croyants un remède souverain.

Œufs d'autruche.

Enveloppés d'une résille divisée par des galons avec un gland d'or, les œufs d'autruche pendaient jadis dans l'intérieur des maisons mauresques. Découpés en rondelles ils forment des colliers pour le peuple primitif du lac Tchad. Sciés et montés en argent, ils peuvent remplacer la tasse ou la setla. Le Jardin d'Essai vend 5 à 6 francs l'œuf, suivant sa grosseur et sa blancheur.

(1) Bordj-bou-Arréridj : le château des chapeaux à plumes d'autruche, ville de la Medjana (Sétif).

PERLES FAUSSES

جوهر حرامي *djouher harami.* — Les perles de verre sont fabriquées en Bohême ou en Italie. Elles sont tantôt creuses et soufflées. Celles de Bohême sont supérieures : la masse contenant 10 colliers et chaque collier 20 perles, vaut environ 40 centimes. Celles de Venise, tantôt pleines et rondes, sont mieux faites. La masse, composée de 5 colliers de 50 perles de différentes couleurs, se vend 15 centimes les 250 perles. Tantôt enfin en forme de cœur et taillées à facettes, trouées en long pour être enfilées, elles viennent d'Italie ou de Bohême et se vendent à raison de 5 francs les mille perles.

Toutes les sortes et toutes les couleurs s'écoulent facilement pour faire des colliers des nuances les plus variées, depuis le blanc crème jusqu'au rouge le plus foncé.

L'Aurès a adopté les plus petites perles bleues dites perles fourmis. Elles se vendent à raison de 3 francs le kilog. Constantine prend les perles moyennes et Tougurt les plus grosses perles.

Les perles dites de Bohême, soufflées en tubes allongés et irréguliers, de couleurs bleue, mordorée, rose et blanche, s'emploient dans tous les villages de la Kabylie, depuis Tizi-Ouzou et Fort-National jusqu'à Azazga, Palestro et Dra-el-Mizan. On les trouve dans le commerce algérien par masses de 10 colliers contenant chacun 10 perles. Le prix ordinaire est de 10 centimes la masse. Les femmes peuvent se parer ainsi de colliers à bon marché. Il faut dire qu'ils durent peu.

La perle noire mélangée au corail sert à faire le collier tislaguine, à plaque centrale sur laquelle se fixent cinq à six rangées. La vente se fait à la masse de 100 perles environ 20 centimes.

Alger remplace la perle fine par la perle artificielle, soufflée, remplie intérieurement d'écailles d'ablettes en poudre fixées par la colle de poisson, puis par la cire blanche. Elle vient d'Europe.

Le corrozo.

Paris fabrique avec des noix de corrozos importées du Guatemala des perles teintées de noir, de brun ou de rouge qui servent à confectionner les chapelets comportant chacun 99 grains divisés en trois parties de trente-trois grains chacune et séparées par un chahed شاهد (témoin) (1).

(1) Chacune de ces trois séries est consacrée à une prière très distincte : ainsi la première série doit être égrenée en prononçant à chaque grain la formule du *Hamd* (louange) : الحمد لله *alhamdou lillah* (louange à Dieu) ; la deuxième série

IVOIRE

العاج *el àadj*. — Les indigènes israélites ou musulmans ne travaillent plus l'ivoire. Cette industrie, toute byzantine, est inconnue dans notre grande colonie. Cependant les voyageurs racontent qu'il y eut jadis des tourneurs en ivoire pour les bouquins des longues pipes à tuyau de jasmin en usage chez les Turcs.

On trouve dans les villes des cuillers, des tiges de meroued et des manches d'éventails fabriqués en ivoire, mais ce sont là des produits de l'industrie étrangère.

---

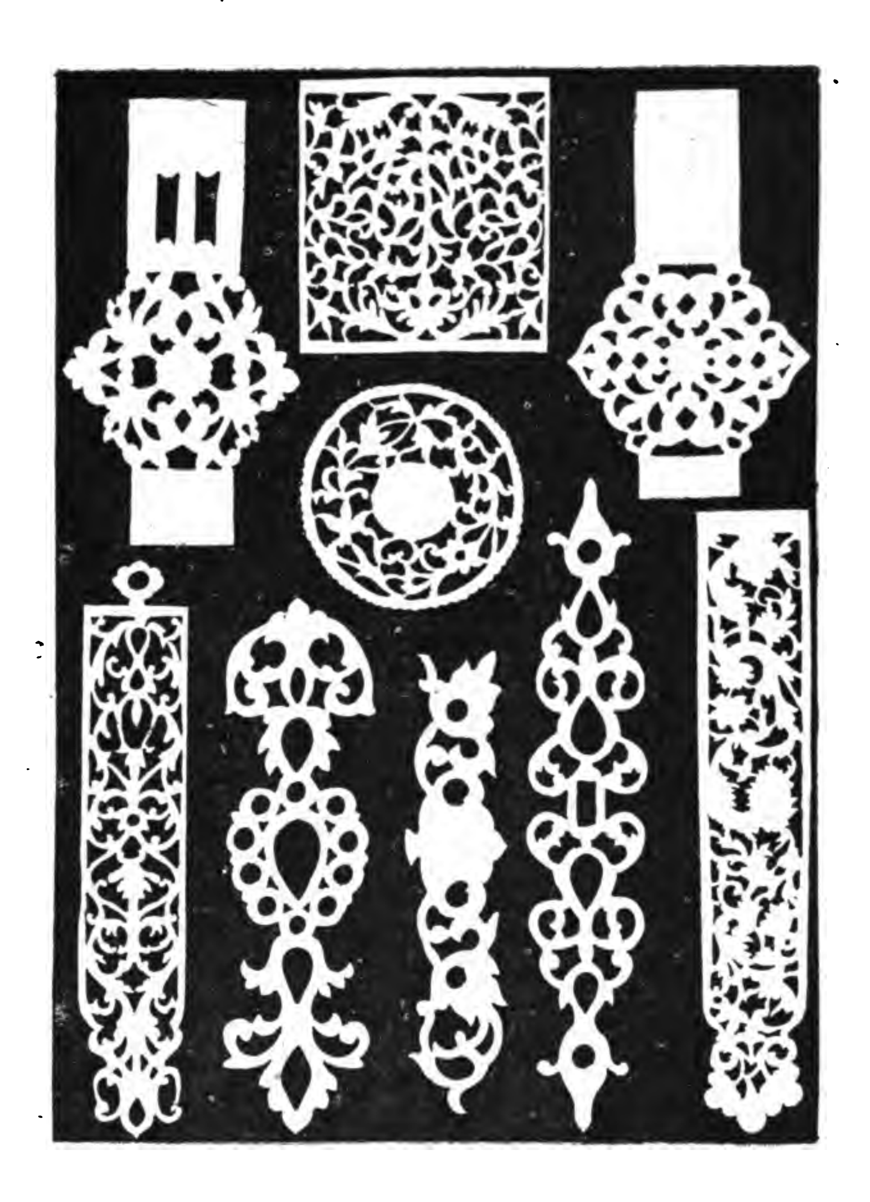
est consacrée au تسبيح *tesbih* prononcé ainsi : سبحان الله *soubhan allah* (gloire à Dieu) et enfin la troisième réservée pour le *tahlil* تهليل consiste à dire لا اله الا الله *la ilahu illa allah* (il n'y a pas d'autre divinité que Dieu).

Le tour du chapelet terminé on arrive au *chahed* شاهد (m. à m. témoin) qui atteste pour ainsi dire que tout ce qui précède a bien été dit.

On remarque que beaucoup de chapelets, surtout chez les riches et les mauresques, ont leur *chahed* en or ou en argent, et les deux autres sections qui séparent les séries ont des breloques à croissants du même métal, ce qui est interdit par la loi musulmane.

Il existe d'autres chapelets contenant plus ou moins de grains, ce sont alors des chapelets spéciaux à certaines confréries religieuses.

Quelquefois on leur donne même un symbole se rapportant à la congrégation. Ainsi le chapelet de la confrérie des *rahmania* a les deux petits témoins en une courte lanière de cuir. — La formule à prononcer ذكر dhikr (m. à m. mention, énonciation) à l'aide de ce chapelet doit être alors prescrite par le chef de la dite confrérie (moqaddam) ainsi que le nombre de prières.



Modèles en papier servant à Abraham Chekler, orfèvre du Dey,
à découper des ornements de pistolets, fusils et harnachements de chevaux.

CHAPITRE XI

OUTILS ET PROCÉDÉS

La bractée.

L'or fut le premier des métaux employés, bien avant que le fer n'ait été connu.

Le premier bijou dut être une pépite trouvée à la surface du sol et travaillée à l'aide de deux silex.

Puis les procédés se perfectionnèrent. L'or, mis au feu, devint malléable. On le réduisit en feuilles minces, à l'aide d'un marteau. L'ouvrier, pour les orner, grava avec un os des points, des lignes et des nervures de feuilles. Puis, perfectionnant son travail, il fit, sur les surfaces, ressortir en un doux relief des ornements géométriques. Ce fut le premier estampage. Sous le nom de « bractées », on peut voir ces bijoux exposés dans tous les musées.



QALEB.
(Modèle en cuivre pour fondre des chenaguel.)

Outillage antique.

Longtemps après, l'installation et l'outillage étaient encore ce que l'on peut imaginer de plus primitif :

Un foyer formé de pierres superposées.

Pour fondre, un creuset en terre réfractaire.

En guise de moule, un os de seiche ou sépia, permettant de couler les bijoux d'une seule pièce ; à défaut, un mélange d'argile dans lequel le modèle s'incrustait. Le moule à noyaux est un perfectionnement qui vint plus tard.

A cette installation primitive, répondait un matériel aussi rudimentaire. Quelques outils seulement. Le marteau, d'abord, qui, manié habilement, produisait des merveilles ; puis l'enclume, un

gros caillou, sans doute, à l'origine. C'est entre l'enclume et le marteau que se créa le bijou.

Les tenailles, deux branches de métal, reliées grossièrement entre elles.

Un stylet en os pour tracer les motifs. Il devint plus tard un ciselet en fer pour estamper et repousser le métal dans des formes.

Le laminoir était inconnu et inutile, puisqu'on battait l'or avec le marteau.

Quant au foret à la pointe acérée, servant à percer les couches épaisses de métal, il date probablement de très loin. On le retrouve dans les bas-reliefs des anciens Égyptiens. Ils le fixaient dans un manchon de bois et le faisaient tourner sous l'action d'un archet dont la corde s'enroulait dans une spirale.

Que devait être la lime à cette époque reculée ? Nous savons, en dépit des affirmations de quelques érudits, qu'elle exista dans l'antiquité grecque, puisque La Fontaine a tiré d'un apologue d'Ésope sa fable, *le Serpent et la Lime*. Mais au début, elle fut, sans doute, un outil grossier avec des aspérités inégales ; elle n'était certainement point la lime actuellement employée, avec son réseau de lignes inclinées et croisées, exigeant, pour sa fabrication, une précision mathématique.

Forge et soufflet.

L'orfèvre des premiers âges disposait son foyer, simple amas de pierres, de façon à laisser passer un courant d'air afin d'activer la combustion du charbon de bois. Pour l'obtenir et l'alimenter, une outre, avec un roseau pour tuyau, était posée sur le sol. L'ouvrier la manœuvrait du pied et de la main : du pied, il la dégonflait et en chassait l'air ; de la main, il tirait une corde pour y faire revenir l'air et la gonfler de nouveau. Quelquefois, l'outre était ouverte par le milieu et la ventilation se faisait par le premier écran venu. Les anciens orfèvres ignoraient le soufflet mécanique avec lequel les forgerons ont remplacé la peau de bête.

Assemblage et filigrane.

A l'époque indéterminée dont nous esquissons les procédés de travail, la soudure était inconnue. Pour réunir deux morceaux d'or ou de métal précieux, on les amincissait aux extrémités et on les unissait ensemble par des rivets servant de soudure.

La civilisation était déjà avancée quand le filigrane fit son apparition. Sa découverte rendit de très grands services : il devint possible, dès lors, d'ornementer les bijoux d'une façon toute nouvelle. On

étira l'argent en le faisant passer par des ouvertures de différents calibres, et on obtint un fil tellement ténu que sa souplesse permit de le courber, de l'enrouler, de lui faire prendre des formes de volutes, d'entrelacs, de palmettes, de cercles. Il ne restait plus qu'à le souder pour l'appliquer sur un bijou, opération facile, puisque la découverte de la soudure avait précédé celle du filigrane.

Travail arabe.

L'histoire n'a pas enregistré les étapes successives du progrès industriel. Il faut, par induction, établir et fixer les phases que dut subir le travail des orfèvres, en lui appliquant les lois inhérentes à tout développement intellectuel et social.

Quand les Arabes, pasteurs et pillards, sortant de leur presqu'île avec la rapidité de l'éclair, envahirent les rives méditerranéennes, ils semèrent partout la ruine et la dévastation. Ibn Khaldoun les a comparés aux sauterelles qui ne laissent rien derrière elles. Ils n'apportaient dans le pays conquis que des méthodes et des procédés de travail bien primitifs ; mais leur faculté d'assimilation les mettant en contact immédiat avec des nations plus civilisées, au point de vue artistique et industriel, ils connurent et profitèrent rapidement des progrès qui avaient été réalisés, bien avant eux, par les Égyptiens, les Grecs, les Phéniciens et leurs héritiers les Carthaginois, enfin par les Romains, conquérants de l'Afrique.

Ils travaillèrent comme on travaillait dans ces temps reculés. Mais, plus tard, par entêtement ou par orgueil, peut-être aussi par une ignorance systématique, ils demeurèrent longtemps réfractaires aux progrès accomplis dans la vieille Europe.



QALEB.
(Modèle de plaque d'assaba d'Alger).

Pendant que les habiles orfèvres de la Renaissance, du XVIIe et du XVIIIe siècles, mettaient leur outillage à la hauteur des belles œuvres qu'ils produisaient, les procédés de dorure, de moulage, de placage d'argent, trouvés ou développés par les Européens, passaient inaperçus pour les musulmans, qui se confinaient dans la routine des anciens procédés. Pour ne citer qu'un exemple, les orfèvres d'Alger, travaillant exclusivement la matière première, ne connurent, pendant des siècles, que l'or et l'argent.

Ateliers et boutiques.

Depuis 1830, avons-nous déjà dit, des transformations se sont produites, concernant à la fois l'installation des ouvriers et le perfectionnement des objets fabriqués par eux.

Peu de temps après l'occupation française, nous trouvons le bijoutier, non plus dans sa niche étroite et sombre, mais dans un local composé de deux pièces et décoré du nom pompeux de magasin. Il ne faudrait cependant pas croire que la boutique ait absolument perdu son caractère primitif : en dépit des apparences, elle a conservé certains vestiges du temps passé.

Le magasin en façade sur la rue est une pièce aussi noire et aussi enfumée que l'arrière-boutique. Le mobilier, des plus restreints, comprend un comptoir sur lequel est fixé un étau pour le travail à la lime, deux ou trois chaises, une vitrine où sont exposés quelques bijoux indigènes, français ou plutôt d'origine française, achetés le plus souvent aux enchères dans une vente du Mont-de-Piété.

Dans l'arrière-boutique, qui sert d'atelier, peu de moyens mécaniques : un petit fourneau recouvert de carreaux vernissés et offrant une grande analogie avec le fourneau du qahouadji ; des moules, un banc à tirer, un récipient contenant l'eau nécessaire au refroidissement des pièces, et rarement un laminoir pour faire le plané.

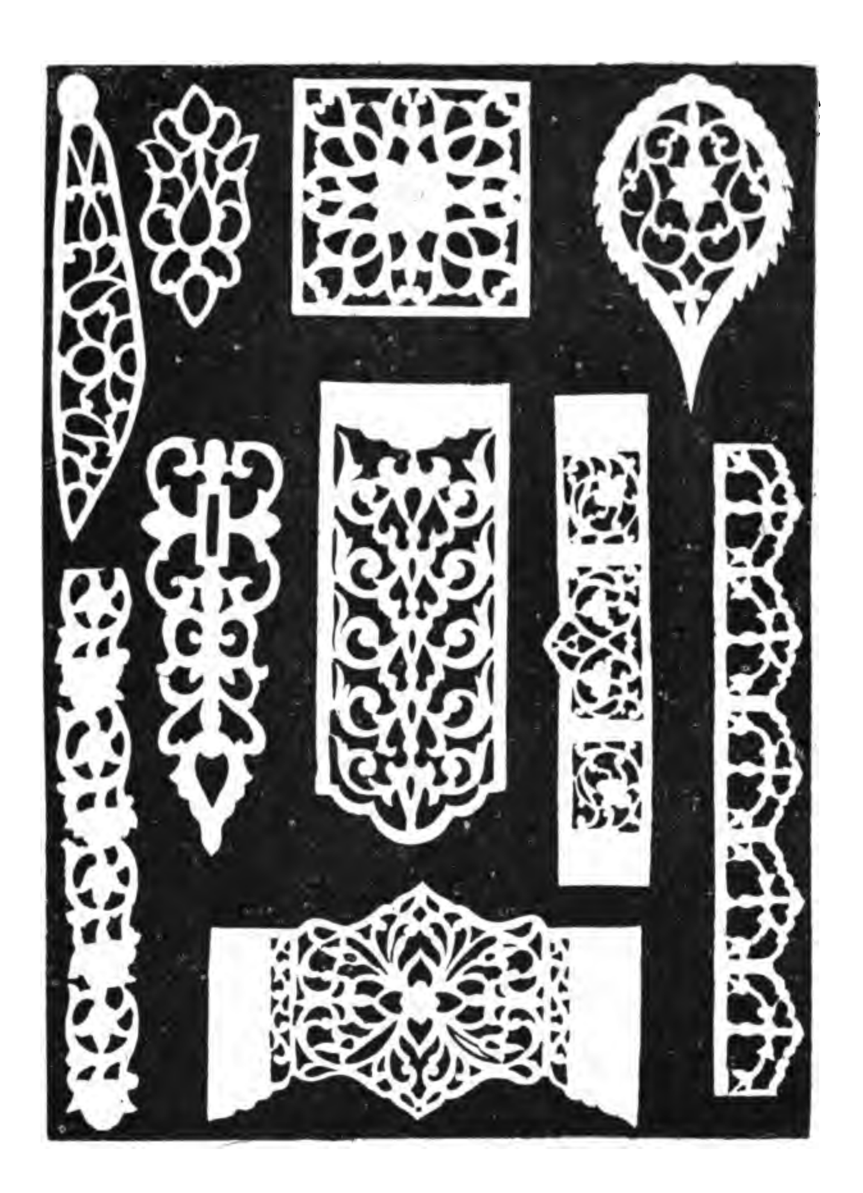
Ce réduit sale, obscur, où l'orfèvre juif exerce son industrie, paraît de peu d'importance ; et cependant, on compte, parmi ces bijoutiers, plusieurs millionnaires et propriétaires de vastes immeubles. Nous en pourrions citer rue Blondel.

Les bijoutiers juifs.

C'est dans la rue de la Lyre que se trouve le véritable ghetto des juifs d'Alger. Sous de longues arcades, se serrent de nombreuses boutiques où se fait la vente du tabac, des étoffes, des curiosités, des chaussures, des meubles. Un qahouadji, un Marocain ou un Mozabite, de-ci de-là. Mais presque à chaque porte, des commerçants israélites. Cette rue de la Lyre ne saurait être mieux comparée qu'à un grand fleuve, dont les affluents seraient les rues du Lézard, Blondel et Boutin, voies étroites et mal pavées, où chaque magasin est une boutique de bijoutier.

Quelques doyens ont conservé l'ancien costume : chéchia à turban (tabani), large ceinture, petite veste brodée et large pantalon bouffant. Leurs fils et leurs ouvriers portent un costume européen, emprunté à la mode espagnole qui règne dans le pays.

Ces orfèvres israélites sont, pour la plupart, illettrés. Ils font tous



Modèles en papier servant à Abraham Chekler, orfèvre du Dey, à découper des ornements de pistolets, fusils et harnachements de chevaux.

leurs comptes à l'aide de leur seule mémoire. Très peu occupent un commis pour la tenue de leurs livres, le plus souvent en hébreu, et non en français, contrairement aux prescriptions de la loi. Même ceux qui savent lire et écrire la langue hébraïque, c'est-à-dire celle de leurs pères, sont clairsemés. Quoi qu'il en soit, le défaut d'instruction ne les empêche pas d'édifier rapidement une fortune.

A la nuit, tout est clos pour économiser la lumière. Le samedi, les rues qui sont bordées de magasins israélites ressemblent à un véritable désert. Toutes les boutiques sont closes dès le vendredi, à l'heure où le soleil disparaît de l'horizon. Le dimanche, dès l'aube, les volets sont enlevés et la vie renaît dans ces quartiers populeux.

Ce qui frappe le plus, à la vue d'un bijoutier juif, c'est le peu de soin qu'il prend de sa personne. C'est à croire qu'il s'efforce de faire mentir le proverbe : « Il vaut mieux faire envie que pitié. » Nous avons vu que les vieux turbans (c'est ainsi qu'on désigne, dans la colonie, les israélites d'un certain âge) ont conservé le costume oriental de couleur sombre, mais sans le porter avec crânerie et d'une façon cavalière comme les indigènes musulmans. Le vieil orfèvre a toute la barbe, mais les jeunes portent la moustache.

Ajoutons à cet aspect sordide un air grave, l'esprit toujours en travail, l'œil toujours en quête d'une bonne affaire, et nous aurons donné un portrait vrai du bijoutier juif. Il semble cependant que les jeunes générations se voueront un peu plus au culte de la toilette : il nous a en effet été donné de voir, à côté du grave grand-père en seroual et du fils en jaquette grise, pantalon clair et chapeau de feutre crasseux, avec une chemise qu'il n'avait pas changée depuis huit jours, le bébé mis à la dernière mode, en robe de soie, coiffé d'un chapeau que Paris n'eût pas renié. Une caméristc, richement affublée d'un déguisement sans goût, le conduisait à la promenade.

Outils en usage.

Si les boutiques d'orfèvres sont plus que simples aujourd'hui à Alger, la même observation s'applique aux outils de travail, très rudimentaires en général, et réduits, comme nombre, au strict nécessaire. Énumérons ceux que l'on trouve le plus communément dans les divers ateliers : le marteau, la bouterolle, la filière, le ciselet, l'échoppe, le foret, la lime, les tenailles, le chalumeau, — tous instruments primitifs.

Une liste plus complète nous est donnée par l'érudit Contrôleur de la Garantie d'Alger, M. de Cazeneuve, qui, dans les ateliers indigènes de quelque importance, a relevé les outils suivants :

1. — Balance à pivot.
2. — Banc à tirer, avec pièce.
3. — Bigorne en acier poli.
4. — Boraxoir en cuivre.
5. — Jeux à découper, en acier.
6. — Brosse à bijoux.
7. — Brunissoirs en acier et à boules.
8. — Châssis pour mouler (en fer et en sépia).
9. — Cisailles à main, effilées et cintrées.
10. — Ciseaux magots pour métal.
11. — Cisailles à levier.
12. — Ciseaux à couper.
13. — Ciselets.
14. — Pointilloirs.
15. — Égrenoirs.
16. — Contre-estampes.
17. — Creusets ordinaires.
18. — Limes plates, rondes, onglette, pied-de-biche, burin carré, burin losange.
19. — Établis mobiles, avec tiroirs.
20. — Étaux à agrafe.
21. — Fers aimantés.
22. — Fer à souder.
23. — Filières à souder.
24. — Filières à tarauder.
25. — Filières à tirer.
26. — Laminoir à rouleau uni et à rouleaux cannelés.
27. — Lampe à souder.
28. — Lingotières ordinaires.
29. — Marteaux plats et de ciseleur.
30. — Pinces diverses.
31. — Brucelles.
32. — Scies à repercer.
33. — Tas en acier poli.

Les petits fabricants de l'intérieur ne possèdent guère, pour tout outillage, qu'un fourneau, une balance, quelques tas en acier, une brosse, un chalumeau simple, des châssis pour mouler, une cisaille, des creusets, des limes, des fers à souder, une lingotière, des marteaux, des pinces, des brucelles et un jeu de filières.

Filière ancienne.

La filière était connue dès la plus haute antiquité. Les Égyptiens l'avaient en fer, les Arabes l'ont en acier. Il n'y a pas de filières en rubis ou en diamant, comme en France. Avant de connaître l'argue, on obtenait le fil d'argent avec la filière à la main. On appliquait contre la plante des pieds la plaque percée de trous de différents calibres, et l'étirage se faisait à l'aide d'une corde. L'art de la trèflerie a été beaucoup utilisé dans la confection des bijoux. Il a permis de remplacer par la broderie les pièces estampées que les Orientaux portaient jadis sur leurs vêtements et qui se déformaient; les femmes ont seules conservé les paillettes brillantes, cousues sur leurs vestes et sur les calottes des fillettes.



QALEB.
(Modèle en cuivre pour les agrafes de collier.)

Argue.

Quatre maisons de bijouterie seulement, à Alger, possèdent une argue, machine permettant de dégrossir, au moyen de filières, les lingots d'or ou d'argent.

On coule dans des moules en fer des baguettes d'argent de différents calibres et préalablement forgées. On obtient une tige de 25 centimètres environ, dont l'extrémité est saisie par une gaffe, sorte d'organeau. A l'aide de deux manivelles, deux manouvriers font marcher cette gaffe sur une chaîne sans fin. La tige d'argent, garnie de cire jaune, passe par les différents trous des filières et s'étire à chaque fois. Au quart du travail, on suspend l'étirage pour recuire de nouveau la baguette, qui, sans cette précaution, deviendrait trop cassante. De flexible comme l'acier, la tige redevient malléable ; elle est représentée successivement dans une série de trous d'un diamètre plus restreint.

A la moitié du travail, la baguette qui, au début de l'opération, avait 30 centimètres à peine s'est allongée de plus d'un mètre.

Si, par hasard, le métal est pailleux, il se produit infailliblement

un accident. L'ouvrier tireur est blessé par la tige venant le frapper, comme un coup de fouet.

Quand le fil a atteint la longueur du banc à tirer, soit environ deux mètres, on l'enroule autour d'un manchon de bois. Il prend alors la forme d'un ressort de sommier. Il est présenté au feu, qu'on active au moyen d'un éventail, et non du soufflet, de façon à éviter la fusibilité du métal devenu ténu et à répartir, à cet effet, l'incandescence du charbon.

Le travail qui suit consiste à dérocher le fil enroulé, c'est-à-dire à le plonger dans une eau contenant une légère dissolution d'acide sulfurique. On rend ainsi à l'argent sa matité blanche. Puis, comme il devient difficile de présenter la baguette au trou de plus en plus étroit de la filière, on lui fait une pointe à la lime. Lorsque la tige n'a plus qu'un diamètre exigu, l'usage de la cire n'est plus nécessaire. Pour obtenir du fil aussi fin qu'un cheveu, il faut tirer avec du rubis.

L'argent dont on se sert est au titre de 800/1000. On ne pourrait pas se servir d'argent vierge. Pour obtenir avec l'argue cent mètres de fil, il suffit d'une petite quantité d'argent. Le métal ainsi travaillé prend une plus-value de 0 fr. 02 par gramme sur le prix de l'argent brut. Les dimensions du fil sont indiquées par une filière spéciale qui sert, non à l'étirage, mais uniquement à la vente.

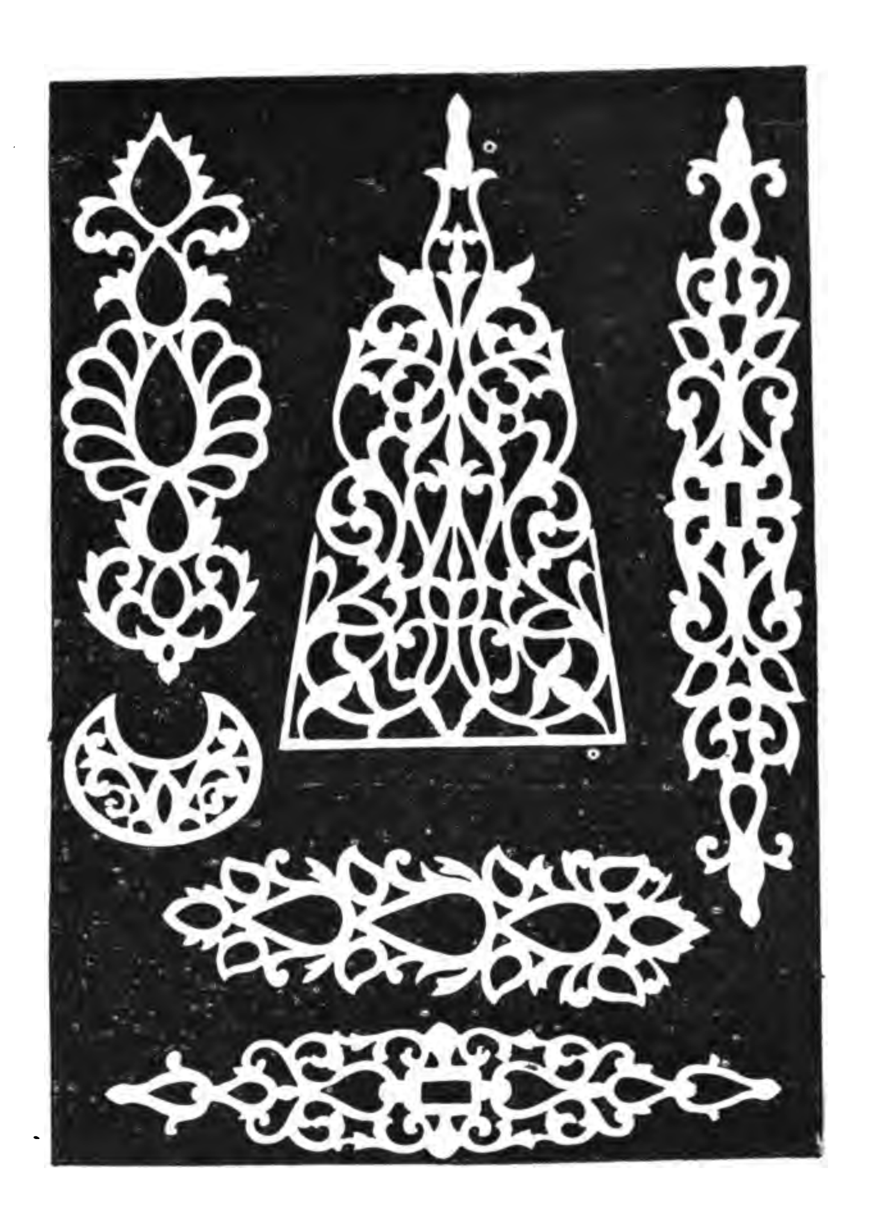


QALEB.
(Modèle en cuivre de la khamsa de Biskra.)

L'ouvrier tireur a un salaire plutôt modique : il gagne 2 francs par jour. Quant à ses aides, les deux manouvriers, ils doivent peiner pendant une heure pour gagner 0 fr. 25.

Pour l'or, le travail à la filière est le même que pour l'argent, mais il faut le recuire plus souvent, la transformation des molécules étant plus rapide.

Filigrane. L'emploi du filigrane se fait de la manière suivante : on dispose les fils sur la plaque, après les avoir enduits de gomme pour les maintenir. On jette dessus un peu de soudure limée pour fixer le filigrane, avant que la gomme ne soit séchée. On soude toute la pièce au fourneau, en approchant peu à peu du feu et en surveillant avec soin l'opération. La soudure coule, le borax faisant son effet, la jonction s'opère.



Modèles en papier servant à Abraham Chekler, orfèvre du Dey, à découper des ornements de pistolets, fusils et harnachements de chevaux.

On fait bouillir le filigrane d'argent dans le tartre et le sel. Vingt minutes suffisent pour le débarrasser du borax.

Pour le filigrane d'or, on le plonge dans un bain de vinaigre, additionné de sel pendant un jour et une nuit.

Actuellement, les bijoutiers d'Alger dérochent plutôt, comme nous l'avons vu pour le travail à la filière, et se servent du chalumeau plutôt que du feu.

Fabrication de la tassa.

Si les traditions se perdent en Europe, elles se perpétuent en Algérie. Le tour et la mécanique ont remplacé aujourd'hui, en France, le travail du marteau. Les ouvriers algériens, au contraire, persistent à se servir, avec une grande habileté, de cet outil primitif.

Les bijoux d'or se fabriquent avec des plaques unies, ciselées, guillochées, et du filigrane d'or. On donne à l'avance la forme que l'on désire à la plaque à orner.

Rien de plus curieux que d'observer comment se fait la *tassa* ou bol d'argent, qui est l'une des spécialités d'Alger.

On fond un lingot en forme de rectangle ; on le transforme en disque et on martèle ensuite sur le tas ou la boule (arsa), à coups réitérés. Les bords s'élèvent peu à peu sous les coups répétés du marteleur. Avec une adresse qui fait souvenir de celle des ouvriers français, autrefois vantés par Benvenuto Cellini, l'orfèvre arrive peu à peu à modeler la concavité de la *tassa*, qui prend la forme sphérique de la calotte. L'objet est enfin passé au brunissoir en acier, exempt de paille, qu'on trempe de temps en temps dans l'eau savonneuse. Pour la *tassa* en or, on se sert de la sanguine hématite, qui lui donne de l'éclat.

Laminoir.

Autrefois, la bague et le filet se faisaient sur un tas où se trouvait le modèle gravé en creux. Un fort coup de marteau permettait de fixer l'empreinte sur le métal. Ce travail était long et coûtait cher. Maintenant, cette besogne est confiée au laminoir. La bague ou le bracelet reçoit, entre les rouleaux gravés, le décor d'une façon régulière et peu coûteuse. Cette ornementation varie suivant la matière placée dans l'instrument.

Moulage des pierres précieuses.

Une seule maison indigène, d'origine tunisienne, à Alger, sertit aujourd'hui en grand les pierres précieuses. Ce travail est fort délicat : on prend un zfata en bois ayant la forme d'un tampon. On place à l'extrémité de cet instrument de la résine mélangée avec

de la terre rouge, pour permettre, en chauffant légèrement, d'y incruster les préparations qui consistent en des chatons ou opercules préparées de la grandeur des pierres que l'on veut sertir. Mais avant l'opération, on a préparé le creux du chaton dans le dé à emboutir (khazkak) avec une bouterolle (hafeh) d'une dimension déterminée. Le dé à emboutir est un cube en bronze dont chacune des six faces a huit centimètres environ. Il contient un nombre de cavités hémisphériques qui varie suivant leur grandeur et dont la surface est très unie et très polie. La bouterolle est un poinçon en acier de huit centimètres de long, dont une des extrémités est arrondie et entre juste dans une des cavités du dé à emboutir.

La concavité correspondant exactement à la convexité de la pierre, on rabat les côtés sur cette dernière pour la fixer définitivement. On assemble ensuite toutes les sertissures de façon à leur donner le dessin de l'ensemble du bijou.

On a eu soin de souder à l'avance au chaton (khastoun) l'ornement qui doit l'accompagner, croissant, petite feuille, etc., car cette opération deviendrait impossible une fois la pierre sertie.

Parfois les bords du chaton, dont la forme est celle d'un petit bassin à rebord, sont relevés en côtes (djoualet), afin que la pierre soit plus solidement fixée sur le feuillet.

Depuis dix à douze ans, on a commencé à sertir à jour. Dans ce cas, le travail débute dans les mêmes conditions que dans la sertissure ordinaire : le dé à emboutir donne d'abord la concavité nécessaire. Ce résultat une fois obtenu, à l'aide d'une petite lime ou d'une petite scie à main, on ajoure et on obtient les griffes, en fixant la calotte dans un petit étau en bois, nommé tournau. A l'aide du liège, on serre l'objet et on achève la sertissure. Très légère, la monture à griffes est toute moderne. Aussi dans toutes les montures un peu anciennes que l'on rencontre en Algérie les bijoux émergent d'un chaton plein.

Pour sertir, on ne travaille pas comme en France à la boule de verre, ce système fatiguant énormément les yeux.

C'est l'argent qui se prête le mieux à la monture des pierres. Il est mat, il assure la solidité. Il n'a pas les reflets brillants de l'or qui atténue l'éclat des pierres précieuses.

Cependant, à Alger, la plupart des montures se font encore en

or. Il semble à tort aux Arabes que la matière employée doit être en rapport avec la valeur de la pierre.

Bague tunisienne.

C'est un israélite de la rue Bénachère, Laankri, qui, le premier à Alger, fabriqua la bague ouverte dite tunisienne, de forme évidée, avec l'inscription en relief : *El-Djezaïr*. Cette création lui donna, au début, de jolis bénéfices, car cette bague qui, aujourd'hui, se vend en gros 0 fr. 50, trouvait, à l'époque, preneur à 2 fr. 50. Le vif de l'applique se fait à l'échoppe, en champlevé. On passe ensuite dessus le papier à l'émeri très fin. Ces bagues sont en or ou en argent. Les premières coûtent au fabricant 0 fr. 04 pièce pour les faire revêtir d'une dorure ordinaire à la pile, et 0 fr. 20 pour les faire dorer en mat à l'intérieur. On paie, pour le même travail, de 0 fr. 25 à 1 franc lorsqu'il s'agit des bracelets dits tunisiens.

Titres et soudures.

Presque tous les bijoux sont fabriqués aux titres de 750 et 720 millièmes pour l'or, et 800 millièmes pour l'argent. Toutefois, dans le Sud algérien, où le titre est presque toujours très bon, la soudure d'or généralement employée est composée de :

Or à 750 millièmes	100
Argent à 1.000	22
Cuivre rosette	10
	132

La formule de la soudure d'argent est la suivante :

Sulfate d'arsenic	1 partie.
Binitrate de potasse	1 —
Cuivre	1 —
Argent	2 —

Si, dans la région du Tell et sur le littoral, les grosses pièces d'orfèvrerie sont en argent à 950/1000, et plus souvent à 800/1000, il n'est pas rare de rencontrer dans le Sud des bijoux à bas titre, composés d'un alliage d'argent, d'étain et de cuivre. Aussi ont-ils tous une teinte savonneuse, due à l'étain qu'ils renferment et qui, à première vue, permet de savoir à quoi s'en tenir à leur égard.

Exportation. Le commerce d'exportation des bijoux, dont nous venons de décrire la fabrication, est peu considérable. Seuls, les bracelets dits « semaine, » les bagues arabes en forme de croissant, les broches-poignards, les tassas et les boucles de ceinture, qui sont des créations nouvelles, sont exportés, en petite quantité d'ailleurs, en France, en Espagne, en Tunisie et au Maroc.



QALEB.

(Modèle en cuivre pour fondre les anciens bzaïms de Téniet-el-Had).



Patron de brodeur pour babouches de femme.

CHAPITRE XII

LES PETITS MÉTIERS

Répugnance des Maures pour le travail.

Avant la conquête, l'industrie des Arabes était à peu près au niveau des besoins qu'elle devait pourvoir.

Le Dey n'engageait nullement ses sujets à améliorer leur existence ; son administration se bornait surtout à recouvrer des impôts : elle ne poussait vers aucun progrès. Les Maures des villes, amollis et efféminés, ne sentaient nullement l'aiguillon du besoin. Leur vie s'écoulait dans une perpétuelle nonchalance, au milieu des rêveries du café. Ils trouvaient même une certaine gloire à ne rien faire et déclaraient le commerce indigne d'eux, laissant les Kabyles faire leurs armes ; les Mozabites tenir leurs bains de vapeur et vendre la droguerie, l'épicerie, la mercerie, la boucherie et le charbon ; et les Biskris se charger des gros ouvrages comme hommes de peine et servir de porteurs d'eau dans la ville ou de portefaix dans le port.



MECHERRFA.
(Boucle d'oreille à dents de scie).

Alors les professions manuelles étaient, pour la plupart, divisées par classes entre les diverses corporations, ayant à leur tête un amine.

Les Maures abandonnaient aux juifs le travail des matières d'or et d'argent, la bijouterie, l'orfèvrerie, la dorure, et ne conservaient pour eux qu'un certain nombre de métiers qu'ils pouvaient exécuter assis ou les jambes croisées, dans leur posture de prédilection. Il faut

citer, parmi les professions restées leur apanage : les tailleurs, brodeurs, passementiers, tisserands, cordonniers, tourneurs et marchands de tabacs.

Maintenant, toutes ces industries ont décliné devant le perfectionnement des nouveaux métiers européens qui permettent d'approvisionner le pays à meilleur marché. Cependant, il subsiste encore un certain nombre d'ouvriers qui continuent à travailler suivant les anciennes traditions.

Enquête difficile.

Mais il est difficile de se renseigner sur leurs procédés et débouchés. Tout questionnaire prolongé fatigue vite l'indigène, de nature très réservée. Il n'aime pas, du reste, qu'on pénètre ses mœurs. Il craint toujours de travailler contre ses intérêts, en livrant trop de renseignements. Il redoute sans cesse une augmentation d'impôts, ou une concurrence qui s'établirait contre son industrie. Aussi quelquefois, il cherche à tromper son interlocuteur. Quand ce dernier arrive à capter sa confiance, alors il va, au contraire, trop loin. Ce qu'il ignore, il l'invente. Il faut toujours se défier de ses indications.

Les résultats de notre enquête ne sauraient donc être absolument garantis contre toute erreur, malgré les précautions prises de contrôler auprès de plusieurs indigènes tous les renseignements obtenus. Cette réserve était nécessaire avant d'aborder les études qui vont suivre.

DOREURS

Dorure au mercure.

La dorure fut connue de toute antiquité, comme le prouvent les bijoux anciens découverts dans les fouilles et portant des traces de dorure. Elle se faisait avec de la poudre d'or, mélangée avec une colle pour la faire adhérer sur les surfaces, ou avec un placage de minces feuilles d'or.

Très résistante, la dorure au mercure a été pratiquée, de temps immémorial, par les Arabes, par des procédés très simples. Le mercure et l'or, triturés ensemble, formaient un amalgame fixé sur la pièce à l'aide d'un frottement alternant avec l'évaporation au feu. Ce travail se faisait jadis à la main. Très peu d'ouvriers avaient la précaution de se couvrir les doigts ou de se tenir éloignés des vapeurs du mercure. Aussi la préparation brûlait les doigts nus du doreur, qui

devait interrompre ce travail pendant quelques jours. Quelquefois, à la longue, les vapeurs mercurielles devenaient meurtrières pour lui.

Dorure au liège.

La dorure au bouchon était moins pernicieuse. Cette dorure à froid, dite « au pouce, » se fait, dit le Manuel Roret, en dissolvant d'abord dans l'acide hydrochloro-nitrique (eau régale) 4 grammes d'or fin, en lames et en feuilles, et 64 à 80 grammes de cuivre rosette, première qualité. On sait que l'eau régale se compose de 30 grammes d'eau-forte et de 70 grammes d'esprit de sel. On verse cette dissolution, goutte à goutte, sur des chiffons de fil bien propres, que l'on fait ensuite brûler dès qu'ils sont secs. On en conserve les cendres pour la dorure.

Quand on veut en faire usage, on adoucit la pièce au préalable; on mouille l'extrémité d'un bouchon de liège, on le trempe dans les cendres préparées et l'on frotte la pièce à l'aide de ce bouchon, ainsi enduit. L'opération continue jusqu'à ce que la couche d'or soit assez épaisse. Pour terminer, on passe l'objet au brunissoir à la sanguine s'il s'agit d'un grand ouvrage, ou au brunissoir d'acier si l'objet est ténu. Au frottement, le brunissoir enlève à la pièce ses diverses aspérités et lui donne l'éclat du poli. On emploie, en outre, l'eau de savon.

Quand on procède à la préparation de la dissolution, il est absolument nécessaire de se tenir à contre-vent, par suite des émanations délétères qui se dégagent de ce mélange nuisible à la santé.

Cet inconvénient n'est pas le seul; il faut ajouter que la dorure au liège ne peut pas aller au feu et qu'elle n'est pas aussi solide que la dorure au mercure, si elle l'est plus que le procédé par la pile.

M[me] veuve Barrière conserve aujourd'hui, à peu près seule, dans son atelier de polissage et de brunissage, rue Mustapha-Ismaël, la tradition de la dorure au liège. Plusieurs maisons européennes dorent, à Alger, par les nouveaux procédés de la galvanoplastie.

LAVEUR DE CENDRES

Atelier de Lellouch.

Lellouch est le principal laveur de cendres à Alger. Il est d'origine marocaine et demeure, rue de Nemours, dans une impasse sale, étroite, obscure, que termine une porte basse donnant accès dans un

couloir étranglé, qui accède dans une cour mauresque. Au milieu de la cour, un puits recouvert avec des planches, une poulie, une corde, un seau. A droite, un escalier à hautes marches, qui conduit à une galerie. A gauche, un vitrail donnant sur un atelier. L'atelier a comme vis-à-vis un hangar où gît un tas de détritus.

Une balance avec des poids modernes dans un coin de la cour. Au milieu, Lellouch opère. Il mérite une description : il est coiffé d'une chéchia, dont la couleur, primitivement rouge, est aujourd'hui plutôt noirâtre ; il n'a pour tout vêtement qu'une gandoura et un seroual, et tient à la main un plat creux en bois, au centre duquel se trouvent des sables qu'il va laver près d'une grande cuve en cuivre rouge. Ces détritus proviennent d'achats faits aux fabricants bijoutiers de la ville qui, pour la circonstance, ont balayé l'atelier et mis soigneusement de côté tout ce qu'a permis de réunir ce nettoyage productif. On sait que l'orfèvre ne travaille pas sans parsemer un peu partout son atelier de parcelles d'or ou d'argent. De manière à ne rien laisser perdre, il a grand soin de se laver les mains dans un baquet ad hoc, avant de quitter l'atelier. Les eaux de ce baquet sont conservées et vendues aussi au laveur de cendres.

Lellouch fait ses achats au tas et paye à peu près 50 centimes le kilogramme, soit environ 50 francs le tas. Pour éviter toute erreur, un échantillon de 3 à 400 grammes est prélevé à l'avance pour permettre à l'acquéreur de se rendre compte de la richesse métallique du lot à vendre.

Un premier triage permet alors d'enlever le papier, le charbon, les morceaux de bois ou de fer, c'est-à-dire les matières absolument étrangères. Une fois ce résultat obtenu, Lellouch met dans un grand bassin قصعة (qsaa) une certaine quantité de détritus, qu'il arrose d'eau largement. Il imprime au plat un mouvement demi-circulaire et continue son opération jusqu'au moment où les résidus lui paraissent assez riches pour pouvoir être traités par le feu.

Il jette ce premier triage dans un creuset, avec un mélange de 2 parties de salpêtre et de borax pour 8 parties de matière. Il fait chauffer le tout au rouge dans un four, et en retire un lingot qu'il vient plus tard présenter au Contrôle, afin d'en faire reconnaître le titre, moyennant une redevance de 3 francs par essai fait à la coupelle.

Les lingots que Lellouch a présentés au Contrôle de la Garantie d'Alger, en 1898, ont accusé les résultats suivants :

1°	Pour	750	grammes,	16/1000	d'or et	460/1000	d'argent.
2°	—	355		17/1000	—	342/1000	—
3°	—	275	—	47/1000	—	380/1000	—
4°	—	680	—	75/1000	—	540/1000	—
5°	—	247	—	13/1000	—	522/1000	—

La seconde partie de l'opération du laveur de cendres consiste à placer les autres résidus moins riches dans un four spécial, qui renferme, à sa partie inférieure, une grille sur laquelle brûlent du bois et du coke. Les résidus encore humides sont versés sur ce foyer incandescent. Les cendres de valeur filtrent à travers la grille, et, au bout de huit jours, elles sont recueillies par le brûleur, qui les tamise à diverses reprises. Elles sont ensuite placées dans des fûts.

En attendant leur envoi à Paris, un échantillon est adressé à un des chimistes d'Alger possédant le diplôme d'essayeur du commerce, pour en obtenir l'analyse. La rétribution due à cet effet est de 2 fr. 20 par essai. Une fois le certificat obtenu, le brûleur de cendres vend sa marchandise, appelée *rmad* رماد, au cours du jour.

DAMASQUINEUR ALGÉROIS

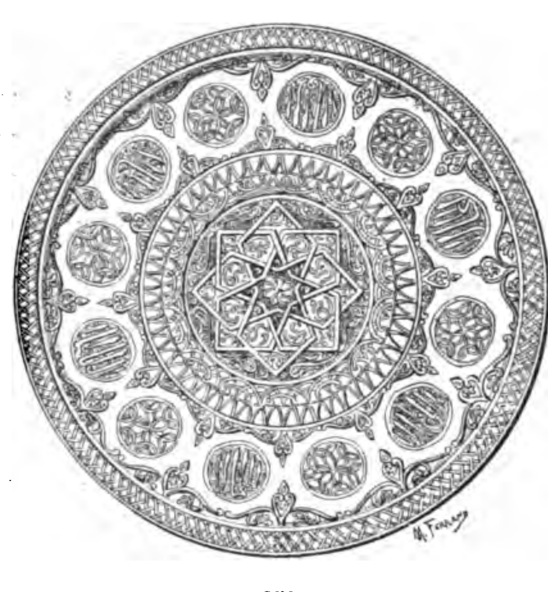
Samuel Sousanne, rue du Centaure, fut un des rares damasquineurs algérois sachant incruster un plateau de cuivre et écraser, dans une rainure un peu plus large au fond qu'à l'entrée, des fils d'argent sortant en relief. Son travail consistait aussi à appliquer sur un fond de fer une mince feuille d'or, dont les extrémités se rabattaient dans des creux.

Il est mort en 1896, âgé de près de 80 ans ; malgré sa réputation, il n'a jamais été un ouvrier d'une habileté extraordinaire.

A sa disparition, aucun autre n'a pris sa place dans ce genre de travail, qui est plutôt la spécialité de l'Espagne et de la Syrie, que de l'Algérie.

Industrie syrienne.

Depuis quelques années, des Syriens sont venus s'installer place Malakoff et rue Bruce, à Alger, pour faire le commerce des cuivres, suivant les procédés inventés par Malik-Eddahr ; cette industrie, peu pratiquée pendant des siècles, a pris, depuis une trentaine d'années, un développement considérable. Les Syriens d'Alger se bornaient d'abord à la vente des objets qu'ils recevaient de leur pays, et qui plurent aux habitants d'Alger et aux étrangers ; leurs plateaux ronds, surtout, étaient de beaucoup supérieurs, comme goût et finesse d'exécution, aux anciennes *senioua* (سنيوة) étamées et couvertes d'ornements turcs, avec bords relevés en festons. Le succès ayant couronné leur tentative, ces maisons firent venir des ouvriers pour travailler sur place. Installés devant leurs boutiques, ils gravaient, repoussaient et martelaient, sous les yeux mêmes du public. C'était une réclame habile. Elle réussit parfaitement.



SNI.
(Plateau de cuivre, gravé par les Syriens.)

Cuivre syrien.

Leur fabrication consistait en grands plateaux (*sni*, syrien et arabe) ; — plateaux simples (*soder*) ; — petits guéridons en cuivre (*skemla*, syr.) ; — cafetières (*doleh*, syr. ; *beqradj*, ar.) ; — suspensions (*fanouss*, syr.) ; — bassin (*toucht*, syr. ; *liane*, ar.) ; — aiguière (*briq*, syr. et ar.) ; — lampadaire (*chamâadhan*, syr. ; *mesbah*, ar.) ; — lampe (*mesredjeh*, syr.) ; — brasero (*menguela*) ; — assiette en cuivre (*sehane*, ar.) ; — jardinière (*bâtia*, syr.) ; — vase-mendiant (*kolak*), en forme de nacelle, servant aux pauvres à recevoir leurs aumônes.

Tous ces cuivres, exécutés sur des dessins syriens ou persans, brillaient, accrochés sur le devant ou blindaient d'une véritable arma-

ture la façade des boutiques. Ils attiraient les regards des passants comme des miroirs aux alouettes.

Outils syriens.

Leur réussite décida les Syriens à demander dans leur pays de très bons ouvriers. Ce sont de véritables artistes, récemment arrivés de Damas qui depuis, font de fort belles choses, avec peu d'outils. Sur une petite table (*tabla*, syrien et arabe), une presse formée de deux montants en bois (*mengena*, syr.), se rapprochant à volonté par deux grosses vis, sert à tenir l'objet en cuivre.

Puis, sans dessin préalable, ils enlèvent leurs gravures au poinçon-clou (*qelàm*, syr. ; *mesmar*, ar.) sur la surface du cuivre jaune, préalablement enduit au revers de résine d'Alexandrie, de façon à travailler toujours sur un fond de poix qui donne de l'élasticité à l'outil et l'empêche de crever le cuivre des incrustations remarquables. Ils écrasent ensuite dans ces rigoles des fils d'or, d'argent et de cuivre rouge, à l'aide d'un *chakouch*, syr., petit marteau au bec pointu ; *meterqa*, en arabe. Alors se détachent en légers reliefs des lettres, des médaillons, des rinceaux et des entrelacs d'un goût parfait.

Les autres outils s'appellent : le compas, *bikar*, syr. ; *dabed*, ar. ; — la règle en fer, *mestra*, syr. et ar. ; — le grattoir, *màatchar*, syr. ; — la pierre de Crète pour affûter les outils est le *messen*, syr. ; *raha el-meçane* (meule à aiguiser) en arabe.

Ce n'est pas encore une industrie locale, mais elle tend à le devenir. Les Syriens actuels feront école, et ils auront importé à Alger une spécialité nouvelle. On ne saurait trop encourager leurs efforts. Ils s'appellent E. ZAGHA et SS. NASSAM, de Damas. Le premier a dernièrement créé une tassa incrustée d'or qui est une merveille d'exécution. C'est l'alliance de l'art Algérois à l'art Syrien.

REPOUSSEURS

Le repoussé est improprement appelé ciselure, en Algérie. Le maniement du burin, qui permet de tailler à vif des reliefs dans le métal, est actuellement inconnu des indigènes.

Pour le repoussé, l'ouvrier se sert de tiges de fer dont l'extrémité est ronde et de différents calibres. Il s'obtient en frappant avec ces

repoussoirs l'envers du métal et en poussant par-dessous les reliefs que l'on veut obtenir par-dessus.

Dès qu'il a obtenu ces creux, l'ouvrier retourne la pièce, coule à l'intérieur de la résine, *zeft*, qui forme une barrière suffisante pour empêcher l'outil de bavurer le métal. Il reprend alors l'ornementation, cerne les contours, achève les détails et précise les lignes au maloir et au traçoir.

Quelques orfèvres procèdent autrement. Pour les tassas, ils coulent immédiatement de la résine à l'intérieur et ils enlèvent les bosses directement avec le traçoir et le maloir. Mais les résultats obtenus sont moins parfaits.

Lime et emporte-pièce.

Un autre genre de travail consiste à enlever les bavures des pièces coulées, à l'aide de modèles en cuivre, à jour. Enfin, des spécialistes appliquent sur des planés d'argent, découpés dans la forme du bijou, des patrons ajourés. Ils tracent d'abord au pointillé, avec un outil spécial, les endroits qui doivent être ensuite enlevés à l'emporte-pièce.

Anciens ouvriers ciseleurs.

Il y eut, après la conquête, un graveur qui fit, dit-on, des ouvrages merveilleux. C'était un descendant des Maures d'Espagne. Il se nommait BENGINOU. Il habitait rue du Quatorze-Juin, presque à l'intersection de cette rue et du boulevard de France (ancien boulevard des Palmiers). Chaque fois qu'il faisait un travail sérieux, il éloignait son fils. Très fier de son talent, il ne voulait livrer son secret à personne. Il eut une fin tragique : on le trouva pendu, en 1874, à la suite d'un chagrin de famille.

Parmi les anciens ciseleurs d'Alger, il faut citer Isaac SARACCO, puis ELGUEDJ, d'origine tunisienne, qui vécut à Constantinople et qui fut un des plus habiles. Puis les deux ZERAT, père et fils. Le père avait été apprenti chez Elguedj. Leur boutique était rue Napoléon, dans une baraque. Des trois fils Zerat, deux sont morts. Le dernier a quitté Alger.

Jaïs.

De nos jours, le plus habile artiste était un nommé JAÏS, dont le père avait eu la même profession. Son petit atelier était situé rue Bénachère, au bas de l'escalier qui mène à la place Randon. Il avait fait des études sérieuses de dessin dans une école spéciale. Nous l'avons vu souvent travailler sans aucun modèle. Il traçait avec un compas ses divisions, donnait libre cours à son inspiration et offrait, dans un mélange de fleurs, de croissants, de volutes, une ornementation des plus heureuses et des plus variées.

Ce graveur, qui vient de se retirer des affaires, s'exerçait sur les objets les plus différents : plateaux, cadres de miroirs, tassas, setlas, ornements du culte hébraïque, passaient tour à tour par ses mains. Il gagnait 7 à 8 francs par jour lorsqu'il travaillait, ce qui n'arrivait pas tous les jours. — Pour une coupe soignée, on lui donnait 9 fr. ; on lui payait seulement 7 à 8 francs pour un travail ordinaire.



SETLA.
(Écuelle à anse pour boire à cheval.)

Ciseleurs

Julie HADJAJ, 3, rue Marengo, a succédé à son frère HADJAJ, un orfèvre habile. Elle travaille au repoussé avec un certain goût. — Camille HADJAJ, fille de son frère, fait surtout de l'emporte-pièce avec des patrons découpés.

Les vrais ciseleurs au burin sont tous Européens. CAPITAINE, qui ciselait merveilleusement des arabesques sur les panses des tassas, est mort il y a quelques années. LÉON, graveur français, rue de Tanger, fait des cachets avec des dessins et ornements arabes, pour les gouverneurs généraux, les généraux, les directeurs des grandes administrations et surtout pour les chefs et les magistrats musulmans ; mais il est plutôt lithographe et imprimeur.

Un autre graveur, M. MARLIER, rue Dumont-d'Urville, cisèle des plateaux et grave des pièces d'orfèvrerie. M. MARQUANT, graveur des poinçons de l'ancien Contrôle, n'est pas d'origine algéroise. Nous croyons qu'il en est de même de Lucien SOLAL, graveur, rue du Divan.

TISSERANDS EN SOIE

Les Harrar.

« Les ceintures de soie simples ou en or et en argent, dit Venture de Paradis, sont un article de plus grande conséquence : on en fait des envois considérables dans la Barbarie et dans le Levant, où elles servent de turban de parure aux gens de mer.

» On les vend à l'once et leur prix ordinaire est un quart de sequin

algérien l'once. On en fait qui valent 25 à 30 sequins algériens. On remarquera que les Maures d'Alger ne peuvent point porter de ces ceintures de soie en or et argent, ni avoir de l'or et de l'argent sur leurs habits. »

Souq-el-harrarine.

Avant la conquête, les ateliers de tisserands se trouvaient dans le Souq-el-harrarine situé rue de la Mer, à peu près en face de la grande mosquée. Quelques vieillards de l'ancienne corporation se souviennent encore des anciens ouvriers de cette époque : Omar el-Kebaïly, M'hammed el-Maatki, Hadj Erraïs, Hadj Braham, Ahmed Chikhou, Ahmed Smine.

A la chute de Hussein Dey, la rue de la Marine, ses affluents et les rues adjacentes de la Djenina devinrent le quartier général de l'occupation française. Des casernes et les bureaux des administrations s'y installèrent. Les fonctionnaires de toutes sortes se rattachant aux services multiples qui s'organisaient y élurent domicile. Les marchands venus récemment de France y ouvrirent leurs boutiques.

Alors les tisserands abandonnèrent leurs demeures séculaires. Ils allèrent s'établir au bazar Chicha, en face le marché actuel de la place de Chartres, et dans le bazar Essboua (des lions), rue de Chartres, où est actuellement un grand restaurant populaire. Ces ateliers n'existent plus.

Quartiers des brodeurs.

Plus tard, quittant l'endroit où, suivant les vieilles habitudes des musulmans, ils s'étaient réunis, ils se dispersèrent dans toute la ville.

Les uns restaient dans le quartier français, comme Oulid Lekehal Mostefa et Mohammed Bel Abbas, à la rue de Chartres, les autres se fixèrent dans le quartier indigène, au milieu de leurs coreligionnaires, en pleine Casba, comme Chibi, Laabi, Derridj, installés à la rue du Palmier (Bir el-Djebbah) ; Hamidou Sidhoum, Mohammed Kaoudja, Oulid Baktach et autres dans la rue de Thèbes, dans un grand établissement occupant plusieurs ateliers et qu'on appelle Ouli el-Harrarine ; Oulid el-Khadem dans la rue de la Casba, Ahmed Si Oussa dans la rue du Cygne. C'est dans les rues précitées (à l'exception de Chibi et de Laabi) qu'on retrouve aujourd'hui les tisseurs algérois.

Procédés de fabrication.

La fabrication reste à peu près la même que jadis. Elle se fait sur l'ancien métier Jacquard. Ce sont les mêmes outils que jadis, dont les principaux sont toujours ennezaq (la navette), erreddana (le dévidoir pour la soie) et el-mqes (le ciseau).



Patron découpé servant de modèle pour broder des babouches.

On tisse sur un cadre à poutres mobiles, fixé au plafond et qu'on nomme *meramma*. Avec son *nazq*, l'ouvrier introduit le fil d'or, d'argent ou de soie dans l'alignement horizontal des fils de soie. Afin que l'étoffe soit lisse, un apprenti nettoie au fur et à mesure les effilochures à l'aide d'un outil appelé *fizaz*, qu'il tient d'une main et des ciseaux qu'il tient de l'autre.

Tissus d'autrefois.

L'ancien harrar (حرّار) fabriquait non seulement des ceintures de soie faisant plusieurs fois le tour du corps et servant à fixer les poignards ou les écritoires des écoliers, mais il tissait aussi des beniqa, des qachoucha, des menteqa, des mouchoirs de soie, des foutas, qu'on fait aussi actuellement, et encore des velours, des étoffes telles que l'*aladja* et le *garmassoul*, des ceintures parsemées d'or ou d'argent qu'on appelait *chaouchi* et *kritli* (de Crète) et qui coûtaient de 100 à 200 francs chacune. Les *fouta sefiha* (c'est-à-dire entièrement tissées d'or ou d'argent) étaient livrées au prix de 250 francs ; celles mélangées d'or ou d'argent, 30 et 50 francs. Un mouchoir d'or *(maharma bel deheb)*, qui coûtait de 40 à 70 francs, ne vaut guère aujourd'hui plus de 30 francs et le même, en argent, ne va pas au delà de 15 francs.

Nous sommes loin de la ceinture merveilleuse de soie bleue tissée d'or de la princesse Mustapha, si pesante, qu'elle fut vendue près de mille francs. Elle passait pour être d'origine turque, mais nous n'en sommes pas persuadés, car l'habileté des tisseurs algérois aurait pu facilement l'exécuter.

Plusieurs ceintures de soie sont encore fabriquées aujourd'hui par les harrarine, parmi lesquelles il faut citer les anciens modèles de Bou-Sâada et de Zâatcha qui valent de 40 à 70 francs.

Jadis la ville d'Alger fournissait à toute l'Algérie ces sortes d'articles d'habillement. Aussi, certains tisserands avaient leur spécialité comme Mohammed Trabelsi, qui était le seul fabricant des haïks de soie dont les femmes se couvraient au bain et aux fêtes, — Bou Berinsa, inventeur et fabricant d'un genre de ceinture appelé *damma* (c'est-à-dire à carreaux), qui, dans les dernières années de sa vie, alla à Tunis où il répandit son invention et où il mourut. A citer aussi Oulid Cheikhou qui fabriquait les foulards et les mouchoirs, — Mustapha el-Makanedj avec El-Hadj Esseghir, seuls fabricants de velours, — Mostefa ben Eddabaghe était connu pour ses foutas d'Alger et Hadj Eddalsi pour celles de Kabylie, — Ben Hamadhe était renommé

pour la fabrication des ceintures en or des femmes, ceintures qui valaient plus de 100 francs, — enfin Mohammed Ezzetouni qui n'avait pas trouvé concurrent pour le tissage des benika et des cachoucha brodées qu'il expédiait dans toute l'Algérie.

Décadence industrielle.

L'industrie du harrar était il y a quarante ans environ très florissante, ceux qui la pratiquaient étaient riches. Ils achetaient les bobines d'or et d'argent de France et faisaient venir la soie de Lyon. Les temps sont changés. La fabrication a beaucoup diminué. Elle ne peut plus lutter avec le bas prix de la concurrence moderne. Lyon a remplacé Alger.

Cependant les tisseurs subsisteront longtemps, malgré que beaucoup aient disparu, car les fabriques européennes et celles de Damas n'ont pas su plaire pour les ceintures à toute l'Algérie, aussi ont-elles renoncé à cette spécialité. Mais, pour les autres sortes, les maisons de Syrie et d'Europe font à nos tisserands une grande concurrence dans la fabrication des étoffes de soie, de velours et les foulards.

Actuellement beaucoup de fabricants algérois se servent de la soie d'Italie qui est d'un prix moins élevé que les autres sortes.

Quelques tisserands à Constantine et Tlemcen n'ont qu'une importance très secondaire. C'est Alger le grand centre des ateliers de tissage.

BRODEURS SUR ÉTOFFES

Brodeurs halatchia.

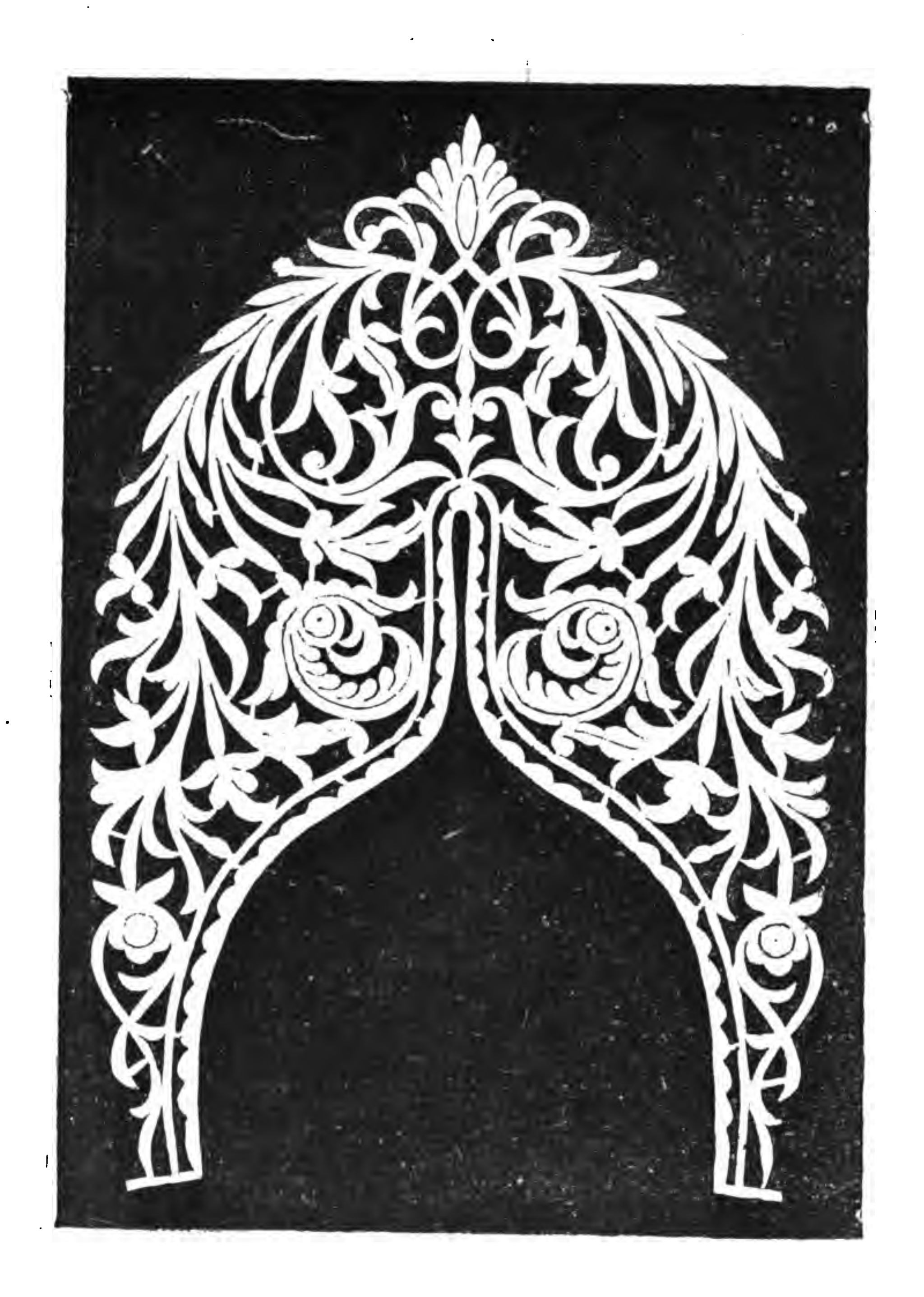
En France c'est la femme qui tire l'aiguille. En Orient c'est le mari, Les Indigènes qui exercent le métier de brodeurs sont nombreux.

Ils se divisent en trois catégories : les brodeurs sur étoffe, Maures où Juifs tunisiens; et les brodeurs sur cuir, presque tous Musulmans et habiles ouvriers.

Le khiate (brodeur sur soie).

Assis et les pieds croisés, sur une natte en palmier nain, le brodeur s'absorbe dans son travail. Sans être distrait par les curieux qui souvent s'arrêtent à le regarder longuement dans la rue Blondel et celle du Lézard, le brodeur tire l'aiguille sans relâche dans sa petite boutique d'un à quatre mètres de superficie. C'est un véritable ver à soie qui file.

Il a près de lui un coffre, صندوق *sendouq,* pl. صنادق *snadeq,* qui renferme son approvisionnement. Son travail suffit à son existence précaire. Il vit ainsi entouré de dévidoirs, d'écheveaux, de



Patron de broderie pour جبّه djoubba (robe juive).

pelotons et de bobines, acceptant sans murmure la destinée qu'Allah lui a faite

Matières employées.

Le halatchi emploie dans son travail un fil d'or ou d'argent et du cordonnet quelquefois en cuivre avec lequel il suit les dessins tracés sur le velours et les étoffes de soie.

Prix des fils du tersi et de la soutache.

C'est le juif, son voisin, qui l'approvisionne des fils qu'il emploie, suivant le tarif suivant :

Fil d'or fin (or sur argent) 13 fr. la bobine de 50 grammes.

Fil d'or faux de 2 à 3 fr. la bobine de 250 grammes.

Fil d'argent fin, 7 fr. 50 la bobine de 50 grammes.

Fil d'argent faux de 2 à 3 fr. la bobine de 250 grammes.

Le *tersi* (or faux) 1 fr. les 30 grammes. — En argent faux il coûte 0 fr. 75 les 30 grammes.

Les paillettes d'or se vendent au poids au même prix que l'or des lingots. En argent et en or faux elles valent 0 fr. 50 les 30 grammes.

La soutache en argent doré fin (1re qualité) 0 fr. 50 le mètre. — Demi-fin 0 fr. 40 le mètre.

Soutache en argent 0 fr. 40 le mètre.

Soutache or et argent faux 0 fr. 10 le mètre et quelquefois deux mètres pour 0 fr. 15 centimes.

Les brodeurs sur étoffe et sur velours emploient comme outils une presse formée de deux planchettes (tebla) طبلة, qui ressemble à une patte d'arlequin, puis une sorte de petit yatagan pour découper le patron en papier (mefred) مفرد, un ciseau (m'qes) مقص et une aiguille ordinaire (ib'ra) ابرة.

Le brodeur trace avec de la craie sur le drap ou sur le velours des dessins entrelacés de fleurs, de croissants, d'arabesques, au moyen de patrons découpés en papier qui lui donnent une variété très nombreuse d'ornements. Sur les lignes décalquées il coud ensuite les cordonnets d'or et d'argent.

Objets fabriqués.

Ses travaux sont fort élégants et très variés. Il fait pour les Ghonia de riches costumes couverts d'applications sur velours ou sur drap ; pour les grands chefs de l'intérieur, des selles de velours rouge, noir ou violet brodées sur les pommeaux, des burnous rouges ornés de passementeries éclatantes; pour les femmes des pantoufles avec de brillantes palmes et arabesques d'or.

Les brodeurs vendent quelques-uns de ces objets à des prix fabuleux qui atteignent souvent 7 et 800 francs. Mais leurs commandes

deviennent de plus en plus rares. Jadis les indigènes portaient presque tous des vestes et des gilets brodés d'or ou d'argent dont les tombeaux seuls (qriates) valaient jusqu'à 50 francs la paire.

Ils parsèment aussi leurs cordonnets sur les corsages échancrés que les femmes arabes portent sous le haïk et qui forment la richesse principale de leur garde-robe. Il n'est pas rare de voir une femme arabe posséder plus d'une douzaine de ces vestes éclatantes, car il est de bon ton de s'en faire broder une pour chaque cérémonie. Il en est qui atteignent plus de 1,000 francs.

Pour rivaliser avec la mauresque, la femme juive porte le samedi, les jours de fête et dans les grandes cérémonies des robes *(djoubba,* pl. *djebbeb)* couvertes d'une riche broderie, sorte de pectoral étincelant.

Le jour de la circoncision, le père commande maintenant pour le petit enfant un joli *djabadouli* et *bedaïa* (veste et gilet) et une chéchia bien éclatante, et pour la circonstance il n'hésite pas à sortir de sa bourse trente et quarante douros.

Le khiate خياط tailleur (sens propre : couseur, couturier) fait ses habits, ceux de ses femmes et de ses enfants. Nul n'est plus habile que lui pour poser les passementeries des deux tombeaux, varier les broderies, assortir des couleurs et mélanger de la soie avec des fils d'or. Il sait mieux aujourd'hui manier les ciseaux qu'il n'a su jadis manier le sabre.

Ses collègues d'Oranie gagnent plus que lui en brodant pour les femmes des caftans de drap brodé d'or qui se vendent souvent plus de 500 fr. et qui les enferment d'une armure éblouissante.

Insignes militaires brodés.

Les broderies avaient aussi leurs applications militaires.

Le fils d'Abd-el-Kader, l'émir Hachem, nous a jadis transmis les renseignements suivants sur les insignes brodés qui permettaient de distinguer, d'après leur grade, les officiers de son père. L'interprète militaire Patorni en a fait l'objet d'une brochure.

Le commandant d'infanterie portait cinq insignes d'or. Sur l'épaule droite de sa samma (veste ou djabadouli), l'inscription suivante, brodée en lettres d'or : « Il n'y a que Dieu ; » sur l'épaule gauche : « Mohammed est son prophète. » Les deux autres insignes, en forme de croissants, étaient portés sur la poitrine. Sur le côté droit de la poitrine, un verset du Coran, *Sourat-el-Kamar ;* au milieu : « Dieu (Allah) ; » sur le côté gauche, de nouveau : « Mohammed. »

Le commandant de cavalerie se reconnaissait par deux insignes brodés, en or aussi, l'un sur l'épaule gauche : « Le bonheur est attaché au toupet des chevaux jusqu'au jugement dernier » (proverbe) ; l'autre sur le côté droit de la poitrine : « Dieu le bénisse et lui donne paix et protection. »

Le commandant d'artillerie, sur son uniforme de drap bleu foncé, portait un insigne d'argent en forme de canon, sur l'avant-bras, avec : « Ce que tu lances, c'est Dieu qui le dirige. »

Le capitaine d'infanterie : deux sabres brodés en argent, sur les épaules, avec l'inscription suivante, dans la courbe formée par ces sabres : « Rien ne surpasse (n'est au-dessus de) la foi et du courage » et : « Rien n'est plus nuisible que la désobéissance et l'indiscipline. »

Le seyaf de cavalerie avait pour insignes distinctifs, sur son uniforme de drap écarlate, un sabre en argent dans la courbe duquel était écrit : « O toi, combattant, attaque et tu triompheras. »

Le chef de section portait sur l'avant-bras droit de son uniforme bleu foncé, un signe en argent, avec cette inscription : « Celui qui obéit à ses supérieurs et craint Dieu obtient ce qu'il attend et ce qu'il désire. »

Et le sous-chef de section : un signe en drap rouge sur l'avant-bras.

La décoration du secrétaire principal, sur son uniforme de drap écarlate, consistait, sur l'avant-bras droit, en un croissant d'argent, sur lequel était écrit le vers suivant : « Celui qui défend la religion, Abd-el-Kader ben Mahieddine. »

Enfin, le porte-étendard portait, sur l'avant-bras, brodé en lettres d'or, le verset suivant : « Soyez certains que le secours vient de Dieu, et que la victoire est proche. »

Sur les drapeaux, même légende avec la fin du verset : « Annonce la bonne nouvelle aux Musulmans. »

Mais Abd-el-Kader lui-même ne portait pas de broderies comme un pur Arabe. Aucun filet d'or ou d'argent sur ses vêtements. On dit même qu'un jour il voulut donner l'exemple de la simplicité à l'un de ses caïds, vêtu trop richement : il coupa devant lui les glands d'or de son burnous.

Travaux des femmes.

Autrefois dans le harem les mauresques des villes faisaient beaucoup d'ouvrages à la main.

Aujourd'hui elles s'y attachent moins, elles donnent la préférence aux tissus qu'elles peuvent trouver tout faits dans les magasins de nouveautés.

Mme Luce et Mme Ben Aben.

En 1845, Mme Luce, une femme courageuse, eut l'intention charitable d'améliorer la condition des femmes arabes, en créant un débouché à leur main-d'œuvre. Elle installa, rue du Diable d'abord, rue de Toulon ensuite, une école professionnelle où les jeunes filles musulmanes firent revivre des travaux qui tendaient à se perdre. Les journaux ont plusieurs fois raconté les distributions de prix faites aux élèves qui portaient un seroual rouge et une écharpe bleue. Mmes les Maréchales Randon et de Mac-Mahon encouragèrent cette fondation qui fut très utile aux femmes mauresques.

Mme Luce se retira vers 1876. Plus tard, Mme Ben Aben, sa petite-fille, reprit l'école abandonnée et continua a ses risques et périls l'œuvre de Mme Luce. Son ouvroir de la rue Rempart-Médée est très suivi par des jeunes filles qui perpétuent les anciennes traditions des broderies arabes ; elle mériterait peut-être d'être, par des subventions importantes, plus encouragée qu'elle ne l'a été jusqu'ici. On y brode des étoffes de mousseline de lin sans bourrage préalable soit avec de la soie floche, soit avec des lamelles d'or ou d'argent.

Dans le harem.

Les travaux faits chez elles par les femmes mauresques consistent actuellement surtout à orner :

Des *fouta*, sorte de tablier court qu'elles portent sur leurs pantalons ;

Des mouchoirs (*meharem*) noués sur le front ;

De larges manches qui enveloppent les bras (*kemaïme* كمايم) ;

Des *frimla*, corselets de soie couverts de galons plats ;

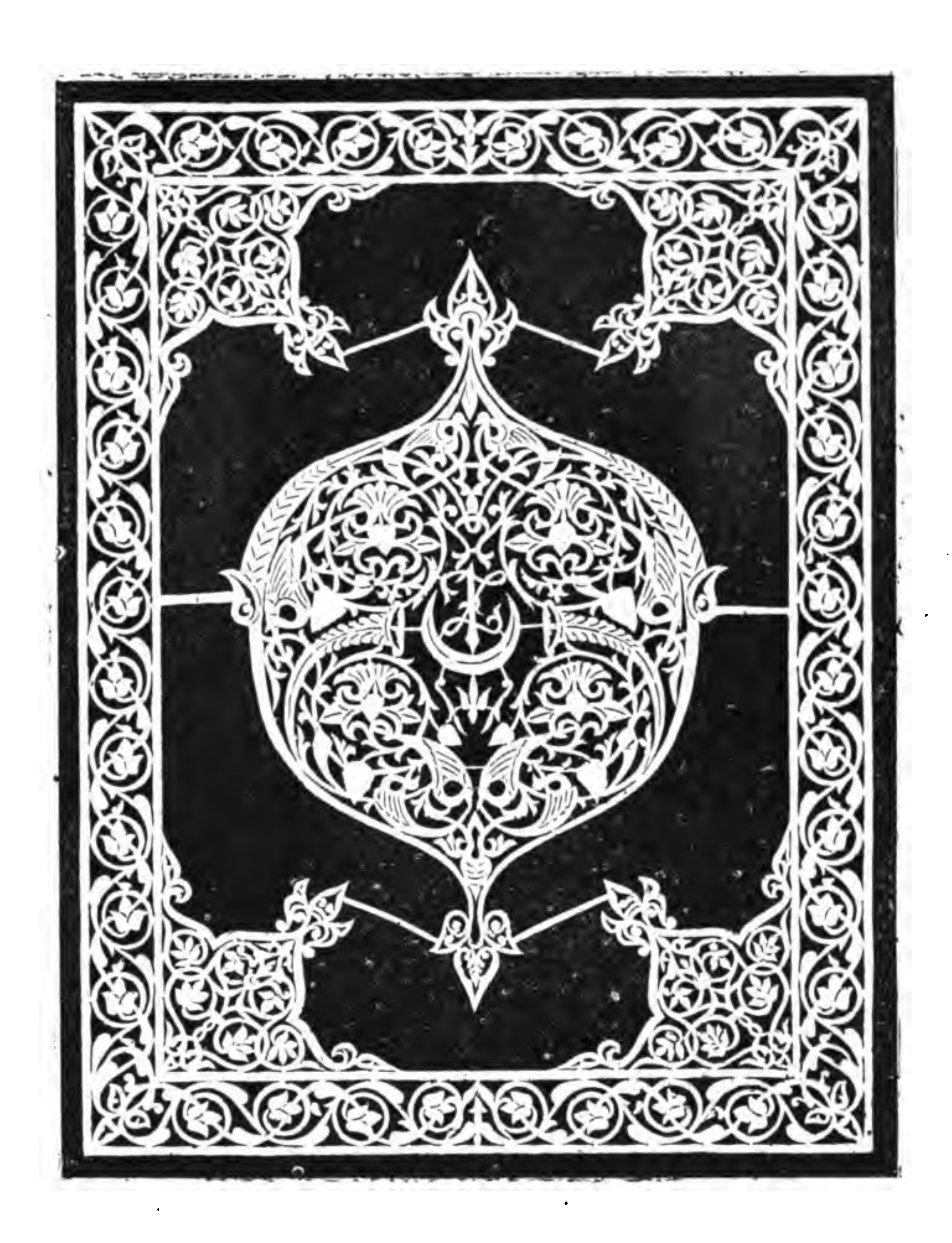
Des caftans, grandes mantes dont elles se couvrent pour leurs visites aux cimetières le vendredi ;

Pour la sortie du bain, des *beniqa* بنيقة longues bandes réunies au sommet et cousues pour former un bonnet et sécher les cheveux mouillés au hammam ;

Des *tenchiffa* تنشيفة (pl. *tenachef*) تناشف larges écharpes dont les femmes élégantes s'entourent pour la sieste à leur sortie du bain.

Et enfin, des chemisettes de gaze couvertes d'étoiles d'or.

Les étoffes qui servent à faire ces vêtements sont, en dehors de la soie, des tissus légers, la gaze de Constantine, *reqeqofani* et de



KENTER قنط

Patron de grand portefeuille exécuté pour le 1er zouaves, par Ali Bou Netta.
(Broderies d'or sur filali).

l'étamine arabe. Avant de les broder, elles les étendent le plus souvent sur un métier *gargaf* qui ressemble beaucoup à notre tambour à broder et qui se compose de deux montants fixés sur des pieds.

En dehors des fils de soie elles emploient des fils d'or ou d'argent et du même métal des *ndjoum* étoiles ou disques, et des *tersi* lames qui venaient jadis d'Orient et de Constantinople et qui sont aujourd'hui d'origine française.

Les ornements de ces étoffes ont conservé le caractère turco-arabe, des vases de fleurs, des palmes, des chasse-mouches, des étoiles, des palmiers, des volutes, des poires, des fleurs de jasmin, le tout entremêlé d'or et de soie de couleur, et du travail le plus parfait avec des dessins très compliqués : c'est d'un charmant effet décoratif.

Un travail spécial consiste à remplacer le cordon du pantalon portant le nom de *tekka* تكّة par un filet de soie mélangé de fil d'or ou tout en or et qui se fabrique à l'aide de 50 à 60 roseaux réunis ensemble comme une flûte de Pan (qçab).

Les femmes font encore des torsades, des glands de caftans et des franges de foutas avec des filets de soie, d'or ou d'argent.

BRODEURS SUR CUIR

Les Houlatchi.

Les brodeurs sur cuir occupent en grande partie, à Alger, le bas de la rue Médée, près de Dar-el-Qechaïria, actuellement le cercle militaire. Mais ils se rencontrent surtout dans le Sud algérien, où leurs objets se vendent plus. Il y en a en grand nombre à Blida, Médéa, Boghari, Aumale, Bou-Saâda, Djelfa, Laghouat, M'Sila, Constantine, Oran, Tlemcen, Tiaret. Ils ont tous conservé le costume traditionnel : chéchia sur la tête, veste et gandoura.

Leur atelier ressemble à ceux de tous les autres artisans, mais ils aiment surtout les oiseaux. Leur grande distraction est de les entendre chanter dans une cage suspendue au-dessus de leur tête.

Matières employées.

Ces ouvriers adroits, qui s'appellent Bou Netta, lauréat de plusieurs Expositions, le plus habile de tous, les deux frères Baldji et Hussan ben Abdelkader Bou Cheick, emploient tantôt de la peau de mouton simple (btana) importée de France ou préparée dans les ateliers des environs d'Alger (Agha et Hussein-Dey), qui se vend de 2 à 3 francs

le kilog., tantôt du boughari (cuir de Russie), qui vaut 24 francs le kilog., et tantôt du filali, cuir fabriqué dans le Tafilelt, au Maroc. Cette peau de chèvre tannée avec une noix de galle appelée takaout est teintée, suivant la couleur, avec de l'écorce de grenade, de la garance ou de l'indigo ; sa valeur est de 7 francs le kilog.

Ils se servent ensuite d'un fil d'or ou d'argent très fin, appelé medjboud (mot à mot : tiré), qui se divise en trois qualités, de prix différents. Qu'il soit d'or ou d'argent, il vaut 13 francs la bobine de 50 grammes ; le cuivre jaune, 0 fr. 70, et le cuivre blanchi, 0 fr. 50 la bobine de 50 grammes. Il venait peut-être jadis de France et s'achetait par ouqia. Aujourd'hui il se vend au gramme à Alger.

Outils. Le houlatchi étale d'abord, sur une table, le cuir qu'il fixe à l'aide de la mechta مشطة sorte de cône en bronze à bouton et qu'il découpe ensuite avec la lame du bedjqi, outil qui a la forme d'une hache arrondie. S'il le faut, il emploie pour les cercles le compas (dabed) دابد. Ensuite il applique le patron de papier fait, au préalable, à l'aide du mefred مفرد, sorte de petit yatagan très tranchant.

Il trace ensuite les lignes qu'il doit suivre avec le mehhat محاط qui ressemble à l'outil précédent, mais n'est pas tranchant.

L'ouvrier place enfin chacun des morceaux à broder entre deux planchettes (tebla) qui les tiennent fortement serrés. Puis il peut se mettre à l'œuvre et coudre.

Il fait alors ressortir avec art les dessins les plus variés : des rosaces, des dentelures, des lisérés, des arabesques capricieuses et des caractères arabes, qui se prêtent si bien à l'ornementation. C'est cependant le nom d'El-Djezaïr qui revient le plus souvent sous l'aiguille.

Objets fabriqués. Les houlatchia livrent des harnachements de cuir ou de velours qui autrefois valaient jusqu'à 4,000 francs et dont le prix ne dépasse guère aujourd'hui 600 et 700 francs, des djebira (sacoches) ressemblant aux sabretaches de nos anciens hussards, des tezdam (porte-monnaie arabes), de larges ceintures de cuir pour les hommes et pour les femmes, des poires à poudre, des étuis de pistolet, des portefeuilles et des coussins plats de forme ronde, qu'on appelle setermïa. Beaucoup de ces articles sont expédiés dans le Levant ou vendus aux voyageurs.

Baboutchi. بابوشي Parmi les anciens artisans, le baboutchi, comme son nom l'indique, fabrique des babouches ; il occupait un rang important dans l'indus-

trie locale. Lorsque les boutiques qui se trouvaient devant la Jenina et autour de la mosquée Seïda furent démolies par ordre du général Berthezène, les baboutchi allèrent s'établir au bas de la rue Médée. De là, ils se dispersèrent de tous côtés dans la ville d'El-Djezaïr.

Outils et façon de travail.

Assis sur une chaise, le baboutchi a devant lui un tronc d'arbre porté par un trépied, *tezgah,* sur lequel il aplatit le cuir avec son *qalabdhane.* Prenant la poignée de son *bedjqi,* sorte de lame de hache mince, il donne adroitement à son cuir toutes les formes dont il a besoin. Puis, avec sa *lechfa* et du fil *kheït,* il coud les morceaux qu'il vient de découper.

Pour sa fabrication il emploie, comme son collègue le brodeur sur cuir, des cuirs différents : btana, filali et boughari.

Ces ouvriers vendent généralement des *babouches,* des *pantoufles,* des petits *sebbat* d'enfants. Ils envoient ces chaussures chez le brodeur, mais les plus habiles peuvent les broder eux-mêmes d'or ou d'argent.

Ils se servent, à cet effet, de modèles découpés en papier (qaleb) qu'ils appliquent sur le cuir pour tracer des dessins qui n'ont pas varié depuis des siècles et qui sont toujours d'un style élégant. Des ouvriers spéciaux (faradini) savent préparer et composer des découpures avec une grande habileté. On en pourrait former des recueils intéressants à l'instar des livres de broderie parus à Venise aux XVIe et XVIIe siècles.

PASSEMENTIERS

Les Qazzazines.

Après avoir été très florissante sous la domination des Turcs, la passementerie est en pleine décadence à Alger. Les qazzazines, comme les autres ouvriers, vivaient ensemble dans un des souqs du bas de la ville. Chassés par les démolitions de 1830, ils s'échouèrent rue du Lézard, qu'ils quittèrent peu à peu. Ils sont maintenant disséminés dans les affluents de la rue de la Lyre, le grand centre israélite, où ils peuvent se réassortir de toutes leur matières premières.

Boutiques et ateliers pittoresques.

Ce sont toujours des niches étroites qui les abritent. Le passementier n'est pas riche et ses profits sont maigres. Pour équilibrer son budget exigu, son loyer ne doit pas dépasser 20 à 25 francs par mois.

Toutes les boutiques de passementiers se ressemblent. Nous en décrirons une située rue Bénachère. A la porte, dans la plus modeste vitrine, s'étalent comme échantillons de réclame des objets terminés qui doivent être prochainement livrés aux clients. Le sol de l'atelier est recouvert de nattes, le bas des murs est garni d'anciens carreaux de faïence émaillée et polychrome.

Çà et là des bancs de bois, des chaises pour les visiteurs. Au plafond une lampe suspendue pour le travail de nuit et des tringles de bois à poulies pour fabriquer le cordonnet (qitân). Aux murs, de petites horloges de Suisse au cadran colorié avec les contre-poids et la longue tige de la lentille battant la seconde. A côté, de grosses boules de verre qui dans le clair-obscur de l'atelier jettent leurs reflets argentés. Et, pour distraire les regards, comme dans nos cabarets de villages, une série de lithographies de la plus mauvaise époque : batailles, apothéoses, épisodes romantiques, Héloïse et Abélard, Chactas et Atala, passage de la Bérézina et retour des cendres de Napoléon Ier. Près de la fenêtre une estrade où travaille le passementier, les jambes repliées sur elles-mêmes à la façon de nos tailleurs français. Il a quitté ses sebbates pour se mettre à son aise. Il porte le costume du vieil algérien : la chachia à turban, deux gilets brodés avec le djabadouli en drap, une large ceinture en soie et le large seroual en toile de Naval.

Impassible, il dévide (*ihawal* يحول) les fils dont il doit se servir. Il sait vivre sans presque rien dire. Ami du proverbe : la parole est d'argent et le silence est d'or, il cause en effet fort peu avec son ou ses apprentis.

Pauvre sans être misérable le قزاز *qazzaz* plur. قزازين *qezzazine* a son industrie pour tout passe-temps. Il oublie les soucis de son existence dans de longues heures de travail. Cependant il a souvent pour se distraire un bocal où s'agitent des poissons rouges et quelquefois une cage avec des chardonnerets ou des canaris qu'il entoure de ses soins, et qui le forcent, de temps à autre, à se lever et à se délasser des fatigues de son immobilité. Au printemps une fleur solitaire, lis, rose ou jasmin, trempe près de lui dans un vase à long col.

Outils, travail et produits.

La fabrication de la passementerie est des plus simples, elle est aussi primitive que dans les temps bibliques. Presque tous les ornements se font sur un moule, قالب *qaleb* composé de fils agglomérés

et recouverts de cire, qui forme un petit bloc long, ovale, rond ou allongé en poire. Il n'y a plus qu'à y enrouler un fil d'or ou d'argent et à y faire pendre une touffe de fils de même matière pour obtenir un gland toujours élégant qu'on appelle en arabe *cherraba,* شرّابة et sert d'ornement aux burnous en drap, et aux deux extrémités de la tekka تكّة, cordelière des serouals de femmes. Pour le bouton *qafla* قفلة des gilets d'hommes, fréquemment mêlé de soie noire avec une tête de corail, on emploie le même procédé.

Le principal outil est un long poinçon en fer حديد القزاز *hadid el qazzaz* sorte de fuseau, qui s'enfile dans le moule pour le tenir solidement.

Quant à la tresse سنتة *senta* le plus souvent fabriquée par des femmes, son principe est aussi rudimentaire. Il s'agit d'avoir des doigts agiles pour, à l'aide d'un petit métier, enchevêtrer tous les fils. Le qazzaz sait aussi revêtir avec art, de fils d'or ou d'argent, les tuyaux de pipes des fumeurs de kif. Il fait aussi des chaînes de montres, où se mélangent, dans des couleurs variées, le fil d'or et le fil de soie.



KHORSA RAS-EL-HANECH.
(Boucle d'oreille à tête de serpent.)

TOURNEURS DE BRACELETS DE CORNE

Meqaïssia مقايسية

Avant 1830, à Alger il se fabriquait spécialement par les Maures de grandes quantités de bracelets de corne. Une rue de la basse ville portait le nom de مقايسية, Meqaïssia, littéralement : les fabricants de bracelets. Mais le peuple comprenait par ce vocable « les tourneurs de corne. »

A cette époque, meqias à Alger servait surtout à désigner le bracelet de corne bien que partout le mot meqias signifie simplement bracelet et qu'il faille dire *meqias djamous,* bracelet en buffle مقياس جاموس comme on dit *meqias deheb* un bracelet en or.

Installation rue Médée.

Les tourneurs de corne comme tous les autres durent émigrer lors de la démolition de la mosquée Seïda. Ils quittèrent leur quartier séculaire et s'acheminèrent vers ces escaliers à longues marches pavées et glissantes qui s'appellent la rue Médée, dans la portion qui monte de la Rue Randon au rempart Médée et forme presque la bordure de l'ancienne ville arabe.

Depuis soixante ans ils continuent leur industrie dans cette rue étroite, autour du dédale des rues du Centaure, des Dattes et de la Grenade, au milieu des boutiques de boucherie et d'épicerie de leurs amis et industrieux Mozabites. Bien que leur quartier général ait changé de place, beaucoup des plus anciens tourneurs s'obstinent à l'appeler toujours Meqaïssia. Ils y ont transporté leurs mœurs pittoresques qui ne se sont pas du reste modifiées.

Inventaire d'un mobilier de tourneur.

C'est toujours l'échoppe obscure et enfumée où l'ouvrier silencieux et résigné travaille sur le devant de sa boutique afin d'y voir plus clair. L'intérieur de la boutique est resté le même tel qu'il a été décrit très souvent par les voyageurs. Au plafond pendent des paquets d'échalotes et une tige pour accrocher la lampe. Fixées aux murs, des nattes en guise de tenture, et à côté, des couffins remplis de provisions, une petite vitrine plate pour les échantillons et les deux gros cadenas qui la nuit ferment les portes de l'atelier. A terre des chaises dépaillées, une gargoulette espagnole, une petite estrade en bois pour éviter la fraîcheur du sol en hiver.

Matériel, outils et procédés de travail du tourneur de bracelets.

Dans le fond de l'atelier les outils : un étau, une presse, une scie à deux mains, des tas de cornes et une meule pour affûter. Quelquefois, mais très rarement un fourneau à deux trous, كوشة *coucha*. Et sur la pierre qui sert de seuil, une rangée de tasses de café vides, apportées par le kahouadji, pour encourager son voisin et le consoler de la monotonie de sa triste existence.

Le tourneur travaille les jambes repliées, assis sur un tabouret bas fait de planches (koursi el mekherta, كرسي المخرطة). Il l'enfourche comme une selle arabe, puis s'appuie les reins sur l'un des côtés relevés en dossier.

Il a devant lui un tour très simple : mekherta مخرطة à longue broche mobile en fer (metqeb مثقب, qui perce), une barre d'appui sert à poser et arc-bouter les pieds. Il ne laisse perdre aucune force. Ses quatre membres travaillent à la fois pour mettre au point le morceau de corne qui a été au préalable troué au centre et enfilé dans la tige du tour.

A droite la main actionne la bobine en bois du tour à l'aide d'un archet muni d'une corde (meftel مفتل) qui s'enroule en spirale sur le manche du tour. Le gros orteil du pied droit appuyé sur la barre de fer maintient fortement le ciseau posé à plat.

A gauche la main guide de temps à autre la mabrouka المبروكة (le

ALGER.

Château de l'Empereur

Le Château-neuf ou de l'Etoile

Mouillage dangereux

Château du Fanal

1 Fort de la Marine
2 Guérite de Garde.
3 Porte de la Marine
4 Porte de Babazoun, ou [illegible]
5 Fort de Babazoun
6 Casernes
7 Maison du Roi
8 Porte neuve ou de Babazedid
9 Porte de Babaloued
10 Maison d'un Marabout Fort [illegible]
11 Fort de Babaloued
12 Lieu de l'assemblée des Officiers de Marine et du Port
13 Porte de Babazoun

MER MÉDITERRANÉE.

VUE PANORAMIQUE D'ALGER AU XVIII° SIÈCLE.

gagnant) qui mord, rabote et arrondit, pendant qu'elle tourne rapidement, la tranche de corne fixée sur la broche. Enfin le pied gauche serre fortement l'un des montants du tour pour bien le caler et empêcher la trépidation.

Le morceau de corne devenu un disque parfait, la main gauche opère la division du cercle en bracelets de différents calibres à l'aide d'un poinçon شوكة, *chouka*, outil plat, tranchant et coudé. Chacun des bracelets détachés est ensuite représenté au tour pour recevoir une ornementation particulière. Les lignes cannelées sont creusées à l'aide de la chouka. Les biseaux sont obtenus par le *merboù* مربوع qui veut dire carré, les guillochages par la *bounta* بونتة. Les trous se bouchent à la cire et les parties blanches se dissimulent avec de l'encre de Chine ou du charbon pilé.

Pour donner le lustre à la corne, le polissage se fait au tour à l'aide de chiffon de laine roulé, imbibé d'huile. L'extrémité de ce polissoir forme un tampon recouvert d'émeri. L'ouvrier emploie tantôt le bout, tantôt la partie longue.

Manière de débiter la corne brute.

Mais il convient de revenir en arrière et de reprendre le travail dès son début en étudiant la préparation préliminaire de la matière première.

La corne de buffle est d'abord serrée dans un étau, puis sciée en tranches pleines dans sa partie massive. Arrivé aux creux, l'ouvrier la débite en rondelles aux parois plus ou moins épaisses. Cette rondelle, présentée à un feu doux à l'aide d'une pince appelée *koullab* كلاب, est ensuite plongée dans de l'eau qui la rend malléable et mise à la presse où le cercle s'aplatit et se transforme en une plaque épaisse aux côtés rapprochés et presque adhérents.

Avec un outil, *qadouma* قدومة, sorte d'herminette, le tourneur enlève les parties saillantes, puis scie le morceau perpendiculairement en deux. Chaque plaque est travaillée comme les disques. Sans ce travail préliminaire, le cercle ne pourrait être travaillé. Ces morceaux servent à confectionner les bagues et les bracelets très minces.

Jadis, les cornes venaient du Levant.

Provenance des cornes.

Au moment de la conquête, El Arbi ben Er-Raïs, négociant maure d'Alger, possédait à Bône 11,000 cornes de buffle, provenant de Smyrne et déposées dans les magasins d'un Français. Elles furent prises et vendues à vil prix.

Aujourd'hui, les cornes arrivent de Rio-Janeiro par la voie de

Marseille. Ce sont les juifs qui font ce commerce d'importation et revendent à Alger par ballot de 150 à 200 kilog. La belle corne doit avoir un quart de partie pleine et peser de 3 kilog. à 3 k. 1/2 en moyenne. La couleur joue aussi un grand rôle : plus la corne est noire, plus elle a de valeur.

Généralement les achats se font en bloc ; on traite un lot suivant le terme consacré « tout venant » ou « l'un dans l'autre ». Le fabricant fait ensuite son triage. Les prix varient de 60 à 150 francs les 100 kilog. suivant les cours. Les relevés statistiques de la Douane donnent en 1900 comme importation de France 35,123 kilog. Mais il est difficile d'indiquer la part concernant les cornes de buffle, car dans ce chiffre figurent toutes les cornes de détail brutes.

Classement et prix de vente des bracelets.

Les tourneurs vendent en gros les bracelets au cent. Chaque lot contient trois sortes différentes calculées suivant le périmètre : 19 centimètres pour les fillettes, 20 pour les jeunes filles et 21 pour les femmes, avec une proportion par cent comme assortiment de 40 %, 30 % et 20 %. Cependant, ces dimensions n'ont rien d'absolu. Pour la vente par paire, l'acheteur indique la dimension suivant le nombre de doigts qu'il peut faire rentrer dans le bracelet.

Les diverses sortes suivant leur forme s'appellent :

1° *Beldi* بلدي (citadin) Bracelet large et serré à la main, très apprécié des Oulad-Naïl, de Biskra. Il est décoré au centre de lignes creuses et parallèles faites au ciseau.

2° *Abbassi* عباسي Bracelet bombé au milieu avec double biseau. Il est destiné aux Beni-Abbas, comme l'indique son nom.

3° *Meknouz* مكنوز Élégant bracelet, moins haut que le précédent, avec quelques lignes en saillie sur la surface. Débouché principal, Dellys et Bougie.

4° Algérois جزائري *Djeziri*. Bracelet très mince, uni avec des lignes et des guillochages.

5° Français برانسيس Presque un fil arrondi sur sa surface.

Il est utile d'indiquer que toutes ces ventes en gros suivent, comme partout, les variations des cours de la corne. Le prix moyen de ces bracelets est d'environ 20 à 25 francs par lot assorti pour fillettes بنات *benat*, jeunes filles عوانق, femmes نساء *n'sa*. Mais il faut compter le double de ce prix pour la vente au détail, où les bracelets s'achètent toujours par paire.

6° *Brim* بريم Bague bombée à biseau ou avec des lignes. Prix le cent : plates, 3 francs; demi-rondes, 5 francs ; et à la revente : 10 centimes pièce.

Les déchets ou rognures sont livrés à des revendeurs qui les expédient en France, où les copeaux fondus subissent alors une préparation spéciale et se transforment en ouvrages variés, peignes, boîtes, démêloirs et autres ustensiles.

Situation actuelle de cette industrie.

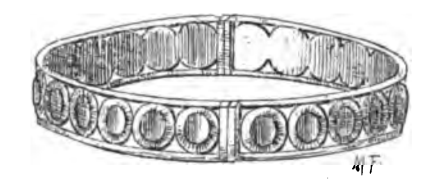
Il reste à Alger une vingtaine d'ateliers occupant environ 70 patrons et ouvriers.

Mais les tourneurs disent que le métier disparaît de plus en plus. Ils gagnent trois fois moins que jadis à cause de la concurrence que leur fait la contrefaçon en bois et en carton-pâte importée de France.

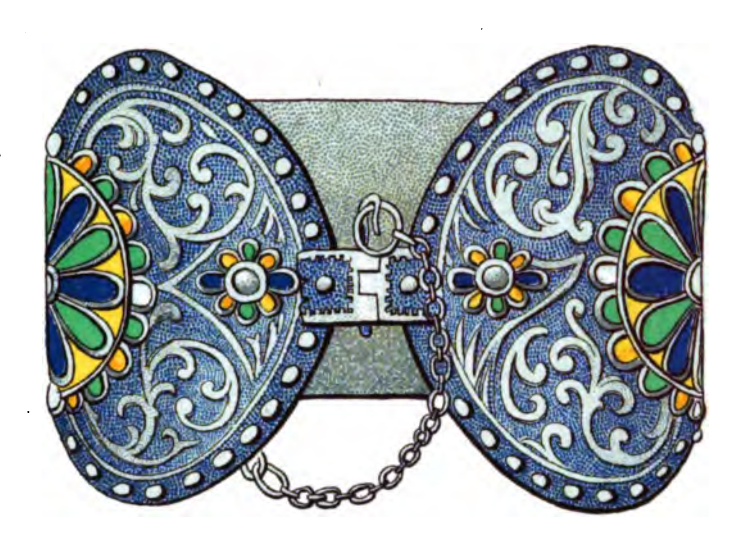
Cette imitation avec ses incrustations d'étain, genre oriental, étoiles et croissants, séduit beaucoup par son éclat la clientèle féminine. Elle se vend alors couramment 15 francs le cent pour les petits bracelets et 20 à 25 francs pour les plus larges.

Meqias djamous.

Il faut citer, enfin, le bracelet de corne destiné à recevoir à l'intérieur un revêtement de plané d'or et à l'extérieur, entre deux filets, des étoiles, croissants ou soleils. Ce *meqias djamous* se fabrique surtout à Constantine. Mais cette spécialité se fait aussi à Alger sur une très petite échelle.



MEQIAS DJAMOUS.
(Bracelet de corne avec appliques d'or.)





رديف تلمسان

Fr. Muller

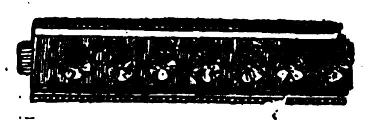
Lith A. Jourdan Alger

CHAPITRE XIII

ORNEMENTATION

L'art est un perpétuel recommencement.

Toute civilisation est bâtie sur les ruines d'une autre. Chaque génération profite de l'œuvre accomplie par la génération qui l'a précédée, l'augmente, la modifie, la transforme. Rien ne commence; tout recommence. Pascal a comparé l'humanité à un homme qui passe, à travers les âges, s'instruisant toujours. L'histoire de l'art est dans cette définition : *nil novi sub sole.*



MEQIAS MECHEBBECK.
(Bracelet ajouré de style byzantin.)

Enchainement des différents styles.

Lorsque du plateau de Pamir, ce berceau de l'humanité, s'élancèrent les races primitives de la Chaldée, de l'Égypte, de l'Irane et de l'Inde, elles apportèrent avec elles les premiers éléments constitutifs du langage, de la civilisation et de l'art. Chaque race les développa suivant son génie propre, mais l'origine commune a conservé entre elles des affinités faciles à constater. Aucune race au début ne fit d'emprunt à sa voisine, et cependant il semble parfois que la civilisation de l'Inde ait rayonné sur la Perse. L'art égyptien paraît s'inspirer de l'art chaldéen, prototype de l'art assyrien de Ninive et de Babylone.

Après une assez longue période, les Sidoniens et les Tyriens industrieux et commerçants jetèrent dans le monde entier ces grandes migrations maritimes qui importèrent de tous côtés des ouvriers, des artisans, des artistes dont l'habileté professionnelle, s'adaptant aux aspirations et aux traditions de chaque pays, donna à l'architecture et aux productions artistiques le style spécial qui est resté la caractéristique de la contrée.

Partout les Phéniciens n'ont été que les importateurs, les vulgari-

sateurs, les adapteurs. Ils firent éclore en Grèce et à Carthage de merveilleux artistes : Homère a parlé de leur habileté.

Rome sortit d'Athènes et le Panthéon du Parthénon. Byzance avec ses coupoles mêla le style de l'Orient à celui de l'Occident; le sphérique et le circulaire fraternisent avec la ligne droite. Le roman continue la tradition jusqu'au XIII[e] siècle. L'ogive gothique procède du plein ceintre. Elle s'effile en montant vers le ciel. La flèche élancée des clochers spiritualise pour ainsi dire l'art chrétien.

La Renaissance ne fut qu'un reflet de l'antiquité gréco-latine, et l'évolution artistique continua à travers les âges. Les architectes copièrent sans cesse les modèles sous leurs yeux.

La rocaille vint en partie de la Chine, par les importations de porcelaine de la Compagnie des Indes. Le Louis XVI pastichant le pompéien date surtout des premières fouilles d'Herculanum. L'Empire s'inspira des études faites à Rome par Percier et Fontaine. Le Napoléon III est du néo-grec. Le style moderne crée du composite. Il est trop tôt encore pour pouvoir juger l'évolution de l'art nouveau, et cependant n'apparaît-il pas comme un renouvellement du passé, comme l'exhumation des primitifs, obtenant de puissants effets par « le simplisme » de la ligne, rudiment de l'ornementation.

Reproduction des bijoux anciens par les Algériens.

Et pour continuer notre démonstration, il nous est aisé de faire des rapprochements entre les bijoux arabes et ceux des autres contrées, dans le passé et dans le présent. Les modèles d'aujourd'hui sont bien souvent ceux de jadis.

Chez les Kabyles se retrouvent le fronton triangulaire des Grecs et les émaux des Byzantins. Leurs ornements sont les mêmes que ceux des Mérovingiens. L'Abyssinie, depuis des siècles, fait les mêmes bijoux que la Kabylie.

L'*Assaba* évoque le souvenir de ce diadème somptueux que met Homère sur le front d'Andromaque, ou du fronteau porté au XV[e] siècle par Marguerite d'Écosse. Sa composition rappelle celle des bracelets étrusques à compartiments, avec des petites plaques réunies par une charnière mobile.

La *Cherka* tunisienne, faite de pierreries cousues sur un bandeau, se rapproche des manicles de jadis.

La *Khelala* procède du fermail carlovingien. Le *Medouar*, du fermail de forme arrondie du XIII[e] siècle. Le *Dah* kabyle, du brassard

romain. Le *Redif*, du bracelet gallo-romain, et le *Tabzimt* des Beni-Yenni, de la fibule mérovingienne décorée d'un côté.

Le *Meqfoul* avec sa boule de corail n'est que la boucle d'oreille des Mérovingiens, en cercle de métal terminé par une pierre taillée à facettes géométriques. La *Khorsa* de Biskra n'est que la boucle d'oreille romaine en forme d'arc avec un bouton filigrane. Le *Meqias ras el-Hanech* n'est que le bracelet romain à tête de serpent, cerclé, fermant à volonté avec une langue permettant de souder un anneau.

Les *Ouardas* trembleuses ressemblent aux affiquets portés à la cour de Versailles sous le nom de papillons.

La *Richa* de Tunis ne s'éloigne guère d'un pendant de joaillerie de Gilles l'Égaré ou de l'aigrette dessinée par Petrus Marchant. Le *Tiqare* de Tunis n'est-ce pas la Châtelaine du XVIIIe siècle, et la *Selsela*, la chaîne sautoir européenne ?

Le *Tissegnest*, cette plaque demi-ronde portée par les Mzabites, évoque les plaques d'or des Lydiens. On y retrouve les mêmes roses, graines, disques et roues. Il n'y a plus dans le bijou ancien qu'à supprimer les animaux et les divinités pour obtenir le bijou arabe.

La *Sarmah*, rapportée d'Espagne par les juifs lorsqu'ils en furent chassés, rappelle à s'y méprendre le hennin français du XVe siècle supportant le voile traînant à terre. La *Meska* n'est autre que le pendant de cou en or émaillé inventé au XIVe siècle par Pierre Wœiriot.

Que dire encore? La boucle du harnachement arabe se rapproche de celle des Gaulois. Le cheval de Vercingétorix avait probablement la même dans son harnachement.

Le *Kheït-Chaïr*, ou collier à plusieurs rangs de pendeloques, est étrusque comme le *Kheït-Errouh* est carthaginois.

Le *Souar* du Sud, bracelet hérissé de pointes, avait été mis en usage par les gladiateurs romains pour briser l'armure de leurs adversaires. Le pendant *Serdouk* copie l'aigle héraldique du XIIIe siècle servant d'agrafe.

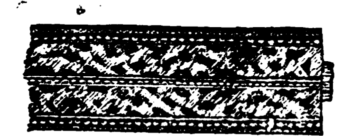
L'*Assek* se retrouve dans les anciens colliers d'argent mérovingiens. Le *Mengouch* copie le pendant portugais du siècle dernier. Le *Meroued* s'inspire de la trousse du XVIe siècle.

Le *Khalkhal*, ce gros bracelet de pied, creux, rempli de grains de plomb, est l'anneau qui sonne en cadence aux jambes des bayadères de l'Inde.

Il serait facile de continuer ces rapprochements en passant

Autrefois et aujourd'hui.

en revue toutes les bagues copiées sur les modèles antiques, mais la courte énumération qui précède peut suffire pour démontrer l'adaptation permanente du bijou. Brisé, fondu pendant les invasions, il reparaît dès que le calme renaît. La versatilité du goût, l'amour du changement, ce qu'en style moderne on appelle la mode, rejette parfois dans l'oubli, au moins pour un certain temps, les formes anciennes, jusqu'au jour où le hasard, le caprice, ou un réveil plus intense du sentiment artistique avide de se retremper aux sources de l'art vrai, exhume, découvre et met en faveur le modèle ancien, oublié et inconnu du vulgaire.



MEQIAS MCHEBBECK.
(Bracelet ajouré, style byzantin.)

Cette loi est la même en Orient et en Occident. Aussi les bijoutiers arabes n'ont-ils fait que s'inspirer, dans leurs travaux, des œuvres anciennes créées par les artistes de l'Asie ou de l'Europe, comme il va être aisé de le démontrer en reprenant un peu, à travers les âges, l'histoire de l'Afrique septentrionale.

Les modèles du conquérant adoptés par le vaincu.

Quelle fut l'ornementation des bijoux, sur les côtes africaines, depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours?

Partout le conquérant, le nouveau maître cherche à imposer sa langue, ses mœurs, ses habitudes, ses goûts, et partout, pour plaire au vainqueur, pour se le rendre propice ou pour s'élever jusqu'à lui, le vaincu, par politique, par imitation, transforme peu à peu, mais sans faire cependant disparaître les traditions du passé ; aussi, les bijoux du Maghreb reçurent, comme ailleurs, l'impression des peuples qui successivement bouleversèrent et asservirent le pays.

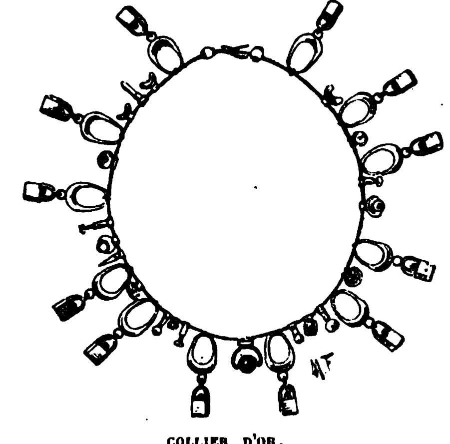
Nous l'avons dit dans notre premier chapitre : la civilisation suit partout la même marche. Les bijoux de l'époque quaternaire se trouvent les mêmes sur tous les points du globe, au Danemark comme dans la Nouvelle-Calédonie. Ce sont en Afrique des fragments de coquilles, des cailloux perforés, des rondelles d'œufs d'autruche.

Les Berbères avaient la civilisation des sociétés primitives. Leurs conceptions artistiques ne s'élevaient pas au delà des bagues en bronze, des chaînettes à anneaux plats, des naïves images gravées sur les escarpements des montagnes des Amour (Aïn-Sefra). Ils accueillirent avec admiration les produits de la Phénicie.

Masinissa, Micipsa, Juba Ier, dont le pouvoir s'étendait du Maroc

L'art devient romain.

à la Tripolitaine, commandaient à des pasteurs ou à des agriculteurs qui ignoraient encore l'art et l'industrie. Le Nord de l'Afrique définitivement conquis par les Romains, la Maurétanie et la Numidie virent s'élever de grandes cités qui se peuplèrent rapidement.



COLLIER D'OR.
(Trouvé à Carthage.)

Si les manouvriers et les ouvriers étaient barbares, les architectes et les constructeurs étaient romains et travaillaient pour leurs compatriotes : forum, théâtres, thermes, cirques, fortifications, tous les monuments étaient romains.

A coup sûr, les œuvres des orfèvres procédaient du même style. Les fibules des fouilles de Cherchell nous le prouvent suffisamment. Tous les bijoux algériens de cette époque se retrouvent donc dans les modèles connus des bijoux romains de la même période. Il serait trop long de les énumérer. Les ouvrages dans lesquels ils ont été décrits abondent.

Période chrétienne.

Mais l'influence chrétienne se fait bientôt sentir. Les temples se transforment en églises. Des chapelles s'élèvent. Le catholicisme triomphe du paganisme. L'évêque d'Hippone, saint Augustin, devient tout-puissant. Les modèles arrivant d'Antioche et d'Alexandrie inspirent alors les artistes du pays, pour la richesse du vêtement et l'ornement des basiliques.

D'après Eugène Fontenay, les fidèles de l'Église naissante adoptent, comme symbole sacré, sur leurs bagues, le *poisson*, dont le nom grec *ictus* se compose des cinq lettres initiales des mots Ιησος Χριστος Θεος υιος σωτηρ, signifiant : Jésus-Christ, Dieu-fils, Sauveur. D'autres portent des bagues à trois grains, rappelant la Sainte Trinité. C'étaient comme des insignes destinés à permettre aux chrétiens de se reconnaître entre eux.

L'art des Vandales.

Quand les Vandales arrivent par les Colonnes d'Hercule, ils rencontrent un pays sans défense. Les somptuosités du culte s'effacent devant les persécutions des Ariens. Les nouveaux conquérants n'ont

que des bijoux de forme rudimentaire, avec des cloisonnements barbares, qu'ils ont trouvés dans leur immense butin. Ils sont la plupart du temps formés d'un verre central taillé en cabochon, entouré d'autres verres grossiers enfermés dans des cloisons. Sous Genséric, les arts, loin de progresser, font un retour en arrière.

Mais les Ariens schismatiques se sont emparés des biens de l'ancien clergé qui a fui vers d'autres cieux. Aussi l'or devient rare par suite de l'invasion; il n'est plus employé qu'avec parcimonie dans les bijoux. Ce sont surtout des feuilles minces qui recouvrent du mastic durci. Les bijoux massifs sont fort rares.

Bélisaire arrive en Afrique pour rétablir l'influence de Justinien. Les Latins reprennent la plus grande partie des anciennes provinces qu'ils avaient possédées.

Fin de la civilisation antique.

Bientôt, la décadence de l'Empire d'Orient s'infiltre partout, et, dans l'armée, un militarisme d'apparat remplace les vertus guerrières chez les lourds soldats byzantins, indisciplinés et mal payés. L'Afrique va être une proie facile pour les envahisseurs arabes, aux rapides coursiers.

Les places fortes sont dégarnies lorsque le peuple du désert se répand comme un torrent sur l'Afrique. Les soldats grecs déposent les armes. Les Berbères, entraînés dans la débâcle générale, luttent en vain. Ils sont vaincus sur tous les points du territoire. — La civilisation antique de l'Afrique avait vécu.

Sidi Oqba.

Les historiens arabes, transformant l'histoire en légende, racontent que Sidi Oqba, lançant son cheval dans les flots en face de Gibraltar, s'écria qu'il aurait conquis le monde si la mer ne l'avait pas arrêté. Ce récit musulman symbolise l'Islam s'étendant au Nord et à l'Ouest de la Méditerranée, suivant les prescriptions du Prophète.

Le style arabe créé par les Coptes d'Égypte repousse la formule grecque-byzantine.

Ce n'était jusque-là que la marche triomphante d'un peuple de pasteurs sémites, ennemis de l'art, qui n'habitaient pas les villes, vivaient sous la tente, dédaignaient la culture et n'aimaient que les grands espaces.

Aussi, pour rester maîtres des pays conquis, les nouveaux envahisseurs, guidés par des chefs syriens plus affinés qu'eux, se résignèrent à occuper les grands centres. Voulant prendre possession du sol et des âmes, il leur fallut construire des asiles pour la prière, puis autour des mosquées, des palais pour les chefs, des maisons pour les serviteurs. Ce fut d'abord au Caire le quartier général des

conquérants. Les architectes avaient sous les yeux les traces laissées par les civilisations éteintes. Leur art qui naissait se développa rapidement, formé d'éléments divers, surtout du byzantin de Haute-Syrie plutôt que du byzantin hellénique.

Reproduction des figures animées.

Les Coptes, des chrétiens, furent leurs initiateurs et jouèrent le principal rôle dans le nouveau mouvement artistique. L'école d'Alexandrie prit comme base les assemblages géométriques, conformes à ses tendances spiritualistes. Le style fut surtout musulman, répondant à une ferveur qui allait jusqu'au mysticisme. Une couche de plâtre fit tout d'abord disparaître la croix dans les églises, et le mihrab indiqua la direction de la kâaba de La Mecque. Comme les iconoclastes, les Arabes supprimèrent, défendirent la reproduction de la figure humaine.

La Sounna et le Haddith.

S'inspirant de la Bible, Mahomet avait écrit dans la Sounna que les idoles étaient des abominations de Satan. Dans le Haddith, ses disciples avaient développé et précisé : « Malheur à celui qui aura peint un être vivant ! Au jour du jugement dernier, les personnages qu'il aura représentés sortiront du tombeau et viendront se joindre à lui pour lui demander une âme. Alors cet homme, impuissant à donner la vie à son œuvre, brûlera des flammes éternelles. » Et plus loin : « Dieu m'a envoyé contre trois sortes de gens pour les anéantir et les confondre. Ce sont les orgueilleux, les polythéistes et les idolâtres. Gardez-vous donc de représenter soit le Seigneur, soit l'homme, et ne peignez que des arbres, des fleurs et des objets inanimés. »

Fidèles observateurs de la loi, les Musulmans créèrent alors l'incréé. Les plus austères s'interdirent la reproduction de tout ce qui vit ou a vécu. Pour respecter complètement l'apanage de Dieu, les fleurs furent hiératiques, avec des fleurons imaginaires. Les feuilles simulèrent des fers de lance. Les monnaies n'eurent plus d'effigie. Les animaux prirent des constructions chimériques : les mufles devinrent des mascarons, les griffes des denticules, les lèvres des feuillages et les crinières des palmettes. Les lions de marbre du Patio de los Leones, de l'Alhambra, ne pourraient vivre s'ils étaient de chair et d'os.

La Perse, moins orthodoxe dans ses croyances musulmanes, s'affranchit de cette règle sévère. Elle n'admit pas l'interdiction de la faune et de la flore et reproduisit des guerriers combattants sur

ses faïences et, dans ses livres, elle mit des miniatures, à l'instar de l'Inde. Le Coran, d'après elle, n'interdit nullement de tracer des figures sur le papier, puisque, n'étant pas solides, elles ne donnent pas d'ombre.

Philosophie de l'art arabe.

Aussi, l'art pur arabe se compose surtout de lignes aux ondulations harmonieuses. La calligraphie, les entrelacs et la polygonie forment des combinaisons multiples. Les dessinateurs retirent de merveilleux effets du compas et de la règle dans leurs assemblages de traits géométriques. C'est l'époque des belles lampes de mosquées, des tables en cuivre, des chandeliers incrustés d'argent, des coffrets en ivoire, garnis d'armatures d'argent repoussé. Et comme, d'après M. Al. Gayet dans l'*Art arabe*, il fallait à ces âmes profondément sentimentales des symboles partout, pour répondre au mysticisme ardent des esprits : la ligne droite représenta le calme ; la verticale, l'élan de la pensée ; l'oblique, la tristesse. Le polygone étoilé pouvait se traduire par la vie céleste ; l'entrelacs, par l'humanité si compliquée ; l'heptagone, par la mélancolie et la fatalité.

Fin des Fatimites.

Au commencement du seizième siècle (1513), la chute de l'empire des Khalifes, par la victoire de Seylim, met fin à la domination des Fatimites. Les Turcs deviennent maîtres de l'Orient.

C'est alors un retour vers les arts indiens et persans. Les constructions mathématiques ne disparaissent pas, mais l'art nouveau ajoute à la décoration générale des motifs moins précis dans leurs lignes rigides. C'est partout une profusion de rinceaux, avec des enroulements infinis, et d'arcs cissoïdes. La faune est représentée par le cyprès. La flore par l'anémone, la rose, le lis, le chardon. Le rôle de la fleur devient prépondérant. L'œillet, la tulipe, la jacinthe et le tournesol parsèment les anciennes compositions géométrales des Fatimites. Les vases d'où sortent ces fleurs ont la forme lourde, comme le narghileh au long col, ou ressemblent à de grosses bulbes, courtes et trappues.

Domination turque.

Sous les Barberousse et sous la suzeraineté nominale des Turcs, Alger, devenu la capitale de la piraterie, ne vécut pendant trois siècles que des produits de la course et des tributs arrachés aux diverses puissances de la chrétienté.

Ce fut une ville cosmopolite et de grand luxe dans laquelle, par suite de vols ou dons volontaires, les objets précieux et de toute provenance abondèrent longtemps. Marbres arrachés aux villas

d'Italie, riches soieries et draps de France, faïences de Hollande, fers d'Angleterre, bois de Norvège, arrivèrent avec force bijoux et pierres précieuses, enlevés aux esclaves ou donnés aux pachas et aux deys par les souverains et consuls étrangers.

L'oligarchie soldatesque qui domine le pays n'a nul souci de l'art, mais les corsaires qui partagent le pouvoir et donnent le ton à Alger sont pour la plupart des renégats, parmi lesquels beaucoup de riverains de la Méditerranée. Ceux-là seuls ont le sentiment des choses artistiques, et dans leurs riches palais de la basse ville d'Alger ils ont, en leurs coffres, de nombreux bijoux et des plus précieux. Mais souvent aussi leurs prodigalités les force à les donner aux juifs contre argent trébuchant et ceux-ci les fondent ou les revendent en Italie (à Livourne) et en Provence, pays avec lesquels ils sont en relations permanentes.

Influence turque dans le style.

Le style reste mauresque au fond, mais formé d'éléments divers, il devient composite. Il procède, d'un côté, des modèles européens venus du dehors, achetés ou plus souvent pris, et de l'autre, de l'œuvre personnelle des esclaves chrétiens ayant un métier manuel. Leurs travaux, destinés au beylick ou à de hauts fonctionnaires, s'inspirent des souvenirs de ce qu'ils ont vu ou fait dans leur pays. Ils sont mieux traités qu'on ne l'a dit; beaucoup, trouvant leur sort assez doux, se font Musulmans. La caractéristique de cette époque se retrouve dans certains motifs qui se sont perpétués jusqu'à nos jours. Les enroulements foliacés alternent avec des diagonales; les branches de feuillage, avec des semis de fleurettes : certaines volutes ressemblent à des crosses d'évêque.

Les Berbères conservateurs des vieilles traditions.

Comme nous le dirons au chapitre de la Kabylie, les Berbères de ce temps restent seuls fidèles au style classique de l'Islam. Pas d'altération dans leur art. Les invasions les ont presque toujours épargnés et, en temps de paix, leurs montagnes élevaient des remparts inaccessibles aux janissaires. Ils conservent les traditions du christianisme latin. Depuis des siècles, chez les Beni-Yenni, il n'est employé comme motifs de décoration que le cercle, le chevron, le triangle et le losange.

Il n'en est pas de même de la petite Kabylie. Les villes principales : Collo, Djidjelli et Bougie, assises au bord de la mer, entretiennent des relations suivies, soit avec l'étranger par les navires, soit avec l'intérieur par les sentiers qui longeaient le littoral. Aussi leurs

produits artistiques sont-ils souvent mélangés de formes étrangères et presque toujours composites.

Tunisie et Maroc.

La Tunisie travaillait à cette époque l'orfèvrerie et la joaillerie dans le goût sicilien et génois. Le Maroc continuait les vieilles traditions des Maures d'Espagne, à Fez, à Mequenez et à Merrakèche. Ces centres représentent encore aujourd'hui l'apogée de l'art musulman, par la délicatesse de la forme et l'élégance des lignes. Mais Tanger emprunte pour sa fabrication des modèles composés un peu de toutes les provenances arabes. On y trouve encore des parures pseudo-andalouses, des inspirations portugaises, des bijoux de la Mecque et des œuvres similaires à celles qui sont parsemées sur toute la côte septentrionale.



BRACELET D'OR ÉMAILLÉ.
(De Mokenine et de style byzantin)

Palais et maisons de la Régence

A l'époque de la chute de la Régence algérienne, en 1830, l'art ornemental à Alger n'était qu'une salade composée des éléments les plus divers ; les motifs de décoration étaient empruntés un peu partout : aux Italiens, aux Hollandais, aux Maures de Grenade et aux Coptes d'Égypte.

Pour en être convaincu, il suffit d'étudier en détail l'intérieur des maisons d'El-Djezaïr aux façades nues, droites et froides.

Les Beys donnaient des firmans aux navires qui venaient de la Hollande, de la France et de l'Italie apporter des faïences d'une tonalité claire, verte ou jaune, de Delft, de Marseille, de Moustiers ou de Naples, pour les revêtements des soubassements des murs. Les corsaires respectaient ces cargaisons destinées aux constructions algériennes.

Il en était de même pour les chargements de marbres ouvrés. Vasques ornées de feuilles d'eau, plaques de revêtement de fontaines, avec vases de fleurs en relief, comme dans l'arsenal de la vieille Darse, arrivaient avec des protections spéciales de Gênes et de Livourne. Ces importations privilégiées expliquent l'abondance des colonnes de marbre à côtes torses, à chapiteaux corinthiens, dans les palais. Rarement semblables, elles se raccordent mal avec les deux extrémités de l'arc mauresque qu'elles doivent supporter. Les encadre-

ments des portes de marbre, si fréquents dans la Casba, sont sculptés dans le goût italien sur le pied-droit, les écoinçons et l'attique.

On n'y trouve guère d'oriental que le croissant symbolique, la main protectrice et le fleuron semblable à un turban écrasé. Ces plaques de marbre ont été souvent mises en place par des ouvriers des plus maladroits. On peut se convaincre de ce que nous avançons en visitant la Dar-bent-Essoltan (Archevêché d'Alger), où les grenades et les grappes de raisin ont leurs attaches au bas des panneaux.

Travaillait-on quelquefois le marbre à Alger ? On croit que les stèles des tombeaux pouvaient y être faites, mais elles ont entre elles une telle ressemblance qu'elles paraissent avoir été commandées en gros à des fabricants italiens pour la revente au détail. A leur arrivée en Algérie, il n'y avait plus qu'à mettre l'inscription.

Les verres venaient également d'Europe pour garnir les claustrats, ces petites fenêtres arabes, imitations de nos anciens vitraux, qui, avec leurs divisions en nervure, laissent passer, à travers le fenestrage de plâtre, la polychromie de leurs couleurs.

Ce qui était fait dans le pays se bornait à fort peu de travaux, le plus souvent œuvres des étrangers. Les menuisiers captifs ont dû préparer les plafonds à caissons et à poutrelles, les peintres les enluminer de leurs arabesques, et les sculpteurs tourner les élégantes balustrades en bois qui encadrent de leurs fuseaux et de leurs compartiments ajourés les terrasses des galeries intérieures.

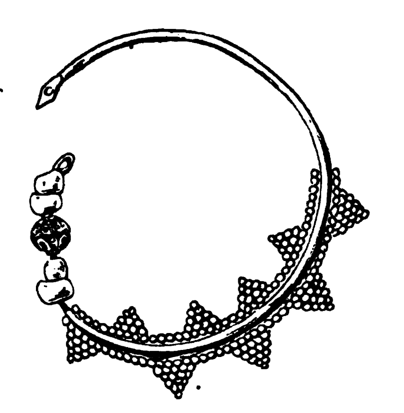
La part qui revient aux ouvriers indigènes se limitait peut-être, au point de vue ornemental, à quelques colonnes en pierre dont le chapiteau ionique est de style arabe.

Laissons-leur encore l'exécution des marteaux de porte, en bronze, des grilles en fer et des moulures en plâtre dont les traditions avaient été rapportées d'Espagne par les Maures qui avaient construit, près Tlemcen, la mosquée de Bou-Médine et le camp retranché de Mansourah. Ces arabesques aux ajourements fictifs étaient brutalement incrustées à la main et sans retouche, à l'aide de ces moules en bois de cèdre que l'on retrouve en si grande quantité et qui passent bien à tort pour des moules à pain ou à gâteaux.

Le bijou algérien est surtout très pratique

Les maîtres orfèvres algériens se sont toujours attachés à fabriquer des objets faciles à porter, d'une conception simple et d'un agencement s'adaptant bien aux parties du corps où ils devaient

s'attacher. Toujours des fermetures solides et commodes. Pas de relief gênant. Des creux pour diminuer la pesanteur.



KHORSA MECHERREF.
(Boucle d'oreille de Constantine.)

Le principe algérien pour faire une boucle d'oreille simple n'est pas compliqué. Il suffit de tordre un fil très mince. Chacun est libre de l'alourdir à sa guise par des pièces détachées plus ou moins lourdes. Si le pendant est léger, il passe dans l'oreille. S'il est pesant, il peut s'accrocher à une chaîne qui le soutient et se fixe par un crochet derrière la tête. Au besoin, le bracelet hérissé de pointes sert de défense au désert.

Pour plaire, le front se couvre d'un diadème, la figure s'encadre de boucles d'oreilles gigantesques, le collier a des pendeloques qui tressautent, des grenailles sont glissées dans les anneaux de pieds pour frapper les oreilles de leur cliquetis métallique (دَنْدَنَة). Les cassolettes sont ajourées pour laisser passer l'odeur subtile des parfums d'ambre, de musc ou de jasmin d'Arabie qui enivrent l'Orientale. La superstition a ses satisfactions avec des boîtes carrées contenant des talismans destinés à préserver du mauvais œil.

Décoration des bijoux de la Régence.

Tous les motifs de l'architecture arabe se retrouvent sur les bijoux. On y voit treillis, trèfles, disques, lunes, palmes, lentilles, rosaces, rinceaux, arêtes de poisson, sultanis accouplés, S adossés, feuilles d'acanthe renversées, rayures en zigzag, clous en bossage, pois chiches, grains d'orge, fers de lance, oves évidés de coupures en dentelles, sceaux de Salomon, fers à cheval, arcs outrepassés, nervures flamboyantes, galons plats comme des tresses et festons qui courent en frises.

Jamais le travail arabe n'est poussé très loin. La silhouette générale est sobre. Pas de fini trop précieux sur les matières d'or. La décoration est obtenue par des compositions qui varient peu au fond. En les étudiant de près, il est aisé de constater qu'elles reviennent sans cesse sous une autre forme.

CHAPITRE XIV

TALISMANS ET AMULETTES

La superstition universelle.

Aux âmes naïves, la religion ne suffit pas. Il leur faut aller au-delà. Aussi les superstitions sont de tous les temps. On les retrouve partout.

HARZ.
(Boîte à talisman)

Les sauvages de la Nouvelle-Calédonie ont leurs fétiches grossiers taillés dans du bois et fixés en terre autour de leurs cases. L'Inde, le pays des brahmes, a vu naître ces croyances. Les Hébreux adoraient le Veau d'or, les Grecs assimilaient leurs dieux aux métaux, Vénus au cuivre, Mars à l'acier, Jupiter à l'étain. Le cheval de Troie leur servit de palladium. Les Romains avaient leurs sibylles qui rendaient des oracles, leurs augures qui consultaient le vol des oiseaux.

Par la Perse arrivèrent les sciences occultes vieilles comme le monde. Plus qu'aucun autre peuple, les Arabes, peu éclairés et très superstitieux, attachent à certains objets des vertus particulières de nature à sauvegarder de tout, excepté de la mort.

Le talisman et l'amulette.

Il faut distinguer, en Algérie, entre le talisman et l'amulette.

Le talisman est l'écrit qui donne une puissance surnaturelle à celui qui le porte.

L'amulette est l'objet suspendu qui doit préserver des maladies.

Dans la langue arabe, le talisman s'appelle *telsem* طلسم pl. *telacem* طلاسم. Il a le don d'hypnotiser ; aussi les *yaqqachine* qui les rédigent étaient jadis et sont encore considérés comme des sorciers ayant le pouvoir de conjurer les maléfices du démon. Avec une plume en

roseau, *qlam*, les *tolba* tracent sur un papier des caractères magiques, à l'aide du *smagh* سماغ dont la mixture est composée de corne ou de laine brune brûlée, que l'on fait ensuite bouillir dans de l'eau. Les petits enfants écrivent avec cette encre spéciale, sur des tablettes de bois recouvertes de *sansal*, des versets du Coran qu'ils doivent apprendre par cœur. Quand leur mémoire les a retenus, ils effacent le smagh avec de l'eau, comme nos écoliers font pour leurs ardoises.

De même, les talismans écrits avec le smagh peuvent facilement disparaître. Il suffit de tremper le papier dans de l'eau de rose ou de fleur d'oranger. Les malades n'ont qu'à boire cette solution pour obtenir une guérison immédiate.

Le talisman, enveloppé d'abord d'un morceau de chiffon trempé dans de la cire de miel, pure et blanche, est renfermé ensuite, soit dans un sac de cuir brodé, soit dans des boîtes plates en métal (le plus souvent en argent), fermées par un couvercle et ornées de dessins au repoussé. Dans ce cas, il s'appelle *harz* حرز pl. *herouz* حروز et affecte des formes variées. Il est tantôt carré, tantôt triangulaire et quelquefois cylindrique comme un étui. Enfilé dans une chaîne de jaseron, il est porté sur la poitrine par les femmes, comme le scapulaire des chrétiens. Les Mozabites s'en servent pour composer leur collier préféré, qu'ils appellent *qlada* قلادة ou *cherka* شركة. Alors ils y ajoutent des mains symboliques.

Les marabouts et les devins musulmans (tolba) distribuent des papiers mystiques à qui les demande, et cela va sans dire, contre espèce sonnante. Le profit est grand pour ceux qui exercent une industrie uniquement achalandée par la crédulité de leurs coreligionnaires. Et si nous voulions pousser le parallèle peut-être un peu loin, hélas, ne déplorons-nous pas, nous aussi, la vente des indulgences pour capter les générosités des fidèles.

Formules cabalistiques.

Les formules qui servent à rédiger les talismans contre les esprits sont ordinairement un peu confuses, à part les citations du Coran. Le texte commence presque toujours par : « Au nom de Dieu miséricordieux, il n'y a de divinité que Dieu, Dieu est grand. Il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu. »

Immédiatement après suit une conjuration bizarre contre les esprits dangereux, le plus souvent aussi incompréhensible que les figures mystiques qui l'accompagnent.

L'une des formules cabalistiques le plus souvent employées après l'invocation d'usage est la suivante :

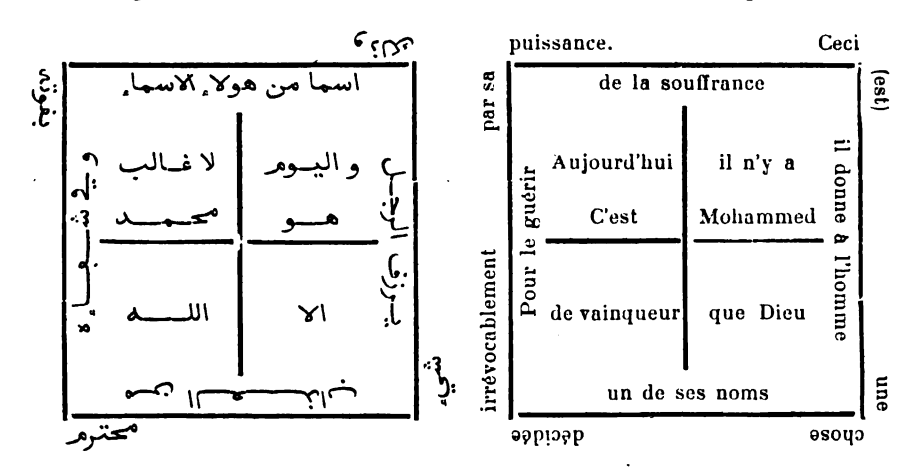
J'ai recours au Maître de l'heure contre la malignité de ses créatures dans la nuit lorsqu'elle survient, et contre la malignité de ceux qui font des nœuds en soufflant (les sorciers), et contre la malignité de l'envieux quand il cherche à nuire (sourate 113 du Coran).

Et comme conclusion, un carré magique :

40	10	20	8
7	21	9	41
12	42	6	18
19	5	43	11

L'addition de ces chiffres perpendiculairement et diagonalement donne toujours le nombre 78, qui correspond peut-être à notre chiffre 13. Ce total 78 est la somme des quatre lettres H, K, I, M (sage), auxquelles on assigne les valeurs suivantes : H = 8, K = 20, I = 10, M = 40.

Pour guérir le mal de tête, le taleb délivre le carré ci-après :



Autour du grand carré : « Pour le guérir de la souffrance, il (Dieu) donne à l'homme un de ses noms. »

A l'intersection des deux perpendiculaires médianes : « C'est Mohammed. »

Dans les petits carrés intérieurs : « Aujourd'hui, il n'y a de vainqueur que Dieu. »

Aux quatre angles de la figure : « Ceci (est) une chose décidée irrévocablement par sa puissance. »

Il nous a paru intéressant de reproduire quelques talismans récemment rapportés par la mission Foureau-Lamy, et dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Houdas, professeur à l'École des langues orientales de Paris.

Le premier de ces talismans porte des formules incompréhensibles :

Ce talisman ne saurait être traduit. Chaque case se compose de chiffres qui n'ont aucune relation entre eux. Tantôt ce sont des caractères illisibles.

Au bas de ce talisman figurent les noms suivants : Derdebaaïl, Chemsiaïl, Rouqaïaïl, Nouriyaïl, Talhaqaqiaïl, Mikhyaïl, Minhahyaïl, Mendaghiyaïl, des anges de la Bible, sans doute. Ce qui pourrait faire croire qu'il était destiné à être placé sur le front d'un mort et servir à répondre aux questions de l'ange chargé de procéder à l'examen de tous les actes de sa vie.

Autre talisman miraculeux :

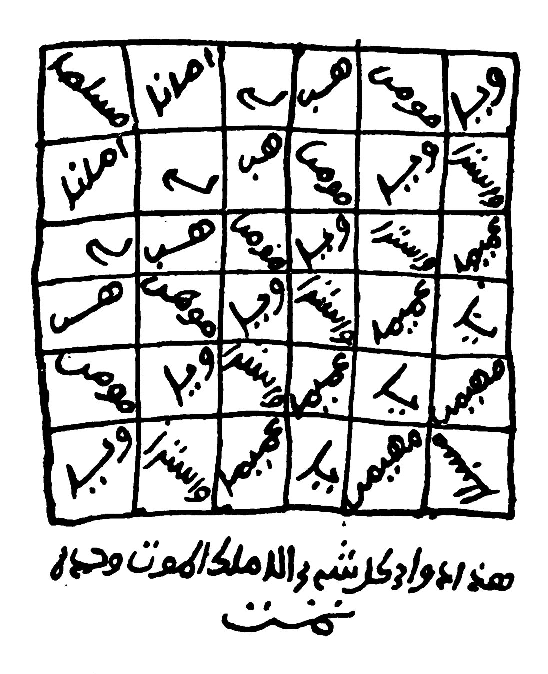
بسم الله الرحمن الرحيم وصلى الله على سيدنا محمد
واله وصحبه وسلم تسليما ولقطع الوبا في الناس كل من
نظره نجا كعميل كعميل كعميل

كعميل كعميل كعميل كعميل جبريل عليه السلام
ميكائيل عليه السلام اسرافيل عليه السلام عزرائيل عليه السلام

TRADUCTION

Au nom de Dieu, clément et miséricordieux ! Que Dieu répande ses grâces sur notre Seigneur Mohammed, sur sa famille et sur ses compagnons, et qu'il leur accorde le salut ! Tous ceux qui examinent le présent talisman seront préservés du choléra. Que Dieu étende ses grâces sur les anges Kaamil (répété 15 fois), Djebril, Mikaïl, Israfil et Azraïl (ange de la mort, collecteur des âmes).

Le talisman qui suit a le pouvoir de guérir, c'est une panacée universelle :



TRADUCTION

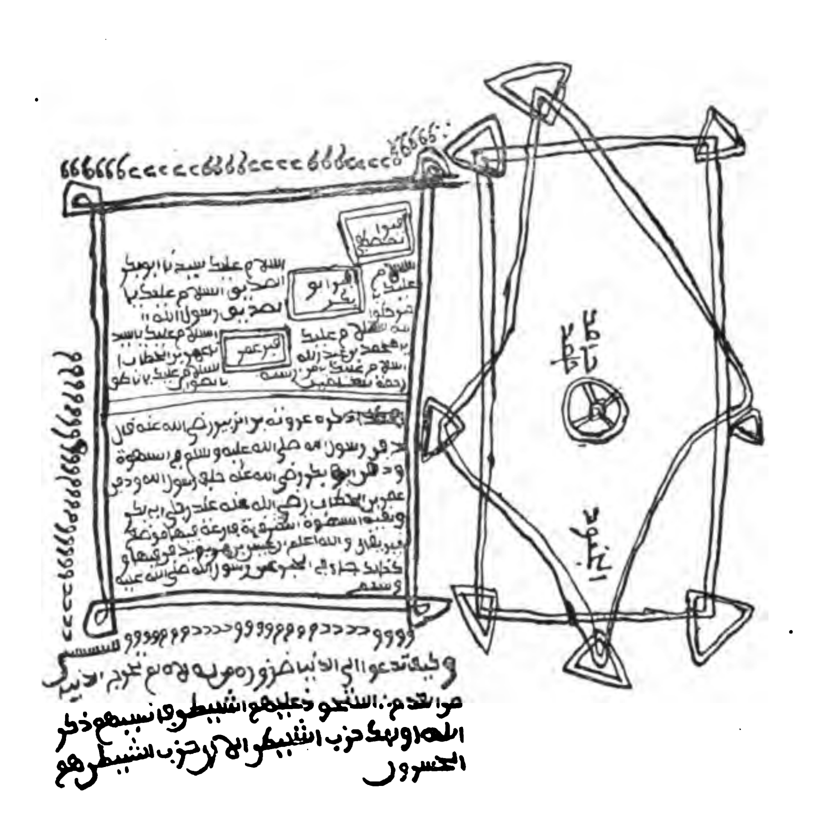
Qui me mette hors de danger	Une protection	Donne-moi		Qui protèges	O toi
Une protection	Donne-moi		Qui protèges	O toi	Et un abri
Donne-moi		Qui protèges	O toi	Et un abri	Général
	Qui protèges	O toi	Et un abri	Général	O
Qui protèges	O toi	Et un abri	Général	O	Refuge
O toi	Et un abri	Général	O	Refuge	M'enveloppe

« Ce talisman est un remède efficace contre les maux, sauf ceux apportés par l'ange de la mort. »

La table ci-dessus renferme la prière suivante adressée à Dieu :

« O toi qui protèges, donne-moi une protection qui me mette hors de danger ; et (aussi fais qu') un abri général, ô refuge, m'enveloppe (tout entier). »

Voici encore une élucubration étrange pour combattre l'action des Djenoun malfaisants. Elle est l'œuvre de quelque thaumaturge inconnu du désert saharien, dont le libellé mystérieux peut se traduire, mais ne saurait se comprendre :



TRADUCTION

Tombeau de l'Élu (a)

Salut sur toi, ô notre maître Abou Bekre, le véridique! Salut sur toi, ô ami sincère de l'envoyé de Dieu!

Tombeau d'Abou Bekre

Que le salut soit sur toi, ô la meilleure des créatures de Dieu!

Salut sur toi, ô notre seigneur Omar, fils d'El-Khattab! Salut sur toi, ô toi qui dis la vérité.

Tombeau d'Omar

Salut sur toi, ô Mohammed fils d'Abdallah! Salut sur toi, ô toi qui as été envoyé par Dieu comme une miséricorde pour les musulmans.

Ouroua (b) fils de Zoubeïr (que Dieu soit satisfait de lui!) rapporte que le Prophète (que Dieu répande sur lui ses grâces et qu'il lui accorde le salut!) a été enterré au coin du temple; Abou Bekr (que Dieu l'agrée!), derrière le Prophète; Omar ben El Khattab (que Dieu soit satisfait de lui!), aux pieds d'Abou Bekre. Le coin oriental du temple resta vide. On dit (et Dieu connaît la vérité mieux que tous) que d'après le hadith du Prophète, ce coin vide est réservé à Jésus fils de Marie.

	1	
1		1
	3 *Hamid Hamid*	
1	2	1
	4 *L'armée*	
1		1
	1	

« Comment voulez-vous que le Prophète ait besoin des vanités d'ici-bas, lui, sans lequel Dieu n'aurait jamais tiré ce monde du néant dans lequel il était plongé ». (c) Satan s'est emparé tellement des envieux qu'il leur a fait oublier d'adresser des prières à Dieu. Ceux-là sont les suppôts de Satan, mais les suppôts de Satan seront déçus.

(a) Qualificatif désignant le Prophète.
(b) Nom d'un des compagnons de Mahomet.
(c) Cette phrase constitue l'hémistiche d'un vers emprunté à la *Bordah*, qui est le nom d'un poème très connu, une sorte d'épopée dédiée au Prophète par El-Bouceïri, poète arabe très célèbre.

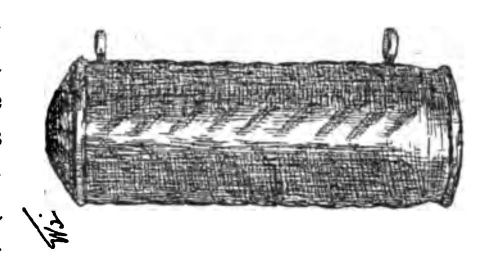
1. Sceau du Prophète.
2. Chaton.
3. Celui qui proclame la gloire de Dieu.
4. L'armée de génies chargée de garantir l'efficacité de ce talisman.

Amulettes. et leur pouvoir magique.

Les *amulettes* sont innombrables. Si elles n'agissent pas, c'est qu'elles ont frôlé la main d'un incrédule ou qu'elles ont été souillées par le regard d'un impur.

Quelques-unes touchent aux bijoux. Il suffira, pour en juger, d'en citer quelques-unes :

Les pattes de porc-épic enchâssées dans des gaines et la bague avec chaton de turquoise que portent sur le sein, dans l'Aurès et le Hodna, les nourrices, pour se préserver de la gerçure du mamelon et conserver un lait abondant.



BEZOUANE.

(Tube pour amulettes.)

Le *qsoub* d'argent de la forme d'une cartouchière circassienne, renfermant un scorpion vivant, vaccination permanente contre tous les maléfices.

Les ceintures de cuir comme celle dont se servait Mahomet, consistant en quatre ou cinq courroies tordues ensemble de façon à former une corde d'un doigt d'épaisseur, à laquelle pendent des rubans et des amulettes d'argent, pour préserver des événements fâcheux.

La petite pointe d'une flèche en silex assurant au Touareg un bonheur constant et le garantissant du mauvais sort.

Les tubes contenant une petite fiole de mercure destiné à paralyser le mauvais œil.

Le bracelet appelé *brim* qui ceint le bras de l'enfant, le sauvegardant de tout accident et lui assurant une longue vie.

Les becs d'aigle garnis d'or ou d'argent portés par les garçons pour faciliter leur dentition.

Les œufs marqués de caractères cabalistiques favorisant les amours et préservant les récoltes.

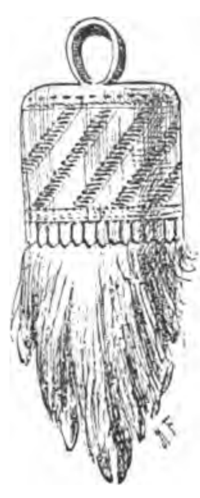
Un fer à cheval cloué dans un magasin rendant fructueuses les affaires du marchand.

Le docteur Lucien Raynaud signale au Maroc une longue liste de produits animaux employés dans la pharmacopée ou portés en amulettes contre les maladies : os de baleine, contre la fièvre ; trachée de chameau, contre les maux de gorge ; mue des serpents,

contre les maléfices ; peau de lézard du Sahara et de caméléon, contre les piqûres d'insectes.

Il est d'autres amulettes préparées, avec des drogues pilées, par les vieilles sorcières *(sahharate)* : des pattes de grenouille, des dents de chien, des yeux de chat, des ongles de chacal et d'autres ingrédients bizarres, mixtures magiques et souveraines pour trouver un mari, combattre la stérilité, connaître l'avenir ou guérir les plaies.

Les feuilles de laurier-rose portant un écrit symbolique, brûlées sous le nez du fiévreux, le guérissent. Mais le remède le plus efficace pour lui consiste à avaler des amandes où sont tracées à l'épingle des caractères fantastiques. Cette fumigation opère pour les Arabes de la même façon que la quinine, remplace les ordonnances et rend inutile le concours du pharmacien.



YEDD CHERBANE.
(Patte de porc-épic.)

Vertus des pierres précieuses.

Tîfâchi, un écrivain arabe, a relevé avec conviction tous les moyens de guérison attribués aux pierres précieuses. La copie de son manuscrit figure sous le n° 502 dans le fonds arabe de la bibliothèque nationale d'Alger, et porte le titre de ازهار الا فكار في خواص جواهر الا حجار traduction libre : « les pierres précieuses animées ».

Ce nouveau codex occupe l'ouvrage entier. Aucune maladie n'est incurable : la gale, la lèpre et la peste. Il n'est pas jusqu'aux chutes de cheval dont on ne puisse se préserver. Enfin toutes les blessures ont leur baume et leur spécifique.

Chaque pierre précieuse a une vertu spéciale. La topaze est regardée comme un remède souverain contre la jaunisse et les affections bilieuses.

La cornaline (yamani) que les Arabes nomment h'adjrat-ed-dam, pierre du sang, est excellente pour prévenir et combattre l'hémorragie et le flux du sang. La turquoise calme la colère, guérit les maux de dents, assure le bonheur à ses heureux possesseurs. C'est une panacée propre à prolonger indéfiniment la vie.

Le rubis fortifie le cœur, éloigne la foudre et la peste. De plus, dans un pays où l'eau manque, il offre la précieuse qualité d'étancher la soif.

L'émeraude a des vertus curatives. Elle guérit la piqûre des serpents et cautérise toutes les blessures faites par des bêtes venimeuses. On prétend même qu'elle aveugle le serpent mis en sa présence. Elle chasse les démons et les mauvais esprits. C'est en outre un spécifique contre l'apoplexie, les douleurs d'estomac, l'ophtalmie.



BOUCLE D'OREILLE.
(Préservant des ophtalmides infantiles).

Le diamant tout aussi utile possède des propriétés analogues.

L'hématite calme les douleurs de la goutte, facilite l'accouchement. C'est un antidote merveilleux.

Le jade comme le rubis protège contre la foudre et chasse les mauvais rêves. Les œils-de-chat combattent le mauvais regard et dans un combat rendent invisibles ceux qui les portent.

Enfin les pierres précieuses gravées avec des inscriptions sont plus que les autres infaillibles, à part l'opale. « La pierre noble » porte malheur depuis qu'elle fit exiler un prince qui avait refusé d'offrir à son seigneur et maître une superbe opale qui lui avait fait envie.

Ingrédients pour amulettes.

Hay Haëdo au XVI[e] siècle ne pouvait manquer de consacrer un chapitre aux amulettes. Il y parle des griffes de lion, défenses de sanglier, chaînons de cotte de mailles, petits coquillages, têtes de caméléon, os de tortue, tablettes en argent portant des caractères, dont les Arabes « avaient dévotion et tiraient des augures ».

D'où vient la main ?

La vente des khamsa est considérable en Algérie. Ce mot qui veut dire cinq sert à désigner la main, qui a cinq doigts.

Quelle est l'origine de la superstition attachée à la main ?

Elle se perd sans doute dans la nuit des temps et il paraît difficile de remonter à son origine.

En tout cas, la main joue sans cesse un rôle important dans les légendes de l'histoire.

Dans l'antiquité.

Ce symbole existait sur la côte africaine avant les Romains et avant les Arabes ; il n'est certainement pas d'origine islamique, car dans la période libyco-berbère il a été retrouvé, parmi les gravures rupestres, une main de dessin très fruste aux environs d'El-Aricha (Sud-Oranais). Dans les vieilles assises des civilisations successives de l'Afrique, elle se voit fréquemment sur les stèles puniques de Tyr et de Carthage, à côté du croissant et des rosaces.

La main de la divinité phénicienne, dite *tanite*, n'a souvent que quatre doigts, car dans la période antique l'emblème était surtout la paume (palma) sans pouce, qui est resté une mesure. En effet, au point de vue de l'anatomie, le pouce diffère sensiblement des autres doigts.

Dans la Bible.

Moïse étend la main pour déchaîner les fléaux qui vont ravager l'Égypte et frapper le Pharaon et son peuple.

Lors de la septième plaie, la nuit, Dieu passe dans toutes les maisons et fait périr les premiers-nés, tant des hommes que des animaux ; il n'épargne que les demeures des Hébreux marquées à l'avance par une main trempée dans du sang d'agneau.

De nos jours, c'est encore la coutume israélite, à la pâque, de plonger sa main dans le sang d'un mouton fraîchement égorgé et de l'appliquer sur le mur de sa maison.

Chez les Turcs.

La légende arabe raconte que Mohamed El-Fatah, à la prise de Constantinople par les Turcs, trouvant des chrétiens réfugiés dans la basilique de Sainte-Sophie, les extermina tous en frappant le mur de sa main puissante.

Au moyen âge.

Dans notre histoire, la *Main d'argent* a le privilège de suspendre l'action de la justice.

La *Main de gloire* provenant d'un pendu ou d'un décapité, séchée et préparée, se transforme en un sortilège infaillible pour découvrir les trésors. Elle rend aussi, lorsqu'ils opèrent, les voleurs invisibles.

La *Main ecclésiastique* du sixième siècle permet aux évêques de rechercher dans l'intérieur des maisons tout ce qui rappelle le rite païen.

La *Main votive* est accrochée pieusement dans les églises, après de nombreuses prières, pour obtenir une grâce de Dieu.

La *Main reliquaire* en argent avec deux doigts repliés, figurant la bénédiction liturgique, se garnit d'ossements des bienheureux martyrs de la foi.

La *Main de justice*. Une verge surmontée d'une main d'ivoire sert, avec le sceptre et la couronne, d'attribut au prince royal, depuis Hugues Capet jusqu'à Louis le Hutin.

Chez les Maures d'Espagne.

A Grenade, les Maures avaient grande confiance en elle. Une clé et une main étaient sculptées comme un blason au-dessus de l'entrée de l'Alcazar.

Selon eux, impossibilité, pour les assaillants, de pénétrer dans la

forteresse si la main de pierre ne descendait pas avec la clé pour ouvrir la porte.

Toutes les Mauresques de l'Andalousie portaient suspendue à leur cou une main couverte d'inscriptions. Elles étaient fermement convaincues de son pouvoir surnaturel pour conjurer les maléfices et guérir les maux d'yeux.

Même après l'expulsion des Maures, les femmes et les jeunes filles mauresques se paraient de petites mains d'or. L'une de ces amulettes en argent émaillé, couverte d'inscriptions et d'arabesques, a été retrouvée dans des fouilles faites à l'Alhambra.

Chez les Algériens.

Les habitants de l'Afrique septentrionale attribuent à la main aux cinq doigts d'argent une puissance mystérieuse pour les protéger du mauvais génie.

La main de « Fathma », comme l'appellent les bijoutiers israélites de la rue de la Lyre, joue un grand rôle à Alger. Si les Italiens ont la corne de corail contre le mauvais œil, les indigènes ont les bonnes mains qu'ils opposent à l'œil fatal.

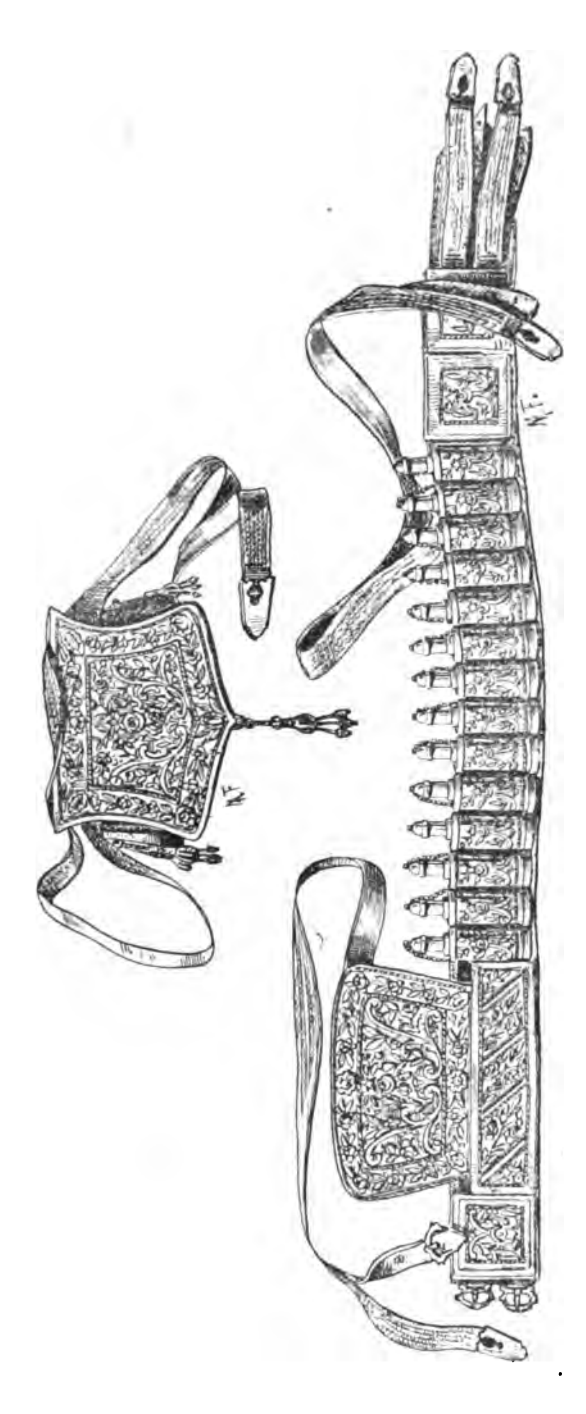
Très peu éclairés pour la plupart ils sont très sincèrement persuadés de l'influence des doigts écartés. Aussi on rencontre très souvent une main ciselée en relief sur des pierres incrustées dans les façades des maisons d'Alger.

Dans l'intérieur de la citadelle de la Casba, au-dessus d'une porte, se voit une main sculptée à côté du croissant de la lune surplombant des lignes ondulées, sans doute la mer ou un nuage. Une plaque rectangulaire de marbre placée au-dessus d'une fontaine dans la vieille Darse reproduit ces mêmes attributs.

Cette tradition s'est perpétuée en Algérie. Abdelkader fit de la main un insigne que ses officiers portaient en récompense, fixé sur leur chechia.

Les marchands mozabites peignent dans leurs magasins des mains de couleur bleu d'outremer ; ils ont cette persuasion que la main doit leur servir souvent d'arme vengeresse lorsqu'on les regarde de travers.

A un moment de colère ou de jalousie, presque tous les indigènes répondent par la main droite bien ouverte qu'ils lancent en avant, s'écriant : « Khamsa fi aynek », traduction libre : « Que mes cinq doigts te crèvent les yeux pour t'empêcher de me regarder d'un mauvais œil. » Le charme fatal est alors conjuré et le crédule vrai croyant est ainsi rassuré.



CEINTURE CARTOUCHIÈRE TUNISIENNE AVEC SA DJEBIRA.

La main symbole de l'Islam.

Pour expliquer l'inexplicable main, les fidèles prétendent que chaque doigt indique les cinq prières :

Sebh, prière du matin ; — *Dohor*, prière du midi ; — *Asr*, entre le midi et le coucher du soleil ; — *Maghrib*, coucher du soleil ; — *Icha*, prière du soir avant de se coucher.

D'autres prétendent que les doigts représentent les principes fondamentaux de la loi de Mohammed ou les cinq *piliers* de l'islam, comme disent les arabes : اركان الاسلام الخمسة.

1° La profession de foi affirmant l'unité de Dieu et la mission de Mohammed ;

2° Les cinq prières canoniques ;

3° Le paiement de la zekkate ou aumône de purification de la fortune ;

4° Le jeûne du Ramadane ;

5° Le pèlerinage de la Mecque obligatoire pour qui peut le faire.

Les jointures et les articulations figureraient les obligations de faire le bien ou d'éviter le mal : la crainte de Dieu, le respect dû aux parents, la flétrissure de l'adultère, la nécessité des ablutions, l'abstention du vin, suppression du porc, la guerre aux infidèles.

Cette nomenclature pourrait se continuer encore ; il serait facile de dresser une main chiromancienne couverte des préceptes multiples auxquels sont tenus les plus fervents adeptes de la religion musulmane.

La main du beit-el-maldji

D'après Rozet, une autre interprétation a été donnée à ces mains énigmatiques. Quand le *beit-el-maldji* était chargé de mettre l'embargo sur les successions dévolues à l'État, par suite de la condamnation à mort, de l'exil ou de l'esclavage des propriétaires, il faisait peindre ou sculpter sur les murs des bâtiments dévolus au beylik une main signifiant « Je prends ». L'immeuble était immédiatement fouillé à l'effet de retrouver les trésors, les bijoux, en un mot les objets que les Arabes avaient coutume de cacher. Cette opinion nous paraît très contestable.

La Khamsa. des bijoutiers.

La breloque préservatrice se fabrique fondue d'une seule pièce, à jour ou découpée, en plané d'or ou d'argent.

Ce porte-bonheur, muni d'un trou pour laisser passer le fil de suspension, s'accroche à une chaîne de cou, à la façon des *ex-voto*

et des médailles de nos pèlerinages, mais il sert plus souvent de pendeloque à différentes pièces des parures d'or ou d'argent.

Il en est de toutes les dimensions. Les unes unies, les autres gravées, d'autres ornées de pierreries ou de verroteries.

Le fétiche algérien a souvent les doigts écartés. A Tunis, au contraire, les doigts sont presque toujours réunis.



KHAMSA.
(Se portant sur la chechia.)

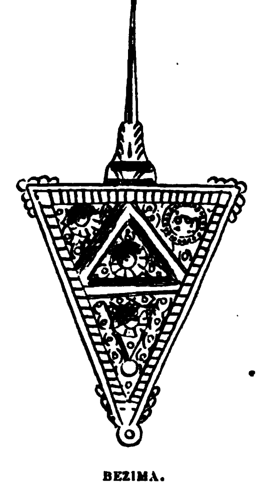
Conclusion. Comme on vient de le voir, le talisman et l'amulette sont le produit de l'ignorance. Il faut savoir comprendre et excuser ces superstitions. Elles consolent souvent ceux qui souffrent ou donnent de la confiance aux faibles d'esprit. Il est certain que les progrès rapides de la civilisation les détruiront peu à peu. Mais, quand elles auront toutes disparu, notre pauvre humanité sera-t-elle plus heureuse ?

CHAPITRE XV

TRUQUAGES

Essentiellement humain, le truquage règne en Algérie comme ailleurs et se rencontre partout, autant dans les villes que dans les douars. Il commence par la transformation, continue par la fraude, s'affirme par la contrefaçon et s'achève par le vol.

Truquage universel.



BEZIMA.
(Broche d'Alger.)

Le maniement de l'or ou de l'argent a bien souvent éveillé la cupidité des juifs de bas étage et nous allons retracer quelques-uns des tours, plus ou moins ingénieux, qu'ils ont employés jadis ou dont ils se servent aujourd'hui pour tromper leurs acheteurs.

La barbe.

Le Directeur de la Médersa d'Alger nous a raconté ce qui suit en une note que nous reproduisons textuellement :

« *Brada ou la inir* (la poussière tient bon), criait-on en guise de plaisanterie à un orfèvre juif au temps des Turcs à Alger.

» Cette expression hébraïque faisait allusion à un truc usité chez cette catégorie d'individus peu scrupuleux. Comme l'on n'avait aucune confiance en eux, on les faisait travailler à domicile. On ne les laissait guère seuls avec des bijoux entre les mains. Quand, le soir venu, ils se disposaient à partir, on les fouillait des pieds à la tête. Voici ce que ces rusés coquins avaient imaginé : parmi leurs flacons d'acide, ils apportaient une petite fiole pleine de colle. Après avoir travaillé un objet, ils s'humectaient les doigts avec cette colle et les posaient sur la limaille du précieux métal. Des parcelles

se fixaient à l'intérieur de leurs mains sans que personne pût s'en apercevoir. Ils caressaient ensuite majestueusement leur longue barbe et semblaient également dérouler les deux tresses de cheveux qui pendaient de chaque côté de leur turban noir; grâce à la colle, l'or y restait attaché.

» Puis ils quittaient leur travail et rentraient chez eux. Alors, ils se faisaient apporter un grand bassin rempli d'eau. Après une ablution complète, l'or se détachant de la barbe et des cheveux formait un dépôt au fond du liquide.

» Ils arrivaient ainsi à emporter, après chaque journée de travail, une quantité d'or équivalant à six francs.

» *La lime et la colle*, leur disait-on encore. On comprend maintenant que ces mots avaient le don de les horripiler ».

Le grattage et le pain.

Mouley Abder-Rahman, qui régnait à Fez vers l'an 1230 de l'hégire, se montrait très sévère pour les fabrications d'or et d'argent; il fut cependant la dupe des ouvriers juifs qu'il faisait travailler dans son palaïs, sous les yeux de ses soldats. Une étroite surveillance ayant empêché ces habiles fraudeurs de dissimuler des parcelles de matière précieuse, en se grattant dans certaines parties de leur corps, ils réussirent à introduire de la poudre d'or dans le pain rond qui leur était remis le matin et dont ils ne mangeaient que la mie. Le soir venu, ils emportaient le reste de leur pain ainsi garni, et personne n'y trouva à redire jusqu'au jour où ils furent découverts et mis à mort; mais le stratagème avait réussi longtemps.

Le diamant et la rose.

Beaucoup de pierres ayant des défauts, et provenant de France ou de Hollande, remplacèrent jadis, en Algérie, dans les montures, celles de haute valeur que certains orfèvres recueillaient avec soin pour les revendre ensuite, dans la métropole, avec de beaux bénéfices. Des intermédiaires peu scrupuleux prenaient aux indigènes leurs beaux diamants et leur en donnaient à la place d'autres pesant plus, mais ayant des glaces, jardinages, terrasses, ou des diagonneaux.

Pour faire disparaître les points diversement colorés et unifier la teinte jaune des diamants, certains commerçants, plus qu'habiles, employaient un procédé révélé par Jules de Fontenelle. Ils les faisaient chauffer fortement dans un creuset. Ensuite ils entouraient les pierres défectueuses d'une couche de charbon en poudre. Après ce truquage, les points rouges étaient transformés en points noirs moins apparents.

Certains bijoux surchargés de pierres précieuses, d'un poids qui faisait illusion sur leur valeur réelle, avaient coûté fort cher. Lorsque, en 1867, les indigènes furent aux prises avec la terrible famine qui, en cette année, décima la colonie et donna naissance à des épidémies de typhus et de choléra, ils cherchèrent à tirer profit de leurs parures, mais, lorsqu'ils les présentèrent pour les vendre, ils ne purent s'en dessaisir qu'à des prix dérisoires, les pierres étant toutes défectueuses.



DEMELEDJ.
(Nom du bracelet au Maroc.)

Pour éviter la fraude dont ils avaient été victimes, les Arabes résolurent de n'acheter désormais que des parures sans pierres précieuses ou des bijoux montés avec des pierres qui n'élevaient pas sensiblement leur prix.

Aussi est-il fort difficile de vendre aujourd'hui aux indigènes des diamants taillés en roses à six faces. Les orfèvres juifs emploient toutes sortes de moyens pour écouler leurs pierres défectueuses. Ils les montent dans des bijoux auxquels ils donnent l'aspect ancien, les font déposer au Mont-de-Piété et laissent périmer l'engagement. Le jour de la vente forcée, ils s'assurent de deux compères qui poussent l'un contre l'autre en attendant qu'un malheureux acquéreur se mêle d'enchérir. Ils lui laissent alors acheter le bijou et le tour est joué. Si l'artifice ne réussit pas, l'objet adjugé à l'un des compères est remis le lendemain au Mont-de-Piété en attendant des temps meilleurs.

Vol américo-arabe.

Le vol à l'américaine se pratique en Algérie avec des combinaisons s'adaptant bien aux mœurs du pays.

La propriété immobilière n'étant pas facilement accessible, les vieilles familles arabes avaient la coutume de conserver dans des trous faits en terre leur fortune en numéraire, en bijoux et en pièces d'orfèvrerie.

La légende des trésors enfouis sévit partout et se transmet de génération en génération comme celle, très enracinée, du trésor de Jugurtha caché à Guelma et celui de Barberousse à Bougie.

Récemment un jeune Musulman, tenté par les richesses de l'un de ses coreligionnaires, lui révéla, sous le sceau du secret, qu'il venait d'arriver un taleb marocain très habile en l'art de découvrir des trésors.

Le Musulman, nommé Mohammed, était depuis longtemps persuadé que ses ancêtres avaient dû enfouir des trésors dans leur campagne d'El-Biar. Il écouta avec le plus vif intérêt une confidence qui réveillait ses désirs.

Mohammed était, comme quelques Arabes, un cerveau faible. Il pria son coreligionnaire de lui amener le sorcier. D'abord l'autre se fit quelque peu prier. Cependant il arriva bientôt accompagné du taleb. C'était un vieillard cassé par l'âge et ridé comme le cuir d'un vieux soufflet. Il avait cependant de belles manières et la parole persuasive et enjôleuse. Après le cérémonial ordinaire, le *Seyid* ou puissant seigneur l'amena dans son bordj à El-Biar.

Là le sorcier fit force génuflexions, récita plusieurs fois la fatiha avec des soupirs étouffés, s'assit en croisant les jambes, puis traça avec le doigt des cercles cabalistiques sous les yeux émerveillés de son hôte. Ce dernier semblait revivre un conte des *Mille et une Nuits* et demeurait persuadé qu'avec la science mystérieuse du thaumaturge, la terre allait s'entr'ouvrir comme s'était ouverte la porte de la caverne d'Ali-Baba.

Mohammed attendit avec anxiété le moment psychologique, ce que les Arabes appellent « l'étincelle divine. » Mais les conjurations les plus énergiques restèrent sans résultat.

Le taleb fit alors connaître à son client que les génies du lieu avec lesquels il venait de s'entendre exigeaient le dépôt, dans un endroit qu'ils avaient désigné, d'un certain nombre de bijoux qui serviraient d'amorce. Les deux compères ajoutèrent que ce dépôt ne risquerait aucun danger, puisqu'il pouvait se faire dans un coffret bien fermé dont Mohammed garderait la clé. D'un commun accord, ils creusèrent un trou dans un endroit connu d'eux seuls. Alors les évocations, jusque-là inutiles, ne devaient plus être sans effet.

Ce qui fut dit fut fait.

Le débonnaire indigène, fasciné par le santon, courut chez lui et revint bientôt avec une cassette pleine de bijoux et d'argent.

La cassette efficace fut déposée dans un trou creusé par eux-mêmes, et le prétendu marabout lui dit :

« Vous attendrez huit jours que le charme ait eu le temps d'opérer. Vous retirerez vous-même le coffret, et, l'ouvrant avec la clé que vous avez gardée, vous trouverez à l'intérieur un papier. Vous saurez par lui où se trouve le trésor de vos pères. Arrivé à l'endroit

indiqué, vous n'aurez qu'à creuser très peu. Vous le sentirez tout de suite. »

Mohammed se retira heureux, persuadé que les précautions prises ne seraient pas vaines. Il attendit patiemment le jour indiqué, et revint avec joie pour creuser la terre à l'endroit où il avait déposé son trésor à l'abri des regards indiscrets.

Tout d'un coup il regarda avec stupeur, resta inconscient et hébété et poussa un cri d'effroi ; sa cassette avait disparu.

Le naïf Musulman comprit alors le mauvais coup dont il avait été victime, et furieux, mais un peu tard, courut porter plainte. C'est en vain qu'il donna les noms et signalements des deux fripons : depuis longtemps ils avaient disparu ; l'un était parti pour le Maroc, l'autre s'était retiré à Constantinople.

L'arsenic.

En 1845, il y avait à Alger 80 maisons s'occupant de la fabrication et de la vente des bijoux. Ces maisons préparaient elles-mêmes la matière première ; leur mode de fabrication n'étant pas réglementé, elles pouvaient se servir des alliages les plus bas et réaliser ainsi des bénéfices illicites. Il se vendait journellement, à 2 fr. 87 le gramme, des bijoux d'un poids énorme renfermant près de deux tiers de cuivre.

En outre, les bijoutiers israélites de l'époque se servaient de l'arsenic jaune pour donner au laiton la couleur de l'or, et de l'arsenic blanc pour dissimuler l'alliage du cuivre et de l'argent. Cette fraude était si fréquente, que la seule ville d'Alger employait annuellement plus de 3,000 kilogrammes de cette substance métallique. Le gouvernement de Louis-Philippe s'en émut et songea à prescrire des mesures rendant impossible cette industrie malhonnête.



LINDJASSA.
(Pendentif tunisien, en ambre et or.)

Malgré toutes les précautions prises, l'emploi de l'arsenic n'a pas entièrement disparu de nos jours chez certains bijoutiers, imbus des anciens procédés.

Il est reconnu que l'arsenic sert toujours aux orfèvres maures et israélites, pour donner une couleur d'or au laiton et pour masquer l'alliage à l'aide duquel ils font de prétendus bijoux d'or ou d'argent, désignés dans le commerce sous le nom d'or d'Afrique, métal d'Alger.

Il se consomme encore à Alger une moyenne de 300 kilogrammes d'arsenic ; Miliana, Médéa et Mascara en emploient plus du double. Mais c'est le département d'Oran qui en fait le plus grand usage. Un juif de cette ville s'est vu saisir, dans un seul envoi, 550 kilogrammes d'arsenic jaune ou orpiment qu'on lui avait expédié de France.

Bijoux fourrés.

Jadis les indigènes ne se faisaient aucun scrupule de fourrer les objets qu'ils venaient de faire poinçonner. Ils ajoutaient des tresses en fil d'or à bas titre aux redifs, et aux bracelets des calottes demi-sphériques dans lesquelles ils introduisaient la soudure à bas titre pour augmenter considérablement le poids ; ils coulaient du plomb dans les boules des deux extrémités du khalkhal. Ils vendaient les uns et les autres comme bijoux au prix du premier titre, sans que l'acheteur, rendu confiant par la vue du poinçon, se doutât le moins du monde qu'il était indignement volé.

Les stratagèmes ne se comptent pas ; il serait difficile de les mentionner tous, tant est fertile l'imagination des fraudeurs. A citer cependant encore la tige de cuivre qui traverse les poires en corail et se trouve entièrement dissimulée ; les goupilles en cuivre d'une grosseur scandaleuse, mises aux médaillons, et les bracelets faits de deux pièces soudées et remplies de résine à l'intérieur.

Enture.

Si les indigènes ne se sont pas ingéniés à contrefaire nos marques, c'est en raison de leur outillage primitif et de l'habileté que demande une pareille œuvre. Ils n'ont certainement pas été arrêtés par la pensée qu'il était immoral d'agir ainsi. Ce qui le prouve, c'est que bon nombre de bijoutiers et notamment un fraudeur invétéré d'Alger avaient l'habitude de souder sur un bijou neuf et pesant, à bas titre, des marques apposées sur des bijoux anciens, hors d'usage et d'un poids peu élevé, généralement sur des bracelets.



AGAL.
(Bijou de Djerba.)

L'enture a été une opération courante pendant un certain temps. Tantôt on mettait, sur des pièces à bas titre, des morceaux déjà poinçonnés, mais la soudure n'échappait pas à un œil exercé. Tantôt l'opération contraire consistait à ajouter des morceaux à bas titre sur des pièces déjà soumises au contrôle.

Il arrivait encore que les fabricants présentassent au bureau de garantie des anneaux en argent destinés à des bracelets du type « semaine ». Dès qu'ils avaient obtenu le poinçon désiré, ils donnaient à l'anneau une autre destination et l'adaptaient sur un objet comportant un anneau de suspension. Ces fraudeurs prenaient aussi d'anciennes tiges de bzaïm portant un contrôle. Ils les soudaient sur des bzaïm non contrôlés. C'était jadis une opération fréquente pour ces audacieux trompeurs qui comptaient sur la naïveté du client, car le moindre examen eût trahi leur fraude.

D'autres fois, il était présenté au contrôle d'Alger des bracelets en or d'une seule pièce, sans cliquets, formés d'un plané passé au laminoir et ensuite estampé et ciselé. Une fois poinçonnés, l'ouvrier soudait adroitement sur les bordures du bracelet une chenille, et sur le bandeau des appliques à bas titres. Ces bijoux étaient expédiés dans les villes ou dans les douars qui, par leur éloignement, échappaient à la surveillance du service de la Garantie.

Il fallait remédier à cet état de choses et s'efforcer d'éviter que ce procédé délictueux s'agrandît comme une tache d'huile. Le service de la Garantie ne faillit pas à son devoir et, sur les propositions du Contrôleur d'Alger, l'autorité supérieure décida qu'à l'avenir il existerait des combinaisons de marques pour les bracelets en or que leur forme ne soumettait pas à la marque au poids. Quant aux bracelets munis de cliquets, les règlements en vigueur dans la Métropole devaient continuer à leur être appliqués.

C'était un coup mortel porté à l'enture.

Il fut arrêté, en outre, que les bracelets garnis d'une bordure soudée et agrémentés d'appliques seraient marqués d'un seul coup de poinçon (tête de cheval). — Deux coups parallèles indiqueraient seulement une bordure soudée; deux coups perpendiculaires seraient réservés à ceux de ces objets ne comportant que des appliques. Enfin on apposerait deux coups en diagonale pour les bijoux présentés sans bordure soudée en appliques.

La nécessité d'un répertoire des bijoux avec indication des points où doivent être apposés les poinçons de garantie s'imposait aussi. Il a paru récemment, mais il a été mis dans le commerce. Nous dirons ailleurs comment ce répertoire, qui devait éclairer seulement les agents du Service de garantie, est devenu trop vite, pendant sa préparation, un catalogue illustré et descriptif.

Faux poinçons.

Les objets fabriqués parfois à plus de cinquante kilomètres de tout centre européen ne prennent pas le chemin du contrôle et ne sont revêtus d'aucun poinçon de maître. Aucune vérification n'est possible en l'absence d'un poinçon. Cependant les indigènes cherchent rarement à imiter les poinçons en usage dans les bureaux de garantie. Depuis l'institution du service, c'est-à-dire dans une période de 42 ans, on n'a découvert que deux fois, dans le Sud, à Bou-Saâda, et dans le Tell, à Blida, des poinçons faux faits à l'aide d'une tige de fer bien coupée et sur la section de laquelle on avait grossièrement gravé une tête de cheval. Point n'est besoin de dire qu'il n'existait aucune trace de contremarque et que les contrefacteurs, s'ils avaient été pris, auraient passé en Cour d'assises.

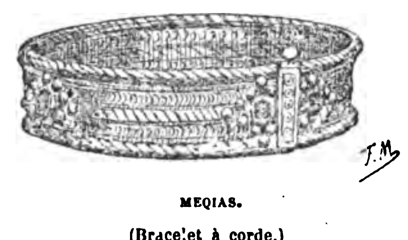
Fraude à l'alliage.

Il est un genre de fraude qui se pratique beaucoup. On croit communément que les bijoux, les objets d'or ou d'argent de la campagne ont été achetés chez un marchand de la ville ; il n'en est rien cependant. L'indigène a le plus souvent recours à un ouvrier ambulant qui n'a pas d'atelier, est outillé d'une façon primitive et fabrique sur le seuil de la porte de celui qui l'a appelé. Sous ses propres yeux, le client voit refondre les bijoux et parures qu'il possédait déjà ou bien fait convertir en bijoux les pièces d'or et d'argent qu'il ne veut pas conserver en numéraire. L'opération a lieu constamment en sa présence, aussi se tient-il pour assuré de l'identité et de la valeur du métal employé. Sa bonne foi est surprise cependant, l'orfèvre le trompe à sa barbe. Les israélites surtout passent pour être d'une rare habileté à détourner, au moment de la mise en fusion, une partie du métal précieux et à le remplacer par une égale quantité de matières sans valeur. Leurs creusets sont disposés à cet effet et ils mettent en œuvre les combinaisons les plus frauduleuses.

L'indigène, victime de ce procédé, ne s'aperçoit que longtemps après de la supercherie. C'est peut-être heureux pour l'orfèvre, qui passerait un mauvais quart d'heure. On peut juger toutefois de la déception cruelle qu'il éprouve lorsque, voulant mettre en gage ses bijoux pour obtenir un prêt, il apprend, trop tard, hélas ! que le métal précieux qui miroite à ses yeux est à un titre sensiblement inférieur à 5 ou 600 millièmes.

On découvrit, il y a quelques années, à Orléansville et à Cavaignac, des fabriques clandestines de bijoux échappant au contrôle et destinés

à être écoulés dans le Mzab. A Miliana, des khalkhals à bas titre furent saisis. Ils donnaient à l'analyse de la garantie : argent, 110 ; étain, 485 ; plomb, 320 ; antimoine, 90.



MEQIAS.
(Bracelet à corde.)

On se demande jusqu'où pouvait aller l'astuce des orfèvres indigènes avant la conquête, à l'époque où la bonne foi seule devait présider aux transactions. Mais, dans un pays où bien des consciences s'achetaient, il était facile d'éviter d'être pris en flagrant délit. Il y avait des accommodements avec les employés de l'amine pour substituer au moment de l'essai un bon bijou à un mauvais.

Fraude au titre.

A l'Exposition universelle de 1900, un essai fut tenté pour offrir aux Parisiens des bijoux indigènes. Le locataire d'une des boutiques de la rue d'Alger avait commandé à un orfèvre de la rue Blondel des bzaïm massifs, ajourés ou ornés de corail, des bracelets à corde, à grains ou à têtes de serpents, des khalkhals creux et des redifs tressés, des boucles d'oreilles gigantesques à dents de scie.

Le lot présenté au Contrôle pesait plus de 50 kilos, mais quelques-uns de ces bijoux avaient échappé, faute de temps, à la vigilance de l'essayeur de la Garantie à Alger. Comme l'essayeur de la Banque le constata à Paris, plusieurs ne dépassaient pas 685 millièmes.





POINÇONS DE MATTEI ET DE BOUSSAYGUE,
ESSAYEURS DE LA GARANTIE.

Dès que le fait fut constaté, il devenait impossible d'écouler ces bijoux à la clientèle parisienne, puisqu'ils n'atteignaient pas le titre légal de 800 millièmes.

L'essayeur algérois, responsable de ses opérations, aux termes de l'art. 161 de la loi du 19 brumaire an XIII, fit revenir à Alger ce qui n'était pas encore vendu.

Le lot contenait 63 pièces, pesant 2,085 grammes, qui furent reconnues inférieures de 85 millièmes au titre légal. Elles furent

rendues au fabricant qui obtint cependant, pour ne pas perdre les droits qu'il avait payés, de les refondre pour les mettre au titre et de les représenter à un nouvel examen de la Garantie.

L'orfèvre s'inclina devant cette décision, et, peu de temps après, il rapportait au Contrôle les bijoux défectueux.

L'essai à la coupelle démontra qu'ils étaient encore de beaucoup inférieurs au titre légal. Le fabricant obstiné avait refondu le même métal sans modifier l'alliage.

Cette fois procès-verbal fut dressé contre le délinquant incorrigible, et ses bijoux, brisés séance tenante, lui furent remis ensuite. Mais il perdit définitivement les droits qu'il avait acquittés.

Depuis cette époque, le Contrôle d'Alger, sous la direction de M. P. de Cazeneuve, applique rigoureusement la loi. Tout est essayé à la coupelle.

Dans le premier trimestre de l'année 1900, le Contrôle avait brisé 48 pièces en or et 304 en argent qui n'étaient pas au titre.

Dans le deuxième trimestre, 36 en or et 1,537 en argent.

Dans le troisième, 187 en or et 604 en argent.

Dans le quatrième, depuis l'incident, 35 en or et 3,285 en argent.

Ce relevé démontre qu'il y avait lieu d'arrêter certains orfèvres dans le développement de leur fabrication frauduleuse.

Il est à croire que les exemples faits seront salutaires. Il faut reconnaître cependant que la plupart des orfèvres ont vu avec satisfaction prendre des mesures sévères de nature à éviter la concurrence illicite qui leur était faite et qui permettait d'abaisser sensiblement, avec le prix de revient, le prix de vente.

Fausse monnaie.

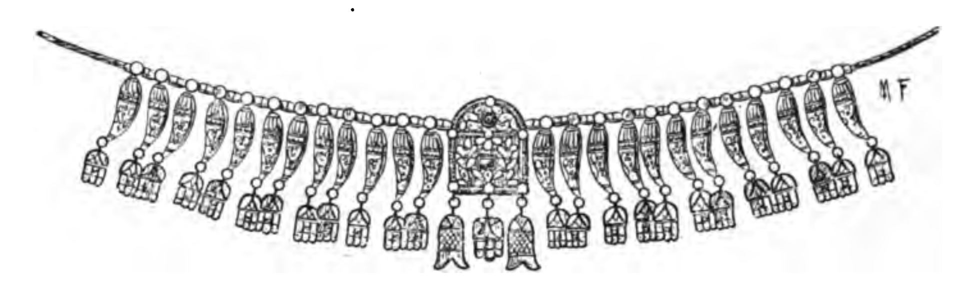
De même que les bijoutiers dépourvus d'honnêteté ont employé les moyens les plus frauduleux pour tromper leurs clients, de même certains indigènes sont passés maîtres dans l'art de fabriquer la fausse monnaie.

Il nous a été donné de voir l'un de leurs produits, une pièce de cinq francs dont l'analyse chimique révélait la présence de 13 grammes d'argent vierge et de 7 grammes de cuivre et de zinc, ce qui en faisait ressortir le titre à 650/1000, soit une différence en moins de 250/1000 sur le titre légal. La pièce accusait en outre une diminution de poids de 5 grammes (20 grammes au lieu de 25 grammes). Enfin l'examen de la pièce montrait une tranche un peu moins épaisse que dans les pièces véritables, un champlevé incorrect; l'ensemble était

loin d'offrir la finesse et la régularité des pièces frappées à la Monnaie.

Faux soltani

Avant la conquête de l'Algérie, parmi les monnaies frappées par les deys, se trouvaient des pièces d'or dites soltani, qui ont continué à avoir cours jusqu'au 11 août 1861, date à laquelle un arrêté ministériel en a prononcé le retrait comme monnaie officielle, c'est-à-dire comme ayant cours forcé et pouvant être admises dans les caisses publiques. Ces pièces ne sont pas moins restées en circulation dans les pays limitrophes de la Tunisie et dans quelques villes du Tell, jusqu'en 1882.



KHEÏT-EL-HOUT.

(Collier dit de poissons.)

A côté des pièces authentiques, il se répandit dans la circulation de faux soltani faits avec de l'or à un titre inférieur ou avec de l'argent revêtu d'une légère couche d'or. Les monnaies n'étant pas soumises à l'essai, il était impossible au service de la Garantie de faire une chasse efficace aux soltani faux.

Le Gouvernement général de l'Algérie voulut, en 1874, réagir contre cette émission de pièces fausses, en assimilant les fabricants de soltani à bas titre à des faux monnayeurs et en leur appliquant l'arrêté du 7 germinal an XII, d'après lequel il ne peut être frappé de médailles, de jetons ou pièces de plaisir, en or, argent ou autre métal que dans les ateliers de la Monnaie à Paris, à moins qu'on ne soit muni d'une autorisation spéciale.

Il fut question, pour les détruire, de saisir tous les faux soltani; mais comme l'essai de chaque pièce eût été nécessaire, on y renonça.

Aujourd'hui, la fabrication des soltani est libre. Les vrais ou les faux sont mélangés de telle façon qu'une grande habitude peut seule les faire reconnaître à la vue.

Cependant on avait exigé, à l'époque, comme nous l'avons dit ailleurs, que tous les soltani qui allaient être frappés fussent percés de deux trous pour ne pas être confondus avec les anciennes pièces. De plus, ces nouveaux soltani, cessant d'être considérés comme des monnaies, devaient être soumis à l'essai et à la marque, et, par conséquent, astreints à l'un des titres légaux.

Monnaies fourrées.

Les pièces d'or ou d'argent, sous leur forme légale, servent couramment à la fabrication des bijoux ; on voit souvent des femmes arabes porter des colliers ou des bracelets faits de pièces de cinquante centimes ou de un franc en argent, de cinq ou dix francs en or. Ces pièces sont trouées pour permettre de les réunir.

Il est absolument regrettable que l'or français, si peu abondant dans la colonie, soit ainsi détourné de sa destination. L'or en numéraire est rare à ce point que l'on peut passer plusieurs années dans le Sud, sans le voir servir une seule fois aux transactions commerciales.

Lorsque de mauvaises affaires ou la pauvreté forcent les propriétaires de ces ornements à s'en défaire, ceux-ci remettent, sans nul scrupule, en circulation ces monnaies dont une partie du métal a été enlevée. Ils ont soin de faire disparaître la cavité en y coulant un peu d'étain ou de cuivre. Tant pis pour celui qui reçoit en paiement une ou plusieurs de ces pièces falsifiées !

Poids et titre des anciennes monnaies algéroises.

A l'arrivée des Français, le change des monnaies indigènes avec les nôtres avait été fixé suivant leur valeur intrinsèque.

L'expérience démontra vite que la tolérance de la monnaie du dey avait été souvent exagérée. Le mot connivence vaudrait peut-être mieux.

La nécessité d'expédier du numéraire en France pour payer les importations révéla aux négociants nouvellement installés dans la colonie l'erreur commise par le barème officiel.

Des réclamations étaient venues de leurs correspondants de Paris. Ils avaient dû subir des pertes sérieuses au change des monnaies qui leur avaient été expédiées d'Alger.

On prit le parti d'examiner toutes les pièces avant leur départ d'Algérie. Cette vérification permit de constater qu'un très grand nombre des anciens types monétaires n'avaient ni le poids régulier ni le titre indigène.

La piastre s'appelle en Afrique douro au canon (douro bou Medfa)

à cause des deux colonnes qui soutiennent l'écu espagnol et ressemblent à deux canons. Il y a cinquante ans elle valait encore dans les règlements algériens 5 fr. 40 de notre monnaie, mais les caisses publiques ne la recevaient que pour cinq francs. *Change au douro*

Les juifs se mirent alors à rechercher ces pièces et à donner une petite prime à ceux qui leur en apportaient. Ils les expédiaient dans le Sud où elles étaient échangées, à raison de 5 fr. 40, contre la monnaie arabe.

Depuis, la valeur de l'argent en lingot a beaucoup baissé. Les pièces de cinq francs qui ont cours chez nous, pesant 25 grammes, ne valant pas plus de 10 centimes le gramme d'argent au 1er titre, n'ont une valeur intrinsèque que d'environ 2 fr. 50. Les conventions monétaires maintiennent donc une situation anormale qui ne saurait durer.

Toujours à l'affût des opérations sur les matières d'or et d'argent pouvant donner lieu à des opérations louches ou licites, les juifs ont profité de cet écart considérable entre la valeur vraie et la valeur vénale. Les changeurs d'Alger achètent à raison de 2 fr. 50 les écus connus sous le nom de Boukala à l'effigie de Ferdinand II, roi de Sicile; il en existe encore un grand nombre dans le pays. Ils les expédient en sacs et les revendent 3 francs à certains orfèvres; ceux-ci, quand ils ne cherchent pas à les vendre sur les marchés, comme récemment à Chellala, s'en servent pour fabriquer leurs bijoux qu'ils revendent au poids des pièces françaises, soit un bénéfice de 50 % pour leur façon, ce qui constitue un beau résultat.

Lorsqu'un Arabe apporte à l'orfèvre des pièces de cinq francs ayant cours pour faire sous ses yeux des bijoux, celui-ci lui offre de les faire pour rien, mais à la condition de substituer aux douros « français » des douros étrangers. L'Arabe, n'ayant rien à perdre, accepte toujours cette combinaison qui lui évite des frais de fabrication, mais procure, de ce chef, au fabricant, un bénéfice à la rigueur légitime : la pièce démonétisée ou ayant cours, une fois fondue en lingot, représentant la même valeur.

En 1899, à Gardaïa, M. Paul de Cazeneuve, dans sa tournée de contrôleur de la Garantie, a constaté que l'on vendait le douro démonétisé à raison de 163 francs le kilog., payé un peu plus de 100 francs à Alger.

Passons à un trait ingénieux :

Cuivre pour or.

On raconte qu'El-Hadj El-Habib ben Abed Mebkhoula, caïd de la tribu des Hammans, cercle de Mécheria, donna une forte somme à un bijoutier juif pour lui faire une paire de gros khalkhals et chargea l'un de ses serviteurs de surveiller attentivement cette opération. L'Arabe emportait l'or chaque soir et le rapportait le lendemain matin au bijoutier. Lorsque le juif eut presque achevé son travail et n'avait plus qu'à fourbir le bijou pour lui donner plus de lustre, il fit en cachette des khalkhals en cuivre, qu'il apporta et déposa dans la cuve pleine d'eau sale destinée au refroidissement des bijoux. Le jour de la remise de la paire de khalkhals étant arrivé, le juif affecta de lui donner les plus grands soins : il plongea les bijoux d'or dans la cuve, en retira les khalkhals de cuivre, qu'il nettoya et remit à son client.



KHORSA.
(Boucle d'oreille en or marocaine.)

L'Arabe partit joyeux ; mais l'idée lui étant venue de montrer la paire de khalkhals à un connaisseur, il apprit avec stupéfaction qu'il avait reçu des objets de cuivre, absolument semblables extérieurement. Il requit alors un agent de la force publique pour arrêter le juif, qui fut trouvé détenteur des bijoux truqués. Il avait, paraît-il, l'habitude de ces délicates substitutions.

La balance.

Les juifs ont pratiqué aussi le vol à la balance connu ailleurs qu'en Algérie et qui consiste à ne pas tenir compte des petits poids mis comme appoint de déduction dans l'un des plateaux, du côté des objets. L'adroit filou compte sur une distraction de l'acheteur, au moment de l'addition des poids.

Tassa alourdie.

La fabrication de la tassa donne lieu aux combinaisons suivantes :

Pour faire cet objet, on prend un lingot. C'est ensuite sous les coups répétés du marteau qu'on relève les bords, sans le secours d'aucun autre outil qu'une arsa, tige à boule de fer.

Un orfèvre consciencieux se borne à donner au fond une épaisseur égale à celle des parois; l'ouvrier malhonnête, désireux de réaliser un gain illicite, laisse un fond très lourd et se fait payer à raison de

0 fr. 20 ou de 0 fr. 25 le gramme un travail qui n'est fait qu'à moitié, et qu'une rétribution de 0 fr. 15 paierait largement.

Cire à cacheter

En 1856 un vieux juif annonçait la décadence de la bijouterie. Il avait vendu à un caïd un bijou où les cabochons de corail étaient remplacés par de la cire à cacheter. Le tribunal lui ayant octroyé pour ce fait deux mois de prison, il s'écria mélancoliquement : « On ne peut plus faire de bijoux avec la loi française. »

Truc à la paire.

Truc ingénieux et presque licite : un des nombreux courtiers qui vont à domicile chez les amateurs présenter un objet à la vente, un bracelet par exemple, indique un prix peu élevé pour séduire l'acheteur.

Le marché conclu, le vendeur déclare seulement alors qu'il s'agit du seul bracelet qu'il a présenté, et non des deux. C'est une manière d'ouvrir les pourparlers et d'obtenir un prix plus élevé ; autrement, l'acheteur eût repoussé le marché dès le début.

Surprise désagréable de l'acheteur qui a compté sur la paire, les bracelets de bras ou les anneaux de pieds allant toujours deux par deux, comme les boucles d'oreilles. Le vendeur est d'ailleurs tout prêt à céder l'autre pour le même prix, et l'acheteur, dont le désir est allumé, cède le plus souvent.

Bijoux transformés.

Il importe de signaler aussi les transformations qui ne sont pas des fraudes, mais qui changent le caractère des bijoux indigènes.

Ainsi on soude maintenant des fonds aux larges dah kabyles et on y met un couvercle. Le tout compose une boîte que l'on vend aux étrangers comme objet authentique.

Quelquefois aussi le bracelet haut de forme sert à faire une tasse. Il suffit d'y mettre un fond et d'y ajouter une anse.

Deux bzaïm dont la tige est coupée et assemblée forment une boucle de ceinture.

Avec un aspersoir, on peut faire une cafetière en y soudant une anse d'un côté, un bec de l'autre.

On prend deux *khorsa* très ornés. On coupe les bouts et on les réunit par un cercle d'or. On a ainsi un bracelet très élégant. Quelquefois on redresse l'arc du meqfoul pour faire une épingle de cravate à longue tige.

Les diadèmes *(assaba)* sont dépecés morceau par morceau. A chaque plaque est fixée une tige au crochet. On peut créer avec un assaba une douzaine d'épingles pseudo-arabes.

Les boucles d'oreilles persanes en or à rayons émaillés se transforment également en *bzaïm*, en y adaptant une épingle et un crochet.

Règle générale. A chaque fois que se trouve le mot *El-Djezaïr* en arabe, sur une pièce de monnaie ou sur une partie quelconque d'un bijou, on peut être certain qu'il s'agit d'une création destinée aux Européens.

Cristal de roche kabyle.

Les correspondants des Kabyles à Alger écoulent, comme cristal de roche, des morceaux de verre coloré qu'ils prétendent avoir trouvés sur les cimes de leurs montagnes et qui viennent d'Auvergne, où ils sont fabriqués pour la vente aux baigneurs de Royat et de la Bourboule, sous la forme de broches et de colliers.



MRACH.
(Aspersoir, modèle italien.)

Bijoux algériens fabriqués en Allemagne.

L'Allemagne importe des fourreaux de flissah ou de yatagans ciselés ou repoussés, d'un travail très soigné. La lame et la poignée sont envoyées à Nuremberg, où se monte le sabre.

Quelques pièces d'orfèvrerie orientale en argent se fabriquent aussi à Pforzheim, dans le grand-duché de Bade. A l'École des arts industriels ou *Kuntsgewerbeverein*, se trouvent une série de dessins qui peuvent servir de modèles aux ouvriers badois. Mais leur travail sent la copie, n'a ni franchise ni imprévu. S'il est plus soigné, il manque de caractère original. Cependant, vu l'exécution, il plaît davantage, par sa perfection, aux touristes inexpérimentés. Bien souvent, les hiverneurs achètent ainsi, à Alger, des objets qu'ils croient être les œuvres d'ouvriers indigènes d'un talent exceptionnel.

Fabrication italienne.

Les aspersoirs (*mrach*) dont on se sert dans les mosquées pour lancer des gouttes d'eau de senteur sur les fidèles, les jours fériés de

Aïd-Esseghir, Aïd-El-Kébir, Achoura, El-Mouloud, passent, le plus souvent, pour être de provenance arabe. Ils venaient et viennent encore de France ou d'Italie. Il est aisé de s'en assurer en regardant leurs poinçons, qui sont ceux de maîtres parisiens.

Articles de Paris.

Dans les grandes villes du littoral algérien, l'article bazar en cuivre verni et estampé trouve un débouché facile auprès des voyageurs. Il se fabrique à Paris. Ce pseudo-mauresque coûte bon



ÉPI DE CHEVELURE.

(Modèle tunisien.)

marché et permet au marchand un gros bénéfice à la revente. A toutes les Expositions internationales et universelles, les Arabes, avec leur costume pittoresque, accourent pour débiter cette camelote parisienne qui prend, dans leur étalage et avec leur costume, un caractère d'authenticité. Le gros public ne se doute guère que le Kabyle coiffé de son guennour et le Tunisien de sa chéchia rouge écoulent de la pacotille fabriquée au Marais. La facilité de se ravitailler au fur et à mesure de sa vente évite au marchand de faire venir des bijoux de son pays ou d'avoir à les fabriquer sur place. Sans aucun risque, quotidiennement, il gagne gros. A la dernière

Exposition universelle, cette contrefaçon a dû être interdite à plusieurs reprises dans la section algérienne, où, d'après les règlements, ne devaient être écoulés que des produits indigènes. Que de visiteurs ont emporté cependant, comme souvenir de notre grande colonie africaine, des bagues à large chaton, des agrafes en argent oxydé, des couteaux peints, des coupe-papier ajourés en forme de yatagan, des petits sabres ornés de fausses turquoises, des bracelets en vieil argent, des soltani surmoulés en argent doré, servant d'épingles de cravate, des broches en fer à cheval aux verroteries jaunes, rouges et bleues, qui n'entrent jamais dans l'ornementation des bijoux sincèrement arabes.

CHAPITRE XVI

VENTES PUBLIQUES

COMMISSAIRES-PRISEURS INDIGÈNES

Avant l'arrivée des Français, les enchères publiques algéroises se faisaient, certain jour de la semaine, au *Souq-el-Djedid*, rendez-vous des affaires et lieu de distraction pour les personnages importants de l'ancienne Régence. *Souq-el-Djedid.*

Ce n'était pas un carrefour, mais un emplacement presque carré, avec deux portes que l'on refermait, à certaines heures, tous les soirs. Les habitants restaient ainsi séquestrés jusqu'au lendemain. Ce Souq était entouré d'échoppes de petits marchands. Les bijoutiers y vinrent s'installer après avoir quitté Souq-es-Siagha, sur la place du Gouvernement.



PLATEAU SYRIEN.
(Fait à Alger.)

Le Souq-el-Djedid avait, au milieu, un figuier séculaire et gigantesque. Ce point très pittoresque de la ville d'Alger, où l'on vendait aux enchères des bijoux, des tapis, des armes et des vêtements, disparut sous le gouvernement du duc de

Rovigo. Le bazar du Figuier était à peu près à l'endroit où la rue Juba actuelle vient couper la rue de la Lyre. Les acheteurs se rangeaient sur deux files en diagonale. Les dellals se promenaient entre les deux rangs avec, sur le dos et à la main, les objets à réaliser. Ils criaient à haute voix les prix qu'ils en demandaient.

Le dellal ambulant.

Après l'arrivée des Français à Alger, cet usage se continua pendant quelques années, car il ne fut pas touché, pour la réalisation publique des objets indigènes, à l'ancienne manière de procéder.

Longtemps encore, on vit aussi dans les rues le dellal ambulant, si bien décrit par Eugène Fromentin, cherchant à vendre les objets qui lui avaient été confiés. C'est un type à peu près aujourd'hui disparu, et qui ne se rencontre plus guère que dans les petites villes de l'intérieur et en Tunisie. Ce commissaire-priseur ambulant, portant à lui seul les dépouilles de vingt ménages, s'arrêtait dans les carrefours pour vendre aux enchères publiques tout un assortiment de choses hétéroclites. Ses mains, pleines de bijoux, ressemblaient à des écrins par la profusion de pendants d'oreilles, d'anneaux de pieds, de bracelets étincelant à ses doigts maigres, recourbés comme des crochets.

Perdu sous une montagne de hardes, n'ayant de libre que le visage, il se présentait devant les cafés, dans tous les carrefours de la Casbah, et, le vendredi, sur le petit marché de la rue Socgémah, criant avec véhémence le prix du premier objet mis à l'encan.

C'était alors le moyen le plus employé par les indigènes pour se débarrasser promptement des objets qui avaient cessé de leur plaire, ou que la nécessité leur faisait réaliser.

Il y avait aussi des dellalate. Les hommes, ne pouvant entrer dans les maisons, les femmes allaient vendre, dans les intérieurs et dans les cours, des foutas et des bijoux.

Corporation officielle des dellaline.

La loi du 24 avril 1848, en réglementant la vente aux enchères des objets indiqués, a fait disparaître en partie ce dellal libre et pittoresque, mais sans livres et sans contrôle, en créant des commissaires-priseurs musulmans.

Maintenant, la profession ne peut être exercée qu'à l'aide d'une autorisation essentiellement révocable par le Préfet ou par le Général commandant la division.

Les dellals sont, comme jadis, constitués en corporations, placées sous la direction d'un *amine* (syndic), assisté d'un *dellal* (crieur) et d'un *khodja* (secrétaire), tous nommés par le Gouvernement. Cet

ensemble forme comme une charge soumise au cautionnement. Les commissaires-priseurs officiels peuvent faire des inventaires et assister à des ventes judiciaires, soit au prétoire du cadi (la mahakma), soit à la maison même du saisi.

L'amine distribue entre les dellals le travail des ventes. Il préside aux enchères, reçoit les paiements, garde la clé de la caisse et verse un cautionnement double de celui du dellal. Tous les trois prêtent serment, et aucun ne peut se rendre adjudicataire pour son compte.

Il est tenu un registre, visé par l'Administration, contenant la date du dépôt, le nom du propriétaire, l'évaluation de l'objet, la date et le montant de la vente, le nom de l'acheteur et les droits perçus.

Les objets à vendre peuvent être mis à l'enchère, par la corporation des dellaline, dans tous les quartiers de la ville ; mais l'adjudication définitive, au-dessous de l'estimation, ne doit être prononcée que du consentement du vendeur.

L'amine reçoit, sur le prix de l'adjudication et au profit de la société :

5 %	de	1 à 25 fr. ;
4 %	—	25 à 50 fr. ;
2 1/2 %	—	50 à 100 fr. ;
2 %	—	100 fr. et au-dessus.

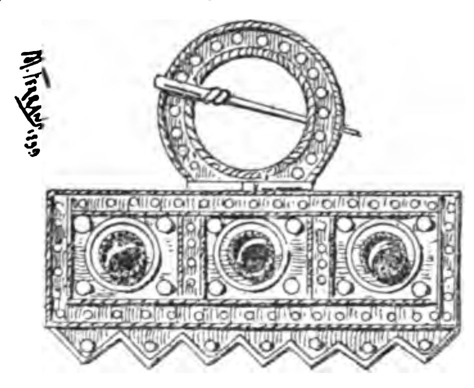
Le bloc des prélèvements est divisé en parts, dont deux sont attribuées à l'amine, une à chacun des dellals et au khodja. Ces trois associés peuvent être suspendus de cinq jours à un mois, avec privation de leur part aux bénéfices de l'association des dellaline.

Enfin, par un décret réorganisant les Medersas, ces commissaires-priseurs indigènes doivent être pourvus du certificat d'études de ces écoles; mais jusqu'ici les élèves des Medersas ne paraissent pas rechercher ces fonctions.

Depuis cette réglementation, il ne reste plus que des brocanteurs ambulants qui sont tous juifs de bas étage et tout prêts à devenir des recéleurs. Il s'en rencontre encore quelques-uns déambulant dans la Casbah, l'œil au guet, le nez au vent, la barbe longue pour économiser le barbier, le turban à corde de chameau, le veston troué laissant passer une chemise ouverte et sale et le seroual bouffant soutenu par une ceinture tordue et en loques. Muni d'un couffin pour *Brocanteurs.*

les petits objets, le revendeur ambulant est suivi d'un yaouled pour les plus gros. De temps à autre il s'arrête, faisant de sa main gauche un porte-voix qui accentue sa réclame. Lorsqu'il a trouvé un client, il cherche à traiter avec lui à vil prix, jurant par le Dieu d'Abraham qu'il va perdre sur son acquisition.

Dans ses *Types algériens* pris sur le vif, M. Jacques Terznalli raconte qu'il connut un vieux brocanteur datant de la prise d'Alger, qui d'une voix enrouée s'était composé un cri spécial : « *Plata chivani !* » (1). Sa clientèle se recrutait surtout dans les maisons juives et mauresques. Vieil or, vieil argent, bracelets cassés, boucles d'oreilles dépareillées, colliers brisés, le vieux Mathusalem, spéculant sur la misère humaine, achetait tout et payait tout au comptant ; il revendait les parures hors d'usage à un autre coreligionnaire qui faisait refondre le tout et le transformait en bijoux neufs et brillants.



LAHYET EL-CADI (Barbe du cadi).

Broche de Tlemcen.

Mais il est à croire que, pour écouler les meilleurs morceaux, il dut plus d'une fois, avant de disparaître de la circulation, se faire le pourvoyeur attitré, sorte de courtier marron de la salle de vente indigène appelée *Souq-el-Djedid* (marché neuf) et adossée au marché Marengo, dans l'une des rues qui ont coupé en deux la Casbah.

Salle de vente rue Marengo.

Suivant l'arrêté du 18 avril 1850, c'est là l'un des endroits où se font, dans la grande salle basse d'une boutique sur la rue, les ventes omnibus, comme à l'hôtel Drouot de Paris. Ces ventes dites « composées », afin d'économiser les frais, réunissent les objets de divers propriétaires qui se groupent pour former une vacation.

A la salle Marengo le public se recrute surtout parmi les juifs au nez busqué, à la figure émaciée et les juives en serre-tête de soie noire et châle en cachemire fané. De la rue Randon ils arrivent en

(1) *Plata*, argent, en espagnol, et *chivani*, vieux, en hébreu.

bandes d'oiseaux de proie, le matin et le soir des ventes, acquérir à vil prix les guenilles, les chaises, les glaces, les armoires et les rares bijoux que l'insouciance, mère de la gêne chez les Musulmans, fait passer aux enchères.

Depuis quelque temps, une succursale de cette salle de vente a été ouverte place de la Lyre, surtout pour les marchandises neuves. La proximité du marché lui a tout de suite assuré une bonne clientèle.

Il nous eût été facile de relever sur les registres de l'amine Ali ben El-Ouadjedi la description détaillée des bijoux vendus, mais les procès-verbaux de ventes se bornent à une simple et sèche désignation et au prix adjugé. Ce relevé n'aurait présenté aucun intérêt.

Le bazar Mantout.

Sous les arcades de la place de Chartres s'ouvre le bazar Mantout, qui pourrait mieux s'appeler le « bazar des poux ».

Il porte à son entrée sur une plaque de marbre le nom des deux colons qui l'ont construit au commencement de la conquête, MM. Mantout et Amard.

Il a la forme d'une croix latine avec, au centre, un vaste carrefour vitré. Il débouche sur les rues Scipion, Citati, la rue et la place de Chartres.

Locataires du passage.

C'est une véritable Cour des Miracles aux relents écœurants qui, dès les premiers pas, prennent à la gorge. On y trouve de tout, hôtels borgnes où l'on peut loger à l'heure ; « moutchous » avec leurs olives noires, leurs oignons crus, leur friture de poissons, leur couscous légendaire et leur soupe à la *loubia* (haricots), ce grand régal des Espagnols ; bouchers mozabites aux chairs flasques, aux gros mollets velus, à la barbe noire encadrée par le *litham* ; marchands mahonnais, vendeurs de cacaouettes pour *yaouled*, assis devant leurs cabassets ; Aragonais tenant sur un plateau le flan espagnol « la calentitta » ; ftaïris devant leurs fourneaux, ayant près d'eux un bidon d'huile et un vaste baquet où se détrempe la farine qui leur sert à fabriquer des petites couronnes de pâte croustillantes et dorées qu'ils enfilent ensuite dans une baguette de bois ou empilent sur une planchette et qu'ils vendent alors, trempées dans du miel, avec le droit d'aller s'essuyer la bouche et les doigts au torchon pendu à la porte.

Le bazar Mantout compte aussi parmi ses locataires l'inévitable *qahouadji* avec ses plateaux et ses tasses épaisses, avec son haut fourneau à arcades, construit en maçonnerie, revêtu de faïences

bleues, sur lequel bout sans cesse un récipient d'eau pour faire le café ou l'*ataï* (thé).

A côté de sa porte, sur des bancs boiteux, des joueurs de dames, silencieux et absorbés, manœuvrent des pions à tige ressemblant beaucoup à ceux de notre jeu d'échecs. Près d'eux, une grosse jarre pleine d'eau puisée à la fontaine voisine sert aux clients : ils peuvent y puiser gratuitement à l'aide du *tchabchaq* égalitaire et jamais rincé. Le qahouadji n'a même pas droit à un remerciement, car la *aya* (verset du Coran) exige qu'il désaltère chaque passant. C'est un acte de bienfaisance obligatoire. Ce sont des *hammal* (portefaix) musulmans qui fréquentent ce café ordinairement, mais le samedi, les cafés juifs étant fermés, la majorité des consommateurs est israélite.

La remise des baraquements de la place de Chartres.

Le bazar Mantout sert de remise aux baraquements des revendeurs de la place de Chartres. Un peu avant midi, il est difficile d'y pénétrer. Les *biskris* enlèvent avec rapidité les bois des forains.

Ils vont, viennent, courent dans le passage qui avec une table, qui avec un tréteau, qui avec un éventaire, qui avec une charpente de toiture. Gare aux passants distraits s'ils n'entendent pas les *balek!* multipliés; ils risquent fort d'être bousculés.

Bientôt les magasins de dépôt sont vides. Tout est mis rapidement en place. Quand midi sonne le décor est planté. Les chalands peuvent venir acheter des toiles ou des chaussures, des ferrailles ou des vieux livres; chaque marchand occupe sa place numérotée.

Les voisins du dellal.

Même dans la journée, on a quelque peine à s'ouvrir un passage au milieu des groupes pour arriver jusqu'à l'officine du commissaire-priseur arabe.

Son voisin, un vieux *gazzaz* assis les jambes croisées suivant l'habitude du pays, fabrique, le fuseau à la main, des boutons mélangés de soie, d'or et d'argent.

En face, un juif s'est installé. Il vend les meubles d'occasion, sièges défraîchis, glaces étoilées, aiguières bossuées, canapés crevés, gigantesques plateaux détamés, coffres à fleurs effacées sur lesquels courent en liberté des punaises ailées, le tout dans un pêle-mêle qui n'a rien d'artistique.

Les murs sont semés de clous pour y suspendre les *fouta* et les *seroual* en loques et les burnous troués comme des morceaux d'amadou. Aux cordes qui partent du plafond pour soutenir les lustres et

les lampes, s'accrochent des réseaux de toiles d'araignée si nombreuses qu'elles ressemblent à des filets de pêche en train de sécher.

Mais le juif avisé a l'avantage de n'avoir à payer aucun transport pour ce qu'il achète ; c'est le vrai motif de son installation près du commissaire-priseur. Les jours de vente il reçoit ses amis venus pour enchérir et pour pratiquer la revision, comme à l'Hôtel Drouot de Paris.

Salle de vente du bazar Mantout.

La salle des ventes est très exiguë ; l'amine eddellaline TAYEB BEN HAMMOUD se tient à la porte des magasins, plutôt couché qu'assis sur son divan. Il a près de lui, sur une table basse, ses papiers et les choses précieuses qui lui sont confiées. Il inscrit sur son registre chaque adjudication, tandis que, grimpé sur une table, le crieur (*dellal*) tient à la main l'objet à vendre.

Il commence tout d'abord par les paroles traditionnelles :

A la bab Allah al fatah, al kerim (trad. libre : Avec l'aide de Dieu le généreux qui ouvre toutes choses).

Puis il allume le client et vante sa marchandise.

Un acheteur fait un prix. Le dellal le répète. Aux dernières enchères il s'écrie : *Makane men yézid* (mot à mot : Point n'est celui qui ajoute, sous-entendu : au prix offert), ce qui équivaut à notre : *Personne ne dit mot.*

Puis il adjuge : *Allah y rebbet !* (Que Dieu te procure un bénéfice.)

Les pauvres apportent eux-mêmes leurs hardes.

Les frais de vente sont de 10 °/₀, et 5 °/₀ seulement si l'objet est retiré par son propriétaire.

La fin des ventes est fort animée, les *hammal* se disputent l'enlèvement des objets, s'insultent et maintes fois la salle des ventes est devenue un véritable champ de bataille.

Tout cela est bien misérable, plus sordide que curieux et met au grand jour la gêne endémique, éternelle et persistante que, en tous pays, à toutes les époques et sous tous les régimes, éprouvent les populations musulmanes dans les agglomérations urbaines.

COMMISSAIRES-PRISEURS FRANÇAIS

Physiologie morale d'Alger après la conquête.

Au début de la conquête, on manquait de bien des choses à Alger. Aussi les premières importations furent réalisées à des prix excessifs. Le capital engagé par les expéditeurs de France fut plus que doublé.

Mais ces résultats inespérés eurent des conséquences déplorables. Le ravitaillement prit des proportions colossales. Il y eut rapidement trop de marchands et trop de marchandises. Les boutiques agrandies ne suffirent plus. La hausse des loyers se produisit, tandis que les stocks s'accumulaient.



BZIM DEHEB.

(Épingle en or et ajourée pour haïk.)

La vente, en effet, marchait lentement. Les anciens habitants n'avaient rien changé à leurs anciennes habitudes de consommer peu. Les nouveaux manquaient d'argent, car, il faut bien le dire, à part quelques capitalistes, les premiers colons n'appartenaient pas à l'élite de la population. Beaucoup arrivaient qui, pour des motifs divers, fuyaient la mère patrie. Partis à l'aventure, ils débarquaient, en quête, pour vivre, de ressources immédiates.

La place fut longtemps dépourvue de numéraire. Les fonds du Trésorier officiel, seuls, l'alimentaient.

L'agriculture n'avait encore rien rendu. L'armée économisait pour envoyer des mandats en France et les Arabes de l'Atlas venaient à Alger pour vendre et non pour acheter. Ils emportaient dans leurs montagnes les piastres à colonnes qu'ils avaient échangées contre les pièces de cinq francs à l'effigie de Louis-Philippe, dont ils ne voulaient pas.

L'arentement

Les Français n'avaient donc pas de fonds pour acheter des terres à cultiver. Aussi procédait-on par arentement. Chacun comptait sur les bénéfices pour payer la rente annuelle ou perpétuelle des acquisitions, comme le constatent les contrats passés devant la Chancellerie du Consulat de France, remplaçant les études de notaires au début de l'occupation française ; bientôt éclata une crise très difficile à conjurer, car le commerce vit de crédit et aucune banque n'était alors installée pour escompter des valeurs ou négocier des emprunts, les warrants étant encore inconnus à cette époque.

L'expulsion.

Pour l'aggraver peut-être encore, l'autorité militaire était excessive. Les généraux en chef de 1830, comte de Bourmont et Clauzel, et, en 1831, le baron Berthezène et le duc de Rovigo, se réservaient, d'après l'écrivain M. D.-J. Montagne, ancien administrateur, le droit d'expulsion immédiate. Il fallait sans appel quitter ses affaires, vendre



VUE DE LA MOSQUÉE SEÏDA ET DES DÉMOLITIONS DE LA PLACE DU GOUVERNEMENT, EN 1831.

ses propriétés et reprendre séance tenante la route de la France. Ce droit arbitraire entraînait la nécessité de réaliser promptement son mobilier.

La vente publique libre.

Or, les ventes publiques n'étaient régies par aucun règlement, chacun avait le droit d'ouvrir où il lui plaisait une salle libre de vente de marchandises neuves.



TEPOHIM.

(Lampadaire de synagogue.)

Cette tolérance, du reste, s'imposait, car la situation s'aggravait. Beaucoup de maisons de commerce liquidaient, les consignations ne pouvaient s'écouler à l'amiable, un certain nombre de fonctionnaires étaient déplacés. Il était indispensable de pouvoir vendre vite. Il est encore à croire que ces ventes à l'amiable étaient précédées d'emprunts et qu'elles n'étaient, bien souvent, que la réalisation de prêts faits sur gages.

Le fait ne saurait être absolument garanti, mais il semble résulter des indications fournies par les almanachs de la première époque que nous avons pu consulter.

Contradictions des almanachs et des actes officiels.

En effet, dans l'*Annuaire de l'État d'Alger*, publié en 1832 par la Commission de la Société Coloniale chez Fessat, à Marseille, et chez Firmin Didot, à Paris, dans la 2e année de cet annuaire parue chez Carillan Gœury, à Paris, et dans l'*Almanach algérien* publié en 1838 par J.-B. Philippe, libraire, rue de la Jénina, 40, nous trouvons, sous la rubrique : *Commissaires-priseurs :*

M. Louis-François-Damas Porcellaga, propriétaire négociant, rue des Consuls. Salle de vente rue de la Marine (1).

M. Molina, rue du 14 Juin. Salle de vente place du Gouvernement,

M. Schwab, place du Gouvernement. Salle de vente au même endroit.

Or, le même annuaire de 1832 indique, sous la même rubrique, mais ailleurs, les noms des commissaires-priseurs paraissant revêtus d'un titre officiel : MM. Petitjean, ancien adjudicataire du balayage, et Sarlande, ancien inspecteur de l'éclairage ; et celui de l'année suivante ajoute à ces deux noms M. Millon ; tandis que dans le

(1) Plus tard indiqué dans les annuaires comme courtier royal ; mort en juillet 1846.

recueil des Arrêtés, le 9 novembre 1830, MM. Petitjean et Sasportas sont nommés commissaires-priseurs et soumis à une patente à verser au Trésor. Leurs attributions sont réglées le 8 octobre 1832, et le 6 mai 1833, M. Molina remplace M. Petitjean.

Ces indications erronées des almanachs, et en apparence contradictoires avec les actes officiels, n'ont pas été sans jeter un certain trouble dans notre esprit. Aucun vieil Algérois n'ayant pu nous éclairer à ce sujet, n'ayant pas été assez heureux pour retrouver les circulaires qui, au début, dans le *Moniteur*, développaient les arrêtés du *Bulletin officiel*, nous présumons que les commissaires-priseurs officiels étaient chargés des prisées d'inventaires et des ventes judiciaires résultant de la procédure, et que les autres commissaires-priseurs faisaient, comme courtiers, des ventes volontaires provoquées par la détresse du pays.

Fripiers.

La profession de fripier ou de brocanteur, soit en boutique, soit sur la voie publique, fut réglementée par un arrêté du 23 avril 1835. Les objets, le prix d'achat et les noms et professions des acheteurs en devaient être inscrits sur un registre visé par le commissaire de police.

Il leur était interdit, dans les ventes publiques faites à l'encan, d'en empêcher l'accès aux particuliers, de déprécier les objets mis en vente ou encore de s'associer pour obtenir l'adjudication desdits objets, sauf à se les partager entre eux (ce que nous appelons à Paris la *revision*).

Les brocanteurs stationnaires ou ambulants sur la voie publique étaient munis d'une permission de l'intendant civil, qu'ils devaient représenter à toute réquisition des agents de police, sous peine d'amende. Il leur était interdit de faire exercer leur profession par un tiers autre que leurs femmes et leurs enfants.

KALEB.
(Moule en cuivre pour bzalm.)

Règlement définitif des attributions des commissaires-priseurs.

Comme il est difficile d'écrire l'histoire de la corporation des commissaires-priseurs d'une manière précise aux premiers temps de la conquête, par suite de la disparition des premiers nommés, nous avons dû consulter l'excellent ouvrage de M. de Ménerville, *Dictionnaire de la Législation algérienne*, dans lequel il relate, sans les

mentionner, que quatre arrêtés sur les attributions des commissaires-priseurs et la fixation de leurs droits furent abrogés par un règlement général du 23 juin 1841.

C'est à cette date certaine que nous commencerons l'histoire des ventes publiques algéroises. A cette époque, la prospérité du pays s'accentuait, les constructions s'élevaient, les défrichements et les cultures se faisaient de leur côté. Tout se régularisait.

L'arrêté fixant les attributions, les droits, les devoirs et les obligations des commissaires-priseurs était à peu près semblable à la législation qui les concerne dans la métropole. Ils pouvaient faire toutes réquisitions aux dépositaires de la force publique et dresser procès-verbal de rébellion. Ils étaient tenus de porter dans l'exercice de leurs fonctions l'habit noir complet, la ceinture noire et le chapeau à la française (1). Nous donnerons du reste de l'arrêté une courte analyse :

Les commissaires-priseurs procèdent dans un rayon de quatre kilomètres aux enchères publiques.

Toutes les ventes doivent se faire au comptant.

Le commissaire-priseur est responsable de la réalisation immédiate des prix. Il a la police des ventes. Il ne peut être nommé s'il n'est Français.

La cession de la charge est interdite.

Les commissaires-priseurs doivent se conformer aux lois sur les matières d'or et d'argent.

Le cautionnement est fixé à 2.000 francs pour Alger.

Droits : prisée, vacation de trois heures, 6 francs. Assistance aux référés, 6 francs.

Droits de vente, non compris les déboursés pour y parvenir et en acquitter les droits, 7 fr. 50 par 100 francs, quel que soit le produit de la vente.

Toute contravention sera punie d'une suspension de 3 à 6 mois. En cas de récidive, la destitution est prononcée.

Création d'une bourse commune dans laquelle entrera la moitié des droits proportionnels alloués sur chaque vente.

Les fonds de la bourse commune sont affectés comme garantie spéciale au paiement du produit de la vente.

La répartition des fonds de la bourse commune sera faite tous les ans par parties égales entre tous les commissaires-priseurs.

Tout commissaire-priseur qui cessera ses fonctions sera tenu de remettre ses minutes à son successeur et, s'il n'est pas nommé, à l'office public désigné par le tribunal.

(1) Il y eut des commissaires-priseurs qui ajoutèrent l'épée.

A la suite de cet arrêté, le 17 août 1841, MM. MOLINA, SCHWAB et DEMOLINS, commissaires-priseurs provisoires (*sic*), furent nommés définitivement en la même qualité.

Anciens commissaires-priseurs et anciennes salles de vente.

Plus tard, les autres commissaires-priseurs chargés du marteau furent au nombre de quatre, toujours maintenu jusqu'à ce jour :

MM. Lucien DEMOLINS, rue Socgémah, 40 ;
Auguste DYVRANDE, rue de la Marine, 4 ;
Claude BLASSELLE, rue de Tourville, 7 ;
Hector BILLETTE, rue Mahon, 14.

Ils restèrent longtemps en fonctions, car nous les retrouvons tous exerçant en 1849 et en 1860.

La salle des ventes était au début place Mahon. Elle fut transférée ensuite rue Bab-Azzoun, puis rue Bruce et rue de la Liberté, où elle est actuellement. C'est aujourd'hui une grande boutique sur la rue, divisée en bureaux et magasins. La description de ce local, très banal, ne présenterait aucun intérêt.

Archives de la corporation.

Les recherches dans les dossiers des commissaires-priseurs, mis gracieusement à notre disposition, mais sans concours effectif, nous ont semblé une entreprise de longue haleine et d'une telle difficulté que nous avons dû y renoncer. Il ne nous est donc pas possible de donner les relevés de quelques procès-verbaux concernant les grandes ventes de bijoux dans les époques lointaines.

Du reste, la corporation actuelle nous a paru prendre si peu d'intérêt à son histoire ancienne que son indifférence nous a gagné.

Nous en avons fait fréquemment l'expérience en écrivant ce livre à Alger, les archives passent peut-être trop vite à l'état de paperasses encombrantes. Faute de local, elles vont au grenier ou à la cave et deviennent ainsi la pâture des rongeurs. Pour être conservées intactes, il faudrait les grouper sous la surveillance d'un conservateur dans un vaste local bien aéré où elles seraient soigneusement classées dans des départements spéciaux avec un répertoire facile à consulter : officiers ministériels et administration y verseraient leurs fonds au bout d'un délai de trente ans. Chacun des groupes intéressés, chambre des avoués et des notaires, corporation des commissaires-priseurs, prendrait sa part des frais généraux. Cette participation ne constituerait qu'une charge assez faible, peut-être même une économie, et dégagerait les déposants de toute responsabilité. Un très grand nombre

de documents, sauvés de toute destruction, pourraient être de la sorte utilement consultés et permettraient ainsi de préciser bien des traditions altérées par le temps.

Commissaires-priseurs en exercice.

Les commissaires-priseurs sont actuellement :

MM. LAROZE, rue d'Isly, 23 ;
Eugène BLASSELLE (villa Alexandre), village d'Isly ;
Paul FOURNIER, boulevard de France, 4 ;
BOMBONNEL, rue d'Isly, 16.

Nous devons à l'obligeance de MM. Laroze, Fournier, Teissonnière et de Peretti, de Blida, communication de quelques procès-verbaux de ventes récentes. Elles montreront combien sont rares les bijoux indigènes intéressants qui passent maintenant sous le marteau à la salle de vente de la rue de la Liberté.

Vente du bach-agha BOU ALEM BEN CHERIFFA, *en juin 1888.*

Commandeur de la Légion d'honneur, l'agha BOU ALEM, du Djendel (Lavigerie), près de Miliana, possédait un grand nombre d'anciens et beaux bijoux que ses héritiers firent vendre à Blida après sa mort. Nous ne citerons que les plus importants, d'après M. de Peretti :



MESKA
(Vente de Bou Alem.)

Deux redifs en or (175 gr.). . . Fr.	435
Un assaba, roses montées sur argent.	400
Un collier de 40 soltani en or contrôlé	515
Une agrafe avec ceinture.	450
Une paire de bzaïm en or (3 chaînes, 3 pendeloques, 8 perles fines, 4 roses).	675
Quatre paires de boucles d'oreilles en or (497 gr.).	1.010
Chechia (chaînette en or, 6 chatons rubis rose, 1,294 gr.).	365
Bague en or avec brillants et 30 émeraudes	430
Trois paires redifs, or contrôlé. . .	1.000
Une meska (cassolette ajourée) en or, garnie de pierres précieuses, perles et grenats.	635

Vente BACRI-FOA, *30 avril 1896, par le ministère de Me Teissonnière.*

Madame Aziza BACRI, veuve d'Alexandre Foa, était la petite-fille de Bacri, le marchand de grains auquel le dey Hussein voulait se substituer comme créancier du gouvernement français. Elle laissa comme héritiers Mmes Émile Ismalen (Rachel Bacri) et Jacob Amar (Reine Bacri).

Quelques-uns des bijoux vendus avaient le type algérois :

Une paire de mnaqeche, boucles d'oreilles garnies de perles et de fleurettes en brillants . . . . Fr. 1.250
Plaque de cou avec trois brillants 1.950
Deux bzaïm argent et pierres précieuses 365
Un assaba (diadème) couvert de gros brillants. 6.000

Vente BOUDIAF MOHAMMED BEN HENNI, *octobre 1898, par le ministère de Me Paul Fournier.*

Ce fut une vente judiciaire à la requête d'un créancier, contre le cadi de Msila :

Deux pendants d'oreilles (ounaïs de Biskra) en or, pesant 100 gr. . . . . Fr. 256
Deux autres en or, ornés de boules de corail et de cubes émaillés en couleur, dans des filigranes d'or, pesant 107 gr.. 196
Deux autres pendants d'oreilles avec perle, 43 gr. . . . 96
Une paire de boucles d'oreilles (m'charef), 43 gr. 96
Une paire de boucles d'oreilles ornées d'émeraudes et de rubis, pesant 63 gr. 132
Deux bracelets (assaouer) avec un rang d'ornements hémisphériques, pesant 93 gr. 256
Deux anneaux de pieds, creux (khalkhal menfoukh) en or, pesant 192 gr. 358
Un diadème (assaba) en argent et roses, pesant 187 gr. . 465
Deux épingles (bzaïm) en argent et roses, pesant 33 gr. . 160
Une cassolette (meska) or, argent, rubis et émeraudes, pesant 102 gr. 228
Deux broches (bzaïm) en or repercé, pesant 50 gr. . . . 145

Un diadème (assaba) avec rubis et émeraudes, 272 gr. . Fr.	560
Deux pendants d'oreilles dits Tekalel à Msila, Nab de Tounès ailleurs, or, argent, rubis, émeraudes, hassek, corail, perles baroques, pesant 125 gr.	300
Un bracelet (meqias) très large avec des feuilles de palmier comme ornements, pesant 146 gr.	330
Un bracelet à peu près identique en or, 149 gr.	335

Vente David ABOUCAYA *et* David ZERMATI, *6 juin 1899, par le ministère de Me Laroze.*

Cette vente importante fut faite pour la liquidation des intérêts entre deux associés de Sétif : ABOUCAYA et ZERMATI. Elle eut lieu à l'Hôtel des Ventes d'Alger. Il serait trop long d'énumérer les nombreux bijoux indigènes qui s'y trouvaient. Nous avons relevé seulement ceux dépassant cent francs et reproduisons textuellement les noms, poids et prix inscrits au procès-verbal, afin que les lecteurs puissent juger du prix moyen des bijoux courants :

Quatre anneaux de pieds, or, pesant 77 gr. . . . . . Fr.	182
Deux anneaux de pieds, or (125 gr.).	298
Deux redifs en or (107 gr.)	242
Deux boucles d'oreilles, or (62 gr.).	152
Deux boucles d'oreilles, or (72 gr.).	178
Deux bracelets à jour, or bas titre (70 gr.).	132
Deux bracelets à baleine, en or (54 gr.).	118
Deux boucles d'oreilles, perles fines et or.	100
Deux bracelets massifs, en or (97 gr.).	222
Deux anneaux de pieds (244 gr.).	545
Deux anneaux de pieds, alliage or et argent (70 gr.). . . .	118
Deux bracelets à jour, en or (105 gr.)	242
Deux bracelets à jour, en or (68 gr.).	146
Deux bracelets à jour, or bas titre (169 gr.).	252
Deux bracelets, or, roses et perles (110 gr.).	230
Deux bracelets, or un peu bas titre (149 gr.).	330
Deux bracelets, or bas titre (114 gr.).	228
Un couvre-tête (sarma), or à 22 carats (72 gr.).	237
Une paire de boucles, or (66 gr.).	158
Deux boucles, or bas titre (101 gr.).	180
Deux boucles, or, pierre et perles (93 gr.).	280

Deux boucles, or et argent avec pierres, 24 gr. . . . Fr. 106
Deux m'charef (pendants d'oreilles) or, 47 gr. 112
Deux m'charef, alliage or et argent, 62 gr. 114
Deux boucles d'oreilles, or, 68 gr. 124
Deux boucles d'oreilles, or bas titre, 93 gr. 172
Trois broches-étoiles (medouars), or, 75 gr. 160
Deux bzaïm (broches), argent, émeraudes, rubis, chaîne et médaillon, 173 gr. 365
Un lot asseks (boutons), 57 gr. 100

La pièce la plus rare de la vente était une selle arabe en velours brodé d'argent fin, avec sa garniture en argent, qui fut adjugée à MM. Dorez frères, 400 francs.

L'ensemble des enchères produisit 9,614 francs.

Vente Sidi Laribi.

Ce chef indigène, dont le fils est actuellement cadi de Relizane, province d'Oran, avait de très beaux bijoux en or, bzaïm, boucles d'oreilles et un service à café enrichi d'émeraudes.

Ces différents objets précieux dont le détail nous manque produisirent 30,000 francs.

Vente Vve Morali, *le 16 novembre 1899, par le ministère de Me Paul Fournier.*

Les bijoux de la veuve Morali, d'Aumale, ne présentaient pas un vif intérêt. Aucun n'avait de valeur importante, mais cette vente peut servir de type. Elle représente celles qui se font ordinairement à l'Hôtel des Ventes d'Alger. A signaler quelques vêtements juifs brodés d'or :

Une bague or et argent avec trois roses, 2 gr. bas titre. Fr.	6	50
Un flacon à parfum, 37 gr., en argent.	13	»
Une tabatière argent, 37 gr.	3	50
Une bague or, 3 gr.	7	50
Une bague or avec brillants.	47	»
Une bague or bas titre et argent, trois roses, 4 gr. . .	10	»
Une bague avec rubis et brillants.	94	»
Un aspersoir argent doré.	75	»
Deux bracelets arabes or, 62 gr.	132	»
Deux soltani or, 46 gr.	90	»
Deux bracelets argent et or avec roses.	104	»

Deux redaïf or, 77 gr. . . . . Fr.	178	»
Deux pendants or avec roses, 10 gr..	134	»
Un sautoir or (selsela), 44 gr.	138	»
Huit bracelets arabes or, 54 gr..	126	»
Un collier or, 32 gr.	75	»
Deux supports de tasses indigènes (zerf).	9	»
Un bracelet arabe or bas titre, 8 gr.	15	»
Un caftan brodé d'or..	28	»
Un caftan brodé d'or..	18	»
Un caftan brodé d'or..	27	»
Trois robes juives brochées avec broderies d'or. . . .	45	50
Deux foulards, trois mouchoirs.	14	50

Vente ABOULKER, *le 6 avril 1900, par le ministère de Me Paul Fournier.*

Toute petite vente sans importance.

Collier de huit rangées de perles et 53 perles détachées.	380	»
Paire de bracelets (meqaïs) en argent doré avec roses. .	105	»
Deux pendants d'oreilles avec roses.	230	»
Un bracelet or avec perles et cinq brillants.	320	»

On voit par ces relevés, pris parmi les ventes les plus importantes de ces dernières années, combien sont rares les beaux bijoux indigènes vendus par l'intermédiaire des Français. Les cadis et les dellals ont le monopole de ces opérations, mais il ne passe entre leurs mains que des bijoux le plus souvent vulgaires, dont la nomenclature sèche et aride ne vaudrait pas le temps nécessaire pour faire des relevés sérieux dans leurs archives.



Lith. A. Jourdan, Alger.

CHAPITRE XVII

LE MONT-DE-PIÉTÉ D'ALGER

Motifs de sa création.

La création d'un Mont-de-Piété à Alger remonte à un décret du 8 septembre 1852.

Depuis longtemps, exposait alors le Ministre de la guerre, dans son rapport au Président de la République, l'attention de l'Administration avait été appelée sur les abus de tous genres et sur les exactions scandaleuses dont le prêt sur gages est la source dans ce pays. La justice, disait-il, a constamment l'œil ouvert sur ceux qui se livrent à ce genre d'industrie, dont la base est toujours une impitoyable exploitation de la détresse par la cupidité ; mais elle voit souvent ses investigations et ses poursuites sans résultat, parce que les victimes, elles-mêmes, se taisent sur les dommages qu'elles éprouvent ; le pauvre craindrait de tarir la seule source de crédit qui lui soit ouverte, en dénonçant l'usurier qui le pressure ou en confirmant par son témoignage les soupçons trop légitimes de la justice.



BEZIMA.
(Agrafe de la Petite-Kabylie.)

« Il n'est qu'un moyen efficace et sûr de mettre un terme à des abus si criants et dont la répression échappe si facilement à l'action légale, ajoutait le Maréchal de Saint-Arnaud, c'est d'attaquer l'industrie des prêteurs sur gages dans sa source même, en lui opposant, par la création d'un Mont-de-Piété, une concurrence contre laquelle il leur

soit impossible de lutter. C'est ainsi qu'on a toujours procédé soit en France, soit dans les autres pays, pour faire cesser les désordres que l'usure a introduits et qui n'ont que trop fréquemment entraîné la perte de nombreuses familles. »

Constitution du premier capital.

Un Mont-de-Piété, institué à Alger, forma son premier capital de roulement de fonds avec un prêt de 150.000 francs, fait par la caisse locale et municipale, à 3 %, alors que le taux légal était de 10 % et l'intérêt usuel de 15 à 20 %.

Il fut ensuite émis une série d'obligations dont le maximum, autorisé d'abord à la somme de 500.000 francs, s'éleva successivement à celle de 1.750.000 francs avec la garantie de la ville (votée par le Conseil municipal d'Alger) et faculté d'émettre des titres par fractions de 25 000 francs.

Première installation.

La première réunion du Conseil d'administration eut lieu le 3 janvier 1853, sous la présidence de M. Lechène, Maire d'Alger.

Au début il avait été d'abord question de mettre la nouvelle création dans une ancienne caserne de janissaires, Dar-el-Makaroun. Après examen, le local ne convint pas.

Le 8 mai 1853, le Conseil d'administration décida d'installer le Mont-de-Piété au Dépôt des ouvriers, au faubourg Bab-Azzoun, séparé par un terrain vague de l'Église, transférée plus tard place d'Isly, pendant la construction de Saint-Augustin. Il est donc facile de retrouver son emplacement dans la rue de Constantine, en face de la caserne de la Douane actuelle et non loin de la rampe où se dresse toujours le palmier légendaire bien connu de tous les Algériens.

La maison choisie étant en fort mauvais état, un crédit dut être ouvert pour l'améliorer, la faire entourer de palissades du côté du talus qui surplombait un chemin longeant la mer.

Le Dépôt des ouvriers fut transporté au Lazaret, qui n'avait pu être utilisé pour sa première destination, car on avait reconnu, après son achèvement, qu'il serait dangereux de laisser ainsi près de la ville un foyer permanent d'infection.

La nouvelle banque populaire avait hâte de fonctionner ; chaque pièce laissée libre par le déménagement était immédiatement appropriée. Aussi les opérations purent commencer au mois de juillet 1853.

La maison avait été réservée aux magasins ; mais les bureaux, le

garde-magasin et le concierge avaient été logés à côté, dans des baraquements. Les frais d'installation s'élevèrent à 35.000 francs.

Directeurs successifs.

Le premier Directeur fut M. Descous, nommé le 3 janvier 1853 et que les Arabes désignèrent sous le nom de Sidi Couscous. Après avoir servi sous l'Empire et assisté à la bataille de Waterloo, il était devenu capitaine d'état-major, officier d'ordonnance de la reine Marie-Amélie. Il arriva à Alger peu de temps après la conquête. Grâce à ses manières très séduisantes, il eut vite conquis une situation importante.

C'était, du reste, un homme superbe, à la longue barbe blanche et à la chevelure argentée et floconneuse. Chevalier de la Légion d'honneur, il était chef d'une importante maison de tissus, membre du Conseil municipal, du Tribunal, de la Chambre de commerce et Vénérable de la loge de Bélisaire. Il avait été candidat à la députation en 1848.

A la suite d'un incident fâcheux que les journaux de l'époque ont longuement raconté, il dut, le 8 janvier 1857, céder la place à un intérimaire, M. Hassenwinkel, qui dirigea l'établissement jusqu'au 10 avril de la même année, époque à laquelle fut nommé M. Cailly, ancien Inspecteur principal des Domaines.

Honorable conduite de M. Paysant.

Le Mont-de-Piété avait alors très peu d'importance ; son personnel ne comprenait qu'un Directeur, un chef de bureau, quatre ou cinq expéditionnaires et un garde-magasin, M. Paysant, responsable de tout. Cet employé, d'une grande droiture et d'une haute probité, reçut, un jour, la visite d'un juif et d'une princesse de sang royal. Ils lui apportaient une cassette de bijoux enrichis de diamants, représentant une très grande valeur, et venaient lui offrir une part dans une opération louche qui aurait pu lui rapporter gros. Il s'agissait de fermer les yeux sur un des articles formels du règlement. Il repoussa leurs ouvertures avec dédain et, pour accentuer son refus, il les mit immédiatement à la porte.

Nouvelle installation place d'Isly.

Pendant la direction de M. Cailly, les aménagements du Mont-de-Piété devinrent insuffisants. Dans sa séance du 23 septembre 1859, le Conseil d'administration décida l'achat d'un terrain occupé par un fondouq, contigu à la halle aux farines et bordant la place d'Isly, avec des côtés isolés, l'un en face le collège arabe et l'autre sur la rue Mogador.

Cet ancien immeuble appartenait à M. Balit, interprète de la Cour

impériale ; il fut payé 50,000 francs. Les constructions, dépassant comme toujours les prévisions, durèrent près de trois ans et coûtèrent 118,410 francs.

Les procès-verbaux des séances du Conseil, siégeant alors habituellement à la Mairie, ne mentionnent aucune inauguration. A la prise de possession, ni banquet, ni discours officiel.

Nouveau directeur.

Après vingt ans de service, M. Cailly mourut en 1876 dans l'exercice de ses fonctions. M. Martin, ancien commissaire de marine, caissier de l'établissement, lui succéda le 28 mai 1877 ; il mourut 4 ans après, le 18 mars 1881, et pendant près d'une année les fonctions de directeur furent tenues par M. Mantout, l'un des membres du Conseil d'administration.

M. Hugo, officier d'administration des hôpitaux militaires, nommé le 2 décembre 1881, garda ses fonctions jusqu'au 26 décembre 1893. Puis, nouvel intérim de fin 1893 au 31 avril 1894 par MM. Henriot, V. Blanc, Begey et Jubert, membres du Conseil d'administration.

Le 1er mai 1894, M. Ernest Prunier, Administrateur de communes mixtes, fut chargé de diriger le Mont-de-Piété d'Alger.

Immeuble et bureaux.

« La Banque de prêts sur nantissements », comme voudrait qu'elle fût appelée son directeur actuel, est située sur la place d'Isly où se dresse la statue mélancolique du maréchal Bugeaud ; les issues sont gardées, suivant les prescriptions de la loi, par le factionnaire du Quartier général du XIXe corps d'armée, qui est son voisin.

C'est un monument bas, sans architecture, à un seul étage, ayant une façade aux fenêtres garnies de barreaux, comme une prison, avec, sur le fronton, ce simple mot : *Mont-de-Piété.*

Les terrains sur lesquels il a été édifié ont pris une grande valeur ; mais son estimation sur les inventaires n'a pas été modifiée et reste fixée à la somme de 366,000 francs pour l'immeuble et 17,910 francs pour le mobilier.

Un long porche conduit à une grande cour vitrée avec un vélum toujours prêt à être déployé pour garantir la clientèle d'été contre l'ardeur des rayons du soleil.

Le sol est recouvert de grandes dalles. Au fond, un terre-plein, sorte de plate-forme surélevée pour les ventes. Les bureaux de l'administration sont distribués autour de la cour. Il faut gravir trois marches pour arriver à la salle d'attente de la *Remise des gages,* souvent encombrée par le public qui attend sur des bancs de bois.

Deux guichets d'engagements : un pour les bijoux et l'autre pour les hardes, avec de nombreux avis imprimés pour édifier le public et éviter ses réclamations :

Le Mont-de-Piété n'est pas responsable de l'oxydation des bijoux.
Le dégageant doit reconnaître ses bijoux avant de sortir de la salle.
Les mineurs ne peuvent faire aucune opération sans une autorisation de la personne qui a qualité pour la leur donner.

A droite et à gauche, les *Déclarations d'engagements*, les *Renouvellements* et la *Caisse* avec ses deux guichets, l'un pour les paiements et l'autre pour les recettes.

Administration et surveillance.

L'établissement est régi par un Conseil d'administration que préside le Maire d'Alger. Il se compose, en outre, de trois administrateurs des bureaux de bienfaisance, dont l'un, M. Jourdan, a été élu vice-président du Conseil ; puis de trois Conseillers municipaux, dont les noms restent en blanc depuis trois ans, et enfin de trois notables commerçants de la ville d'Alger, pris sur la liste des patentés. Tous les mois, et à tour de rôle, un administrateur est chargé du service de surveillance.

Opérations.

Les guichets sont ouverts au public tous les jours, excepté les jours fériés. Le dimanche, de 8 à 10 heures, les seules opérations permises sont relatives aux dégagements.

L'avance se fait à raison de 7 % l'an, sans droits de magasinage ni d'assurance contre l'incendie, et en sus 1/2 % pour la prisée.

Les prêts sont basés sur la valeur du nantissement ; ils s'élèvent aux 4/5 pour l'argenterie et les bijoux d'or et d'argent ; aux 2/3 pour les perles et les pierres précieuses et à la moitié seulement pour les autres objets.

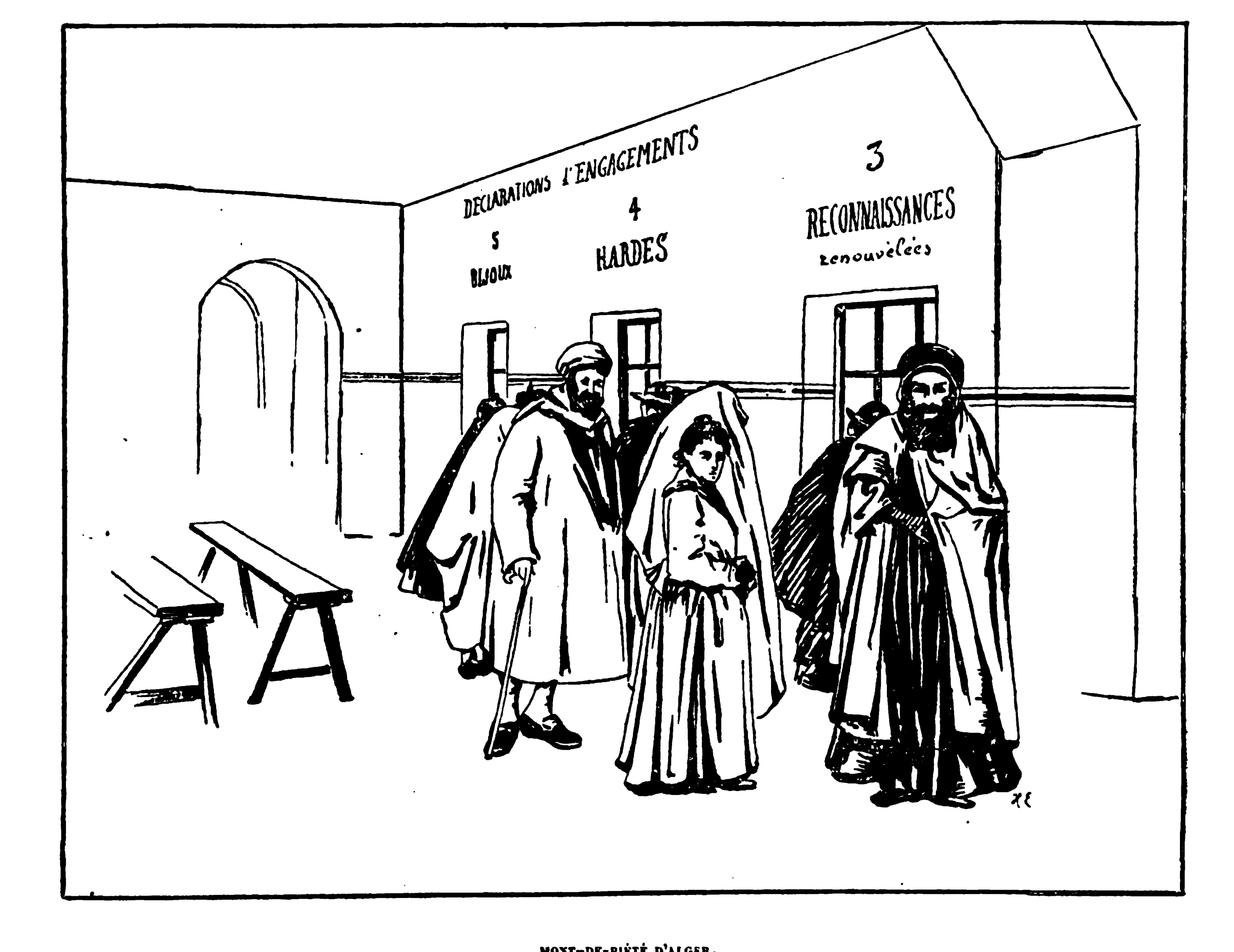
La durée des prêts est d'une année pour les bijoux et les hardes, et de six mois pour les pianos, les bicyclettes, les tissus de laine et les machines à coudre.

Conditions des prêts.

Les formalités pour engager ne sont pas compliquées. Il suffit de justifier de son identité par un permis de chasse, une carte d'électeur, une quittance de loyer ou autres pièces faciles à fournir. La femme doit être munie de l'autorisation de son mari.

L'emprunteur reçoit une reconnaissance anonyme mentionnant le prêt et l'estimation faite par l'appréciateur. C'est un titre au porteur.

Le nantissement peut être dégagé avant l'échéance. Le porteur



MONT-DE-PIÉTÉ D'ALGER.

(Salle d'attente des déclarations d'engagements.)

ne paie alors que l'intérêt du temps parcouru. S'il est renouvelé à son expiration, il rembourse les intérêts et les frais de prisée.

L'objet n'est vendu qu'à défaut de paiement et un mois après l'échéance. L'engagiste touche alors sur le produit de la vente le boni qui peut en résulter.

Développement des opérations.

Dans son intéressante brochure sur le Mont-de-Piété, parue en 1877, M. L. Paysant, aujourd'hui Trésorier-Payeur général d'Alger, mais alors fonctionnaire de cet établissement, dit que le chiffre des engagements s'élevait, en 1875, pour 69.000 articles, à la somme de 1.446.206 francs. Les renouvellements figuraient alors pour 141.122 francs, soit 9.76 %. On renouvelait peu à cette époque : en 1881, ils ne montaient même qu'à 235.551 francs. Ils se sont élevés, en 1900, à 1.120.577 francs, ce qui démontre que la pratique du renouvellement est entrée complètement dans les habitudes de la clientèle de l'établissement de la place d'Isly.

Voici le relevé des entrées et des sorties faites au Mont-de-Piété depuis quatre années. Elles indiquent une marche ascensionnelle, d'après le compte rendu annuel des opérations de sa gestion, par le Directeur :

Entrée. — *Engagements directs et par renouvellements.*

1897...	Nantissements :	102.598	francs.	Prêts :	2.595.487	francs
1898...	—	95.879	—	—	2.612.902	—
1899...	—	92.329	—	—	2.610.013	—
1900...	—	99.718	—	—	2.792.484	—

Sortie. — *Dégagements directs et pour renouvellements. Vente de nantissements.*

1897...	Nantissements :	68.577	francs.	Prêts :	1.996.472	francs
1898...	—	65.523	—	—	2.027.511	—
1899...	—	64.706	—	—	1.981.237	—
1900...	—	95.751	—	—	2.660.136	—

Direction et personnel.

Le personnel se compose maintenant d'un grand nombre d'employés :

1° A la tête de l'état-major, le Directeur chargé de la gestion générale, de la surveillance du personnel. Il a la haute police inté-

rieure et extérieure, et rend compte chaque année, dans une brochure, des résultats de l'exercice. Il reçoit les clients qui viennent présenter des réclamations, offrir des fonds ou contracter des emprunts secrets. Les officiers en tenue, d'après les règlements militaires, ne peuvent s'adresser qu'à lui.



KHAMSA.
Main en or.
(Modèle tunisien.)

Chaque jour lui apporte un courrier volumineux d'objets recommandés, de valeurs déclarées, de lettres chargées et de bons de poste. Tantôt ce sont des dépôts qui se font par correspondance et proviennent d'un rayon assez étendu ; tantôt ce sont des dégagements qui viennent souvent de fort loin : de la Chine, de l'Abyssinie, de Madagascar et même du fond de l'Afrique.

2° Un Contrôleur spécial, M. Peirani, est placé hiérarchiquement sous les ordres du Directeur, dont il remplit, le cas échéant, les fonctions intérimaires. Il a pour mission principale les vérifications de toutes les opérations et l'examen de tous les registres de caisse et de magasin.

Il constate les irrégularités à l'intérieur et les fraudes qui peuvent venir de l'extérieur, car il y en a comme partout. De temps à autre, en effet, on cherche à glisser des reconnaissances où le chiffre a été gratté, puis remplacé par un autre inférieur, sans toucher au montant du prêt indiqué en toutes lettres sur la bande rayée.

Ce truquage, comme celui de la vente des reconnaissances, où un zéro est mis à la suite d'un chiffre, se rencontre assez fréquemment.

3° Un Caissier, M. Brincat, qui occupe ce poste depuis vingt-cinq ans et à qui sont confiés tous les mouvements d'argent, recettes, dépenses, remboursements, paiement des bonis provenant des ventes. Comme tout bon caissier, il doit savoir se défendre de la pièce d'argent coulée et non frappée et des faux billets, souvent imités avec une rare perfection.

4° Un Garde-Magasin, M. Tailland, obligé à un cautionnement de 33,000 francs. Chargé des bulletins de la manutention des magasins, il est responsable des vols et des détériorations. Il a sous ses ordres une nombreuse légion de facteurs et de gens de service à la nomination du Directeur.

5° Deux Appréciateurs ont pour mission l'estimation sous la responsabilité des Commissaires-Priseurs, dont ils sont les délégués, à leurs gages, et dont ils couvrent la responsabilité par un cautionnement de 10,000 francs versé au Mont-de-Piété.

L'un, M. Hintermeyer, évalue les vêtements, tapis, armes, machines, autres objets mobiliers, etc.

L'autre, M. Novel, estime les matières d'or et d'argent. Ce dernier travaille dans un laboratoire spécial interdit au public, où on lui apporte les objets présentés au guichet. — Il y a son touchau, ses réactifs, ses loupes, ses balances de précision ; en un mot, tous ses outils de travail. Ses décisions peuvent être seulement modifiées par le Directeur.

Jamais le déposant ne peut discuter la prisée avec lui. Autrement il y aurait des réclamations incessantes. Ses fonctions demandent des connaissances spéciales. Il faut savoir déjouer toutes les fausses déclarations de nature à tromper la vigilance de l'appréciateur, à lui faire prendre du strass pour du diamant, du cuivre pour de l'or et des perles fausses pour des perles fines.

6° Des Commis principaux et des Commis ordinaires chargés des écritures, aides de camp des chefs de service destinés, suivant la hiérarchie, à prendre leur succession d'après les mérites de chacun. C'est une ruche où chaque guichet est un alvéole dans lequel se prépare le travail constitutif de ce bel établissement.

Tel est l'ensemble des services multiples du Mont-de-Piété, qui, sous la direction éclairée de M. E. Prunier, fait une moyenne de six cents opérations par jour, nécessitant un roulement de fonds annuel de plus de neuf millions !

Au fond de la cour, les magasins de dépôts, spacieux, mais mal éclairés, divisés en sections suivant la nature et la valeur des objets. Ils occupent deux étages. En voici la nomenclature : *Magasins.*

La galerie des glaces en bois doré, venues jadis de Provence ou d'Italie ;

Le garage des bicyclettes, des tricycles, de l'antique vélocipède, et bientôt celui des voiturettes et des automobiles ; en un mot, toute la cavalerie du sport moderne ;

La chambre obscure, bondée de photo-jumelles et de grands appareils photographiques à trépied, sur lesquels il est difficile d'obtenir un prêt dépassant deux ou trois louis ;

La lingerie avec ses paquets de hardes, draps, serviettes, chemises, symétriquement rangés sur des tablettes, et qui mériteraient peut-être les honneurs de la désinfection par les procédés en usage à Paris pour les microbes les plus récalcitrants ;

Le musée d'artillerie avec ses fusils à pierre, à piston et à percussion centrale, les longs pistolets arabes et les tromblons des Mozabites ;

L'atelier des machines à coudre de Singer et autres marques, pauvres outils de travail achetés par mensualités qui restent inactifs et silencieux en attendant des temps meilleurs ;

Le conservatoire des instruments de musique avec ses mandolines italiennes et ses guitares espagnoles, ses violons français et ses rebab arabes, sans oublier les cuivres bruyants des orphéonistes, pistons, clairons et trombones, et aussi les harpes, les harmoniums et les pianos des professeurs sans élèves, dont la reconnaissance ne dépasse guère 300 francs ;

La bibliothèque avec ses innombrables volumes, romans, guides, dictionnaires, livres de classe de tous les formats, et les dix-sept volumes de Larousse, engagés pour 140 francs ;

Le rayon des bronzes encombré de statuettes : Jeanne Darc romantiques, almées égyptiennes, bacchantes de Pradier ; puis candélabres supportés par des hérauts d'armes casqués et cuirassés, ou par des urnes encadrées de chaînettes — épaves de l'opulence bourgeoise sur lesquelles on prête rarement plus de 40 à 50 francs ;

Le département des cuivres avec ses mortiers, ses marmites, ses casseroles, ses écuelles couvertes à couscous, et ses gigantesques plateaux étamés, gravés de cyprès, de koubbas, de vases de fleurs, de portiques venus de Damas et portant au centre le signe énigmatique du sceau de Salomon, — chaudronnerie locale sur laquelle l'emprunteur n'obtient guère plus de 2 fr. à 2 fr. 50 du kilog. ;

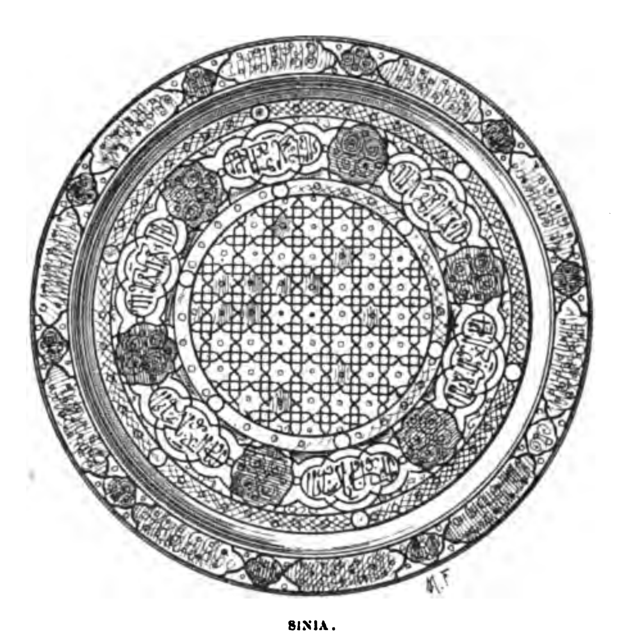
Le dépôt des marbres avec les pendules de toutes les époques, depuis la pendule Empire dorée à l'or moulu, avec le berger et la bergère des idylles de Berquin, le temple d'albâtre à colonnes de marbre blanc, au cadran d'or guilloché, jusqu'aux bornes d'onyx ou de marbre noir supportant les Dianes de Gabies et les Vénus de Milo ou de Médicis, y compris la pendule classique en zinc d'art « le Chasseur et son Chien », précieusement mise sous globe à l'époque de Louis-Philippe.

La plus vaste salle, réservée à l'orfèvrerie, est dallée au ciment ;

Département des bijoux.

les portes sont en fer, les fenêtres garnies de solides barreaux et les murs, blindés comme un vaisseau cuirassé, la défendent contre les entreprises des rôdeurs de nuit.

Des colonnes en fonte supportent son vaste plafond. Autour, des étagères, au centre, de grands meubles à tiroirs pour les boîtes renfermant les petits objets.



SINIA.

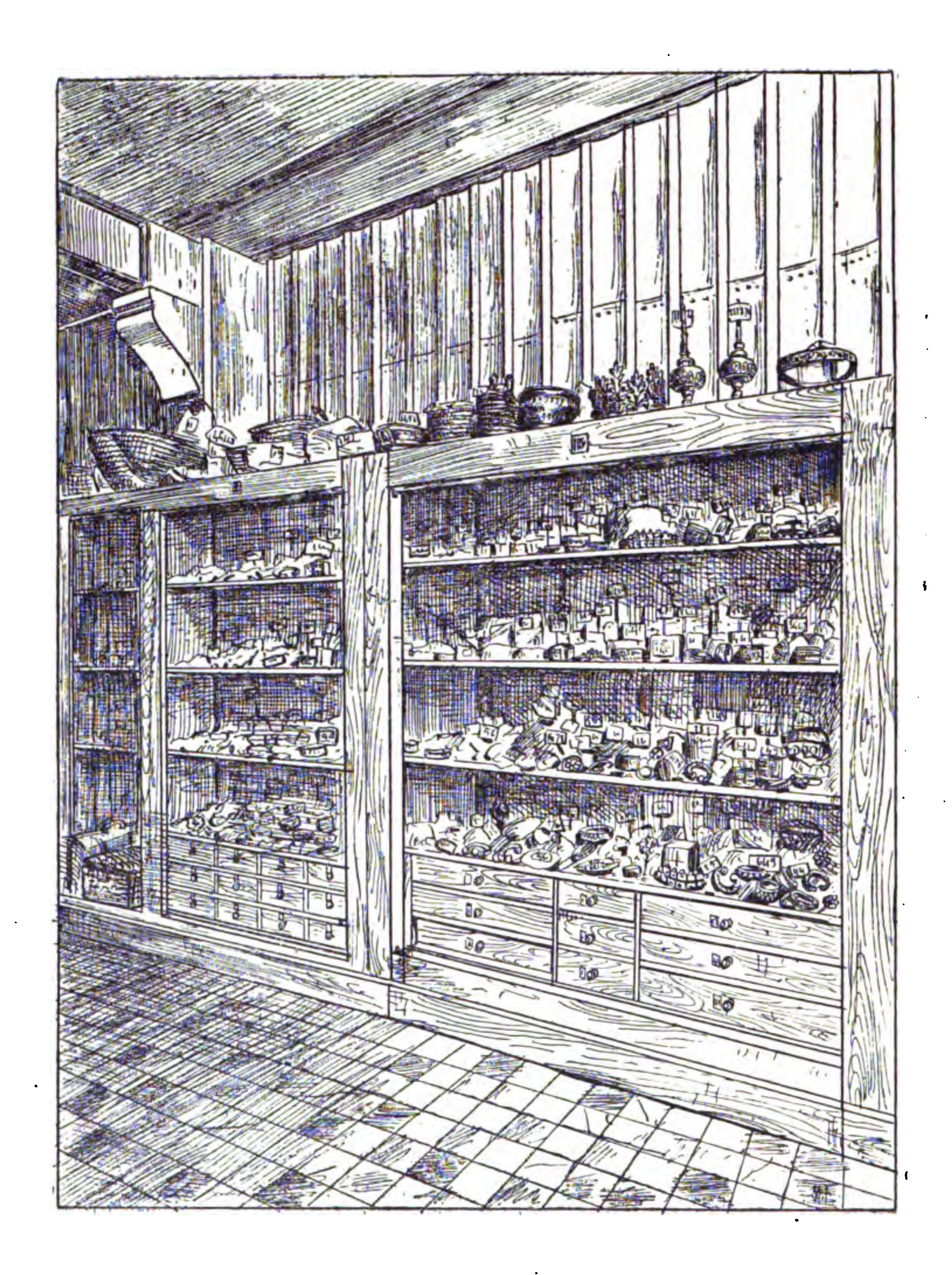
(Plateau syrien fait à Alger.)

Au premier abord, il semble que l'on entre dans un vestiaire, à voir les nombreux paquets qui encombrent les tablettes, comme le règlement l'exige. Les bijoux sont en effet dans leurs suaires : madras, serviettes, foulards, mouchoirs, couffins et quelquefois même cartons de trottins, paniers vides de champagne, caisses de chocolat Menier, valises remplies peut-être à la hâte pour un voyage chez ma tante, afin de satisfaire à une échéance et d'éviter la saisie de l'huissier. Tous ces paquets sont uniformément piqués d'une étiquette, dont la couleur varie chaque année, bleue, blanche, jaune ou rouge, pour retrouver plus rapidement le dépôt et le bulletin d'engagement qui renferme la nomenclature des objets, leur valeur et l'avance faite.

La salle est tellement encombrée que des échelles doubles sont nécessaires pour atteindre les hauteurs vertigineuses des tablettes, car il y a des paquets entassés jusqu'aux combles.

Au premier abord on ne voit rien que de gros *khalkhals* creux en or et des *redifs* tressés, avec des têtes de serpents, qui flânent çà et là, dispensés d'emballage, au milieu des aspersoirs, des tassas et des miroirs encadrés d'argent repoussé.

Dans cette caverne d'Ali-Baba, on ne rencontre pas, comme à



MONT-DE-PIÉTÉ D'ALGER.

(Casiers de la Salle des bijoux.)

Paris, la couronne qu'en un jour de détresse le roi Milan mit au clou, mais un *kheter* (couronne de synagogue) qui doit venir plutôt d'un orfèvre que d'un rabbin ; et, sur le sommet des rayons, étincelle un vase d'argent ciselé, avec intérieur de vermeil, dont l'anse indique aisément l'usage, car il n'est pas fait pour mettre l'eau de fleur d'oranger.

Le contenu de chaque paquet se ressemble beaucoup : de nombreux bracelets minces, de grandes boucles d'oreilles à dents de scie, des guirlandes formées d'une série de chatons, des *ibzimen* kabyles, des *chechias* d'enfants recouvertes de *soltani*, des bagues, des *meqfouls* avec des roses enchâssées d'or, des colliers de sequins, de louis et même de quadruples.



MRAÏA.
Petit miroir en argent.
(Musée d'Alger.)

Stock des matières d'or et d'argent.

En 1899, on a apporté au Mont-de-Piété 46,029 lots d'objets d'or ou d'argent, sur lesquels on a prêté en totalité deux millions cent soixante-neuf mille soixante-quatorze francs. 6,603 articles ont donné une moyenne de 3 fr. 75, et 83 celle de 1,671 francs. Le maximum des prêts ne dépasse pas 4,000 francs sur un seul objet, sauf décision du Directeur.

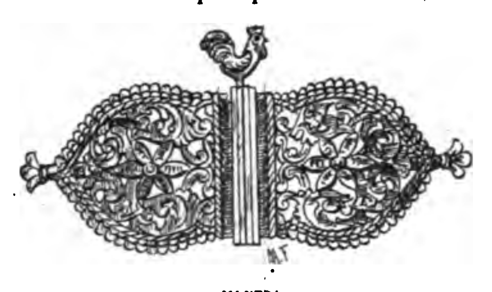
Les coffres-forts des gros nantissements.

Les nantissements de grande valeur sont renfermés dans deux vastes coffres-forts de Fichet : l'un pour l'or et les pierres précieuses, l'autre pour l'argenterie. Ils ne peuvent être ouverts que par deux clefs différentes, celle du Contrôleur et celle du Garde-Magasin, comme cela se pratique dans les caves où la Banque de France met ses réserves.

Nous avons eu l'insigne faveur de pouvoir en examiner le contenu. Ils ne renferment pas, comme à Paris, rue des Archives, des prêts de plus de cent mille francs sur des colliers de perles et d'un demi-million sur des parures en brillants, mais il y a là des paquets de deux mille francs enveloppés dans des mouchoirs à carreaux de deux sous, l'écrin des Oulad-Naïl.

Quelques pièces sont dans des boîtes scellées à la cire. L'opération

s'est faite devant le prêteur. Aucune mention de détail des bijoux ; le bulletin n'indique qu'un numéro, c'est la cachette à secret.



MANTQA.
(Boucle de ceinture. — Fabrication indigène pour Européens)

Tous les dépôts au-dessus de mille francs viennent s'enfermer dans ce tabernacle de prêts, qui contient de nombreux colliers de perles fines, des bracelets et des diadèmes enrichis de pierres précieuses, des bagues avec de gros solitaires, des montres à boîtiers ornées d'un croissant de brillants, des redifs en or massif montés de diamants comme des bagues jarretières et avec, aux extrémités, deux grosses perles sortant de la gueule d'un serpent tout couvert de brillants.

Il y eut longtemps une très belle *Ouarda*, marguerite à six pétales, dont le pistil était formé d'un gros brillant entouré de diamants plus petits et qui datait certainement d'avant la conquête. Ce bijou, d'une valeur de trois à quatre mille francs, provenait de l'agha Yaya, gouverneur de Télemly, qui eut les plus beaux bijoux sous la Régence, et avait dû être exécuté par Sanguinetti, le joaillier attitré du dey. Ce joyau de haute curiosité fit jadis de fréquentes apparitions dans les arcanes du Mont-de-Piété, mais depuis longtemps ses pérégrinations ont cessé. Il doit figurer maintenant dans les vitrines d'un collectionneur.

Renfermé dans la plus vulgaire des boîtes d'échantillon, il a été aussi serti par un ouvrier très habile, cet assaba magnifique, avec des étoiles et des rinceaux de gros brillants, assemblés avec un goût exquis et cousus sur un mauvais galon d'argent effiloché par l'usage.

A citer enfin, dans un écrin de maroquin, une grande plaque de poitrine ayant la forme d'un coq héraldique (*serdouk*). La tête, les pattes et les ailes déployées sont faites de chatons de roses. Sur le corps émaillé brille une étoile de roses. Les yeux sont des disques d'or émaillés en bleu, avec, au centre, un rubis. Une rangée de perles fines forme la crête. Ce bijou pourrait bien être d'origine tunisienne.

Et pour ne rien exagérer, constatons, en résumé, que ce sont plutôt des ensembles d'objets que des bijoux détachés qui arrivent

à cette valeur de mille francs, nécessaire pour obtenir les honneurs du coffre-fort.

Clientèle

La clientèle du Mont-de-Piété se recrute dans toutes les castes comme dans toutes les classes de la population algéroise : Musulmans et Israélites, Français et Espagnols. Ce sont les femmes qui engagent généralement. Elles ont moins de timidité que les hommes, qui hésitent à trahir leur gêne. Il y aurait une curieuse étude de mœurs à écrire sur ce sujet, avec tous les petits drames qui se passent dans la cour du Mont-de-Piété.

Les Maures.

Le Maure de la ville pratique peu de métiers ; la vie contemplative



ASSABA.

(Diadème en brillants.)

le séduit, elle donne satisfaction à sa paresse native. Au reste, il ne se plaint pas, vit de peu, sinon de rien.

Mais comme, d'après la loi fatale, tout ce qui n'augmente pas diminue, ses ressources s'épuisent avec le temps ; aussi le moindre événement fâcheux bouleverse son mince budget.

Ce sont les bijoux qui prennent d'abord le chemin du Mont-de-Piété, puis les vestes brodées, les ceintures et les haïks. Toute la garde-robe y passe, jusqu'au mobilier toujours très sommaire chez le Maure. Mais il arrive un moment où le gage ne représente plus une valeur suffisante pour être accepté ; alors, à la sortie, un brocanteur de bas étage, guettant sa proie, s'approche et propose une petite somme en échange de l'objet refusé.

Les juives qui vivent d'un commerce interlope et rôdent autour de l'établissement, en quête d'une bonne affaire, ont aussi dans leur sac des combinaisons variées. Tantôt elles offrent, moyennant une légère commission, leur intermédiaire officieux, tantôt elles proposent de prendre les bijoux à un prix plus élevé qu'on ne les engagerait ou d'acheter immédiatement et en payant comptant les reconnaissances.

Quelquefois elles cherchent à capter les femmes en leur louant des bijoux pour fêtes. Ces juives rusées possèdent un flair particulier pour découvrir les Mauresques qui vont engager quelques hardes, afin d'acheter les ornements dont elles veulent se parer pour un mariage. Elles les abordent, les interrogent, leur exhibent les bijoux qu'elles consentent à leur prêter en échange des objets apportés. Comme ils sont toujours superbes, la séduction est facile et le marché vite conclu.

Les filles d'Israël ont trouvé ainsi le moyen lucratif de tirer un profit de leurs parures. D'ordinaire, les bijoux ne représentent que des sommes immobilisées pour le plaisir des yeux ; pour elles, c'est un luxe qui rapporte. C'est de l'argent placé à gros intérêt.

Les Arabes. Quant aux Arabes des environs, ce serait une erreur de croire qu'ils engagent par suite d'une nécessité absolue et que le Mont-de-Piété soit pour eux ainsi que pour tant d'autres le bazar de la misère. Ces indigènes ne connaissent ni la caisse d'épargne, ni la tirelire. Lorsque les récoltes sont bonnes, ils transforment leurs profits en parures. Puis, pour se prémunir contre les vols, ils les confient au Mont-de-Piété qui leur sert de banque de dépôt. Ils ont ainsi leur avoir à leur disposition et en lieu sûr. C'est un coffre-fort qui leur coûte bon marché. Moyennant une faible commission, ils peuvent ainsi n'emprunter qu'une petite partie de la valeur du gage et échapper de la sorte à la rapacité des juifs et des Mozabites, dont les prêts sont toujours usuraires.

Quand les dépôts sont sérieux, les engagements se font avant le Ramdam et les dégagements dans le mois qui suit son achèvement.

Les Espagnols. A l'approche des grandes fêtes de la Pentecôte et de Noël, et surtout du lundi de la Mouna, la clientèle espagnole afflue aux guichets afin de pouvoir célébrer copieusement ces réjouissances, à l'instar de l'étudiant parisien qui met « au clou » sa montre aux approches des bals du carnaval. Mais, dès que les Espagnols ont

repris leur travail et reconstitué leurs ressources, ils s'empressent de retirer leurs gages de la banque populaire.

Les Français.

Les autres Européens, et surtout les Français, ont recours à l'emprunt en cas de détresse ou pour des besoins urgents. Les joueurs s'adressent de préférence aux usuriers, qui leur prêtent au denier vingt, avec des combinaisons qui échappent à toute répression.

Les petits commerçants, momentanément embarrassés, viennent au Mont-de-Piété à l'époque des loyers; les ouvriers, lors du chômage; les employés, en attendant une place et les rentiers, avant l'échéance des coupons. Les domestiques dégagent au premier de l'an avec leurs étrennes.

La haute société algéroise fait quelquefois appel à cette ressource instantanée pour payer certaines dettes criardes. L'opération peut si facilement être entourée de mystère à l'aide de la combinaison des prêts secrets ! Il s'agit de s'adresser au Directeur lui-même. A cet effet, il a des bulletins et des registres spéciaux. Il ne livre alors aux bureaux qu'un numéro anonyme et reste seul dépositaire d'un secret bien gardé. Que d'emprunteurs évitent ainsi de révéler à des amis un embarras momentané et de s'exposer, en retour de confidences pénibles, à recevoir un refus souvent cruel !

L'Européen use aussi souvent du prêt réduit. Sur un objet de 5,000 francs, il empruntera pour quinze jours 2,000 francs, par exemple, ce qui lui coûte environ 2 fr. 50. Il peut ainsi parer à un besoin immédiat et temporaire sans recourir à des banques ou à des prêteurs ordinaires, et sans dévoiler sa situation.

Haute clientèle.



Il y eut jadis, parmi les habitués célèbres dans les annales de l'établissement, deux membres de la famille Mustapha Pacha, la princesse Khaddoudja et son frère le prince Mohammed. Vers 1870, la première déposait de belles étoffes brodées lourdes et pesantes, des khelakhel massifs pavés de pierres précieuses, des assabate étincelants de diamants et des meqaïs sertis de gros cabochons. Le second apportait des pistolets et des fusils, des yatagans incrustés d'or et d'argent et surtout un très beau *qandjar* (poignard) venant de l'ancien Dey, à la poignée incrustée d'or, à la lame damasquinée, au fourreau très recourbé, pour lequel il avait fait exécuter une autre gaine en velours, recouverte d'un treillis d'or parsemé de diamants.

Ces deux clients princiers étaient toujours en compte de 4,000 ou 5,000 francs.

Classification des engagistes.

En classant la population par castes, les relevés démontrent, d'après la nationalité des emprunteurs, qu'en 1900, les israélites avaient emprunté 576,598 francs, les Musulmans 711,148 francs et les Européens 1,495,098 francs. Vu la part qu'occupe chacune des classes dans la population, les engagements les plus nombreux ont été faits par les israélites, qui représentent, en 1899, 126 engagements pour cent individus, et, en 1900, 138 °/₀ ; les indigènes, 103 °/₀ et 112 °/₀ ; les Européens, 54 °/₀ et 57 °/₀. Peut-être, les troubles des dernières années ont-ils engagé les israélites à mettre à l'abri leurs objets précieux, et cependant on peut dire que leurs engagements traduisent leur gêne, si on consulte le relevé des petits prêts de 2 à 20 francs, où ils tiennent la tête ; en 1899 pour 85 °/₀ et en 1900 pour 94 °/₀ ; tandis que les Musulmans ne figurent que pour 85 °/₀ et 90 °/₀, et les Européens pour 40 °/₀ et 44 °/₀.

La vente des gages s'élevait en 1899 à 899 objets pour les israélites, pour les Musulmans à 1,024 et pour les Européens à 3,792. Les chiffres sont à peu près les mêmes pour 1900.

Sort des engagements.

Il faut bien le dire, le Français a le plus souvent l'insouciance de son bien ; il oublie vite les objets dont il s'est séparé et il vend fréquemment sa reconnaissance, tandis que, pour l'indigène, le bijou est un souvenir de famille. Il a l'instinct excessif de sa conservation. Il épuise toutes ses ressources pour éviter la vente, et, s'il ne peut y arriver, il compte alors jusqu'au dernier moment sur l'intervention divine pour le sortir d'embarras.

Ventes publiques.

Les ventes publiques se font tous les jeudis. Le matin, les objets, hardes et mobiliers ; le soir, les bijoux, après exposition la veille.

La mise en scène est des plus simples. Le Commissaire-Priseur, muni de son marteau, se place sur le terre-plein pour l'adjudication. Il est assisté d'un comptable et d'un commis du contrôle qui tient concurremment avec lui un registre des adjudications.

Le Contrôleur de la garantie a fait au préalable examiner les bijoux et reconnu ceux qui ne sont pas poinçonnés. Derrière lui se tient le chaouch, prêt à retenir les objets qui doivent être soumis au contrôle ou à briser ceux dont les acquéreurs refusent de payer les droits d'essai et de garantie.

Une longue table relie l'estrade à la salle. Sur ce pont volant se promène le crieur, tenant à la main la marchandise qu'il vante avec entrain et souvent beaucoup d'esprit d'à-propos. De chaque côté de la



MONT-DE-PIÉTÉ D'ALGER.

(Vue de la cour intérieure le jeudi, jour de vente publique).

cour, sur des banquettes, s'assoit le public de ces assises de la curiosité : orfèvres cosmopolites, bijoutiers juifs et revendeuses à la toilette.

Sur une vaste pancarte, un avis prévient les acheteurs du prix des enchères :

0 fr. 25 jusqu'à 10 francs.
0 fr. 50 de 10 à 50 francs.
1 franc de 50 à 100 francs.
2 francs de 100 à 500 francs.
5 francs de 500 à 1,000 francs.
10 francs pour 1,000 francs et au-dessus.
Prix payé comptant. Augmentation d'un droit de vente de 4 %.

Dans ces ventes hebdomadaires, que de bijoux anciens chers aux collectionneurs et achetés au poids ont été brisés, parce qu'ils ne répondaient plus ni à la mode ni au goût du jour ! Quant aux pierres fines, elles y paraissent rarement, car depuis longtemps les plus belles, sorties d'Algérie, sont maintenant remplacées par des pierres tarées, mais produisant un effet de couleur dont l'indigène se contente. Et, il faut le reconnaître, les engagements des parures de luxe sont le plus souvent retirés à l'échéance.

Réorganisation. Le 30 mai 1894, le Conseil d'administration chargea M. E. Prunier d'un projet de réorganisation. Quelques mois plus tard, l'intelligent et dévoué Directeur déposa sur le bureau du Conseil un rapport très étudié sur les modifications qui lui paraissaient de nature à augmenter la prospérité de la banque populaire et à assurer le bon fonctionnement des services, tant dans l'intérêt du public que dans celui de l'établissement lui-même.

M. Prunier proposait de créer une caisse de retraites pour les employés et d'exonérer des droits tous les prêts jusqu'à cinq francs. Il demandait la faculté d'élever aux neuf dixièmes les prêts sur la valeur intrinsèque des matières d'or et sur l'estimation des matières d'argent, pièces d'orfèvrerie, montres, armes, cuivres et meubles meublants ; et aux neuf dixièmes également les prêts sur les diamants, les perles fines, les pierres précieuses et les objets d'art. Cette quotité nouvelle, en augmentant le total des sommes avancées, devait accroître les bénéfices dans une large proportion, tout en apportant une grande entrave au trafic des reconnaissances.

Il touchait aussi à une question délicate, consistant, si l'intérêt de l'établissement l'exigeait, à remplacer, par des employés recevant un traitement et nommés par le Préfet, les Appréciateurs actuellement aux gages des Commissaires-Priseurs. Le tableau ci-après démontrera l'importance de cette grave réforme :

En 1900, les droits de prisée à 1/2 °/₀ se sont élevés à..		13.964
Les droits de vente à 4 °/₀........................		6.984
Total..........		20.948
Le déficit à la charge des Appréciateurs.......	1.080	
L'établissement perçoit sur les ventes, pour la publicité............................	1.745	2.825
Il est donc resté de bénéfice aux Commissaires-Priseurs.		18.123

Par suite de la combinaison nouvelle, le Mont-de-Piété prendrait à sa charge les différences entre les réalisations et les prêts, et, de ce chef, les Commissaires-Priseurs resteraient étrangers à toutes les opérations de l'établissement, sauf aux ventes.

Enfin, le rapport concluait que le Mont-de-Piété devrait être mis à même de prêter de 50 à 80 °/₀, pour un an, sur dépôt de valeurs mobilières au porteur, jusqu'à 4.000 francs, d'après leur valeur sur la cote officielle de la Bourse de Paris, avec le droit de mettre l'emprunteur en demeure de rembourser, en cas de baisse, sous peine d'exécution immédiate.

Approuvé à l'unanimité, après examen d'une Commission, par le Conseil d'administration, dans sa séance du 30 janvier 1895, et par le Conseil municipal d'Alger, à la suite de sa délibération du 31 mai 1895, ce projet de réorganisation est, depuis lors, en instance au Conseil de gouvernement ; mais bientôt cette haute assemblée prendra une décision, car M. Prunier a dernièrement été appelé à lui fournir des explications verbales.

Conclusions.

En résumé, le Mont-de-Piété d'Alger tient le cinquième rang parmi les établissements de ce genre créés dans la Métropole. Il vient après Paris, Lyon, Marseille et Bordeaux. Sa solidité financière est à toute épreuve; il offre comme garantie sa réserve, son immeuble, ses assurances et la responsabilité de la Ville d'Alger.

Bref, il vaut la Banque de France. Aussi les obligations qu'il émet sont très recherchées par les capitalistes. Ses bénéfices se sont élevés, en 1898, à 33.369 francs; en 1899, à 35.251 francs; en 1900, à 38.000 francs.

Certains économistes, comme M. Maurice Oberic, prétendent que les résultats du Mont-de-Piété sont en raison directe de la recrudescence des affaires et en raison inverse des crises commerciales. Ce n'est nullement, d'après eux, le thermomètre de la misère. Le petit commerce et la petite industrie y vont, au contraire, chercher des ressources pour développer leurs opérations.

Sans partager cette opinion et sans aller jusqu'à prétendre que lorsque le Mont-de-Piété va, tout va, il faut reconnaître qu'il répond maintenant à une nécessité publique et que les services particuliers qu'il a rendus sont considérables. Qui pourrait nier, en effet, qu'il a sauvé bien des gens du déshonneur, de la faillite et du suicide? Au point de vue général, il a fait baisser l'intérêt de l'argent, qui s'éleva jadis, en Algérie, jusqu'à cinq pour cent par mois. Il a brûlé et cicatrisé en partie cette plaie honteuse de l'Algérie qui s'appelle l'usure. Comme le prévoyait Regnault de Saint-Jean-d'Angely, lors de la création des Monts-de-Piété, c'est une institution qui a bien mérité du commerce, de la moralité et de l'infortune. Aucune n'est plus digne qu'elle de recevoir des legs, des dotations ou de larges subventions.

CHAPITRE XVIII

INVENTAIRES

HAMDANE BOURKAÏB

Les minutes des notaires nous semblent appartenir à l'histoire au bout d'un certain temps. Aussi les archives des études ne seraient pas moins intéressantes à dépouiller que celles des administrations publiques. On y rencontrerait des documents nouveaux, et certains points obscurs de l'histoire algérienne s'éclairciraient. Rien de plus précis, en effet, pour reconstituer une généalogie qu'un acte notarié. *Minutes des notaires algérois*



SETLA.
(Écuelle à anse.)

Les loisirs nous ont manqué pour faire ce travail considérable. Mais le peu de temps que nous avons pu y consacrer nous a prouvé, par les dossiers compulsés, que nous ne nous trompions pas. Dans une étude, nous avons trouvé, au vieux répertoire, deux documents anciens et fort curieux dont nous donnerons plus loin des extraits. Dans une autre, il a été mis obligeamment à notre disposition les registres du consulat de France, tenus par le chancelier interprète Jean-Pierre Martin, dès les premiers jours de la conquête, et sur lesquels, faute de notaire, furent inscrits les actes d'intérêt privé dont la nécessité s'imposait. Ces registres de transcription, laissés en dépôt entre les mains de M. Martin, qui devint plus tard le seul notaire nommé sans décret, n'ont pas quitté la charge depuis cette époque. C'est maintenant

Me Beaumier qui en a le dépôt. On y rencontre des pièces curieuses pour les annales de l'histoire :

La cession à Moïse Bendahman Narboni d'une créance de 28.779 boudjous sur Mohammed, ex-bey du côté du Levant *(sic)*, garantie par Ibrahim Agha.

La vente par Hadji Mohammed Khodja d'une partie du Télemly moyennant 1.150 piastres fortes.

La généalogie de l'ancien consul de France, Pierre Deval, célèbre par le coup d'éventail, mort à Villers-le-Bel le 23 août 1829 et auquel succéda son neveu Alexandre-Constantin Deval, chargé du consulat de France à l'entrée des Français.

Le dépôt par Mouchy Buschnach, pour le compte du maréchal Clauzel, des titres de propriété concernant ses acquisitions :

1° La ferme de Baba-Ali, hors la porte de Bab-Azoun, appartenant à Hadj Ali Bouizar ;

2° La campagne de l'Agha, appartenant à Si Mohammed Ouled Brahim Raïs ;

3° Le fondouk « Haouch-l'Agha » provenant du marabout Sidi-Ouali Dada.

Procuration du commissaire général de police, Jean-François Rolland de Bussy, héritier de son oncle François-Simon, du domaine de Chanois d'Arthenat, canton d'Orgelet, arrondissement de Lons-le-Saulnier.

Procuration du sieur Jacob Cohen Bakri à M. de la Grange, ancien avoué près la Cour royale de Paris, pour réclamer en son nom au gouvernement français les sept millions de francs sur les treize millions qui lui avaient été accordés par transaction passée le 28 octobre 1819, entre le gouvernement français et le sieur Nicolas Pléville, ancien directeur général de la Caisse d'Escompte, fondé de pouvoir des sieurs Jacob Cohen Bakri et Michel Buschnach, transaction ratifiée par la loi du 24 juillet 1820, qui en avait ordonné l'exécution.

Le dépouillement complet de ces archives, qui pourraient être classées comme pièces historiques, serait à faire et à publier dans quelques années. Nous indiquons ce travail à un chercheur persévérant.

Dans une autre étude, comme nous venons de le dire, nous avons rencontré, par hasard, deux inventaires intéressants : celui de l'agha Hamdane Bourkaïb et l'autre d'Abraham Sanguinetti.

INVENTAIRE BOURKAÏB

Origine des Bourkaïb.

Hamdane Bourkaïb ben Abderrahman, amine es-sekka, appartenait à l'une des plus vieilles familles du pays. Il descendait des Hadj Saïd, de Bagdad, qui vinrent se fixer à Alger au XVIe siècle. Son père, Hadj Abderrahman, grand industriel, possédait de nombreuses usines aux portes de Bab-el-Oued, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le faubourg de la Cantère. Très bon cavalier, il présidait souvent le Rekeb. On l'appela d'abord *Abou Errakeb* (père des chevauchées), puis, par corruption, *Bou Rekaïeb*, et enfin *Bourkaïb*. Ce surnom resta à ses enfants. On voit encore dans la rue de la Casbah, au n° 5, *Dar-Rekaïeb*, sa maison, qui, toujours indivise, rapporte soixante centimes par an à tous les descendants, homme ou femme, ayant dans les veines du sang d'Abderrahman.

Hamdane Bourkaïb.

D'une taille moyenne, d'une santé robuste, d'un physique agréable, d'une intelligence supérieure, possédant une belle situation de fortune, ayant acquis beaucoup d'expérience à la suite de ses nombreux voyages en Europe, Hamdane Bourkaïb aurait pu rendre d'utiles services à sa patrie si le beylik de la Régence d'Alger n'avait été, pendant ses dernières années, en proie à une anarchie qui devait fatalement le conduire à sa chute.

Très jeune, Hamdane avait montré un courage allant jusqu'à la témérité. On raconte qu'à l'âge de douze ans il trompa la surveillance de ses parents pour aller, la nuit, couper la corde d'un infortuné qui venait, pour une peccadille, d'être pendu à la porte Bab-Azzoun, et que ses bourreaux avaient abandonné à son malheureux sort. Il lui sauva la vie en risquant la sienne, car, malgré sa jeunesse, il n'aurait pas été épargné, à son tour, s'il avait été surpris pendant ou découvert après son audacieuse entreprise.

Conseils donnés au Dey.

Avant la rupture du Dey avec la France, Hamdane était à Marseille, où il vit un grand défilé de troupes, qui le frappa beaucoup. Après l'insulte faite au pavillon de l'amiral de la Bretonnière, il engagea ses amis à se joindre à lui pour empêcher Hussein de persévérer dans une résistance qu'il considérait comme dangereuse.

Deux de ses coreligionnaires (1) l'accompagnèrent dans cette démarche :

(1) Nous plaçons leur généalogie à la fin de la première partie de ce chapitre.

Ahmed Bouderba, gros commerçant, parlant bien le français, trafiquant avec Tanger, lié d'intérêt avec la maison Frayssinet de Marseille.

Hamdane Osman (ou Othman) ben Khodja, grand voyageur, ayant visité l'Angleterre et l'Italie. Très bien avec le dey Hussein, dont son oncle, Hadj Mohammed, était l'amine es-sekka.

Le trio exposa au Dey qu'il serait prudent de faire à la France les concessions nécessaires. Hamdane raconta qu'il avait assisté à une revue sur l'esplanade, à Marseille, et qu'il avait pu se rendre compte des forces considérables dont disposait la France.

Résistance du Dey. Hussein lui répondit que l'on s'était joué de lui; et comme il croyait, dans son ignorance, Marseille une ville n'ayant que des carrefours et manquant de places comme Alger à cette époque, il prétendit qu'Hamdane n'avait dû voir en revue que les mêmes soldats tournant sans cesse autour de la même rue ; il ajouta :

« Jamais les Français n'oseront m'attaquer. Avec *Sultan-Calassi* (Fort-l'Empereur) et ses deux mille canons, Alger est imprenable » (1).

Les trois conseillers comprirent trop tard leur imprudence. Rentrés chez eux, ils résolurent d'éviter de se rencontrer avec les Janissaires qui, très excités contre eux après leur démarche, avaient juré leur perte. Attendant les événements, qu'ils ne prévoyaient que trop, ils se séquestrèrent volontairement chez eux : Hamdane Bourkaïb, dans une maison du quartier Zeghara, dans le haut de Saint-Eugène ; il ne montait plus à cheval que dans sa propriété ; Ahmed Bouderba, au Caroubier, près de Maison-Carrée, et Hamdane Khodja ben Othman, à la « maison bleue » (Dar zerga), l'une des plus belles campagnes d'Alger.

Ils restèrent ainsi longtemps cachés, prenant de grandes précautions, sortant furtivement le soir pour se rencontrer sur un point déterminé, qui changeait chaque fois.

Prise d'Alger. Après la défaite de Sidi-Ferruch, lors de la marche sur Alger, Hussein voulut remplacer Ismaïl, son gendre, incapable comme généralissime, par le muphti Cheïkh El-Islam. Il lui ordonna d'appeler la population musulmane aux armes pour se défendre contre l'invasion des Roumis, mais ce n'était pas un homme d'action. Ce fut Bou

(1) الجزاير المحمية بالله Alger, la bien gardée de Dieu.

Mezrag, le bey de Titteri, qui fut chargé définitivement de défendre la Régence contre ses envahisseurs.

La situation était terrible. Elle s'aggravait d'heure en heure. Hussein rassembla les notables, les amines et les hommes de loi. Khodja, Bouderba et Bourkaïb furent appelés et reparurent. Le Dey demanda à tous leur avis.

L'assemblée ne fut pas sincère. Elle opta pour la résistance, tout en déclarant que le Dey était le souverain maître et que ses sujets se conformeraient à sa volonté. En apparence, on se sépara pour se préparer à combattre jusqu'à la mort.

Or il y avait deux courants bien distincts à Alger, celui de la lutte à outrance, qui était à la Casbah et que représentaient les Janissaires, et celui de la capitulation, qui était dans la ville et que dirigeaient les notables. Aussi, la nuit, les gens influents de la ville se réunirent dans le *Fort Bab-El-Behar* (Porte de la Marine). La résistance fut déclarée impossible. La capitulation s'imposait pour éviter l'effusion du sang, même d'après les plus résolus; quelques-uns déclaraient qu'il n'y avait à craindre ni pillage, ni massacre, d'une nation civilisée comme la France.

Il fut décidé qu'une députation se rendrait à la Casbah et, en même temps, aux avant-postes français.

Khodja, Bourkaïb et Bouderba furent désignés à cet effet.

Le lendemain ils se présentaient devant le Dey. Tout espoir était alors perdu. Les Français occupaient le Fort-l'Empereur. Hussein déclara se soumettre et se démettre.

Alors ils le quittèrent et se rendirent au quartier général français, à El-Biar, déclarer au général de Bourmont que, non comme parlementaires accrédités, mais comme les délégués des Maures de la ville, ils sollicitaient une trêve pendant laquelle le Dey aurait le temps de donner satisfaction à la France.

Après une courte entrevue avec le général en chef, ils se retirèrent.

En attendant la fin des négociations, le feu cessa des deux côtés.

Pendant ce temps le Dey avait envoyé au général en chef, comme parlementaire, Si Mustapha, makatadji; Hadji Hassen, fils d'Hamdane Khodja, comme interprète. Sir John, représentant de l'Angleterre, seul consul resté à Alger, les accompagna. Les contemporains prétendent que le makatadji, conspirant avec le khaznadji qui voulait

s'emparer du pouvoir, proposa comme satisfaction au général en chef d'apporter la tête du Dey.

Le général de Bourmont repoussa avec indignation cette proposition.

« Je ne serai pas complice d'un assassinat, dit-il. Des sentiments d'humanité conseillent au Dey de capituler. Il a raison ».

On sait le reste : le dey apposa son sceau sur la capitulation dont le texte est connu ; mais il nous a été impossible jusqu'ici de retrouver l'original dans aucune des archives d'Alger (1). Qu'est-il devenu ?

L'amine es-sekka, Mohammed, descendit alors de la Casbah et, devant le vieux palais, rassura la population affolée, lui annonçant que la capitulation était signée ; il prévint en même temps le lieutenant du bey de Constantine d'aviser son maître, dont les troupes attendaient les événements à l'Harrach, qu'il n'avait plus qu'à battre en retraite.

Les indigènes ralliés aux Français.

Quelques heures après, Bourkaïb, Khodja et Bouderba, accompagnés de Ben Guechoute et Belkoubabti, guidèrent le général de Bourmont, à son entrée dans la ville, par la rue Porte-Neuve.

Le général en chef avait senti, dès la première heure de son installation, la nécessité d'avoir des intermédiaires entre la population et le nouveau gouvernement.

Il choisit pour l'aider dans cette tâche ceux des habitants qui, au début, s'étaient présentés à lui comme les plus influents de la ville et spontanément avaient déclaré se rallier aux nouveaux conquérants. C'étaient Bouderba, Khodja, Bourkaïb, qui avaient offert d'employer leur crédit, leur influence et leur fortune à servir la cause française.

Ahmed Bouderba fut alors placé à la tête de la municipalité dont fit partie Khodja.

Quelque temps après, Hamdane Bourkaïb ben Abderrahman, amine es-sekka, fut nommé agha des Arabes. C'était une situation

(1) Ici détruisons la légende de la capitulation signée à El-Biar. Les termes en furent arrêtés et dictés par le général de Bourmont au général Desprez, près des ruines du Fort-l'Empereur. La maison d'El-Biar ne servit qu'aux pourparlers préliminaires. Le capitaine Pélissier, devenu maréchal, se trompait lorsque plus tard, dans cette propriété, il reconnut la table où la capitulation avait été rédigée. Ce « souvenir historique » avait été acheté depuis, comme le lui fit observer humblement son propriétaire (version Couput).

considérable du temps de la Régence. L'agha commandait en campagne la milice turque; il disposait, avec le concours des caïds et des hakem, de la justice criminelle dans les districts du gouvernement d'Alger.

La ferme de l'Harrach.

Bourkaïb organisa, le 26 septembre 1830, l'expédition de l'Harrach. Il s'agissait d'établir près d'Alger la première ferme expérimentale à Maison-Carrée.

« Très bel homme et bon cavalier, dit M. Camille Rousset, il montait un cheval superbe, harnaché comme son maître, et était vêtu avec la dernière magnificence. Le velours de la selle turque, le drap des fontes disparaissaient sous l'éclat des broderies d'or; les étriers longs et larges étaient dorés, le fourreau du yatagan était en or, les crosses des pistolets garnies d'argent étaient incrustées de pierres précieuses. Cinq cavaliers marchaient devant lui, portant des drapeaux; six autres le suivaient, le long fusil en bandoulière; cinq serviteurs l'entouraient, chargés du soin de sa pipe, de son eau, de sa cuisine et de ses tapis de voyage. »



TIGARE.
(Pendant de tête tunisien)

Bourkaïb échoua dans cette entreprise. Contrairement à ce que les historiens ont écrit, les Arabes ne considéraient nullement comme une humiliation d'avoir à leur tête un *boueldi*, homme de la ville, commandant à des hommes de la tente. Très aimé, Bourkaïb possédait une grande influence à cause de son énergie, qui le distinguait des citadins efféminés. Cependant le général en chef plaça à côté de lui le jeune Yousouf, en qualité de lieutenant chargé de la surveillance de la Mitidja et du Sahel. Le khalifa Yousouf fit de nombreuses expéditions qui ravagèrent la plaine et tinrent les Arabes en respect autour d'Alger.

Disgrâces successives d'Hamdane.

Effacé bientôt par son lieutenant, Bourkaïb paraissait rarement. Cependant il accompagna le général Clauzel dans son expédition sur Médéa pour remplacer le bey de Titteri, Bou Mezrag, qui trahissait la France, par Mustapha ben El-Hadj Omar, le fils de sa sœur. Le général Clauzel réussit dans son expédition. Bou Mezrag se rendit prisonnier à Blida. Omar fut installé dans ses nouvelles fonctions avec le cérémonial ordinaire; mais au retour à Alger, victime de basses intrigues, Hamdane Bourkaïb fut destitué. Il dut rendre

à M. Rolland de Bussy, par ordre supérieur, et entre les mains de M. Daubignosc, chef de la police, le yatagan d'honneur qu'il avait reçu comme insigne de son grade (procès-verbal trouvé dans les papiers). Pendant quelque temps, il ne put sortir que sous la surveillance d'un gendarme. Il fut remplacé alors par Mendery, nommé grand prévôt. Les fonctions d'agha des Arabes furent provisoirement supprimées.

Exilé peu après, interné à Paris, Hamdane Bourkaïb rentra en grâce après des péripéties trop longues à raconter, et toucha sa solde d'agha jusqu'au 12 février 1832. Le général Berthezène se l'attacha. Il écouta trop souvent ses conseils, dit Pélissier de Raynaud.

Mais la faveur dont il jouissait de nouveau ne dura pas longtemps.

Le père d'Abd-el-Kader, partant pour la Mecque avant la conquête, était logé à l'haouch Kalaïdji, chez Mustapha ben Omar, dont la mère était Khaddoudja Bourkaïb, mariée à Hadj Omar el-Kobby, descendant des Maures d'Andalousie.

Aussi, quand Mahi-Eddine, après avoir été nommé agha des Arabes, commença, vers 1832, à agiter le pays, la famille Hamdane fut soupçonnée d'appuyer le mouvement et de viser une restauration musulmane (Pélissier de Raynaud). L'insurrection s'accentuant, Bourkaïb, devenu suspect, fut exilé de nouveau, emportant, dit-on, pour ses besoins personnels, un *sendouq* de grande dimension, rempli d'or et contenant ses bijoux et ses armes. A Paris, il se maria pour la troisième fois avec une Française. Fort malade, le gouvernement français l'autorisa à rentrer dans sa ville natale. Il revint à Alger vers 1835, à peu près ruiné. Le ministre de la guerre lui accorda un secours de 8,000 francs. Malade, il traîna quelque temps à sa campagne de Zéghara, au-dessus de Notre-Dame d'Afrique, et mourut d'un cancer à la langue, le 12 avril 1836, dans sa maison, 47, rue de la Casbah. Il fut enterré à la mosquée Sidi-Abderrahmane-Thsualabi, près du jardin Marengo.

Inventaire après décès.

Un notaire français, assisté de Me Louis Porcellaga, commissaire-priseur chargé de la prisée des objets, fut chargé de l'inventaire de sa succession, le 21 juillet 1836.

Selon l'habitude du pays, la plupart des objets étaient renfermés dans des coffres en bois, enluminés de fleurs aux couleurs éclatantes.

La garde-robe comprenait : des turbans de mousseline blanche, des

vestes de drap rouge, des cachemires rouges, des burnous bleus, des serouels de soie, des ceintures de soie rouge, des gilets brodés d'or.

Trois diamants forme de rose de Hollande, estimés. . . Fr.	20
Une aigrette en forme de croissant montée de dix-sept roses en diamants.	600
Une autre aigrette, avec un oiseau, montée en diamants.	500
Une épingle en forme d'aigle montée de 9 brillants . .	200
Sept quadruples d'Espagne de 84.	588
Un cachet or, dans sa bourse, pesant 3 gr. et portant une légende	50
Un autre cachet en argent d'Alger.	3
Une grande tasse en argent avec une anse pesant 1 marc.	36
Deux chapelets en ambre.	50
Vingt perles fines.	10
Une épingle en forme d'aigle.	200
Trente-trois diamants.	200
Six couverts d'argent	250
Une montre de chasse.	24

Ces bijoux ne révèlent guère la haute situation jadis occupée par Hamdane Bourkaïb qui touchait, dit-on, comme agha un gros traitement.

Quant aux armes, elles n'étaient ni très rares, ni bien riches :

Une poire à poudre en argent, de forme arabe, pesant 2 marcs. . . . . Fr.	78
Une mesure à poudre, garnie en corail, avec chaîne en argent.	24
Une corne à amorce avec ornement et chaîne en argent.	38
Un yatagan avec son fourreau garni d'argent. . . .	46
Un autre yatagan avec son fourreau garni en or d'Alger (alliage de cuivre)	700
Un cimeterre avec fourreau.	25
Une giberne et une ceinture de forme arabe, brodées en or sur velours cramoisi	200
Un fusil, modèle du pays, garni d'argent et de corail .	80
Un fusil de munition à baïonnette, modèle à piston. .	40
Une paire de pistolets d'arçon, fabrique de Liège. . .	25

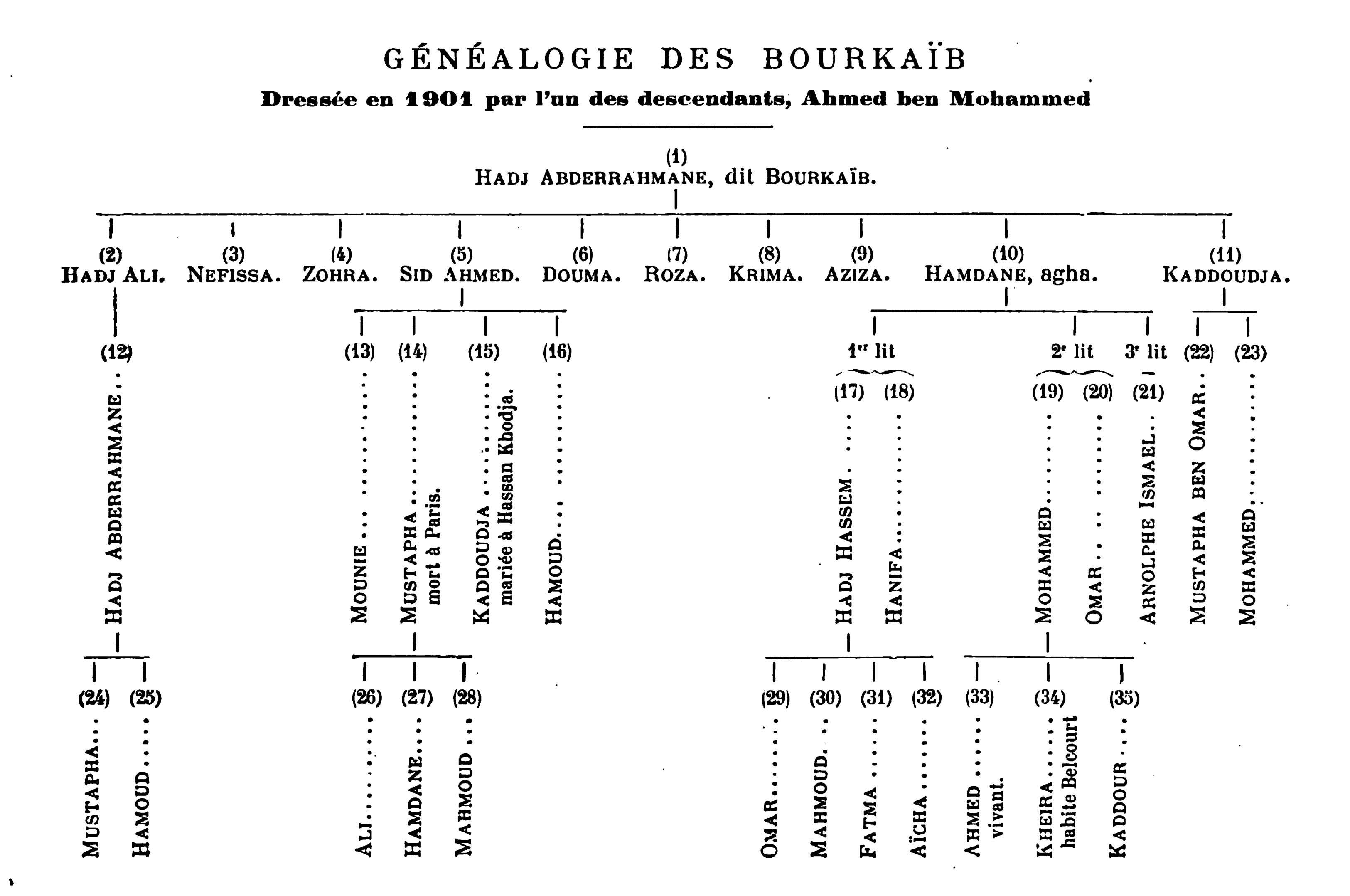
Dans le mobilier figuraient : des lampes en cuivre jaune, cinq grands plateaux, des écuelles à couscous, en cuivre rouge étamé, des tapis d'Orient, des miroirs de toilette, des pipes avec embout en ambre, quatre aunes de toile de Laval, deux couvertures de satin brochées d'or estimées 25 francs, une lampe astrale, 6 francs, trois glaces de Venise dans leur bois, 35 francs, une peau de tigre, 18 francs, une peau de lion, 10 francs, trois coussins de divan recouverts d'étoffe de soie brochée en or, 25 francs, un coffre incrusté de nacre, 15 francs, un dessus de table en soie brodée d'or, 80 francs, un cartel à sonnerie de fabrication anglaise, 60 francs, une pendule en cuivre avec socle sur lequel se trouvait une musique, 15 francs.

Les harnachements étaient nombreux. C'étaient sans doute ceux qui avaient servi pour l'expédition de l'Harrach, y compris le pavillon ou étendard de soie estimé seulement 3 francs.

Une garniture de selle en maroquin couleur orange, brodée d'argent, une bride pareille, le tout de forme arabe.	Fr.	80
Une garniture de selle en maroquin avec bride, poitrail et autres accessoires de forme arabe garnis en or. . . .		60
Autre garniture de selle en maroquin rouge et brodée d'or avec bride et poitrail garnis de boucles d'or et d'argent estimée.		200
Une housse de cheval brochée en soie d'or.		25

GÉNÉALOGIE DES BOURKAÏB

Dressée en 1901 par l'un des descendants, Ahmed ben Mohammed



(1)

HADJ ABDERRAHMANE. — Marié à Zohra bent Bouderba. Négociant. Un acte notarié donne à sa femme le nom de Nefissa.

(2)

HADJ ALI. — Son descendant Abderrahmane est aujourd'hui brodeur à Alger.

(3)

NEFISSA. — Mariée au muphti Ben Malek. Aïeule des Ben Smaia, Bel Cadi, Kaïd Ali et Ben Boulouk Bachi.

(4)

ZOHRA. — Mariée à Hamdane ben Othman Khodja. Aïeule des Brahim Raïs, Ben Lagha de Tripoli.

(5)

AHMED. — Marié à la fille de Hadj Bakir.

(6)

DOUMA. — Mariée à un fonctionnaire turc.

(7)

ROZA. — Aïeule de la famille des Khodjet el-Djeld.

(8)

KRIMA. — Aïeule des Zerouk et des Ben Kateb de Hussein-Dey.

(9)

AZIZA. — Aïeule des Somanly de Smyrne.

(10)

L'agha HAMDANE. — Marié trois fois : 1° avec Fatma bent Louzane, née en 1820 ; — 2° Touma bent Saïdji Seguir ; — 3° Joséphine Zabel, fille d'un consul français, morte en 1840. Les deux premières sont désignées, dans un acte notarié, sous les noms de Fatma bent el-Hammel et Touma ben Sid Abou el-Hassem.

(11)

KADDOUDJA. — Mariée à Hadj Omar, dit el-Kobby, descendant de Maures andalous. Aïeule des Mola Mohammed.

(13)

MOUNIE. — Aïeule des Hafiz Khodja et des enfants d'Ali Cherif.

(14)

MUSTAPHA. — Marié à sa cousine Hanifa. Mort à Paris en 1880. Enterré au Père-Lachaise.

(15)

Kaddoudja. — Mariée à Hassen Khodja.

(17)

Hadj Hassem. — Mort à Médéa.

(18)

Hanifa. — Femme de Mustapha, de Paris. Vivante encore. Agée de 94 ans.

(19)

Mohammed. — Né en 1821, mort à Alger.

(20)

Omar. — Né en 1832, habitant Birkadem.

(22)

Mustapha ben Omar. — Ancien bey de Titteri.

(23)

Mohammed. — Mort à Tunis.

(26)

Ali. — Né en 1845, à Telemly. Ancien chef de gare du P.-L.-M. Vivant à Saint-Eugène. Trois fils et sept filles, dont une mariée à Guelalti.

(27)

Hamdane. — Né à Telemly en 1848. Employé à la Préfecture d'Alger.

(28)

Mahmoud. — Mort à Constantine.

(31)

Fatma. — Née en 1837. Mariée à Mustapha ben Louzane. Sa fille Houria a épousé Ali ben Ahmed, interprète à Tunis. Elle a de nombreux enfants.

(32)

Aïcha. — Veuve d'Ismaël Bouderba. Deux fils : Ahmed Bouderba, avocat à Alger, et Omar, employé de commerce ; et deux filles : Doudja, mariée au fils d'Ali Cherif, et Fifi.

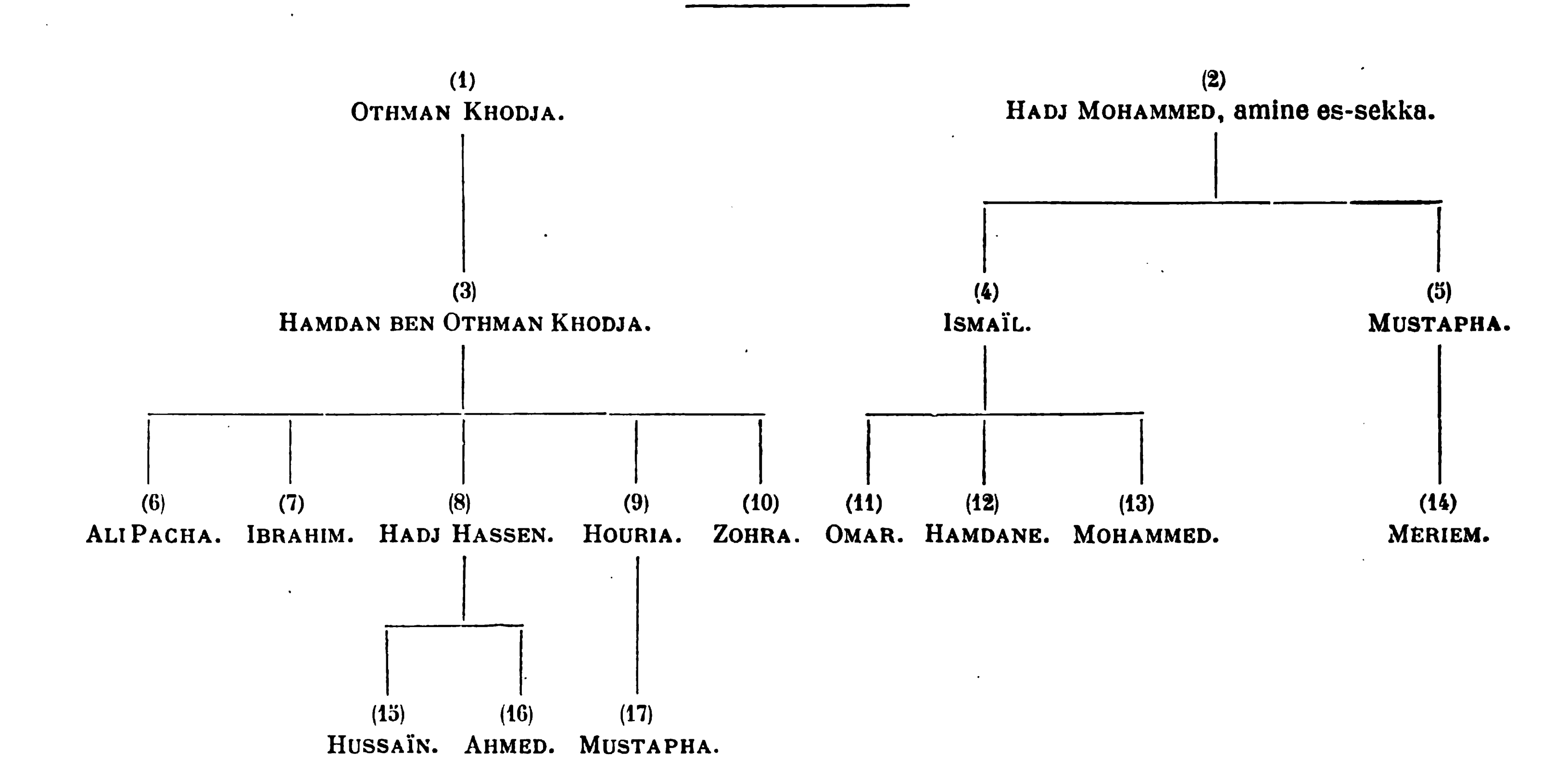
(33)

Ahmed. — Vivant à Belcourt. Deux fils : Ibrahim et Mustapha.

(35)

Kaddour. — Mort en 1885. Marié à Nefissa, fille d'Ismaël Bouderba, issue de son premier mariage avec la fille de Mustapha, de Paris. Nefissa est morte en 1895. Elle a laissé Mohammed et Mounie, enfants de Kaddour.

GÉNÉALOGIE DES OTHMAN KHODJA



(1)

Osman ou Othman Khodja. — Jurisconsulte, chef des secrétaires (makatadji), chargé de la comptabilité de l'État. Marié à la sœur d'Hadj Mohammed, amine es-sekka.

(2)

Hadj Mohammed, amine es-sekka. — Nous en avons déjà parlé lors des amines, à la page 93 ; mais des documents nouveaux et ceux que nous avons pu trouver depuis l'impression nous permettent de préciser davantage le rôle qu'il joua à l'arrivée des Français. Né en 1750, directeur sous huit pachas turcs de la Monnaie installée en dernier lieu à la Casbah, il faisait prendre dans le trésor l'argent et les lingots nécessaires pour battre monnaie. Il échangeait ensuite les pièces monnayées contre d'autres matières premières. Il achetait aussi, pour le compte de l'État, sur ses deniers personnels, les vieux objets d'or ou d'argent et les livrait au khaznadji qui les lui remboursait. Lors du bombardement, il avait dans sa caisse 60 livres d'or et deux quintaux d'argent destinés à la frappe. Il les cacha sous l'escalier intérieur de l'hôtel des monnaies. Ces valeurs ne lui avaient pas encore été remboursées par l'odjac.

Comment les portes furent-elles ouvertes et les magasins dévalisés à l'entrée des Français ? Il fut impossible de le savoir. Mais ce qui fut certain, c'est que l'amine es-sekka ne trouva plus que des caisses vides. Tous les lingots avaient disparu. Il en réclama le remboursement. Ses insinuations déplurent, on le traita d'imposteur. D'après des notes retrouvées dans les papiers de l'odjac, il lui fut réclamé, par contre, 378,760 boudjous, valeur des laines et des matières précieuses à lui livrées par la Régence, et non remboursées.

Sur la demande de M. Fougeroux, inspecteur des finances, et par les ordres du général en chef, Mohammed fut arrêté et enfermé dans un cachot. Pour retrouver sa liberté, il dut souscrire un billet de 130,000 francs, à quinze jours de date, que son neveu Hamdan Kodja cautionna et qu'il dut faire payer à l'échéance par son banquier Marc Bacuet.

Mohammed, amine es-sekka, était un très honnête homme, d'après le baron Pichon, intendant civil. Il mourut, en 1834, chez les Beni-Mansour.

(3)

Hamdan ben Othman Khodja. — Grand armateur, marié avec Zohra, sœur de Bourkaïb. Demeurait à la maison bleue (*Dar-Zerga*), vaste propriété qui s'étendait jusqu'à la mer, l'une des plus importantes d'Alger. Il eut quatre filles et six fils. Joua un rôle important à l'entrée des Français. Fut le correspondant de l'ancien dey. Fit partie de la première municipalité. En fut évincé lors de l'affaire des laines. Tenu à l'écart, il fut accusé de s'opposer à la domination française et voulut alors quitter l'Algérie. L'intendant civil Pichon l'en dissuada et le fit rentrer en grâce. Chargé à deux reprises, en août et en octobre 1832, de l'importante et périlleuse mission de traiter avec le dey de Constantine. En juillet 1833, il était à Paris, 9, rue des Écuries-d'Artois. Il exposait, dans de nombreuses requêtes à Louis-Philippe et au maréchal Soult, ministre de la guerre, les récla-

mations de ses compatriotes. Il protestait contre l'exportation, constatée d'après des certificats authentiques, d'os humains, provenant d'un ancien cimetière : mâchoires, crânes, fémurs et cubitus, quelques-uns avec des parties charnues, trouvés dans la cargaison de la bombarde *Bonne-Joséphine*, capitaine Periolla, à son déchargement à Marseille.

Ces récriminations furent mal accueillies. On allait même l'arrêter pour le faire taire, lorsque, prévenu par son conseil, A. Crémieux, il put s'échapper, se rendre à Constantinople où il dirigea le service de santé du Sultan et, le premier, obtint de faire subir une quarantaine aux navires chargés de pèlerins venant de la Mecque.

(4)

ISMAÏL. — Interprète aux Domaines ; marié avec Zohra, sa cousine ; mort en 1886.

(5)

MUSTAPHA. — Colonel indigène ; mort à Constantine.

(6)

ALI-PACHA. — Sorti de Saint-Cyr, devint gouverneur de Tripoli et ministre du sultan Abd-el-Aziz ; mort laissant deux filles mariées à Constantinople.

(7)

IBRAHIM. — Employé de commerce.

(8)

HADJ HASSEN. — Ancien interprète judiciaire à Blida.

(9)

HOURIA. — Mariée à Zmirly.

(10)

ZOHRA. — Épousa son cousin Ismaïl, fils de Mohammed, amine es-sekka ; mère d'Omar, Hamdan et Mohammed, amine es-sekka.

(11)

OMAR. — Employé aux Domaines.

(12)

HAMDAN. — Chef de bureau à la préfecture, en retraite.

(13)

MOHAMMED. — Employé au gouvernement général, décédé.

(14)

MERYEM. — Morte à Rhodes sans postérité.

(15)

HUSSAÏN. — Mort.

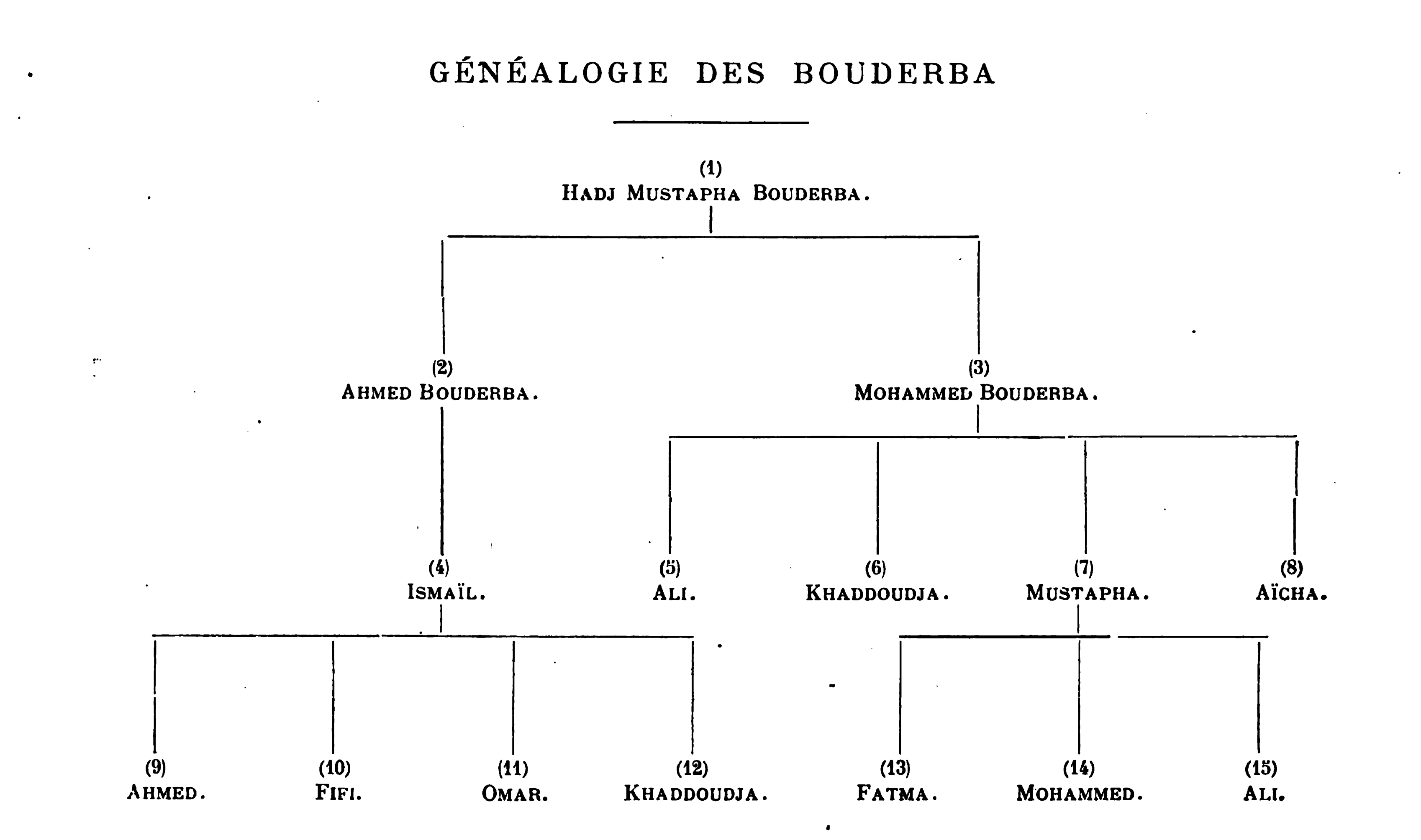
(16)

AHMED. — Officier supérieur turc en résidence à Tripoli.

(17)

MUSTAPHA. — Interprète judiciaire à Saint-Cloud.

GÉNÉALOGIE DES BOUDERBA



(1)

HADJ MUSTAPHA BOUDERBA. — Négociant, descendant de Maures andalous. L'un d'eux, dans un combat singulier avec un chevalier chrétien, eut le nez fendu. D'où le nom de *Bouderba* (le Balafré).

(2)

AHMED BOUDERBA. — Fut négociant à Marseille, puis vint à Alger, où il demeura *zanqat Dar-el-Khall* (rue de la maison du vinaigre). Mis à la tête de la municipalité en 1830, avait été chargé des rentrées dans l'impôt des laines que le duc de Rovigo avait créé pour donner des matelas aux soldats (7 janvier 1832). Mais les Maures avaient très peu de laines ; ne pouvant tous s'acquitter en nature, beaucoup durent payer la contribution en espèces. La répartition difficile à faire pesait lourdement sur les pauvres. Le mécontentement éclata. La municipalité cessa de percevoir.

De concert avec le cadi, Ahmed fit sur l'impôt des propositions fort raisonnables, dit le baron Pichon. Il devint suspect ; on l'arrêta et il fut déporté en juin 1832.

Plus tard, il voulut rentrer à Alger. On l'en empêcha. Comme compensation, le ministre de la guerre lui fit alors une pension. Il plaça son fils au collège, puis se dirigea vers le Maroc, où il mourut.

(3)

MOHAMMED. — Né en 1809. Associé avec son frère. Il dirigea seul, 4, rue du Regard, djema el-Maalek (rue de la Mosquée suspendue), la maison de banque quand son frère se consacra aux affaires du pays. Devint caissier à la Préfecture. Mourut vers 1875.

(4)

ISMAÏL. — Né à Marseille, le 27 janvier 1823. Fut élevé au Lycée Louis-le-Grand. Interprète militaire en 1853. Esprit fin, distingué, très honnête homme, fort estimé dans l'armée, fut chargé en 1858 d'aller à Rhat avec une mission importante. Fit partie de la mission Mircher et de Polignac envoyée à Ghadamès en 1862-1863. Officier de la Légion d'honneur. Il mourut pauvre, en 1876, au village d'Isly.

(6)

KHADDOUDJA. — Mariée à Omar Khodjet el-Kheïl, petit-fils du propriétaire du palais du Gouverneur, à Mustapha-Supérieur.

(7)

MUSTAPHA. — Mort en 1895. Employé à la Préfecture.

(8)

AÏCHA. — Mariée à Mohammed Saïdji, fils d'un fonctionnaire du dey et membre du premier Conseil municipal d'Alger.

(9)

AHMED. — Né en 1868. Avocat à la Cour d'appel d'Alger. Ancien élève du Lycée d'Alger.

(11)

Omar. — Employé de commerce.

(12)

Khaddoudja. — Mariée au fils d'Ali Chérif, caïd dans la commune mixte de Berrouaghia.

(14)

Mohammed. — Ancien élève de l'École des Arts et Métiers de Dellys. Dessinateur au P.-L.-M.

(15)

Ali. — Docteur en médecine, membre du Conseil municipal d'Alger.

Abraham Sanguinetti

Biographie des Sanguinetti.

Nous avons donné à Abraham Sanguinetti la place qu'il méritait dans la nomenclature des bijoutiers algérois. Depuis, les renseignements puisés auprès de ses descendants nous permettent de parler encore de ce joaillier célèbre.

Vers 1810, Clément Sanguinetti quittait l'Italie avec sa femme, Rosine Sacerdot. Israélite de Livourne, alors centre de relations des juifs algérois, il venait s'installer à Alger pour servir d'interprète. Il avait avec lui quatre enfants : Léon-Judas et Abraham, né à Gênes en 1802, puis Joseph et Mayer, qui moururent tous les deux en bas âge, de la petite vérole. Il mit ses deux aînés en apprentissage chez un bijoutier italien, son coreligionnaire. Abraham apprit vite son métier et s'installa de bonne heure. Grâce à son goût et à la grande confiance qu'il inspira au dey Hussein, il devint promptement son joaillier attitré, chargé de contrôler ses achats de pierres précieuses. Ce fut pour lui la fortune.

D'après ses contemporains, Abraham Sanguinetti portait le costume européen. Il était gros et d'un blond roux. Très bon, il sauva la tête d'un joaillier juif qui avait trompé le Dey. Il habitait et travaillait dans une maison, au n° 3, rue Bisson, dont une partie s'appelait Zanqet-el-Fehamine et l'autre Sidi-el-Khider, du nom du prophète Élie, tout près d'une synagogue, objet de la vénération des Musulmans eux-mêmes, qui venaient en faire sept fois le tour et apporter des dons en nature et en argent.

Il avait lié ses intérêts avec ceux des fils du bijoutier Abraham

Narboni : ses deux coreligionnaires Moïse et Chaloum, pour le commerce des diamants.

Cahier de joaillerie de Léon Sanguinetti.

Son frère aîné, Léon, l'aidait dans ses travaux pour la mise en œuvre des pierres précieuses. Ce dernier était d'une grande habileté. Il grava le *Credo* juif tout entier sur un œuf et cisela, sur un long morceau de corail, avec un art parfait, un *tiba* (jadoun), stylet servant à suivre l'écriture sur les manuscrits hébraïques. Il a laissé un recueil d'une vingtaine de feuillets, sur lesquels il avait l'habitude de dessiner, au trait et à l'encre de Chine, les modèles qu'il présentait au dey. Ce sont des boîtiers de montres, des colliers, des plaques d'assabas, des diadèmes et des motifs de décoration formés par des branchages et des fleurs. Remarque curieuse : bien souvent, on y retrouve la colombe de la Bible, portant le rameau d'olivier.

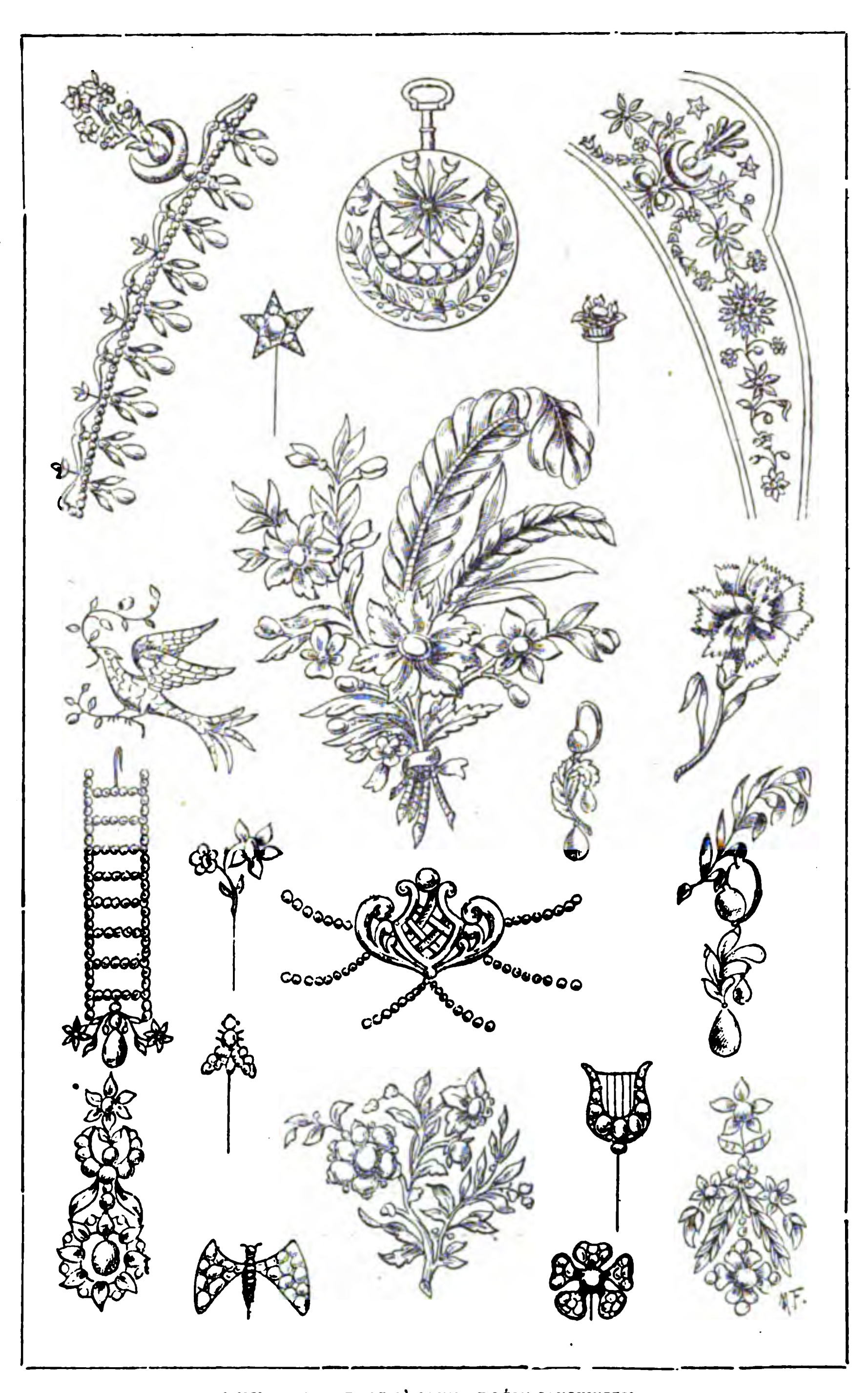
Les dessins de boucles d'oreilles (mnaqeche) ornées de brillants, de rubis, de perles et d'émeraudes, dont le poids est souvent indiqué en grains, abondent tellement dans cet album, qu'elles paraissent avoir été le bijou préféré des favorites du pacha. Nous avons reproduit, dans une planche spéciale, quelques spécimens des créations qu'il renferme, afin de démontrer que le style arabico-italien devait régner dans le harem du dey. Ce cahier porte cette épigraphe en hébreu : « La naissance de l'enfant est la clé du bonheur. »

Léon Judas mourut après son frère, vers 1866, 3, rue des Numides.

Quant à Abraham Sanguinetti ben Pikhas, il s'était marié, le 31 août 1849, sous le régime dotal, avec Mariem Jian, qui demeurait rue Bab-el-Oued. Il mourut, le 17 juin 1860, laissant cinq enfants : deux garçons et trois filles. Il avait, depuis quelque temps, négligé la joaillerie pour employer sa fortune, qui s'élevait à près d'un million, à des spéculations de terrains.

Il avait, rue de la Poste, une maison en démolition : « El-Agha », et, rue du Lézard : « Dar-Louchefanor » ; un magasin rue Doria, quartier du Hammam-Melah ; deux immeubles rue Jean-Bart, et deux campagnes à la Bouzaréah : « Djenane-ben-Terkikou » et « Djenane-el-Biskri ».

Il possédait, de plus, une maison de campagne au lieu dit l'Hôpital du Dey ; de nombreuses propriétés achetées en commun avec Abraham Énos et Urbain Ranc ; des jardins au Hamma, au Ruisseau et à Hussein-Dey ; des maisons rue d'Anfreville, rue Scipion et rue



DESSINS EXTRAITS DE L'ALBUM DE LÉON SANGUINETTI :

Collier (خيط الروح), *diadème* (عصابه), *aigrette* (ريشة), *boucle d'oreille* (منقوش), *ouarda* (وردة) et motifs de décorations divers.

Bab-Azzoun, et des terrains vagues à l'angle des rues Médée et de Nemours.

Inventaire d'Abraham Sanguinetti.

L'inventaire qui fut dressé après son décès, le 17 juin 1860, rue Bisson, nº 3, renferme une longue énumération d'objets mobiliers, dont, sauf quelques exceptions, la plupart n'avaient rien d'oriental. Ils rappellent surtout l'ameublement de mauvais goût de l'époque de Louis-Philippe : fauteuil Voltaire ; tapis de moquette ; table de nuit à colonnes ; cave à liqueurs en palissandre ; vase avec fleurs artificielles sous globe ; canapé en acajou recouvert de soie jaune ; draps de lit garnis de dentelles.

Le mobilier du bureau se composait de cartonniers, d'armoires à deux corps, de casiers de bois, de deux boîtes en bois formant bureau. Il comprenait aussi un véritable arsenal d'armes défensives : fusils à pierre et à baïonnette ; fusils de chasse et fusils turcs ; pistolets à pierre, garnis d'argent ; paire de pistolets kabyles ; épées diverses et cannes nombreuses.

Les bijoux, les pierres précieuses, les monnaies d'or et d'argent, les billets de banque de l'Algérie et les rouleaux de titres de propriété étaient, suivant l'usage, renfermés dans des coffres-forts bas, bardés de fer, s'ouvrant à trois clés, avec des serrures de sûreté. L'un d'eux, de grande dimension, qui servait dans le bureau, fut évalué cent cinquante francs.

M. Dyvrande, commissaire-priseur chargé de la prisée, estima comme suit les objets ci-après :

Garnitures de poignards en argent doré avec manches en jaspe, montées d'or. . . . . Fr.	50
Une paire de flambeaux plaqués au dixième.	10
78 pièces de monnaie antique, pesant 300 gr.	60
Tabatière or émaillée, 172 gr. à raison de 2 fr. 25. . . .	300
Débris de bracelets.	15
Débris de montres, de joaillerie, de roses, de rubis, de chatons et d'émeraudes.	180
24 soltani à 10 fr..	240
7 très anciens soltani à 11 fr.	77
5 pièces italiennes à 10 fr.	50
Boîtes de montres ciselées aux armes turques, 4 chaînes	

arabes (selsela), 35 clefs arabes pesant 136 gr., fonds de tabatières ciselées, estimés pour le tout à. . . . . Fr. 1.603

2 médailles romaines et 2/4 de soltani	20
Montre forme mandoline, émaillée	60

L'inventaire continuait par l'estimation des pierres fines :

18 pierres gravées antiques.	100
Un rubis monté.	100
Tabatière en agate.	100
Tabatière en améthyste incrustée et garnie d'or. . . .	400
4 perles fines sur papier.	60
6 rubis, 1 saphir, 1 émeraude sur papier.	40
2 petites rosettes surmontées de brillants	100
Un lot de brillants à 3 grains 1/8, 1/3 et 1/64.	65
Un lot de 26 brillants à 8 carats et 1 grain.	1.320
60 brillants à 31 carats et 3 grains.	6.350

Les objets en argent furent prisés comme suit :

Soupière en argent avec ornementations mauresques, pesant 1,075 gr.

Un vase à eau de fleur d'oranger (m'rach), pesant 560 gr.

Deux flambeaux d'argent pesant 1,300 gr.

Deux autres flambeaux pesant 600 gr.

Un candélabre à deux branches pesant 1,170 gr.

Un plateau d'argent pesant 550 gr.

Le tout, estimé à 20 centimes le gramme, s'éleva à . Fr.	2.386
Un coffret plaqué d'argent ciselé.	20
Une cafetière en argent.	317

L'expert Rochard fut chargé d'estimer les objets appartenant en propre à Mme veuve Sanguinetti et provenant de sa dot. Nous croyons intéressant de donner à nos lecteurs le relevé de la valeur des vêtements et des bijoux d'une israélite aisée de l'époque :

Vêtements.

Ornement de coiffure (beniqa) avec candille et paillettes Fr.	80
Corsage indigène en soie damassée brodée d'or. . . .	80

Un autre en soie bleue brodée d'or.	Fr.	60
Corsage moiré en argent (frimla) avec garnitures or.		50
Corsage en soie de Tunis.		30
Un autre en soie et or.		25
Deux petits corsets brodés d'or.		30
Deux robes en soie brodées d'or (djobba).		150
Deux pantalons de satin brodés d'or.		70
Cinq mouchoirs lamés d'or.		50

Bijoux en or.

Deux redifs du poids de 65 gr. or.	146
Une grande chaîne (selsela) avec clés en or et une breloque (lendjassa) garnie de corail, 45 gr. à raison de 2 fr. 50	112
Une bague montée d'un brillant.	600
Une bague montée de 3 roses.	40
Un collier monté de 36 roses.	350
Épingle (bezima) montée de 10 roses.	150
Épingles (bzaïm) montées d'une rose et entourées de 3 petites roses.	300
Bezima montée de 11 perles avec rubis et roses . . .	60
Bezima montée de perles	60
Bezima montée de brillants	300
Pendants d'oreilles (mnaqeche) montés de brillants .	700

Ces bijoux et quelques autres à l'usage personnel de la veuve Sanguinetti, figurant dans l'inventaire général de Me Pierre Auger, notaire, représentaient en totalité la somme de 3,913 francs. Mais il est probable que, pour des raisons de convenance, l'estimation en avait été faite sans aucune exagération.

CHAPITRE XIX

GRANDES FAMILLES ET GRANDS CHEFS

I. — GRANDES FAMILLES

Invasion du luxe hispano-mauresque.

Quand de 1492 à 1502 les Maures andalous, quittant l'Espagne, vinrent se réfugier sur la rive africaine, ils apportaient avec eux de si belles parures que jamais on n'en avait vu de semblables dans le pays. Les femmes étaient couvertes de joyaux. Elles avaient avec elles, dit Peyssonnel, plus d'étoffes d'or qu'il n'y avait d'étoffes de laine dans les tentes des plus riches Arabes.

Bijoux de provenances diverses.

Ce fut l'invasion d'un luxe nouveau, mais, en même temps, la confusion des styles. Vers cette époque, les bijoux étrangers arrivaient de tous côtés. Il en venait de Turquie, du Maroc, de la Tunisie, d'Espagne, d'Italie et de France, — présents des sultans de Stamboul et de Fez, des beys de Constantine et d'Oran, des consuls des puissances européennes, — au dey d'Alger et aux grands dignitaires.

BZIMA ANCIENNE.
(Modèle marocain.)

Les orfèvres reproduisaient ces ornements étrangers qui plaisaient aux femmes par leur nouveauté : copies et originaux restèrent dans le pays. Aussi, il est assez difficile de déterminer quelquefois la provenance de certains joyaux algériens, anciens et modernes.

Mais la plupart de ces pièces rares ont disparu. Dans les crises

22

incessantes provoquées pendant trois siècles par l'ambition et la cupidité des oppresseurs du royaume d'Alger, quelques-uns de ces vieux souvenirs de famille servirent, faute d'argent, à acquitter les taxes et les impôts. D'autres ont été emportés en exil par les familles d'origine turque qui abandonnèrent le pays peu de temps après le départ du dey.

Et cependant, la tradition s'est perpétuée qu'Alger possédait, en grande quantité, de véritables trésors.

Touchante coutume.

A l'époque des grandes solennités, il n'était pas rare de voir les gens riches prêter, sans défiance, aux pauvres qui n'avaient pas le moyen de se les procurer, de belles parures dont la valeur dépassait souvent dix mille boudjous. Il leur plaisait, suivant un usage touchant, de se procurer joie et contentement en parant de ces bijoux tenus en réserve, lors de leur mariage, les orphelines peu fortunées. Ils étaient considérés comme des biens de main morte (habous), immobilisés par la charité musulmane, qui a pour but, non pas toujours de donner, mais de chercher à rendre heureux.

La sarma historique

Qu'est devenue la sarma d'Hassan Pacha qui, avec le chasse-mouches d'Hussein Dey, fut la cause de la perte d'Alger? Dans son *Miroir*, Sidi Hamdan ben Othman Khodja, ancien secrétaire d'État (*makatadji*), en raconte longuement les aventures :

« Je citerai, dit-il, le juif Bakry, dont le frère Michaïl possédait, » lorsqu'il s'établit à Alger, seulement une petite boutique d'épicier, » où il faisait le détail de la quincaillerie. Ce magasin était situé » dans le voisinage de Bab-Azzoun. C'est depuis cette époque que » cette maison Bakry, liée d'intérêt avec Hassan Pacha et Mustapha » Pacha, est parvenue à posséder des millions. Je rapporterai un » seul fait qui pourra faire comprendre de quelle manière rapide ils » ont pu amasser une semblable fortune.

» Selon la coutume, le bey de Constantine vint à Alger. Voulant » faire un superbe cadeau à la femme de Hassan Pacha (1791-1798), » ce bey s'adressa à un juif nommé Neftaly Abouchenaq (*sic*), associé » de Bakry, pour avoir un bijou de valeur. Celui-ci présenta une » sarma garnie de diamants, évaluée à la somme de 60.000 piastres » (300.000 francs) ; le bey acheta le bijou ; n'ayant pas d'argent » comptant, il convint de payer cette valeur en mesures de blé, » estimées chacune à 4 francs et devant peser 40 kilos. Après la » récolte, les Bakry envoyèrent des bâtiments pour charger la quan-

» tité de 75.000 *saâ* ou mesures de ce blé, qu'ils firent transporter » en France, à l'époque du blocus des Anglais. Ils vendirent 50 francs » chaque mesure qui ne leur coûtait à eux que 4 francs, et ce char- » gement produisit 3 millions 750.000 francs. Le bijou, dit-on, » avait été fait à Paris et ne coûtait que 30.000 francs. Un de leurs » associés, celui qui a procuré le bijou de Paris, n'ayant pas été » avantagé dans cette affaire, s'est présenté à Alger pour réclamer » son contingent, mais il n'a rien pu obtenir. C'est de cet associé » même que je tiens ces détails. Cet argent est la source et une des » causes primitives de la malheureuse guerre de la France avec » Alger, et de la chute du gouvernement turc dans cette partie de » l'Afrique.

» Voilà donc la manière dont ces juifs ont fait leur fortune, au » détriment de tous les habitants de la Régence ; ils avaient tous les » avantages de ce monopole, tandis que nous, ne trouvant pas à » acheter au même prix qu'eux, ce commerce nous était interdit et » nous ne pouvions jouir des avantages qu'il procure. »

Les historiens n'ont jamais raconté que la fin de la Régence, commencée par une sarma, s'était achevée par un éventail. On le voit, cependant, le bijou a joué quelquefois un grand rôle dans l'histoire des peuples africains.

Où sont les bijoux d'antan ?

Que sont devenus les trésors emportés dans leur fuite, lors de l'entrée des Français, par quelques familles turques qui s'embarquèrent en toute hâte sur des chaloupes de l'amiral Mustapha, et, longeant la côte, abordèrent à Bougie pour se rendre, de ce port, en Égypte ?

Que sont devenus les riches vêtements brodés d'or, l'argenterie et les bijoux qui ornaient la maison qu'Ahmed, le bey de Constantine, possédait à Alger, et qui furent saisis et vendus à vil prix à un juif, interprète des Français. Il y en avait tant, dit-on, qu'il fallut près d'une semaine pour vider la maison.

Que sont devenus les beaux yatagans garnis de pierres précieuses que, selon la coutume du pays, Hassan, bey d'Oran, apporta en présent aux Français, lorsqu'il vint se rallier à Alger, peu de temps après la conquête, avant de se retirer à Alexandrie et enfin à la Mecque ?

Dans quelles panoplies ces armes sont-elles accrochées aujourd'hui, dans quelles vitrines de musée resplendissent ces bijoux ?

Possesseurs de beaux bijoux.

Combien rares, maintenant, les grands chefs et les vieilles familles mauresques ayant conservé les souvenirs de leurs ancêtres ! Beaucoup, ruinés par leur luxe, ont dû vendre ou faire fondre leurs anciennes richesses. Quant aux descendants des Maures et des Turcs restés dans le pays, bien peu n'ont pas subi les vicissitudes des événements, comme nous allons le voir en passant en revue les notabilités de la contrée.

De nouvelles fortunes se sont édifiées dans les villes, mais elles sont trop récemment acquises pour que ceux qui les possèdent aient trouvé, dans la succession de leurs ascendants des spécimens de l'art ancien.

Le dey Hussein, autrefois le khodjet-el-kheïl Hussein.

Le dey Hussein (1) devait avoir de beaux bijoux. Pendant son règne, aucun Français ne put les voir, et, lors de la Capitulation, dont les termes lui laissaient ses richesses personnelles, il fit enlever de la Casbah tous ses objets précieux, ainsi que ceux de son harem, pour les transporter à Dar el-Hamra. Il retourna lui-même à la Casbah pour retirer de ses appartements une somme d'argent et des pièces d'orfèvrerie qu'il n'avait pu emporter tout d'abord dans la précipitation du premier départ.

La Casbah, le trésor et le harem.

D'après les historiens, les trésors de la Casbah, formés en 1756 des dépouilles de Tunis, contenaient pour une somme considérable de pierres précieuses ; mais ils n'y figuraient plus lors de l'inventaire dressé à l'entrée des Français (2).

Il ne fut trouvé dans le harem, où l'on pénétrait par une porte basse, que quelques objets oubliés dans la précipitation du départ : des cuillers d'ébène garnies de pierres fines ; des étoffes brochées d'or dans des coffres incrustés de nacre, d'ambre, d'ivoire et d'ébène ; des aiguières en métal d'Alger (argent à très bas titre) ; des orfèvreries d'argent ou de vermeil, de style turco-italien, envoyées au Musée de la marine, au Louvre, où elles figurent encore. Nous en avons déjà parlé.

(1) Ce nom s'écrit حسين. Les caractères arabes donnent H, C, I, N, mot qui devrait se prononcer « Houceine ». Mais il a été écrit à la façon allemande, « Hussein », et il est prononcé à la française.

(2) Dans plusieurs pièces contiguës étaient entassés, pêle-mêle, des roubou-soltani, des pièces du Portugal, des quadruples du Mexique, des boudjous, des piastres fortes, des lingots d'or et d'argent, représentant une quarantaine de millions.

Le poids d'un million en or étant de 322 kilos, et celui d'un million en argent de 5,500 kilos, soit au total, en comptant par moitié : 116,440 kilos. Il fallut plus de 1.000 hommes de corvée pour amener jusqu'au port le trésor tout entier.

Enfin, trois chambres étaient remplies de plats, marmites, chaudrons, bouilloires et cafetières, pour le jour où le dey recevait à dîner des *orta* (1) de janissaires. Ce service avait l'apparence de l'argent, bien que ce ne fût que du cuivre rouge étamé. Peut-être, était-ce une précaution pour ne pas provoquer les tentations et les vols.

Le dey avait certainement aussi de belles armes : elles lui furent laissées. Il les emporta en exil.

Nous savons seulement qu'il laissa à sa mort, au fils de sa fille, un khandjar à la poignée d'or et de diamants, si beau qu'un amateur lui en fit offrir une somme considérable, près de 300.000 francs, dit-on ; et, plus tard, à la suite de pourparlers que nous ignorons, le duc d'Aumale devint propriétaire d'un superbe fusil qui avait appartenu probablement à Hussein, d'après une tradition que nous n'avons pu contrôler. Des incrustations de corail et des ornements d'argent alternaient ensemble, retenus dans le bois de l'arme. Ce fusil n'avait été payé que mille francs par le duc, à l'époque où il était colonel du 1er régiment de chasseurs d'Afrique. Cette arme, de 2m10 de long, était renfermée dans un étui richement ouvragé et garni de broderies d'or. Il avait fallu débiter plus de 30,000 francs de corail pour le garnir. Elle aurait figuré avec honneur au Musée Condé, de Chantilly, qui ne possède qu'un fusil kabyle revêtu seulement de quelques ornements d'argent.

Dépouilles opimes.

Suivant les lois de la guerre, les villes conquises durent livrer leurs armes. Tout fut apporté avec plus d'indifférence que de soumission : sabres, yatagans, fusils et pistolets.

Les Turcs livrèrent de belles armes, de grand prix, garnies d'or et d'argent. Les Maures et les Coulouglis avaient enlevé tous les morceaux qui avaient une valeur intrinsèque. Les yatagans avaient été dépouillés de leurs fourreaux ciselés, les fusils de leurs garnitures d'argent (2).

La distribution de ces armes fut faite aux combattants, chacun choisissant dans le tas, à son gré. Quelques fusils et pistolets, avec garnitures de perles et incrustations de corail, furent distribués par

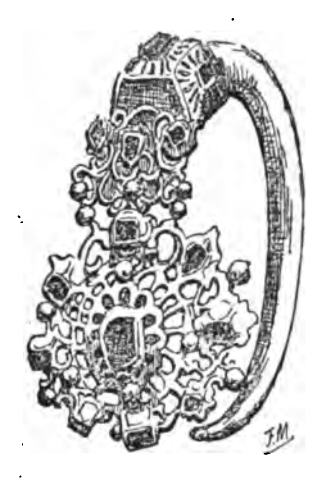
(1) Mot turc signifiant « régiment ».

(2) Vendus aux juifs, ces armements furent rachetés très cher, plus tard, par quelques collectionneurs.

le général en chef, comme souvenirs, à tous les officiers supérieurs de l'armée (1).

Départ du khaznadji.

Le khaznadji Mohammed Ogel Haïdji, l'un des défenseurs acharnés du Fort-l'Empereur (*Bordj Mouley el-Hassan*), après avoir remis les clés du trésor de la Casbah, quitta peu après Alger. Il se retira à Médine, emportant avec lui un sandouq rempli de joyaux de toutes sortes, et du plus grand prix. Se souvenant des habitudes de son pays, il mit dans son testament que ses bijoux ne seraient jamais vendus et que toutes les jeunes filles pauvres du pays auraient le droit d'y venir puiser, pour se parer lors de leur mariage.



GRANDE BOUCLE D'OREILLE MAROCAINE.

Expulsion des janissaires.

Les janissaires, on le sait, furent expulsés immédiatement après la conquête. On les embarqua sur des bateaux qui devaient les conduire en Asie. Comme nous l'avons déjà dit, beaucoup de familles turques voulurent partager leur sort. Les unes allèrent en Syrie, d'autres en Égypte, quelques-unes aussi à Tunis, fort peu au Maroc. La plupart, enfin, restèrent encore un certain temps à Alger. Mais après avoir triplé leurs revenus par la location ou la vente de leurs propriétés, elles quittèrent le pays, en tâchant d'entraîner avec elles en pays musulmans certains de leurs compatriotes.

Familles turco-arabes restées à Alger.

Il y aurait un curieux travail à faire sur les familles indigènes qui restèrent à Alger. On échapperait ainsi aux incohérences des traditions, et l'histoire y gagnerait des certitudes.

Parmi les plus importantes familles qui acceptèrent la domination française et qui conservèrent longtemps quelque splendeur, il faut citer, en première ligne, celle des princes Mustapha, descendant de l'ancien dey, qui édifia le palais dans lequel est installée la Bibliothèque nationale. Mais il est difficile de se reconnaître à travers les rameaux assez touffus de cette nombreuse famille.

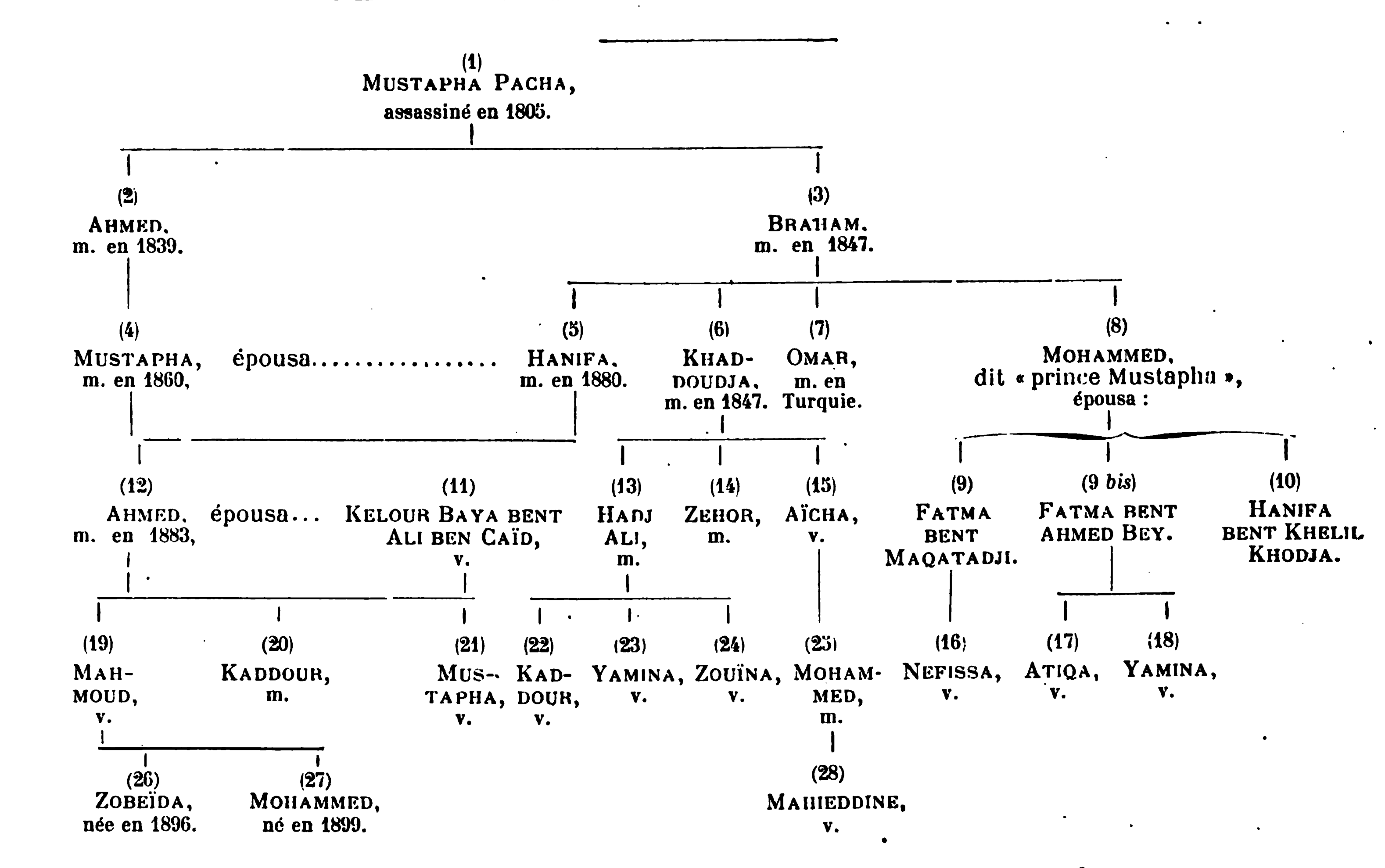
Cependant, nous avons pu dresser sa généalogie et rattacher exac-

(1) Peut-être aurait-on dû garder ces dépouilles opimes, les étiqueter, les déposer en lieu sûr, pour les rendre en d'autres temps. Il n'y avait pas à redouter l'usage de ces armes : c'étaient plutôt des armes de parade que des armes offensives.

tement le passé avec le présent. Mustapha Pacha, élève de la Médersa, et la princesse Aïcha, nous ont fourni de précieuses indications. Les dossiers du Gouvernement général nous ont aussi servi de fil conducteur.

Tous les Mustapha mâles ont conservé un grand souci du lignage. Ils écartent avec soin de la descendance directe les femmes dont les enfants ont perdu, avec le titre, le nom patronymique par leur mariage.

GÉNÉALOGIE DES MUSTAPHA PACHA



(1)

MUSTAPHA PACHA. — Ancien charbonnier, complètement illettré (d'après M. le commandant Rinn, ancien chef du bureau central des Affaires indigènes), il était sans l'ombre d'une qualité ; on le disait à moitié fou ; il passait, en outre, pour très poltron. Il fut d'abord khaznadji sous son oncle, Hacen Pacha. Il ne voulait pas être dey et chercha à mettre à sa place l'agha des Arabes, l'oukil el-hardj ou le beit el-mal. Ces derniers refusèrent et firent proclamer Mustapha ben Ali, plus souvent désigné sous le nom de Mustapha Pacha. Il régna huit ans, de 1212 à 1220 de l'hégire (1798-1805).

Il commença d'abord par dévaliser son oncle maternel, le khaznadji, et persécuta sa famille qui avait mis ses richesses à l'abri ; fit périr sous le bâton plusieurs de ses ennemis, et exigeait des cadeaux et de l'argent des consuls étrangers et des notables musulmans. Il était l'ami de la France ; aussi le consul de cette nation, obéissant aux ordres de son gouvernement, sut résister à ses exigences ; mais le consul d'Angleterre le combla de présents, pour obtenir ses bonnes grâces en faveur de ses nationaux.

Pendant son règne, Busnach, devenu trop arrogant, fut tué par un janissaire, et les juifs furent massacrés par les Maures, Kabyles, Biskris et Mozabites. Pour sauver sa tête, Mustapha dut s'incliner devant cette rébellion : en guise de pardon, il envoya son chapelet à l'assassin. Le corps de Busnach fut exposé à la porte Bab-Azzoun.

Chaque vendredi, le pacha apportait aux femmes de son harem, pour se parer, un grand coffre rempli de joyaux toujours nouveaux ; ils étaient en si grand nombre que beaucoup restaient sans emploi.

Le présent que Mustapha fit à la Porte, lors de son avènement, dépassa de beaucoup celui de ses deux prédécesseurs. Il s'éleva, dit-on, à près d'un million ; mais il faut dire qu'il lui coûta peu, puisqu'il provenait, en grande partie, des diamants et des objets précieux qu'il venait de recevoir lui-même, comme tributs ou comme cadeaux, des puissances européennes.

Pour se distraire, il se promenait un jour dans le Hamma (jardin d'Essai), lorsqu'un yoldach, dissimulé derrière un arbre, tira sur lui et le blessa. Ses soldats voulurent le venger séance tenante et massacrer l'assassin ; il s'y refusa et leur intima l'ordre de se retirer à la caserne des Qechaïria.

Moins heureux plus tard, il ne put échapper à une autre tentative. Le 30 août 1805, des soldats, excités contre lui par un de ses ennemis, Ahmed Khodja, un defterdar destitué qui voulait lui succéder, l'assaillirent ; et l'un d'eux, d'un coup de yatagan, le fit tomber à côté de la mosquée de Sidi Ouali Dada, près la Cathédrale actuelle, où il se rendait pour faire sa prière. On l'enterra d'abord au cimetière de Bab-Azzoun, puis à la mosquée de Sidi Abderrahman, où se trouve maintenant la sépulture de sa famille.

Ahmed Khodja s'empressa de s'emparer de treize coffres contenant le trésor de son prédécesseur. Ils renfermaient des pièces rares et curieuses, qui ont depuis disparu ; mais en cherchant, à la longue, on en retrouverait peut-être des traces dans les inventaires des anciennes archives musulmanes.

Mustapha était fort jaloux : il renfermait ses femmes et leurs esclaves dans la maison qui servait autrefois de Cour d'assises à Alger. Personne ne pouvait y pénétrer ou en sortir. Suivant l'un de ses descendants, les portes étant closes, c'est par les toits que le ravitaillement se faisait.

(3)

BRAHAM. — Les princes turcs préféraient souvent, aux femmes indigènes, les femmes étrangères. Aussi, Mustapha Pacha avait en réserve, dans son palais, trois jeunes chrétiennes. L'une d'elles, de Tunis, plut à Braham, qui l'épousa. Elle adopta le nom musulman de Yamina.

Il se rallia immédiatement aux Français et fit partie du premier pouvoir consultatif du pays, créé par le général de Bourmont avec des notables choisis parmi les Maures de la ville.

Prenant en mains la cause de ses coreligionnaires, Sidi Braham ben Mustapha n'hésita pas à sacrifier son repos et à épuiser ses ressources pour venir à Paris, en 1832, afin de protester, au nom de ses nationaux, contre une contribution destinée à former une réserve de 10.000 mesures de grains. Il exposa que cet arrêté jetait la désolation dans Alger, vu la position critique de ses habitants. Il protesta contre la désaffectation des mosquées, transformées en casernes, au mépris de la religion des indigènes et des engagements pris avec eux.

En même temps, il réclamait la restitution des palais et des maisons de la rue de l'État-Major, confisqués à son père par Ahmed Pacha, sous séquestre pendant le règne de Hussein Dey, considérés par le Domaine, à la conquête, comme biens du Beylik, et dont il avait en mains les titres de propriété.

(5)

HANIFA. — Fille de Braham Pacha, avait épousé d'abord son cousin Mustapha (4), fils d'Ahmed, et, après sa mort, elle se maria avec Ahmed Boukandoura, assesseur à la Cour d'appel et muphti hanafi de la mosquée de la Pêcherie ; le ménage marcha mal.

Mohammed, le frère et mandataire d'Hanifa, revendiqua pour elle une campagne achetée par Boukandoura avec les bijoux de sa sœur. Le procès fut gagné et la propriété mise au nom d'Hanifa. Le restant de ses bijoux lui fut remis. Boukandoura dut divorcer.

(6)

KHADDOUDJA. — Épousa Mustapha ben el-Hadj Ahmed ben Mohammed (ce dernier, mort grand vizir en 1794), était le frère de Mustapha Pacha. Son mari mourut en 1859. Elle hérita de ses biens consistant en bijoux, meubles, immeubles, complètement disparus aujourd'hui.

On raconte qu'au moment où Ben Sisni était cadi à Alger, il y a environ cinquante ans, celui-ci vint chez le mari de Khaddoudja, lui demandant de lui prêter tous ses bijoux pour parer ses femmes, invitées à une noce arabe.

Le prince Mustapha Pacha lui remit alors : trois paires de *menaguech* variés, dont une paire montée sur argent ; une autre, très riche, montée sur le même

métal, et une troisième avec émeraudes vertes, entourées de pierres et de diamants ; deux colliers de perles, de la grosseur d'une noisette, se fermant au moyen d'une épingle surmontée d'une rose de diamants ; un autre collier, se composant de douze rangées de perles ; une *assaba* en argent, avec pierres très fines ; une *richa* (plume) ; une broche ornée d'une inscription arabe : ما شاء الله (ce que Dieu veut), en diamants ; trois *ouarda*, dont une en forme de jasmin (*yasmina*) ; deux *souiyef* en pierres fines ; quatorze *khouatem* (bagues), dont une ornée d'une émeraude entourée de diamants, et une autre à rubis rouge ; deux paires de *melazem* (larges bracelets de perles) ; chaque bracelet contenait douze rangées de perles, se fermant par un bouton d'or surmonté d'un gros diamant ; et beaucoup d'autres bijoux.

Au bout de six jours, un nommé Sebihi vint chez Mustapha le prévenir que le cadi Ben Sisni venait d'être écroué, par suite d'un abus de confiance. Il avait disposé, non seulement des dépôts d'argent qui appartenaient à des orphelins, mais des bijoux qu'il venait d'emprunter à Khaddoudja ; ceux-ci avaient été déposés en gage par Ben Sisni, chez un juif, Youda Moatti.

Le prince informa l'autorité judiciaire, en sollicitant un permis de communiquer avec le détenu, afin d'obtenir de lui les renseignements nécessaires pour revendiquer les parures.

Ben Sisni nia d'abord, mais finit ensuite par avouer qu'il avait disposé des bijoux. Il reconnut qu'il en était débiteur et il ajouta qu'il pourrait probablement les rendre, si sa situation n'était pas aggravée par une plainte nouvelle. Vaines promesses, car le cadi mourut en prison, et le juif garda les bijoux.

(8)

Mohammed. — Né à Alger, il avait épousé trois femmes successivement.

Marié d'abord avec Fatma bent el-Maqatadji (chef de la comptabilité), il eut de cette union une fille, qui épousa le gouverneur de la Goulette (Tunisie).

La seconde fois, il se maria avec Fatma, la fille du bey de Constantine, Hadj Achmet. Elle avait des joyaux superbes qui furent vendus à la marquise Lavaggi, M. Boucicaut et autres.

Finalement, il épousa en troisièmes noces Hanifa bent Khelil Khodja, ancien oukil du bey de Constantine, propriétaire à l'Harrach, qui vit encore, pensionnée du Gouvernement.

Ses prodigalités et ses générosités excessives envers les pauvres de sa religion le ruinèrent. Comme sa famille n'avait pu reprendre ses propriétés, le Gouvernement dut lui faire une pension de dix mille francs, réduite plus tard à six mille, et lui accorder plusieurs fois de nombreux subsides.

Non seulement il avait gaspillé sa fortune, mais celle de ses frères ; et on rapporte qu'au moment où M. Cailly était directeur du Mont-de-Piété, des bijoux qu'ils lui avaient prêtés y étaient depuis longtemps déposés. Ils sollicitèrent du Gouvernement un subside pour les dégager. On leur envoya trois mille francs, environ. C'était insuffisant, ils ne purent en retirer qu'une partie ; l'autre partie y resta et fut vendue.

Gros, grand, moustache noire, la figure sympathique, coiffé d'un turban gigantesque, Mohammed était l'une des figures les plus connues d'Alger. Il habita de longues années au n° 6, dans l'un des nombreux détours de la rue de la Révolution. Puis il vint au n° 4 de la rue Villegagnon, qui débouche dans la rue Lahemar, dans une maison presque chétive.

En 1885, des malfaiteurs s'introduisirent chez lui, enlevèrent ses habits, hardes, armes, pistolets à crosse enrichie de pierreries d'or et d'argent, un grand nombre de bijoux, bagues, bracelets, khelkhals, deux sabres : l'un en argent et l'autre en or, avec fourreaux garnis de pierres précieuses, qu'avait possédés son père. Jamais on ne put retrouver les voleurs.

Il mourut le 8 avril 1886. Ses obsèques eurent lieu à la mosquée de la Marine, au milieu d'une grande affluence, dit le *Petit Algérien*. Le chef de la maison militaire du Gouverneur et plusieurs notabilités européennes y assistaient.

Il fut enterré à la mosquée Sidi-Abderrahman, dans le caveau de la famille Mustapha.

Il a laissé à Alger une veuve et deux filles qui vivent de la pension que leur sert le gouvernement.

(13)

ALI. — Connu plus tard sous le nom de Hadj Ali, spahi mercenaire sous le gouvernement français, mourut à Alger.

(14)

ZEHOR. — Se maria avec son cousin Mahmoud, *mouderrès* (professeur) (v. 19), chez qui elle mourut jeune.

(15)

AICHA. — C'est la princesse actuelle, issue de l'union de Khaddoudja avec l'arrière-cousin de Mustapha Pacha (6) ; tous les deux appartiennent à la même généalogie.

Aïcha, âgée d'une soixantaine d'années, vit à Saint-Eugène. Divorcée de Sidi Lekehal ben Allal Ould Sidi Mebarek, descendant d'un grand marabout enterré à Coléa, elle n'a eu qu'un fils qui est mort laissant un enfant ; celui-ci est chez ses parents paternels, à Coléa. Elle touche une pension du Gouvernement, avec ses cousines maternelles, Yamina et Atiqa.

La princesse Aïcha ne possède que quelques bijoux sans grande importance et douze fils de perles de la grosseur d'un « pois chiche ». Puis une paire de *menaguech* avec pendant de perles de la même grosseur, à fermoir surmonté d'un gros diamant, quatre bagues en argent avec rose en diamant, une bague en or *qaleb louza* (forme amande) surmontée d'un gros diamant et entourée d'autres plus petits cadeaux offerts par l'impératrice Eugénie, un *kheït errouh* en argent surmonté de pierres précieuses, deux bracelets en or, une *chéchia* de soltani avec un papillon en diamant, un *rédif* et une paire de *mechebbek* en or.

(16)

NEFISSA. — Mariée avec Caïd Ahmed, gouverneur de la Goulette, habite Tunis. Deux fils, Mustapha et Mohammed, interprète.

(19)

MAHMOUD. — Né en 1869. Ancien élève de la Médersa d'Alger, aujourd'hui mouderrès à la mosquée Sidi-Rhamdane. Marié à Atiqa, fille de Mohammed.

(21)

MUSTAPHA. — Né en 1882. Étudiant à la Médersa.

Dispersion des bijoux Mustapha.

Peu à peu les bijoux de cette famille Mustapha furent vendus à l'orfèvre Dauvergne. Mais ce fut la maison Dorez qui acheta les plus belles pièces et les revendit après en avoir conservé le souvenir dans ses albums de dessins, où nous les avons retrouvés.

A citer surtout appartenant à la princesse Fatma, fille d'Achmet Bey et femme de Mohammed :

Un flacon pour le kohl en or massif enrichi de pierreries. Cet objet fabriqué au XVIII[e] siècle fut acquis par M. Boucicaut pour la somme de 32.000 francs.

Un collier arabe en or, datant de la même époque, garni de perles, de rubis, d'émeraudes avec des lambrequins de pierres précieuses portant des perles aux extrémités. Acquis par la marquise Lavaggi.

Un assaba. Travail arabe superbe exécuté au commencement du XVIII[e] siècle. Le sommet de ce diadème était couronné par un croissant auquel pendaient des chaînettes. Le corps de l'assaba était rigide et prenait la forme de la tête comme une couronne. Des rubis et des émeraudes complétaient l'ornementation et formaient une étoile à 6 branches. Enfin, à la partie inférieure, étaient attachées des pendeloques en perles fines mais baroques, reliées entre elles par des chaînettes. Ce diadème fut vendu 5.000 francs à un Anglais.

Un narghilé en argent, garni de perles fines et incrusté d'or.

Un collier en perles fines qui fut acheté par la maréchale de Mac-Mahon.

Deux poires en brillants, achetées 80.000 francs par un juif italien venu exprès de Livourne, furent revendues à Rome 100.000 francs.

Une montre et une chaîne garnies de brillants avec une châtelaine dont la riche monture enchâssait de belles roses de Hollande. Ce lot fut vendu 6.500 francs à un Anglais.

Les Mustapha-Pacha avaient encore d'autres bijoux, nous ne savons où ils sont allés, notamment : — des Mqafel' montées sur argent et or, enrichies de pierres précieuses représentant un lézard dont la queue était formée de grosses perles ; — un collier composé d'un rang de grosses perles fines irrégulières auquel s'accrochaient trois guirlandes de perles encadrant trois plaques rondes en or dont une grande et deux petites garnies de perles avec des pendeloques de même nature ; — enfin une *mekahla*, petite urne élégante avec deux anses rappelant celles des amphores et venant rejoindre le col ciselé élégamment.

Familles disparues ou émigrées.

Voici maintenant les noms de quelques familles de Maures exilées ou disparues depuis la conquête. Nous ne pouvons les citer toutes ; cette nomenclature serait trop longue. Il nous suffit d'ouvrir la voie à des recherches plus complètes et de nature à faire l'objet d'une publication spéciale :

YAHIA AGHA, dont il a été déjà question dans cet ouvrage.

Ancien ministre de la guerre pendant douze ans, il possédait une grande expérience militaire. Hussein eut la malheureuse idée de le destituer et de le faire étrangler à Blida ; il lui eût probablement épargné les défaites lamentables de Staouéli s'il l'avait conservé dans ses fonctions. L'incapacité de son gendre Ibrahim, qui le remplaça, fut la cause de la chute rapide de la Régence, comme nous l'avons déjà dit ; son petit-fils Yahia Agha aimait beaucoup les bijoux, il en fit faire de fort beaux. Une vente publique dispersa tous ses joyaux.

MUSTAPHA BEN OMAR, cousin, par la fille de la sœur de son père, de Hassan Pacha. Fils de l'ancien cheikh el-belad de la ville nommé bey de Titteri pour remplacer Mustapha bou Mezrag à Médéa révoqué de la mission que le général de Bourmont lui avait confiée.

BEN GUELATTI, originaire des Beni-Guelatti, de la Kabylie. Ali, l'un d'eux, fut *Kateb esserr* (écrivain du secret) du ministre des affaires étrangères, puis muphti de la grande mosquée. Son petit-fils fut officier de tirailleurs.

SIDI MUSTAPHA BEN KEBABTI, descendant des Maures de Grenade, venu en Algérie avec de véritables richesses, propriétaire de *Dar*

el-Kebabti démolie lors de la construction du Palais Consulaire. Cadi maleki de l'odjac, il avait été aussi le dernier des ministres des affaires étrangères *(el-oumour el-kharidjia)*. Il avait combattu à Sidi-Ferruch. Rallié aux Français, il fut nommé muphti remplaçant Sidi ben Guellati. Nommé administrateur des biens habous, il refusa son concours pour leur expropriation et partit pour l'exil. Il fut ensuite grand muphti au Caire où une rue porte son nom.

Sidi Allal, agha de Coléa, marabout, cousin de Mahi Eddine, nommé par le général Berthezène. Il prit la fuite lors de l'affaire des laines. Il avait pour lieutenant Hamido, beau-frère de Hamdan ben Othman Khodja. Accusé de haute trahison, ce dernier mourut de frayeur à l'hôpital.

Ahmed ben Abdelatif, descendant des premiers conquérants arabes de l'Afrique, membre de la municipalité provisoire d'Alger. Il possédait sa généalogie depuis 800 ans.

Zaouï Mustapha el-Sajjy, trésorier du kasnadji, et Mohamed Oulid Ibrahim Raïs, deux des sept membres du premier Conseil municipal, qui, leurs conseils n'étant pas écoutés, donnèrent leur démission et s'expatrièrent.

Ben Smirly, caissier du premier ministre.

Anciennes familles restées en Algérie

Mais l'exil ou la mort n'ont pas fait disparaître toutes les vieilles familles algéroises des premiers temps de la conquête. Il en resta beaucoup à Alger, où elles firent souche. Il faut mentionner parmi elles :

Oulid el-Caïd Ali, colonel du dey, dont une campagne de l'Arba porte toujours le nom : *Haouch Caïd Ali*.

Ali Chérif, famille descendant de Mahomet par sa fille Fatma Zohra ; originaire de Cordoue, issue d'un marabout célèbre dont le souvenir est perpétué par une inscription à la porte de la mosquée Sidi M'hammed Chérif, à l'extrémité de la rue des Palmiers.

Elle est représentée aujourd'hui par deux frères : Sid Hadj Kaddour Cherif, ancien cadi et membre du medjelès consultatif, chevalier de la Légion d'honneur, et Ali Chérif, ancien capitaine de spahis, conseiller général, délégué au Conseil supérieur, officier de la Légion d'honneur, jadis prisonnier de l'émir Abd-el-Kader lors de la prise de sa smala. Cette famille a reçu le nom patronymique de

Zehar et n'a aucun lien de parenté avec les Ben Ali Chérif de la Kabylie, qui résident à Akbou, famille chérifienne et maraboutique qui est fort riche et qui possède surtout des plantations d'oliviers considérables.

Ben Marabet, Hadj Hassan et Mustapha, deux grands négociants de la Porte de la Mer (Bab el-Behar), trafiquant avec toute l'Europe. L'un d'eux alla aux Indes. Ils avaient été chargés par le dey de la construction, à Livourne, d'un *chebek* qui arriva après la conquête et donna lieu à des réclamations. Mustapha fut membre de la première municipalité, et l'un de ses petits-fils, Mahmoud, est conseiller municipal et membre de la Chambre de commerce d'Alger.

Sid Hassen ben Brihmat, ancien directeur de la Médersa, célèbre par son luxe mauresque et artistique. Famille représentée aujourd'hui par les deux fils d'Hassen : Ahmed, ancien interprète militaire, et Omar, professeur à la Médersa.

Sid Lamalli, muphti. Son fils est professeur à la Médersa.

Ben Smaïa, descendant du secrétaire particulier de l'un des derniers deys. Les petits-fils de sa fille ont repris son nom. Aujourd'hui, ils sont de riches marchands de tabacs.

Peut-être conviendrait-il de citer, à côté des représentants des grandes familles indigènes, le général Yousouf (1), bien qu'il soit probablement originaire de l'île d'Elbe ; mais il débuta enfant à la cour du bey de Tunis et resta longtemps plus Arabe qu'Européen par son éducation et par ses goûts. Sa vie n'est, au début, qu'un roman sur lequel les historiens ne sont pas d'accord. Quoi qu'il en soit, il est bien établi qu'il fut arrêté à Tunis pour avoir séduit la fille du bey. Condamné à l'exil d'abord, à la mort ensuite, il s'échappa, grâce à M. Ferdinand de Lesseps, sur le brick français l'*Adonis*, mais dut abandonner, au moment de sa fuite, un riche coffret de diamants. En débarquant à Sidi-Ferruch, au moment même de l'expédition française, il ne possédait pour toute fortune que ce qu'il avait sur lui : des armes magnifiques, deux brassards et l'agrafe de son ceinturon, tous ces objets garnis et enrichis de diamants. Accueilli par le général de Bourmont, il fit preuve de courage et d'intelligence. Attaché à l'armée, il fit partie de l'expédition de Blida, fut khalifa de l'agha Bourkaïb, enrôla une troupe de cavaliers indi-

(1) Il signait Yusuf et on prononce Yousouf.

gènes et tint en respect les Arabes de la plaine de la Mitidja. Il vendit à cette époque, par Ben Aïssa, neveu du banquier juif Bakri, toutes ses armes pour la somme de 30,000 francs afin d'entretenir ses mameluks dans une petite campagne de Birkhadem où il logeait. Il fut nommé, à titre provisoire, capitaine au 1er régiment de chasseurs d'Afrique, s'empara de Bône et battit Abd-el-Kader à Tlemcen. Nommé colonel de spahis, il mourut en France en 1866.

Renégat, Yousouf, le 1er mars 1844, à Saint-Thomas-d'Aquin, avait épousé Mlle Weyer (parente de la comtesse Guilleminot) dont le père, son ami, maréchal des logis de spahis, devint plus tard trésorier-payeur général. Sa veuve vit encore et habite une magnifique propriété sur les coteaux de Mustapha où elle a conservé les armes merveilleuses que possédait son mari : des éperons damasquinés d'or, une selle merveilleusement brodée d'or, des flissas kabyles d'un travail prodigieux et des fusils à pierre avec incrustations de corail et ornements d'argent. Ce sont aujourd'hui encore les plus belles panoplies que l'on connaisse à Alger.

Grandeur et décadence.

A côté de ces familles qui ont conservé longtemps leur rang, que de désastres ou d'abaissements de situation pour bien d'autres ! Les unes ont été ruinées par les expropriations. D'autres avaient vendu leur propriété à rente viagère. Le capital leur en fut payé plus tard. Elles ne surent pas placer ces remboursements, laissèrent ces fonds sans emploi et virent s'épuiser peu à peu leur fortune improductive.

Oubliés ou de condition bien modeste aujourd'hui, les petits-fils des BEN EL-ANNABI, BEN OUANICHE, BEN EL-DJIAR (l'amine des chaufourniers), des BEN NEGRO, lieutenant de SIDI ALLAL, et des BEN HAFFAF, les anciens muphtis. Les descendants des deux frères ALI et AHMED BEN HAFFIZ, riches propriétaires à Aïn-Cahdra, sont aujourd'hui simples cultivateurs sur leurs propres terres, après avoir donné des cadis et un général à l'armée turque.

Et combien encore, ayant glissé peu à peu sur la pente de la décadence, exercent aujourd'hui des métiers vulgaires. Disparus avec leur ancienne splendeur, les belles campagnes, les harnachements superbes et les armes magnifiques ! Les beaux bijoux d'antan, souvent enfouis pendant la révolte d'Abd-el-Kader, sont allés se fondre plus tard, en des jours de détresse, dans les creusets des orfèvres israélites !

II. — GRANDS CHEFS

Bachaghas, aghas et cheiks.

Les grands chefs arabes, par leur haute situation dans le pays, doivent trouver ici leur place.

Enveloppés dans leurs grands burnous rouges, recouvrant leurs *djabadouli* brodés d'or, ils représentent l'élite de la population arabe à la grande fête annuelle au palais du Gouverneur général. Ils furent aussi l'escorte d'honneur du Tsar de Russie, Nicolas II, lors de sa visite au Président Faure à Paris. Ils sont la véritable aristocratie placée à la tête des indigènes ; mais, fidèles à leurs traditions musulmanes, ils montrent avec de grandes difficultés les parures de leurs femmes.

Nous n'avons eu ni le temps ni la bonne fortune de nous rendre compte par nous-mêmes de toutes les richesses accumulées dans les douars. Cependant dans nos voyages à Biskra, Tlemcen, Msila et Bou-Saâda, il nous a été donné d'admirer les bijoux de certains grands chefs. Nous en donnons la description d'après des notes prises sur place, mais nous parlerons toujours des chefs et non de leurs femmes dont ils ne prononcent même jamais les noms.

PROVINCE D'ALGER

Biskra. L'agha Ben Gana.

A Biskra, le cadi frère de l'agha des Zibans, Ben Gana, descendant des Oulad-Ben-Gana, parent de Hadji Ahmed, bey de Constantine, nous a reçu, entouré de ses deux fils, Mohammed et Ahmeida, et de ses deux neveux, Bouaziz et El-Hadj, et nous a montré les bijoux de tous les siens :

Un diadème *(assaba)* superbe avec des plaques couvertes de roses, des encadrements, des rubis et des pendeloques *(zraref)* formés de rubis et d'émeraudes.

Reliées par une *qtina*, deux superbes *bzaïm* montées à jour avec des branchages sertissant des roses, des émeraudes, des saphirs. Au verso, des fleurs gravées.

Deux magnifiques *ounaïce* (meqafel) enrichies de pierres précieuses formant une sorte de lyre très allongée.

Une paire de bracelets *meqaïs gherbi* (façon de l'Ouest), ayant aux extrémités quatre boules carrées avec des soleils sur le bandeau.

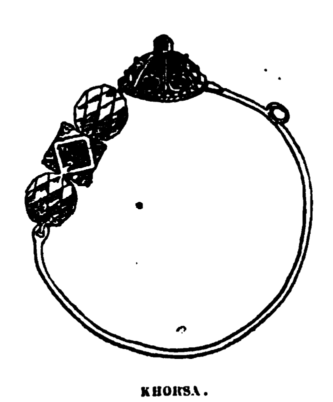
Deux *dah*, bracelets d'or plané couverts d'émail, de filigrane, de rubis et d'émeraudes en cabochons.

Un petit bracelet (*meqaïs*), pas très large, presque uni, avec un trait au centre, d'un goût très pur.

Deux *m'charref* en or, avec des triangles en or inscrits dans le cercle et des perles sur ces triangles. Pour les fermer, des perles et des boucles de filigrane.

Une paire de grandes boucles d'oreilles appelées *zin-el-khadd* (beauté de la joue), ornées de pendeloques, de perles et de roses ; sur le cercle, trois massifs de six roses avec trois pendeloques et des perles baroques.

Une paire de *chenchena* en or, larges boucles d'oreilles garnies de roses et de perles. D'un côté, un gland de perles avec des soltani aux extrémités, de l'autre des chaînes et des crochets.



KHORSA.
(Boucle d'oreille de Biskra.)

Deux *bzaïm* ou *khelaïl* (on sait que dans le Sud-Algérien l'épingle dite *bezima* s'appelle quelquefois *khelala*). Très anciennes, ajourées et ornées, d'un côté, de roses et au revers de rubans et de fleurs gravées.

De superbes *khorsa* très anciennes et des *meqafel* gigantesques avec, aux extrémités, des boules de corail et des boutons de filigrane d'or. Dans le cercle, des perles fines enfilées.

Deux *khrass nab tounès* ornées de trois gerbes de roses avec pendeloques de perles baroques.

A douze kilomètres de Bou-Saâda se trouve le village d'El-Hamel qui doit son nom à la légende du bâton d'un derviche fiché en terre près d'une source, bientôt couvert de feuilles et transformé en figuier. *El-Hamel. Lalla Zineb.*

Le marabout Mohammed ben Belkacem, investi de la baraka du cheïk El-Mokhtar ben Kalifa des Ouled Djellad sud de Biskra, y fonda pour la seconde fois une zaouïa en 1862. Sa réputation de thaumaturge se développa vite. Ses *moqaddim* étendirent son influence religieuse jusqu'en Tunisie, d'après le savant ouvrage des *Confréries musulmanes* de MM. Octave Depont et Xavier Coppolani, à qui nous empruntons ces détails.

Il mourut, en 1895, âgé de soixante-dix-huit ans, près de Boghar, laissant sa succession à sa fille Lalla Zineb.

La nouvelle merabeta est en grande odeur de sainteté dans tout l'Islam algérien. Elle a hérité des vertus et du prestige de son père. Sa bienfaisance est inépuisable envers les pauvres et les nécessiteux de la ville ou de passage. Aussi, de partout, les dons affluent dans son hospitalière demeure et parmi ces offrandes figurent un grand nombre de bijoux qu'elle montre volontiers aux voyageurs qui viennent lui présenter leurs hommages.

Deux fidèles serviteurs les apportent alors sur deux larges plateaux creux de couscouss en bois. Sur l'un s'amoncellent les parures d'or, sur l'autre s'entassent celles d'argent.

Il y en a de fort belles. Nous avons conservé le souvenir de plusieurs pièces remarquables :

Une *Dargha* ou *Dragh*, chaîne composée de deux *bzaïm* en argent à jour, incrustées de précieuses émeraudes et rubis, réunies par une *selsela* d'or à laquelle est accrochée une merveilleuse boîte à talisman, Dargha, qui donne son nom à la parure.

Un *Qteb* en or formé de deux *bzaïm* ovales avec une grande chaîne d'or en plaquettes déchiquetées et retenues par des charnières (travail de Chellala, rappelant les ornements des ceintures d'orfèvrerie du XIVe siècle), qui s'y attache des deux côtés. Une grande boîte à talismans, plate et carrée, à jour, incrustée de pierres, pend à l'extrémité de la chaîne. C'est même cette boîte qui nous paraît donner le nom à la parure.

Des *mnaqcche*, boucles d'oreilles percées en or, très grandes, à pendeloques de perles fines, rappelant le travail tunisien.

Enfin, un *djebine*, diadème à deux rangs, composé de plaques d'or découpées et incrustées de pierreries magnifiques.

Cheik Mohammed ben Kacem, marabout d'El-Hamel.

SI MOHAMMED BEN HADJ M'HAMMED, marabout, neveu du cheik Mohammed ben Belkacem, cousin et rival de la merabeta Zineb, demeure près d'elle à El-Hamel et a hérité d'une partie de la succession spirituelle de son oncle ; il possède aussi quelques pièces intéressantes.

Les plus belles sont un superbe *djebine* incrusté d'émeraudes et un *qteb* en or, d'un travail remarquable. Les autres bijoux plus ordinaires sont ceux portés dans la contrée : mcharef, bzaïm, mqaïs, mnaqcche, khelakhel, medaouar et khouatème.

Msila. Boudiaf

A Msila, le caïd MOHAMMED BEN HENNI BOUDIAF, commandeur de la Légion d'honneur, nous a présenté ses trois femmes portant de

beaux *djebine* ornés de pierreries ; mais leur parure favorite paraît être la *taqlida* avec une enfilade d'*hassek* et portant aux extrémités des *qofla* de filigrane.

ben Henni Mohammed

L'une des femmes avait eu l'idée originale et heureuse de faire pendre à ce bijou des perles baroques, du corail et un gland de soie du plus précieux effet.

La seconde avait accroché des sequins et des boules de corail à sa teklila. Ces boucles d'oreilles retenues derrière la tête par des chaînettes et des agrafes encadraient la figure, et produisaient un effet fort gracieux.

La troisième avait orné la sienne d'une autre façon et mis en pendeloque un trophée d'écheveaux d'ambre, de corail et de perles fines.

Les autres bijoux étaient très ordinaires, des *mqaïs* ajourés, des *dah* à pointes, des boucles d'oreilles à triangles avec des perles fines sur les pointes et passées dans le lobe inférieur de l'oreille.

Miliana. Hadj Hammou et Bouzar.

A Miliana, les familles Hadj Hammou, cadi, et Bouzar détiennent de leurs ancêtres de beaux *khelkhel* en or, des *mechebbek* ajourés, des *mnaqeche* avec des diamants, des colliers de sultanes de Mahmoud, des *cherka* d'ambre, des *assaba* et des *kheït-errouh* ornés de roses et des armes de luxe dans des étuis de velours brodés d'or.

Tlemcen. Si Choaïb ben Abdallah.

A Tlemcen quelques familles arabes de vieilles souches ont encore des bijoux très beaux qui passent de génération en génération.

Si Choaïb ben Abdallah, cadi de Tlemcen, qui a reçu le nom d'Abou-Bekr, possède :

Une paire d'anneaux de cheville *(redaïf)* en argent émaillé et niellé façon du Maroc. D'une forme originale, ils se composent d'un large plané aux extrémités terminées en plein cintre et fermées par une goupille retenue par une chaînette. Sur le corps divisé en compartiments, des émaux bleus, verts et jaunes. Sur les pleins cintres des niellés et un encadrement de têtes de clous ronds et en argent. Ces redaïf dateraient d'une vingtaine d'années.

Une paire de bracelets *(dah)* planés d'or avec bordure. Corps divisé par des pilastres formés d'une tête de lion. Compartiments avec des motifs émaillés de diverses couleurs et enrichis de pierres précieuses.

L'origine de ces bracelets est discutable : Tunisie, Maroc ou Tlemcen ? Sont-ils une copie des anciens modèles hispano-mau-

resques? Les orfèvres du pays présument que ces bijoux datent de 150 à 200 ans. Leur propriétaire croit qu'ils sont d'une époque moins ancienne.



DAH.
(Bracelet du cadi Choaïb ben Abdallah, de Tlemcen).

Une paire de bracelets creux et en ronde, bosse appelés *dah-el-menfoukh*, faits avec deux minces planés d'or. Plats à l'intérieur, bombés à l'extérieur. Cette partie a été obtenue par l'emboutissage. Sur le corps, des appliques en losange ornées de graines et de cercles en filigrane. Travail marocain probablement exécuté dans la région. Datent d'une quarantaine d'années.

Deux bracelets dits souar *dag-el-hammas* (pois chiches). Torsades en bordure et sur le corps des lentilles aplaties au marteau. Passent pour avoir un demi-siècle, mais ce modèle s'est conservé jusqu'à nos jours.

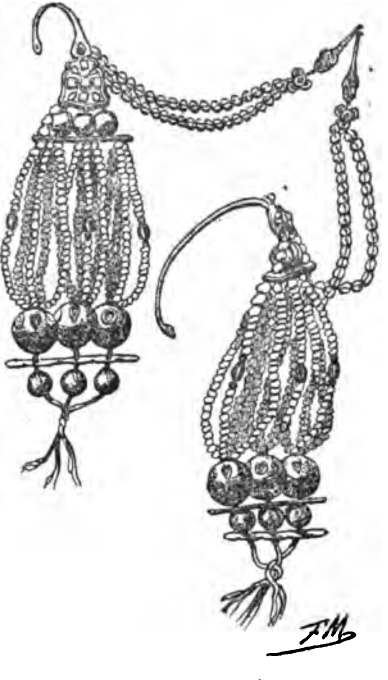
Une paire de grands pendants en or dits *khorsa nab tounès* ou *sennat el-aïn* (dents de l'œil). Bijou décoratif et d'une silhouette très gracieuse. Assemblage de diverses pièces : d'abord un plané hémisphérique émaillé où sont enchâssés des rubis et des émeraudes portant trois boules sphériques *(hassek)* émaillées et soudées sur une barrette où s'accrochent trois écheveaux de perles fines. Chacun d'eux est retenu dans trois autres boules plus grosses, fixées, à leur tour, par de petits anneaux dans une autre barrette. Trois petites boules traversées par des fils de soie complètent cet ensemble. Ces pendants, trop lourds pour être même passés autour du lobe de l'oreille, se portent de chaque côté de la joue, à l'aide de chaînettes et d'agrafes qui s'attachent dans les cheveux. Bijoux datant d'une trentaine d'années. Ces *khorsa nab tounès* sont l'apanage seulement des femmes riches. Ils coûtent fort cher, suivant la grosseur des perles.

Deux *bzaïm* triangulaires et ajourées en or avec, au centre, en saillie, un bouton hémisphérique. Datent de 25 ans seulement, mais le modèle est ancien.

Une longue chaîne (*selsela*) en maillons algérois aplatis au marteau. A son extrémité une boîte à musc en forme d'amande (*messka*). Sur la face, des arabesques découpées à jour, des diamants et encadrements de perles fines. Attachées à la cassolette, sept pendeloques de

perles fines de grosseurs graduées. Ce bijou en deux parties s'appelle *ambra messka* ou *selsela*, prenant ou le nom de la chaîne ou celui de la cassolette.

Membre d'une famille très riche du pays, BEL ALIA BEN HADJ DJELLOUL, commandeur de la Légion d'honneur, possède deux *bzaïm* ayant la forme d'un oméga majuscule (Ω), portant au centre un clou hispano-mauresque. *Ben Alia.*



KHORSA-NAB TOUNÈS
(Or et perles.)

SALA BOU ALI, descendant d'une très vieille famille, nous fit voir deux *dah* en or d'un travail d'émail cloisonné d'une remarquable finesse ; dans des divisions à tiges, des compartiments portant au centre un clou d'or et des émaux bleus, verts et blancs, placés dans des cloisons formant des cœurs, des trèfles, des amandes ou des rinceaux. En arabe cette ornementation s'appelle *nouar* (fleurs) et *lambria* (clous).

Ces objets n'étaient pas de vieille fabrication. Ils procédaient de modèles de Mokenine (Tunisie). Les orfèvres de Tlemcen prétendent qu'ils ne les font pas, mais qu'ils pourraient les faire à raison de cinq francs le gramme.

Le petit-fils du khalifa du bey de Tlemcen, SIDI LARIBI BOURSALI, possède de beaux bijoux ; mais il n'a pu nous montrer qu'une paire de boucles d'oreilles (*ounaïce*) genre de Tunis. *Si Laribi Boursali.*

GRANDS CHEFS DES AUTRES RÉGIONS

Il serait intéressant de dresser un inventaire complet de toutes ces richesses artistiques. Mais nous ne saurions, dans cet ouvrage, nous attarder plus longtemps sur ce sujet. Nous nous bornerons maintenant à mentionner rapidement par province, d'après des

renseignements dignes de foi, les grands chefs qui possèdent ou ont possédé de belles pièces relativement anciennes.

PROVINCE D'ALGER

BEN LARBI Toumi ben Ahmed, Agha honoraire de Boghari.

OULD SIDI HENNI, Cadi d'Orléansville.

MAHI Ahmed ben Djelloul.

BOUCHNAFA Abd-el-Kader, de Djidjelli.

L'agha LAKHDAR des Larbâa.

SI MOHAMMED BEN BELKASSEM, agha des Oulad-Naïl.

CHÉRIF BEN BELKASSEM, caïd des Abbassi de Djelfa.

SI EL-HADJ BEN YAMINA, caïd des environs d'Orléansville.

L'agha ABD-EL-KADER BEN AMAR, ancien capitaine de spahis, mort tout récemment à Médéa.

L'agha BOU ALEM BEN CHERIFA.

Longtemps les promeneurs purent remarquer, exposé dans la vitrine d'un marchand d'antiquités de la rue Bab-Azzoun, à Alger, un magnifique yatagan ayant appartenu à l'agha Bou Alem ben Chérifa, de Djendel, près de Miliana, Son nom était brodé en lettres d'or sur le velours de la gaine. Nous parlerons plus loin de la vente importante qui eut lieu après sa mort.

BEZIMA.
(Portant en caractères ajourés et en pierreries : « Ce que Dieu veut ».)

La grande famille des GHOBRINI, de Cherchell, qui resta longtemps à la tête de l'aghalik des Zatima, et dont on voulut imposer un membre à la tribu des Beni-Mnaceur en 1871, avait un grand luxe et de nombreux bijoux. Mais les descendants sont tombés dans la gêne. Ils ont dû vendre successivement tous les meubles et immeubles que leur avait laissés leur père. Ils sont aujourd'hui dans l'indigence.

HADJ BRAHIM, de Miliana, ancien adjoint indigène, possède de beaux joyaux et surtout quelques armes anciennes avec garniture d'argent.

BEN ZAMOUN, chef influent de la tribu des Fliscet Oumalli. Il protesta en 1830 contre la confiscation des propriétés du dey, des



MAURESQUE D'ALGER.

(Courtisane portant le diadème *Assaba*.)

beys, des Turcs et des biens de la Mecque et de Médine. Il avait, dit-on, des armes superbes.

PROVINCE D'ORAN

OULD QADI, agha honoraire des environs de Frenda.

OULD SI HAMZA, agha des Oulad Sidi Cheik, descendant du chef qui périt dans l'insurrection de 1864.

On rapporte que lors du mariage de ce dernier avec la fille d'un commandant en retraite, aujourd'hui chef de gare à Ménerville, son oncle Si Eddine, de Géryville, qui a droit au burnous vert des nobles musulmans, monta sur un cheval merveilleux, richement caparaçonné et dont les pieds étaient ferrés d'argent. Il alla ainsi à la rencontre des hauts fonctionnaires d'Oran qui étaient venus assister à cette noce pompeuse.

L'agha des Beni-Snous, BEN RAHAL, de Nédroma.

SI AHMED, fils du khalifa SI LARIBI, bachadel de Relizane.

EL HADJ EL-HABIB OULD MEBKHOUT, de Mécheria, au pied du Djebel Antar ; on prétend qu'il voyagea toujours avec dix-huit mulets chargés de ses richesses.

PROVINCE DE CONSTANTINE

BEN LAFGOUN, conseiller général et adjoint indigène de Constantine.

BEN BACH TARZI, dont la femme, Daïkha bent Hassan, appartenant à une grande famille de beys, possède des bijoux merveilleux.

SI AHMED BEN CHENOUF, parent d'Ali Bey, descendant du calife Haroun el-Raschid ; il est agha des tribus du Zab-Chergui, comprenant les Oulad ben Rafa, Oulad Farès, Oulad Amens, Oulad ben Khédidja, Zoubet Ahmed, Zerbé Bellone, Badès, Liana el-Ksar. Il a conservé, nous a-t-il dit, tous les bijoux de sa famille, la plus ancienne de l'Algérie avec celle des Mokrani de la Medjana.

HADJ SMAÏN BEN CHÉRIF, de Constantine, a beaucoup de parures anciennes d'une forme rare.

DÉCORATIONS DES OFFICIERS D'ABD-EL-KADER

Les décorations que l'émir Abd-el-Kader donnait à ses réguliers, chefs ou soldats, pour récompenser des actions d'éclat, étaient de véritables bijoux, très dignes de figurer au présent chapitre.

Cette récompense consistait en une plaque d'or ou d'argent ; elle se portait sur la tête, où elle était maintenue à l'aide d'un crochet qui entrait dans la corde servant à attacher le haïk.

Les mots ناصر الدين *nasser ed-din* (protecteur de la religion) occupaient le milieu de la plaque et se retrouvaient au dos du doigt du milieu.

D'après le règlement militaire, la *chia mohammadia* (décoration mahométane) était accordée à tout brave qui s'était distingué par un haut fait militaire, pendant un combat : en sauvant son coreligionnaire ; en attaquant l'ennemi avant les autres ; en le repoussant, ou enfin en accomplissant un service quelconque méritant l'estime et l'honorabilité dues par le Commandeur des croyants. Celui-ci la lui accrochait de sa propre main et au son du tambour, s'il était présent.

Lorsque le soldat se trouvait loin du sultan et près d'un de ses lieutenants, celui-ci signalait son action d'éclat par un rapport à l'émir, qui ordonnait la remise de ces insignes.

Abd-el-Kader accorda même parfois cette distinction à des fonctionnaires étrangers à l'armée, pour de grands services administratifs rendus ou la bonne gestion des deniers publics.

Tout Musulman libre, fût-il nègre, pouvait y prétendre.

Elle donnait à son titulaire des prérogatives et lui assurait certains égards de la part de ses chefs. Grâce à elle, et jusqu'au grade de *kebir es-soff* (chef de rang) inclusivement, l'officier pouvait entrer librement chez tous ses supérieurs, et même chez l'émir.

Les décorations des officiers correspondaient à leur titre, d'après M. Alex. Bellemare. Il les classe ainsi dans son livre *Abd-el-Kader, sa vie politique et militaire :*

Pour l'agha en chef de la cavalerie ou de l'infanterie, ces insignes se composaient d'une plaque en or, avec huit doigts de même métal ; — avec sept doigts également en or, pour l'agha ordinaire ; — avec six doigts seulement, pour le chef de mille hommes.

DÉCORATION CRÉÉE PAR ABD-EL-KADER.
(D'après un dessin de M. Émile Bigonnet.)

Pour les officiers supérieurs (*siyafs*), la plaque était en argent, et, sur cinq doigts, trois étaient en or et deux en argent ; — pour le

khodja de cent hommes, la plaque était aussi en argent, avec deux doigts en or et trois en argent ; — enfin, pour le chef de rang (*kebir es-soff*), la plaque était en argent, avec deux doigts en or et deux en argent ; — celle du lieutenant (*kahia*) était en argent, et, des trois doigts, un seul était en or et les deux autres en argent.

Abd-el-Kader avait attaché une haute paie au port de ces insignes. Chaque doigt valait une augmentation de solde d'un douro (5 francs) par an.

Sabre d'Abd-el-Kader.

Avant de quitter Abd-el-Kader, il convient enfin de citer un sabre magnifique que l'empereur Napoléon lui offrit, et qui n'avait pas coûté moins de 15.000 francs. La lame était une merveille d'exécution, sortie des mains des Beni-Abbès, tribu kabyle dont le renom, pour la fabrication des armes, rayonnait dans les deux départements d'Alger et de Constantine. La poignée était couverte de pierreries ; le fourreau portait gravée l'inscription suivante : « Le sultan Napoléon III à l'émir Abd-el-Kader ben Mahieddine, décembre 1852 ».

CARTE

indiquant les Contrôles spéciaux & secondaires de la Garantie, leurs différents et les centres de fabrication.

d'après la Garantie Française de

M. PAUL DE CAZENEUVE



LÉGENDE

- ⊠ — Contrôle spécial
- o — Contrôle secondaire
- • — Centre de fabrication

Nota. Les chiffres indiquent le nombre de fabricants établis dans chaque localité.

Echelle: 1/6.250000e

CHAPITRE XX

CENTRES DE FABRICATION

Relevés généraux de la Garantie.

La province d'Alger, dont ce chapitre s'occupe exclusivement, est d'une étendue égale à celle de 33 départements français. Elle comptait, en 1900, y compris la Kabylie, 197 fabricants, dont 46 au chef-lieu et 151 dans les différents centres du département.

Une carte dressée, il y a quatre ans, par le contrôleur de la Garantie d'Alger, indique les marques spéciales des bureaux de contrôle, les centres de fabrication avec, au-dessus, le nombre des bijoutiers en exercice. Mais il faut tenir compte des modifications survenues depuis cette époque — départs et installations nouvelles.

MENTQA.
(Plaque de ceinture. Travail indigène pour Européens.)

Les ouvrages d'or ne sont fabriqués dans le département d'Alger qu'à Alger, Blida, Médéa, Bou-Saâda, Tizi-Ouzou et Ghardaïa. Les fabricants des autres localités ne travaillent guère que l'argent et les métaux communs.

Peu d'orfèvres sont Français à Alger. Quelques-uns viennent de Tunisie, d'Italie ou d'Allemagne, mais le plus grand nombre, en dehors du chef-lieu, est indigène.

En 1893, les recettes annuelles au contrôle d'Alger s'élevaient à 23.626 francs pour 7.177 pièces d'or pesant 30.262 grammes, et 43.503 pièces d'argent pesant 613.800 grammes.

L'exercice de 1900 a donné comme résultats :

Pièces d'or	19.597 francs.
— d'argent.............	147.140 —
Poids or	79.499 grammes.
— argent...............	1.665.290 —
Droits perçus..............	65.173 francs.

Dans les chiffres ci-dessus, la fabrication locale entre pour les 8/10e celle des villes, villages et douars de l'intérieur, pour 2/10e. Seulement, il faut reconnaître qu'au moins les 2/3 des produits de l'intérieur échappent aux vérifications du service, par suite de l'absence de moyens faciles de communication ou du prix élevé des transports. Ce n'est guère que lors des tournées du contrôleur spécial que les fabricants des centres éloignés consentent à faire poinçonner leurs ouvrages, conformément aux lois régissant leur industrie.

Aïn-Bessem

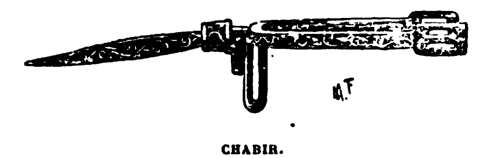
Deux orfèvres :

Kassi ben Myoub ; marque, KM, avec une étoile dans un croissant ; symbole insculpé le 22 novembre 1895.

Kabbouch Daï ben Ferhat ; KF ; symbole, un miroir.

Les Attafs

Petit village de la plaine du Chéliff, non loin d'Orléansville, célèbre par ses armuriers. Il ne compte parmi ses habitants que onze Français. Trois orfèvres y sont établis à demeure : Maklouf ben Hamou, Abraham Kalifat et Messaoud Lévy. Leur fabrication s'écoule, tous les mercredis, sur le marché arabe.



CHABIR.
Éperon avec application d'ornements en relief.
Travail des Attafs.
(Musée d'Alger.)

Il se fait aux Attafs un bijou primitif, mais symbolique. C'est une boucle d'oreille d'argent *(mekfoul)*. L'une des extrémités du cercle, aplatie et tournée contre l'autre, affecte la forme d'un serpent. La

tête est ornée de filigranes, les oreilles faites de deux petites boules et les yeux de deux petites fentes. La bouche est un fil tordu qui se termine par un anneau. Cette tête rapportée est composée de deux plaques creuses soudées.

AUMALE

Amine nommé le 1er mars 1851 : El-Hadj MEKHI.

Le 30 juin 1862, sept orfèvres, à Aumale, firent insculper leurs poinçons :

Maklouf ADJADJ ; poinçon, MA ; symbole, une grenouille ; fut biffé le 15 décembre 1870.

Nessim BRAHAM ; poinçon, MB ; symbole, une étoile entre deux croissants ; biffé le 15 décembre 1870.

Mouchi ben MESSAOUD ; poinçon, MM ; symbole, une grappe de raisin : biffé le 15 décembre 1870.

Mouchi ADJADJ ; MA ; une gourde ; décédé.

Chaoul ben BRAHMI ; CB ; un bougeoir garni de sa bougie ; décédé.

Maklouf DUMEN ; DM ; un merle ; décédé.

Cham ben KOÏN ; CR ; un kanguroo ; décédé.

Trois autres orfèvres se sont fait inscrire plus récemment à la Garantie d'Alger :

Messaoud COHEN ; MC ; deux marteaux de ciseleur, en croix.

Tahar ben DAHMAN ; TD ; un fusil arabe.

Mohammed ZEÏDI ; MZ ; une lance avec oriflamme.

Tous ces orfèvres envoient leurs ouvrages au Contrôle d'Alger.



MEKEHLA.
(Flacon à khol.)

BERROUAGHIA

La commune mixte de Berrouaghia comprend seulement trois bijoutiers indigènes. Deux habitent Berrouaghia et le troisième l'intérieur de la commune.

Les deux premiers sont :

BEN FREDJ ; poinçon insculpé le 29 janvier 1872 ; CF et deux flèches croisées.

Abd-el-Kader ben LAMRY ; poinçon insculpé en décembre 1898 ; un *L* arabe (ل).

Leurs ouvrages sont généralement soignés.

BLIDA

Centre assez important, dont les objets, fabriqués par les ouvriers israélites, n'ont jamais cessé d'être médiocres, les acquéreurs s'attachant peu à la perfection et à la finesse de l'ouvrage. Pendant les vingt-cinq premières années de la conquête, le titre des ouvrages d'or y était généralement supérieur au titre français. L'inverse se produisait pour l'orfèvrerie d'argent, que les fabricants vendaient sur le pied de 5 fr. 40 les 30 grammes.

Quelques ouvriers armuriers recouvraient jadis le manche et la gâine des poignards de feuilles d'argent grossièrement ouvragées, mais présentant un certain cachet d'originalité.

Un arrêté du 12 juillet 1848 nomma amine es-sekka, Mohammed ben Mohammed. A sa mort, le 5 février 1856, Carl Mathias lui succéda jusqu'au moment de l'établissement de la Garantie.

Commissaires-priseurs : M. Antoine SOUBROQUE, en 1860 ; actuellement, M. DE PERETTI.

On cite comme anciens orfèvres à Blida :

Abraham BLICHAA, qui fit insculper son poinçon le 16 août 1859 ; il avait pour symbole une tête de bélier avec ses cornes, et comme lettres ses initiales A B.

Isaac ben AÏCHE qui, le 20 décembre 1860, avait composé son poinçon des lettres I A et d'un aloès. On ne sait pas ce que cet ouvrier est devenu.

Le 6 février 1874, un bijoutier, Victor KALINOWSKI, fit insculper son poinçon, V K, et son symbole, la lettre K surmontée d'une étoile ; il fut biffé le 31 décembre 1876 (expulsé du territoire français).

Le 7 mars 1877, Isaac BLICHAA se fit inscrire ; initiales, J B ; symbole, une brouette ; il se fit biffer et réinscrire le 10 novembre 1882 avec, pour initiales, M B et pour symbole un oranger.

Joseph BITOUN ; 22 février 1892 ; initiales, B J ; symbole, deux baguettes en croix ; biffé le 25 janvier 1893.

Blida et ses environs comptent maintenant les sept bijoutiers suivants :

Moïse BLICHAA ; initiales, B M ; symbole, un arbre sans feuilles.

Maklouf BLICHAA ; initiales, B M ; symbole, un arbre avec feuilles.

Isaac BLICHAA ; initiales, B I ; symbole, deux baguettes en croix.

Judas BOUAN ; 25 octobre 1893 ; initiales, B J ; symbole, une canne de tambour-major.

BLICHAA, Abraham ; B A ; symbole, une tête de mouton.

BLICHAA, Jacob ; B J ; symbole, une paire de ciseaux.

En outre, à Dalmatie, petit village près de Blida, MARTINEZ, Aimé, a fait récemment insculper son poinçon, A M, et un pince-nez en argent.

BOGHARI

Les ateliers de bijoutiers fournissent surtout les Naïliennes installées dans le ksar au-dessus de Boghari. Elles ne viennent pas toujours, comme on pourrait le croire, de la tribu des Oulad-Naïls ; ce sont souvent des veuves et des divorcées de toutes les régions qui, fortes de leur expérience, veulent garder leur liberté et leur indépendance. Ces femmes, folles de leur corps, échappent ainsi à la jalousie et aux caprices du mari. Les Arabes ne les méprisent pas. Au contraire, ils les acclament lorsqu'elles arrivent dans la grande salle du café maure au milieu du ksar. Ce sont toujours les mêmes danseuses impassibles de figure, avec les mouvements lascifs ou saccadés du ventre. C'est toujours le même orchestre de musiciens et de chanteurs, assis les talons repliés sous les jambes. Le ronflement des tambourins (guellal) ou le son des longues flûtes en roseau (guesba) accompagnent la fête de leur cacophonie.

Comme le goût de ces femmes est toujours très changeant, on procède assez fréquemment, à Boghari, à des réalisations publiques de bijoux. Berkam ben MABROUK est le commissaire-priseur attitré de ces ventes où les orfèvres du ksar achètent beaucoup de vieux bijoux pour les refondre et en refaire d'autres.

Les orfèvres de Boghari sont :

Aïssaouï Adda ben ABD-EL-KADER ; A A ; symbole, un *i* bulgare en forme de gargoulette. Ce petit bijoutier ne travaille jamais l'or. Il fait avec des douros des bijoux en argent, façonne des bracelets couverts de pointes ou ornés de clous semblables à ceux des portes arabes.

Lakdar ben BOU KACI. Il a un atelier très primitif : une enclume,

un soufflet fait avec une peau de bouc, un étau, un marteau, un foyer fabriqué avec des briques.

Baïk BELAÏCH fond l'or et l'argent. Il incruste grossièrement des fils d'argent dans des couteaux et des armes.

Ambarek ben EL-HADJ REOSIG; A R; une lampe romaine.

Isaac ben HAMMOU; un H et un soleil.

Mohammed ben LASRAY; M L et un marteau-pilon.

Mohammed ben MILOUD; M M; une paire de tenailles.

Nessim NEDJIAR; N N; une croix grecque.

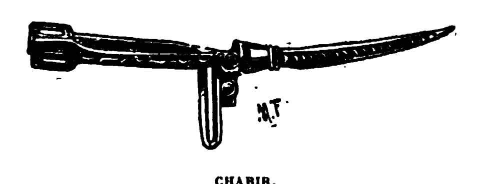
Rappelons encore comme anciens ouvriers disparus : Louakal ben MOKTAR, HAÏBA LAKDAR, ben REGUIZ, Moktar ben MANDANI, Brachi ben MOKTAR.

Comme bijoutiers exerçant aussi leur métier en faux, on peut citer Oussaouï Adda ben ABDER et Mohammed ben LAZRAY.

Le corail est fort apprécié au ksar de Boghari. On y porte le djebine à deux rangées, la broche dite *khelalah*, les bracelets hérissés de pointes, des bagues avec, sur le chaton, le nom de l'amant de cœur, la grande boucle d'oreille à dents de scie; mais le bijou préféré est le collier fait de pièces d'or de 25 et 100 francs, retenues les unes aux autres par des crochets. Quelques-unes, un peu usées, indiquent que le monteur peu scrupuleux les a mises dans l'eau régale pour leur enlever des parcelles d'or.

BOU-SAADA

Si Tamès fonda la ville, vers le VIe siècle de l'hégire, séduit par la limpidité de l'Oued Ben-Ouas.



CHABIR.
Éperon avec application d'argent et cabochons de corail. Travail des Ouled-Madhi (Bou-Saâda). (Musée d'Alger.)

Sous les Turcs, il y avait à Bou-Saâda une rue des Juifs. Ceux-ci n'avaient pas le droit de s'éloigner de la tribu. Tous les vingt-cinq ans, on leur faisait rendre gorge. Comme on le voit, Philippe-Auguste avait des imitateurs. La propriété, pour les juifs de l'oasis de Bou-Saâda, revêtait donc un caractère

exclusivement temporaire. Mais telle était leur passion de l'épargne, qu'à peine depouillés ils recommençaient à thésauriser, comme la poule continue à pondre et le ver à soie à filer.

Plus tard et lors de la conquête, les israélites bijoutiers ambulants de la région de Bou-Saâda étaient porteurs d'une carte d'identité, délivrée par l'autorité supérieure.

En 1860, des mesures furent prises pour faire cesser cet état de choses. La profession de fabricant ambulant, inconnue dans la métropole, n'avait plus de raison d'être reconnue en Algérie, après la mise à exécution du décret sur la création de la Garantie dans la colonie.

Aujourd'hui dix bijoutiers envoient leurs ouvrages au Contrôle d'Alger. Ils sont installés pour la plupart dans la rue de Rouville. Deux seulement demeurent rue Akbet-el-Amos et un dans le quartier de Zougahen. Leurs noms indiquent qu'ils sont israélites.

Chaloum Chichportich ; CC ; un arc.
Jacob Youyou ; JY ; une cafetière avec anse.
Moïse Schichportich ; MS ; des tenailles.
Mouchi Schichportich ; MS ; un compas à vis.
Pérès Schichportich.
Attia, Mardochée ; ЄA ; un chacal.
Chaloum Nadjar ; CN ; LT arabes liés.
Gajou Snid ; GS ; une pipe arabe.
Jacob Selem ; JS ; un scorpion.
Moïse Hadjadj ; MH ; une hache.

Un autre orfèvre en faux, Abraham Touitou, est installé dans cette ville.

Quand ces bijoutiers achètent pour leur fabrication de l'or et de l'argent, ils les envoient au Contrôle d'Alger. Ils font beaucoup de réparations.

Les bijoux portés à Bou-Saâda sont de longues chaînes (selsela), avec kteb, des medouars en or couverts de petits disques, de gros khelakhel creux avec grenaille, ou pleins, en argent, avec ornements incrustés dans la masse ; les boucles d'oreilles des enfants s'appellent *allalej* et les bracelets *megaous*, corruption du vrai terme *meqaïs*. Le corail est très employé comme garniture, ainsi que l'assek, gros bouton filigrané en argent. Les Oulad-Naïls se parent beaucoup de la

teklila, grands anneaux d'oreilles, avec perles et breloques, soutenus par un fil accroché derrière la tête.



(OULAD NAÏL BOU-SAADA.)

Le plus riche bijou que possèdent quelques familles de Bou-Saâda est le *djebine* en or. C'est l'*assaba* d'Alger, mais il fait le tour de la

tête et il a le plus souvent deux rangs de plaques; sa valeur monte quelquefois à plusieurs milliers de francs, à cause des pierres fines qui l'enrichissent.

Cavaignac

Près de Ténès, chef-lieu de commune créé en 1879.

Abd-el-Kader ben Guermoud est le seul orfèvre de cette petite ville. Il fait des bracelets, des khalkhals et surtout des bagues copiées sur des modèles de La Mecque, la ville sainte où tout indigène doit aller en pèlerinage, s'il le peut, au moins une fois dans sa vie. Le chaton de ces bagues est en corail ou en cornaline.

Les deux autres bijoutiers de la ville travaillent en faux.

A quelques kilomètres de Cavaignac, au village de Montenotte, un israélite du nom de Daoudou, Aaron, fabrique des bagues, bzaïm et khelakel en argent et métal commun.

Chellala

Le centre de Chellala ressortit à la recette de Boghari. Un jour par semaine, se tient un important marché de laine dans ce ksar des hauts plateaux; il s'y vend alors beaucoup de bijoux.

Jusqu'en 1898, les bijoutiers de Chellala ignoraient absolument l'existence du Contrôle. Ils sont maintenant au nombre de trois :

Samuel Sabbon ; S ; occupe un ouvrier.

Salomon Touitou ; T ; petit atelier avec un ouvrier.

Ali ben Salem ; S A.

Deux autres orfèvres en faux se trouvent à Chellala : Bourak Seban et Isaac Touitou.

Près de Chellala, il y a un bijoutier dans la tribu de Zergouine et un autre dans celle de Fedoul. Deux autres orfèvres travaillent dans les douars de Belkrestar et de Souagi. Ils sont tous musulmans.

A Taguine, enfin, à 36 kilomètres de Chellala, se trouvent quelques bijoutiers d'origine kabyle.

CHERCHELL

Fabrication de bracelets massifs, en argent, incrustés d'ornements quadrillés, ronds ou chevronnés, et d'anneaux de pieds, lourds, pleins, carrés, ornés sur le bandeau d'étoiles frappées au marteau. Ces khelakhel ont les extrémités formées par des dés aux angles aplatis.

Peu de temps après l'arrivée des Français, Ahmed el-HAKEN y fut nommé aux fonctions d'amine.

Le premier orfèvre qui fit insculper son poinçon se nommait Mardochée AZOULAY. Il fut inscrit sur le registre de la Garantie le 22 juillet 1861, sous les initiales M A et avec un aviron pour symbole. Il mourut et fut biffé le 21 octobre 1862.

Amran INY se fit inscrire le 21 novembre 1864; AI; un arrosoir de jardin; décédé, il fut biffé le 15 janvier 1881.

De nos jours, 3 orfèvres vivent à Cherchell :

Abraham HINI; HS; une cage; poinçon insculpé le 11 avril 1881.

H. STORA; SH; symbole, une semelle de soulier; poinçon insculpé le 21 décembre 1900.

Enfin, Joseph HÉNAÏ; HJ; un arrosoir; l'un des bijoutiers les plus importants du pays.

COLÉA

Il n'existe aujourd'hui à Coléa qu'un orfèvre français. Il ne dut pas en être toujours ainsi, car le 11 août 1856, Jean BASTIEN, capitaine en retraite, y fut nommé amine.

PETTINE, Louis; LP; symbole, une étoile à cinq branches.

DJELFA

Depuis que le Contrôle fait surveiller la fabrication, sept ouvriers juifs de Djelfa ont disparu. Cinq travaillent encore, dont deux juifs et trois indigènes musulmans :

MOUCHINOU, Chaloum, rue de l'Église.

ZENNOU, Abraham, rue de Médéa.

Messaoud ben CHEREK, rue de Médéa.

Abd-el-Kader ben ZITOUN, rue du Marché.

Bakloul ben CHEREK, rue du Marché.

Ces orfèvres font leurs bijoux avec des pièces de monnaie qu'on leur apporte, ou avec les vieux bijoux qui leur sont également fournis par les clients.

Accidentellement, le nommé El-Hadj BACRI, demeurant à Djelfa, leur fournit des pièces étrangères n'ayant pas cours.

Dans la tribu de Zenina, du cercle de Djelfa, huit ouvriers, la plupart israélites, travaillent les métaux précieux :

Beni ben BRAHIM STORA ; Karbi ben YOUDA ALALOU ; Bourak ben AARON ; Moïse ben ISAAC ; Fraïm ben YACOUB SELAM ; Haïem ben AMMAR ; Mardochée ben BRAHIM STORA ; Mardochée ben BRAHIM LORANI.

DUPERRÉ

Duperré, situé à une trentaine de kilomètres de Miliana, est un centre de fabrication sans importance. On y voit de nos jours deux orfèvres :

Mardochée SCHICHE. Il a pour poinçon ses initiales M S et fabrique une chaîne d'une forme spéciale, dont les maillons sont contournés en forme de doubles agrafes.

Barok TORDJMAN ; B T ; symbole, une toupie.

LAGHOUAT

Dans cette riche oasis, première étape de la route de Tombouctou, la fabrication est très active. On y compte treize ateliers, dont un indigène et douze israélites. Aucun d'eux ne connaissait les règlements de la Garantie avant la dernière tournée du Contrôleur d'Alger.



MEQIAS BEL KHEIT.

(Bracelet avec appliques.)

M. de Cazeneuve, dans son rapport de novembre 1898, exposa qu'ils ignoraient tous alors les premiers éléments des règles des alliages. Ils travaillaient au hasard, guidés seulement par l'amour du lucre. Les essais faits sur l'or et sur l'argent dont ils se servaient ont donné pour le premier un écart de

900 à 300 millièmes. Pour leur défense, ils objectaient la grande distance qui les sépare du Contrôle, le prix élevé des transports garantis pour les matières précieuses et le long délai nécessaire au retour de leurs envois. Il faut reconnaître que ces objections étaient en partie fondées pour les orfèvres qui travaillaient sous la tente, au milieu des douars.

Comment agir, du reste? La loi exige la présence, dans ces cercles militaires, de deux fonctionnaires : le maire ou le commissaire de police, puis un procès-verbal rédigé sur place, le dépôt fait au greffe des ouvrages ou des faux poinçons saisis. Depuis, on a dû publier à son de caisse, les jours de marché, les règlements de la Garantie. Une circulaire a été envoyée à tous les cadis pour les inviter à surveiller les manœuvres délictueuses des bijoutiers ambulants, mais ces moyens paraissent insuffisants. L'installation d'un bureau auxiliaire à Laghouat serait utile.

Voici les noms des orfèvres de Laghouat qui ont fait insculper leurs poinçons, le 21 novembre 1898 :

Brahim ben NAOC ; B ; *b* arabe ب.
Lalou ben AARON ZERIA ; L ; *l* arabe ل.
Chemoul ben MESSIN ; M ; *ç* arabe ص.
Youcef ben ABRAHAM TOÏOUTOU ; T ; *ta* arabe ت.
Judas ben YOUCEF ; Y ; *i* arabe ي.
Jacob ben BRAHIM ; B ; *l* arabe ل.
Jacob ben AMANFA ; A ; *2* arabe ٢.
Youssef ben ISAAC SELLOU ; S ; *sin* arabe س.
LUC, Michel ; L ; *f* arabe ف.
Maklouf ben LALOU ZERM ; Z ; *dj* arabe ج.
Eliaou ben BRAHIM BEN LAIM ; B ; *q* arabe ق.
Lalou ben JUDAS ZENO ; Z ; *z* arabe ز.
Daoud ben AARON ; A ; *d* arabe د.

On peut ajouter à cette liste les noms de deux autres orfèvres en faux : Bchi ben KAZOULA, Nessim ben BOURAK.

MÉDÉA

Le 24 février 1844, Mohammed el-Hanichi fut nommé amine à Médéa, puis révoqué. Khelil Koudakdjé le remplaça provisoirement

et, le 18 juin 1851, un Français, M. Ducorbier, fut installé définitivement.

Les amines ayant disparu en 1857, le contrôle des bijoux occasionna des retards aux orfèvres éloignés de la capitale. Aussi, en 1860, les fabricants de Médéa, pour éviter des déplacements onéreux, demandèrent l'établissement dans leur ville d'un Contrôle de garantie et proposèrent pour cet emploi le dernier amine, M. Demolens. L'évaluation des droits de garantie à percevoir était de 2.500 francs et les frais devaient s'élever à 1.000 francs par an. Ceux de premier établissement étaient de 400 francs. La question mise à l'étude par l'Administration supérieure ne reçut jamais de solution.

Les Arabes vendent aux orfèvres juifs de vieux bijoux d'argent qu'on appelle de la mitraille. Ce vieil argent, qui représente la moitié du poids des ouvrages nouveaux, est payé par les juifs 2 fr. 50 l'oukia ou les 30 grammes.

Depuis 1866, les orfèvres de Médéa ont fait insculper leurs poinçons comme suit :

Le 5 mai 1866 :

Chloumou Aïeche ; C A ; un arrosoir d'appartement.

Aïem Lebahar ; A L ; une lance.

Chmoïl Smirlou ; C S ; deux souliers arabes séparés par un croissant surmonté d'un point.

David Darmon ; D D ; un dromadaire.

Le 27 juillet 1866, deux autres orfèvres :

Braham Anselm ; B A ; symbole, Allah ; et Braham Darmon ; B D ; un damier.

Le 5 mars 1870, Fraïm Chouraki ; F C ; un canard sur pattes.

Le 29 janvier 1875, Liaou Portouch ; L P ; une pipe de forme ordinaire.

Sept bijoutiers exercent aujourd'hui :

Chaloum ben Fredj ; C F ; deux flèches croisées.

Aïzer Darmon ; D A ; un vilebrequin.

Isaac ben Fredj ; I F ; un coq.

Sportich, Abraham ; S A ; une orange.

Cherki, Messaoud.

Darmon, Salomon.

Moïse Alacou.

MILIANA

Bâtie sur le flanc du Zaccar et dominant la plaine du Chéliff; ancienne Manliana des Romains. Le Maroc en prit possession à la chute du dey Hussein. Plus tard, Abd-el-Kader l'occupa et en fit un kalifat. Cette ville fut détruite en 1840, à l'approche de nos troupes.

Des charges d'amine furent créées à Miliana et des nominations faites successivement. Citons, le 27 janvier 1846, Youda Ghenassia et, le 12 mars 1850, Bimet.

Le 27 juin 1863, Sadia ben SAÏD fit insculper son poinçon; SS; un soulier arabe. Il est décédé.

Quatre orfèvres travaillent à Miliana :

Maklouf TORDJMAN ; M T; une truelle de maçon. Il se fit inscrire le 13 octobre 1872.

Mardochée CHETRITT ; M C; une roue de voiture (20 mars 1891).

Chaloum MÉDIONI ; CM; une brouette.

SENANEDJ, Moïse ; M S; deux lances en croix.

La rue de Fleurus est le centre de la fabrication ; mais on n'y fait guère que des réparations et des objets en argent pour les Bédouins des environs. C'est Alger qui approvisionne la ville de bijoux en or.

ORLÉANSVILLE

El-Esnam des Arabes, dans la plaine du Chéliff, est un centre de fabrication relativement important, à cause de son marché arabe, sur la place de la Mosaïque, où viennent, le samedi, les montagnards des croupes et des forêts du Dahra.

Le 12 avril 1855, El-Hadj Mohammed ben Messaeck y fut nommé amine. A l'installation de la Garantie, plusieurs orfèvres s'y firent inscrire, aujourd'hui disparus.

Eliaou ben SAÏD ; E S ; un seau avec son anse dressée (1er décembre 1859). Décédé en 1878.

Mouchi ben KHELIFA ; MK; lettre K en ronde dans un écusson (22 juillet 1875).

Eliaou ben SAÏD ; ES ; lettre S dans un hexagone (22 juillet 1875).

Messaoud LÉVY; M L; un masque (20 mars 1891).

Aouch ben HAÏEM ; A H ; un robinet (20 mars 1891).

Actuellement, six orfèvres fabriquent à Orléansville :
Youcef ben HAÏEM ; Y H ; une hache de sapeur inclinée à droite.
Messaoud LÉVY ; M L ; un coquillage.
Joseph OUZIMAN ; S O ; une tour.
Omer ALLAM ; M T ; une baguette de tambour.
Aïouch ben HAÏEM ; A H ; un robinet.
Mouchi ben KALIFA ; M K ; un K en ronde dans un écusson.

OUARSENIS

Près d'Orléansville, la commune mixte de l'Ouarsenis est un massif montagneux qui commande à un grand nombre de douars, dont le chef-lieu est le Bordj des Beni-Hindel.

Un israélite, bijoutier en faux, s'y est installé pour approvisionner les indigènes montagnards. Il se nomme Mardochée CHOUKROUN.

TABLAT

Trois bijoutiers y sont installés :

HADJADJ, Jacob ; H J ; se borne à transformer en bijoux les pièces d'or ou d'argent et les vieux bijoux que lui apportent les indigènes.

HADJADJ, Israël-Salomon, tout récemment installé, achète à Alger l'or et l'argent dont il peut avoir besoin.

HADJADJ, Yehaï, exerce sa profession en faux.

TÉNÈS

L'ancienne *Cartenna*, le chef-lieu de la deuxième Légion romaine, n'a plus d'orfèvre. Ceux de Cavaignac et de Montenotte la fournissent. Autrefois, on dut y fabriquer beaucoup si l'on en juge par ses ruines importantes, qui indiquent l'emplacement d'une ville considérable. Cette ville fut choisie, le 2 octobre 1856, comme le centre d'opérations de l'amine français Joseph-Guillaume Ganter.

TENIET-EL-HAAD

Le *Col du Dimanche*, comme l'indique son nom arabe ; chef-lieu d'une commune mixte de près de 40.000 habitants, approvisionne

toute la région. A son marché du dimanche, viennent les habitants des nombreux contreforts de l'Ouarsenis.

Deux orfèvres décédés :

CHEKROUN, Judas ; C J.

TORDJMAN, David ; T D ; un triangle avec une étoile au centre.

Actuellement :

Sliman ben DAOUD ; S D ; symbole, un chapeau de gendarme.

Lamri ben BRAHIM ; L B ; symbole, une feuille de latanier.

LE MZAB

Le Mzab est une région montagneuse de l'Algérie où se trouvent cinq villes groupées : Ghardaïa, Beni-Isguene, Melika, Bou-Ateuf et Bounoura. Elles ont été fondées par une émigration de gens jadis établis un peu au sud de Ouargla, où se retrouvent les ruines de 120 villes, dit-on. Plusieurs sont en effet bien connues. Berryane et Guerara, situées isolément et à distance des autres, sont des colonies des cinq villes agglomérées.



TISSEGNEST.
(Épingle mzabite à pendeloques.)

Les Mozabites, musulmans schismatiques, tenus à l'écart par les autres sectateurs de l'Islam, sont d'une race berbère particulière, parlant un dialecte berbère spécial, voisin mais distinct du chaouïa de l'Aorès. Ils sont généralement travailleurs, intelligents, probes et très économes : c'est l'Auvergnat de l'Algérie. Leurs femmes respectées et considérées ont un habillement qui rappelle celui des femmes kabyles par son caractère antique et sa simplicité. C'est une pièce d'étoffe relevée sur la ceinture par deux *khelaïl* (agrafes) et à la taille par une troisième. Leur pâle visage s'encadre dans deux boucles de cheveux noirs qu'elles ramènent derrière la tête et qu'elles tordent en chignon, à la grecque. Des ceintures bariolées enserrent leurs reins, et leurs têtes se coiffent d'une toque recouverte d'un mouchoir. Quand elles sortent, elles s'enveloppent des pieds à la tête et ne montrent qu'un œil.

Le Mzab est un grand centre d'approvisionnement. Il réunit

d'un côté les produits algériens et tunisiens, et de l'autre les richesses du Sahara. Sur le marché de Ghardaïa, installé en haut de la ville, se vendent des étoffes, des armes, de la poudre, des bijoux d'or et d'argent, des plumes d'autruche, de l'ivoire et de la poudre d'or arrivant de l'extrême Sud. Les bazars sont garnis de cotonnades, de burnous et, dans les magasins de gros, on vend de la garance, du tabac et des épices. C'est une ville assez propre, sauf le quartier des juifs. Cette particularité s'explique, car jadis, dès qu'un juif portait un vêtement neuf, les indigènes cherchaient à l'en dépouiller.

Venture de Paradis rapporte que les Mozabites faisaient une grande consommation de clous de girofle. Les femmes en fabriquaient des colliers et les hommes des chapelets.

Quoique les Mozabites préfèrent acheter à Alger la qlada, les hadaïd, les m'cheref, les bzaïm et les larges khelakhel kabyles serrant la jambe, Ghardaïa compte néanmoins une vingtaine de fabricants. Ils travaillent à un titre tellement bas, que les Arabes perdent beaucoup lorsqu'ils veulent revendre leurs bijoux. On leur en offre moins de la moitié du prix qu'ils les ont payés.

Les orfèvres de Ghardaïa habitent tous le même quartier. Le représentant de la Garantie ne peut entrer chez l'un d'eux sans que les autres soient prévenus immédiatement. Les cases où ils travaillent communiquent avec d'autres réduits intérieurs où se pressent leurs familles. Peut-être les maisons groupées par masses compactes communiquent-elles aussi les unes avec les autres. Le recensement serait donc très difficile à faire dans ces quartiers, pour les fonctionnaires qui voudraient s'assurer que les bijoutiers sont en règle. Rien de plus facile, pour le fabricant, que de faire disparaître les objets au moment d'une perquisition.

Il faut distinguer à Ghardaïa deux catégories d'orfèvres : les marchands et les fabricants.

Les marchands s'approvisionnent chez les orfèvres d'Alger, de Constantine et d'Oran.

Ils sont au nombre de dix :

Hadj Brahim bel Hadj Sliman.

Sliman ben Salah Merkanti.

Sliman ben Brahim Kohana.

Daoud ben Mouchi Boualen.

El-Hadj Omar ben Ahmed.

Mouchi ben MAKLOUF.
Mihou ben ATTIA.
Brahim ben YAYA.
Yaya ben YAMEN.
Daoud ben AÏSSA DJADI.

Les fabricants font des bracelets *(tisardrin)*, des colliers *(tagermount)*, des boucles d'oreilles *(touinas)*, des chaînes de parures *(touahil)*, en or et en argent. Ils font aussi des khelakhel et des bagues d'une fabrication grossière, lourde et sans cachet artistique. Le marteau, le pointeau et la lime sont à peu près les seuls instruments. Ils achètent sur place de vieux bijoux dans les ventes publiques.

Abraham ATELAN est le plus important des fabricants. Il est venu d'Alger et s'est installé dans le pays, il y a quelques années. Seul, il a un poinçon complet avec symbole : une croix de la Légion d'honneur et ses deux initiales A A. D'origine kabyle, il est le fournisseur attitré des Européens et fait venir ses matières premières de Marseille.

Après Atelan, nous citerons :

Brahim ben DAOUD ; B D.
Yacoub ben ISAAC ; Y I.
Brahim ben MOUSSA ATTIA ; B A.
Brahim ben ISAAC ; B I.
Lallou ben BRAHIM ; L B.
Yacoub BOUCHOUCHA ; Y B.
Daoud CHOUCROUN ; D C.
Fraïm CHOURAQUI ; F C.
Youssef ben ISRAEL ; Y I.
Brahim ben LALLOU ; Y B. Parti à Ouargla.
Youda ben BEHI ; B D.
Isaac ben YOUCEF SEBAN ; I S.
Schmouïl ben MOUCHI ; S M.

Et comme fabricants ambulants :

Moussa ben YOUSSEF ; M Y.
Fraïm ben YOUDA ; F Y.

Au point de vue de la bijouterie, Ghardaïa est, de beaucoup, le centre le plus important du Mzab. Celui qui vient après est Beni-Isguen, la ville sainte de la région, située entre Mélika à droite et

Ghardaïa à gauche. Elle possède un ksar, bâti en amphithéâtre sur un rocher, de façon à être à l'abri des invasions des nomades.

A Beni-Isguen, la fabrication locale est très peu importante. On compte neuf marchands :

Sliman ben MOHAMMED BEN SALAH.

Amar ben AÏSSA BEN BRAHIM.

Hadj Mohammed ben YAYA.

Hamou ben SLIMAN.

Bakri bel HADJ AÏSSA.

Hadj Brahim ben BAKRI ET Cie.

Salah ben el-HADJ ABDALLAH.

Ahmed ben HAMOU.

El-Hadj Mohammed ben YOUB.

Ceux d'entre eux qui font le plus d'affaires sont les marchands, et non les fabricants. D'après eux, ils arriveraient ensemble à une vente d'une trentaine de mille francs par an. Mais nous croyons ce chiffre bien au-dessous de la vérité.

En dehors de Ghardaïa et de Beni-Isguen, les autres villes du Mzab font peu de bijouterie.

A Guerrara, ville de 5.000 habitants, sur la route de Laghouat, on compte deux fabricants à poste fixe et peu importants :

Mouchi ben JACOB; poinçon M J ; qui approvisionne son entourage.

Mokta ben ARROUN ; poinçon M A.

Enfin à Berrian, la ville des palmiers, au confluent de l'Oued Soudan et de l'Oued ben Loth, on compte pour 3.000 habitants un seul bijoutier : Simah ben YAYA.

OUARGLA

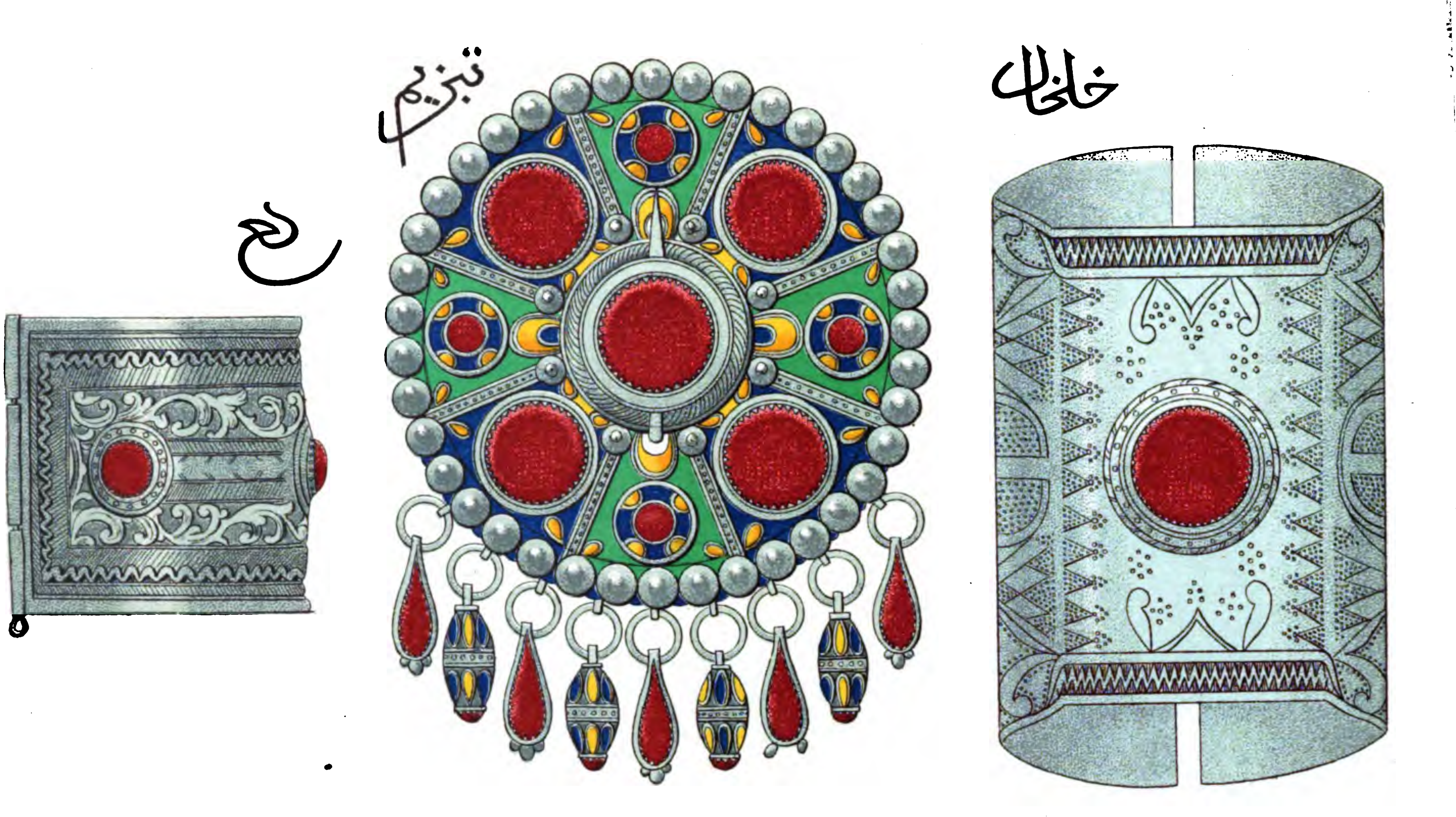
L'antique Ouargla, située à l'est du Mzab, était, avant l'occupation d'In-Salah, la porte du désert pour se rendre au Soudan, entre la province d'Alger et celle de Constantine.

Sa population se compose en majeure partie de cette race sub-éthiopienne spéciale à Ouargla et à tout l'Oued-Rir. Il y a aussi quelques Arabes qui sont l'aristocratie du pays, puis des Mozabites qui en sont les principaux commerçants.

Dans le quartier des Beni-Brahim, que les Mozabites ont quitté depuis le massacre de 1652, un fabricant, nommé Ben Arfa ben

ABD-EL-KADER, est installé à poste fixe ; il transforme les vieux bijoux et s'occupe surtout des réparations pour les tribus nomades qui font, du pays de Ouargla, leur centre de ralliement : Chaâmba, Beni-Sour, Fatnassa, Saïd-Othba et Mokadma.

Dans le quartier des Beni-Sissine, un autre fabricant, Bou-Cherroune ben OTSMANE, ne fait pas des travaux plus importants que le précédent. Il approvisionne surtout ce quartier, habité principalement par les Mozabites.



Lith. A. Jourdan, Alger.

CHAPITRE XXI

KABYLIE

Origine des Kabyles.

Dans le Nord de l'Afrique, tout ce qui n'était pas nègre était berbère, a dit M. Lebon dans sa *Civilisation arabe*.

Ce n'est pas le lieu ici d'exposer les origines, les mœurs et le langage des Qbaïls. Ces questions sont fort complexes, délicates, difficiles à présenter sous une forme synthétique, et souvent très controversées. Ceux-là mêmes qui les ont le plus étudiées ne sauraient les résumer en quelques lignes, et n'ont pas la prétention de les avoir élucidées. Nous n'en dirons donc que ce qui a trait directement à notre sujet, et, après avoir rappelé que chez ce peuple travailleur et industrieux, on rencontre quelques villages composés presque exclusivement d'ouvriers forgerons, armuriers et bijoutiers, nous nous occuperons particulièrement des productions de ces derniers.



FILLETTE DES BENI-YENNI PORTANT LE THAÇABT.

Disons tout d'abord que la femme kabyle, non assujettie au port du voile — à moins qu'elle ne soit de famille maraboutique -- circule partout à visage découvert. Elle est donc naturellement plus incitée que la femme arabe à rehausser ses charmes personnels, en se chargeant des bijoux qui font valoir son genre de beauté, affirment l'aisance de

sa maison et sa situation dans la kharouba. Ainsi parée, jeune fille, elle imposera le paiement d'une plus grosse dot à celui qui l'épousera ; femme, elle flattera l'amour-propre ou l'orgueil de son mari.

Chants kabyles.

Aussi les chansons populaires de la Kabylie ne manquent jamais, lorsqu'elles célèbrent les louanges d'une femme, de parler de ses bijoux. Nous relevons, dans le recueil si intéressant du général Hanoteaux, les passages suivants :

Maîtresse des colliers pendant jusqu'à la ceinture,
Colliers odorants et colliers de verroterie ;
O Yasmine, ma chérie,
Argent orné de ciselures ! les fruits de tous les autres sont mûrs,
Les tiens seuls sont encore verts.
Maîtresse du diadème d'argent
Dont les ornements retombent sur le front...

Ton mari veut prendre femme ;
Il épousera une jeune fille à diadème (Zerir) :
Il la gardera à la maison, elle !
Toi, tu iras couper les mauves...

Maîtresse du akhalkhal,
Entre nous c'est fini...

Dis-le bien à l'argent des broderies ;
Dis-le à l'or pur.
Si je la vois, mon cœur est vivement ému.

Adresse-toi...
A la belle au cou si blanc,
Aux dents comme des perles.

O Djouhra, or incrusté ;

Les cordons de sa ceinture dessinent sa taille,
C'est une batterie de fusil des Beni-Abbès.

Les Beni-Yenni.

L'art de fabriquer les bijoux paraît être fort ancien chez les Kabyles, qui ont ajouté à l'amour de l'indépendance, qualité naturelle des montagnards, le goût des travaux industriels. A une dizaine de kilomètres de Fort-National, en pleine montagne, les Beni-Yenni ont conservé dans leurs modèles les plus vieilles traditions.



KHATENIT.
(Bague kabyle.)

Cette tribu se compose de six villages, perchés sur des mamelons, à quelques centaines de mètres les uns des autres. Toutes les maisons anciennes sont bâties sur le même type : une toiture de tuiles rouges et creuses, des murs de pierre, une fenêtre étroite, une vaste et unique salle à plans superposés : d'abord, en contre-bas, l'écurie ; ensuite le compartiment central avec, au milieu, un trou (Kenoun) pour le feu, et enfin, au-dessus, un terre-plein où s'alignent les grandes jarres contenant les provisions d'orge. Aucune barrière n'écarte les bêtes des hommes. Sans la différence de niveau, il serait quelquefois difficile de distinguer la demeure de l'étable.

Le plus souvent, les hommes, enveloppés dans leur burnous, dorment sur la terre battue qui forme le sol. Les femmes se servent de tapis ou de nattes de paille. Une soupente, où l'on couche aussi, renferme les provisions pour l'hiver, les peaux de mouton tannées contenant la farine, les bâts des mulets, les malles, les instruments agricoles ; mais ce grenier est un grand luxe, comme une cour intérieure ou toute adjonction de corps de logis.

Les maisons qui ne réalisent pas le type que nous venons de décrire sont toutes de construction récente.

Femmes et jeunes filles des Beni-Yenni.

Les femmes aisées vivent à part, comme les femmes arabes, presque cloîtrées, mais sans voiler leur visage lorsqu'elles quittent leurs demeures. Celles qui travaillent aux tapis, aux poteries, aux nattes ou piétinent le linge pour le blanchir, vont en cheveux. Mais les femmes mariées d'une certaine condition ne doivent pas sortir tête nue. Le haut de leur tête est serré dans un mouchoir.

Souvent jolies, blondes avec des yeux bleus et des lèvres rouges comme du corail, les jeunes filles portent de bonne heure sur le front des tatouages représentant des roues, des étoiles et quelquefois même des croix, car les Kabyles étaient chrétiens, jadis, avant l'invasion arabe. Leur teint respire la fraîcheur et la santé. Elles ont l'air doux, sont gaies et rieuses.

Leur coiffure est simple. Un morceau de soie s'enroule autour de leur opulente chevelure, teinte à la noix de galle et trempée dans de l'huile pour la rendre encore plus noire et plus luisante. Cette coiffure, plate sur le sommet de la tête, nommée *amendil*, rappelle celle de la Samaritaine de l'Écriture et permet de porter des fardeaux comme les Guérandaises.

Pour se parer, les jeunes filles portent un voile, formé d'une seule pièce unie, posé sur le sommet de la tête et descendant à droite et à gauche, comme un manteau sur les épaules. Une pièce d'étoffe, très souvent de couleur rouge, retenue à la ceinture et unie sur les épaules, les enveloppe, laissant nus le cou, les bras et une partie des jambes pour faciliter la marche.

En dehors des villages, les jeunes filles ne portent pas de bijoux avant d'être mariées, les parents refusant de faire la dépense que la moindre parure comporterait. Cela concerne plus tard le mari qui verse une dot entre les mains des parents. Toutes les dépenses que le mariage occasionne sont soigneusement inscrites, y compris les cadeaux effectués en bijoux, et même le repas de noce, afin qu'en cas de divorce elles puissent être réclamées à l'amiable ou judiciairement. Le mariage de la jeune Kabyle a lieu au moment où elle cesse d'être une enfant.

Le président Gana.

Cette tribu des Beni-Yenni a, pour ainsi dire, aujourd'hui le monopole de la fabrication des bijoux. Son chef Mammeri Gana ben Ali ou Mohammed Arab, adjoint indigène, âgé de trente-trois ans, a fait ses études au lycée d'Alger, où M. Masqueray, ancien directeur de l'École supérieure des Lettres, lui servait de correspondant. Il est aujourd'hui officier d'Académie et membre élu des Délégations financières. Comme c'est la règle, le Gouvernement remet à ce président de douar, à titre de traitement, le dixième du principal de l'impôt arabe perçu pendant l'année sur ses administrés.

Origine du Tabzimt.

Au XVIe siècle, selon la version que nous devons à M. Rinn, les Beni-Yenni faisaient partie du célèbre royaume de Koukou (1), fondé dans le Djerdjera par Ahmed el-Qadi, ancien magistrat, chassé de Bougie lors de la prise de cette ville par les Espagnols. Ce petit

(1) Koukou est dans la tribu des Beni-Yahia, qui n'est séparée des Beni-Yenni que par la tribu des Beni-Menguellate.

royaume berbère fut, dès ses débuts, en guerre avec celui de la Qalâa des Beni-Abbès, où régnait le sultan Abd-el-Aziz, ancêtre de Moqrani de la Medjana et premier allié algérien du corsaire Aroudj (Barberousse), alors simple seigneur de Djidjelli. Cette guerre dura, avec des intermittences, pendant plus d'un siècle, et à une certaine époque que la tradition ne précise pas, les sujets du sultan de Koukou, aidés des Turcs d'Alger devenus leurs alliés, vainquirent (peut-être en 1559) le sultan Abd-el-Aziz chez les Beni-Abbès. Une famille de cette tribu, alors renommée pour l'habileté de ses ouvriers armuriers et bijoutiers, fut amenée prisonnière chez les Beni-Yenni, où elle devint la souche du village des Aït-Larba.

La famille des Aït-Maamar donna le terrain nécessaire à leur installation, de façon à augmenter ses propres forces en accroissant sa population. C'était un moyen de pouvoir se mesurer plus tard avec la tribu voisine des Beni-Menguellate en réunissant de plus grandes chances de succès. C'est à cette époque que, pour la première fois, d'après la tradition, les femmes des Beni-Yenni portèrent sur le front, en signe de joie, le bijou grand comme une médaille devenu le Tabzimt actuel, dont le modèle serait ainsi originaire des Beni-Abbès.



FEMME DES BENI-YENNI AVEC LE TABZIMT.

Outils de travail.

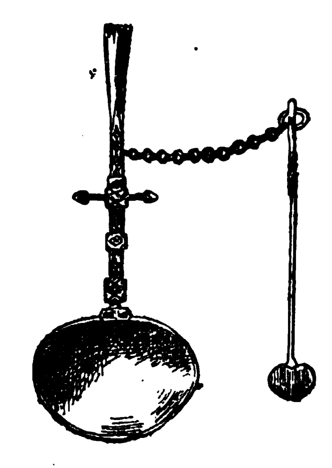
Le matériel des bijoutiers kabyles est peu compliqué :

1° Un soufflet primitif fait avec une peau de chèvre ayant encore son poil et ouverte par une fente pour la prise d'air. Comme embout, un morceau de canon de fusil pour activer le feu de charbon de bois posé entre des briques. Ce soufflet se nomme *taraboust ;*

2° Pour la fonte un *takboucht,* creuset en terre glaise mélangée de cheveux et de poils de chèvre, pour empêcher la dilatation ; le tout séché au soleil ;

3° Une large cuiller, *botte,* accompagnée d'une spatule. Elle servait

jadis à faire un mélange d'argent, de cuivre et d'arsenic, pour la soudure destinée aux objets à bas titre;



BOTTE.
(Cuiller à fondre la soudure.)

4° Un étau, *mohabece*. Ce mot s'applique à tout ce qui sert à retenir, à emprisonner, voire même à un vase;

5° Une enclume fixée sur un billot de bois, *tabelgorin'te*, mot berbère provenant de l'arabe *bou-el-qorine*, signifiant « qui a deux cornes (bigorne). » Cette expression arabe : *bou-el-qorine*, a été berbérisée en l'encadrant entre deux T et en contractant bou-el en bel; on a ainsi ta-bel-qorine-t. Le billot proprement dit a un mot berbère, qui est *aqueroum*, pl. *iqourmane*. L'enclume kabyle se dit aussi *taoünte;* les Beni-Yenni en fabriquaient jadis quelques-unes, mais c'était surtout la spécialité d'une tribu voisine, les Beni-Idjeur. Aujourd'hui, ils les achètent chez les quincailliers d'Alger;

6° Un seau plein d'eau pour refroidir les pièces fondues;

7° Un moule *(qaleb)*, en forme de fer à cheval, et un *sqaïne*, couteau pour gratter les moules.

Puis un marteau *(tafediste*, pl. *ifdicene)*, un ciseau *(moqece* ou *lmoqace)*, un matoir *(tamen qachte)*, un fourneau *(forn)*, un chalumeau *(ajaboub)*, des pinces plates *(dilaqmate ahraouani)*, des pinces rondes *(dilaqmate toubrinin)*, une lime *(mebred)*, le poinçon de maître prescrit par le règlement sur la Garantie *(taba)*, et une filière à truelle, rarement à coussinet, dite *takhenzite*, pl. *tikhenziar*.

Les filières, les limes, les enclumes et les trébuchets sont souvent les seuls instruments de fabrication européenne que renferme l'atelier.

Tous ces outils sont à portée de la main et la plupart accrochés au mur. Ils sont faits dans le pays soit par les forgerons, soit par les armuriers. Absolument analogues aux nôtres, leur fabrication est moins parfaite. Quant aux bijoux, ils sont, comme partout, ramassés dans un coffre posé à terre, dans un coin.

Orfèvres ambulants.

Les Beni-Yenni fournissent beaucoup d'orfèvres nomades qui vont, de village en village, fabriquer sur commande. Le matériel de ces bijoutiers ambulants est des plus simples. Tous les outils tiennent

dans un sac de peau de bouc. Arrivés à destination, ils s'installent devant la maison, déballent le sac qui devient le soufflet chargé d'activer la combustion du charbon de bois. L'enclume est fichée dans le sol, le creuset posé à terre; le métal est bientôt en fusion et subit sous le marteau toutes ses transformations. Si les Beni-Yenni voyagent beaucoup, en raison de la sécurité et des facilités des communications, il n'en était pas de même autrefois. Lorsque, par hasard, ils descendaient de leurs montagnes et venaient à Alger, c'était en troupe nombreuse pour y vendre les armes fabriquées et incrustées de corail par eux.

Matières premières employées.

Les Beni-Yenni s'approvisionnent tous à Alger, chez les commerçants de la rue de la Lyre ou de la rue Médée, de corail, de celluloïd, de perles pour faire l'émail et de grenaille d'argent, au titre de 950 millièmes, provenant des maisons d'affinage de Paris.

Argent et maillechort.

Un voyageur du siècle dernier prétend avoir vu dans les montagnes des bijoux en simili-or. Nous croyons que cet écrivain s'est trompé, car les femmes kabyles ne veulent pas entendre parler de l'or, prétendant que son aspect ressemble trop à celui du cuivre. Elles lui préfèrent même le maillechort (1). Les bijoutiers achètent à Alger cette composition formée de nickel, de zinc et de cuivre rosette, ayant à peu près le son et la couleur de l'argent.

On raconte dans le pays qu'un étranger, voulant absolument avoir une pomme de canne en or, de fabrication kabyle, et ayant déclaré qu'il était prêt à payer largement, ce fut un bijoutier d'Alger qui exécuta le travail pour le compte du bijoutier kabyle. L'acquéreur n'en sut jamais rien. C'est ainsi que se créent souvent les fausses légendes et que se perpétuent les traditions erronées.

Corail.

Les Kabyles adorent le corail, comme tous les Berbères à la peau bronzée. Ils achètent des écorces *(qchour)* qu'ils travaillent eux-mêmes à l'aide d'une lime fixée dans un manche de bois et qu'ils polissent à l'aide d'une pierre aussi dure que la pierre de touche. Ils savent leur donner la forme de clous ronds ou de poires. Le corail est ensuite fixé dans le bijou par une sertissure solide et par de la cire d'abeille, qui remplit la concavité et le fait encore mieux adhérer à l'argent. Il en est de même pour les petits culots d'argent simulant des perles

(1) Alliage trouvé par deux ouvriers lyonnais, Maillot et Chorier, qui s'associèrent pour l'exploiter.

fines (*iridène* ou *irdène*, mot berbère signifiant grain de blé ou grain d'orge, et très employé dans le sens de cabochon d'argent).

Les boutons de corail remplacent quelquefois l'iridène. Quant aux petites branches, elles sont laissées à l'état brut ; percées ou enfilées, elles forment des colliers ou complètent certains bijoux.

Le corail jaune et blanc, pas plus que le corail mort, dont la teinte est noire, ne s'emploient chez les Kabyles.

A quelle époque peut remonter l'emploi du corail chez les Beni-Yenni ? Il y a lieu de croire que ce mode d'orner les bijoux est fort ancien. La proximité des stations de pêche en rendait jadis le ravitaillement facile. Ces populations montagnardes un peu crédules, comme tous les Arabes, ont toujours considéré cette matière comme une amulette préservatrice du mauvais œil.

Celluloïd. Le celluloïd en feuilles minces remplace depuis dix ans le corail. Il vaut de 15 à 20 francs le kilogramme. Le celluloïd expédié aux revendeurs d'Alger, de Paris ou de Manheim en Allemagne, arrive en plaques très malléables qu'on assouplit par la chaleur pour en faire des cabochons. La forme ronde est obtenue très facilement, et l'intérieur de la calotte est fourré de cire d'abeille ou de papier mâché.

L'émail. Les Égyptiens émaillaient leurs bijoux, mais ils se contentaient de remplir les compartiments avec une pâte de verre de différentes couleurs. C'était plutôt de la mosaïque que de l'émail.

Les émaux fondus sont de trois sortes :

Le champlevé, qui se fait en creusant le métal et en coulant l'émail dans les creux. C'est le procédé byzantin.

L'émail coloré : l'ouvrier revêt d'une peinture une plaque de cuivre ou d'or. Limoges, pendant plusieurs siècles, fit ainsi d'admirables émaux.

Le cloisonné, composé, comme son nom l'indique, de compartiments appliqués sur le fond de la plaque de métal, et dans lesquels la poudre d'émail mise au feu se vitrifie. C'est le procédé japonais et chinois. Les Kabyles le pratiquent. Ils savent, avec une précision remarquable, garnir leurs plaques de cloisons de filigrane. Mais ils ne font subir à l'émail aucun frottement pour le rendre égal et poli.

Depuis combien de temps les Beni-Yenni émaillent-ils ? Un vieillard centenaire a prétendu, il y a quelques années, que ce travail remontait à plus de cinq cents ans. Date-t-il de l'époque byzantine ? Toutes les

suppositions sont possibles chez un peuple qui n'a pas d'histoire. Cependant certains bijoux kabyles très anciens ne sont pas émaillés.

Émaillure.

Dans le principe, manquant de lingots d'argent, les Beni-Yenni, pour leurs bijoux, se servaient de pièces de monnaie. Ils connaissent maintenant, ainsi que nous l'avons vu précédemment, la grenaille d'argent vierge.

A la sortie du creuset, le métal martelé passe à la filière *(medjerra*, et mieux *takhenzir)*; il est étiré en fils *(aguetoun)* de différentes grosseurs, qui doivent faire des anneaux, des chaînettes, des ornements multiples. Mais les filières ne servant plus guère aujourd'hui dans le pays, les fils d'argent sont achetés à Alger.

Après avoir coupé à la longueur voulue et tordu préalablement les fils d'argent, l'ouvrier les fixe sur la plaque à émailler, qu'ils couvrent alors de reliefs de plus d'un millimètre. C'est dans ces cloisons, offrant des dessins très variés, que doit plus tard couler l'émail *(Nil*, mot berbère qui, dans tous les dialectes, signifie « bleu. ») Les Touareg écrivent ce mot I II. Au début, le mot *Nil* ne s'appliquait en Kabylie qu'à l'émail bleu, rappelant la fiction poétique du fleuve bleu; aujourd'hui, tous les émaux de cette contrée portent ce nom accolé à un qualificatif : *aouragh* pour les émaux jaunes et *azigzaou* pour ceux de couleur verte.

Pour faire adhérer à la plaque les fils d'argent, on se sert d'une soudure (*lessaq*) composée de deux parties d'argent, une de cuivre et une de borax. Cette soudure, fusible à une température un peu plus basse que celle qui ferait fondre les monnaies, est réduite en poudre et répandue sous les objets à fixer. La plaque est présentée au feu et, dès que la température nécessaire est obtenue, l'adhérence s'opère par la fusion de la soudure. Les Kabyles emploient à cet effet le chalumeau.

Il y a trois nuances employées pour l'émail : le bleu foncé, le vert clair et le jaune, colorations obtenues par l'oxyde de cobalt, le bioxyde de cuivre et le chromate de plomb.

Pour fabriquer les émaux vert et jaune, on réduit en poudre de petites perles pleines, dites « fourmis, » qui viennent de Murano ou de Bohême. Elles sont semblables à celles qui garnissent les boîtes de jeux d'enfants. Longtemps le bleu venait en tablettes rondes directement de Tunis; maintenant les bijoutiers kabyles peuvent le trouver à Alger.

Fusion de l'émail. Après la pulvérisation, on tamise avec soin cette poudre très fine. Lorsqu'on veut la fixer au métal, elle est au préalable délayée dans l'eau, que l'on décante ensuite afin d'obtenir un résidu très fin. Avec une tige de fer ressemblant à un poinçon, la pâte d'émail est étendue en couche mince dans les interstices que l'on veut garnir. Puis le bijou est soumis à une température convenable pour obtenir la fusion. L'opération est des plus simples : on allume du charbon de bois dans un réchaud, on active le foyer avec un soufflet ou un éventail. Dès que l'incandescence est suffisante, l'orfèvre souffle les cendres, approche, en guise de pyromètre, une pendeloque déjà émaillée (*tichrourine*) pour voir si la température peut produire la fusion de l'émail. Si la chaleur est bien au degré voulu, l'orfèvre place dans le foyer le bijou en fabrication.

La grande habitude seule permet à l'ouvrier d'opérer d'une main sûre. La poudre d'émail fond à un degré qui n'est pas très éloigné de celui où l'argent entre en fusion. Il faut donc surveiller la cuisson pour ne pas dépasser ce point précis ; autrement, le bijou serait perdu et coulerait dans le foyer. C'est un tour de main que possèdent merveilleusement tous les bijoutiers kabyles.

Gravure. Les bijoux qui ne sont point émaillés sont ornés de dessins exécutés à l'aide de matoirs (*tamenracht*), de plusieurs formes et de différentes dimensions. Lorsque l'argent plané au marteau est assez épais pour recevoir les dessins sans qu'ils reparaissent à l'envers, on matit sur l'enclume ; c'est le procédé employé pour le khalkhal. Si, au contraire, les plaques sont minces comme pour le dah, on matit sur plomb.

Pour nettoyer les bijoux émaillés ou non, on les frotte avec le sable doré du Hodna, acheté à Bou-Saâda 0 fr. 50 le kilogramme.

Ornementation. L'ornementation des bijoux kabyles remonte à un art très ancien. On la retrouve dans les bijoux gaulois, égyptiens, carthaginois, phéniciens et mérovingiens. Ce sont des lignes géométriques, des rosaces, des étoiles, des roues, des losanges, des pleins cintres, des chevrons, des galons, des croissants, des traits parallèles, des carrés des cordons de perles, des courbes ondulant dans des hexagones, des croix mérovingiennes inscrites dans des cercles, et très employées aussi dans les tatouages du front.

Le triangle revient sans cesse dans la décoration, comme un motif préféré. La franc-maçonnerie, dit-on, avait beaucoup d'adeptes en

Kabylie. Aussi, lors de la conquête, l'expédition française trouva souvent devant les maisons des triangles, formés de branches d'arbres, destinés à les préserver de toute attaque.

Ces bijoux ne ressemblent en rien aux produits qui sortent des mains des Arabes ; ils se caractérisent par une simplicité sévère et une grande unité dans les principes décoratifs. Leur corps en argent mat ne reçoit qu'un poli sans éclat, rappelant la perle fine. C'est le corail ou l'émail qui réveille leur aspect un peu terne.

Les Kabyles ont trouvé un équilibre d'ornementation qui est étonnant chez un peuple aussi rudimentaire. L'ordonnance générale de leurs bijoux est toujours sobre, les lignes des divisions sont claires, le dessin général est ferme, la construction énergique, la composition précise.

Quelques détails d'architecture dans ces bijoux évoquent le souvenir des stèles funéraires phéniciennes. Rien de plus logique, du reste, que ce rapprochement, si l'on admet que les Berbères des montagnes de la Kabylie descendent, comme l'affirment certains écrivains, d'une émigration phénicienne. Mais le champ des suppositions est vaste en ce qui touche l'origine de l'art kabyle, qui peut se perdre dans la nuit des temps. M. Stéphane Gsell, dans une savante brochure intitulée l'*Algérie dans l'antiquité*, raconte que, dans des tombes égyptiennes remontant au cinquième ou quatrième millénaire avant Jésus-Christ, on a découvert récemment des poteries qui rappellent, par leur galbe et leur décoration, celles que les Kabyles ont continué à fabriquer de nos jours.

Transformation des vieux bijoux.

Chez les Beni-Yenni, les femmes raffolent des bijoux, mais elles ne les gardent pas longtemps ; dès qu'ils sont un peu frottés, polis ou usés, elles ne les trouvent plus de leur goût et cherchent à les vendre ou à les troquer contre des neufs. Aussi, quand arrivent des étrangers dans la tribu, les petites filles sont immédiatement parées des bijoux que l'on veut leur vendre. Lorsqu'elles ne peuvent s'en débarrasser ainsi, elles les donnent aux orfèvres pour les transformer en bijoux neufs et toujours un peu plus à la mode, car en Kabylie, comme ailleurs, la femme aime à varier sa toilette : *la Donna e mobile.*

La femme du président Gana a les plus beaux bijoux, qu'elle tient d'Amar ou Saïd, l'orfèvre en renom, originaire de Taourirt-Mimoun, mais maintenant installé à Fort-National. Dans ces bijoux faits avec le plus grand soin, les cabochons de corail, d'une grosseur peu

commune, sont surmontés d'une étoile d'argent, qui est la nouveauté du jour en Kabylie.

On retrouvera dans la partie réservée au dictionnaire la façon dont se porte chacun de ces bijoux. Remarquons seulement que les femmes kabyles en deuil ne portent aucune parure, aucun objet en métal précieux.

Achat et vente des bijoux.

La bijouterie chez les Beni-Yenni se fait sur commande. Le prix de la façon est débattu à l'avance, ainsi que le titre, le poids des matières à employer. L'acheteur spécifie s'il veut des ornements en corail ou en vulgaire celluloïd.

Pour les transactions, trois modes de procéder :

1° Transformer un bijou ancien en bijou neuf : on paie pour le travail et la façon une somme égale à la moitié de la valeur en argent monnayé des vieux bijoux qui ont été soumis à la fonte. L'orfèvre doit fournir dans ce cas son travail, les émaux et le corail ;

2° Achat d'un bijou neuf sans avoir au préalable livré le métal précieux, pièces de monnaie ou vieux bijoux : il est payé au poids de l'argent monnayé et la façon en sus ;

3° Vente des vieux bijoux à forfait. L'orfèvre les paie soi-disant au prix de l'argent monnayé, mais il s'arrange de façon à ne pas dépasser le cours de l'argent vierge.

Pour bien comprendre ce qui précède, il est nécessaire de savoir que les Kabyles, autres que ceux des centres de fabrication, ignorent la grande dépréciation de l'argent; ils demeurent persuadés qu'un écu de cinq francs a bien cette valeur en métal fin. Les bijoutiers, mieux informés, abusent de cette situation et se gardent bien d'éclairer leurs compatriotes ignorants.

Toutes les pièces d'argent qui n'ont pas été comprises dans la convention monétaire et qui, par suite, n'ont pas cours en Algérie, sont acceptées par les orfèvres kabyles pour être fondues : écus chiliens, douros de Charles IV ou piastres à colonnes.

Les Kabyles aux Expositions.

Dès 1858, les Kabyles envoyèrent leurs produits à l'exposition permanente qu'on venait d'installer à Alger. A côté de bijoux provenant de la prise de la smala d'Abd-el-Kader et ayant appartenu à des réguliers kabyles de l'émir, on voyait différents colliers, bracelets, ibsimen, tabzimts, venant de la tribu des Beni-Iraten et du cercle de Dra-el-Mizan. Un sieur Mahmoud Ahmed el-Remili, domicilié à Tizi-Ouzou, avait envoyé des platines de fusil. Enfin l'industrie des

Beni-Yenni était représentée par des armes, des canons de fusil et de pistolet, ornés dans le goût du pays, qui s'est toujours distingué dans ce genre de fabrication. Les bijoux de cette époque ressemblaient beaucoup à ceux du travail contemporain : une plaque d'argent avec des divisions de filigranes dans lesquelles est coulé un émail assez grossier.

A l'Exposition universelle de 1889, des mentions honorables furent décernées, par la section de l'orfèvrerie, pour leurs travaux remarquables, comme incrustations d'argent dans les crosses de fusil, à des Kabyles des Beni-Yenni.

A celle de 1900, le Comité d'organisation algérien ne se préoccupa guère de la bijouterie indigène. Quelques rares échantillons de la fabrication des Beni-Yenni étaient disséminés dans une vitrine. Les habitants de cette tribu venus à Paris occupaient des kiosques où ils écoulaient aux visiteurs des bijoux pseudo-arabes, en métal blanc ou oxydé, que leur fournissaient les fabricants parisiens.

Modernités de l'art kabyle.

Les orfèvres des Beni-Yenni cherchent maintenant, en dehors des bijoux conservés par la tradition, à étendre leur fabrication par des produits destinés à la vente européenne. C'est ainsi qu'ils ont créé la cuiller émaillée, bien qu'ils ne se servent chez eux que de cuillers en bois. C'est la vogue de cet objet à Paris, en 1889, qui les a encouragés à persévérer dans cette voie. Il y a quelques années déjà, ils fabriquaient des couteaux et fourchettes à découper, avec manches en cuivre semblables à ceux des poignards; la forme en était assez originale; l'adaptation n'avait rien de servile. Nous avons vu depuis des boîtes, des épingles, des boucles de ceinture en argent émaillé, venant de chez les Beni-Yenni. Mais pour eux, ils ont conservé jusqu'ici, sans y rien modifier, leur art ancien, du plus pur style kabyle. Il serait fâcheux qu'il disparût. Nous ne sommes pas hostiles cependant à la création de modèles ouvrant des débouchés nouveaux à l'industrie des habitants de la Kabylie.

Truquage.

Comme sur tous les points de l'Algérie, la fraude est pratiquée par les bijoutiers, mais en Kabylie moins qu'ailleurs. Cependant, il y a quelques années, un bijoutier des Beni-Yenni passait pour mettre trop de cuivre dans ses alliages d'argent. L'un des habitants de la tribu, ayant à faire fabriquer des bijoux par cet ouvrier, qui avait la réputation d'être fort habile, n'hésita pas à lui avouer la méfiance personnelle qu'il avait à son endroit. Il exigea que les bijoux anciens

à transformer en bijoux nouveaux fussent jetés dans le creuset en sa présence, et il emporta avec prudence les lingots qui devaient être travaillés le lendemain. Pendant la nuit, le bijoutier peu délicat, se servant de ses moules, fit fondre des lingots identiques comme forme, mais fortement mélangés de cuivre. Il les plaça dans le seau à rafraîchir, en ayant soin de troubler l'eau de façon qu'on ne pût les apercevoir. Quand le client revint le lendemain, le bijoutier sut adroitement plonger dans l'eau les bons lingots, puis les remplacer par les mauvais, qu'il avait préparés et qu'il travailla sous les yeux du Kabyle, certain de ne pas être trompé. Ce dernier, ne possédant aucun moyen de contrôle, ne s'aperçut que longtemps après de la supercherie. Ce fut en vain qu'il protesta ; le bijoutier répondit que son acheteur avait suivi toute l'opération, et l'affaire n'eut pas de suites.

Fausse monnaie.

Le docteur médecin Jean-André Peysonnel, qui, en 1724, par ordre du roi, visita les côtes de Barbarie, raconte dans la relation de son voyage qu'à cette époque les Kabyles étaient de savants faux monnayeurs, soit en usant de faux coins, soit en se servant d'alliages assez difficiles à connaître. C'est une tradition qui s'est perpétuée dans le pays. Il est certain qu'avant 1857, et même depuis, les Kabyles ont fabriqué de la fausse monnaie. Jadis, le centre de cette fabrication était au village d'Aït-Larba. Les Aït-Ali ou Harzoun, fraction des Beni-bou-Drar, et les Aït-Ouassif, se livraient aussi à cette fraude.

Tantôt la fausse monnaie sortait d'un moule, tantôt d'une matrice, où le marteau remplaçait le balancier. Les moules saisis pour les pièces de 5 francs se composaient de deux châssis en cuivre, bien ajustés l'un sur l'autre, en forme d'étrier. La pièce destinée à servir de modèle s'enfonçait dans l'argile qui garnissait l'intérieur de ces châssis, et donnait ainsi un creux parfait des deux côtés. On coulait dans ce moule l'alliage destiné à tenir lieu d'argent ; la lime et les cisailles avaient bientôt supprimé la bavure. La pièce contrefaite était alors décapée dans un bain de bitartrate de potasse et d'alun, puis passée à la fumée d'une lampe pour lui donner une apparence de vétusté.

Pour les pièces divisionnaires, la fabrication était plus rapide, chaque moule permettant d'en obtenir une vingtaine par opération.

L'alliage généralement employé pour la fabrication de la fausse monnaie était un mélange d'étain, d'argent, de cuivre pur et d'arsenic

(cette dernière substance destinée à donner à la pièce la blancheur et le son). L'argent entrait dans cet alliage environ dans la proportion de 33 °/₀.

D'autres fois, l'alliage se composait d'étain, de plomb et d'antimoine, et les pièces étaient argentées avec une poudre à base de chlorure d'argent. Les pièces contrefaites étaient ainsi rendues douces au toucher, grasses à la main.

Nous avons vu que les châssis étaient le plus souvent garnis d'argile à l'intérieur. Les Beni-Yenni se servaient également d'une terre que l'on trouvait aux environs de Tizi-Rached, et à laquelle on ajoutait quelques gouttes d'huile d'olive pour l'empêcher de sécher.

Il y a quelques années, dans l'affaire de faux monnayage qui se déroula devant la Cour d'assises d'Alger, les moules saisis étaient tout simplement en plâtre, portant des empreintes de pièces de cinq francs, à l'effigie de Louis-Philippe.

Gravure des coins.

Un autre procédé plus perfectionné consistait à se servir de deux matrices gravées en creux, à l'eau-forte. La matrice inférieure avait la forme d'un tas et était fixée de manière à se présenter bien horizontalement. La matrice supérieure était mobile à l'extrémité d'une tige d'environ vingt centimètres, que le faux monnayeur tenait à la main. La frappe se faisait de la façon la plus simple, au moyen d'un coup sec qui suffisait pour déterminer l'empreinte sur le métal placé entre les deux flancs. C'était le système suivi à la Monnaie avant l'invention du balancier.

Mais les Kabyles n'ont jamais pu arriver à bien graver des matrices pour les pièces à effigie, pas plus qu'à reproduire l'exergue du cordon lorsqu'il était en creux. L'imitation des caractères au moyen d'un petit burin était trop grossière et décelait facilement la fraude.

Aussi les flans étaient fondus dans des moules spéciaux et leur gravure se faisait par un procédé fort ingénieux. Le faussaire unissait d'abord à la lime douce les faces qui devaient être gravées, les recouvrait ensuite de cire pour recevoir entre les deux matrices les empreintes de la pièce à imiter. Ensuite il répandait, dans les parties en creux, du bichlorure de mercure réduit en poudre et légèrement humecté avec de la salive. Au contact du métal, le sel était décomposé et l'acide chlorhydrique mordait l'acier, à la manière de l'eau-forte. C'est ainsi qu'on obtenait la gravure des matrices.

Contrefaçon des Aït-Ouassif.

MM. Hanoteaux et Letourneux mentionnent qu'en 1862 un essai de contrefaçon de monnaie d'or fut tenté chez les Aït-Ouassif; mais le fabricant, bien que désigné par la rumeur publique, ne put être poursuivi faute de preuves. Seul, l'un de ses complices, chargé d'émettre la fausse monnaie ainsi frappée, fut arrêté et condamné. Ce résultat coupa court à toute nouvelle tentative. Les pièces contrefaites étaient en étain fondu, manquaient de netteté et n'avaient pas le poids réglementaire. La dorure avait été obtenue à l'aide d'une eau achetée chez un juif d'Alger, et qui n'était autre chose qu'une dissolution de cyanure d'or.

Vente de la fausse monnaie.

Les mêmes auteurs racontent encore que la fausse monnaie était jadis frappée sur commande. L'acheteur indiquait l'espèce et la quantité qu'il présumait écouler dans la contrée sur laquelle il avait jeté son dévolu. Le fabricant percevait alors 0 fr. 60 par pièce de 5 francs. La contrefaçon se faisait, au contraire, à forfait, lorsqu'il fournissait également les matières premières; suivant l'habileté qu'il déployait à l'alliage mis dans le creuset, on lui payait de 10 à 50 francs vingt écus; quoi qu'il en soit, le fabricant ne mettait jamais lui-même en circulation les pièces qui sortaient de ses matrices. Une seule famille des Beni-Yenni osa braver l'opinion : le restant de la tribu se crut déshonoré.

Il faut cependant reconnaître que cette loyauté subit parfois des accrocs. A maintes reprises, des Arabes arrivant de très loin vinrent s'approvisionner de fausse-monnaie à Aït-Larba ; les Beni-Yenni eurent connaissance de ce qui se passait : ils fermèrent les yeux sur cette fabrication clandestine, sans l'approuver. Ils voulaient bien l'ignorer, à la seule condition qu'elle ne se fît pas ostensiblement. Dans tous les cas, toute émission dans leur pays était sévèrement réprimée. Ceux des leurs qui auraient passé outre auraient été impitoyablement lapidés, séance tenante.

De nos jours, la fabrication de la fausse monnaie paraît avoir disparu des montagnes de la Kabylie. Les écus frappés en fraude qui circulent en Algérie, égaux en titre et en poids à ceux de la monnaie légale, sont de provenance étrangère. Le grand écart qui existe entre l'argent fin et l'argent monnayé n'est pas de nature à faire disparaître, dans le continent européen, le métier de faux monnayeur; mais, en Kabylie, la surveillance de l'Administration française est exercée d'une façon trop étroite pour que les habitants, très

intelligents et très industrieux, de cette région n'aient pas renoncé, d'une façon à peu près complète, au faux monnayage. Chaque Kabyle a un ennemi particulier qui épie ses faits et gestes et ne manquerait pas d'avoir recours à la dénonciation, si elle devait le débarrasser d'un être abhorré.

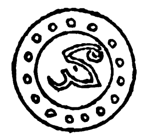
Poinçons.

Les bijoux portent, en général, un poinçon rond, de la dimension d'une pièce en argent de 0 fr. 20. Ce n'est ni le poinçon de l'amine, ni celui du président de la tribu. Dans cette empreinte est inscrit le mot arabe (Fedjera) فجرة qui signifie : argent fin. C'est le poinçon que mettent les orfèvres sur les objets de leur fabrication. Il paraît qu'il en est de même maintenant en Allemagne, où le poinçon de l'État est remplacé par le poinçon de l'orfèvre indiquant le titre de l'ouvrage.

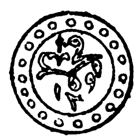


FEDJERA.
(Argent vierge.)

A ce poinçon-là, le bijoutier en ajoute souvent un autre portant le nom de Mohammed, dont ci-après deux spécimens :



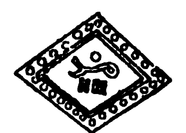
MOHAMMED.



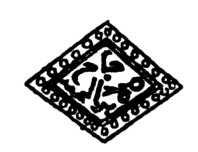
MOHAMMED
(Hégire 1255.)

Le nom du Prophète équivaut à un serment. L'orfèvre atteste aussi par cette empreinte sacrée que l'objet est en « bon argent. » Il en prend à témoin Mahomet. C'est comme s'il signait : Je le jure.

La Garantie d'Alger a fait subir à cette manière de procéder une légère transformation. Sans les obliger à renoncer à leur poinçon ordinaire, elle astreint les bijoutiers, conformément à la loi, à revêtir chacun des objets de leur fabrication de l'empreinte du poinçon de maître ayant la forme d'un losange, suivant l'usage dans la métropole, et portant les initiales du bijoutier associées à un symbole. Jusqu'ici, deux orfèvres des Beni-Yenni seulement se sont conformés à cette prescription et ont livré leur poinçon :



OURRAD HADJ
MOHAMMED BEN REZKI
(Des Aït-Larba.)



REDJAH
MOHAMMED BEN HACÈNE.
(Amine des Aït-Larba.)

Centres de fabrication (Grande-Kabylie.)

Comme nous l'avons vu, le centre principal de la fabrication des bijoux kabyles est chez les Beni-Yenni. La tribu se compose de six tadderte : Aït-Lhassen, Aït-Larba, Taourirt-Mimoun, Taourirt-el-Hadjaj, Agouni-Ahmed et Tizzert. Voici leurs orfèvres :

Aït-Lhassen. — BOUDJEMA BEN SAAD NAÏT ALI AHMED.
SALEM NAÏT ALI AHMED.
ALI OU SALEM NAÏT ALI AHMED.
Le premier a exposé en 1889, à Paris, et a obtenu un diplôme d'honneur pour une paire de *ikhalkhalen* (khelakhel) en argent, gravés et ornés d'émaux.

Aït-Larba.—Nous retrouvons ici MOHAMMED OU SALEM NAÏT TIFLA, avec son fils KACI BEN MOHAMMED OU SALEM, et son frère OUALI BEN HADJ MOHAMMED ARAB NAÏT TIFLA.
Les autres orfèvres de ce village sont :
HAMOU AMAR NAÏT OU KBOUBÈCHE.
NZAR SLIMAN NAÏT MOHAMMED.
MAMOUR MOHAMMED BEN MAHIEDDINE.
BOUSSAD BOU ARAB (NAÏT MOHAMMED).
BRAHIM BOU ARAB.
CHABAN BOU ARAB.
OUARAD EL-HADJ MOHAMMED OU SALEM OU REZKI NAÏT ALI, que nous retrouverons à Tizi-Ouzou.
EL-HAOUSSINE OU REZKI NAÏT ALI.
LARBI OU EL-HADJ NAÏT ALI.
KACI NAÏT TEFLA.
MOHAMMED BEN KACI.
HAMOU OU AMAR NAÏT TEFLA, le plus habile graveur de toute la

Kabylie. Considéré dans son pays comme une célébrité, a formé un élève qui l'égale actuellement comme émailleur et se nomme REDJAH MOHAMMED BEN HACÈNE, amine d'Aït-Larba.

AMAR AMZIANE NAÏT TEFLA.

Le nombre de ces bijoutiers peut paraître anormal, mais il est bon d'ajouter que dans le village la plupart travaillent, non pas l'argent, mais le maillechort.

Agouni Ahmed. — SAÏD NAÏT OU YOUCEF.

HAMOU SAÏD NAÏT OU YOUCEF.

ALI OU EL-HADJ NAÏT EL-HADJ travaille spécialement le melchior.

Taourirt-el-Hadjaj. — MOHAMMED SAÏD NAÏT OU AKBOUBÈCHE.

MOHAMMED OU RAMDAM NAÏT OU AKBOUBÈCHE.

MOHAMMED OU RAMDAM NAÏT MOHAMMED.

Taourirt-Mimoun. — OMAR OU NAÏT SAÏD ABBAS, produit beaucoup Il a la réputation d'être très honnête.

FISCHAT, frère du précédent. Dans sa boutique, au sol recouvert de nattes, se trouvent la forge et le grand cylindre en fer-blanc qui contient, chez tous les Kabyles, la réserve d'huile d'olive.

Les autres orfèvres de ce village sont :

MAMMERI SAÏD BEN MOHAMED BEN ARAB.

AOMAR NAÏT ABBÈS et son fils M'AHMED NAÏT ABBÈS.

SAÏD BEN MOHAMMED et son neveu, très habile ouvrier, MAMMERI SALEM BEN AREZTSI OU MOHAMMED ARAB, qui est le meilleur armurier des Beni-Yenni pour le revêtement des fusils en plaques d'argent et des capucines d'un travail très fin. A ce métier, il joint celui de bijoutier, où il est en passe de devenir un des meilleurs. Il est très souvent choisi comme expert. Pour les couteaux, on cite souvent MOHAMMED BEN ALI, qui sait merveilleusement marteler le fer doux.

L'égalité règne chez les Beni-Yenni. Chaque orfèvre travaille pour son compte, employant peu ou pas d'ouvriers. Chacun est possesseur de ses outils, mais il n'est pas rare de voir plusieurs patrons, appartenant généralement à la même famille, travailler dans un atelier commun.

Cinq kilomètres plus loin, les Aït-Ali ou Harzoun travaillent le

métal blanc. Enfin, dans la même région, les Aït-Aïssa, village de Taguemount ou Kerrouch, commune mixte de Fort-National, ont un bijoutier, du nom de HADJ ALI HADDADI, qui travaille également le maillechort.

En s'éloignant encore, on rencontre le village de Taka, devenu depuis longtemps le plus important de la tribu des Aït-Yahia; il compte, avec ses hameaux annexes, près de 2.000 habitants. Avant lui, c'était Koukou, la capitale du royaume d'Ahmed el-Qadi. Marmol lui donnait 1.600 habitants; aujourd'hui, Koukou proprement dit n'a pas plus de 500 habitants. Des bijoutiers ont importé à Taka, il y a environ 70 ans, le mode de fabrication des Beni-Yenni.

Il existe encore d'autres centres de fabrication dans la Grande-Kabylie :

Fort-National. — MOHAMMED OU SALEM NAÏT TIFLA (poinçon de maître, M S, et une tour crénelée) est un ouvrier fort habile, mais il est aujourd'hui autant marchand que fabricant. Son magasin est situé près de l'hôtel des Touristes. On y trouve sa fabrication et celle de quelques orfèvres des Beni-Yenni.

Il quitte facilement ses montagnes. Il était à l'Exposition universelle en 1889, à celle de Lyon en 1896 et à celle de 1900.

Il est le beau-père de Mammeri Ben Gana, président des Beni-Yenni. Nous le retrouvons mentionné dans d'autres centres où il a travaillé.

A Azazga, centre de la commune mixte du Haut-Sébaou, travaillent deux orfèvres, dont l'un, HADADJ EL-HADJ MOHAMMED, habite le douar. Il fabrique des agrafes et des bagues avec les monnaies qu'on lui apporte. Un autre, ANÉIRANE HADJIDJ, fait également des bagues et des ikhelkhalen avec des pièces n'ayant plus cours.

Tizi-Ouzou. — Cette sous-préfecture, bien qu'appartenant à la Grande-Kabylie, fabrique des bijoux de style mélangé d'algérois et de kabyle, qui ne sauraient être considérés comme de pur style kabyle.

C'est la dernière limite des bijoux en or, car on y fait des meqfouls semblables à ceux de la rue de la Lyre, à Alger.

Dans le village arabe situé au-dessus de la ville française, des femmes portent des bzaïm grossiers, très peu recherchés après la fonte. Mais depuis quelque temps, quelques orfèvres des Beni-Yenni

paraissent disposés à installer des ateliers à Tizi-Ouzou, à cause de sa proximité du chef-lieu. Pris trop souvent par les neiges, ils ne peuvent descendre de leurs montagnes que difficilement et à grands frais. Ils auraient ainsi toutes facilités pour se mettre plus souvent en contact avec les marchands algérois, leur présenter leurs travaux et se ravitailler de matières premières. Deux heures leur suffiraient pour faire le voyage. Il leur faut maintenant souvent plus d'une journée.

Actuellement, trois orfèvres à Tizi-Ouzou :

MOHAMMED SALEM ; M S ; une étoile et un croissant.

HADJAJ ; H arabe.

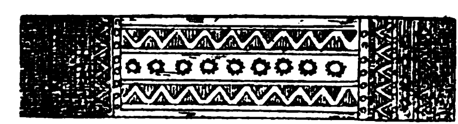
ARESKY OURAD ; A O ; deux bâtons en croix.

MOHAMMED RESKY ; M R ; lettres en arabe.

Dellys. — Il y eut deux orfèvres, disparus aujourd'hui :

AMARON HADJAGE, qui marquait A A ; avec un âne comme symbole.

AARON LÉVY BEN ABRAHAM ; A B ; avec tige, boule et croissant.



KHALKHAL (Anneau de pied). Fabrication de Dellys.

Travaillent actuellement :

HAYEM LÉVY ; H L ; avec un L majuscule.

LÉVY CHAUTOUB ; L C ; avec un couperet.

Tigzert. — BOZOUNATE, François ; B F ; avec une patte de dinde.

Palestro. — Sur l'Isser et au pied du Tigremoun, s'était installé SAÏD BEN HIMAN, S H et lettre s minuscule. Il fit insculper son poinçon le 26 décembre 1898, comptant probablement sur les débouchés de la tribu des Oulad-Bab-Ali.

Djemâa-Saharidj. — ALI HADAD ; A A ; un cercle.

Akbou. — (Officiellement Metz.) Sur le versant du Djebel Tizibert, province de Constantine, circonscription de Sétif, trois orfèvres à citer :

DUBERZOU SAÏD BEN AMAR, dont le poinçon, D A, porte une roue de voiture comme symbole.

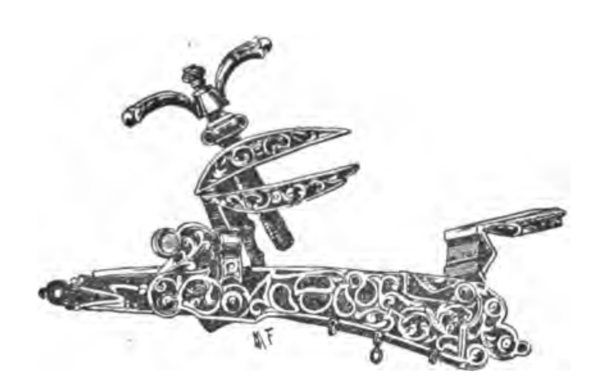
TALEB ABDALLAH BEN SAÏD ; S A et une pipe.

TALEB MOHAUD CHÉRIF; M C et une pioche.

Dans cette commune mixte, les Beni-Abbès comptent une cinquantaine de bijoutiers qui vont fabriquer de village en village, mais ils ne travaillent pas l'émail. Leurs bijoux en argent sont lourds et massifs, livrés tels qu'ils sortent du moule, sans être travaillés à la lime, tandis que le travail des Beni-Yenni est martelé. Mais les Beni-Abbès passent pour être les plus habiles dans la fabrication des fusils incrustés de corail et d'argent. Ils façonnent le bois et font le canon à l'aide du martelage de rubans de fer appliqués sur une tige de métal.

Petite-Kabylie.

Les populations de la Petite-Kabylie sont un mélange de gens de toutes provenances, dont les mœurs et les usages sont plus berbères qu'arabes, mais dont le langage est au contraire plus arabe que berbère. Ils sont moins civilisés que les habitants de la Grande-Kabylie. Ils fabriquent maintenant des bijoux arabes en filigrane d'argent, à l'usage exclusif des Européens.



PLATINE DE FUSIL ORNÉE DE CORAUX ET PLAQUÉE D'ARGENT GRAVÉ.

(Travail des Beni-Abbès. — Musée d'Alger.)

CHAPITRE XXII

PROVINCE D'ORAN

ORAN

Anciens orfèvres.

Ville cosmopolite, tour à tour arabe, espagnole, turque et enfin française depuis 1831. Aujourd'hui beaucoup d'orfèvres juifs et très peu d'indigènes. La bijouterie n'offre aucun intérêt spécial au point de vue artistique. On y copie surtout les modèles d'Alger. Et cependant, au temps de la domination des Beni-Zian de Tlemcen, elle dut en fabriquer d'un grand style. Mais ce sont là des suppositions. Aucun historien n'a traité ce sujet.

REDIFF ÉMAILLÉ

(Modèle marocain.)

Avant la conquête des Français, sous le bey Hassen, les orfèvres travaillaient dans le Souq Es-Siagha, impasse des Quatre-Bras, aujourd'hui disparu. Ceux dont le souvenir a été conservé sont peu nombreux :

Jacob Darmon dit Benzina.
Abraham Benichou.
Mardochée Siboun.
Chaloum Djian.
Jacob Siban.

Amines d'Oran.

Comme dans toute l'Algérie, des amines surnommés el-Fodda furent installés pour réprimer les fraudes commises lors des premiers temps de l'occupation française. Mais les arrêtés de nominations ne réglaient pas leurs attributions, aussi leur pouvoir était-il très limité et leur ministère facultatif ne pouvait être imposé à personne. Les contra-

ventions n'étaient pas constatées par procès-verbal. L'essayeur officiel se bornait simplement à briser les ouvrages qui lui étaient présentés lorsque l'alliage dépassait la proportion généralement admise ou lorsque la déclaration faite par le vendeur était reconnue fausse.

Les objets détruits devaient être remis au fabricant ou à leur propriétaire qui avisait comme il l'entendait.

Les amines ne devaient procéder de la sorte que toutes les fois qu'il y avait opération de commerce, car ils n'avaient pas le droit de briser les bijoux même reconnus faux, appartenant à des particuliers qui venaient seulement les consulter pour en connaître la valeur ou le titre.

Et il ne pouvait, du reste, en être autrement puisqu'il n'existait aucune disposition déterminant le caractère des fraudes, le mode de leur constitution et les poursuites auxquelles elles pouvaient donner lieu.

Aussi l'institution des amines si imparfaite sous tous les rapports n'offrait aucune garantie au commerce des bijoux d'or et d'argent. Un système aussi défectueux ne pouvait que favoriser la fraude.

Oran eut deux amines français, d'abord Mohammed Boudghen et ensuite Si Ali Khodja. La dernière année qui précéda l'installation du contrôle, le registre de vérification portait 66 kilogs d'or et 1,302 kilogs d'argent. Les titres étaient alors fort variés. Pour l'argent, le 1er était à 800/1000, le 2e à 750 et le 3e à 650. Cinq titres pour l'or : le 1er à 900/1000, le 2e à 830, le 3e à 810, le 4e à 750 et le 5e à 650.

Les Contrôleurs de la Garantie.

Le contrôle fut installé à la même date, à peu près dans toute l'Algérie, avec les mêmes règlements. Les employés des contributions diverses qui remplirent les fonctions de contrôleur furent par ordre chronologique :

Louque, Jacques ; Fine, Edmond ; Masson, Gustave ; Laune, Élisée ; Martinet, Raoul ; Farenq, Jacques ; Fine, Joseph ; Lapeyre, Ferdinand ; Albert, Charles ; Barbie, Jean-Baptiste ; Lucq, Jean ; Tudury.

Depuis 1899, M. Hourtoule, occupe ce poste.

Le contrôle d'Oran (y compris Sidi-Bel-Abbès et Mascara) a donné lieu aux opérations ci-après :

	Or		Argent	
	NOMBRE D'OBJETS	POIDS	NOMBRE D'OBJETS	POIDS
1895.............	3.099	10.496 gr.	10 815	426.719 gr.
1896............	2.677	9.109 gr.	12.428	354.425 gr.
1897............	1.839	6.356 gr.	13.286	338.503 gr.

Depuis, il a été soumis aux contrôles d'Oran, de Mostaganem et de Tlemcen.

	Or		Argent	
	NOMBRE D'OBJETS	POIDS	NOMBRE D'OBJETS	POIDS
1898........	3.328	11.598 gr.	22.124	546.768 gr.
1899.............	5.251	20 323 gr.	33.670	950.729 gr.
1900...	7.193	24.404 gr.	26.900	829.754 gr.

On le voit, l'industrie de l'orfèvrerie se développe beaucoup, surtout pour la fabrication des objets en or.

Anciens orfèvres.

Voici la liste des bijoutiers existant à Oran lors de l'application du décret du 24 juillet 1857 :

Abraham Sebbou, impasse des Quatre-Bras, dont le poinçon A S portait un palmier comme symbole.

Alphonse Vassieux, rue Philippe, 7; AV et un calice.

Chaloum Djian, rue Napoléon, 64; CD et une chaloupe.

Mendil Benichou, rue d'Austerlitz, 27; M I et une ancre.

Liaou Ferdmann, rue d'Austerlitz, 27; LF et un chat sur son derrière;

Maklouf Emselem, rue d'Austerlitz, 34; ME et une yole à deux rames.

Liaou Ferrouz, place de Naples; L F et une masse.

Antoine André, rue Philippe, 44; A A et une béquille.

Maklouf Ben Aïch, place de Naples, 3; M A et une cisaille ouverte.

Joseph Ben Guigui; SG et une béquille.

Abraham Nephtali; A N et un vase forme de navire.

Joseph Lankry, rue de Suez, 4; S L et un hanneton.

Joseph Ben Haïm, rue d'Austerlitz, 13; S H et un hameçon.

Abraham Cohen, rue Napoléon, 87; A C et un compas.

Isaac Baroukel, place de Naples, 1; I B et un marteau.

Abraham Ben Haïm, rue d'Austerlitz, 37; A H et un coquillage.

Simon Rouemi, place de Naples; S R et une roue.

Maklouf Chouchenna, impasse Wagram, 4; M C et une torche.

Laubier, François, rue de l'Arsenal, 9; F L et un champignon.

Abraham Djian, place de Naples, 1; A D et un moine.

Degano, Hippolyte, rue Napoléon, 14; H D et un gant.

Ramayoz, André, rue Napoléon, 69; A R et une lyre.

Messaoud Ben Iseri, rue de Milan, 5; M I et un cor de chasse.

Messaoud CHARBIT ; M C et un char.

Joseph BEN HAÏM, place de Naples, 2 ; J H et un hameçon.

SARTORELLI, Ferdinando, rue Napoléon, 57 ; S F et une plume.

PAGANO, Constantino, rue Diego, 3 ; C P et un niveau forme d'équerre.

Maklouf BEN AÏCH, place de Naples, 3 ; M A et un mât de cocagne.

Orfèvres actuels.

Les principaux orfèvres sont aujourd'hui :

Louis KATROWSKI. — Il a un grand magasin européen boulevard Séguin. Il fabrique comme Ratto, d'Alger, des bijoux du genre arabe en argent bruni, tels que bracelets du type semaine, redaïf pouvant servir de bracelets, bagues évidées dites tunisiennes, épingles en filigrane de la forme de la bzima ou du yatagan. En somme, aucun modèle pur de style. Ce bijoutier fait pour l'étranger l'article bazar orné d'argent bruni pour simuler le vieux et de verroterie, pour imiter les pierres précieuses. Poinçon L K, un verre à pied forme éprouvette.

Mikaël KALFON, rue de l'Étoile, dans un atelier très étroit, travaille sur une natte, à la mode du Sud. Il fait des bijoux arabes : des khelakhel, des redaïf en argent, des pendants en argent (kteb), pour colliers composés de clous de girofle et de perles noires émaillées et aussi beaucoup d'ornements concernant le harnachement des chevaux. Poinçon M K, avec un drapeau.

CHEMOUL Nouchi (1), rue de la Révolution, travaille surtout l'argent. Il fabrique des khelakhel en forme de bandeau plat avec, aux extrémités, un dé polygonal, des redaïf avec des boules aux extrémités, des bracelets larges et ajourés et des bagues dites tunisiennes ; mais cet orfèvre s'occupe plutôt de réparations que de fabrication. Il se sert d'un chalumeau très ingénieux et très puissant, à double courant d'air. Poinçon C N, un peigne.

Samuel DJIAN, orfèvre très habile, fait des ouardate algériennes. Il a créé un type de bracelet dont le tour extérieur a, comme ornement, des pointes de diamant. Il fait en outre des bzaïm triangulaires, dont un des côtés est une ligne serpentine. Enfin, pendant de longues années il s'est servi, pour estamper, d'une plaque épaisse de cuivre gravée en creux avec une grande finesse. Il est à présumer qu'elle avait été faite en Europe ou par un européen à cause de la précision

(1) Vient d'être remplacé par DONA Achache ; D A un œil.

de ses lignes et de ses motifs, torsades, rangs de perles, grappes de raisin avec pampres, ne rappelant nullement la décoration mauresque. Les nombreuses pièces exécutées par DJIAN avec cette matrice dérouteront un jour les chercheurs qui auront quelque peine à expliquer comment le style empire a pu être reproduit sur des bijoux arabes. Son poinçon porte D S et une étoile.

Les autres bijoutiers d'Oran, moins importants, sont les suivants :

BENDAYAN, Joseph ; B J ; un oiseau.
CHABAT, Joseph ; J C ; une barre.
CHARBIT, Jacob ; J C ; une canne.
CHARBIT, Messaoud ; J C ; une masse.
COHEN, Abraham ; A C ; un losange.
COHEN, Chaloum ; C C ; un triangle.
COHEN, Moïse ; M C ; Tour Eiffel.
KALFON, Mikaël ; M K ; un triangle.
MARINIER, Jean ; G M ; une ancre.
MEILI, Adolphe ; A M ; une flèche.
PRAT, Léon ; P R ; deux étoiles.
SAYAG, Aron ; S. A.
SIBOUN, Abraham ; A S ; un poisson.
TOUBOU, Abraham, A T ; un marteau.
VIGON, Laurent ; L V ; 2 compas entrelacés.
SEBAOUN, Nathan ; S N ; une étoile.
CHALON, Moïse ; M C ; une cigogne.
FIMA, Jacob ; J F ; as de pique.
GAILLAC, Jules ; G J ; une flèche.
COHEN Mardochée ; M C ; une ancre.
SIBOUN, Jacob ; J S.
KOCH, Henri ; K H.
BENITAH, Prosper ; P B.
MONFUSO ; M N ; 2 flèches.

CENTRES DE FABRICATION EN ORANIE

Aperçu général.

Avant l'installation du contrôle à Mostaganem, Tlemcen, Mascara, Tiaret et Sidi-bel-Abbès et sous la vérification officielle des amines, la façon des bijoux s'élevait par an de 20 à 25 kilos pour l'or et de

115 à 120 kilos pour l'argent; mais la fabrication de la province d'Oran devait, en totalité, être au moins dix fois plus importante. Il existait à cette époque cent cinq fabricants presque tous Israélites, non naturalisés, n'ayant aucun poinçon et répartis de la manière suivante : Oran: 6 Européens et 22 Israélites; Mostaganem : 1 Européen et 8 Israélites; Sidi-bel-Abbès : 1 Européen et 6 Israélites. Dans les autres centres, tous les orfèvres étaient Juifs : 30 à Tlemcen; 12 à Mascara; 7 à Tiaret; 7 à Nedromah; 1 à Saint-Denis-du-Sig et 4 à Saïda.

Relevé général. Aujourd'hui, le contrôle rayonne sur 11 villes de l'Oranie possédant de nombreux orfèvres dont nous donnerons plus loin les noms. Mais leur nombre est certainement plus grand. Dans toutes les tribus se trouve un centre avec des juifs qui parcourent les douars environnants et fabriquent sur place. Leur atelier est des plus rudimentaires; c'est le plein air. S'asseyant par terre, ils tirent de leurs sacs des creusets, des moules, un soufflet, un marteau, quelques burins, une petite enclume, puis ils se mettent en mesure de fondre les monnaies d'or et d'argent que les Arabes leur apportent et auxquelles ils donnent la forme du bijou qui leur est commandé.

Le corail est très employé en Oranie. Il constitue l'élément décoratif des parures de la campagne. Quelquefois les bijoux sont émaillés, mais seulement dans les villes.

Sur la frontière, le style algérien est confondu avec le style marocain. Cependant ce que l'on retrouve presque partout, ce sont les ornements classiques: la boucle d'oreille (khorsa), la bague (khatem) et l'anneau de pied (khalkhal).

Mais il est, en général, fort difficile de voir les bijoux des femmes. Les Arabes, dans cette partie de l'Algérie, ont les mœurs marocaines; ils sont extrêmement jaloux. Les juives portent surtout la boucle d'oreille percée (mengouch) avec, à l'extrémité, des pierres serties dans de petits chatons. C'est la mode du jour.

Aflou

Aflou, dans le Djebel-Amour, à 1,350 mètres d'altitude sur la rive gauche de l'oued Mzara, dépend de Mascara. Il y avait jadis à Aflou un ksar, aujourd'hui en ruines, qui devait être un centre comme Boghari. On prétend qu'il s'y fabriquait de beaux colliers d'or d'une

ornementation très riche avec pendeloques et plaque centrale émaillée. On attribue souvent à tort à Géryville les bijoux d'Aflou qui a produit des travaux remarquables.

AÏN-TÉMOUCHENT

Bulturium des Romains, selon les uns, Safar selon les autres.

Par sa fertilité cette contrée est fort riche; aussi les femmes indigènes y portent beaucoup de bijoux.

Principaux orfèvres:

BEN ICHOU, Jacob; J B.

DRAÏ, Aaron; A D.

TOUBOUL, Mardochée; M T.

GAILLAC, Ernest; EG; un coq.

TOUBOUL, Sliman.

FRENDA

A cent trois kilomètres de Mascara. Marché important tous les jeudis. Les Arabes viennent s'approvisionner chez les orfèvres suivants:

Éliaou PARTOUCHE; E P.

Moïse AMSALLEM; M A dans une étoile à cinq branches.

Judas AMSALLEM; J A dans un rectangle.

Lévy BEN HARROS; L B.

Jacob BEN AYOUN; M B K; J B dans un triangle.

GÉRYVILLE

Ancien poste de l'occupation romaine. Jadis petit ksar du nom de El-Biod et aujourd'hui chef-lieu d'un cercle dépendant de Mascara.

La région des ksour des Oulad Sidi-Cheik est commandée aujourd'hui par l'agha Si Hamza descendant des anciens Kalifa de ce nom. Centre de fabrication important qui approvisionne Tiout, Bou-Semroun, lés Arbaouat et El-Abiod-Sidi-Cheik.

A citer parmi les orfèvres:

TEBOUL, Youssef et Messaoud.

TORDJMAN, Élie.

AMSELEM, Isaac et Messaoud.

AMOUYEL, Maklouf.

BENHAMMOU, Moïse.

Plus deux bijoutiers en faux : BEN AYOUN TORDJMAN et COHEN, Abraham.

LALLA MAGRNIA

Sur la frontière du Maroc. Grand centre d'approvisionnements très fréquenté des indigènes et des Marocains, à cause de son marché du dimanche.

Les orfèvres sont :

BENICHOU, Judas.

ROUCH, Abraham.

BEN GOZZI Chaloum, dont les poinçons sont en fabrication.

MASCARA

L'ancienne résidence du bey pendant l'occupation d'Oran par les Espagnols. Fut très prospère comme ville industrielle. Abd-el-Kader y établit son quartier général et y ramena sa population disparue.

L'arrêté du 3 février 1844 installa le nommé BAKIR BEN AÏSSA comme amine es-sekka dans cette ville. Celui-ci démissionna et fut remplacé par MOKHTAR.

A la mort de ce dernier, HADJ BEN ABDALLAH fut installé le 23 avril 1850. MOHAMMED BEN ABED LABDI aurait aussi rempli ces fonctions, mais il nous a été impossible de savoir à quelle époque.

Liste des principaux orfèvres actuels :

LÉVY, Jacob, dont le poinçon JL porte une balance comme symbole.

EMSELLEM, Yaya ; YI.

CHOUKROUN, Azar ; AC.

KALIFA, Moïse, poinçon en fabrication.

MOSTAGANEM

Avant l'installation du contrôle, on nomma dans cette ville, le 17 mars 1843, un amine es-sekka : SMAYA BEN AHYEM.

Aujourd'hui quelques israélites assez pauvres y fabriquent des bijoux

en or et en argent semblables à ceux d'Oran et surtout des bracelets ronds, planés, très ordinaires, des bagues grossières et des khelakhel massifs. Ils sont installés dans la même rue.

Le bureau de la Garantie est une annexe du contrôle d'Oran. Il n'est chargé de faire que des essais au touchau. Tous les ouvrages devant recevoir des poinçons de titre sont envoyés à Oran où ils sont essayés à la coupelle par la voie humide. Le bureau n'est dépositaire que de 15 poinçons de petite garantie.

	Or			Argent		
En 1895....	321	objets pesant	1.407 gr.	2.334	objets pesant	130.858 gr.
1896....	363	—	2.106	2 548	—	74.871
1897 ...	244	—	1.186	2 187	—	64.374

Principaux orfèvres :

MARIEL, Auguste, dont le poinçon MA a une tête de cheval dans un losange, comme symbole.

Abraham SOUSSAN ; AS dans une étoile à 5 branches.

Moïse SOUSSAN ; MS dans un rectangle.

Meyer REBAT ; MR dans un triangle.

HAÏM, Moïse ; HM dans un ovale.

Chaloum CHABBAT ; ChCh dans un rectangle.

Joseph BEN HAÏM ; HS dans un rectangle.

Moïse REBAT ; MR dans un triangle.

AYACHE, Aaron ; AA dans un losange.

AYACH, Abraham ; AA dans un losange.

BENHAMOU, Maklouf ; HM.

RELIZANE

Marché important tous les jeudis.

Quelques orfèvres dans de petites échoppes :

Nessim LASKAR ; poinçon NL.

Samuel NOUCHY ; NS.

Aaron REBOH ; AR.

AMOYEL, Chaloum ; Ch A.

Eliaou BEN GUIGUI ; EG dans un triangle.

Saïda

Dans la vieille Saïda d'Abd-el-Kader, détruite par nos troupes, il y eut beaucoup de bijoutiers.

Dans la nouvelle, créée près de l'Oued-Saïda et peuplée en partie d'Espagnols, travaillent :

Touboul, Isaac, dont le poinçon porte I T.
Amsallem, David ; D A.
Touboul, Abraham ; poinçon en fabrication.
Amoyel, Isaac, id.
Amsallem, Messaoud, id.
Touboul, Daoud, id.
Amsallem, Fredja, id.
Tordjmann, Jacob, id.
Benhamou, Isaac, id.

Saint-Denis-du-Sig

Marché le dimanche, mais les habitants de la région achètent leurs bijoux à Oran, à deux heures de chemin de fer du Sig.

Principaux orfèvres :

Ben Ayoun, Jacob ; B A.
Ben Samoun, Abraham ; B S.

Sidi-Bel-Abbès

« Biscuitville », comme disaient jadis nos zouaves, est située à 82 kilomètres d'Oran. C'est le quartier général de la tribu des Beni-Amar. Le 25 mai 1853 le gouvernement nomma un amine : Mohammed ould Ahmed.

Fabrication de bzaïm en argent, coulés, de forme cintrée avec incrustations de corail à lames disposées à contresens intérieurement et extérieurement ; bijou adopté par Sainte-Barbe-du-Tlélat :

Cohen Moïse, dont le poinçon porte : M C.
Farous Abraham ; A F.
Guenancia, Moïse ; G M.
Benichou, Sliman ; I B S.

Brahim BENICHOU; poinçon en fabrication.
BEN SAMOUN, Mardochée; M B S.
MEYER, Athya; M A.

TIARET

Sur la limite du Tell et des Hauts-Plateaux, Tiaret (station berbère) avait, surtout avant le Contrôle, des bijoutiers ambulants. Ces nomades, munis d'une carte délivrée par l'autorité supérieure, quittaient la ville pour parcourir les différentes tribus de la région et fabriquaient sur commande, à l'aide des matières premières d'or et d'argent qui leur étaient fournies, sur place, des bijoux assez grossiers.

Un amine fut nommé à Tiaret le 6 juillet 1853. Il s'appelait JACOB BEN HAÏOUN.

Les orfèvres actuels sont, dans le quartier commerçant de la Redoute :

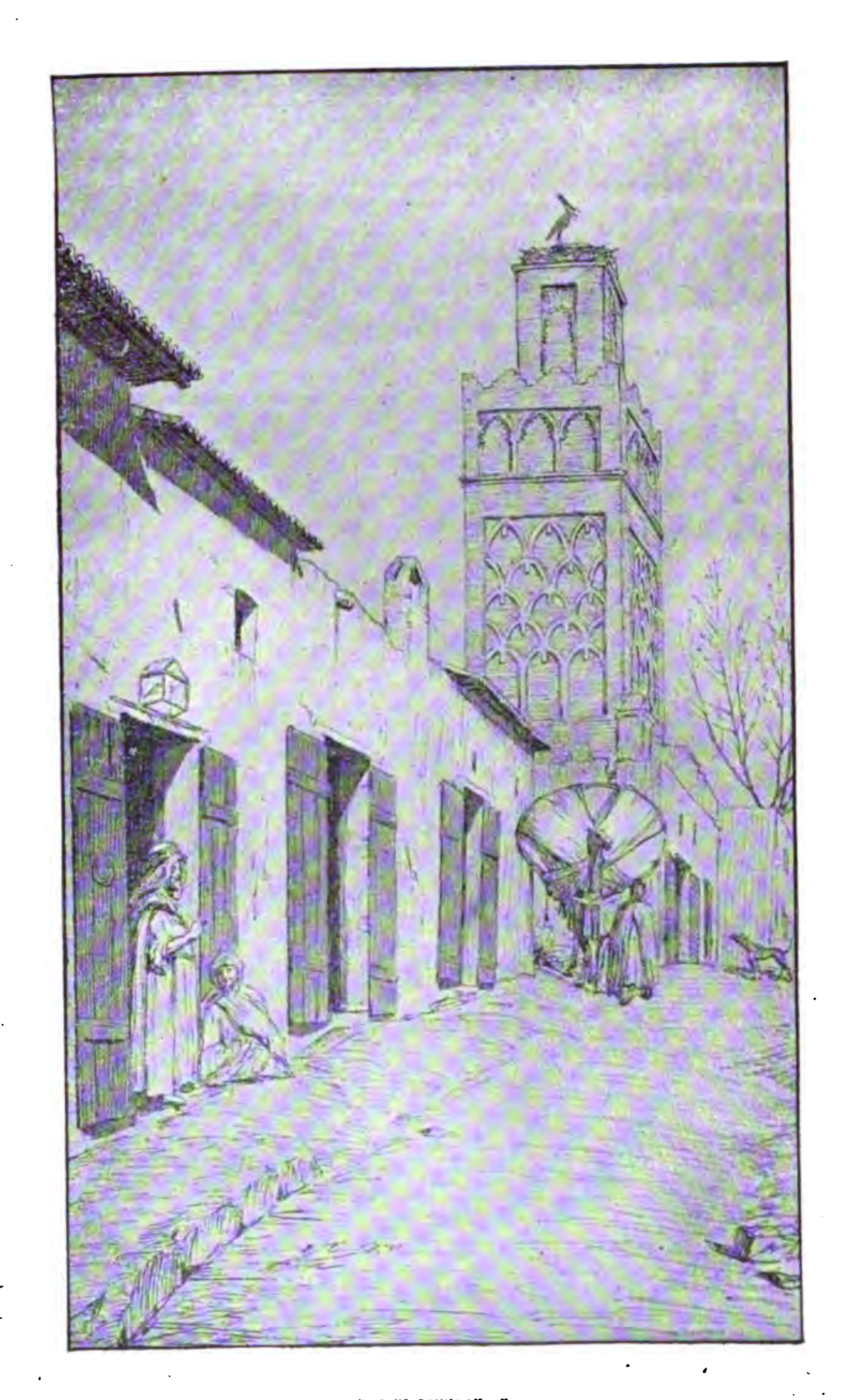
BEN HAMOU, Braham, dont le poinçon a comme symbole H B dans une étoile à 5 branches.
Braham PARTOUCHE; B P dans un rectangle.
Moïse TEBOUL; M T dans un triangle.
Isaac BEN HARRAS; I H dans un carré.
BEN HINI PARTOUCHE; B P dans un rectangle.
Deux petits fabricants dépendent du contrôle de Mostaganem :
Lalou BOUCHOUCHA; L B dans un triangle.
Maklouf TEBOUL; M T dans un cercle.

TLEMCEN

Histoire de Tlemcen.

Souvent prononcé « Tremcen »; l'ancienne capitale des Beni-Zian Tlemcen, fut un centre très important de fabrication. Dans un passage de son ouvrage l'*Afrique,* l'écrivain maure Léon l'Africain, connu sous le nom de Jean Léon, parle d'une rue des Orfèvres en 1526. Mais, d'après de vieilles traditions, ce ne fut pas celle édifiée d'abord au IVe siècle de l'hégire.

Quoi qu'il en soit, depuis un temps assez reculé, les juifs ont centralisé dans la rue Ras es-Seyyâghine (tête des orfèvres) les travaux de bijouterie. Il y a une dizaine d'années, cette rue arrivait jusqu'aux silos des magasins militaires. Elle aboutissait au quartier juif, qui était sous la protection du Méchouar.



RAS ES-SEYYAGHINE.

(Rue des Orfèvres, à Tlemcen.)

Il est à croire que jusqu'à la domination des Turcs, Tlemcen produisit des merveilles, à en juger par les prodigieux monuments qui subsistent encore et qui dénotent un très grand sentiment artistique. Mais il ne reste aucun spécimen des bijoux de cette époque. Ils devaient procéder certainement de l'art si raffiné des Maures de Grenade.



MAURESQUE DE TLEMCEN.
(D'après la photog. de Neurdein frères.)

Depuis le XVI[e] jusqu'au XIX[e] siècle, Tlemcen dut se débattre sous l'étreinte barbare de la milice turque. Après avoir été pillés, au XVI[e] siècle, par Barberousse et ensuite par le comte d'Alcandète, les juifs, très riches jadis, furent encore ruinés au XVII[e] siècle, d'après l'écrivain Marmol Caravajal par les nouvelles exactions dont ils furent victimes. Les juifs ont de tout temps été détestés dans le pays. Un proverbe arabe dit d'ailleurs : « Menteur comme un juif. » L'auteur Abou Abd Allah cite le trait de mœurs suivant : « Un juif accompagnait un Arabe depuis longtemps, sans que celui-ci ait eu à se plaindre de lui. En le quittant, l'Arabe le félicita ; mais le juif répondit : « Je n'ai » pu te tromper, mais j'ai marché sur l'ombre de ta tête. »



DAH EL MANFOUKH.
(Bracelet creux en or, de Tlemcen.)

Un tronçon de la vieille rue des Orfèvres subsiste encore sous le

Rue des Orfèvres.

nom de rue Masséna. C'est un coin des plus pittoresques pour les voyageurs, car il se rattache à toute l'histoire de Tlemcen. Il aboutit à l'élégante mosquée de Sidi Lhassen, célèbre par sa merveilleuse rosace, et qui servit de médersa après avoir été un magasin aux fourrages et vient d'être remise au service des Monuments historiques pour être affectée à un Musée.

Malheureusement, sous l'action du temps et, peut-être, sous la pioche des démolisseurs municipaux, disparaîtront bientôt les vieilles échoppes qui tiennent à peine et dont les murs branlent comme des invalides de la construction. Quoi qu'il en soit, une douzaine de bijoutiers continuent à travailler dans ces antiques réduits. Ils y restent comme ces rats qui ne quittent le navire que lorsqu'il sombre. Avec leurs anciens ateliers, ils ont conservé leurs procédés primitifs. Ils n'ont que des bancs à tirer rudimentaires avec une manivelle de bois; on voit chez presque tous un petit cabinet espagnol bas, à petits tiroirs, dans lequel ils renferment leurs modèles et quelques bijoux. Ils portent pour la plupart le costume de jadis, le seroual et le turban, quand ils n'ont pas remplacé ce dernier par une casquette à visière qui manque de pittoresque.

Anciens amines.

La corporation des bijoutiers était placée sous la surveillance d'un amine es-seyyâghine. Sous le gouvernement des Abou-Zian, il était choisi par l'elmouhtâseb et nommé directement par le sultan. Puis, sous la domination turque, le caïd el-blad le présentait et le bey d'Oran le nommait.

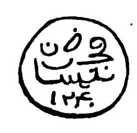
L'amine était responsable des bijoutiers; c'était à lui qu'on infligeait les amendes, qu'il devait ensuite récupérer à ses risques et périls.

Aucun règlement ne forçait, du reste, les bijoutiers à présenter leurs bijoux en fabrication au contrôle de l'amine; mais les Arabes n'achetaient jamais de bijoux s'ils n'étaient pas revêtus d'un poinçon; aussi son intervention était-elle indispensable à chaque transaction. Il indiquait le titre des bijoux pour lequel des limites sévères étaient imposées.

Essais et poinçons des amines.

L'amine es-seyyâghine, pour procéder à la vérification des bijoux d'argent, faisait avec un burin une entaille dans le bijou, puis le présentait au feu et le jetait dans l'eau. Le trait mis à vif par le burin devait devenir noir; s'il rougissait, le bijou était de mauvais aloi. Alors, pour la première fois, l'amine adressait une réprimande au seyyâgh (bijoutier) et le bijou cassé était donné aux pauvres. En cas

de récidive, le fabricant était renvoyé devant le cadi qui ordonnait la bastonnade sur le dos ou sur la plante des pieds, avec un certain nombre de coups correspondant à l'âge et à la force du coupable, jusqu'au moment où il ne lui serait plus possible de supporter le châtiment. Au contraire, si le bijou était de *bon aloi* (جيّدة), l'amine apposait le poinçon rond, de la grandeur d'une pièce de 20 centimes environ et portant Fedjera-Tlemcen, avec le millésime de la fabrication du poinçon.



FEDJERA
POINÇON DE L'AMINE.
(Tlemcen 1240).

Nous avons pu trouver, ce qui est rare, une bezima portant ce poinçon avec le millésime de 1204 de l'hégire, c'est-à-dire 1793 de J.-C.

Titre des bijoux d'argent.

Les bijoux d'argent devaient être de l'alliage du douro espagnol, bien connu en Afrique sous le nom de *douro bou medfa* (douro au canon, à cause des deux colonnes soutenant l'écu d'Espagne prises pour des canons). Il valait encore, il y a trente et quarante ans, intrinsèquement, 5 fr. 40 de notre monnaie. Il y avait en sus, pour le bénéfice de l'orfèvre, une tolérance de 5 à 15 °/₀ d'alliage.

Les honoraires de l'amine étaient de 5 centimes par oukia (once) d'un peu plus de 30 grammes d'argent valant 6 francs.

Titres des bijoux d'or.

Pour l'or, les essais se faisaient à la pierre de touche avec, comme étalons, des soltani de diverses provenances dont voici la liste :

1er *Type :* Correspondant aux soltani Kharabchi et Boumefitah, pesant 4 gr. 1/3, presque d'or pur.

2e *Type :* Soltani Bendeki, pesant 3 gr. 1/3, comprenant 3 parties d'or et 1 partie d'argent.

3e *Type :* Soltani d'Alger, El-Djedid, pesant 3 gr. 1/6, comprenant 7 parties 1/2 d'or et 2 parties 1/2 d'argent.

4e *Type :* Ziani, monnaie d'or de Tlemcen, portant le nom du souverain qui l'avait fait frapper, pesant 3 gr. 1/3, comprenant 2 parties d'or et 1 d'argent.

5e *Type :* Correspondant aux Mahboub, pesant 3 gr. 1/2, comprenant moitié or et argent, valant 4 francs.

6e *Type :* Soltani anciens d'Alger, comprenant 8 parties d'or et 2 d'argent, pesant 3 gr. 1/3.

Quand un acheteur commandait ou achetait un bijou, il le demandait d'une de ces six qualités. Avant le paiement, l'amine consulté indiquait le poids et le titre. Le prix du bijou était ainsi fixé à l'avance. Le titre Mahboub était le plus bas.

Droits perçus par les amines.

L'amine percevait un sou d'honoraire par mitsqal d'or (5 gr. moins 3 décig.) ; ce poids était le seul employé pour cette matière.

Le beylick ne donnait aucun traitement à l'amine.

Liste des amines.

Voici, d'après l'ordre chronologique, la nomenclature des anciens amines de Tlemcen :

Oribi.

Abd el Ouhab.

Mohammed Boudghen.

El Hadj Mohammed ben Kalfate.

Hadj Ahmed ben Kalfate, exerçant provisoirement.

Ben Salem ben Kalfate, nommé le 13 octobre 1853 par le gouvernement français, vit encore. Il est âgé actuellement de plus de 85 ans.

Les bijoutiers à Tlemcen sont tous juifs ; il est possible cependant que quelques indigènes kabyles fabriquent des bijoux dans la montagne. Les bijoutiers tlemceniens n'ont pas de symbole. Ils marquent avec les initiales de leurs prénom et nom. Ils sont sous la surveillance des contributions diverses. M. J.-B. Barbié a été désigné pour remplir les fonctions de contrôleur de la Garantie. M. Bénichou lui sert d'interprète. Tous les bijoutiers ont des livres. Ils affichent chez eux le tableau des règlements d'usage du gouvernement.

Le relevé du Contrôle indique ci-après l'importance de fabrication de Tlemcen, bien que beaucoup d'objets aient dû échapper à la statistique :

	Or		Argent	
	NOMBRE D'OBJETS	POIDS	NOMBRE D'OBJETS	POIDS
1895	1.892	6.092 gr.	8.295	217.535 gr.
1896	2.088	5.128 gr.	8.452	174.066 gr.
1897	695	2.038 gr.	6.357	94.914 gr.
1898	523	1.809 gr.	7.061	113.204 gr.
1899	1.005	3.747 gr.	11.333	177.326 gr.
1900	1.476	4.603 gr.	8.991	165.950 gr.

Types anciens et modernes.

Jadis, des bijoux merveilleux furent faits à Tlemcen sous l'influence de l'art hispano-mauresque. Aujourd'hui ils ressemblent beaucoup à ceux que l'on trouve dans toute l'Algérie. Quelques-uns cependant affectent les silhouettes et les ornements des bijoux en usage dans le Maroc.

Il est rare que les juifs entreprennent la fabrication des bijoux émaillés sur or, à l'aide de cloisons. Ils se bornent à faire des bzaïm en argent, à jours ou pleines, découpées en triangle ou en demi-cercle, ou portant des clous en relief avec une bordure de traits grossiers.

Ils fabriquent aussi certaines bzaïm dont le modèle est venu probablement du Maroc, et qui ont l'aspect d'un *oméga* majuscule (Ω) ; ces agrafes de haïk portent, au centre d'une étoile, un gros clou mauresque, sur la surface, quelques amandes en relief et au bord des festons grossiers. La base a la forme d'un trapèze orné de triangles.



BEZIMA.
(Fabrication de Tlemcen d'après le modèle marocain.)

Ce qui se vend le plus aujourd'hui ce sont des khelakhel en argent, formés d'une bande plate recourbée, de 7 à 10 millimètres d'épaisseur, portant comme ornementation des lignes géométriques, des V, des parallèles, des étoiles, des ronds, le tout frappé dans la masse, à l'extérieur, et, sur le bord, par un poinçon (tsoutsa). Ces khelakhel portent de grosses boules à facettes aux extrémités. Il y en a de différents calibres. Toutes les petites filles, ainsi que les femmes arabes, portent ce bijou aux jambes.

Ils font aussi des bagues (khouatem) avec un disque ou une étoile comme chaton et des rinceaux sur le cercle ; des boucles d'oreilles (khrass) ayant la forme d'un cercle, et portant à chacune des extrémités de larges boutons en or filigrané. Ce modèle paraît procéder du même type qu'à Biskra ; des ounaïce, boucles d'oreilles tordues en cercle avec une pierre précieuse aux extrémités ; car, depuis longtemps on ne travaille plus le corail à Tlemcen.

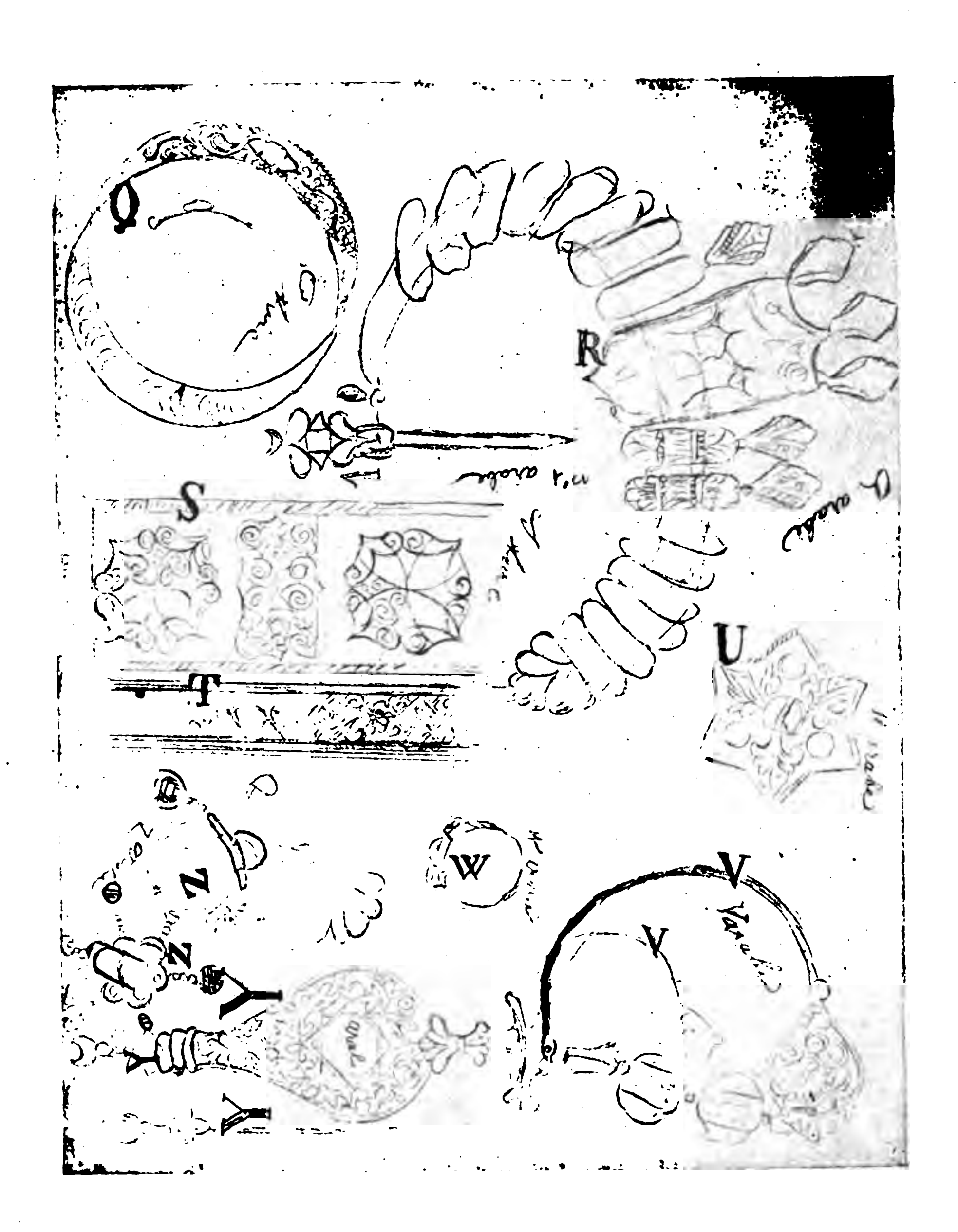
Les femmes recherchent les broches *(medaour)*, plus petites qu'à Alger. Elles ont tantôt la forme d'un disque, tantôt celle d'une étoile, et, comme ornements, des roses, des arcs mauresques, des fleurs de fantaisie. Ces broches sont à 750/1000, et se vendent 3 fr. le gramme.

Nous donnons ci-après, comme un document rare et curieux, la nomenclature et les dessins des bijoux de Tlemcen, faits sur notre demande par un indigène nommé Ben Kalfate, dont nous parlerons plus loin.



BIJOUX DE TLEMCEN.

(Dessins au crayon par Mohammed ben Kalfate.)



BIJOUX DE TLEMCEN.

(Dessins au crayon par Mohammed ben Kalfate.)

LÉGENDE DES BIJOUX

PAR MOHAMMED BEN KALFATE

الحمد لله وحده

الى حضرة الاديب اللبيب الشهير بول اديل بعد اهداء السلام التام اللائق بمقامكم الرفيع كنتم طلبتم مني بيان الصياغة التلمسانية وها انا بعثت لك ورقتين داخل الرسالة مشتملتين على صور الصياغة المذكورة موسوم كل جرف وهاك بيانها تفصيلا

الموسوم بحرف A على منعبين اما فضة خالصة او بين ذهب وبين فضة فالاول يسمى نعيمي القابون والثاني الشمس والقمر ميزانه رطل نصف رطل وهما مستعملان قديما للباسهما في البرج حذو الكوشب شبيهان بالمسبانية

الموسوم بحرف B يسمى الخامسة غالب استعمالها للصبيان في الشواشي تمنع من العين وللنساء ايضا يعلقونها معها بشركة الشلطاني وهي على منعبين ايضا فضة وذهب خبلة او صحيحة فان كانت فضة ميزانها من 60 الى 20 فراو وذهب من 30 الى 2 فراو وهي صياغة

والموسوم بحرف C يسمى خلخال لباسه في الرجلين حذو الكعبين وهو من فضة قديم الصنعة ميزانه من 1 الى 400 فراو طرحاوه داخله ورقا يسمى منبوع وهو حلقة

الموسوم بحرف D يسمى ابزيم وهو من فضة منقوش ~~لباسه في الاصابع هيئة الخاتم منها ...~~ من 100 الى تحت مستعمل عند البادية يلبسونه في الحلايك عند الحمل

الموسوم بحرف E يسمى ذات قرش والكون الذهبا وهو من الصياغة الجديدة لباسه في الاذنين في راسه منبت بعضه من زجاج ملون وله سلسلة من ذهب متصلة بخلاله عند لبسه تجعل السلسلة في الشاشية وهي الموسومة بحرف E ميزانها اقراب 8 والشلسلة كذلك الى تحت

الموسوم بحرف G تسمى وليسة ذهب شبيهة بالقلب من غير سلسلة تحتم بالحلاق الشلطاني لعلامتين من زجاج تحل في الراس وتجعله حجب وتلبس في الذهبي ميزانها 2 فراو الى تحت

الموسوم بحرف H تسمى خاتم اللوبز منقوشة ذهب ميزانها من 1 الى 4 فراو

الموسوم بحرف I خاتم العشر مشبهة بعشر القاير في ذلك العشر صيغة بصورة زجاج ملون ميزانها 2 فراو الى تحت لباسها في الاصابع

الموسوم بحرف L خمسة ذهب قديمة الصنعة شبيهة بالقلب لها سلسلة ايضا راسها ليس فراس القلب ميزانها 2 فراو لباسها في الاذنين ايضا

الموسوم بحرف M ابزيم ذهب ~~هيئة الخاتم للباسه في الاصبع ...~~ يستعمل عند البادية غالبا يجعلونه في الحلايك منقوش له صنعة قبيح ميزانه 60 فراو ومنهم من استعمله من فضة ايضا ووزنه 225 فراو وهو اقدم من الجميع وقد كان كثير استعماله ببلد تلمسان في زمن الترك والان لم يبق الا عند القليل نسبة التكركة وعند البادية وكثيرة للاسيما الفضة

عن رد الجواب اليك عن ما هو لم نعرفه فحذف واما اردت تفسير نبهه في من نوع الصياغة فقولي على الجميع الانواع بحروف كما ذكرت لك بالصفة وهم حروف Alphabet وغيرهم لم صنعتم بالحروف العربية عندنا ببلد تلمسان كمثل الرديف والمسكية والجلسة والشرفة والزمرد والعصبة والتاج واللوبان كل ما ذكرت لك لم نفصله

(Suite)

الموضوع بحرف ملاقزيم ذهب ايضا مفتوح ميزانه 20 يستعمل للغير

الموضوع بحرف M ابزيم ذهب ايضا تلمساني ميزانه 10 فراك الى تحت

الموضوع بحرف N جوهر منظم في الخيوط لا يمس النكاب والخرقة يجعلونه في وسطه
ثلاث عقيق يات ذهب مفتوح وهي الموضوعة بحرف O وثلاثة شبايك مربعة او
من الفضة للطلوع يجعلون به الجوهر ليلا تنقطع الخيوط ويضيع الجوهر وهي موضوعة
اعني هذه الشبايك بحرف P ويسمونهم الحقار

الموضوع بحرف Q مناقش تلمسانيين ذهب تلبس في الاذنين حذو الخو عينين شبه
السلاسل منقوشة بالمقاطع مزينة الصنعة ميزانها 10 فراك

الموضوع بحرف R تسمى الشعيبية وهي من ذهب لباسها في العنق وهي في الصنعة
اعظم من الجميع لها ستة عشر قطعة من ذهب كل قطعة متصلة بوردة مضفور ذهب
منقوشة من الجميع والقطعة الوسطى كبيرة متكلة بثلاث وردات عقيق في السلك او في خيوط
حمر ميزانها 80 فراك الى 60

الموضوع بحرف S تاج ذهب لباسه في الراس شبه السلاسل حادقة الصنعة
عرضه 3 سانتيمات ونصف فيه نوار من خيط الذهب ميزانه 330 فراك واقل

الموضوع بحرف T مسايسة مفتوحة ذهب عرضها سانتيمين ونصف حادقة
الصنعة لباسها في اليدين منها ما هو مقفول ومنها ما هو يفتح ويغلق ميزانها 60

الموضوع بحرف U ابزيم يسمى بالقفل تمشيه بغرزة العجر لباسه كالرنقي
ميزانه 8 قراطات تكون صنعته تارة صحيحة وتارة خيط ذهب.

الموضوع بحرف V خرصة البلادية ذهب او فضة تمشي بالشلشلات تلبس في الاذنين

الموضوع بحرف W خاتم الاصبع لها ثلاثة فصوص زجاج ملونة ميزانها 4 قراطات

الموضوع بحرف X ابزيم ذهب محنب لباسه في الاصبع كالخاتم ميزانه 6 قراطات

الموضوع بحرف Y مكحلة اي قرعة يجعلون فيها الكحل تكون في الغالب فضة وفي غير
الغالب ذهب ميزانها فضة 100 وذهب 20 فراك

الموضوع بحرف Z خاتم البلادية فضة في موضع الفص فاجسة لها باب يجعلون
فيها الرايحة الطيبة كالمسك والعنبر

الموضوع بنومير 1 يسمى منقاش عند البلادية ذا الطول منها يستعملونه لقبض الخواتم
كالحايك ونحوه وهو من فضة وهذا ما علمنا من 27 عملا. انتهى هنا يال وعليك السلام

بمحكمة الشرع قلعلم القاضي بتلمسان وبتاريخ 6 ابريل سنة 1899

TRADUCTION DE LA LÉGENDE ARABE

PAR MOHAMMED BOUZAR

A. — Deux sortes : l'une tout en argent et l'autre argent et or alternés. La première s'appelle Tacir Essaboune et la seconde Ech-chems ou 'lqemar. Poids de chacune, une livre. Bijoux anciens ; se portent au bras, près du poignet, et ressemblent aux meçaïs.

B. *Khamsa.* — Généralement on les fait porter aux enfants sur la chéchia pour les préserver de l'œil. Les femmes les mettent à l'extrémité du collier de soltani (cherka). Peuvent être en or ou en argent. En argent, elles pèsent 20 à 60 gr. ; en or, 2 à 30 gr. Bijou ancien.

C. *Khalkhal.* — Se porte près de la cheville du pied. En argent, ancien, pèse de 400 gr. à 1 kilog. S'il est vide, il s'appelle Menfoukh.

D. *Bzim.* — En argent gravé, ne dépasse pas le poids de 100 gr. Très usité chez les Bédouines qui s'en servent pour épingler le haïk.

E. F. *Nab Tounès.* — Est toujours en or. Bijou nouveau. Se met aux oreilles. Son extrémité est surmontée de deux verroteries ; une chaîne d'or, terminée par un crochet, pour fixer à la chéchia E. Poids, 15 gr. ; chaîne, 15 gr. et au-dessous.

G. *Ouniça.* — Or ; ressemble au Nab, mais elle n'a pas de chaîne. Elle est garnie de pièces de soltani et surmontée d'un cabochon ; s'attache à la tête au moyen de fils de soie et se porte à l'oreille. Ne dépasse pas 15 gr.

H. *Khatem el-louize.* — Bague en or gravé. Poids, 4 gr.

I. *Khatem el-Achch.* — Bague montée en forme de nid d'oiseau dans lequel il y a sept chatons colorés, et se portant au doigt. Son poids atteint 5 gr.

J. *Khorsa deheb.* — Bijou très ancien ; ressemble au Nab, avec une chaîne, dont l'extrémité diffère de celle du Nab. Poids, 25 gr. Se porte aux oreilles.

K. *Bzima deheb.* — Se trouve chez les Bédouines qui s'en servent pour attacher leurs haïks. Gravé et surmonté de sept petits dômes. Poids, 60 gr. Il est quelquefois en argent et pèse alors 225 gr. C'est le bijou le plus ancien. Il était porté surtout à Tlemcen pendant la période turque. Ne se trouve guère aujourd'hui que chez quelques indigènes, comme souvenir. Chez les Bédouins, il est surtout en argent.

L. M. *Bzima deheb.* — Le même que le précédent, mais ajouré. 20 gr. Se porte comme le dernier.

N. O. P. *Djouher mammer fel khioute.* — On garnit avec ces perles le Nab et la Khorsa. Au milieu on met trois ambriate en or, ajourées.

Q. *Menafekh tlemçaniyin.* — Bracelets de mains, gravés au burin, anciens. Poids, 80 gr.

R. *Chaïra.* — Collier composé de 16 morceaux d'or. Bijou très ancien. Au milieu se trouve une plaque terminée par trois breloques en forme de fleurs ; se monte sur un fil de fer ou un fil de soie. Son poids atteint 60 à 80 gr.

S. *Dah deheb.* — Gros bracelet qui se porte au poignet. Bijou nouveau. Largeur 3 centimètres et demi, orné de rosaces émaillées et de fil d'or. Ne dépasse pas le poids de 330 gr.

T. *Meciaça meftouha.* — Bracelet de la largeur d'un centimètre et demi. Bijou nouveau. Se porte au bras. Il y a des meciaças d'un seul tenant et des meciaças ouverts, se fermant par une tige. Poids, 60 gr.

U. *Bzima* qui s'appelle *Seqa'a.* — Ressemble à la tache blanche qui se trouve sur le front du cheval et d'où ce bijou tire son nom. Se porte comme le précédent. Poids, 5 gr. Tantôt en plaque, tantôt en filigrane.

V. *Khorsa el-Badiya.* — Boucle d'oreille des Bédouins, en or ou en argent, garnie de soltani.

W. *Khatem el-asba'.* — Bague surmontée de trois verres colorés. Poids, 4 gr.

X. *Brim mehabbeb.* — Bague avec grains en or (6 gr.).

Y. *Mekahla.* — Flacon, généralement en argent, pour contenir le kheul. En or elle peut peser 50 gr. et en argent 100 gr.

Z. *Khatem el-Badiya.* — Bague des Bédouins, en argent. Au lieu d'une pierre, elle porte une petite boîte avec couvercle pour contenir de l'odeur.

1. *Mounkhas.* — Sert à retenir le haïk ou la melhafa. Ce bijou, en argent, n'est employé que par les nomades.

Fabricants ou bijoutiers actuellement à Tlemcen.

Voici le nom des bijoutiers, presque tous israélites, actuellement en exercice dans les rues des Orfèvres et de Mascara :

Rue des Orfèvres.

Moïse Ben Ichou ; marque M I, exerce depuis 40 ans, doyen de la corporation.

Jacob Charbit. Il est, dit-on, d'une grande habileté comme émailleur ; poinçon J Ch.

Mimoun ben Shamoun ; M B S.

Messaoud ben Kemoun ; M B K.

Moïse ben Hammou ; M H.

Liaou Dray ; L D.

Mardochée Zermati ; Z M.

Yaya Farouz ; Y F.

Ghali Vidal ; G V.

Raoutsi ben Kalfate ; R B K.

Rue de Mascara.

Judas Cohen ; J C, séparés par un as de pique.

Abraham ben Hamou ; A B H.

Mimoun ben Ichou ; M B.

Jacob Darmon ; J D.

Mardochée Ganancia ; M G.

Menahem Darmon ; M D.

Les plus anciens orfèvres dont il a été possible de recueillir le nom, et dont plusieurs ont dû travailler avant l'arrivée des Français, sont les suivants :

Abraham Ganancia.

Nessim Ganancia.

Jacob Sayag.

Judas ben Seboun.

Nathan Seboun.

El-Ghali Charbit.

El-Ghali Sayag.

Moïse Ganancia.

Fredja Ganancia.

Tous aujourd'hui disparus

Mohammed ben Kalfate.

A citer surtout Mohammed Ould el-Bachir ben Kalfate, neveu de l'ancien amine, armurier très habile, établi dans la rue Ximénès, à qui s'adressa M. Albert Ballu, inspecteur général des Beaux-Arts, pour faire la réparation des ornements de cuivre de la porte de la mosquée de Bou-Médine et reconstituer la mosaïque de l'arcade de l'entrée. Il a également restauré les minarets des mosquées de Sidi-Lhassem et de Sidi-bou-Médine, ainsi que la mosaïque de la médersa de Bou-Médine. C'est probablement un koulougli. Bien qu'il soit surtout armurier et serrurier, Ben Kalfate entreprend personnellement, à l'occasion, des travaux d'orfèvrerie et il les exécute avec une adresse incroyable. Ses pommes de canne ciselées en argent sont renommées à Tlemcen ; il ciselle et émaille l'or. Il s'est fait faire un poinçon spécial que nous reproduisons.

POINÇON DE MOHAMMED BEN KALFATE.

Costume des Musulmanes.

Le costume des femmes musulmanes de Tlemcen ne ressemble guère à celui des femmes d'Alger. Elles portent une chemise en soie sans manches *(albaya)* ; par-dessus cette chemise elles en mettent une autre en toile très fine, à manches de soie *(kamidja)* brodées d'or et garnies de galons dorés ; puis un corsage *(fremla)* sur lequel elles jettent un caftan de drap couvert de broderies et à manches courtes. Une ceinture dorée *(hazam)* faisant deux fois le tour de la taille sert à fixer et à dissimuler les plis du *foutah*, pièce de soie brochée, de couleur éclatante qui descend jusqu'à mi-jambe. Pour sortir elles s'enveloppent dans le *haïk*, grande pièce de laine blanche qui les couvre entièrement, et qu'elles drapent de façon à dissimuler leur visage, ne laissant plus voir qu'un seul œil.

Juives de Tlemcen.

Le costume des femmes juives diffère de celui des Mauresques ; sur la chemise elles portent le *fremla*, gilet de velours à manches. Par-dessus, elles revêtent le caftan brodé d'or, sans manches, auquel elles adaptent de larges manches faites d'une gaze transparente qui voile à moitié les bras. Elles emprisonnent leurs cheveux sous le *m'harma*, foulard tissé d'or.

Jadis, les juives portaient la *sarmah*, mais cette coiffure est maintenant abandonnée. Elle n'a, du reste, jamais été adoptée par les femmes arabes, qui se coiffaient autrefois du *tadj*, espèce de cône droit posé debout sur la tête, à la façon des bonnets du clergé, au XVIIIe siècle. Il était ajouré en or, en argent ou en argent doré.

Fraude.

Pour les juifs, le truquage est inhérent au métier de bijoutier.

On raconte que Ben Kalfate, dernier amine, ayant remarqué deux bracelets qui lui paraissaient fortement mélangés de cuivre, en fit l'observation au fabricant qui lui répondit qu'il se trompait, lui pariant une forte somme qu'il lui en donnerait la preuve. Un pari de cinquante douros ayant été tenu, et l'argent déposé entre les mains d'un tiers, le bijoutier dit que, pour avoir un titrage sérieux, il fallait fondre le bijou. Il le jeta donc dans le creuset de l'essayeur, et, en même temps, afin de relever le titre de l'alliage, il s'arrangea pour y glisser une grenaille d'argent pur ayant l'aspect d'un morceau de charbon. Cette fraude ayant été découverte, le bijoutier perdit et son pari et la valeur du lingot qui lui fut confisqué.

CHAPITRE XXIII

PROVINCE DE CONSTANTINE

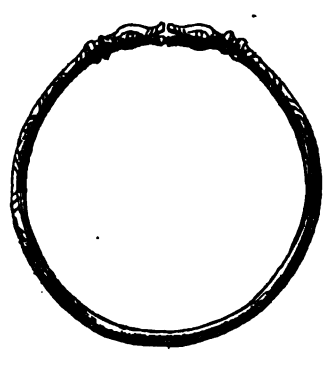
CONSTANTINE

Cirta et ses sièges.

Bâtie sur les bords escarpés de l'oued Rhumel, ayant la forme d'un burnous déployé dont la Casbah représente le capuchon, la ville des conciles de l'Église, Constantine, est l'une des plus anciennes villes de l'Afrique. C'est la Cirta des Numides, la place forte qui subit les vicissitudes des guerres puniques.

Prise de Constantine.

Ruinée dans la guerre de Maxence, relevée sous Flavius Constantin qui lui donna son nom, victorieuse des Vandales, prise et reprise par les Hafsides et les Mérinides, soumise ensuite aux Turcs, après avoir subi près de 80 sièges, Constantine fut gouvernée enfin par des beys sous la domination du pacha d'Alger, jusqu'à sa prise et à son occupation par les Français.



REDIF DE CONSTANTINE.
(Anneau de pied.)

On sait quelle résistance opposèrent Hadj Ahmed et ses troupes. Le siège de Constantine rappelle le plus sanglant et le plus glorieux fait d'armes de la conquête.

Lamoricière y fut blessé grièvement, les généraux Damrémont et Perrégaux périrent bravement en venant examiner la brèche. Le colonel Combes tomba frappé de deux balles près du duc de Nemours. Les assiégés réfugiés dans la Casbah se défendirent courageusement jusqu'au bout. Ils avaient déclaré que l'on ne serait maître de Constantine qu'après avoir égorgé jusqu'au dernier de ses défenseurs. Vaincu, mais non soumis, le bey Hadj Ahmed (ou Achmet) erra longtemps dans l'Aurès, se livrant à de nombreuses

escarmouches contre ses ennemis. Il est enterré à Alger dans le cimetière de la petite mosquée Abd er-Rahman.

Les amines es-sekka.

Constantine avait autrefois pour surveiller ses orfèvres un amine es-sekka nommé par le bey. Disposant de pouvoirs fort grands, il envoyait chez le cadi tous les bijoutiers en faute. La répression était plus sévère qu'à Alger pour les israélites qui trompaient un acheteur. En cas d'émission de fausse monnaie, le faussaire était décapité. Il y eut plusieurs exemples de ce genre pour des juifs ayant doré des pièces d'argent qu'ils avaient cherché à faire écouler par des Mauresques.

Amines des Français.

Tout d'abord, lors de la prise de la ville, il ne fut rien changé à l'Administration telle qu'elle existait sous l'ancien dey. L'amine es-sekka ne fut pas révoqué, mais à partir du 5 mars 1844 le gouvernement général de l'Algérie se réserva la nomination des amines qui prirent le nom d'amine el-fodda. Le premier, dont le Recueil des actes du gouvernement général nous a transmis le nom, fut MOHAMMED BEN ALI BEN ADJOUS, qui resta en fonctions jusqu'au 10 décembre 1847, époque à laquelle MUSTAPHA BEN ALI BEN DJELLOUL le remplaça.

Essais imparfaits des amines.

Les essais pour l'argent se pratiquaient alors d'une manière fort primitive. L'amine se servait pour l'or de la pierre de touche et sans réactif ; pour l'argent il mettait l'extrémité des bijoux au feu. Suivant qu'ils noircissaient plus ou moins, il en déduisait la quantité d'alliage qu'ils contenaient. D'autres fois, il procédait par la fusion.

Avec les deux moyens qu'il employait, les résultats obtenus ne pouvaient être qu'imparfaits. Mais il lui eût été difficile d'opérer autrement, car il ignorait les règles les plus élémentaires de la coupellation ou de la voie humide.

Aussi, lors de la recense générale en 1859, le service de la Garantie reconnut par des essais sérieux que les titres des bijoux poinçonnés par les essayeurs variaient de 400 à 600 millièmes et rarement plus.

Poinçons anciens.

Les poinçons des orfèvres étaient ronds et de grandes dimensions. Ils avaient près d'un centimètre de diamètre, et portaient leurs noms. Ils étaient déposés chez l'essayeur qui les appliquait en plaçant à côté le sien portant le mot *fedjra* (argent pur). Ils ne devaient marquer que les objets ayant les trois quarts de fin.

Les droits qui se prélevaient d'avance étaient les mêmes qu'à Alger ; pour l'or 0,05 par *mitskal* (m'ta deheb), environ 4 grammes



MAURESQUE DE CONSTANTINE
avec le djebine, le skhab, la qtina et la cherket es-soltani.

(D'après la photog. de Neurdein frères.)

et pour l'argent 0,05 par *oukia* de 30 grammes 594 milligrammes (m'ta foddha). Nous les avons déjà indiqués.

En 1856, les registres de l'amine es-sekka indiquaient qu'il avait été présenté à son examen 66.000 grammes d'or et 1.302 kilogrammes d'argent; ce qui au taux actuel de 30 francs par hectogramme d'or et de 1 fr. 60 par hectogramme d'argent aurait pu produire au Trésor français une somme de 50.790 francs pour droits de garantie, 2/10 et demi compris, mais sans compter le droit d'essai. Et cependant les présentations faites à l'amine n'étaient pas obligatoires ; elles restaient tout à fait facultatives, à la discrétion de l'acheteur qui, ne voulant pas, le plus souvent, lui verser une taxe en pure perte, évitait d'y avoir recours et préférait un résultat plus certain en assistant lui-même à la fonte du métal et à la fabrication de l'objet commandé.

Recettes des amines français.

Les orfèvres travaillaient au Souq el-Acem, dans des boutiques étroites comme celle de la Casbah d'Alger. Dans ce bas quartier de la ville tout se vendait : des vestes et des pantoufles brodées, des coiffures pointues en argent et des voiles lamés d'or. Ce Souq ressemblait à tous ceux d'Orient. On y faisait les ventes à la criée sous la surveillance de l'amine el-dellaline et de l'amine es-sekka, le contrôleur des matières précieuses.

Les principaux orfèvres de cette époque avant l'établissement du service de la Garantie ont tous disparu. Le quartier où ils s'étaient groupés surtout s'appelait *Rahbet el-Souf* (marché de la laine). Nous avons pu retrouver quelques-uns de leurs noms :

Chaloum.
Liaou.
Sfoné.
Menechy.
Nakach.
Boka.
Zarzour.

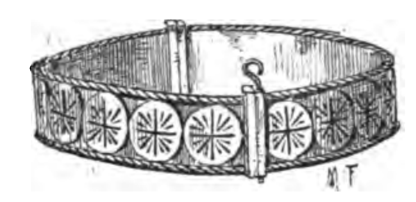
Constantine était alors un des centres importants de la bijouterie indigène. Le voisinage de la Tunisie, où le goût des bijoux a toujours été plus perfectionné qu'en Algérie, explique la supériorité relative des produits de Constantine sur ceux de la Métropole algérienne.

Mais aujourd'hui cet art industriel est en pleine décadence. Ce sont seulement les juifs qui le pratiquent près du marché arabe ; d'ailleurs presque toujours ils se bornent à une fabrication courante et com-

Décadence de la fabrication.

mune. A peine s'ils ébarbent les pièces sortant de la fonte. Ils les livrent souvent telles quelles avec leurs aspérités. On dirait quelquefois des objets coulés en plomb. Ils prétendent que les Arabes de l'intérieur les préfèrent ainsi. Nous en doutons.

Cependant quelques orfèvres du bazar Narboni (rue Négrier), des rues Combes, de France et des Cigognes font exception. Nous avons vu chez eux de belles pièces en or, surtout des *mcharef* enrichis de perles d'une exécution soignée, des *redaïf* unis, pas tressés, des *khras* magnifiques atteignant un grand prix et des *mqaïs djamous*, bracelets de corne, avec applique en or, dont la vente est encore prospère dans toute la région qui avoisine la capitale de l'Est Algérien. Les autres bijoux nous ont paru être originaires de Tunis.



MEQIAS DJAMOUS.
(Bracelet de corne avec appliques d'or. Fabrication constantinoise)

A quoi bon, disent presque tous les orfèvres, fabriquer de belles choses? Nous ne les vendrions pas. Notre capital resterait immobilisé. Les femmes indigènes n'ont aucun goût. La plupart n'ont pas d'argent. Ce qu'elles aiment dans le bijou, c'est sa valeur intrinsèque. Plus il pèse, plus il a leurs préférences. Rien ne vaut pour elles un collier monté de grandes pièces d'or. Cette parure domine à Constantine. Elle témoigne chez les Almacen de leur amour pour la pièce d'or qu'elles comprennent mieux que les choses artistiques.

Contrôle actuel. Les bureaux du Contrôle, installés jadis rue Dar-el-Bey, n° 1, sont maintenant rue Sauzay, n° 25.

M. Joseph Dominici, contrôleur des contributions diverses, est chargé du service de la Garantie. Nous lui devons de nombreux renseignements sur le service qu'il dirige.

Nous dressons ici la liste chronologique des contrôleurs de la Garantie du bureau de Constantine depuis la création du service, avec la durée de leurs fonctions :

M. Louques, contrôleur spécial (du 28 mai 1859 au 15 octobre 1872).

M. Marnat (du 15 octobre 1872 au 15 avril 1873).

M. Davoine (du 15 avril 1873 au 21 octobre 1873).

M. Desjardins, Charles (du 21 octobre 1873 au 5 février 1875).

M. Sarran, Léon (du 5 février 1875 au 15 février 1875).

M. Bonhote, Théophile, contrôleur spécial (du 15 février 1875 au 18 avril 1879).

M. Gaye, Auguste, contrôleur spécial (du 8 avril 1879 au 30 septembre 1889).

M. Maury, Amédée, contrôleur des contributions diverses faisant fonctions de contrôleur de la Garantie (du 30 septembre 1889 au 12 septembre 1890).

M. Béraud, Georges (du 12 septembre au 13 décembre 1894).

M. Dominici, Joseph, nommé le 13 décembre 1894 jusqu'à ce jour.

Peseur

A Constantine comme à Alger, un peseur officiel se charge de vérifier les ouvrages que les indigènes lui soumettent pour en connaître le poids et le titre.

Liste des anciens et nouveaux orfèvres de Constantine avec indication de leurs poinçons.

Assoun, Kalfallah, dont le poinçon porte les initiales AK et une rose comme symbole (1860-1889).

Assoun, Liaou, une lyre, A L (1860-1893).

Assoun, Braham, un coq, A B (1865-1885).

David ben Saïd, une tête de cheval, D S (1873).

Hannoun, Lellouch ; H L et un lièvre.

Ksentini, Gabriel ; K L et une bannière.

Zaouï Messaoud ; Z M et une manivelle.

Zaouï, Amar ; A Z et un plumeau.

Halimi, Maklouf ; H M et une ancre de navire.

Nakach, Mardochée ; M N et un violon.

Allouch, Isaac ; I A et un violon (fait aussi du métal blanc).

Atlani, Kalfa ; K A et un lorgnon.

Zaouï, Abraham ; Z A et un plumeau.

Boukris, Chemloum ; C B et main ouverte.

Toubiana, Khalfa ; T K et un lion.

Hannoun, Nessim ; N H et une galère.

Attali, Isaac ; A I et un cœur.

Zerbib, Mebourak ; Z M et une grappe de raisin.

Atlani, Abraham ; A A et une flèche.

El-Bèze, Kalfa ; K L et une hallebarde.

Moïse ben SAÏD ; M S et une tête de cheval.
COHEN, Liaou ; C L et une cafetière.
Zerbib, GUEMARA ; G Z et une bouteille.
ASSOUM SION ; S A et une mouche.
Atlan BENTEKIA ; B A et un tambour.
ZAOUÏ, Messaoud ; M Z et un phare.
Isaac ben SAÏD ; I S et une tasse à café.
Salomon ZERBIB ; S Z et une scie.
EL-BÈZE, Maklouf ; E M et une tête d'homme.
DIKSIK, Moïse ; S M et deux lances en croix.
ASSOUM, Isaac ; I A et un éventail ouvert.

Centres de fabrication.

La province de Constantine est divisée en quatre sections où opèrent les employés des contributions diverses faisant fonctions de contrôleurs de la Garantie : Constantine, Sétif, Bône et Batna. Nous allons passer en revue rapidement ces centres de fabrication :

CONTROLE DE CONSTANTINE

AÏN-BEÏDA

A Aïn-Beïda (la source blanche), de nombreux orfèvres israélites fabriquent pour les Haracta, guerriers pillards sous les Turcs, devenus, sous les Français, des cultivateurs laborieux.

GUIGUES, Rhamine, dont le poinçon R G porte une autruche comme symbole.
ADJEDJ, Rhamine, A R et une panthère.
GUIGUES, Messaoud, G M et une casserole.
Eliaou Allouch ben CHOUCHANE, E A et une aiguière.
ALLOUCH, Aaron, A A et une carafe.
ALLOUCH, Mardochée, A M et un ciboire.
Ces derniers font du métal blanc :
ATLAN, Rhamim, R A et un épi de blé.
ASSOULINE, Slimane, S A et M couronné.
Chaloum Allouch ben CHOUCHANE, C A et un éperon.
ALLOUCH, Jacob, J A et un entonnoir.

El-Arrouch

Il s'y tient un grand marché le vendredi, sur l'oued de ce nom. Importantes transactions sur les huiles de la Kabylie, les laines, les peaux, les tissus. Deux orfèvres approvisionnent la riche vallée du Saf-Saf :

Nabet, Salomon, dont le poinçon NS porte un triangle comme symbole.

Zaouï, Moïse, MZ et un moulin à vent.

Meskiana

Sur l'oued qui porte son nom. Depuis 1892, un orfèvre y est installé :

Mrah Allouch ben Saïd, MA et une cigogne.

Fabrication sans intérêt.

Oued-Atménia

Petite ville située dans une vallée du Rhumel et près de la source d'eau thermale de Hammam-Qrous ; comme annexes, Ribeauvillé, Eguisheim, Altkirch, Obernai. Deux fabricants arabes pour tous ces villages dont les noms rappellent la petite patrie absente de l'Alsace et de la Lorraine :

Haouchine Ahmed ben Hadj Houcine, dont le poinçon HH porte une cornue comme symbole.

El Haouchine Salah ben Ali, HA et un canon.

Oued-Zenati

Petite ville sur la ligne de Guelma à Constantine, où se tient, le lundi et le jeudi, un marché arabe très important. Aussi, plusieurs bijoutiers dans ce chef-lieu de commune :

Hamitouche Rabi ben Salah, dont le poinçon HS porte un cor de chasse comme symbole.

Mohammed Chérif ben Salah, MS et un verre à champagne.

Taleb Yahia ben Saïd, TS et un cygne.

Allouch, Abraham, AA et une longue-vue.

Hamitouche Mohand Areski, HA et un trident.

Oum-el-Bouaghi

La commune où l'on fabriquait des « sébiles en bois », comme l'indiquait son nom, s'appelle aujourd'hui *Canrobert ;* elle n'a qu'un seul orfèvre qui envoie contrôler ses produits à Constantine.

Allouch Hannoun ; poinçon A H. Symbole, un alambic.

Philippeville

Ville française édifiée sur les ruines de l'antique Rusicade. Le marché du Safsaf attire beaucoup d'indigènes ; mais dans la région la vente de la bijouterie n'a aucune importance. Un seul orfèvre :

Attal, Messaoud, dont le poinçon M A porte un maillet comme symbole.

CONTROLE DE BONE

Bône

L'ancien *Hippo-Reggius* des Latins, la Blad el-Annab ou ville des jujubes des Arabes est, après Constantine, la ville la plus importante pour la bijouterie. Certains juifs fabriquent quelques modèles spéciaux dans le vieux Bône, aux rues étroites et tortueuses. Le contrôleur spécial de la garantie est M. Doublet.

Principaux orfèvres :

Nessim, Lévy, dont le poinçon porte un canard comme symbole.
Jacob Cohen ; un ours.
Vassallo, Augustin ; une civette.
Isaac Younès ; une bécasse.
Nogier, Alfred ; une hirondelle.
Abraham Cohen ; une bécasse.
Erros, Joseph ; un nez.
Haïam Atlan ; un papillon.

Aïn-Mokra

Un seul orfèvre dans cet ancien caravansérail :

Daoud Attal ; une anguille comme symbole.

Guelma

Chef-lieu d'arrondissement, la Kalama des Romains. La rue d'Announa, longue d'un kilomètre et dans laquelle travaillent les orfèvres, est fort curieuse. Le lundi, jour de grand marché, tous les bijoutiers juifs portent le costume traditionnel et pittoresque.

Sept orfèvres :

Kafifa Nabeth ; un oiseau comme symbole.

Nabeth, Moïse ; une cigale.

Attal, Salomon ; une tête de dogue.

Messaoud Nabetti ; un fusil.

Nabeth, Joseph ; une girafe.

Isaac Chemla ; un parachute.

Chaloum Baranis ; une poire.

Jemmapes

Chef-lieu de commune qui s'élève au milieu de la plaine fertile de l'oued Fendek.

Saïd Attal ; une sonnette comme symbole.

Fredj-Attal ; une croix de Lorraine.

La Calle

Dans ce centre important de la pêche du corail se trouvent beaucoup de bijoux venus de Tunisie.

Roval, Pierre ; une ancre marine.

Morris

Commune située auprès des Beni-Salah qu'elle approvisionne.

Jacob Attal; une garde d'épée.

Souk-Ahras

Ce centre de la puissante tribu des Hanencha porte le nom de « marché du bruit ». Un seul orfèvre doit y faire surtout la répa-

ration de bijoux introduits par la frontière tunisienne, dont cette petite commune est éloignée de dix lieues.

Azouz, Mimouni; comme symbole un arrosoir.

Tébessa

Teveste, la grande cité romaine, est aujourd'hui bien déchue de son antique splendeur. Assise au pied du Djebel-Osmor, elle domine des vallées descendant vers le Sahara. Deux petits bijoutiers israélites dans cette commune indigène qui compte 25,000 habitants :

Aïnous, Joseph; comme symbole, une amphore.

Eliaou Touïtou; un cœur embrasé.

CONTROLE DE SÉTIF

Sétif

La *Sitifis Colonia* des Romains est habitée aujourd'hui par des Français, des musulmans et des israélites. C'est l'un des plus importants marchés de l'Algérie. Il se tient le dimanche, en dehors de la porte d'Alger. Dix mille Arabes y viennent trafiquer de Aïn-Sfia, d'El-Anasser, de Mesloug et des nombreux villages des environs : El-Ouricia, Bouhira, Aïn-Abessa.

Un contrôleur de la Garantie y est installé.

Les orfèvres, assez nombreux, sont israélites. Ceux qui depuis 1891 ont fait insculper leur poinçon sont les suivants :

Abraham Dahan, dont le poinçon DA porte une tavelle comme symbole.

Seghir Atlan; SA et un croissant.

Nabet, Benjamin; NB et un corbeau.

Tounsi Atlan; TA et une écrevisse.

Maklouf Nabet; MN et un serpent. Fabrication suspendue récemment.

Atlan, Fredj; AF et une corne d'abondance.

Deddouch, Jacob; DJ et une aile d'oiseau.

Aïn-Abessa

Le seul orfèvre de ce village, au pied du Magris, s'appelle Lévy Judas ; L J avec une étoile.

Bordj-Bou-Arreridj

M. E. Alem, receveur particulier des contributions diverses, représente la Garantie dans cette ville, où se trouvent seulement deux orfèvres sans importance :

Kabouche Ahmed ben Ferhat, dont le poinçon KF porte une cassolette comme symbole.

Azouze, qui travaille beaucoup pour les Beni-Abbès.

Bougie

La vieille cité carthaginoise qui porta successivement les noms de Saldœ sous les Romains, Gouraïa sous les Vandales, En-Naceria sous les Arabes, Bedjaïa sous les Turcs, relève du contrôle de Sétif.

Ichoua Atlan, dont le poinçon I A porte une bécasse comme symbole.

Amari, Lévy; une fleur. Venu de Tizi-Ouzou.

M'sila

L'antique cité des Fatimites Mohammedi est aujourd'hui une commune mixte de 30,000 habitants sur les bords du Hodna. Dans la vieille ville :

Lattrache Amar ben Lattrache, originaire de Souama en Kabylie, a créé un bijou représentant un serpent enroulé, image de la vipère à cornes du désert (makias ras lanech). Très habile ouvrier, il fait beaucoup la *mentiqa* et la *goutba*, sur des modèles de bijoux tunisiens, pour les Oulad-Naïls installées dans un caravansérail hospitalier. Poinçon, L L et une corne.

Saint-Arnaud

Chef-lieu de commune de 5,000 habitants avec ses annexes Oued-Deheb et Guelt-Zerga. Aucune importance comme fabrication. Deux orfèvres seulement :

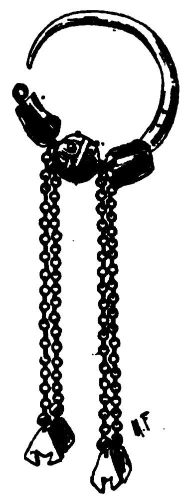
Khelifa Zouaoui, dont le poinçon K Z porte une grenouille comme symbole.

Rhamine Atlan; R A et un râteau. Vient de suspendre sa fabrication.

CONTROLE DE BATNA

Batna

Cette ville, d'origine récente, s'appela d'abord Nouvelle-Lambèse, puis prit le nom de Batna (bivouac) ; elle possède un marché important, où les habitants de l'Aurès viennent faire leurs échanges.



CHOUCHENA.
(Boucle d'oreille. Modèle du Maroc.)

Un agent des contributions diverses remplit les fonctions de contrôleur de la Garantie pour la région.

Les orfèvres y fabriquent, pour le douar Oulad-El-Kadi, des pendants d'oreilles *(alaleq)* formés d'un cercle fermé par des morceaux de corail d'où pendent, au bout de doubles jaserons, des mains plates; ils appellent aussi ce bijou d'une onomatopée *chenchena* (hochet à grelots).

Mahboub Lévy, dont le poinçon ML porte une chaise comme symbole.

Lévy Mouchy ; L M et une feuille de vigne.

Rhamin Doukan ; R D et un revolver.

Lévy Binhas ; L B et une botte.

Aïn-Touta

Par exception, dans ce chef-lieu de commune mixte qui s'appelle en arabe la « Source du mûrier » et qui porte maintenant le nom de Mac-Mahon, les orfèvres, ce qui est rare, ne sont pas israélites.

Abdou Mohammed ben Hadj Ali, avec poinçon A M ; une sauterelle comme symbole.

Abdou Belkacem ben Amar ; B A et une hache.

Abdou Lombarek ben Ali ; L A et une harpe..

Yekkem Mohammed ben Ali ; Y M et un pistolet.
Boussiad Ahmed ben Abbas ; B A et une hyène.
Zidi ben Abdallah ben Ali ; Z A et une tortue.

Biskra

On pourrait retracer ici le tableau du ksar de Boghari. Mêmes mœurs dans le quartier arabe, mêmes procédés de fabrication, mêmes boutiques, une vraie cave sans ouverture autre que la porte donnant sur la rue, précaution utile pour éviter la chaleur.

La plupart des bijoutiers sont juifs. Ils suivent assez bien les prescriptions, ont le règlement affiché sur le mur faisant face à la porte, tiennent des registres indiquant les dépôts, les réparations, les achats et les ventes. Ajoutons que, dans ces contrées, les juifs peuvent mieux se conformer au vœu de la loi sur les matières d'or et d'argent, parce que leur instruction est supérieure à celle des indigènes musulmans.

La boutique, sans fenêtre, est toujours sombre ; le sol est couvert de nattes ; le plafond est formé de poutres enfumées ; quelquefois, mais c'est rare, on trouve un pliant pour s'asseoir. A côté de l'enclume, un petit coffre enluminé contient les outils et les objets fabriqués ou à réparer. Ces outils sont peu nombreux : une lime, une pince, un marteau, des creusets triangulaires.

Au milieu de la boutique, des briques formant le foyer. La forge reçoit, comme aliment, du charbon de bois. Un tube en cuivre sert à activer le feu, un soufflet grossier fait d'une peau de bouc entretient le foyer.

Le moule employé pour la fabrication des bijoux affecte, comme partout, la forme de deux étriers rapprochés. On y met une pâte faite d'un mélange de sable, d'huile et de poussière de charbon. On y place le modèle et l'on serre fortement; quand on le retire, il a laissé son empreinte des deux côtés. Il ne reste plus qu'à refermer le moule et à verser le contenu du creuset par le goulot. Une rigole préparée d'avance permet au métal en fusion de pénétrer dans l'intérieur.

Les hiverneurs de Biskra se plaisent à donner aux orfèvres des pièces de 2 francs qu'ils jettent dans un creuset en terre réfractaire où elles fondent rapidement, puis ils coulent l'argent dans le moule ayant reçu l'empreinte d'une *bzima* par exemple. Le bijou est

retiré du moule, placé alternativement dans l'eau pour être refroidi et dans le feu pour être plus facilement malléable. L'orfèvre, le dirigeant sur son enclume, le martèle d'abord et enlève ensuite les bavures à l'aide de la lime, puis il y met quelques fioritures avec son poinçon, enfin le jette dans l'eau bouillante pour le blanchir. Le bijou est achevé et présenté au client.

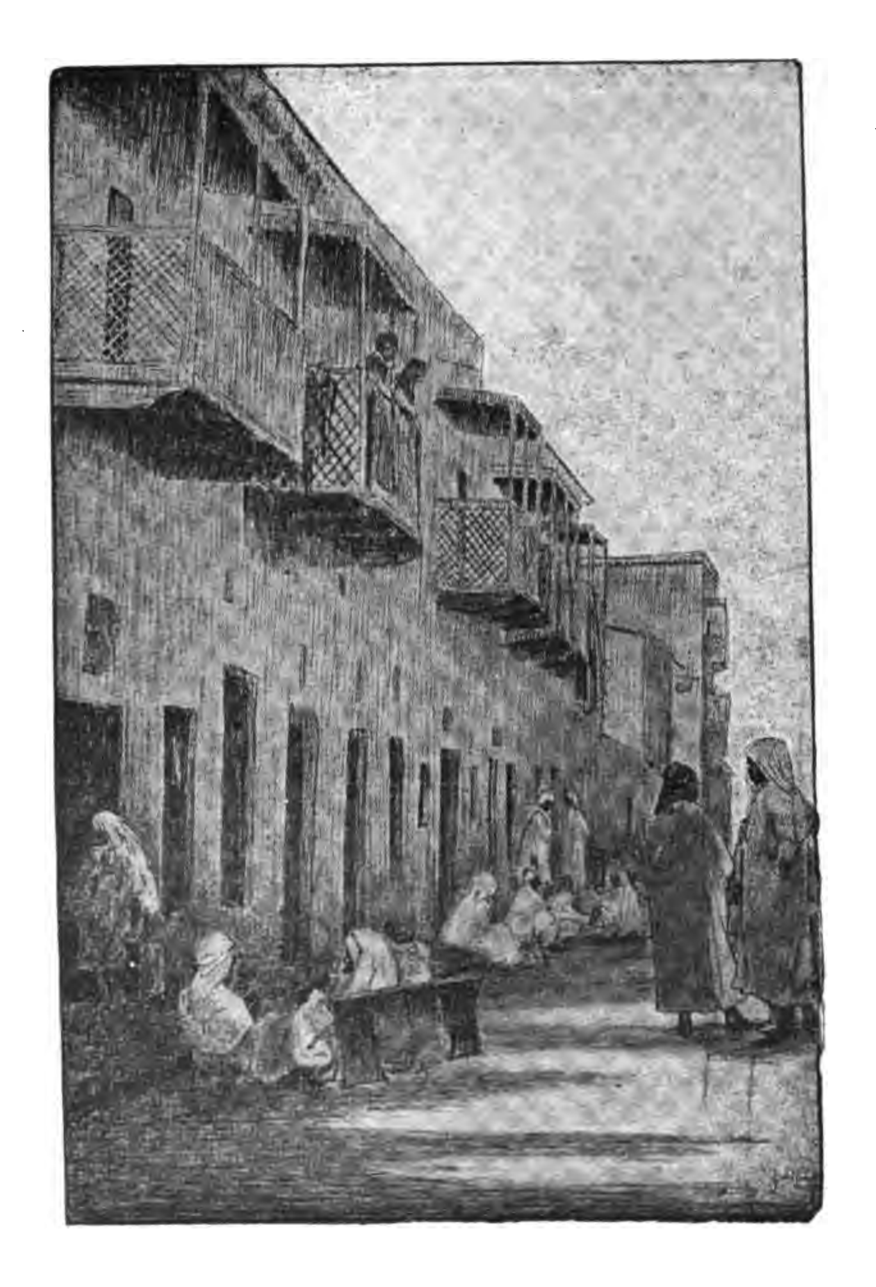
Le prix de ce travail est réglé. Les orfèvres prélèvent pour le *meqfoul* un tiers en plus de la valeur du métal employé et un dixième pour les bracelets, le *khalkhal*, la *bzima*. La main-d'œuvre est bon marché dans le pays.

La meilleure clientèle des bijoutiers est celle des Oulad-Naïls, qui abondent à Biskra. Nous ne croyons pas qu'elles y viennent toujours gagner leur dot comme on le prétend. Nous pensons cependant qu'elles ne retournent pas dans le pays, pauvres et misérables. Elles viennent souvent d'un peu partout et n'ont d'Oulad-Naïl que leur lourde coiffure avec deux gros rouleaux de laine noire tressée, leur voile de gaze lamée d'or, leur pièce de soie bleue, jaune ou rouge qui les enveloppe, fixée sur la poitrine par deux larges bzaïm, retenue et relevée à la taille par une ceinture de soie éclatante. Elles vivent dans un quartier où chaque maison porte le soir, non un gros numéro, mais une lanterne allumée comme enseigne.



OULAD-NAÏL A BISKRA.
(D'après la photog. de Paul Leroux, d'Alger.)

Tantôt on les trouve accroupies à leur porte devant leur escalier à hautes marches et étroit comme une échelle de meunier. Tantôt vacille une lueur pâle à l'entrée de leur chambre où brûle du benjoin sur un réchaud pour charmer le client qu'elles attendent impas-



VUE DE LA RUE DES ORFÈVRES A BISKRA

sibles. Il paraît qu'elles en trouvent un grand nombre parmi les étrangers et les indigènes souvent accourus de fort loin.

Leurs séductions sont-elles dans leurs yeux bouffis allongés par le kohl, leurs paupières flasques, leurs mains brunes aux réserves blanches faites de taches de bougie, ou dans leurs ongles rougis de vermillon ? Nous l'ignorons, car elles ont bien peu de charme, selon nous, ces vendeuses d'amour avec leurs marques de petite vérole sur la figure, stigmates que leur maquillage rouge aux étoiles d'or et la profusion de leurs jugulaires cherchent souvent, mais en vain, à dissimuler.

Cependant le trafic de leur corps ne leur suffit pas : la plupart, dans les cafés maures du quartier et au son du tam-tam qui marque la cadence, exécutent, avec des poses languissantes et des secousses molles et cadencées, les danses du foulard, du ventre et des douros. Séduisantes au début, elles fatiguent à la longue par la monotonie des attitudes. Avec les pièces que les assistants leur collent sur le front, suivant la tradition hispano-mauresque, elles achètent des bijoux dont elles raffolent et qui constituent leur épargne et leur fortune. Les grands colliers formés jadis de soltani, maintenant de napoléons ou de souverains anglais, ont leurs préférences sur les gigantesques cercles d'or ornés de corail ou de triangles renversés qui leur servent de boucles d'oreilles. Elles ne les dédaignent cependant pas plus que les bracelets de toutes sortes en or ou en argent ajourés, à pointes et à graines, et les longues chaînes qui tombent en sautoir sur le devant du haïk.

Quelques-unes des boutiques des orfèvres sont dans leurs quartiers. Elles peuvent ainsi transformer immédiatement leurs recettes en valeurs intrinsèques.

Les femmes pauvres de la campagne, autres que les Oulad-Naïls, portent des bracelets en corne et des colliers de perles de Venise. A chacune de leurs oreilles pendent cinq ou six grands anneaux d'argent ou de laiton. Presque toutes sont tatouées. On sait que le tatouage s'obtient en enfonçant des pointes aiguës dans la chair et en y versant une substance colorée, généralement très mordante. La couleur bleue ainsi obtenue devient ineffaçable.

Les principaux orfèvres de Biskra sont :

Djemouï ben Aïssa, dont le poinçon porte DA avec un poisson comme symbole.

Mebourak Touïtou, MT et un aérostat.
Seddik ben Mohammed ben Seraï, S M et une tulipe.
Mohammed Tayeb ben Turqui, M T et une théière.

Djchmora

Village de la commune mixte d'Aïn-Touta. Deux indigènes comme fabricants :

Degdeg Ahmed ben Bachir; poinçon DB, avec une balance comme symbole.

Menzer Mohammed ben Messaoud; M M et une lampe à huile.

Khenchela

Chef-lieu d'un cercle militaire sur le versant nord de l'Aurès dont il est la clé. Grand marché le vendredi. Centre important de fabrication qui approvisionne toute la région des Chaouas. — Principaux orfèvres :

Youcef ben Liaou Touïtou ; poinçon Y T, portant un bœuf comme symbole.

Messaoud Mimoun ; M M et un lézard.
Amar Touïtou ; A T et un centurion.
Mohammed ben Ahmed ben Abd-el-Kader ; M A et un casque de carabinier.
Touïtou Joseph ; T J et une abeille.
Daoud Allouch ; A D et une faux.
Youcef ben Braham Touïtou ; Y T et un coq.

Les orfèvres qui suivent font des ouvrages en métal blanc frappés d'un poinçon carré :

Liaou Guigues ; G L et un compas.
Mardochée Mimoun ; M M et une équerre.
Isaac Allouch ; I A et un trèfle.
Messaoud Mimoun ; M M et une bottine.
Israël El-Bèze ; E I et une fourmi.
Chaloum Allouch ben Chouchou ; C A et une tête de chien.
Chaloum Allouch ben Djedid ; C D et un marteau.
Mardochée Mimoun ; M M et une marmite.

Salomon ben Djedid ; S D et un étrier.
Joseph Touïtou; T J et un luth.
Éliaou Mimoun ; M E et un livre fermé.

Lambèse

La *Lambœsis* des Romains. Capitale militaire de la Numidie et quartier général de la 3e légion romaine. Dans ce petit village, les orfèvres sont tous Arabes et travaillent pour les douars environnants :

Ahmed ben Manzer ; A M et un tigre.
Ahmed ben Mohammed ben Arab ; A M et un fer à cheval.
Khabab Mohammed El-Haïd ; K M et un oiseau.

N'gaous

Halte sur la route de Laghouat à Ouargla. Ancienne capitale des Beni-Rabia. Ses murs de terre tombent en ruines. Ce petit ksar, d'un millier d'habitants, noirs comme des nègres, a cependant deux orfèvres qui doivent approvisionner Ouargla et sa région :

Sabane Salomon, dont le poinçon S S porte un cœur percé d'une flèche comme symbole.
Hadadi Saïb ben Mbarek ; H M et un bilboquet.

Seriane

Aujourd'hui Pasteur. Fabrication sans intérêt. Dans ce petit village, le seul orfèvre s'appelle Arfi, Moïse. Son poinçon A M porte un poignard comme symbole.

Sidi-Okba

Capitale religieuse des Zibans par sa mosquée, la plus ancienne de l'Islamisme en Algérie. Oasis très pauvre ; sur la place du marché, des maisons basses, véritables niches en briques de terre séchées au

soleil, une seule ouverture pour l'air et la lumière. Quelques orfèvres misérables qui échappent à tout contrôle travaillent sur le sol nu et n'ont qu'un matériel très primitif dans le coffre traditionnel. Leur soufflet n'est qu'une outre ouverte à laquelle sont fixés deux bâtons. On les écarte pour prendre l'air, on les rapproche ensuite pour le chasser.

Les femmes ne portent que des bijoux d'argent très grossiers aux oreilles. Aux bras, un assemblage de bracelets. A la ceinture, de larges plaques. Les petites filles en haillons avec des khelakhel aux pieds et de grands anneaux aux oreilles courent après les étrangers pour leur demander la charité. C'est la misère du Sahara qui commence.

TOUGGOURT

Touggourt était jadis à trente-deux journées de marche de Constantine. C'était l'entrepôt du commerce avec l'intérieur de l'Afrique, « le ventre du désert », comme disent les Arabes. On va maintenant de Biskra à Touggourt sur *mehari* en trois jours. Ce sont les israélites de cette ville qui approvisionnent Touggourt de bijoux.

Les femmes du pays mettent sur la tête un turban de soie de Tunis et masquent leur visage par un long voile. De chaque côté de la figure pendent de fausses nattes en poil de chameau ; la *melhafa* (robe), laissant découvert l'avant-bras, est retenue et relevée à la taille par une ceinture de laine rouge.

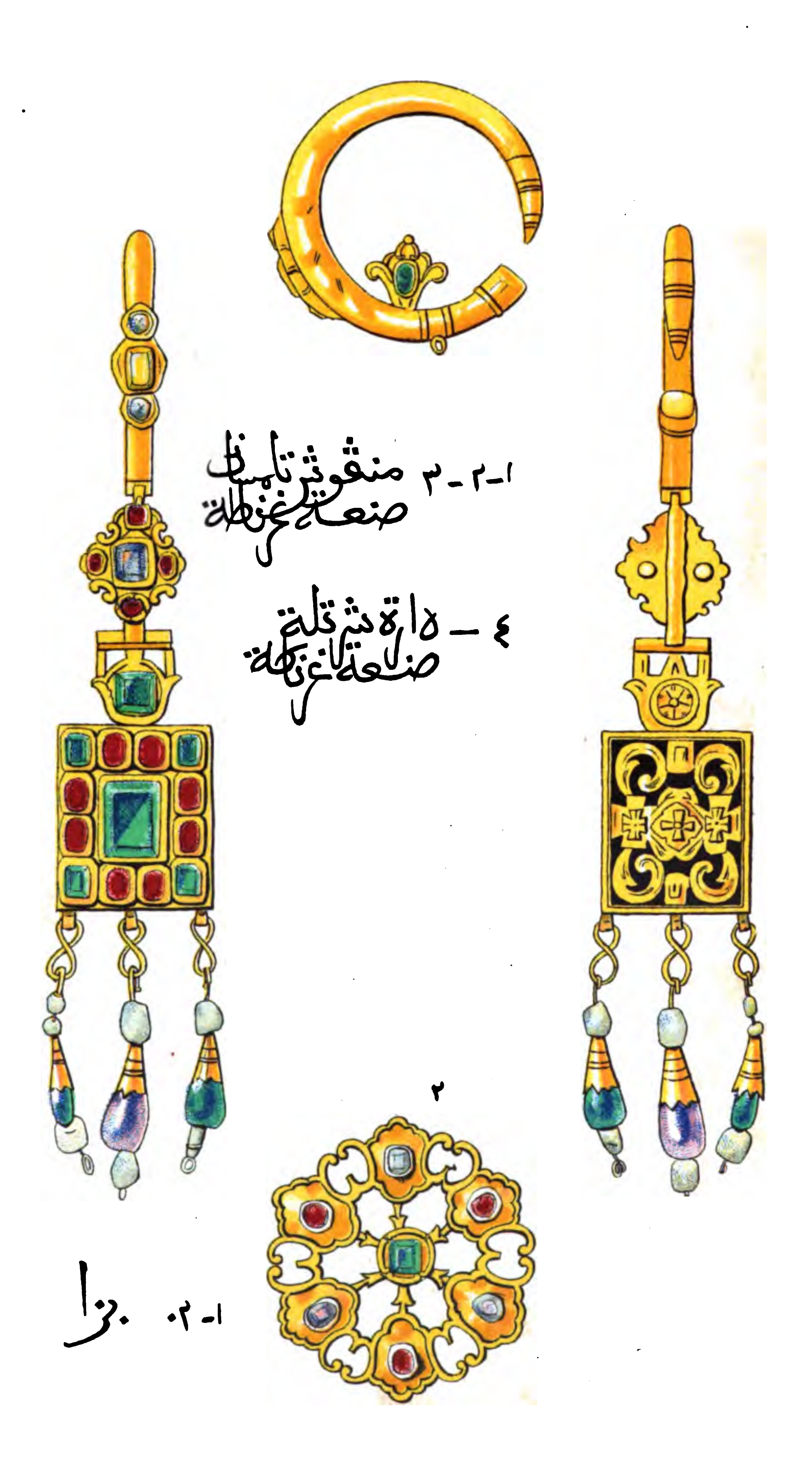
En général la Lalla de Touggourt et l'Oulad-Naïl de Dra-el-Guemel s'habillent avec plus de recherche que dans le Tell et, comme parures venant des autres régions, elles portent de grands pendants encadrant les joues et s'accrochant aux cheveux, des bracelets très larges dont beaucoup hérissés de longues tiges, des colliers de corail et de fausses perles, des boîtes à talisman de marabouts suspendues à une longue chaîne portée en sautoir.

Mais les véritables bijoux fabriqués dans le pays consistent surtout en objets d'argent très rudimentaires : le khalkhal massif à tête de serpent, le khatem de formes variées, les khelaïl avec chaîne et plaque en losange. Les bracelets sont désignés par des noms spéciaux : *megboud* (serré), *bou kebir* (grand), *bou khadoudj* (aminci), *moded* (aplati), *hadaïd* (rond extérieurement).

Six indigènes se livrent aux travaux d'orfèvrerie :

Ben Lifa ben MOHAMMED.
Djelloul ben TAOUS.
Brahim ben TAOUS.
Lakdar ben DJERAÏED.
Ghaouaoua ben DJERAÏED.
Hamma HAÏCHIM.

Ils se servent de pièces démonétisées ou de lingots d'argent venant de Tunis. Leurs moules, en cuivre, ont, comme ailleurs, la forme d'étriers retenant une pâte de charbon à l'intérieur.



١-٢-٣ منقوش تلمسان
صنعة غرناطة
٤ — ٥ اة شرتلة
صنعة غرناطة
٢
١-٢. بزا
M FERRAND

CHAPITRE XXIV

LA TUNISIE

L'histoire tunisienne.

Tunis, fondée avant Rome par une colonie phénicienne, suivit la fortune d'Utique, sa sœur aînée. Lorsque Carthage fut écrasée, elle fit partie de l'*Africa* des Romains, qui comprenait la Byzacène et la Zengitane.

Son histoire se lie à celle des invasions successives des Vandales, des Arabes, des Turcs, des Algériens, des Croisés et des Espagnols. Tour à tour au pouvoir de la dynastie des Ar'labites (800), des Zîrites (908), des Almohades (1160), des Almoravides (1184), des Hafsides (1209), des Hassenides (1706), après tant de vicissitudes, la cité musulmane est maintenant sous le protectorat de la France, représentée par un Ministre plénipotentiaire, Résident général, chargé, depuis le traité du Bardo, du contrôle financier, du pouvoir militaire et des relations diplomatiques.



JEUNE FILLE JUIVE DE TUNIS.
(D'après une photog. de Garrigues, Tunis.)

La Régence a aujourd'hui pour bey Ali, qui succéda en 1882 à son

frère, Mohammed es-Sadock. Son héritier présomptif, Sidi Taïeb, porte le titre de « Bey du camp ».

Topographie

La Tounès des Arabes, la Perle de l'Orient, le Séjour des félicités, le Burnous du Prophète, comme ils la nomment en leurs litanies emphatiques, s'étend, blanche, coquette et semblable à une longue ellipse, entre le faubourg de Bab-Souika, au nord, et celui de Bab-el-Djezira, au sud.

En suivant la longue artère qui traverse le quartier franc et que bordent presque partout de larges trottoirs et des maisons hautes, qui n'ont rien d'oriental, on arrive devant la Porte de la Mer (Bab el-Behar), appelée par les étrangers Porte de France, dont les lourds battants donnent accès dans la vieille cité dite Medina.

Après avoir passé sous un arc mauresque, on se trouve tout d'abord sur la place de la Bourse, d'un aspect très pittoresque avec ses changeurs assis, les jambes croisées, devant une table basse où s'empilent, comme dans le quartier de Péra, à Constantinople, les piastres d'argent et les sous du pays, les caroubes de cuivre. Plus petite que la place du Gouvernement, à Alger, c'est aussi le rendez-vous en plein air adopté par les flâneurs du pays et les nombreux Sardes, Napolitains, pêcheurs siciliens ou cochers maltais qui ont envahi la Tunisie.

Les Bazars.

Laissant à droite Zanket et-Touila (la rue Longue), et prenant à gauche Zanqet Sidi el-Mordjani (rue du Marabout corallin, rouge comme du corail), baptisée du nom de « rue de l'Eglise » par les mécréants, à cause de sa chapelle de la Trinité, bâtie par les Capucins ; passant ensuite sous une large voûte qui n'a rien de la poterne sournoise ; puis longeant la grande et vieille Djama ez-Zitouna (mosquée de l'Olivier), dont l'entrée est interdite au Roumi, on arrive enfin devant l'une des entrées des Bazars, si bien décrits par Ad. Joanne, dont nous suivons l'itinéraire. Ils n'ont ni l'étendue de ceux de Constantinople, ni la richesse de ceux du Caire. Ce sont partout des rues étroites, tantôt surplombées de voûtes basses, badigeonnées de chaux, tantôt recouvertes de toitures délabrées laissant filtrer les rayons du soleil ou les gouttes de la pluie.

Cependant, une foule affairée et hétéroclite s'y presse en un mouvement incessant, autour des colonnettes fluettes, aux côtes torses et aux chapiteaux grêles, recouvertes de peinture verte et rouge : Tunisiens vêtus de drap de nuance café au lait ou amande verte ;

Turcs à la redingote droite, coiffés du fez rouge ; Arabes au burnous blanc, drapé sur l'épaule, jeté sur une gandoura mauve, avec, sur la tête, le turban d'étoffe de Damas brodé de soie brune ; juifs à la veste, aux bas, à la culotte bouffante, de ce ton gros bleu qu'ils affectionnent ; touristes cosmopolites, portant veston et chapeau rond, en quête de couleur locale et braquant sans cesse, de droite et de gauche, leurs photo-jumelles.

Vautours.

Tandis que les marchands se tiennent impassibles dans la pénombre de leurs boutiques toujours ouvertes, une nuée de pisteurs, *quærens quem devoret,* tourbillonne autour de l'étranger qui s'arrête à regarder les étalages. Tant pis pour celui qui écoute leurs offres séduisantes, se laisse convaincre et choisit un d'entre eux pour guide ou comme interprète ! Il devient sa proie. Le vautour, comme on les appelle dans le Souq, ne le lâche plus ; il s'attache à ses pas et lui fait, sans qu'il s'en doute, payer très cher son intermédiaire en prélevant, sur tous ses achats, une large commission.

A travers les Souqs.

Au Souq el-Attarine, سوق العطارين (marchands d'essences), se tiennent les parfumeurs, et, de leurs niches odorantes, s'échappent des senteurs de hachich, de benjoin, de pastilles du sérail, de pâtes d'ambre, d'essences de rose et de géranium.

Au milieu du brouhaha du Souq el-Berca, سوق البرفع (Souq de l'accroupissement), qui devrait s'appeler Souq ed-Dellaline, سوق الدلالين, se fait, par les dellals qui circulent dans la rue, la vente à la criée des bijoux, sous la surveillance de l'amine.

LE SOUQ DES ORFÈVRES, A TUNIS.

Les jambes croisées, assis sur une estrade, les tailleurs et les brodeurs découpent, cousent et soutachent au bazar qui porte le nom de Souq des Turcs سوق الترك réservé jadis aux commerçants turcs pour la vente des mobiliers somptueux.

Il en est de même pour les taillandiers : Souq el-Haddâdine,

سوق الحدادين ; — les libraires : Souq el-Kotoubine, سوق الكتبين ; — les selliers (brodeurs sur cuir pour ceinture, portefeuille et harnachement) : Souq es-Serradjine, سوق السراجين ; — les tisseurs de soie : Souq el-Hraïria, سوق الحرايرية ; — les teinturiers : Souq es-Sebbaghine, سوق الصباغين , — et les chaudronniers : Souq el-Nahas, سوق النحاس, qui vendent et travaillent la dinanderie sous les yeux du public, autour de la mosquée Sidi-ben-Arous.



JUIVE DE TUNIS, PORTANT SUR LE FRONT LE KAÏALI.
(Photog. Garrigues, de Tunis.)

Il y a encore d'autres bazars : le Souq el-Djoumâa, du vendredi, pour les démolitions, سوق الجمعة; celui du coton : Souq el - Qetône, سوق القطن; celui des étoffes de Syrie et d'Égypte : Souq el-Qomach, سوق القماش ; celui de « l'enveloppement » réservé aux couvertures, burnous et cachabia : Souq el-Leffâa, سوق اللفعة ; le Souk el-Kouaffi, des bonnets pointus et brodés pour les femmes et même celui des pauvres ; le Souq el-Kachchachine, سوق الكشاشين (littéralement : Bazar des débris) réservé au bric-à-brac.

Au Souq des femmes, Souq en-Nesa, سوق النساء , se vendent tous les affiquets de toilette : les chaussures, les boîtes de nacre, les ceintures de soie multicolores, les foutas de tonalité éclatante, les velours treillagés et les écharpes légères comme des ailes d'abeille.

Et combien d'autres encore : Souq Bransya des fabricants de burnous, el-Ouazar des meubles neufs, es-Sebah du matin et el-Asser du soir pour l'étalage des vieilles hardes, el-Balaldya des babouches, el-Bechamqia des bottes molles en cuir jaune, el-Senaïdia des crosses de pistolets, el-Bey des satins et des brocarts, el-Sebabtia des chaussures rouges, el-Djoraba des produits du Djerib.

Les bijoutiers travaillent dans les rues tortueuses du Souq es-Siagha. C'est une suite de boutiques que les artisans juifs quittent le soir. Après avoir fermé les volets et cadenassé la porte de l'atelier, où ils n'habitent jamais, ils rentrent chez eux, dans le quartier qu'ils habitent avec leur famille. Beaucoup ont leur domicile dans le bas du faubourg de Bab-Souika.

Les Tunisiennes israélites et leurs bijoux.

C'est là que l'on peut voir, dans leur maison meublée à l'européenne, avec chaises, commodes et même armoires à glace, les juives tunisiennes, souvent fort jolies malgré leur teint blafard, leur visage bouffi et leurs sourcils noirs se rejoignant en une seule ligne ; un foulard de soie emprisonne leurs cheveux noirs et lustrés ; une ceinture de velours, tissée de soie et d'argent, ceint leur taille. Leurs pieds sont chaussés de sandales brodées. Elles portent un pantalon soit de cotonnade blanche ou ornée de dessins, soit de velours surchargé de broderies d'or ou d'argent, souvent collant comme un caleçon, et une courte blouse de soie chez elles ; dehors une veste et un gilet, échancré au cou, en soie ou en velours brodé d'or. De bonne heure, le manque d'air et d'exercice les empâte, les déforme et leur donne une démarche lourde et dandinante.

Toutes ont de beaux bijoux. Pour les mariages ou les jours de fête, elles sortent de leurs écrins leurs plus riches parures.

Elles mettent au front :

Le *khaïeli* ou *tak*, un collier aux chatons de diamant imitant une suite de vertèbres, comme le khite errouh d'Alger ;

Le *djebine*, qui est un bandeau comme l'assaba.

Dans les cheveux :

La *râacha*, aigrette trembleuse ayant parfois la forme d'une marguerite garnie de diamants et supportée par une tige flexible qui s'agite au moindre mouvement de la tête.

Aux bras, et par paires :

Les *hadaïd*, larges bracelets, ou les *mqaïs*, plus étroits.

Aux oreilles :

Les *mnaguech*, que les israélites, qui prononcent mal, appellent *mnaguès*, boucles d'oreilles toujours à trois pendeloques ;

Les *belalite*, boucles d'oreilles avec une dormeuse et un pendant de la forme d'une amande.



ALAG BECHEBAK.
(Boucle d'oreille d'enfant.)

Au cou :

La *messak bel helal*, une broche en forme de croissant, ou un collier en perles fines composé de divers rangs, comme leur fantaisie le leur suggère.

Enfin, aux doigts :

La série infinie des bagues, dont plusieurs sont symboliques, comme la *khatem ahed* (1) (la bague des serments éternels), la *khatem sâad* (porte-bonheur) avec deux mains croisées, sans compter les bagues d'émeraudes et de rubis qui étincellent de leurs feux les plus variés.

Bijoux des femmes berbères.

Et puisque nous décrivons les bijoux des Tunisiennes, disons que ceux des Bédouines ou Berbères, femmes de la campagne, sont bien moins riches, comme :

La *goutba*, une broche faite de triangles accouplés ;

La *goussa*, qui prend son nom de la tache blanche du front du cheval, plaque de front avec pendentifs, comme l'assaba et le djebine ;

La *khlele* (pl. *kholla*), épingle pour le haïk ;

Le *skhab*, collier de morceaux d'ambre parfumé, pétris avec les doigts ;

Le *maqias baltate*, un bracelet ajouré ;

Le *khalkhal çam* plein et le *khalkhal debeth* creux.

Elles adorent les pendeloques, et, quand le bijou le permet, elles y mettent des *rouss nouassar* ou têtes d'aspres, qui tressautent au moindre mouvement. Aussi leur chaîne (*selsela*) est *bel falef*, c'est-à-dire avec breloques.

Anciens règlements pour la marque.

D'après des traditions dont il nous a été impossible de vérifier

(1) Cette bague fut créée en 1280 (hég.) par Mohammed ben Abdallah, alors directeur de la Manufacture beylicale, dans laquelle se trouvaient réunies toutes les industries depuis la menuiserie jusqu'à la bijouterie. Elle fut offerte d'abord à la femme de Sadok-Bey. Elle plut tant que toutes les princesses voulurent en porter une. Devenue à la mode, elle se vendit à des prix fabuleux.

l'exactitude, il n'y avait pas de titres jadis, par conséquent pas de poinçon. L'alliage le faisait descendre souvent à cinq carats, et même quelquefois à trois.

Mais chaque lingot d'argent était livré à un titre réglementaire par le directeur de la Monnaie, qui conservait du lingot fourni un échantillon d'une demi-once.

Le chaouch passait, deux fois la semaine, chez les fabricants, pour prendre les bijoux en préparation et les porter à l'essayeur de la Monnaie. Le travail devait être suffisamment avancé pour recevoir l'empreinte ; ainsi, pour les bracelets, par exemple, l'orfèvre livrait un lingot préalablement martelé sur une partie du bord et présentant une surface unie.

Le directeur de la Monnaie faisait alors son essai au touchau et s'assurait que l'objet avait été fabriqué avec le lingot reçu. S'il y avait un alliage illicite, l'objet était brisé et les morceaux rendus au bijoutier. De cette façon, la vente du bijou devenait impossible ; et, pour s'épargner cette perte, le bijoutier, dans son propre intérêt, avait avantage à rester honnête et à se conformer aux règlements.

Si l'objet était reconnu conforme, le fonctionnaire apposait, sur la partie préparée, autant de fois son poinçon que l'orfèvre devait sortir de bracelets du morceau. Le fabricant avait soin de laisser ensuite le poinçon apparent sur chaque bracelet, après l'achèvement du travail.

Mais nous ne saurions affirmer cette version du fonctionnement de la Garantie en des temps éloignés. Elle nous a été donnée par un orfèvre tunisien qui la tenait de son père. Nous la livrons telle que nous l'avons reçue.

La Garantie tunisienne.

La Garantie est restée l'apanage de la Régence. Le bureau du contrôle tunisien, installé à l'ancienne Monnaie, Dar el-Djeld, est ouvert tous les jours, sauf le vendredi et le samedi, pendant la saison commerciale, après les récoltes. A la morte-saison, il ne fonctionne que le mardi et le jeudi. Il se compose d'un contrôleur, « Nakdaïn », nommé par décret beylical, le colonel Mustapha ben Abdallah, ex-directeur de la Monnaie, « Nadar dar es-Sekka ». Il a sous ses ordres un personnel qu'il choisit lui-même sous sa responsabilité : trois essayeurs, l'un pour l'or, Joseph Alzetto, qui est Européen, et deux pour l'argent, qui sont israélites, Mouchi Mimnis et son adjoint

Elie Attal; puis deux poinçonneurs israélites, Moïse Sfez et Haï Sfez, bijoutier en chef des décorations tunisiennes, puis Liou Sfez, collecteur des bijoux en or, et enfin un secrétaire interprète chargé de la comptabilité qui est musulman, Mohammed ben Abdallah. Le Directeur est le dépositaire des poinçons. Ils ne doivent sortir de la caisse qui les renferme qu'en présence du receveur des dîmes de l'État.

Titre de l'argent et de l'or.

Depuis le 1er djoumada elloul 1275 (28 décembre 1856), les poinçons adoptés sont les suivants :

ARGENT



SEKKA.
(Poinçon du titre de l'argent.)

L'argent n'a qu'un titre unique, 10 deniers 19 grains ou 900 millièmes. Un poinçon indique le titre des gros ouvrages. Il porte le mot سكة *sekka* (marque), souvent employé pour dire monnaie; ce poinçon pourrait donc indiquer que la pièce est au titre de la monnaie d'argent. Un autre poinçon tout à fait semblable, mais de moindre dimension, sert pour les petits-ouvrages.

Chaque pièce des gros ouvrages, régulièrement contrôlée, doit porter en outre :

POINÇON DE GARANTIE.
(Sahha.)

1° Le poinçon de la Garantie.

Il signifie que la pièce a passé à l'examen et qu'elle est certifiée bonne. Il porte écrit le mot *sahha* صح (authentique, vrai, valable).

2° Le poinçon d'acquit servant à justifier le paiement des droits. Il porte le mot خلص *khalès* (a payé les droits).



POINÇON D'ACQUIT.
(Khalès.)

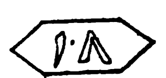
Il porte en outre un chiffre indiquant comme les cachets de la poste française les unités et les dizaines de l'année de l'hégire. — 18 veut donc dire 1318 ou 1900 du calendrier grégorien. Ce chiffre se change chaque année.

Antérieurement au 28 décembre 1886, un seul poinçon était apposé sur les ouvrages d'argent.

Or

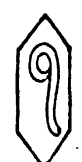
(Gros ouvrages)

L'or comprend quatre titres :

18 carats ou 750 millièmes... 

 ...16 carats ou 167 millièmes.

12 carats ou 500 millièmes... 

 ... 9 carats ou 375 millièmes.

Les titres 18 et 16 carats sont très peu employés. C' st le poinçon de 12 carats et surtout de 9 carats que portent la plupart des bijoux.

Chaque pièce des gros ouvrages, en dehors du poinçon indiquant le titre, doit porter deux autres poinçons, comme pour l'argent :



Le premier dit de « *garantie* » semblable à celui de l'argent ;

Le second constatant l'*acquit* des droits, identique également et par conséquent inutile de le reproduire de nouveau.

Or

(Petits ouvrages)

Pour les petits ouvrages les poinçons de titres sont les mêmes que ceux des gros, mais plus petits.

Le poinçon de garantie également.

Seul le poinçon d'acquit des droits porte en abrégé les deux premières lettres du mot *khalès* خالص (payé), c'est-à-dire خا *khâ*.

POINÇON D'ACQUIT. (Kha.)

Si le volume des ouvrages en or ne peut supporter

les trois petits poinçons, on n'en met alors qu'un seul qui est celui du titre.

Insuffisante garantie des poinçons.

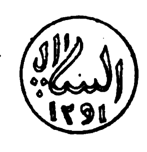
Tous ces poinçons ont une matrice renfermée dans un coffre-fort. Lorsque les poinçons de service sont usés, on en frappe de nouveaux sur la matrice en présence du contrôleur. Ils sont ensuite trempés. Malgré ces précautions, il serait facile de les imiter. Tous les graveurs peuvent en faire de semblables. A ce mode de contrôle par trop primitif, a écrit M. de Cazeneuve, le contrôleur de la Garantie d'Alger, il serait grand temps de substituer les procédés peut-être un peu compliqués de France et d'Algérie. Ils donneraient au public, au commerce et au Trésor, à coup sûr, toutes les garanties désirables.

« Les poinçons de garantie, a dit avec raison le savant M. Fournet, représentent une signature métallique. Mais une signature n'a de valeur qu'autant qu'on ne peut pas l'imiter facilement. Si les marques indiquaient les titres par des chiffres ou des lettres, on conçoit que l'imitation en deviendrait tellement facile qu'elles ne prouveraient absolument rien en faveur du titre. »

Marque des orfèvres.

Les bijoutiers n'ont pas de poinçon de maître, mais la question est à l'étude et sera très probablement résolue par la Régence dans le sens affirmatif à l'époque où paraîtra cet ouvrage.

Poinçon des croix du Nicham.



POINÇON DES CROIX DU NICHAM-IFTIKAR.

Toutes les croix de l'ordre national du Nicham-Iftikar (Signe de la Gloire) sont fabriquées à l'ancienne Monnaie de Tunis, pour le compte du Gouvernement beylical, par un concessionnaire qui doit les faire essayer et poinçonner au bureau de Garantie. Elles ne peuvent être qu'au titre de 900 millièmes. Un poinçon spécial a été créé, ne donnant lieu à aucun droit.

Il porte la date de la création, 1291 de l'hégire (1874).

Les essais d'or se font exclusivement à la pierre de touche et à l'acide nitrique. Les procédés d'analyse si précis de nos contrôles français ne sont pas en usage dans les bureaux de Tunis.

Procédés primitifs des essais.

Les essais d'argent, selon M. de Cazeneuve, se pratiquent d'une manière primitive ; tantôt par le procédé dû à « la rature ou à l'échoppe » consistant à faire rougir le métal qui, au contact du feu, noircit plus ou moins selon la qualité d'alliage qu'il renferme ; tantôt en opérant une fusion sur un brasier dans une sorte de coupelle grossière, ce qui ne peut donner que des résultats incertains.

Aussi est-il prudent, en présence de ces procédés d'une imperfection si évidente, de n'accepter la garantie des poinçons indigènes que sous toutes réserves.

Les droits perçus proportionnellement sur les ouvrages d'or et d'argent sont, par kilogramme, les suivants :

Droits de garantie et taxe des essais.

Or, droits de garantie, 80 fr. 45; droits d'essai, 8 francs, et 5 cent. pour le contrôleur, 8 fr. 05. En tout, 96 fr. 55.

Argent, *sans soudure (tari* grossiers), droits de garantie, 11 fr. 35 ; droits de marque et d'essai, 2 fr. 40. Total, 13 fr. 75. *Avec soudure (sfayah* fins), droits de garantie, 8 fr. 40; essai et marque, 2 fr. 40. Total 10 fr. 80.

Il revient au contrôleur de la garantie 1 fr. 19 par kilog. d'argent et 8 fr. 05 par kilog. d'or. Même part aux employés, dont le quart au poinçonneur et les trois quarts aux essayeurs.

Le fermage des droits revenant à l'État est mis en adjudication par la Direction des Finances d'après le rendement annuel. Il s'élève en moyenne à 58,000 francs. Le contrôleur de la garantie est chargé de surveiller le fermier beylical pour qu'il ne commette pas d'abus.

Amines peseurs.

Il a aussi la direction du service du bureau des amines du Souq el-Berca, où se tient le marché de l'or, et du Souq des Orfèvres, celui du marché de l'argent.



L'AMINE SI HAMIDA FARAH
EN SON BUREAU DU SOUQ DES ORFÈVRES A TUNIS

Les amines procèdent aux opérations de vente et d'achat de gré à gré ou publiquement. Ils s'assurent du prix des objets, certifient qu'ils sont en or ou en argent revêtus des poinçons légaux, et enfin en déterminent la valeur. Ce sont les conseillers indispensables des acheteurs. Ils sont assistés d'un peseur estimateur (ouezzane) et d'essayeurs munis de limes, de pierres de touche et de fioles d'eau-forte. Il leur est interdit de se livrer au commerce des bijoux, d'en entreprendre la fabrication, soit à l'intérieur du marché de la Berca, soit ailleurs, et de s'inté-

30

resser, même indirectement, dans ces opérations (décret du 30 septembre 1888, 24 moharrem 1306).

Anciens amines.

La famille El-Kastalli qui a fourni des amines pour l'or depuis la formation de la corporation des bijoutiers jusqu'en 1894, n'a laissé qu'un seul descendant encore très jeune. Pour l'argent, la famille Farah est la plus ancienne. Il ne reste plus aujourd'hui qu'un seul membre de cette dynastie. Bien que déjà fort vieux, il exerce toujours les mêmes fonctions que ses ancêtres.

Poinçon-étoile.

Au moment de la vente d'un ouvrage d'or ou d'argent, le bijoutier doit se présenter avec l'acheteur au bureau de l'amine. En sa présence, un agent du fermier, assisté de deux notaires, appose gratuitement sur l'objet vendu, à côté de la marque de garantie, un poinçon spécial ayant la forme d'une étoile (nedjema), créé le 6 rabia ellouel 1295 (10 mars 1878). Il est de différentes dimensions, suivant le volume des objets.



POINÇON-ÉTOILE DES GROS OUVRAGES

POINÇON-ÉTOILE DES PETITS OUVRAGES.

Cette marque indique que les objets ne peuvent plus être considérés comme neufs.

Revente des objets d'or et d'argent.

Les objets d'or seulement peuvent être revendus plusieurs fois même s'ils sont étoilés, mais à la condition d'acquitter à chaque mutation une nouvelle taxe de contrôle au profit du fermier du droit de marque.

Quant aux objets en argent, cette faculté ne leur est pas accordée. Ils ne peuvent être revendus publiquement que brisés. Cette mesure a pour but, d'un côté, d'augmenter les perceptions de droits, et, de l'autre, d'encourager les bijoutiers en développant leur fabrication. Profit pour le Trésor et pour l'industrie.

Sous l'ancienne législation française, il existait un droit semblable appelé droit de revente. Ce droit qui était perçu chaque fois qu'un ouvrage vieux était remis dans le commerce fut supprimé par l'article 22 de la loi du 19 brumaire an VI, qui créa le poinçon dit « de Hasard », destiné à être apposé sans frais sur les ouvrages usagés.

Rétributions de l'amine. Monnaies étoilées.

Si l'apposition de ce poinçon est gratuite, les ventes faites par l'intermédiaire de l'amine lui assurent les rétributions suivantes, dites droits de pesée :

0 fr. 20 sur chaque bijou d'argent massif et grossier qu'on nomme *tari*.

1 1/2 0/0 sur le montant de la vente de tous les autres bijoux d'argent.

0 fr. 025 par gramme pour les bijoux d'or massif.

1 1/4 0/0 par gramme pour les bijoux en or creux.

Le notaire et son greffier qui assistent l'amine dans toutes ses opérations ont aussi droit à une partie des taxes.

Système monétaire tunisien.

A l'époque de la création du poinçon-étoile, la Tunisie était inondée de pièces fausses quoique au titre légal. Les contrefacteurs y trouvaient un gros profit par suite de la différence entre le prix du métal et la valeur fictive des pièces d'argent. Pour porter remède à cet état de choses, le gouvernement beylical fit savoir au public qu'il n'accepterait plus que pour leur valeur intrinsèque les espèces qui lui seraient présentées et qui ne seraient pas marquées du poinçon-étoile. N'ayant plus aucun bénéfice, les faussaires cessèrent immédiatement leur fabrication illicite, mais aujourd'hui les monnaies étoilées ne valent plus que le prix du métal.

Du reste, depuis 1891, le système monétaire de la Tunisie est le même que celui de la France, à part les pièces de 25 piastres (15 fr.), frappées pour la dernière fois il y a 10 ans, et les pièces de 100, 50 et 5 francs en or et 5 francs et 20 centimes d'argent qui n'existent pas dans la Régence. Le diamètre, le titre, le poids et la tolérance sont les mêmes que pour les pièces d'égale valeur ayant cours dans les pays constituant l'union latine (1).

Seules, les monnaies d'or de 20 et de 10 francs sont acceptées dans les caisses publiques de France et d'Italie (décret du 9 juin 1892).

Législation actuelle sur les matières d'or et d'argent.

Dans son recueil des lois et règlements de la Tunisie intitulé : *Législation de la Tunisie*, et publié par M. Ernest Leroux, M. Maurice Bompard, alors secrétaire général du gouvernement tunisien, sans s'occuper des lois et règlements qui étaient abrogés ou tombés en désuétude le 1er janvier 1888, a relevé ceux en usage à cette date concernant les matières d'or et d'argent (2). Nous en citons quelques-uns.

(1) *La Garantie française et ses poinçons*, par Paul de Cazeneuve.

(2) Lorsque les règlements exigeaient des modifications, les projets de décret étaient envoyés par le Directeur de la Monnaie au Ministère « Ouzara » qui les examinait et les présentait à la signature du Bey. Après, seulement, ils étaient mis en vigueur.

13 mars 1862. *Décret du 12 ramadan 1278 fixant les droits sur les objets d'argent*
(V. R. 15 décembre 1884).

ART. 1er. — La barre d'argent à tirer en fil paiera 100 piastres.

ART. 2. — La barre d'argent à tirer en fil tordu paiera 50 piastres.

ART. 3. — Le fabricant d'argent ouvré paiera 7 p. 50 par rotolo. (Décret du 16 kada 1289-15 janvier 1873.)

ART. 4. — La vente du vieil argent réouvré donnera lieu au paiement par le vendeur de 7 p. 50 par rotolo.

ART. 5. — La vente du vieil argent déposé au bureau de l'amine donnera lieu au paiement, par le vendeur, d'une taxe de 1 fr. 25 pour cent.

ART. 6. — La vente du vieil argent au souq turc donnera lieu au paiement, par le vendeur, d'une taxe de 1 fr. 25 pour cent. (Arrêté du 28 redjeb 1289-1er octobre 1872.)

ART. 7. — Le fabricant d'objets en argent laminé (orfèvrerie de table, d'ornementation, aspersoirs, cassolettes, etc.), et de traits d'argent tordus paiera une taxe de 6 piastres par rotolo d'argent.

ART. 8. — Les épingles vieilles réouvrées ne paieront ni taxe ni droit de poinçonnage.

Nous autorisons le préposé aux droits sur les différents ouvrages en argent à percevoir les taxes édictées dans les huit articles ci-dessus sans plus ni moins, conformément à l'usage antérieur.

16 mars 1871. *Décret du 23 hidjé 1287 sur le poinçonnage des matières d'argent*
(V. R. 15 décembre 1884).

L'argent à poinçonnage à l'Hôtel de la Monnaie n'y sera admis que sur production d'un permis du fermier du fil d'argent justifiant du paiement du droit y afférent.

Quiconque, industriel ou autre, voudra faire dorer à l'Hôtel de la Monnaie de l'argent tiré en fil, devra être muni d'un permis du fermier constatant l'acquittement des droits.

Le vieil argent acheté par les industriels pour la refonte ne leur sera poinçonné qu'après paiement d'une taxe de 1 fr. 25 pour cent.

1er octobre 1872. *Décret du 28 redjeb 1289 déterminant les taxes afférentes au fermage du fil d'argent*
(V. R. 15 décembre 1884).

La barre d'argent du poids de quatre rotolos à tirer en fil paiera un droit de 100 piastres.

Le droit pour la barre d'argent du poids de deux rotolos à faire en fil tordu est de 50 piastres.

L'argent ouvré paiera par rotolo 7 p. 50. (Décret du 16 kada 1289-15 janvier 1873.)

Le même droit sera perçu pour l'argent vieux qui est ouvré et vendu pour neuf.

L'argent vieux vendu au bureau de l'amine paiera 1 fr. 25 pour cent.

L'argent laminé (orfèvrerie de table, d'ornementation, aspersoirs, cassolettes, etc.), et les traits d'argent tordus seront soumis au paiement par le fabricant, d'un droit de 6 piastres par rotolo.

L'argent vendu au souq turc paiera 5 p. 100. (Décret du 12 ramadan 1278-13 mars 1862.)

Les vieilles épingles refaites ne paieront ni taxe ni droit de poinçonnage.

La fabrication de l'argent au tour et en pièces à l'usage des selliers est un droit du fermier du fil d'argent.

Le fermier peut établir un bureau en face, mais en dehors du souq des bijoutiers. Ce bureau ne pourra être ouvert que le samedi et les jours fériés des israélites. L'argent n'y sera pesé qu'en présence de l'amine ; cette charge incombe ainsi aux fabricants, de sorte que le pesage ne pourra avoir lieu que par le soin de l'amine. (Décret du 9 chaoual 1289-10 décembre 1872.)

Conformément au rapport du 26 sfar dernier, 5 mai 1872, signé par le Directeur de l'Hôtel de la Monnaie, par les amines de la bijouterie et par le fermier du fil d'argent, les taxes afférentes à ce fermage sont, en vertu de l'usage, restreintes auxdits articles ci-dessus.

Le premier ministre,
MUSTAPHA.

Décret du 6 chaban 1289 sur la police de la vente des matières d'argent (V. R. 15 décembre 1884). *9 octobre 1872.*

Les fabricants de matières d'argent ne pourront faire que dans leurs boutiques les ventes et achats d'argent et il leur est interdit de faire hors de leurs boutiques des propositions aux vendeurs et acheteurs d'argent.

Décret du 9 chaoual 1289 fixant les droits sur les objets d'or (V. R. 15 décembre 1884). *10 décembre 1872.*

ART. 1er. — L'or nouvellement ouvré sera soumis au paiement par le propriétaire d'une demi-piastre par metkal.

ART. 2. — L'or vieux, ouvré et vendu comme neuf, sera soumis au paiement, par le fabricant, d'une demi-piastre par metkal.

ART. 3. — Les fabricants qui achètent de l'or vieux paieront, par metkal qu'ils ouvreront, deux caroubes en compensation du droit de 1 fr. 25 pour cent ; car il peut se faire que leur achat ait lieu clandestinement sans acquittement de droits.

ART. 4. — L'or vieux, poinçonné ou non, vendu au bureau des bijoux ou au souq aux bijoux sera soumis au paiement, par le vendeur, d'une taxe de 1 fr. 25 pour cent. (Décrets du 12 chaban 1297-20 juillet 1880 et du 12 chaoual 1297-17 septembre 1880.)

Art. 5. — Toute opération de pesage ayant lieu au bureau de l'amine et connue sous le nom d'opération de metkal donnera lieu au paiement d'un droit de 1 fr. 25 pour cent à la charge du vendeur. (Décret du 21 kada 1289-20 janvier 1873.)

Art. 6. — Le bureau des bijoux où se fait la vente de l'or ne s'ouvrant, surtout les jours fériés des israélites, que trois heures par jour, ce qui pourrait causer des ventes clandestines sans paiement de droits, et léser les intérêts des vendeurs, un bureau sera ouvert en face du souq aux bijoux pour les mêmes ventes. (Décret du 28 redjeb 1289-1er octobre 1872.)

Art. 7. — La perception des droits en question n'aura lieu qu'à l'Hôtel de la Monnaie.

Art 8. — Un préposé sous la surveillance de l'Hôtel de la Monnaie sera commis au bureau de l'amine et au souq aux bijoux, pour le contrôle des objets d'or vieux ouvré et pour la perception des taxes qui sont à la charge des vendeurs.

15 janvier 1873.

Décret du 16 kada 1289 élevant le droit sur l'argent neuf ouvré
(V. R. 15 décembre 1884).

Il nous est exposé que les fabricants de matières d'argent se plaignent de l'exiguïté des bénéfices qu'ils réalisent actuellement sur l'argent neuf par eux ouvré.

C'est pourquoi nous jugeons à propos d'élever de deux piastres le droit à payer, par rotolo d'argent neuf ouvré. Mais sur cette augmentation les fabricants auront une piastre par rotolo, et l'État, représenté par son agent, n'encaissera que l'autre. (Décret du 12 ramadan 1278-13 mars 1862 et arrêté du 28 redjeb 1289-1er octobre 1872.)

20 janvier 1873.

Décret du 21 kada 1289 sur le pesage de la bijouterie
(V. R. 15 décembre 1884).

Nous apprenons que quelques personnes qui vendent de la bijouterie la pèsent dans les magasins de négociants et les boutiques de marchands. Cette entente des parties étant de nature à léser les droits du fermage, nous interdisons absolument aux commerçants de faire ces pesages.

3 mars 1874.

Décret du 14 moharrem 1291 sur la fabrication des objets d'argent
(V. R. 15 décembre 1884).

Art. 1er. — Le fabricant qui voudra faire du fil d'argent paiera 100 piastres par barre pesant 4 rotolos.

Art. 2. — Le fabricant qui voudra faire du fil d'argent tordu paiera 50 piastres par barre pesant 2 rotolos.

Art. 3. — La donne des 2 articles précédents ne pourra avoir lieu qu'à l'Hôtel de la Monnaie.

ART. 4. — Le fermier a seul le privilège de fabriquer le fil d'argent au tour d'argent et le fil d'argent tordu connu sous le nom de fil de Pologne.

ART. 5. — Le fermier ne pourra accorder d'ouvriers aux fabricants, marchands de cet article, que parmi ceux qui sont inscrits dans la liste déposée à l'Hôtel de la Monnaie.

ART. 6. — Les ouvriers israélites lamineurs, fileurs, épureurs et autres collaborateurs de l'atelier exerceront comme d'usage leurs différents métiers en un même local sous la surveillance du fermier.

Ce dernier et les fabricants, marchands, seront responsables des altérations que ces ouvriers pourront commettre, quant au titre de la matière établi par l'Hôtel de la Monnaie.

ART. 7. — Le fermier est libre de fabriquer du fil d'argent et les autres fabricants ne pourront l'en empêcher.

S'il demande leur coopération, ils ne pourront s'y refuser pourvu que les conditions qui précèdent, relatives à la fabrication, soient observées.

Décret du 1er ramadan 1293 sur la vente de l'or vieux réouvré *20 septembre*
(V. R. 15 décembre 1884). *1876.*

L'art. 5 de notre décret du 9 chaoual 1289-10 décembre 1872 porte que l'or vieux poinçonné réouvré et vendu pour neuf sera, dans les ventes et achats, évalué comme neuf ; que le vendeur en recevra le prix sans retard ; que les fabricants devront l'accepter, et que, s'ils refusaient, le préposé l'acceptera tel sous la condition mentionnée dans ledit article.

Le préposé nous expose qu'un grand nombre de ces objets s'étant accumulés chez lui, il lui est difficile de les vendre faute d'amateurs.

Nous jugeons, dès lors, à propos d'autoriser quiconque apporte des objets en or de ce genre à les remettre au crieur public pour être vendus aux enchères à qui désire les acheter, à charge du paiement de la taxe d'une demi-piastre par metkal qui, d'après l'art. 2 du même décret, incombe à l'acheteur, marchand ou préposé.

Décret du 6 rebia el-aoual 1295 sur la vente du vieil argent *10 mars 1872.*
(V. R. 15 décembre 1884).

Le fermier du fil d'argent nous expose que les fabricants de matières d'argent vendent comme neuf l'argent vieux réouvré, ce qui est préjudiciable aux acheteurs et au fermier.

Pour faire cesser ces préjudices, nous interdisons auxdits fabricants de vendre le vieil argent s'il n'est brisé.

Décret du 29 kada 1297, portant règlement pour la répartition entre les *2 novembre*
ayants droit des redevances payées au bureau des bijoux. *1880.*

L'art. 1er de notre décret du 12 chaoual de cette année-17 septembre 1880,

fixant les droits revenant aux bureaux des bijoux, autorisait cette administration à percevoir un droit de 4,25 pour 100 sur le produit de la vente des bijoux compris dans les trois classifications spécifiées ci-après, mais il ne réglait pas la manière dont ces sommes devaient être réparties entre les ayants droit. C'est pourquoi nous rendons le présent décret pour indiquer que cette répartition se fera de la manière suivante :

Décrets du 12 chaban 1297-20 juillet 1880 et du 8 ramadan 1302-20 juin 1885.

1er Cas — Si des gens du métier apportent des bijoux pour les faire estimer et vendre, le vendeur paiera un droit de 4 fr. 25 pour 100 réparti comme il suit :

A l'amine	1 »	pour 100
Aux experts	0 75	—
A la caisse	2 50	—
	4 25	pour 100

2e Cas. — Si le propriétaire des bijoux les remet au crieur public et s'ils sont vendus, le propriétaire paiera le même droit, réparti comme suit :

A l'amine	0 625	pour 100
Au crieur public	0 750	—
Aux experts	0 375	—
A la caisse	2 500	—
	4 250	pour 100

3e Cas. — Pour les vieux bijoux, pierres précieuses, montées ou non, le propriétaire paiera le même droit ainsi réparti :

A l'amine	0 50	pour 100
Au crieur public	1 »	—
Aux experts	0 25	—
A la caisse	2 50	—
	4 25	pour 100

Décret du 8 ramadan 1302-20 juin 1885 sur les ventes au souq des bijoux.

Le produit des droits sur les 1re et 2e catégories de bijoux, déduction faite des frais des enchères, fixés à 1 pour 100, sera partagé en deux parts égales entre l'amine et les experts, après prélèvement du traitement du notaire du bureau, qui est de 90 piastres par mois, et des frais de la garde du dépôt. (Décret du 24 kada 1297-2 novembre 1889.)

Toute vieille pièce d'or non poinçonnée devra être éprouvée avant d'être mise en vente, afin de sauvegarder les intérêts de l'acheteur et du vendeur.

Les crieurs du souq, qui sont actuellement au nombre de treize, ne seront pas augmentés. (Décret du 12 chaban 1297-20 juillet 1880.)

Deux décrets beylicaux, le premier datant du 2 djoumada-tsani 1297 et le second du 12 chaban 1297, réglementent la vente de l'or dans la salle située au souq el-Berca. Ils nous ont été communiqués par l'amine lui-même. Le premier décret est ainsi conçu :

Le magnanime, Sa Hauteur Premier Ministre Mustapha, que Dieu le protège ! Que le salut et la miséricorde de Dieu planent sur nous ! Nous avons décrété, le 2 djoumada-ettani de l'année courante 1297, un règlement concernant la salle de vente de l'or située au souq el-Berca et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. — Les crieurs publics des ventes auxquels on confie les articles d'or à vendre ne peuvent être introduits au souq que par ordre de l'amine. L'amine ne doit les admettre que lorsque chacun d'eux est en mesure de payer 5,000 piastres, à moins d'avoir un répondant de ladite somme. Dans ce cas, le garant doit se présenter devant deux adels de la salle et garantir devant eux le crieur ; les adels en prennent alors acte sur le daftar de vente. L'amine doit aussi surveiller les cautions et s'enquérir tous les ans de leur situation. S'il voit un changement dans la responsabilité de l'une d'elles, même dans le courant de l'année, il doit en demander une autre au crieur. Si ce dernier peut en trouver une autre, le premier acte sera annulé et il en sera dressé un autre. Sinon, le crieur doit remettre tout ce qu'il a d'objets entre les mains de l'amine et s'en aller.

Cet article concerne tous les crieurs anciens et nouveaux.

Art. 2. — Le crieur ne doit recevoir de personne un objet à vendre ailleurs que dans la salle, devant l'amine et les deux adels, et ces derniers doivent indiquer, sur le daftar : l'objet, son poids, sa description, le nom de son vendeur, les endroits brisés ou manquants et la date de sa remise. Si un objet est mis en vente par un dépositaire de gages, ils indiqueront sur le daftar sa valeur et la somme pour laquelle il est engagé, s'il est possible de la connaître exactement. Lorsque l'objet sera remis au crieur, il doit être marqué à sa charge dans ledit daftar, et s'il est vendu la salle percevra ce qui lui est dû conformément au deuxième décret ci-après.

Art. 3. — S'il y a lieu de laisser aux clients connus la possibilité d'examiner l'objet hors du souq, le crieur ne peut le leur délivrer que par ordre de l'amine qui en devient responsable ; les notaires marqueront sur le daftar que tel objet est donné à voir. Mais si le crieur confie un objet sans autorisation ou le rend à son propriétaire sans prévenir l'amine et les notaires et qu'il en résulte une perte, ou que le possesseur nie l'avoir repris du crieur, ce dernier en est seul responsable. Le crieur ne doit pas recevoir directement d'un client un objet à lui remis autrement que devant l'amine et les notaires, afin que ces derniers puissent indiquer la rentrée de l'objet sur le daftar.

Art. 4. — Si un vendeur, désirant que ses objets ne soient pas vendus en son nom, les donne au crieur, ce dernier est obligé de les faire inscrire sur le daftar, soit en son nom, soit comme représentant du vendeur. Si, au contraire, il les reçoit sans les faire inscrire : 1° il sera renvoyé du souq ; 2° il en sera seul

responsable au cas de perte ; 3° il doit payer le double de ce qui est dû à la salle en cas de vente.

Art. 5. — A la fermeture de la salle, quand les crieurs remettent les objets qui leur restent, l'amine et les notaires doivent les collationner avec les inscriptions du daftar. Si quelque chose manque de la faute d'un crieur, il en sera responsable. De même, à l'ouverture de la salle, tous les objets doivent être collationnés avant d'être remis aux crieurs. L'amine est responsable de tout objet qui manque.

Art. 6. — Il est interdit à ceux qui sont chargés de l'estimation dans la salle de ventes d'évaluer aucun objet de nouvelle fabrication à qui que ce soit, ouvrier ou autre, hors de la salle et en dehors de l'amine. En cas de contravention à cette règle, l'amine est tenu de faire un rapport à Votre Haute Seigneurie et de nous le faire parvenir par l'intermédiaire du Gouvernement tunisien afin que le coupable soit puni. Un bordereau timbré de vente, délivré à l'acheteur, doit indiquer le mode de vente, à évaluation ou aux enchères, ce que l'objet peut contenir de différentes pierres, le poids des perles ou d'autres pierres, celui de l'or ou de l'argent vendus bruts, la valeur de l'objet, le prix du bordereau timbré, et porter la signature de l'amine et des chargés d'évaluation.

Art. 7. — Si les ouvriers, ne s'entendant pas avec les chargés d'évaluation de la salle sur certaines valeurs employées, demandent à en revenir à la Bourse, l'amine, les chargés d'évaluation et les employés doivent se transporter à la Bourse. L'affaire sera alors examinée et le différend tranché.

Art. 8. — Le chargé de la Bourse est tenu d'envoyer à la salle, après les avoir poinçonnés ou contrôlés, tous les objets portés par les ouvriers et accompagnés d'un registre renfermant leurs noms et ceux de leurs fabricants, afin que la salle précise ce qui lui est dû et les distribue à leurs ouvriers qui peuvent après leur affranchissement les vendre seuls.

Art. 9. — Les clés de la salle restent entre les mains de l'amine ou de celui qu'il choisit pour le remplacer.

Art. 10. — Le signe qui se trouve dans la salle pour la distinction entre les anciennes et les nouvelles fabrications ne doit être apposé sur les nouvelles qu'en cas de vente.

Art. 11. — L'amine doit prendre garde et surveiller ceux qui n'ont d'autre métier que d'acheter des objets à bon marché, afin de jouer des tours aux acheteurs en les revendant plus tard très cher, à l'aide de faux acheteurs chargés de pousser la vente de façon à entraîner les acquéreurs et à leur jouer un nouveau tour.

L'amine doit donc empêcher et faire cesser ces stratagèmes, renvoyer du souq toute personne qui commet un acte aussi manifestement malhonnête et tous ceux qui seraient connus pratiquant un métier semblable. De tout son possible il doit garantir le souq de leur présence.

Art. 12. — Un coffre-fort dans lequel on gardera les objets est mis dans la salle. Les clefs restent entre les mains de l'amine ou de son remplaçant. Après la fermeture de la salle, les gardiens en deviennent seuls responsables. Ils

veilleront donc dans la chambre qui est sur la terrasse de la salle et devant sa porte nuit et jour après sa fermeture, ainsi que les samedis et jours fériés.

ART. 13. — Les boutiques voisines de la salle ne peuvent être louées sans l'autorisation de l'amine. Elles ne doivent jamais être louées, comme habitation, à qui que ce soit.

ART. 14. — La responsabilité de la perte d'un objet tombe sur celui qui en a été cause conformément aux articles de ce règlement.

ART. 15. — L'examen, l'évaluation et le poids des pierres précieuses sont réservés à l'amine seul.

ART. 16. — Le contrôleur de la Garantie est chargé de faire exécuter ce règlement dans ledit souq. Il sera responsable s'il ne nous informe de tout ce qui peut arriver de malveillance ou de contravention.

Que notre ministère fasse exécuter les 16 articles ci-dessus et que Dieu nous aide.

Salut de celui qui a besoin de son Dieu.

Fait le 12 châban 1297.

EL-MOUCHIR MOHAMMED ES-SADOCK, Pacha Bey.

Le deuxième décret beylical du 12 châban 1297, 20 juillet 1880, concernant la vente de l'or situé au Souq el-Berca [1], est ainsi conçu :

Le magnanime et très haut général de division notre premier ministre, notre fils Mustapha, que Dieu le protège ! Que le salut et la miséricorde de Dieu planent sur nous ! Nous avons arrêté les 6 articles ci-dessus pour tout ce qui se vend d'orfèvrerie au Souq el-Berca :

ART. 1er. — Toute personne qui porte à la salle des parures de pierres précieuses doit, lors de leur vente, payer 4 piastres et 1/4 p. 0/0 outre ce qui est imposé pour l'or et l'argent qu'elles renferment. Il en est de même de celles qui vendent des pierres brutes.

ART. 2. — Toute personne qui vend de l'or d'ancienne fabrication, poinçonné ou non, doit payer à la salle 4 piastres et 1/4 p. 0/0 y compris l'impôt qui est de 1 piastre et 1/4 p. 0/0 comme précédemment.

ART. 3. — Toute personne qui vend de l'or d'ancienne fabrication doit payer

(1) Souq el-Berca. Littéralement *Souq de l'accroupissement.* Il a été nommé ainsi parce que jadis il s'y trouvait toujours des chameaux agenouillés ayant amené les captifs du Soudan mis en vente. Sous le règne d'Ahmed Pacha Bey, la vente des esclaves fut interdite et la cour où elle avait lieu transformée en café maure. C'est dans le Souq el-Berca que se trouve le bureau de l'amine de l'or et que se fait chaque matin, de 10 heures à midi, la vente à la criée des matières d'or et des pierres précieuses. De nombreux tailleurs y travaillent. Un seul bijoutier israélite y est installé.

à la salle 1 piastre et 1/2 p. 0/0 outre l'impôt qu'il paie en ce cas à la Bourse avec le poinçon.

ART. 4. — Le prix du bordereau timbré de vente qui a été de 6 caroubes sera augmenté de 2 autres caroubes pour pouvoir payer le quart de piastre en plus de celui du timbre. Les 2 adels de la salle seront payés de 2 piastres comme il est dit dans leur nomination. Si les bordereaux suffisent pour les payer, rien à ajouter; s'ils les dépassent, le surplus sera versé à la salle; dans le cas contraire, cette dernière ajouterait le reste. Si le prix de l'objet vendu est au-dessus de 100 piastres, le prix du bordereau restera de 6 caroubes comme il était précédemment.

ART. 5. — Tout vendeur qui a porté un objet à la salle pour le vendre à évaluation ou aux enchères est tenu de payer à la salle pour son enregistrement sa garde, sa publication ou son évaluation 1 piastre, si cet objet vaut 250 piastres et au-dessus, 1 piastre 1/2 au-dessus de 250 jusqu'à 500 piastres, 2 piastres et 1/2 si sa valeur est de 500 à 1,000 piastres et enfin 5 piastres s'il dépasse les 1,000 piastres.

ART. 6.— Il sera opéré, pendant quatre années, suivant ce que contiennent les articles ci-dessus. Ce délai passé, les dispositions actuelles seront de nouveau examinées.

Que notre ministère fasse exécuter les 6 articles ci-dessus et Dieu nous aide.

Fait le 12 chaban 1297. Salut de celui qui a besoin de son Dieu.

MOHAMMED ES-SADOCK, Pacha Bey.

Fabrication ancienne.

Il est certain que, bien des siècles avant l'ère chrétienne, les Tunisiens travaillaient les métaux précieux. Ils savaient tailler, étirer, laminer, souder l'or avec les outils primitifs : l'enclume, l'étau, la filière, le marteau, le moule, le creuset et la pointe à tracer. Avec les invasions que le pays dut subir, leur art se modifia peu à peu et, suivant l'impulsion générale, devint musulman lors de l'invasion des Arabes en Afrique.

Origine de l'ornementation.

Comme il serait superflu de refaire le chapitre où nous avons décrit les phases successives des travaux d'art chez les Africains, nous nous bornerons à dire que les bijoux tunisiens, de l'intérieur surtout, traduisent les mœurs arabes. Les ouvriers empruntent leurs motifs de décoration aux modèles qui les entourent : au ciel les étoiles, le disque du soleil et le croissant de la lune ; au cheval la forme de son sabot ; aux fleurs leurs pétales et leurs étamines ; aux feuilles leurs découpures lancéolées ; aux tapis leurs arabesques variées ; aux redans des mosquées leurs angles saillants et rentrants ; à la scie la ligne brisée de ses dents aiguës ; à l'homme la silhouette de sa main ; aux

jeux d'enfants leurs toupies renversées ; aux façades des monuments leurs polygones et leurs lignes géométriques ; à la grenade et à l'orange leurs alvéoles et leurs nervures ; aux armes primitives leurs arcs et leurs flèches. Ils font, en somme, ce qu'ils ont sous les yeux, mais généralement avec plus de finesse que leurs confrères algériens. C'est de l'Orient plus affiné, l'ensemble est plus svelte, l'exécution plus soignée. Leurs œuvres restent toujours très décoratives, rarement massives. La silhouette est découpée pour l'effet, et l'ouvrier s'attache surtout à orner les surfaces très souvent plates et à les animer par des chaînettes et des breloques.



DANSEUSE DU BEY DE TUNIS.

Copie européenne.

Cependant l'influence turque et italienne se fait maintenant sentir de plus en plus. Comme en Algérie, la fabrication se modifie, la décadence marche vite. Si on ne réagit pas, avant longtemps tous les bijoux se transformeront et perdront leur caractère prime-sautier. Manquant d'originalité, mauvaises copies du goût italien, on pourra leur appliquer la formule nouvelle du « déjà vu ».

Où demeurent les orfèvres.

Les israélites travaillent dans les souqs d'el-Kachachine, el-Kouafi, el-Leffa, es-Sagha, el-Berca — mais pas tous. Disséminés un peu

partout, on en rencontre quelques-uns dans les rues de Sidi-Kadous, des Djerbiens, Bab-Carthagène, Al-Djazira *(sic)* et plusieurs à droite et à gauche de la rue de l'Église, trait d'union entre les quartiers européens et les quartiers arabes. Ces derniers sont installés dans des aménagements modernes et confortables qui ne rappellent en rien les petits réduits de leurs confrères, avec la vitrine au mur, le comptoir, la balance et dans un coin l'atelier où se fait le travail au repoussé des broches, des bracelets et des plaques de cou.

Les argentiers.

Les orfèvres indigènes qui produisent les ustensiles pour les trousseaux de mariées sont plus artistes que les argentiers algériens et leurs productions plus variées. Ils ne se bornent pas à la fabrication de la tassa. Plus habiles d'exécution et plus féconds d'invention, ils savent faire la *rabàa*, coffret de bois décoré de minces feuilles d'argent relevées en bosse et découpées à jour ; la *canaouta*, coffret plus petit et recouvert aussi de plaques d'argent repoussé ; la *m'raïa*, coffret à miroir pour les bijoux et la toilette ; *l'anba*, ayant la forme de nos gobelets ; la *deblouza*, flacon à odeur ; la *taffela*, qui sert à renfermer le savon parfumé pour le bain.

Ils font encore des *tafour*, seaux de 20 litres environ ; des *stales*, grandes marmites à anse ; puis le *kaïsse*, une coupe d'argent ayant la forme de certaines poteries romaines ; la *tassa*, qui paraît un souvenir du vase antique. Comme objets de toilette, le peigne, *fallaïa* ; le *takkek*, passe-lacet pour la coulisse du saroual, et le *sabbat*, pantoufle recouverte d'une épaisse couche d'argent. Nous ne pouvons tout citer et nous renvoyons nos lecteurs au volume du Dictionnaire.

Dorure.

Après avoir longtemps doré leurs ouvrages au feu et au mercure, travail excellent et très résistant à l'usure, les bijoutiers ont employé le bain de carbonate de soude et de prussiate de potasse ; la dissolution de l'or se faisait à l'eau régale. Maintenant ce travail se fait plus vite au cyanure de potassium qui donne de meilleurs résultats.

Jaseron. (Kâab كعاب)

Jadis le jaseron d'or à 900 millièmes venait de Venise. Il était très fin et très régulièrement travaillé. On l'imite assez bien maintenant à Tunis, mais presque toujours il est d'un titre assez bas. On fait aussi des jaserons d'argent, mais la France et l'Italie en importent beaucoup en Tunisie.

Collier rihana.

On fabrique à Tunis la chaîne corde et colonne et bien d'autres encore composées d'anneaux ou de maillons, parmi lesquelles, pour les *guechr* (provinciales), la *rihana*, cette belle grande

chaîne, aux maillons aplatis, qui encadre le cou et descend très bas sur la poitrine comme la portent les huissiers des ministères. C'est un des bijoux caractéristiques de la Tunisie. Elle ne se porte pas ailleurs. Elle se fait à l'aide de fils d'argent ou d'or, tordus en anneaux ronds, que l'on peut ainsi faire entrer les uns dans les autres. On soude ensuite chaque maillon par le bout, de façon à former un collier ordinaire. Puis, à l'aide d'une tenaille et d'un marteau lisse, on bat chaque maillon sur une enclume bien unie et bien polie, de façon à écraser le fil et à former une chaîne composée de disques ronds, plats, minces comme une carte de visite, qui s'enchevêtrent les uns dans les autres, sans que les points de soudure, disparus sous les coups répétés du marteau, soient visibles.



JUIVE DE TUNIS PORTANT LA RIHANA.

(D'après la photog. Garrigues, de Tunis.)

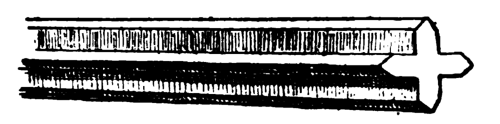
La fabrication de cette chaîne a été décrite d'une autre manière par M. Eugène Fontenay dans son livre sur *Les Bijoux anciens et modernes*. Nous ne résistons pas au désir de reproduire in extenso le paragraphe où il détaille ce procédé fort curieux :

J'ai vu, en 1883, à l'Exposition d'Amsterdam, une grande chaîne faisant partie des objets envoyés de Tunisie. Cette chaîne avait été fabriquée dans une bour-

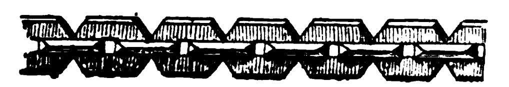
gade perdue dont j'ai oublié le nom, par quelque ouvrier ambulant sans doute, comme ils le sont encore presque tous dans les contrées barbaresques, dans les Indes et dans tout l'Orient, auquel on avait fourni l'or comme dans le récit d'Homère. Cette chaîne était composée de grands anneaux d'un or très fin. Ces anneaux avaient à peu près quatre centimètres de diamètre, ils étaient plats et minces comme de la carte et fait chacun d'un seul morceau sans assemblage. Ce fait fut absolument constaté par les praticiens réunis qui composaient, à Amsterdam, le jury de la classe de la bijouterie qui ne purent, malgré leurs recherches, y trouver la moindre trace de soudures.

Cependant, il avait fallu faire pénétrer ces anneaux les uns dans les autres, les emmailler, pour me servir d'un terme technique. Cette chaîne faisait l'effet d'un problème posé à notre industrie moderne par cette industrie des premiers âges dont la tradition s'est perpétuée dans certains milieux à travers les siècles. Elle avait été faite à l'aide des trois outils primitifs : l'enclume, le marteau et la tenaille, auxquels était venu s'adjoindre peut-être le ciseau ou ciselet qui fut une des trouvailles de l'âge de pierre. Voici comment l'ouvrier avait procédé :

Il avait préalablement, avec la plane du marteau, forgé son lingot de façon à lui donner quatre faces égales, c'est-à-dire exactement la forme de la règle à tracer le papier dont les écoliers se servent de nos jours. Puis, à l'aide d'un autre marteau pointu en forme de ciseau, il avait tracé successivement sur chacune des quatre faces de la règle d'or un angle creux longitudinal. Son lingot ainsi préparé avait acquis dans toute sa longueur une forme dont la coupe eût représenté une croix. A l'aide du même marteau tranchant, il avait opéré ensuite une série de sections régulièrement espacées sur chacune des quatre arêtes, mais en prenant bien soin d'en contrarier les dispositions de façon que les sections, faites sur une des branches de la croix, se trouvassent intercalées entre les sections faites sur l'autre.



CHAÎNE SANS SOUDURE, 1er ÉTAT.



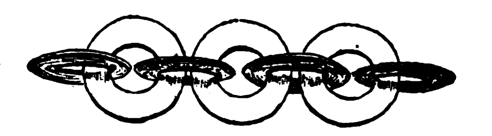
CHAÎNE SANS SOUDURE, 2e ÉTAT.

Présentant ensuite au bord de l'enclume successivement chacune des faces plates formées par les épaisseurs des branches de la croix, et saisissant son marteau à face plane, il les avait écrasées doucement et progressivement jusqu'à les étendre beaucoup.

A un moment donné de ce travail et peut-être le ciseau aidant, chacun des diagrammes s'était séparé naturellement de ses deux voisins.

Il ne restait plus alors à l'ouvrier qu'à présenter tour à tour à l'enclume et en les tournant avec la main à mesure qu'il les frappait chacune des pièces ainsi détachées de façon à en régulariser la surface sur tous les points de la circonférence et à les amincir autant qu'il était nécessaire. Après cette dernière

opération, la chaîne était achevée, superbe, sans soudure et presque sans déchet. De plus elle était lisse, polie et brillante comme la plane du marteau et la table de l'enclume, et le métal, écroui par les coups de marteau, ne pouvait se plier ou se déformer bien qu'il fût d'un titre fort élevé.


CHAÎNE SANS SOUDURE, 3e ÉTAT.

Malgré les explications qui précèdent, il nous a été impossible de faire exécuter sous nos yeux et avec nos indications cette chaîne par les ouvriers même les plus habiles et c'est vainement, reconnaissons-le, que nous avons interrogé plusieurs bijoutiers pour retrouver l'inventeur de cette fabrication originale dont il n'avait dû en Tunisie confier le secret à personne, tandis que, d'après d'anciens manuscrits arabes, la rihana se fabrique, depuis des siècles, par le procédé que nous avons décrit tout d'abord. Ce furent les Maures, très habiles batteurs sur métaux, qui l'importèrent en Tunisie. Ils la faisaient souvent en cuivre et s'en servaient pour garnir des vases et pour orner les colliers de mules.

Anciens bijoutiers.

Parmi les bijoutiers ayant exercé antérieurement à Tunis et morts pour la plupart à un âge avancé, il y a vingt-cinq ou trente ans, on peut citer les joailliers faisant le commerce des diamants, pierres et perles fines :


BOUTIQUE PARIENTE FRÈRES, LA PLUS IMPORTANTE DU SOUQ ES-SEYAGHINE (ORFÈVRES) A TUNIS.

ALCAN et Corsetto ROCCA, d'origine française; deux Corses, Louis ALZETTO, Pasquale BORZONI et les israélites tunisiens : David FELLOUS, Jacob FELLOUS, Rhaminne FELLOUS, Abraham SAFFAR, Aaron SAFFAR, Haï BESSIS et son fils Isaac de H. BESSIS, n'exerçant plus depuis longtemps et mort récemment.

Parmi les orfèvres, tous israélites tunisiens : Haï BISMUT,

Haïm BISMUT, Jacob GOZLAN, dit ENABI, Chalom KALAF, Nessim LANCAR.

Et parmi les bijoutiers travaillant l'or : Euricho DELCORONA, d'origine italienne, et un autre, Glaudo ROMANO, qui était en même temps graveur.

Bijoutiers contemporains. Voici la liste des bijoutiers qui exercent cette profession actuellement à Tunis. Parmi les étrangers, les uns sont joailliers comme Joseph ALZETTO, un Français, et Giovanni RUGGIERO, un Italien. Les autres, Italiens également, Giuseppe CICALA et Giuseppe INGARAO, font surtout de la bijouterie.

Enfin ceux dont les noms suivent sont israélites tunisiens. Nous les indiquons par spécialité :

Joailliers. — Elie BIKORA, Samuel CHEKLI, Jacob GIAOUI et ses fils, Joseph KHALFOUN, Moïse KHAYAT, Elie NATAF et ses frères, Haïm NATAF, Haïm SEÉMANA, Jacob ZARKA.

Bijoutiers. — Joseph ASSOUS, Aaron BIKARA, Samuel BLANCA, Samuel NATAF, Fallo NATAF, Joseph PEREZ.

Orfèvres. — David COHEN, Chalom COHEN, Joseph COHEN, Mardochée FELLOUS, David LAUCAR, Mouchi SAADA, Joseph SAADA, Jacob SITRUK.

Orfèvres fabricants d'objets grossiers pour campagnards : MM. BISMUT et Cie, PARIENTE frères, Salomon PEREZ, Mardochée ZARKA.

Fabricants de grandes chaînes « rihana » : Raphaël PEREZ et ses deux fils, Haï de MAKLOUF SÉBAZ.

Exportation en Algérie. Des bijoux d'argent fabriqués en Tunisie sont quelquefois apportés au Contrôle d'Alger pour être vendus sur place. Ils sont généralement très lourds de forme et de poids et ils paraissent avoir été fabriqués sur commande et sur les modèles algériens à un titre plus bas que celui admis en Tunisie. Les khelakhels massifs sont frappés de petits triangles superposés formant des X. Ils portent des dés pentagonaux aux extrémités. Les bracelets sont à pointes comme ceux du désert dans la région de Biskra. Les bzaïm sont couvertes de cabochons de verre réunis par des chaînes d'anneaux non soudés, fabriqués avec des filigranes enroulés comme dans le jaseron français.

Truquages. Les découvertes en ce genre sont à peu près les mêmes partout. Les fraudeurs se bornent à mettre un excédent de soudure dans les parties closes, à dessouder des morceaux après le poinçonnage et à les remplacer par d'autres à plus bas titre et même par du cuivre doublé d'argent pour mieux dissimuler le truquage ; quelquefois aussi c'est

la pièce entière qui est ainsi fabriquée avec des feuilles de cuivre doublées d'argent des deux côtés.

Si un bijoutier commet une infraction, le contrôleur de la Garantie le signale à l'Ouzara (ministère). Après délibération, il est condamné suivant la gravité du délit.

Mais la fraude est rare en général, les achats devant se faire presque tous par l'amine-peseur, qui examine avec le plus grand soin les objets qui lui sont présentés.

Bijoux de famille.

En Tunisie comme en Algérie, les anciens bijoux sont assez rares. Ils disparaissent de plus en plus. Peu à peu, à la suite des crises du pays, les belles orfèvreries et les belles parures enrichies de pierres précieuses ont été vendues à l'étranger, d'où elles provenaient souvent. C'étaient des cadeaux des Souverains et des Princes d'Europe aux Beys qui, à leur tour, sans bourse délier, en faisaient présent à leurs courtisans et aux grands personnages de la Régence.

Son Altesse Ali Pacha, bey actuel de Tunis, possède d'admirables diamants. Les nombreux joyaux de la couronne sont fort beaux. Les princes et les princesses, les hauts fonctionnaires de la cour beylicale comme Mustapha ben Ismaël, Khaznadar, El-Arabi Zarrouk et quelques familles riches musulmanes ou juives, Mohammed Mohsen, Hadj Mohammed, El-Bahri, Djellouli, El-Cahia, El-Mehrzi, Mohammed Echrif, Césena, Bessis, le grand marchand des souqs Ali Barbouchi et le Grec Georges Conytopulo ont quelques pièces rares, spécimens de l'art ancien dignes de figurer dans un Musée. Mais tous ces écrins sont surtout riches en pierres fines plutôt qu'en bijoux, remarquables par leur travail et leur composition décorative.

Sousse

Après Sfax qui possède 25 ateliers occupant 50 ouvriers dans la Régence, Sousse tient la troisième place.

Vue du large, on dirait trois bandes de couleurs superposées : du bleu pour la mer, du blanc pour la cité, du vert pâle pour les collines de forêts d'oliviers où elle s'adosse.

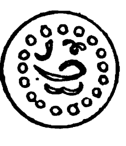
Entourée de murs crénelés, la ville est bâtie en amphithéâtre. Au milieu de ses maisons, blanches comme des haïks, émergent les minarets de ses nombreuses mosquées.

Contrôle de Sousse.

Pendant longtemps la Garantie tunisienne fonctionnait dans la ville qui approvisionnait la cité sainte de Kairouan. Le bureau comprenait un contrôleur et un essayeur. Il n'acceptait que l'or à 9 carats ou 375 millièmes et l'argent à 900 millièmes ou 10 deniers 19 grains.



POINÇON DE L'OR.



POINÇON DE L'ARGENT.

Les droits perçus à Sousse s'élevaient par kilogramme :

Or :	100 francs	pour la garantie.
	10 —	pour l'essai et la marque.
Soit en tout	110 francs.	

Argent :	6 fr. 25	pour la garantie.
	1 fr. 60	pour l'essai et la marque.
Total :	7 fr. 85.	

Le bureau de Sousse a été supprimé le 20 février 1900.

On peut encore y faire faire l'essai des bijoux anciens ainsi qu'à Sfax, Gabès et Djerba, mais cette opération n'a plus rien d'officiel.

Le seul bureau légal reconnu par l'État, constitué par décret beylical, est celui de l'hôtel de la Monnaie à Tunis.

Les bijoutiers doivent tous envoyer à ce contrôle central et cependant ils sont assez nombreux dans les grands centres éloignés de Tunis.

Les femmes de la campagne de Sousse portent le péplum antique à peine modifié, composé de deux pièces d'étoffe de laine bleue indépendantes et sans couture, l'une devant et l'autre derrière. Elles sont réunies par deux fibules arabes (khelala) au-dessous de la clavicule et serrées à la taille par une ceinture ; le vêtement, souvent entr'ouvert, laisse apercevoir, sur le côté, la poitrine et les cuisses. Les Bédouines ont adopté beaucoup la teklila ou ensemble de trois grandes boucles (ounaïce) retenues autour de chaque oreille par une chaîne qui s'attache dans la coiffure.

MOQENINE

A quelques kilomètres de Mahedia, à 25 kilomètres au sud de Monastir, la petite ville de Moqenine est reliée à Sousse par un chemin de fer. C'est un centre très important de fabrication. On y fait des bijoux dont la silhouette ne manque pas d'originalité. *Moqenine et sa fabrication.*



BÉDOUINE DE SOUSSE AVEC LES KHELALATE.
(D'après la photog. Garrigues, de Tunis.)

Dix à douze fabricants sont installés dans une rue près des fondouks où se groupent, en caravansérail, de petits marchands. Leurs boutiques sont de construction primitive. Ils travaillent assis à l'orientale, les jambes croisées devant une table basse. Quelques marteaux, deux ou trois enclumes, des burins et un ou deux récipients pour décaper forment tout leur matériel.

Quelques-uns émaillent grossièrement. On dirait la couverte d'une faïence. Ils opèrent souvent en plein air. Dans une planchette sont ménagés des trous pour recevoir des zeref (tasses à café) remplis d'émail finement broyé. Tenant d'une main le bijou, de l'autre ils appliquent la poudre dans les cloisons à l'aide d'une tige de fer. Ils se soucient peu de la poussière que le vent leur apporte et qui, se mélangeant à l'émail, le boursoufle quelquefois lors de la cuisson sur les braises du fourneau.

Deux orfèvres de Moqenine avaient envoyé à l'Exposition Universelle de 1900 de nombreux bijoux qui portaient souvent sur des *Moqenine à l'Exposition Universelle.*

étiquettes des noms en partie inconnus, et dont il nous est impossible de garantir l'authenticité.

Nous avons pu constater que les Moqeninesses mettent à peu près tous les bijoux des Tunisiennes, mais elles ont adopté surtout la broche *Tigare*, plaque triangulaire plate comme la bezima à laquelle, au lieu d'une tige et d'une boucle, pendent des chaînettes terminées par des breloques plates : mains, croissants ou losanges. Tigare nous paraît un mot berbère, mais nous avons déjà rencontré ce bijou en Algérie porté par les femmes des Beni-Mzab sous le nom de *Takfine* (?) ou de *Tiqenest* (?) sans pouvoir trouver la racine ou l'étymologie de ce mot berbère. En Tunisie, du reste, Tigare est un nom générique pour désigner tous les bijoux qui pendent.

Une variété du tigare a été exposée à la Tunisie en 1900 dans les vitrines des envois de Moqenine sous le nom de *Robta toulla* (attache longue), nom inventé peut-être un peu au hasard par le bijoutier et donné au délégué chargé de réunir quelques spécimens de la fabrication du pays. C'était une plaque hémisphérique en or à laquelle étaient accrochés cinq glands en forme de cœurs, en pâte d'ambre, terminés par des *helaïls*, petits disques avec croissant concentrique : ornement que font porter quelquefois à leurs enfants les indigènes pour éloigner d'eux les mauvais esprits.

Même réserve pour une broche exhibée sous le nom de Bou Nielia (bijou de l'Ouled-Naïl) composée de losanges allongés et superposés ressemblant à s'y méprendre au bijou appelé *goutba* à Tunis.

Ile de Djerba

La superficie de Djerba est de plus de 60,000 hectares ; ses habitants d'origine berbère sont au nombre de 35,000 et parlent un idiome qui se rapproche beaucoup de celui des Mozabites.

Son antiquité.

Jadis l'île des Lotophages où les compagnons d'Ulysse, mangeant des fleurs de lotus, oublièrent leur pays natal, était le lieu de villégiature des hauts magistrats de l'Afrique romaine et les riches Bysaciens y avaient leurs villas de plaisance comme les Romains à Pompéi. De Gabès ils s'y rendaient en galère. Maintenant l'île, ancien nid de pirates, est reliée par un service maritime d'un côté à Gabès

et de l'autre à Tripoli. Aussi les relations sont incessantes de la capitale Houmt es-Souq avec le continent.

Les Djerbiens sont les Savoyards de la Tunisie. Ils s'expatrient facilement et reviennent après fortune faite. Beaucoup ont à Tunis et à Tripoli des établissements prospères. Nullement rebelles au progrès et pas fanatiques comme beaucoup de musulmans, on les voit adopter aisément les idées nouvelles et prendre le costume européen. Ce sont des Kharedjites ou schismatiques.

Les orfèvres israélites sont peu nombreux à Houmt es-Souq (le quartier du marché) ; ils habitent auprès : Hârra el-Kebira (la grande rue) et Hârra el-Serira (la petite rue). Deux d'entre eux, Youssa Mezouz et Jacob Rahmin Haddok, avaient exposé en 1901.

Quelques noms de bijoux djerbiens.

Les bijoux de Djerba ressemblent à ceux de Moqenine. Souvent émaillés par le même procédé, ils sont surtout décoratifs et d'une silhouette agréable. Comme nous l'avons dit déjà pour Moqenine, nous nous sommes trouvé en présence de noms nouveaux dont nous n'avons pu, en consultant les indigènes et les plus doctes arabisants, déterminer avec certitude et la racine et l'origine. Nous ne pouvons que, sous toute réserve, en mentionner quelques-uns dont nous transcrivons l'orthographe telle qu'elle nous a été donnée.

Certains bijoux de chevelure et de front s'appellent :

Touenza (frontispice, en berbère), plaque ronde ou étoilée couverte d'ornements, semblable au medouar d'Algérie. Elle sert à fixer la coiffure et se porte comme le tabzimt des femmes kabyles ;

Haouafer, حوافر, autre plaque, demi-lune perforée, découpée, comme le nom l'indique, ainsi qu'un sabot de cheval ;

Chachbaghir (mot turc), triangle plané où pendent des chaînettes et des breloques. Il peut rentrer dans la catégorie du tigare de Tunis et de Moqenine. Se porte aux cheveux.

Les ornements des oreilles et de la joue sont désignés ainsi :

Korsa (disque), grande boucle d'oreille. C'est le nom générique de la boucle d'oreille dans toutes les régions africaines ;

Teklil, pendant d'oreille rappelant le bijou de Constantine, l'alalek chenchen (qui fait du bruit) ;

Qendila, une longue grappe de petites lanternes ajourées qui pend le long de la joue ;

Zouina, bande plate. sorte de pendentif se composant de rectangles et de triangles reliés par des chaînes. A l'extrémité se balancent des soltani. Se met de chaque côté de la tête.

Ceux du cou et de la poitrine :

Mahboub, collier de pièces d'or qui entoure le cou et qui se met quelquefois, comme l'assaba, sur le front ;

Sefaïah صفايح broche formée de losanges en plaquettes superposées. Se porte aux cheveux avec le teklil. C'est le goutba de Tunis.

Parmi ceux du bras :

Maqias est employé pour désigner tous les bracelets.

Debledj ou *demledj*, bracelet droit et ouvert. Demledj est le nom véritable du bracelet dans la langue arabe écrite.

A citer encore :

L'*aghal*, bijou très décoratif et fort important s'accrochant dans la chevelure et pendant en grappe sur le cou. Il se compose d'une agrafe, d'une longue chaîne où viennent s'accrocher une grosse sphère, *defira*, une poire appelée *n'zaza* (sans doute lindjassa) et enfin l'*Aghal* (entrave) qui donne son nom au bijou et qui n'est que le *berzouane*, un tube avec pendeloques.

De plus longues indications et descriptions nous entraîneraient trop loin. Nous reviendrons plus longuement sur ces bijoux dans la section du Dictionnaire qui leur est consacrée.

A l'Exposition Universelle de 1889. Aspect général.

Avec son dôme de Kairouan, sa porte de la medersa de Sullymania, son minaret de Sidi ben Arrouz et l'ensemble des motifs d'architecture composite de son palais musulman ;

Avec ses grandes tentes brunes, zébrées de noir, tendues par des cordes en poil de chameau et relevées par des piquets fichés en terre,

sous lesquelles s'abritaient pêle-mêle, comme dans les douars, les ânes, les enfants et les femmes préparant le couscous;

Avec ses nomades montés sur leurs chevaux nerveux, courant, comme dans un cirque, le *lab el baroude* (le jeu de la poudre), la libre fantasia du désert, au milieu des nuages de fumée sortant de leurs longs fusils incrustés d'argent qu'ils faisaient tournoyer ensuite au-dessus de leur tête;

Avec son café et son estrade de chanteurs nasillards frappant leurs mains en cadence, et de musiciens rythmant sur les derboukas les mouvements lascifs et les poses alanguies des danseuses aux figures rondes et empâtées, aux larges pantalons de soie et aux mouchoirs tordus sur les cheveux collés au front;

Avec son souq minuscule encombré de vendeurs aux couffins débordants de pistaches, d'amandes et de fèves grillées, — ses marchands de nougat rose, de dattes agglutinées, de régimes de bananes, de beignets à l'huile roulés en spirale, de tranches de noix de coco et de rondelles d'ananas trempant dans leur jus, — et ses nègres du Fezzan offrant toutes les friandises exotiques de nature à allécher le passant;

Avec ses fabricants de cigarettes de tabac blond, de pâtes d'ambre roulées entre les doigts, de chasse-mouches tressés en forme de drapeau, de tables basses et d'étagères multicolores, de tambourins en terre cuite, de poteries de Nabeul et de plateaux de cuivre ciselés à la façon de Damas;

Avec ses brodeurs soutachant de paillettes et de lamelles minces d'or des vestes courtes de velours ou de soie sur les modèles des palais beylicaux et ses tisserands faisant des tapis de Kairouan aux teintes éclatantes se mélangeant en un ensemble harmonieux;

Avec ses bijoutiers israélites travaillant sur le sol, près de leurs fourneaux primitifs et repoussant en creux, au poinçon et au marteau, des motifs d'ornementation sur le revers de plaques d'argent recouvertes en dessous de résine,

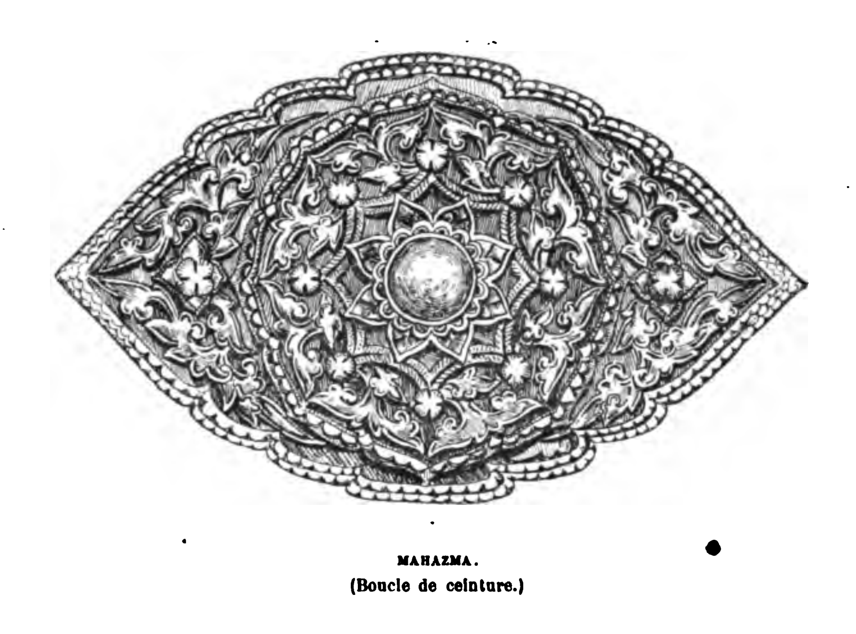
La Tunisie, installée, lors de l'Exposition Universelle de 1889, à l'esplanade des Invalides, a laissé chez tous les visiteurs de l'époque d'impérissables souvenirs.

Le Souq à l'Exposition Universelle de 1900.

Il en est de même pour tous ceux qui ont pu encore, dix ans après, admirer, dans la partie coloniale de l'Exposition de 1900, l'agencement ingénieux de la section tunisienne, avec sa reproduction pitto-

resque de la mosquée de Sidi-Mahrez à Tunis, du pavillon de la Manouba près du Bardo et de la maison mauresque de Sidi bou Saïd, sur la côte de Bizerte.

Présentés sous un autre aspect qu'en 1889, les bazars de Tunis, installés au Trocadéro près du pont d'Iéna, conservaient cependant toute leur saveur originale. Ils avaient été groupés en une seule rue tortueuse couverte de velums et bordée de boutiques où se tenait le personnel indigène des marchands de curiosité : Ahmed Djamal



MAHAZMA.
(Boucle de ceinture.)

du Souq el-Attarine, Ali et Younès Barbouchi du Souq des Étoffes, Amor ben el-Hadj Ahmed Bahroun du Souq el-Kebdjya, et Boccara frères du Souq des Femmes, Il fallait voir leurs employés en costume indigène allumant le passant de leurs offres engageantes et poussant à l'achat le client en train de fourrager dans les amoncellements de soies chatoyantes de Brousse, de tapis de Gafsa et de broderies de Tunis.

Il y était venu peu d'orfèvres du pays. Pendant quelque temps, un bijoutier de Moqenine, accompagné de son fils, émailla quelques pièces, au grand plaisir des curieux d'art, dans une petite échoppe du Souq, mais la nostalgie le prit. Il plia vite bagage et regagna son pays natal.

Collections particulières et officielles.

Dans la vaste cour mauresque où travaillaient les potiers de Nabeul et les fabricants de tabourets incrustés de nacre, un orfèvre d'origine européenne, M. Ch. Teynier, avait installé au milieu même de l'emplacement un kiosque pour la vente des bijoux tunisiens. Toute la durée de l'Exposition il y fit travailler, sous les yeux du public, un ouvrier tunisien silencieux et grave devant son établi.

Au centre des salles de l'Exposition officielle, parmi les produits du sol tunisien et de l'industrie locale, dans une vitrine haute, sur un chevalet double, s'étalait une collection de bijoux tunisiens assez curieuse, mélangée de provenances algériennes, syriennes, turques, marocaines et égyptiennes.

A côté, dans la salle de la Direction des antiquités et des arts, une section avait été réservée à l'archéologie. Parmi quelques objets recueillis dans des fouilles à Carthage par le savant M. Gauckler, directeur des antiquités et des arts de la Régence, deux colliers d'or étaient reconstitués et réunis en cercle sur des carreaux de velours. Le premier se composait de dix-huit petits anneaux d'inégale grosseur obtenus par des fils tordus et maintenus par des ligatures. Le second, fait par le même procédé, avait, accrochées à ses anneaux, de petites clochettes et, dans l'intervalle, des pendants variés.

Salle des échantillons des produits tunisiens.

Une salle spéciale était, dans le haut de l'Exposition, réservée à la bijouterie, à l'orfèvrerie et à la broderie. Cinq vitrines appuyées aux murs renfermaient des bijoux en or et en argent, portant sur des étiquettes les lieux de fabrication : Tunis, Djerba et Moqenine, avec les désignations des bijoux et quelquefois les noms de leurs auteurs. Malgré de nombreuses erreurs dans les vocables des bijoux, il était possible de reconstituer, grâce à cet ensemble, à peu près toute la fabrication courante des villes et des campagnes. Les belles pièces manquaient cependant. Aucune n'était ornée de pierres précieuses.

Aussi, ce musée de l'industrie artistique tunisienne, sans doute ignoré, était le plus souvent désert. Il y venait fort peu d'érudits. La salle ne se peuplait de curieux qu'aux heures réglementaires des explications quotidiennes du moniteur chargé de renseigner le public au point de vue de l'expansion coloniale. Mais la conférence sur la géographie de la contrée et les produits du sol, faite d'après les plans coloriés des vastes tableaux fixés aux murs, durait peu et, dès qu'elle était terminée, la salle se vidait sans retenir aucun curieux autour des vitrines. Aussi, avec un calme parfait, nous avons pu y

travailler à l'œuvre que nous poursuivions et compléter ou contrôler, à l'aide des documents que nous avions sous les yeux, les nombreuses notes recueillies par nous, il y a plusieurs années, dans un voyage en Tunisie. A notre grand regret, il ne nous a pas été possible, faute de place, de donner plus de développement à ce chapitre. L'étude de l'orfèvrerie tunisienne dans le passé et dans le présent nous paraît si intéressante et si féconde en documents nouveaux qu'elle mériterait de remplir ce volume à elle seule.



KHEIT-CHAÏR D'ALGER شعيرية
(Style tripolitain.)

CHAPITRE XXV

LE MAROC

Grâce à l'indépendance qu'il a su conserver jusqu'à nos jours, mieux que les autres contrées du Nord de l'Afrique, le Maroc a gardé intactes les vieilles traditions de l'Islam. Les influences étrangères pénètrent difficilement dans l'intérieur du royaume. Aussi les mœurs sont restées les mêmes depuis plusieurs siècles et les récits des voyageurs n'ont pas vieilli. Les arts qui réfléchissent si bien les goûts d'un peuple n'y ont subi qu'une transformation lente et procèdent presque toujours des modèles d'architecture importés par les Maures d'Andalousie lorsqu'ils durent quitter l'Espagne.

L'art est l'expression du caractère d'une nation.



KHAMSA
ÉMAILLÉE DE PLUSIEURS COULEURS
(Musée d'Alger.)

Moins mièvres que ceux de la Tunisie, plus hiératiques que ceux de l'Algérie, les bijoux des grands centres présentent un aspect grandiose et d'une originalité prime-sautière. Si la pureté des lignes s'est un peu altérée avec le temps, le bijou reste encore majestueux. Il a du style et du galbe. Des pierreries et des perles fines en rehaussent l'éclat.

Caractéristique des bijoux.

N'étant pas gêné par la précision des machines, ignorant des facilités que donne la division du travail, l'ouvrier marocain fait tout à la main. Il opère ainsi avec franchise et hardiesse. Il ne recherche pas non plus le poids. Son temps valant peu, il ne le marchande pas pour donner de l'élégance aux formes et de la variété

à la décoration des surfaces. On peut dire que le bijou du Maroc séduit surtout par le travail qu'il a reçu. S'il est en or : des feuilles minces appliquées sur un fond de résine, des dessins discrets faits au ciselet et des plaques légères et repercées comme au Portugal, donnent un effet très doux à l'œil. S'il est en argent : des plaques avec des arabesques et des guillochis découpées, portant au centre des pierres ou des cabochons de verre, produisent une harmonie de ton très séduisante.

Généralités sur les bijoux des femmes.

Inutile de dire que les Marocaines, comme toutes les musulmanes, recherchent des bijoux très décoratifs ; mais il n'est pas facile pour les étrangers de voir les femmes parées, car leurs seigneurs et maîtres sont d'une jalousie farouche. Par les bijoutiers qui les approvisionnent, nous savons qu'elles mettent : de chaque côté des joues, des pendants de plusieurs morceaux reliés par des chaînettes; aux oreilles, percées, des boucles faites d'un tube creux recourbé en cercle, aminci à l'une des extrémités, portant un chaton et muni de glands s'allongeant comme des larmes ; aux bras, des bracelets très nombreux, les uns faits avec un lingot tordu, les autres avec une bande de métal rehaussée de reliefs ; au cou, de véritables pectoraux composés de plusieurs rangs de pièces de monnaie ou de plaques rondes ou carrées, recouvertes de motifs divers.

Mais telles ne sont pas les parures des femmes de la campagne. Quand on quitte les villes du littoral pour s'enfoncer dans l'intérieur des terres, on ne rencontre qu'une pauvreté sordide sur les Hauts-Plateaux. La parure, pleine de rudesse, presque barbare, consiste souvent en des anneaux de pieds en fer, grossièrement travaillés, et quelques pièces de monnaie assemblées en collier.

Armes marocaines.

Si les Marocaines adorent les bijoux, les Marocains aiment, à leur tour, beaucoup les armes qu'ils recherchent très ornées. Leurs armuriers savent les enjoliver délicatement. Ils sont très habiles pour faire des fusils dont le canon est incrusté d'or et le bois de plaques d'argent écrasé.

Ils savent aussi avec goût revêtir, d'argent repoussé, les pommeaux des sabres et les gaines des poignards recourbés.

Talismans.

Quelques indigènes portent pendant sept jours consécutifs, à partir du jour de leur mariage, un bracelet prêté par les parents d'un marabout auquel il a appartenu. C'est le symbole de la fécondité. Il

est en argent et ils estiment qu'ils ne violent pas ainsi les préceptes du Coran.

Les superstitions des israélites marocains sont nombreuses. Les uns accrochent à leur chaîne de montre une main d'or ou d'argent. Les autres cerclent un de leurs doigts d'une bague en argent sur laquelle est gravé le nom de l'ange Rhota qui a le privilège de préserver du mauvais œil.

A leurs enfants, les juives font porter jusqu'à dix ou douze ans des amulettes suspendues au cou par un cordon. Tantôt c'est une petite main en argent ou en or à cinq doigts et sur la paume est gravé le nom sacré de Chedaï, qui veut dire « Tout-Puissant ». Tantôt c'est un croissant portant la même inscription avec une figure humaine qui passe pour la tête de Jacob, mais qui représente la lune, signe de la fécondité, tant adorée des Carthaginois. D'autres fois c'est une petite boîte en argent ou en or dans laquelle est précieusement insérée la bénédiction d'Aaron sacrificateur. Les petites filles les portent sur le front comme une ferronnière.

Contrôle.

Le gouvernement, en Algérie et en Tunisie, exerce un contrôle absolu sur les bijoux. Nul ne peut s'en affranchir. Au Maroc, au contraire, la circulation et la vente peuvent avoir lieu sans aucune ingérence administrative. Les orfèvres ont la liberté entière pour exercer leur métier. Tous les alliages sont tolérés.

Néanmoins, il existe un contrôle demi-officiel, sorte de formalité commerciale à laquelle sont soumis les objets en argent. Mais le poinçon n'est nullement obligatoire. Il n'est qu'un simple renseignement. Il sert seulement dans les transactions à fixer la valeur intrinsèque du métal en faisant savoir officiellement que la pièce se tient dans les limites de l'alliage toléré au Maroc. Le plus souvent l'acheteur prudent exige le poinçon pour ne pas courir de risques. En effet, lorsqu'il ne l'a pas réclamé au moment de l'achat, il perd tout recours contre son vendeur s'il a été trompé par lui. Il est à présumer que les nombreux bijoux, non poinçonnés, qui circulent de tous les côtés ont un titre au-dessous de 900 millièmes, la limite au-dessous de laquelle ne doit pas descendre le bijou pour recevoir l'empreinte.

Presque partout, sauf à Fez depuis trois ans, les bijoux en or, ne pouvant être soumis à aucun examen, circulent sans poinçon. Cependant ils devraient être les premiers soumis à cette règle ; mais une

réaction se produit. Tanger, si ce n'est déjà fait, ne tardera pas à suivre Fez dans la voie de la garantie de l'or.

Amines.

Nous retrouvons au Maroc les amines ou syndics des corporations dont les prérogatives étaient jadis si étendues dans toute l'Algérie.

L'amine des bijoutiers est chargé, sur la demande des fabricants ou de leurs clients, de vérifier les alliages et de poinçonner les pièces qui sont apportées dans son officine. Il est sous les ordres du mothaceb ou contrôleur général des corporations, chargé de la surveillance des industriels et des négociants et l'arbitre de tous les marchés.

Il est interdit à l'amine, sous peine de révocation, de se livrer à aucun commerce de bijoux, joyaux, pièces d'orfèvrerie ou d'en entreprendre la fabrication. Il doit se borner à exercer le contrôle, seule garantie des acheteurs contre la fraude des alliages.

Chaque poinçon d'amine est personnel. A sa nomination, avant d'entrer en exercice, il doit se munir d'un nouveau cachet. Il en était de même en France avant la Révolution. A chaque mutation de fermier du droit de marque, la configuration et le dessin de la lettre A, son poinçon de charge, se modifiait toujours.

Essais rudimentaires.

Quand la pièce est terminée, l'ouvrier qui désire qu'elle soit poinçonnée la présente à l'amine comme jadis en France au garde de la maison commune des orfèvres. Celui-ci en fait l'essai par des procédés toujours rudimentaires.

A Fez, lorsque les fabricants versent l'or ou l'argent dans le moule pour obtenir un bracelet, ils ont soin de laisser en dehors une petite pointe que l'amine enlève et qui lui sert à vérifier l'alliage du métal, avec du plomb si l'objet est en argent ; s'il est en or, avec de l'arsenic dont la propriété, à la fonte, est d'isoler ce métal de tous les alliages qu'on a pu lui donner.

Hâtons-nous d'ajouter que ces essais n'offrent pas toujours une garantie bien sérieuse. Les amines sont le plus souvent très ignorants de la science des alliages. Ils n'ont pas en outre la prétention d'être toujours incorruptibles. Aussi une gratification (le bakchich turc) offerte à propos, arrive aisément à dissiper toutes leurs hésitations. Il y en a, dit-on, dont les scrupules existent si peu qu'ils iraient au besoin jusqu'à poinçonner, pour de l'argent, du vulgaire nickel.

Le mothaceb, parfaitement ignorant en la matière, ne se doute pas que sa bonne foi a été surprise, et il sanctionne inconsciemment la

fraude en couvrant de son autorité les indélicatesses de son subordonné.

Les bijoutiers

Beaucoup d'orfèvres dans le Sud. Partout où se trouvent des mellah se rencontrent des bijoutiers juifs. Dans plusieurs grandes villes, ils se groupent dans des souqs comme à Fez, à Merrakech et à Mogador. Mequinez et Rabat ont aussi un petit marché aux orfèvres, suivant le terme consacré. Mais dans les autres centres, au lieu d'être parqués, ils sont disséminés dans tous les quartiers.

Matériel du bijoutier.

Le bijoutier n'a pas de poinçon de maître. Son matériel réduit à peu d'outils se compose du marteau المطرفة elmetterga, de l'enclume الزبرة ezzebra, du ciseau pour le feu, du ciseau pour couper الكاز elgaz, des petites tenailles pour chaînes الزرادية ezzradia, du creuset petit et grand البوط elbout, de la lime المبرد, du creuset pour transformer l'argent ou l'or en lingots الراط errat, du laminoir المجردة elmjerrda, du ciseau pour tirer les fils du laminoir المعبس elmaabbès, du petit marteau elmetterga etteflis المطرفة التبلس, du moule فالب galeb, de la pierre du Yémen الحجرة اليمانى el hadjra el yamana, dont les bijoutiers se servent pour appuyer les feuilles d'or sur les objets.

Précautions utiles prises par les juifs.

Généralement, par prudence, les juifs, même les plus riches, n'ont pas en étalage ou même chez eux de pièces préparées d'avance. Ils fabriquent au fur et à mesure des besoins ; aussi, le plus souvent, ils n'ont aucun approvisionnement de matières premières. Les clients fournissent les matières d'or ou d'argent comme dans les récits d'Homère. De cette façon, pas de stock qui éveille la cupidité, une ou deux commandes en train. Ils ne s'exposent pas ainsi aux risques d'être pillés, saisis ou assassinés.

Différents travaux des orfèvres.

Dans certaines régions, il se fait beaucoup de dorure au mercure par le procédé connu qui consiste à volatiliser par le feu un amalgame de mercure appliqué sur la pièce à dorer. Quelquefois l'or est fondu, réduit en poudre et appliqué au pinceau, mais cette dorure, qui ne tient pas, est repoussée aujourd'hui comme trop médiocre.

Depuis quelques années, la fabrication de l'orfèvrerie a fait de grands progrès. On argente au bain par la galvanoplastie dont quelques Marocains ont rapporté d'Espagne le procédé nouveau, au grand étonnement des indigènes enracinés dans leur vieille routine.

Le damasquinage d'or à la façon des Espagnols et le niellage à la manière des Russes du Caucase sont connus dans le pays, Cependant l'émaillerie est aussi pratiquée. Sur certains points on émaille, par les

moyens primitifs employés par les Berbères depuis des siècles, des cloisons posées sur champ, souples comme des cannetilles, soudées sur le fond et reproduisant le dessin. L'émail est coulé dans les alvéoles. La perfection des émaux laisse toujours à désirer. Ils sont assez médiocres en général.

Matières premières. Les pierres précieuses arrivent surtout de Paris et quelques diamants de Londres, par Cadix.

Les perles fines des citadins et les perles fausses des campagnards sont introduites par Tanger et proviennent de France ou d'Angleterre.

Très estimé à l'intérieur où il sert d'élément principal dans le bijou, le corail importé par des négociants allant le chercher en Italie vaut de 40 à 50 dinars. Aussi les pauvres se contentent-ils de l'imitation.

L'or et l'argent employés proviennent de la fonte des vieux bijoux, des doublons espagnols, des douros des Philippines aujourd'hui très bon marché, des bondouqui, ancienne monnaie des sultans du Maroc, des louis français et des souverains anglais.

Les lingots d'or sont peu importés. Le Soudan envoie sa poudre d'or à Fez et les lingots (السبيكة essbika, plur. السبايك essbaïk) d'argent viennent d'Europe, poinçonnés dans leur pays d'origine et soumis à des droits d'entrée (10 %). A Fez, l'amine se contente d'examiner un seul des fils extraits du lingot.

Truquages. Comme partout, les fraudeurs trompent sur le poids. Ils dissimulent habilement un métal de valeur moindre. Ils allient le cuivre avec l'argent dans une forte proportion, quelquefois jusqu'au tiers et même plus. Ils coulent du plomb dans les creux des bracelets. Ils dorent le cuivre au mercure. Ils remplissent d'étain des sections limées qu'ils recouvrent de feuilles d'argent adroitement braisées. Ils ajoutent de la cire dans les chatons servant à sertir les pierres précieuses. Ils soudent avec du cuivre les anneaux des chaînes. Ils rattachent avec du plomb les morceaux des boucles d'oreilles.

La liste de tous les truquages est, on le voit, la même qu'en Algérie. Les acheteurs sans défiance y sont pris, mais les mieux avisés consultent l'amine qui ne s'y laisse pas prendre, et, s'il est incorruptible, renvoie au mothaceb le délinquant auquel sont appliquées sans pitié des peines qui varient suivant l'importance du délit : la refonte des pièces, la prison, la privation d'exercer. Les pouvoirs du mothaceb vont même quelquefois jusqu'au droit d'expulsion.

Les bijoux d'étain et le faux bijoutier.

Nous pouvons rattacher au truquage le moyen ingénieux dont se servit, en 1880, l'Allemand Jacob Schandt, comme il l'a raconté lui-même, pour traverser les Hauts-Plateaux sans danger d'être pillé ou assassiné. Sachant la pauvreté des régions qu'il voulait explorer, connaissant l'amour des femmes pour les bijoux, il apprit à Tanger, d'un renégat espagnol nommé Moreno, à fabriquer des bijoux de plomb. Puis il endossa la robe du derviche et, transformé en orfèvre ambulant, se mit hardiment en route.

Son matériel consistait en trois moules de plomb pour bagues, bracelets et pendants d'oreilles et quelques outils primitifs, le tout attaché avec du palmier nain et réuni dans un sac dont le poids retarda souvent sa marche, mais il aurait pu éveiller la cupidité des indigènes en achetant un âne.

Il était partout le bienvenu dans les douars. Il étalait d'abord ses outils par terre, réunissait quelques branches et les allumait. Il était promptement entouré par les Berbères curieux et désœuvrés. Les femmes accouraient le visage découvert. Alors, sans rien demander, il fumigeait ses moules, il coulait de l'étain qui ne les détruisait pas comme auraient pu le faire le cuivre ou l'argent. Sachant parler l'arabe, il présentait bientôt, à la foule un bijou blanc comme de l'argent, dont il vantait la beauté. Les femmes rifaines sont de véritables miroirs aux alouettes que séduit tout ce qui scintille. Comme il pouvait vendre à très bas prix, elles lui prenaient vite ses produits pour s'en parer séance tenante. Il n'exigeait souvent en échange que la nourriture, un abri et la conduite à une autre tribu.

A Rabat, il rencontra un Français, ancien trompette dans l'armée marocaine, nommé Bercasse, qui voulut s'associer avec lui et l'accompagner jusqu'à Fez. Mais ils ne s'entendirent pas longtemps ensemble. L'intempérance de langage de son compagnon aurait pu le trahir et lui coûter cher. Il le quitta, continua sa route et parvint sans bourse délier, mais non sans fatigue, au terme de son voyage.

Centres de fabrication.

Les principaux centre de fabrication sont Tanger, Mogador, Fez, Merrakech, Mequinez, Tetouan et Rabat.

Tanger, aspect de la ville.

Tanger a 15,000 habitants cosmopolites. C'est une ville triste que les musulmans disent prostituée aux roumis. De loin, elle paraît d'une blancheur éclatante avec des taches de verdure d'où surgit sa

grande mosquée avec une petite tourelle carrée et la terrasse d'où le muezzin appelle les fidèles à la prière. Au centre, une petite place garnie d'échoppes où se concentre tout le mouvement des indigènes désœuvrés, des porteurs nègres, des vagabonds en haillons et des soldats de l'armée du pacha.

Fabricants et fabrication.

La rue des Siaghine, où se groupaient autrefois toutes les boutiques des orfèvres juifs, s'est transformée aujourd'hui en une voie bordée de magasins bien achalandés, qui vendent de tout, excepté de la bijouterie.

Ne résidant plus dans le souq qui leur était réservé, les fabricants ne se sont pas réunis ailleurs. Ils travaillent çà et là dans la ville, à l'intérieur de boutiques semblables à une alcôve surélevée au-dessus de la rue, de sorte que l'acheteur, se tenant debout et arrivant à mi-corps du seuil, semble s'appuyer sur une large baie.

Parmi ceux que l'on peut citer figurent un juif, PINHAS; un musulman, El-Hadj Hamed es-SOUSSI, et un Français d'origine, sinon de race, Joseph COHEN.

Ils apportent maintenant moins de délicatesse et de goût qu'autrefois dans l'exécution de leurs travaux. Elle est quelquefois grossière et lourde. La composition surtout manque d'initiative. Ce sont toujours les mêmes pièces qu'ils reproduisent.

Chaque objet poinçonné par l'amine, quelle que soit sa valeur, est soumis à un droit fixe de 0 fr. 50 qui se répartit entre le mothaceb et l'amine.

Les bijoux de provenance tunisienne ou égyptienne ne sont pas portés à Tanger. Il arrive cependant que l'on en rencontre d'originaires de ces pays, mais ils ont été introduits au Maroc par ses voisins les Algériens. On peut dire que sur la côte de Tanger à Tetouan les femmes abandonnent peu à peu les anciens types du pays pour adopter les modèles qui proviennent de l'Algérie. Cette transformation est due au contact des aborigènes avec les familles algéroises qui sont venues s'établir en grand nombre à Tanger, à l'époque de la conquête, tandis que celles de Tlemcen s'enfuyaient à Fez par l'intérieur.

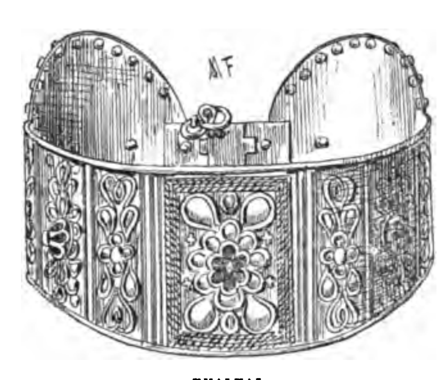
Quelques bijoux tangériens.

Parmi les bijoux qui ont conservé quelques souvenirs des anciennes formes, nous relevons les suivants :

Issaqelen اسقلن ou *sader* سدر, bandeau de front fait d'un assem-

blage de pièces de monnaie reliées entre elles par deux tiges de corail (spécial aux femmes du Rif).

Khalkal خلخال, large anneau de jambe très large, plané, épais, dont le contour est découpé en ligne droite d'abord, puis en demi-cercle. Sur le corps, un décor de figures de caprice niellées ou émaillées à la façon kabyle, mais plus grossièrement encore, en vert, jaune ou bleu.



KHALKAL
Anneau de jambe (se porte aussi à Tlemcen sous le nom de *Redif*).

Khorsa خرصة, grand pendant très décoratif d'une longueur de dix centimètres, divisé en trois morceaux repercés, orné de perles et de pierres précieuses, porté par les juives opulentes et les jeunes fiancées le jour de leur mariage.

Tekhrazine تخرزين, en langue rifaine, gros cylindre creux, recourbé en cercle ouvert, pointu à l'extrémité pour permettre d'introduire le tube dans le lobe de l'oreille, portant sur le côté un chaton de rubis et laissant pendre quatre pendeloques ayant la forme d'un cône très allongé avec une base de corail.

Menaguèche ou Chouachen الشواشن, boucle d'oreille percée avec grappe de perles, de pierres et de diamants qui jettent leurs feux au moindre mouvement.

Mefatel معاتل nom générique de la boucle d'oreille percée. Le modèle fait d'un fil d'or tourné en cercle et terminé d'un côté par une grappe et de l'autre par une grosse perle baroque. (Ressemble beaucoup aux mekfoul algéroises).

El-Karakeb الكراكب, collier composé d'une enfilade de grains d'or creux enfilés sur un cordon de soie.

Tahlil تهلل, boîte plate repoussée avec des volutes, des fleurons et des polygones. Elle sert à remplacer les amulettes et s'accroche au cou en sautoir.

Eddemalegh chems ou qamar دمالغ شمس وقمر, bracelet en argent massif et sans charnière, portant le nom pittoresque de bracelet du

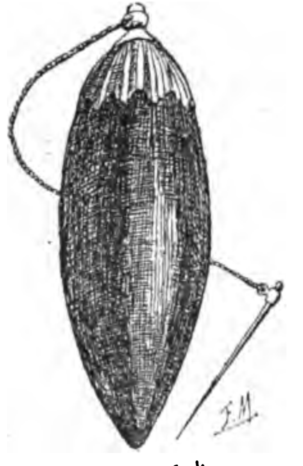
soleil et de la lune. Le bracelet est limé en bossage. De distance en distance, sur le fond, une légère couche de sable sur laquelle on coule de la cire recouverte ensuite d'or. Le tout est maintenu par des clous à tête carrée ou ronde, ornés et rivés à l'intérieur du bracelet.

Foulah Mkhamsa فولة مخمسة, Fève de cinq, large plaque découpée en trèfle à quatre feuilles. Cette plaque en guise d'amulette s'attache à Merrakech sur la poitrine, et à Fez à la ceinture. Elle porte comme ornement des guillochages, et sur chaque pétale, en saillie, un chaton de verre de couleur et au centre de la plaque un plus gros chaton. Soit cinq en tout, nombre fatidique égal aux doigts de la main qui conjurent le mauvais œil.

Aux environs de Tanger, des orfèvres juifs et ambulants parcourent les tribus du Rif; ils portent avec eux leurs enclume, marteau, moule, pinces et burin pour pouvoir fabriquer sur place. Aux matériaux d'or et d'argent qu'ils reçoivent pour fondre, ils ajoutent en plus, souvent, une forte quantité de monnaies de cuivre. Leurs bijoux sont grossiers, toujours à bas titre et jamais contrôlés.

Les bijoutiers, leur matériel et leur travail.

A Mogador, les bijoutiers, tous juifs, travaillent ensemble dans un souq. Leur boutique ouverte sur la rue leur sert d'atelier et de magasin.



EL HOCK الحكك
(Tabatière de Mogador en noix de coco, Djouza جوزة).

Ils ont comme matériel, d'abord, un gros soufflet dont ils tirent eux-mêmes la vache (la corde) ; puis étau, fourneau, creuset, table à polir , cuvette pour donner le brillant, chalumeau pour souder, pincettes à feu, foret pour percer, scie à main pour découper, planchette à souder, lampe à essence, compas, pinces pour couper le fil d'argent, balances, vase à rafraîchir et banc à tirer le fil, car l'art de la tréfilerie est très pratiqué dans le pays pour les broderies d'or qui ornent les vêtements.

Ils cisellent sur un triangle de bois qui leur sert d'établi et qu'ils mettent entre leurs jambes. Un des côtés repose à terre. Le genou d'une part, le pied de l'autre retiennent droits les deux autres côtés.



BOUTIQUE D'ORFÈVRE A MOGADOR.

Le premier ouvrier de la ville se nomme Salomon Sibouy, plus connu sous le sobriquet de Berbeca. Viennent ensuite Mammaou-Sebag, Moklouf, Nessim-Reboch.

Contrôle et vente.

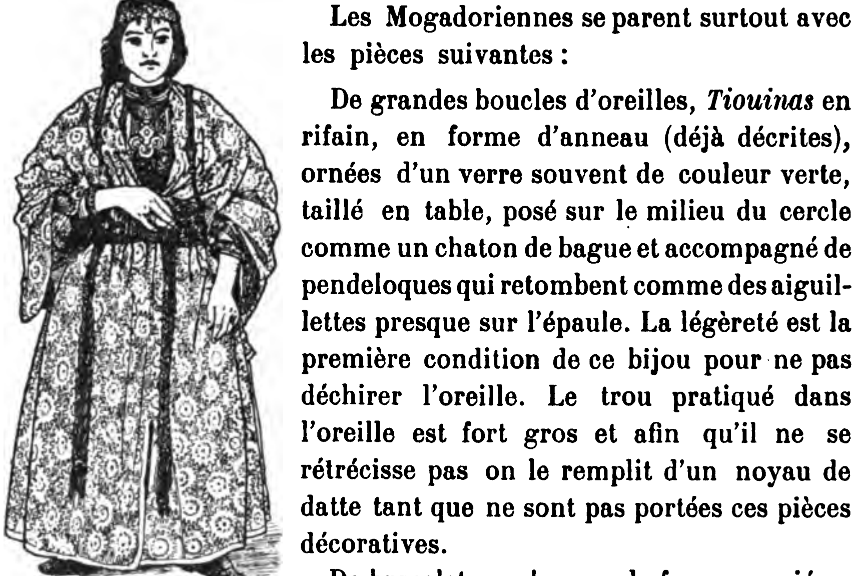
L'amine chargé du contrôle par le Maghzen insculpe, lorsqu'il en est chargé, sur les bijoux au titre légal de 900 millièmes, le poinçon ci-contre d'après un certificat de l'orfèvre Berbeca qui remplit le rôle d'essayeur. Mais cette attestation n'est pas indispensable ; une déclaration suffit le plus souvent.

1318

Prix de vente.

Pour les étrangers, les bijoux d'argent poinçonnés se vendent façon comprise, au poids de la monnaie d'argent. L'alliage constitue le bénéfice du fabricant. Souvent les naturels du pays obtiennent de meilleures conditions lorsqu'ils débattent le prix du travail.

Les bijoux d'or se vendent quatre piastres la miskal. La piastre valant environ 3 fr. 40 de notre monnaie et le miskal pesant 5 grammes 1/2, le prix est donc d'environ 2 fr. 50 le gramme. Le bénéfice de l'ouvrier varie suivant la quantité plus ou moins grande de cuivre.



FEMME MUSULMANE DE MOGADOR AVEC SES VÊTEMENTS DE FÊTE.

Principaux bijoux.

Les Mogadoriennes se parent surtout avec les pièces suivantes :

De grandes boucles d'oreilles, *Tiouinas* en rifain, en forme d'anneau (déjà décrites), ornées d'un verre souvent de couleur verte, taillé en table, posé sur le milieu du cercle comme un chaton de bague et accompagné de pendeloques qui retombent comme des aiguillettes presque sur l'épaule. La légèreté est la première condition de ce bijou pour ne pas déchirer l'oreille. Le trou pratiqué dans l'oreille est fort gros et afin qu'il ne se rétrécisse pas on le remplit d'un noyau de datte tant que ne sont pas portées ces pièces décoratives.

De bracelets — les uns de formes variées, en or massif, en rifain *izbkân* ازبكان, venant quelquefois du Portugal ou de Tin-Bouctou (ce que nous ne saurions garantir), — et d'autres avec, sur le

bandeau, des rosaces dans lesquelles on coule, en guise d'émail, de la résine de différentes couleurs.

De colliers de grains d'or creux *Elmezrou eddeheb* المزروع (boules d'or) ornés de lignes géométriques. Ils viennent du Soudan ; et on les enfile sur un cordon de soie en les faisant quelquefois alterner avec des pierres précieuses et des perles fines pour obtenir des effets variés de coloration.

De diadèmes (en rifain *Tasfift* تسفيفت), faits d'un ruban sur lequel on coud des plaques d'or découpées et travaillées d'une façon ingénieuse avec une pièce centrale plus grande. Quelques-uns seraient dit-on, fabriqués au Soudan. Nous en doutons.

D'épingles servant à attacher le haïk au-dessus des seins. On les appelle en langue rifaine *Tizerzai* (تزرزاي). Ce sont les bzaîme d'Algérie, réunis également par une chaîne légère, et formée par un fil double tordu en 8. Les contours de ces *Tizerzai* sont variés : arc mauresque, étoile, triangle et, comme ornementation, des amandes en relief et des clous à côtes qui rappellent la convexité des champignons.

Talisman. Les bijoux talismans (Takhemsat تاخمسات en langue rifaine), ces armes préservatrices des puissances ennemies, ne sont pas oubliés dans la parure. Il en est qui ont la forme d'un rectangle avec cinq dents perpendiculaires leur donnant l'aspect des peignes. Sur la partie plate sont appliqués deux pois coupés qu'on appelle les deux yeux et qui semblent regarder fixement, pour faire reculer le mauvais œil et s'opposer à des maléfices.

Armes à feu. Mogador fabrique aussi beaucoup d'armes sur les anciens modèles. Ce sont plutôt des pièces de décoration que l'on accroche aux murs ou qui se portent dans les fêtes publiques, car elles ne sauraient plus servir d'armes de précision avec les progrès actuels des engins meurtriers. On y rencontre beaucoup d'ouvriers armuriers fort habiles pour fabriquer les longs fusils à chien ou à pierre avec bassinet et souvent enrichis, avec goût, d'or et d'argent. Le canon est damasquiné à l'espagnole, la crosse en bois de noyer est incrustée de filets et enrichie de plaques d'ivoire, de morceaux de corail et même de perles fines. Tout le bois disparaît quelquefois sous les ornements d'argent.

Ils font aussi des poires à poudre (*douaïa* en arabe دواية, en langue rifaine *akriche* افريش) munies d'un anneau pour les porter en ban-

doulière. Les unes rondes, en cuivre, sont recouvertes de feuilles d'argent découpées et ciselées; les autres, courbées comme une corne de mouflon, ont un côté de cuivre et un autre, celui qui paraît, revêtu de feuilles d'argent striées et ciselées. Quelquefois elles ne sont ornées qu'à la pointe.

Armes blanches.

Les Marocains se munissent prudemment d'armes blanches. Ils portent en bandoulière, de droite à gauche, un poignard (koumia en berbère كومية) dont la lame est le plus souvent importée d'Europe en contrebande et dont le fourreau, travaillé dans le pays, est plaqué d'argent avec la pointe très recourbée. La silhouette de la poignée de bois et d'argent ressemble au chapeau des incroyables. Elle est ciselée, guillochée ou gravée.

En bois de laurier-rose recouvert de cuir, le fourreau des sabres (esskin السكين) est blindé d'argent doré et même d'or pur. La poignée avec garde à simple branche damasquinée se fait en corne de buffle ou de rhinocéros. On dirait d'un sabre du Directoire.

Objets divers.

Les orfèvres préparent aussi des étuis à Coran (*Dalil* الدليل), petite boîte plate et rectangulaire couvrant bien le livre sacré que l'on suspend au cou à l'aide d'une chaînette. Ils ont inventé des ambria العمبرية plus allongés qu'une poire très pointue pour renfermer l'ambre qui doit parfumer le thé arabe et qu'une chaîne suspend à la théière.

Pour les étrangers.

Leur habileté est telle quand ils le veulent qu'ils peuvent reproduire tous les bijoux étrangers sur commande et d'après les modèles qui leur sont soumis. Les formes archaïques des traditions locales se perpétuent cependant et les imitations européennes ne sont fabriquées spécialement que pour les marchands juifs ou arabes qui fréquentent les Espagnols et les Français et leur vendent du pseudo-marocain. C'est ainsi qu'ils ont inventé les broches aux dents de sanglier assemblées en croissant, les agrafes dont le modèle est emprunté aux poignards et aux fusils du pays, les cuillers à thé à long manche gravé, les tabatières ayant la forme d'une poire et les salières soutenues par de petits poignards comme pieds.

Fez
Route de Tanger à Fez.

Fez (ou Fas) est à dix journées de caravane de Tanger. C'est un parcours très difficile aux voyageurs isolés. Pas de service de voiture, des mules et des chevaux comme monture, des chameaux pour porter les bagages. Traîné par des bœufs un chariot qui traverse le pays est un

événement. Pas de poste, un Arabe en courant met quatre jours pour porter le courrier. Il faut, pour arriver à Fez, traverser des montagnes, le désert, des rivières, des forêts, des tribus fanatiques et des douars de mendiants, pillards dangereux. Aussi est-il nécessaire, pour triompher de toutes ces difficultés, d'être, par un titre officiel, protégé du gouvernement marocain. On a, ainsi, droit au ravitaillement des offrandes en vivres frais de la mona taxées par les chefs des provinces que l'on traverse.

Arrivée à Fez. Bâtie entre deux collines et ressemblant à un 8 traversé par la rivière des Perles, Fez est flanquée de murailles crénelées avec, au pied, une bordure de verdure et de fleurs. Au loin émergent des mosquées aux coupoles vertes et aux minarets carrés, émaillées de faïences polychromes.

L'intérieur de la ville n'est qu'un véritable labyrinthe de souterrains sombres et sans issue, de passages couverts, privés d'eau et de lumière, de voies étroites, bordées de murs tristes, nus et hauts comme ceux d'une prison. Des ruelles montueuses se dégagent des odeurs de parfums âcres ou des relents de charognes, car si le Coran exige la propreté du corps, il n'exige pas celle de la rue.

La décadence Comme le Fez d'aujourd'hui ressemble peu au Fez d'autrefois ! C'était alors la reine du Magreb, l'Athènes de l'Afrique avec un demi-million d'habitants et des relations se prolongeant dans toute la péninsule Ibérique. Elle était peuplée de merveilleux artistes qui savaient enrichir d'or, d'argent et de perles fines les reliures des manuscrits. Maintenant la ville s'écroule, les derniers vestiges de l'architecture andalouse, « estilo mudejar », se désagrègent. C'est la fin d'une cité célèbre.

Aucun retour vers la prospérité d'antan n'est possible chez ces descendants des anciens Maures. Ils ont conservé la sérénité du fatalisme le plus convaincu. Ils vivent avec la certitude de retourner un jour en Espagne et gardent précieusement et les titres de propriété des maisons de leurs ancêtres et les clés de plusieurs mosquées de l'Andalousie. Rebelles à la civilisation moderne, les musulmans de la vieille cité de Fez ont le plus grand respect de la loi bénie de l'apôtre de la Mecque. Ils sont persuadés que si le progrès pénétrait chez eux ce serait la fin de l'Islam, la ruine, la persécution, l'exil — « Que Dieu confonde ta race ! » s'écrient les vieilles femmes musulmanes en montrant le poing aux roumis qui passent devant elles.

Les juifs vivent avec leurs familles dans le mellah. C'est leur ghetto, le seul endroit où il leur soit permis de posséder des maisons. Au coucher du soleil, ils doivent réintégrer leurs quartiers ; les portes se ferment et ils sont parqués toute la nuit, jusqu'à la pointe du jour. *Juifs et juives.*

Les juives de Fez, créatures opulentes, comme celles de Tunis sont souvent belles avec leurs cheveux nattés en tresse, leur bouche purpurine et leurs yeux noirs ; toujours élégantes avec leur bonnet conique, leur calotte fixée à la tête par des foulards de soie, leurs vestes de velours brodées, boutonnées haut et bas, échancrées au cou et crevant sous l'effort de leur poitrine, puis leurs étroites jupes courtes galonnées d'or, relevées à la taille par une large ceinture rouge ou bleue.

Lorsqu'elles sortent, elles mettent sur la tête un simple foulard de soie noire noué sous le menton. Elles vont pieds nus, les babouches à la main plutôt que d'avoir à les ôter sans cesse devant les mosquées. Elles ont soin de cacher leurs bijoux dans leur corsage afin d'éviter les convoitises et de courir ainsi le risque d'être, en pleine rue et en plein jour, audacieusement volées.

Quant aux juifs à la figure émaciée, à la barbe rase, aux cheveux longs, leur aspect paraît sordide et rude avec leur longue robe rayée et serrée autour du corps par une ceinture, leur bonnet noir et gras et leurs pantoufles jaunes, avachies. Ils sont vilipendés, méprisés de tous, il leur est interdit d'aller à cheval dans la ville. Ils doivent porter leurs morts en courant. Ils ne peuvent même pas se défendre des coups dans la rue. Et cependant ils ne songent pas à quitter le pays pour se soustraire à ces humiliations. Ils ne cherchent pas à améliorer leur condition misérable. Ils subissent, en se courbant, toutes les avanies, car le profit avant tout. Ils savent, du reste, qu'on ne les chassera pas. Leur négoce avec l'étranger constitue la prospérité générale, leur commerce assure le ravitaillement local. Ils épargnent, ils amassent, ils entassent, ils extorquent. La puissance de l'argent les rend les maîtres du pays. Ce sont au fond des opprimés plus forts que leurs oppresseurs.

Fez est la ville par excellence pour la fabrication des bijoux. Doués de merveilleuses aptitudes, les juifs continuent, par atavisme, ce que faisaient leurs ancêtres de Grenade et de Cordoue. *Description de quelques bijoux.*

Cependant chaque ouvrier a ses modèles spéciaux. Quelques-uns, fort beaux par la chaleur du métal et l'harmonie des tons, séduisent

beaucoup les femmes de la cour chérifienne. Elles sont, des orfèvres de Fez, les clientes attitrées. Rien de plus décoratif que le grand pectoral, *el-beseta*, البسطة (l'étendue) ; formé de la réunion de plusieurs colliers d'or appliqués sur un morceau de peau et d'étoffe, il couvre la poitrine des femmes invitées aux grandes noces. En même temps s'étale sur leur front le diadème *El-houâga*, الحواقة, (balayures), ruban de soie parsemé de fils d'or et de perles comme une portée de musique, auquel s'accrochent d'un côté, en nacelle, à droite, *el-khamsa*, الخمسة, trois rangées de cinq plaques rectangulaires disposées en hauteur : 1, 2 et 2, tandis que de l'autre, à gauche, pendent des plumes, *er-riouch* الريوش réunies en pinceau et s'écartant comme un éventail. Salammbô, la fille d'Hamilcar, n'était pas mieux parée lorsqu'à Carthage, elle apparut à Matho, avec ses tresses de perles attachées à ses tempes et la chaîne d'or qu'elle portait entre les chevilles pour régler sa marche.

Que de belles pièces encore sortent des mains des ouvriers de Fez ! Ce sont de vrais bijoux de peintre donnant de gracieuses oppositions de couleur ! *Et-tadj*, التاج, le diadème, composé de volets d'or, assemblés par des charnières comme des feuilles d'écran, enrichis de perles baroques et de pierres précieuses. Il se fixe sur le front de la fiancée, le jour de la célébration de son mariage, et sa valeur dépasse souvent par sa richesse la somme de 2 à 3,000 douros. Qu'elle est belle ainsi ! Autour d'elle les matrones pompeusement parées dissimulent leurs cheveux blancs sous des pendants de tempes, *ezzraïr*, الزراير, longs et étroits, souvent garnis de plumes d'autruche, retombant sur les oreilles, encadrant la figure et rappelant ces bandelettes dont les prêtres païens ceignaient leur front dans les sacrifices antiques.

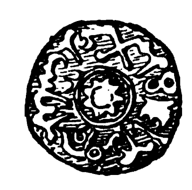
La mode actuelle est un bijou de tête composé de deux rubans placés en chevron garnis de pierreries et de pampilles soutenues par des chaînettes. Il s'appelle *Elqaïd Moumous*, القايد مموس, du nom d'un bouffon de Mouley-Hassan retiré depuis peu à Fez.

Le ruban, les plaques et les fils d'or servent beaucoup à composer les parures, comme *el-haneche*, الحنش (le serpent), ruban couvert de perles et de diamants, qui ceint le front et qui pend par derrière ainsi qu'une tresse, *el-aïacha*, العياشة, et *errfafa*, الرفافة, rubans avec plaques, pièces d'or et franges d'or aux deux bouts, que ne portent pas les jeunes filles.

Il arrive bien, par les marchands qui voyagent, quelques bijoux de Tanger, de Tlemcen, même d'Espagne et de Portugal, mais combien les riches Féziennes du Maghzen préfèrent les bijoux de leur pays ! Ils les aident à faire triompher leur beauté ! Et cependant jadis, à celles d'entre elles qui allaient aux grandes fêtes, elles consentaient à les prêter pour quelques jours. Mais la séduction des bijoux est si forte qu'elle fait sombrer bien des vertus. Lorsqu'il fallait rendre les parures après les cérémonies, il fut quelquefois substitué, habilement, aux bijoux d'or, des bijoux d'argent doré du même modèle, si bien copiés que l'on pouvait aisément s'y méprendre. Cette supercherie bientôt découverte n'a pu durer. Maintenant les bijoux en vermeil sont tout à fait délaissés par les belles Féziennes et les orfèvres n'en fabriquent plus pour elles. Ils sont écartés de la dot où ils tenaient jadis une place importante. *Vermeil démodé.*

C'est à la Monnaie, *Dar Essekka*, qui se trouve à Fez Elbâli, dans le quartier dit Ras Echcheratine, que les bijoutiers apportent leurs bijoux à poinçonner. Cet édifice ne sert qu'à cet usage. La monnaie est frappée en Europe. *Garantie des bijoux.*

Le Contrôle, comme ailleurs, est facultatif. C'est un simple renseignement que l'on a le droit cependant d'exiger. Jadis les bijoux d'or n'y étaient pas admis, mais les choses ont changé : ils le sont depuis trois ans.



AMEL FEZ 18 (Fabrication de Fez. Année 1318 de l'hégire).

Sur les bracelets en argent de la ville, l'amine actuel, Abdelkhâleq Berrada, عبد الخالق برادة, met trois poinçons et cinq sur ceux de la campagne. Les bracelets d'or ne portent que deux poinçons.

Une somme de huit ouqia 3/4 par miskal, soit environ 34 centimes est destinée aux honoraires de l'amine, à l'entretien de la maison de la Monnaie et des instruments qui servent à vérifier les alliages.

Le miskal d'or ne pèse que 20 grains, soit un huitième d'once, tandis que le miskal d'argent pèse une once et quart.

Le souq es-syaghine où travaillent les orfèvres est au Mellah (ghetto) mais celui où se vendent les bijoux est à Fez-Elbâli et porte le nom de souq el-fodda (argent) bien qu'on y vende également les objets d'or. *Principaux orfèvres.*

Parmi les fabricants les plus importants, il faut citer :

Pour les objets en argent : Judas BOTBOL, Saïdou DAHAN et Natman ICHOU.

Pour les objets en or : Haïm HARROUCH, Ould BITOUM et Chaloum SIMHOU.

A Sefrou, près de Fez : Ichoua SABBAH.

Les deux bijoutiers fournisseurs de la Cour : SAMUEL et Habibi COHEN, sont chargés de ciseler les étriers d'or où s'appuient les pieds du sultan lorsque, dans les grandes cérémonies, grave et majestueux, monté sur son cheval blanc, abrité sous un parasol, il apparaît à son peuple courbé sur son passage.

On fabrique aussi à Méquinez, mais la plupart des acheteurs viennent se pourvoir à Fez où ils trouvent plus de choix et plus de goût.

Prix courants.

La vente se fait au poids et à la façon. Les objets d'argent sont payés 7 pesetas 60 par misqal, poids de 10 pesetas, ceux en or 20 pesetas pour le poids de 20 noyaux de caroubier. Le misqal d'argent pèse 12 fois le misqal d'or.

Les vieux bijoux se vendent de gré à gré d'après leur ancienneté.

Matières premières.

Les bijoux d'argent se fabriquent avec des monnaies ou des lingots venus d'Europe, mais les bijoux d'or ne se font qu'avec les monnaies de même métal. Il n'arrive pas de lingots du dehors, mais seulement de la poudre d'or qui serait envoyée du Soudan par le Tafilalet.

Le corail, très recherché pour les bijoux communs, s'achète à l'once, le fin 12 douros et le gros 3 douros.

Les diamants sont peu portés, mais les rubis et les émeraudes abondent. Ils sont le plus souvent de mauvaise qualité.

Presque toujours avec des tares, les perles baroques se vendent au huitième d'once. Le prix varie suivant la qualité et la grosseur des perles. Les belles valent 100 et jusqu'à 125 pesetas le huitième d'once.

Merrakech.

Capitale méridionale du Maroc où se trouve le célèbre minaret de la Koutoubia. Elle a 50,000 habitants: Berbères, Juifs métis, Maures andalous. Immense oasis entourée de palmiers, de vignes, d'oliviers et de cultures variées. Maisons basses et construites en terre. Le souq est une véritable fourmilière aux toits de branchages.

Groupés dans un souq, les principaux orfèvres de ce centre important sont : PINHAS, Habibi COHEN, Samuel COHEN et Ruben GUIGUI.

Méquinez.

Étendue sur une longue colline, protégée par trois enceintes de murailles crénelées, Méquinez, la ville des fontaines et des palmiers, fabrique, comme à Fez, mais sur une plus petite échelle, des ornements précieux pour les Méquinéziennes dont la réputation de beauté était telle que, s'il faut en croire l'exagération musulmane, Mouley-Hassan y créa un harem de quatre mille femmes.

D'après la légende que les Marocains racontent avec ostentation aux voyageurs, le trésor de guerre du Maroc, s'élevant à 500 millions, se trouvait au palais du Sultan, dans un caveau dont l'accès était solidement défendu contre toutes les convoitises par de nombreuses portes de fer. Quatre fois par an, trois cents nègres ignorant le sort qui les attendait y jetaient à pleines pelles l'or et l'argent des impôts, des rançons et du butin des batailles. Après cette besogne, pour éviter toute indiscrétion et toute tentative de pillage, aucun des esclaves et de leurs surveillants ne sortait plus du palais. Les uns étaient massacrés, les autres étaient enfermés dans des cachots pour le reste de leurs jours.

Le Maroc à l'Exposition universelle.

Lors de l'Exposition universelle de 1900, le pavillon du Maroc, de blancheur neigeuse, était installé près de la Seine, au pied de la tour Eiffel, au milieu de constructions serrées les unes contre les autres, des palais et des panoramas qui s'élevaient sur l'esplanade du Champ-de-Mars.

Sur le profil plat des murs émergeaient les petites coupoles à boules d'or de la mosquée sainte et antique d'El-Karouïin de Fez, la Mecque de tout le Magreb, où les docteurs prêchaient la guerre contre les infidèles et où ils enseignaient, d'après les grands historiens, l'astronomie, l'alchimie et la divination, à l'époque où Mouley-Ismaïl, ne doutant de rien, demandait, dans un message hyperbolique, à Louis XIV, la main de la fille de la duchesse de La Vallière.

Le palais du Maroc était quelquefois fermé. Il n'ouvrait le plus souvent que fort tard sa grande porte en ogive. A l'intérieur se tenaient quelques Marocains graves, enveloppés frileusement dans leurs grands burnous blancs. Presque toujours assis, dans une attitude d'indolence, dévorés d'ennui, égrenant leurs chapelets entre leurs doigts, se souciant peu des curieux cosmopolites, qui défilent devant eux, indifférents au progrès et au mouvement fiévreux qui les entouraient, ils ne paraissaient songer qu'à se laisser vivre dans leur fatalisme.

Ces délégués du Maroc étaient les gardiens impassibles des produits de leur pays, rangés dans des vitrines plates ou tapissant les murs de la grande salle, construite par M. Henri Saladin, un érudit orientaliste. Ils avaient apporté tardivement avec eux, provenant de Tanger, des foutas rayés; de Méquinez, des treillis (djellabas) et des lances de mendiants larges comme des fauchards; de Fez, des plats creux et des vases incrustés de vert au col allongé pour y mettre de l'huile; de Mogador, des sacs à balles en lanières de cuir; de Merrakech, des coussins ronds en cuir écorché; de Rabat, des tapis, véritables parterres aux couleurs éclatantes; de Tetouan, des tables basses polygonales, des sabres aux quillons recourbés et des fusils légers et élégants, au canon damasquiné, à la crossc à pans coupés incrustée d'argent ou d'ivoire.

Au milieu des étoffes flânaient çà et là quelques bijoux vulgaires : boucles d'oreilles en or à pendeloques de massue, plaques d'argent à cinq fèves, tabatière en noix de coco allongée et polie avec garniture d'argent étoilée à la pointe et au sommet.

Pour le sujet que nous venons de traiter, il n'y eut aucun renseignement à recueillir dans ce bazar qui ressemblait trop à ceux de la rue de Rivoli et aucun enseignement à tirer verbalement des délégués du Sultan. Imperturbables comme des sphinx, rebelles à toute révélation, ils restèrent muets sur les mœurs de la vieille Mauritanie Tingitane. Nous ne pûmes changer leur aversion en sympathie et nous restâmes bien convaincus qu'ils durent rentrer au Maroc plus fanatiques qu'avant, sans se rendre compte de l'infériorité de leur pays — n'ayant rien appris ni rien oublié.



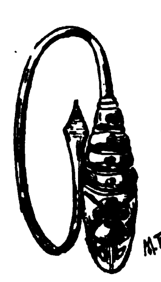
KHATEM BEL HADJRA.

Bague marocaine
avec pierre précieuse.

CHAPITRE XXVI

LA TRIPOLITAINE

Au fond d'une rade ensablée s'élève l'Æa des anciens, que possédèrent un demi-siècle les chevaliers de Malte. C'est aujourd'hui Tripoli de Barbarie [1], le Taraboulous Gharb des Turcs, le point d'arrivée de toutes les caravanes du Sud dépend du lac Tchad. *Vue. panoramique.*



KHORSA
RAS EL-HANECHE
(Boucle d'oreille décorée d'une sorte d'ureus, ornée de rubis ou de turquoises).

Vue du large, la ville est pittoresque. On aperçoit, à droite, une longue ligne de bastions crénelés, protégeant le port, et à gauche la Casbah, avec le palais où demeure le pacha.

Il n'est possible d'aborder la côte qu'en balancelle. Pour pénétrer dans la ville, le giaour doit présenter son passeport au gardien turc, qui se tient derrière une grille rouillée bordant le quai. Après vérification des titres et qualités que le nouveau débarqué lui a soumis, le fonctionnaire ottoman se décide à ouvrir la lourde porte de la douane.

Le pachalik. La Tripolitaine est, en effet, sous la dépendance de la Sublime Porte depuis de longues années. Son gouverneur arabe est imposé par le Divan. Les soldats sont ceux du sultan de Constantinople. Le joug du fez rouge ne déplaît pas au désœuvrement pacifique du burnous blanc.

A travers la ville. Des rues petites, étroites, tournant en labyrinthe avec des voûtes, formant de longs couloirs comme dans la Casbah d'Alger, des maisons basses et sordides avec des toitures plates dans le goût des constructions espagnoles, une saleté repoussante et trop orientale

(1) Tripoli, les trois villes réunies : Æa, Sabrata et Leptis la Grande.

pour ne pas engendrer la peste de temps à autre, tel est l'aspect que présente, dès les premiers pas, la vieille cité où Ahmed-Bey, le grand pacha, ne put fonder une dynastie indépendante se perpétuant sans relever de la sanction de l'Empire ottoman.

Sur une petite place se dresse l'arc de triomphe de Marc-Aurèle, ruines de marbre aux arcades closes et déshonorées par des installations de marchands vulgaires. C'est le centre du mouvement. On peut y voir des fonctionnaires portant la stambouline, des Maltaises avec la faldetta, des Espagnols enveloppés dans leur cape et de nombreux juifs au nez crochu venus en droite ligne de Péra.

Orfèvres tripolitains.

Les bijoutiers se tiennent au bout de la ville, dans l'oasis près de Bab-el-Menchia (porte du jardin), au milieu de terrains sablonneux plantés d'orangers, de palmiers et de citronniers. Les habitants se sont portés de ce côté sans doute pour pouvoir respirer un air plus sain que celui de la ville.

Le souq es-siagha comprend une trentaine d'échoppes occupées par des juifs, un Égyptien et un Espagnol.

L'essayeur juif.

Il ne se fait guère au souq que des bijoux assez fins avec de l'or à 22 carats et de l'argent à 900 millièmes. Les marchands de matières premières fournissent le lingot pur que le fabricant allie pour l'argent à 80 millièmes de cuivre et à 20 millièmes de plomb. Il fond le tout dans un creuset en ayant soin de souffler fortement, afin d'éviter que le plomb, très fusible, ne s'échappe comme le bouillon du tonneau lors de la vendange. Puis il apporte l'objet en fabrication à l'amine, simple essayeur juif adjudicataire du droit de contrôle. Après l'avoir touché, l'amine applique le large cachet turc. L'ouvrier en doit respecter la place en achevant l'objet.

L'amine perçoit environ cinq centimes de droit proportionnel pour l'or à 22 carats et à peu près 1 fr. 60 de notre monnaie pour le kilog. d'argent à 900 millièmes.

Pas d'art nouveau à Tripoli.

Les bijoux n'ont pas beaucoup varié de forme de mémoire d'homme. Pas de hantise de l'art européen, pas d'imitation même lointaine. Le bijou conserve son caractère ancien et local. L'importation ne signale guère sa concurrence que par quelques bagues ou broches arrivant de France ou d'Italie.

Parmi les principaux ouvriers de Tripoli, il faut indiquer David Zeht Djorbi et Nessim Serrousi. Quelques-uns seulement ont un poinçon de maître. Les autres dédaignent de marquer leurs ouvrages.

Quelques bijoux tripolitains.

La description des bijoux tripolitains avec leurs noms en arabe se trouvera très longuement détaillée dans le dictionnaire ; aussi n'indiquerons-nous ici que sommairement divers types.

Khalkhal d'or enserrant la cheville de son large bandeau semblable à un rond de serviette. Seules les princesses du sang avaient le droit de le porter sous la dynastie des Qaramanlis.

Taklila تكليلة d'or, ensemble de plusieurs ounaïce (grands anneaux) encadrant la joue et s'accrochant derrière la tête à l'aide de deux chnaguel ou crochets.

Dendena دندنة, boucle d'oreille à cliquetis formée d'un cercle où s'attache une résille de sequins, de perles et de corail. S'entrechoquant entre eux, comme des clochettes, au moindre mouvement de la tête, ces ornements divers produisent le tic-tac qui a donné son nom au bijou. Les Romains l'auraient appelée *tintinnabulum*. Quelquefois la dendena s'attache à l'un des anneaux de la taklila afin d'augmenter le son argentin des pendeloques.



CHAÎRIAH
(Grand pectoral tripolitain.)

Chaîriah, pectoral formé de légères coquilles d'or estampées en creux. On le connaît à Alger sous le nom de kheit-chaïr, grains d'orge, et il se porte en diadème ; il n'a qu'un seul rang.

A Tripoli, il est plus compliqué. Au rang de grains d'orge fixé sur un ruban s'ajoutent des appendices : mains, étoiles et divers rangs de pampilles et de petits ornements de la forme vague d'un poisson. Très répandu depuis le Caire jusqu'à Tanger, sur la côte africaine, où il plaît beaucoup aux femmes, ce modèle paraît être d'origine syrienne ou égyptienne.

Bezouane, collier qui emprunte son nom à un mot turc. De gros étuis à koheul courent sur un cordon avec des boîtes à talisman. Le plus souvent il se porte en bandoulière.

Fabrication du Fezzan.

La bijouterie fine est l'apanage exclusif de Tripoli. A Benghazi et dans le Fezzan se fabriquent des articles d'or et surtout d'argent, assez grossièrement exécutés. Il s'y fait, à l'usage des négresses, de grands cercles d'argent encadrant l'oreille et ressemblant, a dit un voyageur, à des croissants de lune dans une nuit noire.



ANABIR.

Pendentif de front, de Tripoli.

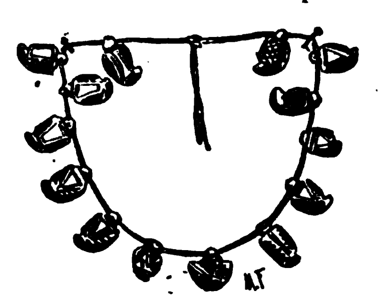
CHAPITRE XXVII

AFRIQUE FRANÇAISE

LE SAHARA (*Les Touareg*)

Les Imohagh et les Imagiren.

Comme les Arabes, nous avons appelé Touareg [1] les tribus nomades qui se tiennent au Sud de nos possessions algériennes. Vivant sous la tente et parcourant souvent de grands espaces, elles repoussent ce nom qui signifie « les abandonnés de Dieu » et leur fut donné à l'époque où elles refusaient d'adopter complètement la religion de Mahomet. Ce sont toujours cependant des pratiquants du rite maleki, d'une ferveur assez tiède, depuis longtemps soustraits à l'influence musulmane et que les orthodoxes méprisent sous le nom de « Khamsia » (cinquièmes d'un vrai croyant).



COLLIER EN CORNALINE GRAVÉE provenant de la Mecque (musée d'Alger).

Touareg du Nord, du Sud et de l'Ouest.

Les noms qui, d'après eux, devraient être employés pour les désigner sont, suivant la région, *Imohagh* ou *Imagiren* (hommes libres), appropriés à l'indépendance de leur race qui aime à vivre dans les grands espaces libres du désert et répugne au servage et à la domesticité des nègres du Soudan. Il est à croire que les Touareg

(1) Deux remarquables ouvrages : les *Touareg du Nord*, par Henri Duveyrier (1864), les *Touareg de l'Ouest*, par le capitaine H. Bissuel (1888), complétés par les renseignements précieux du commandant Rinn, d'Alger, nous ont fourni en grande partie les éléments de cette étude sur les Touareg.

sont autochtones et ne sont venus ni de Fez, ni de Tin-Bouktou, ni des rives du Niger coloniser les régions où ils résident.

Ils occupent actuellement quatre grandes divisions territoriales :

Les Touareg du Nord comprennent :

1° La Confédération des *Azdjer*, du plateau de Tassili (N.-E.) ;

2° Celle des *Ahaggâr*, mont Hoggar des Arabes (N.-O.).

Les Touareg du Sud :

1° La Confédération des *Kelouï*, dans le massif de l'Aïr (S.-E.) ;

2° Celle des *Aouelimmiden*, de la plaine l'Ahaouaghi et des montagnes de l'Adghagh (S.-O.)

Mais il convient d'ajouter une autre division politique des Touareg de l'Ouest :

La Confédération de l'*Ar'rerf Ahnet* comprenant les tribus du plateau de Baten Ahnet.

Noblesse targuie.

Ces derniers sont les ennemis acharnés des Chambaa el-Mouadhi d'El-Goléa et se divisent en deux tribus : les *Taïtoq* et les *Tedjehe*, où les nobles de race pure se nomment *Ihaggaren*. Ils ont comme vassaux payant tribut les *Imrad*, serfs dont les fils peuvent devenir nobles s'ils sont issus d'une femme noble (Tahagart), d'après leur précepte : « Le ventre teint l'enfant. » Ces deux castes ont des esclaves nègres qui s'achètent à Tin-Bouktou, pour servir de chameliers chez eux.

Ablutions.

Les mêmes mœurs existent à peu près partout. Cependant dans le Nord les Touareg ne se servent que de sable pour leurs ablutions, sans lesquelles, d'après le Coran, ils ne pourraient faire leurs prières. Dans l'Ouest, ils n'emploient le sable que lors d'un manque absolu d'eau.

Costumes des hommes.

La tête est rasée avec la seule réserve d'une crinière étroite allant du front à la nuque et retombant sur le voile. Certaines tribus conservent, en outre, sur le crâne luisant comme une boule de métal, une bande de cheveux qui va des tempes rejoindre le front.

Chez les musulmans, les femmes sont voilées ; chez les Touareg, ce sont les hommes. Il est interdit aux femmes de porter un voile. Un Targui ne quitte jamais le sien, il le garde même la nuit. Il croirait manquer aux convenances s'il se dévoilait devant un étranger. Ce voile, noir pour les blancs et blanc pour les noirs, s'appelle *Tedjoulmoust*. Il est fait d'une gaze finement tissée en bandes cousues

ensemble. Le plus estimé chez les Azdjer, en cotonnade bleue, vient de Kano et vaut un mouton. Cette visière sur le front et cette haute cravate jusqu'au-dessous des yeux ne sont que des précautions hygiéniques destinées, lors du simoun, à laisser la bouche humide et à préserver le nez de l'infiltration néfaste du sable fin du désert.



TARGUI.

Sauf le burnous qui n'est pas porté, les vêtements des Touareg ressemblent à ceux des Arabes du Sud ; leur costume se compose de :

La *Tekoumbout*, haute chéchia rouge à glands noirs et touffus ;

L'*Achchach (ech chich*, en arabe), longue pièce de coton blanc, qui forme d'abord turban, descend ensuite sur les épaules, dessine enfin les bretelles et une ceinture ;

La *Tikarhaït*, large ceinture de laine rouge comme celle de nos chasseurs d'Afrique ;

La *Tikamist*, blouse ou chemise richement brodée très large et en cotonnade légère, sans manches ou à manches courtes, serrée à la taille par une ceinture. Chez les Touareg du Nord elle est en cotonnade blanche, unie et à carreaux bleus et blancs pour ceux de l'Ouest. Cette pièce de cotonnade vient de Kano et se paye d'un chamelon. Par-dessus, les Touareg de l'Azdjer mettent une couverture en laine du Fezzan ;

Le *Kartiba,* large pantalon de zouave serré à la cheville, même étoffe, même couleur et même provenance. Le prix est équivalent à la valeur d'une chèvre ;

Les *Iratimen,* sandales épaisses en peau de chèvre, teinte en rouge, avec une lanière passant entre les doigts des pieds nus.

Autour du cou : des *Ische-nem,* longs chapelets.

Sur la poitrine : des sachets de cuir. Fixés sur une lanière ils renferment des papiers sur lesquels sont écrits des versets du Coran qui, servant d'amulettes, préservent de la jettatura et de tout — excepté de la mort.

Aux oreilles : une boucle d'oreille unique en argent. Tezzabite + # B + . Cet usage n'est pas général.

Au coude droit : un large bracelet de pierre *Ehebège* ⁝ B ⵏ (plur. *Ihebegène*) chez les Taïtoq et *Ehebègue* (plur. *Ihebeguenne*) dans les tribus du Nord. Cet anneau taillé dans de la serpentine vert foncé, polie sur place, donne plus de force pour lancer l'Allag II ⁝ (plur. *Allaghène* II ⁝ I) (sagaie en fer, barbelée et incrustée de cuivre) ou pour assurer dans les corps à corps le coup de la *Tileq* + II ... (plur. *Tilghine*), poignard fabriqué à In-Salah. Ce bracelet porte quelquefois une devise ou une lettre Tamaheq. C'est souvent un gage d'amour offert par la femme au guerrier de son choix avec la *Setla* d'argent pendue à l'arçon qui permet de boire sans descendre de cheval.

Les enfants et les jeunes gens portent, accroché à une oreille, un grand anneau hygiénique, en cuivre argent, corne ou bois dont le but est de les préserver des ophtalmies. Mais le sable fin du désert les rend néanmoins très fréquentes malgré toutes les précautions prises.

Érudition et indépendance des femmes.

La femme est chez eux l'égale de l'homme. Souvent même elle lui est supérieure par l'instruction qu'elle a reçue dans sa jeunesse et qui lui permet comme aux Ihaggaren du Taïtoq de lire, d'écrire en langues tamaheque ou arabe. Indépendante d'allures, elle administre ses biens, toujours personnels, car elle ne participe pas aux dépenses du ménage. Elle se décharge aussi de toute fatigue et de tout travail manuel sur les négresses qui la servent.

Pas de voile, mais du maquillage.

Ainsi que nous l'avions déjà dit, il est défendu aux femmes de se montrer autrement que la figure découverte. De grosses tresses encadrent leur visage. Du reste, elles n'ont pas besoin de se voiler, tantôt vivant dans les campements sous la tente protectrice des rayons brûlants du soleil, tantôt juchées, lors des déplacements, sur

le dos des chameaux sous le dôme de la Thihadad (Bassour en arabe) et bien abritées contre les épais nuages de poussière qui tourbillonnent autour des caravanes. Cette cage protectrice est faite d'une carcasse de bois de laurier-rose, recouverte d'une étoffe rayée et quelquefois surmontée de plumes prises aux autruches si fréquentes en ces parages. Il leur suffit, du reste, aux femmes, pour se protéger les yeux de prendre dans un flacon, rarement en argent, le koheul avec un stylet en bois et de l'appliquer sur le rebord des paupières. En outre, dans le Nord, pour se rendre la peau insensible au froid et à la chaleur, elles se teignent les ongles avec du henné, se noircissent les sourcils avec du liège brûlé et se badigeonnent la figure avec de l'ocre jaune ou rouge et même de l'indigo. Ce bariolage ne serait pas pour nous plaire, mais il séduit au contraire les Touareg. C'est le maquillage au désert.

Colliers, boucles d'oreilles et bracelets en langue tamahaq et en caractères tifinar.

La vie nomade ne permet pas aux Touareg de traîner après eux des bijoutiers juifs avec leur matériel. Les femmes Tahegart achètent leurs parures lors de leurs incursions sur les territoires où les tribus vont se ravitailler d'objets européens, dans les ksour d'In-Salah, d'El-Goléa et du Touat.

Le collier s'appelle du nom générique *Tasghalte* + ⊡ ⁝ ‖ + (plur. *Tisghaline*). La *Tir'a* se compose de pendeloques reliées par une chaîne ou par un cordon et retombant sur la poitrine. Il en existe en or d'un travail assez fin.

L'anneau et quelquefois les bagues ou le bracelet sont généralement désignés par le terme de *Taouineste* + I ≤ I ⊡ + (plur. *Tiouinace* + : : ≤ I ⊡.)

Les boucles d'oreilles portent le nom de *Tezzabite* + # ⊟ + (duel *Tezzabitine* + # ⊟ I.) En argent (azref); elles se composent de grands cercles auxquels sont fixées des pendeloques de corail. Lorsqu'elles sont en or (ourak), le diamètre est encore plus grand.

La bague s'appelle *Ticaq* + ⊡ ... (plur. *Tisghine* + ⊡ ⁝ I (fém.) ou *Itteli* + I I ≤ (plur. *Itellitine* + ‖ + I (masc.) Dans l'Ouest, chaque doigt des deux mains en est couvert. Les bagues du pouce, du médius et de l'auriculaire sont en or et portent un chaton très en relief contenant un grain de plomb mobile. Celles de l'index et de l'auriculaire sont en argent ; le chaton est remplacé par un douro. Aussi les anneaux de doigts n'apparaissent que les jours de fête, car leur dimension et leur nombre rendent tout travail manuel impossible.

Les femmes riches ont les bras couverts de bracelets d'or qu'elles font quelquefois alterner avec d'autres. En argent ce bracelet n'est qu'une simple baguette unie terminée par deux grosses boules que l'on écarte difficilement pour introduire la main. En or, il est plat, large de 4 à 5 centimètres, orné de têtes de clous disposées en quinconce et n'est pas ouvert. Le bracelet de corne s'appelle *Tiouskite* + ⁚⁚ · + (plur. *Tiouskatine* + ⁚ ⁖ + I (fém.)


PENDELOQUE DE TÊTE.

Le beau sexe des tribus très pauvres, manquant de ressources, se contente, pour toute parure, de colliers de verroteries parsemés de boutons d'uniforme européen portant l'aigle impériale ou l'effigie de la reine Victoria. Le grand luxe est la ceinture de cuir à laquelle sont fixés en rosaces des coquillages (cauris) venus par le Sénégal.

Dans l'Ouest, les anneaux de pieds sont inconnus. Dans le Nord se rencontrent quelques assabas, des médouars, pendeloques et des bzaïme reliés par une longue chaîne le tout venant du Sud Algérien.

Vêtements de la femme targuie.

Le costume féminin est des plus simples. Il se fabrique au Djerid ou à Gourara et s'achète à In-Salah.

Un voile *(Ikarrai)* recouvre le foulard de tête à la façon des mantilles. Une chemise *Tikamist* en cotonnade noire ou en étoffe rayée de rouge, de vert et de blanc est retenue à la taille par une ceinture de même étoffe *(Sedjebes).*


ÉCRIN D'UNE TARGUIE.

La *Taberouk*, sorte de haouli en laine rayée du Fezzan, enveloppe le corps, est ramené sur la tête à la façon du haïk. La *Tekhabit* de couleur noire, en laine légère, se porte par-dessus le costume.

Les pieds sont chaussés de sandales *Ir'atimen* en peau de zèbre, recouverte de peau de chèvre teinte en rouge, et plus ornées que celles des hommes.

La boîte à bijoux se compose de deux parties s'emboîtant l'une dans l'autre. Le morceau inférieur est convexe et le morceau supé-

rieur a la forme d'un cône. Tantôt cette boîte est faite de peau d'antilope et vient du Soudan, tantôt elle provient de la mamelle d'une chamelle. Dans ce cas, sa couleur est brune. Tracées au feu, des lignes géométriques, dans le style de tous les Berbères, ressortent en brun sur la surface.

Le Soudan

Limites vagues du Soudan.

Il n'y a pas de lignes précises de démarcation pour le Sahara et le Soudan. Le premier commence dès le revers du grand Atlas pour finir au Niger qui lui sert de limites jusqu'au Sokoto et au Bornou, comprenant aussi bien Figuig, Ouargla, El-Goléa que l'Aïr. Tout le territoire au Sud depuis le Sénégal est compris généralement comme Soudan jusqu'au parallèle de l'embouchure du Niger. Aussi les Touareg sont-ils à la fois du Sahara et du Soudan, car si on les retrouve au-dessous de Tin-Bouktou, ils se tiennent surtout sur la rive gauche et ils appartiennent bien plus au Sahara qu'au Soudan. Pour eux, cependant, le Soudan commence à la hauteur des puits d'Assiou et d'In-Azaoua.

Le mahométisme des Soudanais.

Comme on le voit, cette vaste contrée encore mal connue et dont les frontières sont difficiles à établir ne représente qu'un terme assez vague. C'est le boulevard extrême de l'islamisme. On y rencontre des mosquées dans tous les villages, mais rarement, presque jamais, de minarets. La foi dans cette région manque de fanatisme. Le Ramadan n'a aucune rigueur et les santons n'ont ni l'autorité ni le prestige des marabouts musulmans. Cependant l'un d'entre eux, El-Ouabji, a laissé à Ouabdou, où il est enterré, une grande réputation plutôt de fortune que de sainteté. Mais dans son tombeau qui devait renfermer ses richesses il n'a été retrouvé qu'une bague targuie, lorsqu'il a été exploré. Depuis longtemps sans doute il avait été pillé.

Talismans.

Si la foi est tiède, la superstition est intense sur certains points où les hommes se couvrent de talismans enfermés dans des boîtes en fer-blanc ou des sachets de cuir. Ils en mettent partout, autour du cou et des bras et les attachent par douzaines à des bracelets, à la ceinture, en sautoir et jusque sur leur selle, leurs brides, leurs arcs et leurs carquois.

La danse au désert.

Chez les Soudanais, les mœurs sont simples, les besoins de la vie peu compliqués. Aucun progrès depuis des siècles. Tout reste pétri-

fié. La danse seule joue un grand rôle. Elle est une expansion nécessaire au caractère des nègres qui aiment tout ce qui est brillant et bruyant ; aussi profitent-ils souvent du passage des blancs (Toubalis) pour donner une fête en leur honneur. — Aux sons du tambour, de la flûte et du balaf à grelots, les hommes parés de boucles d'oreilles d'argent s'élancent, tournent, sautent sur un pied, se livrent à des gambades incohérentes et rient en montrant leurs dents blanches. A la grande joie de l'assistance, qui bat des mains, les femmes courbent les reins, se tordent le corps avec l'expression d'une béatitude lascive et font flotter leur boubo autour d'elles, tandis que tressautent sur leurs chevilles les gros anneaux massifs qui composent seules leur parure primitive.

Forgeron-orfèvre. Dans tout le Soudan, c'est le forgeron qui est l'orfèvre. Comme Vulcain qu'Homère représente sachant les travaux de tous les corps de métier, il est à la fois serrurier, chaudronnier, taillandier. Il fait les mors, les outils, les armes — et les bijoux. On peut le voir opérer au musée ethnographique du Trocadéro à Paris où il est reproduit grandeur nature, en cire, avec son aide, travaillant tous les deux nus en plein air.

On le rencontre partout à Segou, Bammakou, Kita, Sioro, Zinder, Sokoto, Agadès. Il est souvent d'une certaine habileté comme Gusbrie, le grand forgeron de Kayes, la capitale du Soudan, sur la frontière du Sénégal. Attaché au sol de père en fils, il ne court pas les tribus. Il passe pour un peu sorcier ; cependant, les musulmans considérant comme un avilissement la condition de ceux qui travaillent le fer, il appartient à une caste distincte de celle des juifs, mais la plus méprisée de toutes. Au-dessous, il n'y a plus que le captif pris lorsqu'on a « cassé le village » et dont l'esclavage peut cesser par une rançon ou par un échange.

Sédentaires, ainsi que nous venons de le dire, les forgerons habitent des cases en terre percées d'une seule ouverture, mais ils travaillent le plus souvent dehors. Accroupis, nus sur le sol nu, ils se servent pour foyer d'un trou en terre qu'ils remplissent de charbon ou de branchages. Ils utilisent comme soufflets une ou deux peaux munies, à l'un des bouts, soit de simples roseaux, soit d'une douille métallique. Pour outils ils ont une pince, un fer à souder recourbé aplati à l'extrémité, un étau minuscule, une petite enclume carrée emmanchée dans un morceau de bois, un marteau qui n'est qu'un

bloc de fer fixé dans une corne avec une ligature comme les haches préhistoriques. Jadis ils ne se servaient pas de limes. Ils n'ont appris à les connaître que depuis notre pénétration dans le Soudan.

Le forgeron de Zinder.

M. Foureau, dans le livre qu'il a publié en 1901 sur sa *Mission Saharienne*, a raconté qu'à Zengou et à Zinder, « pour fondre l'or ou l'argent, le forgeron fabrique un creuset de terre argilo-sableuse qui reçoit le métal et est ensuite plongé dans les charbons ardents actionnés à la main par le soufflet. Le forgeron verse le métal en fusion dans une lingotière allongée fabriquée avec la même terre que le creuset et au fond de laquelle il a, préalablement, mis un chiffon. Le lingot, une fois obtenu, est allongé par voie de martèlement en chauffant fréquemment mais très peu puisque l'ouvrier le tient à la main par un bout, travaillant lentement et prenant largement son temps.

» Les bijoux fabriqués à Zinder, ajoute-t-il, sont en général peu artistiques : chaînes, bagues torses, boucles d'oreilles torses, bracelets tors, lourds bracelets et anneaux de chevilles terminées par des cubes un peu plus gros et légèrement ornés de quelques gravures simples frappés avec l'aide d'un ciseau à froid. Pour tous les bijoux le forgeron les obtient au moyen d'un simple étau, maintenant l'un des bouts de l'objet pendant qu'avec une pince il tourne l'autre bout.

» La fabrication terminée — pour les objets d'or et d'argent — il décape d'abord le métal par un frottage de sable fin mêlé de poussière de charbon et de corne de bœuf, puis il les frotte de sel pulvérisé et enfin il les trempe dans du jus de citron qu'il a préalablement fait chauffer. Le dernier coup de poli se donne à la salive en passant très rapidement le bijou entre les lèvres. »

Plus de cuivre que d'or. Plus de fer que d'argent.

Les bijoux sont rarement en or, le plus souvent ils sont en fer ou en cuivre. Ce dernier métal, bien que natif sur certains points, est un objet d'échange très recherché. Il est livré par les traitants sous forme de tiges de cuivre rouge ou jaune de divers calibres. Ces fils coupés en barrettes d'environ 25 centimètres servent tantôt de monnaie sous le nom de « Mitakos », tantôt de matière première pour confectionner les bijoux ou orner de découpures les armes et garnir les têtières de brides de petits grelots assez curieux.

Tin-Bouktou la mystérieuse.

Nous croyons peu à la légende des beaux bijoux en or fabriqués à Tin-Bouktou la mystérieuse dont parlent les Touareg et qui s'est accréditée à Fez. Cependant nous devons la signaler, car elle a été

rappelée par des auteurs dignes de foi. Mgr Hacquard, évêque du Sahara, a même prétendu, dans des récits publiés récemment, que l'or en poudre ne venait plus à Tin-Bouktou [1] de Bambouck et du Bouré. Les orfèvres, n'ayant pas réussi à fondre l'or monnayé, auraient abandonné la fabrication des bijoux d'or. C'est peut-être aller un peu loin, car dans les livres des voyageurs il est souvent question de femmes de vieille famille aux yeux séduisants et doux, n'ayant ni le nez écrasé, ni les lèvres lippues, au front ceint de bandelettes de perles, portant des pendants d'or aux oreilles et parsemant leur chevelure noire de points lumineux à l'aide de boules d'or abondantes. Il faut reconnaître aussi qu'elles mettent sur leur front des guirlandes de sequins et autour de leur cou des colliers de pièces d'or, ornements dont la confection n'exige aucun travail de bijouterie.

Les poids de Tin-Bouktou

Quoi qu'il en soit, s'il n'y a plus de bijoux de prix à Tin-Bouktou, il reste des mesures pour les peser. Pour l'argent, on emploie des pierres poinçonnées par l'autorité, mais vérifiées de temps à autre sur des étalons déposés chez un notable. La livre de 15 onces s'appelle *Arratel*. L'once de 27 grammes se nomme *Wakia*. Pour l'or, on se sert du *Bani*, graine grosse comme un petit pois. Il en faut quatre pour faire un moutoukel d'or de 5 grammes.

Broderies.

Dans son livre sur *Tin-Bouktou la mystérieuse*, M. Félix Dubois affirme que la seule industrie artistique du pays est la broderie pratiquée d'après les enseignements des Maures de Grenade venus se fixer dans cette grande cité. Il cite les robes soudanaises comme des merveilles de travail délicat, portant sur le devant et sur le dos, harmonieusement répandues, de grandes rosaces ajourées et de gracieuses arabesques dont la soie se détache avec un brillant blanc sur l'écru mat du tissu. On en exportait jadis jusqu'à Bammakou et jusqu'à Gao, valant 3 et 400 francs. On brode aussi de soie jaune et verte des bottes en cuir fin, léger et souple comme de l'étoffe.

Coiffures des Soudanaises.

Sous toutes les latitudes, les femmes soignent leur chevelure. Il en est de même chez les peuplades les plus primitives de l'Afrique centrale. Tantôt les Soudanaises relèvent avec soin leur chevelure en un casque à cimier élégant et enduisent l'édifice d'une couche d'indigo délayé dans un corps gras. Tantôt elles tressent leurs cheveux autour de la tête en ayant soin de réserver aux extrémités

(1) In qui devrait s'écrire I. N., celui de... Féminin T. I. N., celle de...

des houppes qui se hérissent et dont l'ensemble ressemble à une tête de loup. D'autres laissent pendre derrière leur tête jusqu'à la naissance du cou une multitude de petites nattes longues et grosses, dont une plus grosse est relevée en forme de catogan (mission Foureau).

Quant aux bijoux, les femmes des grands chefs seuls en portent en or. Celles des tribus pauvres se contentent de peu et se fabriquent des ornements avec ce qu'elles ont sous la main. *Bijoux des Soudanaises.*

Dans la chevelure brillent de petits miroirs ou des plaques de fer-blanc découpées en carré, en rond ou en triangle provenant des nombreuses boîtes de conserves vidées par les explorateurs et avidement recueillies par les indigènes.

La joue est quelquefois traversée par un gros morceau de quartz, le nez par des chevilles de bois, du corail, un anneau de cuivre ou un disque convexe comme un gros bouton que fixe un pivot à l'intérieur de la narine.

Aux oreilles s'accrochent, tantôt de gros anneaux courbés en demi-cercle introduits par le bout pointu et portant une boule à l'autre extrémité ; tantôt passent dans 4 à 5 trous, percés le long du liséré, de petits anneaux qui retombent en grappe, tandis que le lobe reste vide d'ornements. On voit aussi de grandes rondelles de bois former les ornements des oreilles.

Au cou s'enroulent des enfilades soit de grains d'ambre, soit de grosses perles de verre ou de porcelaine de nuance bleue ou rouge, produit de la vente des esclaves sur le littoral, échanges faits pour des vivres aux explorateurs. Quelquefois le collier est une spirale en cuivre d'un fort calibre et d'un gros poids qui s'adapte à l'aide d'une véritable opération de ferronnerie. La femme se couche de tout son long à terre. La spirale est détendue comme un ressort par un homme adroit et vigoureux au moyen d'une forte pince et passée au cou de la patiente qui accepte de souffrir pour être belle sans se préoccuper qu'il faudra recourir au même moyen pour enlever l'ornement. Cependant les colliers ne sont pas souvent d'un ajustement aussi pénible et aussi délicat. Leurs variétés sont infinies. Suivant les régions, ils sont formés d'assemblages de coquillages, de noyaux de dattes, de vertèbres de serpents, d'ergots de coqs, de griffes de chiens, de dents d'hommes, de plaques d'onyx, de crocs de panthères et de lamelles découpées dans des dents d'hippopotames.

Aux bras se fixent de lourds et gros bracelets de laiton ou de cuivre

rouge, ronds ou plats, en saillie triangulaire avec des dessins grossiers comme ceux qui ornent les trompes de guerre en ivoire et les grossiers ustensiles en bois. Quelques-uns, fabriqués à Ghat, se font en cuir parsemé de petites perles de couleur. D'autres mi-partis en cuivre jaune, mi-partis en cuivre rouge, presque toujours tordus, sont ornés de lignes géométriques. Enfin, au-dessus du coude, se portent des bracelets plats et minces en argent, quand le village en a la ressource.

Aux doigts sont passés des anneaux très simples, plats à l'intérieur, arrondis à l'extérieur. Parfois, pour chaton, une pièce de cinq francs, mais, le plus souvent, en saillie, un morceau de verre taillé en losange ou en pyramide tronquée d'importation européenne.

A la ceinture des chapelets, aux rangées multiples de grosses perles blanches. Souvent au nombre d'une douzaine, ils épousent les formes des hanches et s'amincissent sur le devant, ils produisent de loin l'effet d'une sorte de pagne, les femmes ne les quittent jamais dans certaines régions. C'est la feuille de vigne servant à cacher leur nudité quand elles se baignent.

Les bijoux soudanais sont barbares.

On le voit, les bijoux du Soudan sont lourds, grossiers. C'est l'art réduit à la plus simple expression. Il est facile de constater que plus on s'éloigne du littoral de l'Afrique pour aller vers le centre, plus la bijouterie devient rudimentaire, quand la fabrication n'est pas nulle comme chez les Touareg qui viennent se ravitailler à Ghadamès de la Tripolitaine, à Figuig dans le Maroc, à El-Goléa et In-Salah de l'extrême Sud de nos possessions. Aussi nous ne pousserons pas nos recherches au delà du lac Tchad. Après cette région, il n'y a plus rien à en dire. Nous sommes arrivés aux frontières qui forment les limites de nos investigations sur les bijoux africains.

CHAPITRE XXVIII

CONCLUSION

Importance croissante des arts décoratifs.

Nous avons scruté les traditions des bijoux de l'Afrique septentrionale, décrit leurs modèles, indiqué leur fabrication, révélé les mœurs qui s'y rattachent, mais, pour achever notre tâche complètement, nous devons chercher à dégager maintenant de l'ensemble de notre étude des résultats pratiques en déposant, comme au Palais, nos conclusions dans un dernier chapitre.

Depuis les jours lointains de la conquête, que de chemin parcouru ! que de progrès accomplis ! Des marais desséchés, un sol inculte défriché, des plaines irriguées, des routes tracées et ouvertes, des villes nouvelles peuplant les anciennes solitudes. C'est beaucoup, mais ce n'est pas tout. Il reste à faire pour une administration avisée si elle veut assurer la prospérité de ses assimilés.

L'instruction des indigènes a été développée par la fondation de médersas supérieures et par de nombreuses écoles élémentaires. Malheureusement l'indigène instruit considère aujourd'hui comme une besogne basse et dégradante de se livrer à un travail manuel. Il faut arriver à déraciner ce préjugé. Nous ne sommes plus au temps où les moissons naissaient sans culture.

KHORSA خرصة

Grandes boucles d'oreilles de Tanger portées par les mariées.

C'est de lui-même que l'Arabe doit tirer ce qui lui est nécessaire pour subsister lui et les siens. Il est indispensable de le convaincre que, par le travail seulement, il arrivera à posséder.

Le renaissance des arts industriels disparus en partie de l'Algérie contribuerait non seulement à la prospérité générale, mais encore elle ferait disparaître chez les Arabes instruits leur répugnance enracinée pour le travail manuel et permettrait, surtout, de pourvoir autrement que par des fonctions administratives à la vie matérielle des indigènes.

Jadis, d'après Turgot, les colonies ne devaient servir que de débouchés aux produits fabriqués de la métropole. Cette doctrine a fait son temps. Tous les efforts de l'Angleterre tendent à mettre le contraire en pratique et depuis quelque temps déjà, pour augmenter les exportations des Indes, elle cherche à développer les industries d'art de ce pays à l'aide des outils perfectionnés qu'exigent les nouveaux procédés de fabrication de la civilisation moderne.

La France a pris l'initiative de remettre en honneur le goût de l'ornement. Le vieil art français se transforme en un art nouveau. L'impulsion s'accentue sans cesse. L'union étroite de l'art et de l'industrie est faite. Dans tous nos salons et dans toutes nos expositions, les œuvres d'art tiennent le même rang à côté de celles de la peinture et de la sculpture. L'Algérie, si voisine de la métropole, doit suivre le mouvement général et y prendre une large part.

Cette évolution nouvelle peut aisément se produire. Il s'agit de rattacher les anneaux de la chaîne brisée et de relier le passé avec le présent. Le style mauresque qui a produit les merveilles de Grenade ne saurait disparaître. L'habileté des ouvriers arabes n'a pas dégénéré. Éclairés par l'instruction et par l'étude des anciens modèles, ils peuvent aisément suivre le courant et faire revivre les formes oubliées et les combinaisons géométriques disparues.

A l'appui de cette thèse, nous indiquerons les voies et moyens à employer selon nous, nous reproduirons les solutions souvent disséminées et seulement indiquées dans ce volume.

Il appartiendra soit au pouvoir, soit à l'initiative privée, de réaliser le programme que nous allons développer pour arriver à conserver et à développer l'industrie indigène de l'orfèvrerie, de la bijouterie et de la joaillerie.

Le Gouvernement

Vitalité de la bijouterie africaine.

L'Algérie vote maintenant son budget. Elle est maîtresse de ses transformations. Les moyens d'action dont elle dispose sont nombreux et puissants. Or, c'est surtout grâce à la protection de l'État que la bijouterie musulmane peut retrouver son importance et son éclat. N'est-ce pas, du reste, le devoir du gouvernement ? Dans le naufrage où ont sombré toutes les industries indigènes, la branche de l'orfèvrerie est la seule qui ait réellement survécu et demeure encore vivace. Cette industrie occupe plus de mille ouvriers, elle a, comme débouché, plus d'un million de consommateurs pour des millions de produits.

Aussi cette prospérité relative a-t-elle dispensé, jusqu'ici, les gouverneurs qui se sont si rapidement succédé depuis M. Cambon de lui témoigner, d'une façon efficace, un intérêt sérieux, alors que, par contre, ils faisaient appel aux assemblées électives pour ouvrir, dans le budget général, des crédits destinés à la renaissance de la céramique, de la tapisserie et de la broderie.

L'orfèvrerie mérite également de ne pas être oubliée. Les encouragements qu'elle peut et qu'elle doit recevoir sont multiples et consistent surtout, selon nous, dans la refonte du Contrôle, le développement du Musée, la fondation d'une École supérieure professionnelle. Nous allons passer en revue séparément ces réformes et ces créations.

Refonte du Contrôle.

Des modifications profondes et utiles pourraient se produire dans le service de la Garantie.

Trois contrôleurs appartenant à l'administration de la Garantie fonctionneraient à Alger, Oran et Constantine, avec un contrôleur adjoint détaché des Contributions diverses à Tlemcen.

Un grand nombre de bureaux auxiliaires, placés sous la direction des Contributions diverses, devraient être ouverts dans le Sud de l'Algérie, où se fabriquent de grandes quantités de bijoux qui échappent à tout examen et à toute perception. Par ce moyen seraient évitées les pertes considérables que les fabricants ambulants font subir au Trésor.

Les recettes dépassent actuellement cent mille francs ; elles tripleraient avant longtemps. Une partie de l'augmentation de ces revenus servirait sans bourse délier à encourager l'industrie de la bijouterie.

La création d'un inspecteur dirigeant le service général deviendrait indispensable. Par ses fréquentes tournées, il stimulerait le zèle des employés recrutés dans le nombreux personnel que le Gouvernement entretient sur le territoire de notre grande colonie africaine. Ainsi serait apporté un remède à l'insuffisance de garantie que rencontrent les indigènes exploités trop souvent au point de vue du titre par des marchands peu scrupuleux.

Déjà, du reste, les mesures que nous préconisons ont eu un commencement d'exécution. Le Gouverneur général, les Généraux commandant les divisions militaires, les Préfets des trois départements ont adressé aux Maires, aux Commandants supérieurs et chefs de bureaux arabes une circulaire les invitant à surveiller la fabrication des ouvrages en métaux précieux. Cette mesure a produit d'excellents résultats.

Il serait bon de munir les nouveaux fonctionnaires du Contrôle agrandi d'un mémento avec des légendes explicatives reproduisant les poinçons simples et composés et donnant leurs significations. Sur le plan du dictionnaire que nous préparons, un répertoire a paru déjà, indiquant la place où les marques doivent être apposées. Mais si, dans cet ouvrage, les figures des bijoux reproduites en lithographie, à l'aide de photographies, sont exactes, il n'en est pas toujours de même pour leur classement, leurs descriptions et leurs noms en arabe et en français. Parti du Gouvernement, ce recueil a été ensuite répandu dans le public. Nous le regrettons, car dans ce travail anonyme, fait trop hâtivement, se sont glissées de nombreuses erreurs. Elles ne nous surprennent guère, en raison des difficultés personnelles que depuis cinq ans nous éprouvons pour le nôtre, afin d'arriver aussi près que possible de la vérité.

Revu, corrigé et considérablement augmenté par une Commission spéciale s'entourant de tous les renseignements nécessaires, cet album illustré pourrait devenir un guide sûr et efficace. L'essai tenté est insuffisant. Il ne doit être considéré que comme provisoire malgré le crédit important qui lui a été accordé. Un catalogue définitif s'impose maintenant. Les frais en seraient pris sur l'importante réserve gardée chaque année par le Gouvernement dans son budget pour les publications reconnues d'utilité publique.

Genèse des divers musées.

L'histoire des musées d'Alger, quelque peu compliquée, a été écrite avec précision par MM. Berbruger, René Cagnat et Doublet, en tête

des livrets explicatifs de la *Bibliothèque* de la rue de l'État-Major et du *Musée national des Antiquités algériennes* de Mustapha-Supérieur.



JUIVE D'ALGER
AVEC LA SARMAH.
(1850.)

Il serait trop long de raconter les étapes du premier musée adjoint à la Bibliothèque, consacré surtout à l'histoire, à la géographie et à l'archéologie. D'abord dans la Djenina, puis dans une maison mauresque de la rue des Lotophages, il fut transporté rue de l'État-Major dans l'un des palais construits, quarante ans avant, par le dey Mustapha.

En 1854 s'installa rue Bab-Azzoune, une exposition permanente des produits de l'art et de l'industrie indigènes, fondée par l'État, avec le concours des villes et celui de quelques généreux donateurs. Les collections de ce musée furent remises, dix ans après, à la ville d'Alger.

Vers 1876, elle chargea son architecte, M. Chasseriau, d'élaborer les plans d'un musée ethnographique sur un emplacement voisin de Bab-el-Oued, en face du lycée actuel. Le projet n'eut pas de suite, et en 1889 une nouvelle municipalité algéroise, méconnaissant l'utilité pratique de cette exposition, vota sa suppression.

Contre cette décision déplorable aucune protestation ne s'éleva dans le public, sauf celle de M. Maupas, dans l'*Akhbar*. Sa voix courageuse resta sans écho. La résolution prise suivit son cours. Une vente publique fut décidée.

La dispersion de tant de documents précieux, difficiles sinon impossibles à réunir aujourd'hui, n'eut heureusement qu'un commencement d'exécution. Le marteau du commissaire-priseur fut arrêté dans sa course. Un certain nombre d'objets n'ayant trouvé d'acquéreurs qu'à des prix dérisoires, les autres, faute d'enchères, furent mis dans des caisses. Ils y restèrent de longues années.

Enfin, vers 1896, sur l'initiative d'un Inspecteur général des Beaux-Arts, M. Ducoudray de la Blanchère, qui venait de faire ses preuves à Tunis comme organisateur d'un musée d'art et d'histoire, le projet d'un nouveau musée fut repris. Délégué du Ministre de

l'Instruction publique, il intéressa à son entreprise le Gouverneur général, M. Jules Cambon. Au printemps de 1897 eut lieu l'inauguration solennelle de la nouvelle création. Depuis deux ans on avait commencé, dans l'emplacement qui lui était réservé, à réunir une partie des collections d'antiquités romaines de la Bibliothèque, les dons faits par le génie militaire et les épaves sauvées de l'Exposition permanente.

Telles sont, en abrégé, les péripéties par lesquelles ont passé, dans l'ordre chronologique, les divers musées algériens. Disons, pour compléter notre nomenclature des exhibitions africaines, qu'à Paris le musée de la Marine, installé au Louvre sous le règne de Louis-Philippe, renferme des souvenirs de la prise d'Alger et de celle de la smala d'Abd-el-Kader. Le musée ethnographique du Trocadéro consacré aux objets provenant de nos colonies est bien pauvre en ce qui concerne l'Algérie et la Tunisie. Il est un peu la suite de l'Exposition permanente des Colonies au Palais de l'Industrie, aujourd'hui disparue, et dans laquelle l'Algérie avait jadis au contraire trouvé une place importante.

Le Musée national d'Alger

Installé près du Palais d'Été, sur le versant des coteaux verdoyants de Mustapha-Supérieur, dans un site panoramique superbe, le nouveau musée a ses collections divisées en deux périodes : l'art antique et l'art musulman, qui ont chacune leur conservateur, érudit pour chaque section.

Nous ne nous occuperons pas des antiques qui sont en dehors de notre sujet, mais nous présenterons quelques observations sur l'ensemble des collections de la période musulmane qui auraient besoin d'être renforcées.

Il est grand temps d'arracher à la destruction et de sauver de l'oubli les documents anciens. Avant vingt ans, il sera trop tard, il deviendra très difficile de retrouver des vestiges de la civilisation qui a précédé la conquête.

La section de l'orfèvrerie surtout est par trop exiguë. Nous désirerions une collection de bijoux plus nombreuse. Nous voudrions une réunion aussi complète que possible des types anciens et modernes de toute l'Afrique septentrionale, classés par époque, par centre et par provenance, avec des étiquettes indiquant les noms en arabe et en français.

Ce serait alors un foyer d'instruction mis à la portée non seule-

ment des curieux qui passent aujourd'hui rapidement, mais de tous les travailleurs qui veulent étudier longuement.

Les Anglais ont bien compris l'importance à donner à leurs musées coloniaux. Ils ont réservé, dans celui des Indes orientales de Londres, de splendides vitrines aux travaux de la bijouterie recueillis à grands frais sur tous les points du Bengale et de l'Hindoustan par les soins d'envoyés spéciaux.

Les services que peut rendre l'œuvre fondée à Mustapha ne sont ni contestables ni contestés. Aussi le Gouvernement général ne saurait-il refuser d'accroître l'intérêt qu'elle présente en augmentant le crédit qu'il lui consacre. Des ressources plus élevées permettraient un plus grand nombre d'achats utiles qui échappent faute de fonds.

Nul doute qu'ensuite les legs et les dons des particuliers ne viennent, comme appoint, aider au développement rapide du Musée national de l'Algérie.

École supérieure professionnelle.

Malgré le dévouement éclairé de son habile Directeur et des Professeurs érudits qui l'entourent, l'École nationale des Beaux-Arts n'a pas recueilli le fruit de ses efforts. L'institution du Ministère des Beaux-Arts n'a pas rendu les services attendus. Bien peu d'élèves se sont fait un nom connu dans la nombreuse pléiade des artistes de ce temps et de notre pays. Nous ne critiquons pas, nous exposons sincèrement, sans en chercher la cause, les résultats en regard des subventions accordées.

Dans nos prévisions, la création d'une École supérieure professionnelle rendrait de grands services, comme à Pforzheim, en Allemagne, comme l'Institut spécial de Sarajewo, en Autriche, comme les Écoles de l'enseignement technique de la Suède, de la Norvège et du Danemark. L'École nationale d'apprentissage des Arts et Métiers de Dellys est trop élémentaire avec un enseignement manuel qui fait simplement de bons forgerons, des ajusteurs habiles, des charrons adroits et des tonneliers expérimentés.

Il faut que le bijou procède du dessin, en suive les règles, sous peine de n'être qu'un assemblage sans caractère artistique. Aussi, dans la nouvelle école d'enseignement technique dont nous proposons la fondation, les élèves devraient d'abord acquérir par la bosse, le modèle vivant et le modelage d'ornement, les connaissances nécessaires.

Quittant le crayon qui trace les lignes et l'ébauchoir qui donne la

forme pour l'outil qui met en œuvre, l'élève des cours préparatoires passerait ensuite dans l'atelier pour construire et exécuter, à l'aide des outils, des œuvres complètes en tout genre. Il modèlerait les pièces, les fondrait et les cisellerait.

Cette pépinière de bons apprentis donnerait des ouvriers bien préparés et connaissant tous les détails du métier. A leur sortie de l'école, ils se disperseraient ensuite dans tous les centres importants de fabrication pour propager, comme chefs d'atelier, l'enseignement reçu et l'expérience acquise.

Avant, il serait accordé aux meilleurs d'entre eux des bourses de voyage sur le crédit des missions. Ces lauréats iraient au Maroc et en Tunisie afin d'étudier, pour les conserver, les anciennes traditions. Quelques-uns même se rendraient en France de façon à s'initier aux nouveaux procédés de fabrication et à pouvoir, rentrés chez eux, donner satisfaction à la mode avec laquelle il faut toujours compter, en Algérie comme ailleurs. Le but qu'ils devraient poursuivre consisterait, en étudiant un peu partout l'art de la bijouterie, à faire du nouveau sur des modèles anciens en évoluant dans leur propre civilisation. Devenus des praticiens expérimentés, ils rentreraient, plus tard, à leur tour, comme professeurs, à l'école et deviendraient ainsi collaborateurs attitrés de la nouvelle œuvre économique.

L'institution professionnelle serait dotée d'une bibliothèque dont les livres seraient de nature à être utilement consultés. Elle comprendrait, avec les magnifiques ouvrages ayant paru sur l'art oriental, les publications en cours, non seulement en France, mais aussi à l'étranger, sur les civilisations qui se sont succédé. Le Gouvernement inscrirait à cet effet une somme spéciale à son chapitre des souscriptions aux publications.

INITIATIVE PRIVÉE

Autres moyens de développement.

Cependant, si le Gouvernement hésitait à suivre le programme dont nous venons d'esquisser les grandes lignes, l'initiative privée ne pourrait-elle se charger de l'exécuter en partie? Elle est féconde à Alger où elle a enfanté des prodiges.

Les idées de progrès font, du reste, toujours leur chemin. Il suffit d'une volonté forte pour les mettre en marche. La création de la Société de Géographie en est la preuve, Son développement et les

services qu'elle rend et qu'elle a rendus le démontrent d'une façon péremptoire.

Union centrale des arts décoratifs algériens.

A Paris, l'Union Centrale des Beaux-Arts appliqués à l'industrie entretient et développe, depuis vingt ans, la culture des arts qui poursuivent la réalisation du beau dans l'utile.

Un réveil des arts se produit en Algérie. Des associations intelligentes et pleines d'ardeur ont été fondées dans ce but. Aussi le terrain nous paraît-il bien préparé pour fonder, à l'instar de Paris, une Société nouvelle s'occupant spécialement de faire revivre l'art des Maures appliqué à l'industrie régionale.

A ses débuts, elle se donnerait pour mission, au moyen de lectures et de conférences faites par des spécialistes éclairés, de créer un mouvement d'opinion publique sur le relèvement des industries d'art en décadence.



MAURESQUE D'ALGER.

Les Expositions sont aussi d'heureux moyens de propagande, bien que celle de 1900, installée dans le beau palais pittoresque, œuvre de M. Albert Ballu, n'ait guère montré que le néant de l'art arabe, à côté d'une rue morose, où des marchands rapaces ne cherchaient qu'à écouler, sur des types néo-barbaresques, des objets sans valeur artistique et, par conséquent, dépourvus d'intérêt. La bijouterie avait été traitée par le comité d'organisation comme une quantité négligeable. Or, nous croyons que, même à Alger, sans le prestige de Paris, on peut faire mieux et montrer autre chose aux étrangers.

Rompant avec ces errements, l'Union Centrale Algérienne organiserait avec le concours des artistes, des industriels et des collectionneurs, des Expositions temporaires d'art décoratif et d'industrie d'art. Elle ferait ainsi mieux connaître l'art arabe en montrant les produits des foyers où il s'est le plus purement conservé.

Pour provoquer la création d'œuvres nouvelles, le dessin d'un bijou ou d'une pièce d'orfèvrerie serait mis au concours sur un programme assez large, qui exigerait cependant la conservation de la formule ancienne tout en donnant une impression nouvelle.

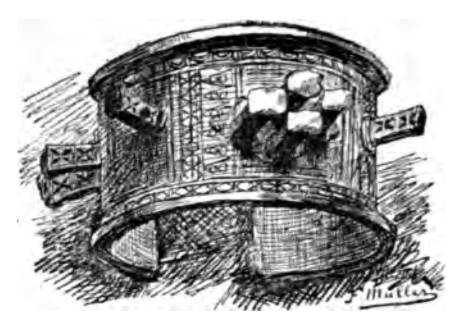
Toute copie, simple contrefaçon historique, serait écartée. Une large part d'invention devrait être exigée dans la forme et dans les détails.

Les projets passeraient devant un jury composé d'artistes et de professionnels qui choisiraient les meilleurs ouvrages pour leur décerner des prix et les faire exécuter comme modèles par des industriels algériens.

La Société aiderait ou fonderait des publications concernant les arts décoratifs et les arts appliqués à l'industrie, reproduisant de bons modèles d'orfèvrerie, de tapis, de ferronnerie, de céramique, de broderie et de sculpture sur bois. Elle entretiendrait aussi un musée central formé de dons et d'acquisitions qu'elle mettrait, ainsi qu'une bibliothèque, à la disposition des travailleurs.

Appoint du Comité d'hivernage.

Le Comité d'hivernage, si dévoué aux intérêts algériens, n'hésiterait pas à se créer un rôle dans cette rénovation et à l'appuyer d'une subvention. Il fait valoir, dans ses brochures aux hivernants, le ciel bleu, le soleil brillant et les paysages pittoresques de l'Algérie. De plus, pour les captiver et les retenir, il organise des excursions et des fêtes pleines de saveur locale. A ces plaisirs des yeux, ne serait-il pas heureux d'offrir en outre, aux étrangers de passage, l'occasion de se distraire avec des expositions permanentes ou temporaires dans lesquelles ils trouveraient à se procurer facilement, comme souvenirs de leur séjour, des parures ou de belles orfèvreries originales et d'un travail soigné, ayant un cachet très authentique ? Ces achats pourraient amener plus tard, en Algérie, au retour des voyageurs chez eux, des commandes de nature à augmenter l'importance de l'exportation algérienne. Il ne faut pas oublier que c'est elle qui fait la richesse d'un pays.



BRACELET A POINTES DE BISKRA.

La mise en pratique de la totalité ou d'une partie seulement de nos projets apprendrait aux indigènes un métier pratique qu'ils laissent exercer par d'autres, et augmenterait les ressources nécessaires pour combattre la gêne et même la misère.

Concurrence pseudo-arabe.

Il est temps de mettre une digue à la concurrence. Grandissant

sans cesse, elle arrive, par une contrefaçon habile, en simili ou en métal blanc, à substituer le pseudo-arabe aux produits nationaux, et entrave ainsi le développement de la fabrication de la bijouterie. Encouragée, soutenue, stimulée, elle sortirait de son marasme actuel par des créations dignes de prendre place à côté des meilleures productions de nos orfèvres parisiens dans toutes les Expositions universelles.

On ne verrait plus alors quelques Mauresques galantes porter des parures parisiennes. La femme arabe ne se détacherait pas des bijoux indigènes qu'elle aime toujours, et les Européens, sachant apprécier toutes les saveurs de leur style, prendraient goût aux modèles orientaux.



TAKLILAH.

Anneaux avec pendentifs fixés de chaque côté de la tête, sur un bonnet brodé.

(Bijou tripolitain.)

Ce rêve est-il réalisable ? Pourquoi pas ? Le progrès arrive toujours à percer et s'impose impérieusement à son heure.

